Document d'enregistrement universel 2026

Incluant le Rapport financier annuel



Innovation for Freedom

OVHcloud

Sommaire

Introduction 2
Édito 2
Modèle d'affaires du Groupe 6

1 Présentation du Groupe 9
1.1 L'histoire 10
1.2 Le marché du cloud computing et de l'intelligence artificielle 11
1.3 L'activité d'OVHcloud 17
1.4 Stratégie et objectifs 21
1.5 Les atouts concurrentiels d'OVHcloud 23
1.6 Environnement législatif et réglementaire 26
1.7 Organisation du Groupe 30

2 Facteurs de risque et contrôle interne 33
2.1 Facteurs de risque /RFA/ 34
2.2 Assurance et couverture des risques 51
2.3 Dispositif de contrôle interne 53

3 État de durabilité 57
3.1 ESRS 2 – Informations générales 58
3.2 Environnement 76
3.3 Social 118
3.4 Conduite des affaires 150
3.5 *Entity specific* : cybersécurité et protection des données 155
3.6 Rapport de certification des informations en matière de durabilité 162
3.7 Annexes 165

4 Gouvernement d'entreprise 173
Gouvernance 174
4.1 Présentation de la gouvernance 176
4.2 Direction générale et comité exécutif 205
4.3 Tableau récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société 207
4.4 Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise 208
4.5 Rémunérations et avantages 211
4.6 Conventions et engagements réglementés et opérations avec les parties liées 229
4.7 Assemblées générales 232

5 Informations financières et comptables /RFA/ 235
5.1 Commentaires sur les comptes consolidés 236
5.2 Comptes consolidés 243
5.3 Comptes annuels de la Société 289
5.4 Autres informations 315
5.5 Dates des dernières informations financières 316

6 Capital et actionnariat /RFA/ 319
6.1 Actionnariat 320
6.2 Données boursières 325
6.3 Dividendes 325
6.4 Relations avec la communauté financière 325
6.5 Informations sur le capital social 326

7 Informations complémentaires 331
7.1 Principales dispositions légales et statutaires concernant OVHcloud 332
7.2 Informations concernant les contrôleurs légaux des comptes 337
7.3 Documents accessibles au public 338
7.4 Personnes responsables /RFA/ 338
7.5 Informations provenant de tierces parties 338

8 Annexes 341
Glossaire 342
Tables de concordance 344

Les éléménts du rapport financier annuel sont identifiés dans le sommaire à l'aide du pictogramme **/RFA/**.

Document d'enregistrement universel 2026

Incluant le Rapport financier annuel



Nous sommes le premier fournisseur européen de cloud avec une empreinte mondiale. Notre objectif est d'offrir à chacune et chacun des services de cloud sécurisés, fiables, ouverts et durables.

Nous sommes au service de nos clients, quelle que soit leur localisation. Nous leur fournissons des performances de pointe et des solutions au meilleur ratio prix performance, afin de les aider à mieux gérer, protéger et faire évoluer leurs données.

Ce document d'enregistrement universel est une reproduction de la version officielle du document d'enregistrement universel, incluant le rapport financier annuel, qui a été établie au format xHTML et qui est disponible sur le site *corporate* ovhcloud.com

Le document d'enregistrement universel a été déposé le 6 novembre 2026 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement UE 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement UE 2017/1129.

Édito

Octave Klaba

Fondateur et Président Directeur général d'OVHcloud



Des fondations industrielles maîtrisées
Datacenters, réseau et serveurs en propre.

L'IA au cœur de notre stratégie
Des infrastructures à nos propres modèles.

Une croissance autofinancée
Investir l'argent que nous gagnons.

Chers actionnaires, chers collaborateurs, chers clients,

Il y a un an, en octobre 2025, j'ai repris les commandes du Groupe OVH avec trois objectifs : tenir nos engagements de performance, générer de la croissance dans le Cloud et l'Intelligence Artificielle, et créer de la valeur durable pour nos clients, nos collaborateurs et nos actionnaires.

Pour y parvenir, le plan stratégique « Step Ahead » repose sur notre fameuse « *secret sauce* » : exécuter aujourd'hui tout en préparant demain, collaborer avec nos clients et nos partenaires pour anticiper leurs besoins, et déployer des cycles d'investissement courts, progressifs et disciplinés.

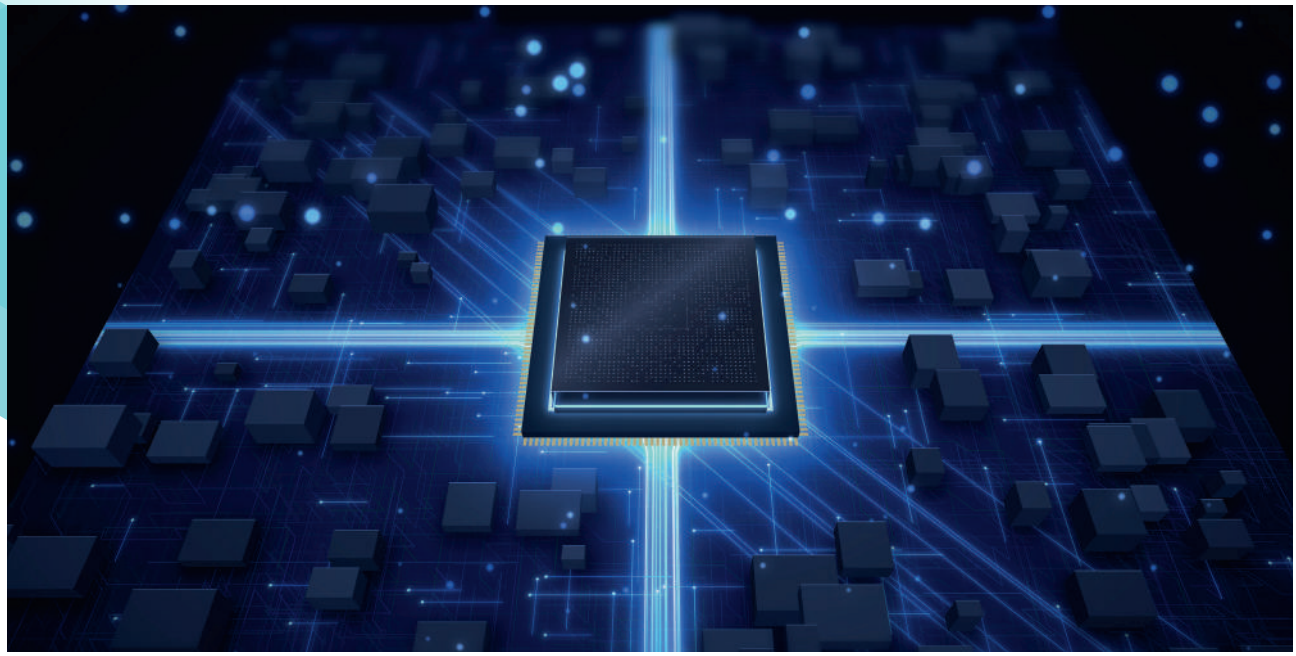
Notre force ? C'est l'écosystème que nous avons fédéré autour du Groupe OVH depuis 27 ans. 3 200 collaborateurs qui partagent les mêmes valeurs : la confiance, le travail en commun, la passion, la disruption et la responsabilité. Plus d'un million de clients et partenaires qui nous utilisent 24 heures sur 24. Des partenaires financiers qui soutiennent nos ambitions et nous font confiance depuis des années.

Un an après, **nous sommes prêts à accélérer.**

Des actifs industriels clés et maîtrisés

Un *datacenter* ne se télécharge pas en un clic. Il faut plusieurs années pour construire ces infrastructures essentielles au Cloud et à l'IA. Depuis nos débuts, nous maîtrisons toute la chaîne de valeur industrielle, de la construction des *datacenters* à la conception des serveurs.

« La valeur de l'IA se construira dans les usages, pas dans les promesses. Notre ambition est de maîtriser toute la chaîne, des infrastructures à nos propres modèles, pour transformer vingt ans de savoir-faire industriel en croissance rentable et durable. »



Nos serveurs sont conçus et assemblés dans nos propres usines, au plus près des besoins de nos clients.

Cette indépendance technologique nous permet d'aller plus vite et de mieux maîtriser nos coûts. Nous sommes propriétaires de la grande majorité de nos *datacenters* et une part importante de leur capacité électrique reste disponible. Cet actif stratégique va soutenir notre prochaine phase de croissance.

Notre réseau est rarement évoqué, et c'est un bon signe : il fonctionne ! Il y a plus de vingt ans, nous avons fait le choix d'investir dans notre propre réseau Internet. Aujourd'hui mondial, il relie tous nos *datacenters* entre eux et au reste du monde. Depuis quinze ans, son coût annuel est resté stable alors que son poids dans notre chiffre d'affaires n'a cessé de diminuer. Tout acteur mondial du Cloud et de l'IA se doit de construire un réseau de cette envergure. Le nôtre est déjà largement rentabilisé.

Notre chaîne d'approvisionnement et nos deux sites de production de serveurs constituent également des atouts stratégiques. Quelques jours nous suffisent pour nous adapter à la demande de nos clients. C'est le résultat de la réorganisation que j'ai engagée au cours de l'exercice 2025. Depuis, nous pilotons plus finement nos stocks de composants pour limiter le *cash* immobilisé. Le refroidissement liquide est devenu incontournable pour les GPU. Forts de nos vingt ans de savoir-faire dans le *watercooling*, nous l'adaptons aujourd'hui, à moindre coût, aux nouvelles générations de GPU, à l'image de ce que nous faisons chaque trimestre pour nos serveurs standard.

Une offre logicielle et commerciale étendue

Notre activité est aussi logicielle, avec un modèle économique bien connu : des coûts fixes et des marges élevées. En cinq ans, nous avons développé plus de 80 produits Public Cloud. La croissance s'accélère, confirmant ainsi une adoption commerciale de plus en plus rapide et la pertinence stratégique de créer des produits additionnels. Désormais, nous travaillons sur l'intégration de ces 80 produits entre eux et sur la régionalisation de notre offre Public Cloud. L'objectif est de capter la demande en Europe, en Amérique du Nord et en Asie-Pacifique afin d'accélérer davantage notre croissance.

Le *Bare Metal* reste la brique essentielle du Cloud : il attire de nouveaux clients et répond aux besoins des plus grands. L'augmentation des prix de nos serveurs de dernière génération nous permet de générer une trésorerie additionnelle qui compense l'augmentation des coûts de la RAM et des disques, pour continuer à honorer les commandes de nos clients. En parallèle, nous avons assuré la continuité de service de nos clients sur des services VMware grâce à un contrat pluriannuel et nous préparons la suite.

Pour ceux qui ont les plus fortes exigences de souveraineté et de sécurité, une troisième offre a obtenu la qualification SecNumCloud : « SNC Cloud Platform ». En parallèle, nous avons commencé à livrer « On-Prem Cloud Platform » dans les *datacenters* de nos clients. En conclusion, nos clients disposent du portefeuille d'offres le plus large parmi les acteurs européens.

Nous opérons nos trois *go-to-market*, Digital Starters, Digital Scalers et Corporate, dans seize pays. La réorganisation de nos équipes conduite au cours de l'exercice 2026 va produire son plein effet en 2027. En parallèle, nous allons retravailler le support client : il sera mieux segmenté et assisté par l'Intelligence Artificielle pour améliorer sa qualité et son temps de réponse. Enfin, nous allons clarifier la proposition de valeur de chacune

de nos marques : Kimsufi, SoYouStart, Gladia, OVH, OVHcloud et OVHai.

Une organisation simplifiée

Notre modèle opérationnel repose sur deux piliers. D'un côté, des processus standardisés qui garantissent une qualité constante à grande échelle. De l'autre côté, de petites équipes pluridisciplinaires, augmentées par l'Intelligence Artificielle, travaillent sur les nouveaux projets. Tous nos projets sont suivis à un rythme hebdomadaire, voire quotidien si besoin. Chaque nouvelle initiative associe trois points de vue (le marketing, la finance et la technique) dans le but d'atteindre, pour chacune d'elles, au plus vite 1 M€ de chiffre d'affaires mensuel.

Toutes ces transformations n'ont pas été simples. Elles ont demandé beaucoup de remises en question à nos équipes, et je tiens à les en remercier. Aujourd'hui, nous avons un cadre d'exécution très clair et qui fonctionne. Il nous permet de trouver les meilleurs relais de croissance et de les actionner rapidement.

L'Intelligence Artificielle, pour nos clients et pour nous-mêmes

Pour nos clients, l'Intelligence Artificielle élargit l'accès à la technologie. Notre vision, partagée lors de l'OVHcloud Summit 2025, est que tous les logiciels, SaaS inclus, deviendront des services orchestrés par l'Intelligence Artificielle. C'est pourquoi nous développons « OVHai Workspace », une plateforme d'IA pour les entreprises grâce à laquelle nos clients pourront créer et orchestrer des agents d'IA pour les assister au quotidien.

En parallèle, pour la première fois, certains de nos nouveaux produits ne seront plus destinés à des humains, mais aux agents d'IA. Ces agents pourront utiliser nos ressources Cloud en toute autonomie pour réaliser les tâches les plus complexes, celles qui prennent des jours voire des semaines. Les fondations nécessaires à ces services sont déjà en place, sous forme de *Token as a Service*, d'orchestration de l'inférence à grande échelle et d'hébergement de GPU.

Tous ces services sont d'abord déployés et utilisés en interne : notre support a besoin de services vocaux d'IA ; nos fonctions ressources humaines, juridiques, financières et commerciales ont besoin d'outils d'IA ; tout comme nos équipes techniques et de cybersécurité. En respectant notre doctrine « *Eat your own dog food* », chacun des services que nous développons pour nos clients est d'abord utilisé par le Groupe OVH lui-même.

Une partie de notre croissance future reposera sur ces nouveaux services d'IA. Ils permettront à nos clients de gagner en productivité et de développer de nouveaux usages en valorisant mieux leurs données. Nous réalisons ces investissements de manière mesurée et progressive, chaque phase visant d'abord à démontrer la création de valeur. Notre offre d'IA s'adresse à différents profils de clients, permettant ainsi de diversifier les risques associés à ces investissements.

Croissance et allocation du capital

J'ai créé OVH sans capital, et j'ai financé son développement par ses propres flux et par l'endettement bancaire jusqu'en 2016. Dix ans plus tard, je suis particulièrement heureux de retrouver les fondamentaux du Groupe OVH avec un « *Free Cash Flow* » à nouveau positif. Je tiens également à souligner que le rendement des capitaux employés est en progression sur les trois derniers exercices. Nous allons poursuivre cette même logique de cycles d'investissement pour augmenter le chiffre d'affaires et donc l'EBITDA, permettant ainsi de financer le cycle d'investissement suivant sans augmentation de capitaux propres, tout en gardant un levier d'endettement confortable car inférieur à 3 fois l'EBITDA.

Notre chaîne de valeur de l'IA



SaaS IA	Applications et assistants métiers
PaaS IA	Services managés et outils de développement
Tokens as a Service	Accès aux modèles et à l'inférence
Orchestration GPU	Gestion et optimisation des ressources
GPU et *datacenters*	Une infrastructure européenne souveraine



Chaque nouvelle initiative associe le marketing, la finance et la technique.

La capacité d'autofinancement (CAF) générée par OVH Groupe est destinée à trois finalités : l'investissement dans une croissance rentable, la réduction de l'endettement et la rémunération des actionnaires.

Je souhaite que nous puissions continuer à échanger régulièrement au sein du conseil d'administration sur les choix d'allocation de notre CAF.

Une nouvelle phase de croissance

L'IA accélère les besoins de toutes les typologies de clients, qu'ils soient *tech* ou n*on-tech*. Pourtant, en Europe, peu d'acteurs ont l'ambition de prendre une place majeure sur l'ensemble de la chaîne de valeur. Et pour cause : cela exige des années d'investissements dans le capital humain, les infrastructures et les produits avec une base de clients suffisamment large, variée et diversifiée géographiquement.

« Nous avons une autoroute devant nous, il est temps de la prendre. »

Ces fondations, nous les avons posées en 27 ans et aujourd'hui nous avons les moyens de répondre rapidement à tous les usages du Cloud et de l'Intelligence Artificielle. Notre ambition est la conséquence de ce que nous avons construit et des atouts que nous avons consolidés. Cette nouvelle phase de croissance changera, j'en suis convaincu, la perception et l'image du Groupe OVH en Europe et dans le monde.

Une vision de long terme

Le Groupe OVH s'inscrit dans une trajectoire de long terme, fidèle aux valeurs européennes qui fondent notre modèle depuis l'origine. Les plans stratégiques successifs, les différentes phases de développement, l'ensemble des projets servent une seule et même mission : donner à nos clients la liberté de créer, d'innover et de garder le contrôle de leurs données. Une mission résumée par notre signature : ***Innovation for Freedom.***

Aux actionnaires : merci de nous avoir fait confiance depuis notre introduction en Bourse en 2021, et de nous avoir soutenus durant toutes ces années. Nous entrons dans une nouvelle phase de développement, et nous avons l'ambition de vous en faire pleinement bénéficier.

Aux équipes : merci pour votre énergie au quotidien ! Je suis particulièrement fier du collectif que nous formons. Nous avons une autoroute devant nous, il est temps de la prendre. *It will be amazing!*

Aux clients : merci pour votre confiance et surtout pour vos retours, qui nous poussent sans cesse à faire mieux, plus vite et moins cher. Nous souhaitons être le partenaire de tous vos projets dans le Cloud et dans l'Intelligence Artificielle.

Amicalement,

Octave Klaba
Fondateur, Président directeur général

Modèle d'affaires du Groupe

Notre profil

Leader européen du cloud et de L'IA

27 ans d'existence

~ 3 200 salariés

1 145 M€
de chiffre d'affaires en 2026

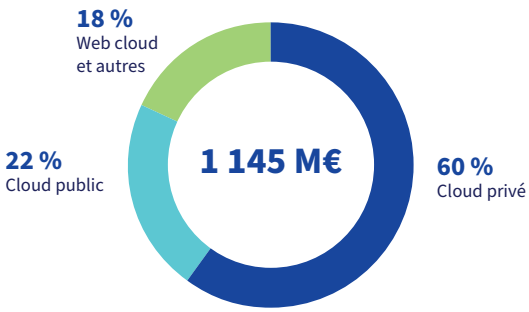
1,7 M de clients
(PME, grandes entreprises, entreprises technologiques et publiques)

dans **140** pays et 5 continents

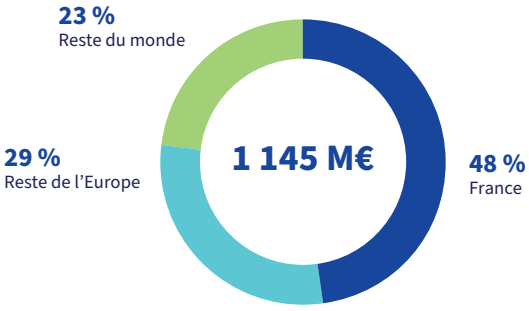
46 datacenters dans **10** pays

~500 000 serveurs

Répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité



Répartition géographique du chiffre d'affaires



Notre vision

Fidèles à notre mission « Innovation for Freedom », nous développons une technologie de confiance qui permet à chacun de créer, d'innover et de travailler en toute liberté.

Depuis notre création, nous accompagnons les grandes évolutions du numérique, de l'hébergement web au cloud, puis à l'IA. Nous permettons ainsi aux organisations de tirer parti de ces évolutions tout en gardant la maîtrise de leurs technologies et de leurs données.

- Garantir la liberté et la souveraineté numérique
- Maîtriser notre technologie de bout en bout, de l'infrastructure aux usages
- Rendre l'innovation utile et accessible, de manière responsable



Notre stratégie

Accompagner les organisations quelle que soit leur maturité numérique, dans le déploiement de leurs usages cloud et IA :

1. L'enrichissement **du portfolio cloud privé** et **public,** ainsi que **l'accélération dans l'IA, du GPU aux applications ;**
2. L'expansion dans **des marchés stratégiques, avec une approche multi-locale ;**
3. Le **développement** de nouveaux **segments de clientèle** clés (Finance, Santé, Défense…).

Nos atouts

Un positionnement adapté à la croissance des marchés du cloud et de l'IA.

- **Modèle vertical intégré**
  maîtrise complète de notre chaîne de valeur
- **Expertise cloud au service de l'IA**
  27 ans d'expérience, au rythme des ruptures technologiques
- **Culture d'innovation**
  intégrée à notre ADN, au service de nos offres et de nos process
- **Collaborateurs passionnés**
  et mobilisés autour de valeurs fortes : confiance, passion, travail en équipe, disruption et responsabilité



Notre proposition de valeur pour nos parties prenantes



Clients

Nous proposons à nos clients des solutions cloud couvrant l'ensemble de leurs usages, qu'il s'agisse de les accompagner dans leur transformation numérique, de leur permettre d'innover en construisant des applications « cloud native » ou de les aider à tirer parti de la puissance de la donnée. Nous offrons une suite complète de solutions répondant à des besoins croissants de clouds multiples et hybrides en garantissant à nos clients liberté et transparence.

- **Souveraineté numérique**
- Meilleur **rapport performance/prix**
- **Prévisibilité et transparence** des prix
- **Réversibilité complète** et interopérabilité
- **Maîtrise de l'empreinte environnementale**
- **Présence internationale**



Collaborateurs

Nous offrons à nos collaborateurs un environnement où s'épanouir en étant pleinement associés à la réussite de l'entreprise.

- Score d'engagement des collaborateurs de **7,4/10**
- **23 %** de femmes en position de management
- **68 %** de collaborateurs formés

Actionnaires

Nous offrons à nos actionnaires une exposition à un *Pure player* du cloud profitable sur un marché en forte croissance, tout en participant à la construction de l'indépendance numérique européenne.

- **+ 7,2 %** de croissance à périmètre constant du chiffre d'affaires
- **42,0 %**, taux de marge EBITDA ajusté en 2026
- **1,9 %** du capital détenu par des collaborateurs



Partenaires

Nous proposons à nos partenaires des opportunités commerciales associées à la co-construction d'un écosystème de solutions cloud européennes.

- **+ 5 000** entreprises (dont alumni) dans le *Partner Program* en 2026
- **+6 300** start-ups accompagnées *via* le Startup program



Fournisseurs

Nous offrons à nos fournisseurs des débouchés sur un marché du cloud en forte croissance, une diversification de leur portefeuille clients et l'opportunité de co-innover pour faire émerger des solutions de pointe.

- **> 16 %**, taux de croissance à moyen terme du marché du cloud et position concurrentielle d'OVHcloud
- **76 %** de fournisseurs ayant signé le Code de conduite fournisseurs



Société civile & environnement

Nous cherchons par notre offre à innover pour penser le monde numérique de demain et à réduire notre impact sur l'environnement, tout en contribuant à la souveraineté numérique et à la protection des données des citoyens européens.

- **250** familles de brevets détenues au 31 août 2026
- **1,24** PUE
- **0,29 l/kWh** de WUE
- **29 %**, taux de réutilisation de composants




NB5
VIVATECH



Présentation du Groupe

1.1 L'histoire 10

1.2 Le marché du cloud computing et de l'intelligence artificielle 11

1.2.1 Le cloud computing 11

1.2.2 L'intelligence artificielle 13

1.2.3 Un marché important et en forte croissance 14

1.2.4 Une position de leader européen de cloud et d'IA 16

1.3 L'activité d'OVHcloud 17

1.3.1 Une offre complète de solutions cloud et IA 17

1.3.2 La segmentation client 20

1.3.3 Empreinte géographique 21

1.4 Stratégie et objectifs 21

1.4.1 Un nouveau cap stratégique pour OVHcloud 21

1.4.2 Un plan articulé autour de 3 axes de croissance 22

1.4.3 Objectifs financiers 2027 22

1.5 Les atouts concurrentiels d'OVHcloud 23

1.5.1 Le champion de la souveraineté numérique avec une présence mondiale 23

1.5.2 Un prix prédictible et transparent 23

1.5.3 Un modèle industriel intégré qui démontre son efficacité économique 24

1.5.4 Un des meilleurs rapports performance-prix de l'industrie 25

1.5.5 Un cloud durable 25

1.5.6 Des valeurs qui favorisent une culture de collaboration et d'entreprise 25

1.6 Environnement législatif et réglementaire 26

1.6.1 Législation et réglementation dans l'Union européenne 26

1.6.2 Législation et réglementation aux États-Unis 29

1.7 Organisation du Groupe 30

1.7.1 Organigramme simplifié 30

1.7.2 Filiales et participations 31

1.1 L'histoire

OVHcloud est le premier fournisseur européen de cloud et un acteur mondial du cloud et de l'intelligence artificielle, fondé en 1999 et coté à la Bourse de Paris depuis 2021. Au cours des vingt-sept dernières années, OVHcloud s'est considérablement développé, d'abord en accroissant son infrastructure et en élargissant sa présence en Europe, puis en diversifiant ses offres de cloud et d'IA et en étendant ses activités à l'échelle mondiale.

▸ Développements clés

1999	Fondation par Octave Klaba comme l'une des premières sociétés d'hébergement Internet en Europe.
2000	Premières accréditations de domaines de premier niveau .fr et .be.
2002	Début de la fabrication de ses propres serveurs.
2003	Première utilisation d'une technologie exclusive de refroidissement par eau pour les serveurs.
2004	Première expansion géographique en Pologne et en Espagne.
2005	Ouverture du premier datacenter, à Roubaix, en France.
2006	Ouverture d'un datacenter en Allemagne. Déploiement d'un réseau propriétaire de fibre optique.
2008	Extension de l'offre aux télécommunications et à l'accès à Internet. Expansion en Italie, au Portugal et au Royaume-Uni. Ouverture d'un datacenter supplémentaire à Roubaix, en France.
2009	Poursuite de l'expansion en Europe, notamment aux Pays-Bas, en Irlande, en Finlande, en Lituanie et en République tchèque. Lancement des serveurs *Bare Metal* 10 Gbps.
2010	Expansion dans les services cloud. Ouverture d'un troisième datacenter à Roubaix, en France.
2011	OVH devient le n° 1 européen de l'hébergement de sites Internet. Ouverture du quatrième datacenter à Roubaix, France. Lancement de l'offre de cloud public.
2012-2015	Expansion en dehors de l'Europe, notamment aux États-Unis et au Canada. Ouverture de trois nouveaux datacenters en France et d'un centre à Beauharnois, au Canada.
2016	Ouverture de datacenters supplémentaires à Roubaix, France, et Beauharnois, Canada, et levée de fonds de 250 millions d'euros de capital avec KKR et TowerBrook Capital Partners qui deviennent actionnaires.
2017	Acquisition de vCloudAir aux États-Unis, l'offre de cloud de VMware.
2017-2020	Poursuite de l'expansion géographique, avec l'ouverture de datacenters aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Allemagne, en Pologne, à Singapour, en Australie, en France et au Canada.
2018	Adoption d'« OVHcloud » comme nouveau nom du Groupe, soulignant sa position de fournisseur de services cloud. M. Michel Paulin est nommé directeur général. Ouverture d'un bureau en Inde.
2019	Introduction de la technologie Kubernetes dans les solutions de cloud public ainsi que d'une gamme d'unités de traitement haute performance. OVHcloud reçoit sa certification de sécurité Hébergeur de données de santé (HDS).
2020	Acquisition d'OpenIO et d'Exten. OVHcloud devient un membre fondateur de l'initiative GAIA-X.
2021	OVHcloud reçoit sa qualification de sécurité SecNumCloud. Introduction en bourse le 15 octobre 2021 à Paris.
2022	Acquisition de ForePaaS. OVHcloud atteint plus de 80 solutions IaaS et PaaS disponibles.
2023	Ouverture de nouveaux datacenters en France et en Inde. OVHcloud obtient un score de 71/100 par S&P Global ratings, reflet de l'engagement du Groupe à conduire la révolution des données pour un avenir responsable.
2024	Lancement de la troisième génération de serveurs *Bare Metal Advance* (ADV-Gen3) exploitant les processeurs AMD EPYC.
2025	Lancement d'*On-prem cloud platform,* une plateforme cloud prête à l'emploi et installée chez le client. Qualification SecNumCloud de Bare Metal Pod, une solution de cloud privé alliant autonomie stratégique et sécurité renforcée. Lancement de la solution de produits cloud public en 3-AZ dans la région de Paris, offrant une haute résilience pour les données. Franchissement du seuil de 1 milliard d'euros de revenus. Retour d'Octave Klaba, fondateur d'OVHcloud, à la direction générale du Groupe.
2026	OVHcloud est sélectionné comme fournisseur de cloud souverain par la Commission européenne dans un consortium avec DEEP & Clever Cloud. Structuration d'une organisation grands comptes *(Corporate)* et accélération des activités Défense. Acquisition de Seald (chiffrement de bout en bout), Lingua Custodia (modèles spécialisés d'IA générative) et de GLADIA (IA vocale). OVH Labs dévoile « en preview » OVHai Workspace, une plateforme IA agentique collaborative et ouverte.

1.2 Le marché du cloud computing et de l'intelligence artificielle

1.2.1 Le cloud computing

Le cloud computing désigne la fourniture à la demande de ressources de calcul, de stockage et de réseau via Internet, hébergées dans des datacenters, qui abritent des serveurs et des équipements utilisés pour traiter, stocker et transmettre des données. Les utilisateurs de services de cloud computing peuvent accéder aux données stockées et donner des instructions aux unités de traitement pour qu'elles exécutent des fonctions de calcul automatiquement, sans avoir besoin d'une interaction humaine, ce qui réduit au minimum les capacités de calcul et de stockage nécessaires sur leurs appareils (tels que les ordinateurs personnels, les tablettes et les téléphones mobiles). Où qu'ils se trouvent, tant qu'ils disposent d'une connexion Internet, les utilisateurs peuvent accéder aux services informatiques par le biais du cloud.

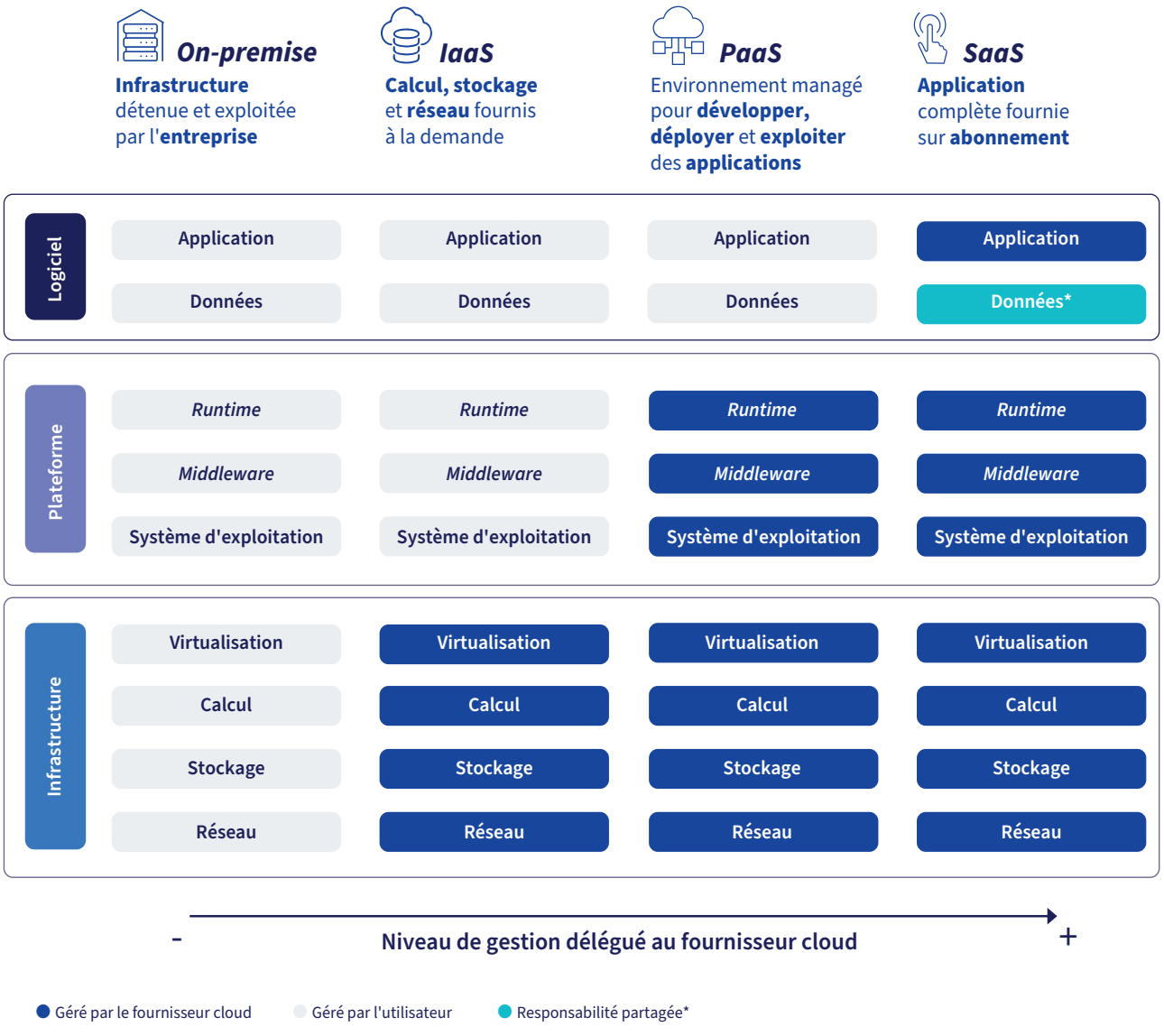
Les entreprises peuvent créer et exploiter leurs propres datacenters en faisant appel à du personnel informatique interne, ou elles peuvent externaliser tout ou partie des fonctions à des fournisseurs de services de cloud computing tels qu'OVHcloud. Pour de nombreuses entreprises, le temps et l'investissement financier requis rendent le cloud computing propriétaire moins attrayant que l'externalisation, qui implique de ne payer que pour les ressources qu'elles utilisent réellement. En outre, il peut être difficile pour les entreprises qui ne sont pas spécialisées dans les services informatiques d'innover aux niveaux requis afin de garantir que leur infrastructure de cloud computing leur offre des services et des protections adéquats, tels que la sécurité des données. Les systèmes informatiques internes peuvent également ne pas être suffisamment évolutifs pour répondre aux demandes de charge de pointe (à moins que les entreprises ne maintiennent une capacité excédentaire coûteuse).

Les serveurs maintenus dans les datacenters peuvent être utilisés pour de multiples fonctions, chacune d'entre elles étant accessible par une « machine virtuelle » créée sur le serveur. Les machines virtuelles sont exploitées et séparées les unes des autres par une plateforme logicielle appelée « couche de virtualisation ». Chaque machine virtuelle peut avoir son propre système d'exploitation qui permet aux utilisateurs de développer et d'exécuter des applications. Grâce à une fonction appelée « hyperviseur », la capacité du serveur est allouée aux machines virtuelles en fonction des demandes des utilisateurs. Par ailleurs, des applications logicielles ont été écrites pour être regroupées dans des « conteneurs » qui s'exécutent directement sur le système d'exploitation du serveur lui-même, coordonnés par des plateformes connues sous le nom de systèmes d'« orchestration », qui prennent généralement moins de place et peuvent offrir de meilleures performances que les piles de virtualisation basées sur un hyperviseur.

La possibilité de créer plusieurs machines virtuelles dans chaque serveur ou de déployer des systèmes basés sur des conteneurs permet à un fournisseur de services cloud de répartir sa capacité entre plusieurs groupes d'utilisateurs ou clients de manière sécurisée. Les fournisseurs de services peuvent dédier un serveur à un seul client (un système de « cloud privé »), en répartissant la capacité du serveur entre les groupes d'utilisateurs autorisés par le client. Un serveur peut également être partagé entre plusieurs clients (un système de « cloud public »). Les clients du cloud privé paient généralement des frais mensuels pour une capacité dédiée, qu'ils utilisent ou non cette capacité. Les clients du cloud public paient généralement pour la capacité qu'ils utilisent réellement.

Afin d'optimiser le coût des services cloud, de nombreuses entreprises déploient des stratégies de « cloud hybride », dans lesquelles elles combinent une capacité de cloud privé sur site ou externalisé, pour leurs fonctions et données les plus sensibles, avec une capacité de cloud public pour leurs besoins moins sensibles. Les clients déploient également des stratégies « multi-cloud », en achetant des services de cloud auprès de plusieurs fournisseurs. Pour répondre à la demande croissante de services de cloud hybride et multi-cloud, un fournisseur de cloud doit proposer des packages qui permettent aux différentes solutions de fonctionner comme un tout intégré.

Le cloud computing, par opposition aux architectures *On-premise* où l'entreprise détient et exploite entièrement sa propre infrastructure locale, englobe une gamme de services comprenant la fourniture d'un accès à l'infrastructure (*Infrastructure-as-a-Service* ou « IaaS »), la sélection et l'exploitation de plateformes telles que des systèmes d'exploitation, des piles de virtualisation et des systèmes de sécurité (*Platform-as-a-Service* ou « PaaS »), et l'offre d'applications développées et pouvant fonctionner sur des plateformes cloud (*Software-as-a-Service* ou « SaaS »). Le graphique suivant illustre ces caractéristiques :



* *En SaaS, le fournisseur héberge et sécurise les données, mais le client en reste responsable (responsable de traitement au sens du RGPD), notamment pour leur classification, les droits d'accès et la réversibilité.*

Le marché des solutions cloud comprend également des services web destinés principalement aux particuliers et aux petites et moyennes entreprises. Le marché du Web cloud comprend essentiellement l'hébergement de sites web et de domaines, y compris la location de serveurs pour les sites web, la vente de services secondaires (tels que des progiciels) et les services d'enregistrement, de renouvellement et de transfert de noms de domaine.

1.2.2 L'intelligence artificielle

L'intelligence artificielle (IA) désigne les technologies permettant à des systèmes informatiques d'exécuter des tâches associées à l'intelligence humaine. Le développement d'un modèle d'IA repose sur trois étapes distinctes : l'entraînement, c'est-à-dire l'apprentissage à partir de grands volumes de données ; l'ajustement (ou *fine-tuning),* qui adapte un modèle déjà entraîné à un cas d'usage spécifique ; et l'inférence, qui correspond à l'utilisation du modèle en conditions réelles pour produire une réponse ou un résultat à partir d'une nouvelle donnée d'entrée.

Ces traitements nécessitent une puissance de calcul intensive, généralement fournie par des GPU (processeurs graphiques) hébergés dans des datacenters, dont l'architecture parallèle est mieux adaptée aux calculs matriciels utilisés par les modèles d'IA que les processeurs généralistes (CPU). La fourniture d'infrastructure dédiée à ces charges de travail constitue une extension du modèle *IaaS* décrit précédemment : au lieu d'accéder à des machines virtuelles ou à des conteneurs génériques, l'utilisateur accède à une capacité de calcul spécifiquement équipée en GPU, facturée selon les mêmes logiques d'usage (à la demande ou par capacité réservée).

Une fois un modèle entraîné, son utilisation peut elle-même être proposée comme un service : plutôt que d'exploiter directement l'infrastructure GPU, l'utilisateur envoie une requête à un modèle déjà déployé et ne paie que pour le volume de données traité (généralement mesuré en tokens, unités de texte élémentaires manipulées par le modèle). Ce mode de facturation à l'usage (aussi appelé *tokens-as-a-service)* rapproche l'accès aux modèles d'IA générative des logiques de PaaS ou de SaaS décrites précédemment, où l'utilisateur consomme un service sans avoir à gérer l'infrastructure sous-jacente.

L'essor de l'IA générative – modèles capables de produire du texte, des images ou d'autres contenus à partir d'une requête en langage naturel – a fortement accru la demande en capacité GPU. Il a également mis en évidence plusieurs enjeux structurels : une dépendance à un nombre restreint de fabricants de puces et de fournisseurs de modèles, une opacité fréquente sur les données utilisées pour l'entraînement, et l'émergence d'un cadre réglementaire encore en construction, notamment en Europe avec le règlement sur l'intelligence artificielle (dit « AI Act »), qui impose des obligations différenciées selon le niveau de risque et d'autonomie du système concerné.

Les grands modèles de langage (LLM, *Large Language Models*) sont aujourd'hui majoritairement développés par des acteurs nord-américains ou chinois. Leurs utilisateurs européens sont donc susceptibles d'être exposés à des législations extraterritoriales, telles que le Cloud Act américain, qui permet aux autorités américaines de demander l'accès à des données hébergées par des entreprises soumises au droit américain, y compris hors du territoire des États-Unis. Face à ces enjeux, un marché de LLM « souverains » se développe en Europe : ces modèles sont évalués selon des critères tels que la localisation des données d'entraînement et d'exploitation, la nationalité de l'opérateur, et l'absence d'assujettissement à une législation extraterritoriale.

Au-delà de l'inférence simple, où le modèle répond à une requête ponctuelle, une catégorie de systèmes appelés agents IA se développe. Un agent IA est un système autonome construit autour d'un ou de plusieurs LLM (grands modèles de langage), capable d'exécuter une tâche en plusieurs étapes sans intervention humaine continue, en décomposant un objectif en sous-tâches et en appelant des outils externes (bases de données, API, logiciels tiers) pour obtenir des informations ou effectuer des actions, puis en évaluant les résultats obtenus pour ajuster leur plan. Cette autonomie d'exécution soulève des questions similaires à celles posées par la localisation des données dans le cloud computing classique : où s'exécute l'agent, quelles données et quels systèmes il est autorisé à consulter, et sous quelle juridiction ces traitements sont-ils réalisés.

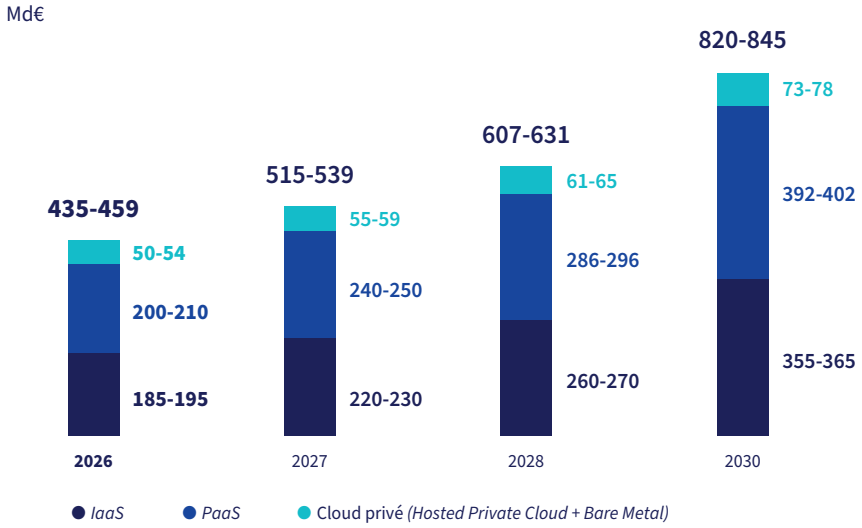


SaaS IA	Applications et assistants métiers
PaaS IA	Services managés et outils de développement
Tokens as a Service	Accès aux modèles et à l'inférence
Orchestration GPU	Gestion et optimisation des ressources
GPU et *datacenters*	Une infrastructure européenne souveraine

1.2.3 Un marché important et en forte croissance (1)

1.2.3.1 Aperçu du marché du cloud et de l'IA

▸ **Taille du marché en 2026**



Source : modèle de marché OVHcloud 2026-2030 (IDC, Gartner, Synergy Research). Périmètre mondial.

Légende : Le marché mondial du cloud (privé et public) est estimé à 435-459 milliards d'euros en 2026 et devrait atteindre 820-845 milliards d'euros en 2030 (estimations OVHcloud).

Leader européen du cloud privé en chiffre d'affaires, OVHcloud figure parmi les principaux acteurs du marché du cloud avec des offres de cloud public, de cloud privé et d'IA. En France, Exaegis Markess a classé OVHcloud comme le premier fournisseur de services de cloud privé et public en 2025, sur la base des parts de marché. (2)

Les chiffres de marché et de la croissance potentielle estimée qui sont présentés ci-dessous sont nécessairement sujets à des incertitudes, et la croissance réelle peut s'avérer différente (éventuellement de manière significative).

(En milliards d'euros)	**2026**	**2027**	**2028**	**2030**
Dont IaaS (cloud public)	185-195	220-230	260-270	355-365
Dont PaaS (cloud public)	200-210	240-250	286-296	392-402
Dont *Hosted Private Cloud* et *Bare Metal* (Cloud privé)	50-54	55-59	61-65	73-78
Taille du marché Cloud privé et public	**435-459**	**515-539**	**607-631**	**820-845**

En 2026, le marché mondial du cloud public (IaaS et PaaS) est estimé à environ 385-405 milliards d'euros, dont 185-195 milliards d'euros pour l'IaaS et 200-210 milliards d'euros pour le PaaS. Le marché mondial du cloud privé, qui regroupe le *Hosted Private Cloud* et le *Bare Metal Cloud*, est estimé pour sa part à 50-54 milliards d'euros, soit environ 12 % du marché total. Au sein de l'IaaS, les infrastructures optimisées pour l'IA constituent un sous-segment estimé à 35-39 milliards d'euros en 2026, dont la croissance devrait être nettement supérieure à celle de l'IaaS dans son ensemble.

Les segments liés aux services publics, à la santé, aux services financiers, à la défense, aux services professionnels et les télécommunications sont particulièrement sensibles à la souveraineté numérique. Cette thématique recouvre notamment l'importance d'assurer aux clients la pleine maîtrise de la gestion et de la localisation de leurs données par les fournisseurs de cloud.

Ainsi, depuis plusieurs années, OVHcloud développe une offre répondant aux besoins de souveraineté les plus exigeants, conforme aux référentiels de sécurité des États membres de l'Union européenne. En France, depuis 2021, OVHcloud est qualifié SecNumCloud par l'ANSSI (le référentiel de cybersécurité français assurant une protection contre les lois extra-européennes). Cette qualification a été renouvelée pour 3 ans en décembre 2023. OVHcloud a construit sur celle-ci son offre *Hosted Private Cloud powered by VMware* en 2021. De plus, en 2025, la nouvelle offre Bare Metal Pod (rack autonome de serveurs dédié à chaque client) a reçu la qualification SecNumCloud 3.2 par l'ANSSI. Depuis 2026, OVHcloud offre également une version qualifiée SecNumCloud de ses produits de cloud public (SNC Cloud Platform). En Europe, OVHcloud a fait certifier plusieurs de ses produits sur des référentiels de confiance, en Italie (ACN), en Espagne (ENS) et en Allemagne (C5), par exemple.

(1) *Les estimations liées à la taille et aux tendances des marchés du cloud sont basées sur l'analyse de multiples sources par la Société, y compris des études de marché réalisées par Boston Consulting Group (BCG) à la demande de la Société et des informations obtenues par ailleurs auprès d'International Data Corporation (IDC), de Forrester Research Inc. et de Gartner®.*

(2) *Infrastructures & Cloud, Exaegis Research, 2026.*

1.2.3.2 Tendances du marché du cloud privé, public et de l'IA

OVHcloud estime que la tendance de forte croissance du marché du cloud devrait se poursuivre dans les années à venir car le marché bénéficie de leviers structurels robustes :

- l'accélération de la migration et de la modernisation des applications critiques vers le cloud, chez les acteurs publics comme privés, le cloud étant désormais érigé en modèle d'exploitation à part entière (scalabilité, portabilité, orchestration, etc.) ;
- l'essor du multi-cloud et du cloud hybride, qui répond, entre autres, aux objectifs de réduire la dépendance aux acteurs hyperscalers et d'identifier, pour chaque type de donnée (y compris les plus sensibles), le type de cloud le plus adapté ;
- une demande soutenue liée à l'intelligence artificielle, portée par le besoin croissant en infrastructures IaaS optimisées pour l'IA (calcul, stockage, réseaux adaptés), sous l'effet de la généralisation de l'IA générative et de l'IA agentique au sein des entreprises ;
- la montée en puissance des enjeux de souveraineté numérique et d'autonomie stratégique, en particulier dans le domaine de l'IA, avec des interrogations croissantes portant sur le lieu de déploiement et d'entraînement des modèles, la nature des données utilisées, ou encore le recours à des modèles en *open weight ;*
- une adoption croissante des solutions de FinOps et d'optimisation des coûts, dans un contexte de hausse des coûts liée au déploiement de l'IA ;
- la prise en compte croissante des enjeux de durabilité du cloud et de l'IA, dans un contexte d'impact énergétique et environnemental croissant des infrastructures et charges de calcul liées à l'IA ;
- un renforcement du cadre réglementaire applicable au cloud et à l'IA, qui pousse les entreprises à intégrer la conformité comme critère central dans le choix de leurs fournisseurs et solutions.

Les marchés mondiaux de l'IaaS et du PaaS devraient ainsi connaître une croissance annuelle composée comprise entre 17 % et 18 % entre 2026 et 2030, selon les segments. Sur cette période, le marché total (cloud privé et public) afficherait une croissance annuelle composée d'environ 17 %.

OVHcloud estime que la croissance du marché a été tirée, et devrait continuer à l'être, par une augmentation constante des dépenses informatiques des entreprises, et une tendance continue à l'externalisation, notamment en ce qui concerne les dépenses informatiques consacrées au cloud.

Bien qu'OVHcloud s'attende à une croissance importante dans chacun des segments du marché, le taux de croissance peut varier significativement selon les segments, en fonction des usages spécifiques et des exigences des clients :

- le cloud public devrait rester le segment le plus dynamique, avec une croissance annuelle composée d'environ 18 % entre 2026 et 2030 à l'échelle mondiale, grâce à une grande évolutivité et au large éventail d'utilisations potentielles des services de cloud public. Au sein de ce segment, l'IaaS progresserait d'environ 17-18 % par an, porté notamment par un sous-segment de marché lié aux infrastructures optimisées pour l'IA (comprenant calcul, stockage, réseaux), dont la croissance annuelle composée atteindrait environ 42-43 % sur la période ;
- le cloud privé devrait également connaître une croissance solide, d'environ 9-10 % par an entre 2026 et 2030, dont environ 16 % par an pour le *Bare Metal Cloud*, porté par les entreprises qui cherchent à combiner les besoins d'externalisation et de confidentialité des données. OVHcloud estime que cette croissance sera alimentée par une tendance continue à l'externalisation, le développement de solutions de cloud hybride et multi-cloud, et un besoin croissant de solutions dédiées et sécurisées, qui sont plus difficiles à assurer sur le cloud public ;
- le marché du PaaS devrait progresser à un rythme comparable à celui de l'IaaS, avec une croissance d'environ 18 % par an entre 2026 et 2030, tirée notamment par la gestion des données et la modernisation des applications.

Le marché des services cloud évolue également rapidement, modifiant certains des principaux facteurs de croissance du marché, en particulier pour les clients professionnels. Alors que la croissance globale reflète un besoin de stocker et de traiter des quantités toujours plus importantes de données, OVHcloud pense que le marché met davantage l'accent sur des sujets tels que la souveraineté numérique, la sécurité des données et l'impact environnemental de la gestion des datacenters.

1.2.3.3 Le marché des services Web cloud

Le marché du Web cloud en Europe est estimé à environ 12,5-13 milliards d'euros en 2026 et devrait atteindre environ 18,5-19,5 milliards d'euros en 2030, soit une croissance annuelle composée d'environ 10 % sur la période. OVHcloud opère sur ce marché à travers l'hébergement de sites Internet et l'enregistrement de noms de domaine ainsi qu'à travers des services à plus forte valeur ajoutée tels que la création de sites (*sitebuilding*) et l'e-Commerce, la fourniture de services d'accès à Internet et de solutions de protocole voix sur Internet.

Le marché du Web cloud en Europe demeure plus mature que celui du cloud privé et public. OVHcloud s'attend à ce que les segments d'hébergement historiques – noms de domaine, hébergement mutualisé et serveurs privés virtuels (VPS) – poursuivent leur croissance à un rythme régulier d'environ 9 % par an sur la période 2026-2030, portés par une demande stable, avec une progression plus soutenue des VPS (environ 11 % par an). Les segments à plus forte valeur ajoutée – en particulier le *sitebuilding* et l'eCommerce – devraient croître plus rapidement, à environ 14 % par an sur la période, bénéficiant d'une pénétration croissante et de l'évolution des préférences clients.

OVHcloud estime que la croissance future du marché sera stimulée par l'adoption numérique continue des PME européennes, ainsi que par la transition d'une offre d'hébergement basique vers des services à plus forte valeur ajoutée (VPS, *sitebuilding*, eCommerce), qui offrent des possibilités de vente croisée et de vente de services additionnels aux utilisateurs actuels du Web cloud. Cette dynamique s'accompagne par ailleurs du développement de suites collaboratives souveraines, positionnées comme des alternatives aux solutions dominantes du marché.

1.2.4 Une position de leader européen du cloud et de l'IA

OVHcloud est un acteur majeur du marché mondial du cloud, positionné comme alternative européenne aux hyperscalers (Amazon Web Services, Microsoft Azure, Google Cloud Platform).

Sur la base de retours clients, OVHcloud estime que les facteurs clés qui déterminent le choix d'un fournisseur de services cloud comprennent le rapport prix/performance, la continuité et la fiabilité du service, la performance technique, la sécurité/souveraineté et la localisation du datacenter. Le rapport prix/performance est le critère le plus significatif dans le segment du *Bare Metal Cloud*, tandis que la continuité et la fiabilité ont une importance à peu près égale au rapport prix/performance dans le segment de l'*Hosted Private Cloud*, et représentent le facteur le plus important dans le segment du cloud public. Dans ce dernier segment de marché sont également prises en compte, dans le choix du fournisseur, la réversibilité et la flexibilité apportées, respectivement, par l'utilisation de technologies *open source* et le modèle de paiement à l'usage.

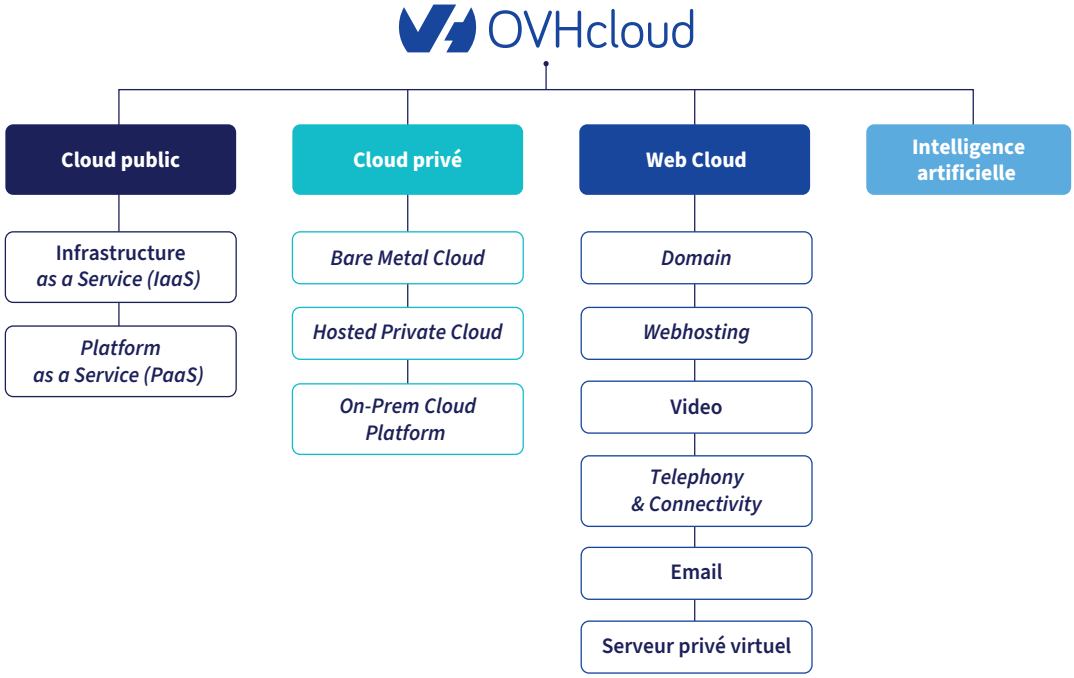
OVHcloud propose actuellement des offres PaaS dans des domaines tels que le stockage, la gestion des données et l'intelligence artificielle intégrés à ses offres IaaS, et est en train d'étendre sa présence sur le marché du PaaS. Dans le cadre de sa stratégie de croissance, OVHcloud prévoit de continuer à étendre les composantes PaaS de ses offres et de poursuivre son développement dans le domaine de l'intelligence artificielle. Grâce à la complémentarité de ces offres PaaS et son très large catalogue IaaS, OVHcloud offre une alternative attrayante à sa clientèle, cible composée de grandes entreprises et de sociétés technologiques.

OVHcloud est également un acteur majeur du cloud et de l'IA souverains, en particulier sur le marché européen. Par exemple, OVHcloud a été reconnu Leader du Blueprint 2025-2026 sur les solutions de cloud de confiance par Exaegis, un cabinet d'audit et de notation spécialisé dans l'évaluation des fournisseurs numériques. L'étude Blueprint® Solutions Cloud de Confiance est un outil d'aide à la décision incontournable pour les dirigeants et DSI français. Cette distinction récompense l'engagement collectif des équipes d'OVHcloud pour un cloud souverain, sécurisé et durable. En matière d'IA, OVHcloud a été positionné par Gartner, en tant que « Challenger » dans son *Magic Quadrant for Cloud AI Infrastructure* de juillet 2026. (1)

(1) Gartner, Magic Quadrant for Cloud AI Infrastructure, Dennis Smith, Alessandro Galimberti, Ed Anderson, Carolin Zhou, Wataru Katsurashima, Ashish Banerjee, 6 juillet 2026.

1.3 L'activité d'OVHcloud

1.3.1 Une offre complète de solutions de cloud et d'IA

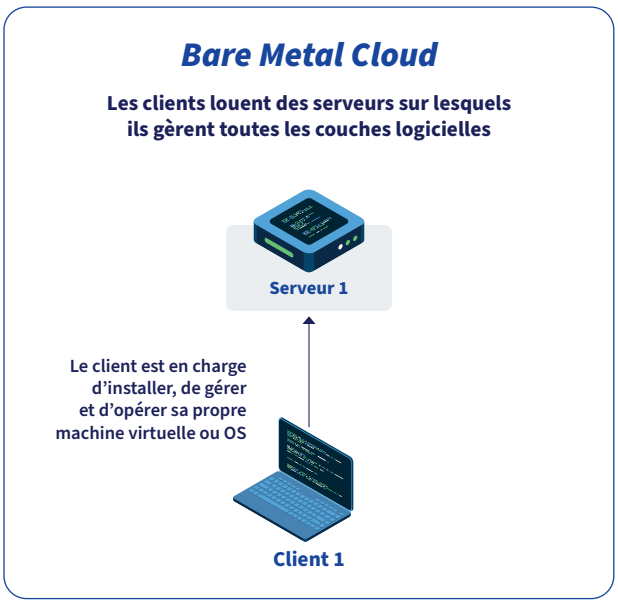


1.3.1.1 Cloud privé

OVHcloud propose deux offres principales de cloud privé : *Bare Metal Cloud* et *Hosted Private Cloud*. Depuis 2025, une troisième offre de cloud privé a été lancée, en mode *on-premises : On-prem cloud platform (OPCP)*.

Bare Metal Cloud

Le service de *Bare Metal Cloud* d'OVHcloud fournit des serveurs physiques dédiés aux clients, qui ont un contrôle total sur le serveur, y compris le choix du système d'exploitation. Le *Bare Metal Cloud* leur permet d'avoir une expérience similaire à celle qu'ils auraient avec des solutions sur site gérées par leurs équipes internes, tout en profitant des avantages offerts par l'externalisation.



L'offre principale de *Bare Metal Cloud* d'OVHcloud commercialise des serveurs haut de gamme et des offres de services de moyen à haut niveau. OVHcloud dispose également d'une offre à prix attractif commercialisée sous la gamme « Eco » utilisant des serveurs rénovés qui fournissent des services de qualité à un coût réduit, tout en améliorant l'efficacité environnementale.

Les services de *Bare Metal Cloud* offrent aux entreprises clientes une puissance informatique de haut niveau et des accords de niveau de service stricts, dans un environnement sécurisé adapté aux applications sensibles. Le serveur peut être personnalisé pour répondre aux besoins du client, et peut être exploité sans qu'il soit nécessaire d'allouer la capacité du serveur à des machines virtuelles par le biais d'un hyperviseur, ce qui permet au client d'utiliser la pleine capacité du serveur. Toute capacité inutilisée peut être déployée en quelques minutes, bien que la capacité totale soit limitée par celle du serveur dédié.

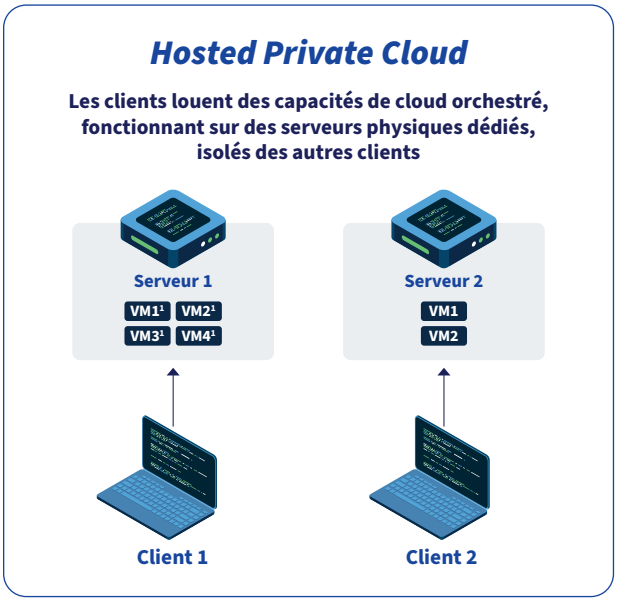
Les clients du *Bare Metal Cloud* paient des frais mensuels qui dépendent des niveaux de performance qu'ils sélectionnent. Ils peuvent également choisir des options (telles que la personnalisation du serveur ou la sauvegarde des données) moyennant des frais supplémentaires.

Les principaux usages des services *Bare Metal Cloud* comprennent le calcul de données complexes, les opérations à faible latence, le streaming, les jeux en ligne, les applications d'entreprise critiques telles que les ERP et CRM.

En 2025, OVHcloud a lancé Bare Metal Pod, une infrastructure souveraine, qualifiée SecNumCloud 3.2 par l'ANSSI et dédiée, offrant la puissance du cloud combinée à l'isolation physique des serveurs *Bare Metal,* conçue pour héberger des environnements critiques ou sensibles.

Hosted Private Cloud

Hosted Private Cloud d'OVHcloud est une offre de serveurs privés entièrement gérés par OVHcloud, en partenariat avec des acteurs mondiaux comme VMware, Nutanix et OpenNebula, pour les clients recherchant isolement et sécurité.



1. VM : machine virtuelle.

Les services de *Hosted Private Cloud* d'OVHcloud fournissent aux clients un accès privé à des serveurs, à niveaux élevés de performance, qui peuvent être personnalisés pour satisfaire les exigences spécifiques du client. Ils répondent aux besoins des clients qui recherchent l'isolement et la sécurité, des ressources évolutives et la résilience.

Les principaux usages des services de *Hosted Private Cloud* comprennent le déploiement dans le cadre de stratégies de cloud hybride, l'encodage de médias, l'analyse de *big data,* la reprise après sinistre, ainsi que le stockage et le traitement de données sensibles dans des secteurs clés tels que la santé, la finance et le secteur public.

Depuis 2021, OVHcloud propose des offres *Hosted Private Cloud* qualifiées SecNumCloud. La qualification SecNumCloud apporte aux clients l'assurance de choisir des solutions qui respectent les plus hauts standards de sécurité de l'ANSSI, ainsi que la garantie de recourir à des solutions adaptées aux données sensibles des administrations et des entreprises.

On-prem cloud platform

En 2025, OVHcloud a lancé *On-prem cloud platform*, une plateforme cloud prête à l'emploi et installée chez le client. Ce lancement s'est matérialisé par la signature d'un contrat commercial avec DEEP. Le 31 mars 2025, DEEP, filiale du groupe Post, le leader des services télécoms, ICT, postal et financier postal du Luxembourg, et OVHcloud ont signé un partenariat stratégique pour la mise en œuvre d'un cloud souverain au Luxembourg. Le cloud souverain DEEP s'appuiera sur la solution *On-prem cloud platform (OPCP)* d'OVHcloud : une plateforme cloud intégrée (matérielle et logicielle) qui sera, en mode déconnecté, hébergée et opérée de façon autonome par DEEP dans ses propres centres de données certifiés « Tier IV » situés au Luxembourg.

1.3.1.2 Cloud public

Le Cloud public d'OVHcloud fournit des ressources de calcul, de stockage et de réseau mutualisées, facturées à l'usage, sur une infrastructure basée sur des technologies *open source* telles qu'OpenStack (une plateforme qui permet de déployer des ressources de traitement, de stockage et de mise en réseau) et Kubernetes (une plateforme d'orchestration de conteneurs, devenue un standard de marché). L'utilisation de ces plateformes standard offre aux clients une capacité de transfert de données facile et un accès volontairement transparent au code source, facilitant la réversibilité et éliminant le « verrouillage par le fournisseur ». Cette caractéristique de l'offre OVHcloud est particulièrement attrayante pour les clients qui cherchent à déployer des stratégies de multi-cloud.

Les solutions de cloud public offrent aux utilisateurs une capacité de calcul pratiquement illimitée, la seule contrainte étant la capacité totale installée du fournisseur de cloud. Il est possible de déployer de nouvelles instances de cloud public automatiquement et en quelques secondes. Comme le service de cloud public est basé sur des serveurs partagés, les options de personnalisation sont définies par OVHcloud. Les niveaux de service sont élevés étant donné la flexibilité de l'architecture matérielle.

Les clients du cloud public paient des frais d'utilisation pour la capacité qu'ils utilisent réellement. Le modèle d'OVHcloud offre beaucoup plus de prévisibilité que les modèles utilisés par les hyperscalers et de nombreux autres concurrents. En particulier, contrairement aux hyperscalers, OVHcloud ne facture pas de frais supplémentaires pour les transferts de données sortants ou les appels API, sauf pour les stockages block et archive, et pour les services localisés en Asie-Pacifique.

L'offre de cloud public du Groupe fournit trois services de cloud computing de base : la performance informatique (le *compute*), le stockage et les capacités réseau.

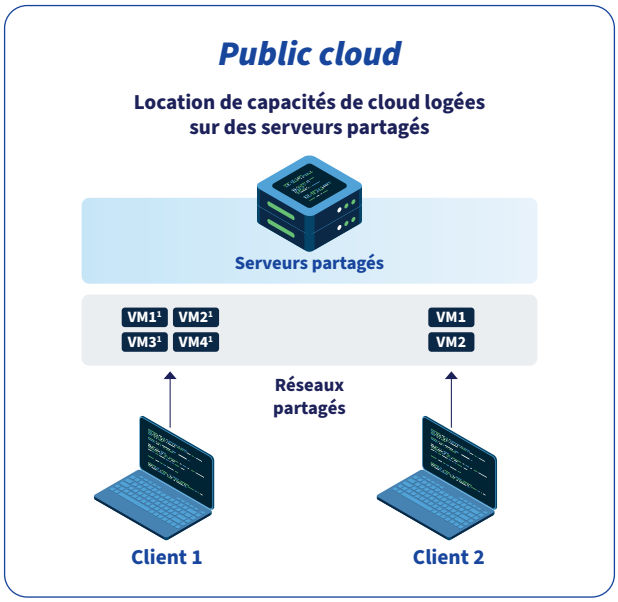
Les clients des solutions de cloud public OVHcloud peuvent choisir des services de cloud public entièrement évolutifs sur des machines virtuelles qui sont hébergées sur des serveurs et des réseaux partagés.

Le service de cloud public d'OVHcloud est intéressant pour les clients qui recherchent des ressources hautement évolutives, avec des demandes de gestion de pics importants sur plusieurs sites d'accès, et un degré élevé de résilience. Ce service est utilisé pour les applications à forte demande et les services qui utilisent de grands volumes de données, comme le streaming vidéo et musical.

Les clients du cloud public d'OVHcloud peuvent également choisir parmi un certain nombre de logiciels à la demande (SaaS) fonctionnant sur les serveurs du cloud public d'OVHcloud. En particulier, OVHcloud propose à ses clients des accès aux solutions de messagerie et de calendrier Microsoft Exchange, aux solutions de stockage et de gestion des données SharePoint et à la suite logicielle professionnelle Office365.

En 2025, OVHcloud propose les produits cloud public en 3-AZ dans la région de Paris. Cette région propose aux entreprises et organisations une présence dans trois datacenters (AZ ou *Availability Zone*) géographiquement proches afin qu'elles bénéficient d'une forte résilience et de faibles temps de latence entre les trois datacenters.

Dès septembre 2026, les produits *public cloud* (IaaS et PaaS) seront progressivement disponibles en version qualifiée SecNumCloud.

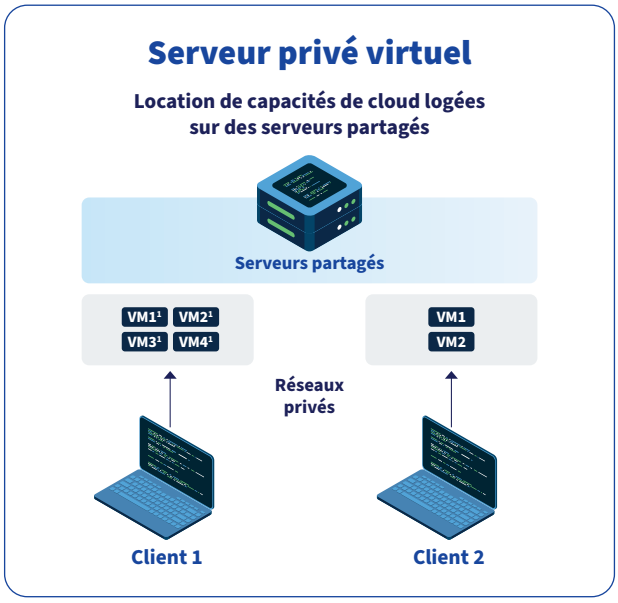


1. VM : machine virtuelle.

Serveur privé virtuel

OVHcloud offre également une option de serveur privé virtuel, fournissant des capacités informatiques situées sur des serveurs partagés, mais avec des machines virtuelles isolées par l'utilisation de réseaux privés virtuels.

L'option de serveur privé virtuel est intéressante pour les clients qui recherchent des ressources sur mesure, en particulier pour les opérations de courte durée avec des charges de travail et une demande de serveur volatiles. Les solutions de serveurs privés virtuels sont principalement utilisées pour les tests d'applications et autres projets ponctuels, la gestion des pics de charge de courte durée et les fonctions de sauvegarde.



1. VM : machine virtuelle.

Infrastructure-as-a-Service (IaaS)

L'offre IaaS de cloud public d'OVHcloud propose des ressources de calcul, de réseau et de stockage à la demande, mutualisées sur des serveurs partagés et facturées à l'usage. Elle repose sur le modèle verticalement intégré du Groupe, qui conçoit ses propres serveurs, exploite son réseau de fibre optique et opère ses centres de données. Elle se structure principalement autour des domaines suivants :

- *Compute.* OVHcloud propose des instances Public Cloud à la demande, dans différentes gammes adaptées aux usages (charges générales, GPU, calcul intensif), permettant une élasticité immédiate des ressources sans engagement matériel ;
- *GPU.* Le Groupe propose des instances équipées de GPU, notamment en partenariat avec NVIDIA, SambaNova et AMD, destinées à l'entraînement et l'inférence de modèles d'intelligence artificielle ;
- *Network.* Les instances bénéficient d'une connectivité privée et publique (vRack, Load Balancer, IP failover) ainsi que d'une protection Anti-DDoS incluse, avec un accès au *backbone* fibre propre du Groupe ;
- *Storage.* OVHcloud propose aujourd'hui à ses clients un portefeuille complet d'offres de stockage telles qu'Object Storage S3 (High Performance et Standard), Block Storage, File Storage, Snapshot & Backup et Archive.

Platform-as-a-Service (PaaS)

Dans le cadre de sa stratégie de croissance, OVHcloud est en train de développer et de mettre en œuvre une offre PaaS complète, superposée aux produits IaaS de cloud privé et de cloud public. En plus de développer des produits en interne, OVHcloud a annoncé plusieurs partenariats et acquisitions, dans le but d'accélérer son plan de développement, ce qui lui permet de proposer plus de 80 solutions IaaS et PaaS à ses clients à la fin de l'exercice 2024, principalement dans les domaines suivants :

- *Database-as-a-Service*. Les logiciels de gestion des données permettent aux utilisateurs de gérer leurs bases de données afin de permettre les requêtes et les mises à jour. Ils comprennent des programmes qui exécutent des requêtes sur les données et fournissent une représentation visuelle des données dans des formats tels que les feuilles de calcul, permettant aux utilisateurs de construire des applications plus rapidement et d'automatiser la gestion des bases de données. OVHcloud a annoncé un partenariat en avril 2021 avec MongoDB, et en juillet 2021 avec Aiven pour rendre disponibles plusieurs types de base de données sur l'infrastructure d'OVHcloud ;
- *AI, Machine Learning & Analytics*. Les solutions d'intelligence artificielle et d'analytique comprennent des outils et des services soutenant l'analyse et la présentation des données. OVHcloud est particulièrement avancé dans les solutions de calcul haute performance pour l'intelligence artificielle et le *machine learning,* et entend poursuivre son développement dans ce domaine. En avril 2022, OVHcloud a annoncé l'acquisition de ForePaaS, une société spécialisée dans le domaine de l'analytics. Depuis deux ans, OVHcloud a renforcé son offre de produits liés à l'intelligence artificielle, comme *AI Notebook, AI Deploy, AI Training, AI App Builder* ou encore *AI Endpoint,* une plateforme donnant un accès facile, à travers une API (une interface de programmation d'application), à de nombreux modèles d'intelligence artificielle pré-entraînés (LLM, voix, images…) pour l'intégrer rapidement à des applications ;
- *Quantum*. OVHcloud propose des solutions de calcul quantique dans le cloud (*Quantum-as-a-Service),* combinant émulateurs et accès à du matériel quantique réel. Le Groupe a lancé ses premiers émulateurs quantiques en 2022, avec un catalogue qui en compte aujourd'hui neuf. En novembre 2025, OVHcloud a complété cette offre par un partenariat avec Pasqal, donnant accès à une QPU de 100 qubits, puis étendu son portefeuille avec des machines de C12, IQM, Alice & Bob, Quandela et Quobly, avec pour ambition de proposer huit processeurs quantiques d'ici 2027, majoritairement européens .

- *Security & Encryption*. OVHcloud élargit son offre de solutions de gestion de l'accès aux identités et de chiffrement, y compris le chiffrement de bout en bout qui sécurise les données des clients dans tous les états. En juillet 2021, OVHcloud a annoncé l'acquisition de BuyDRM, une société américaine spécialisée dans ce domaine ;
- *Application platforms*. Les plateformes d'applications sont des solutions logicielles de serveur *back-end* fournissant aux développeurs un environnement d'exécution et de développement.

1.3.1.3 Web cloud et autres

Web cloud regroupe les offres d'hébergement web, de noms de domaine et de téléphonie d'OVHcloud, destinées principalement aux particuliers, TPE et PME. OVHcloud propose des services de Web cloud depuis sa création en 1999. Avec sa position de leader sur le marché français et de fortes positions ailleurs en Europe, l'offre Web cloud assure une base de revenus stable et récurrente et une croissance régulière.

OVHcloud offre trois solutions principales aux clients du Web cloud :

- *Web hosting et noms de domaine*. Cela comprend la location de capacité d'hébergement sur des serveurs, permettant aux clients de connecter leurs sites web à Internet, ainsi que l'enregistrement, le renouvellement et le transfert de noms de domaine. Les clients peuvent choisir des forfaits de base offrant un ou quelques sites web seulement, ou des forfaits destinés aux professionnels et aux développeurs qui souhaitent héberger plusieurs sites web, ainsi que des adresses électroniques et des options de stockage. OVHcloud propose à ses clients des services supplémentaires, tels que les certificats SSL (*Secure Socket Layer*), qui permettent des connexions sécurisées entre un serveur web et un navigateur ;
- *Téléphonie et connectivité*. Les clients peuvent acheter des systèmes de VoIP *(Voice over IP)* leur permettant des utilisations telles que les standards téléphoniques et les systèmes de réponse vocale interactive. OVHcloud offre également à ses clients un accès à Internet *via* les réseaux ADSL et fibre optique, avec des forfaits de base et professionnels ;
- *Support et services*. OVHcloud propose à ses clients des niveaux supplémentaires de support et de services, qui regroupent un ensemble de solutions d'assistance, d'expertises et de services en ligne. Les offres de support peuvent être *Business*, qui correspond au niveau adapté aux environnements de production ou *Enterprise*, qui propose une expérience grand compte pour les environnements de production critique. Les services additionnels sont proposés dans l'offre de *Professional Services*, qui donne accès à du support technique et des conseils lors de projets de migration d'infrastructure ou de modification d'architecture IT.

Les principaux clients d'OVHcloud dans le segment du Web cloud sont les petites et moyennes entreprises, ainsi que certains particuliers et entrepreneurs. Les clients du Web cloud sont généralement à la recherche de services web et de communication sécurisés et fiables, pour établir leur présence sur le web, et pour numériser les fonctions de l'entreprise.

1.3.1.4 Intelligence artificielle

Acquisitions de Seald et Lingua Custodia

Depuis janvier 2026, OVHcloud a mené trois acquisitions renforçant sa *stack* technologique IA. En janvier, l'acquisition de Seald a permis d'intégrer nativement le chiffrement de bout en bout (« zero-knowledge ») au catalogue de sécurité d'OVHcloud (Secret Manager, KMS, HSM), pour les usages les plus sensibles. En mars, l'acquisition de Lingua Custodia, plateforme française de *fine-tuning* de modèles d'IA générative pour les secteurs régulés, a marqué le lancement de l'AI Lab d'OVHcloud, dédié à l'entraînement et à l'affinage de LLM souverains. En juillet, l'acquisition de GLADIA a apporté une brique de transcription et d'intelligence audio (*speech-to-text)* opérant en temps réel dans plus de 100 langues. Ensemble, ces briques technologiques renforcent la maîtrise d'OVHcloud sur l'ensemble de la *stack* IA, de l'infrastructure aux couches applicatives génératives, agentiques et multimodales.

Lancement d'OVHai Workspace

À l'occasion de VivaTech 2026, OVH Labs a dévoilé en *preview* OVHai Workspace, une plateforme collaborative ouverte intégrant IA agentique et chiffrement de bout en bout nativement. Elle réunit les usages collaboratifs courants (email, drive, visioconférence) et un moteur de recherche couplé à des capacités d'IA agentique, tout en restant ouverte aux applications partenaires, dans l'objectif de fédérer un écosystème européen de productivité. L'option de chiffrement E2EE proposée permet de sécuriser les données, y compris dans les applications partenaires intégrées : lorsqu'elle est activée, la recherche et l'IA agentique s'exécutent localement, sur le poste ou le mobile de l'utilisateur. Cette capacité de chiffrement s'appuie notamment sur l'acquisition, en janvier 2026, de Seald, société française spécialisée dans le chiffrement de bout en bout selon un modèle « zero-knowledge ». Cette plateforme s'inscrit dans la volonté d'OVHcloud de proposer une alternative souveraine aux suites collaboratives des hyperscalers.

1.3.2 La segmentation client

OVHcloud sert environ 1,7 million de clients, dont des grandes entreprises, des entités publiques, des petites et moyennes entreprises, et un large éventail de clients particuliers.

Afin de comprendre et de répondre au mieux aux demandes de cette clientèle, la stratégie commerciale d'OVHcloud s'articule autour de trois canaux de vente, chacun ayant sa propre stratégie de vente : *Digital Starters, Digital Scalers* et *Corporate*.

Digital Starters

OVHcloud a historiquement occupé une position forte auprès des *Digital Starters,* qu'ils soient ou non spécialisés dans la technologie. Ce canal de vente *Digital Starters* concerne les clients adressés par un canal digital et qui réalisent moins de 25 000 euros d'*Annual Recurring Revenue* (ARR). OVHcloud leur propose des solutions au meilleur rapport performance-prix, rapides et flexibles grâce à un parcours 100 % numérique, sans contact humain direct.

Ces clients s'abonnent aux produits et services d'OVHcloud par le biais de canaux de marketing numérique, attirés par un accès rapide aux services et la possibilité de choisir parmi une large gamme de solutions qui peuvent être personnalisées sur le site Internet d'OVHcloud pour répondre à leurs besoins. Le parcours du client sur le site est soigneusement structuré et après la vente, les clients à fort potentiel sont identifiés pour capitaliser sur les opportunités de vente additionnelle (*up-sell*) et de vente transversale (*cross-sell*).

La stratégie de vente pour ce canal est particulièrement efficace pour pénétrer de nouvelles zones géographiques, car il permet à OVHcloud de débuter progressivement sur des nouveaux marchés, avec un engagement financier limité, avant de se développer avec des équipes commerciales physiques locales.

Le canal *Digital Starters* représente environ 49 % du chiffre d'affaires de 2026.

Digital Scalers

Le canal *Digital Scalers* regroupe les clients adressés *via* des canaux digitaux dont les revenus récurrents dépassent 25 000 euros d'ARR.

Ces clients, majoritairement des acteurs du numérique en forte croissance, recherchent des solutions cloud hautement performantes et sécurisées. En réponse à leurs besoins techniques avancés et à leur forte capacité d'innovation, OVHcloud valorise le potentiel des clients *Digital Scalers* en leur offrant un accompagnement sur mesure, piloté par des *account managers* dédiés tout au long du cycle client.

Pour soutenir davantage ces entreprises innovantes, OVHcloud a développé des programmes spécifiques, tels que son programme dédié aux start-ups (*Partner Program),* notamment en les répertoriant sur sa *Marketplace.*

Le canal *Digital Scalers* représente environ 31 % du chiffre d'affaires de 2026.

Corporate

La stratégie *Corporate* d'OVHcloud combine ventes directes et indirectes pour répondre aux besoins des grandes entreprises, PME et entités publiques engagées dans leur migration vers le cloud.

Ce canal s'appuie sur une force commerciale interne et sur son vaste réseau de plus de 1 900 partenaires dont des intégrateurs, des cabinets de conseil, des fournisseurs de services managés – incluant des acteurs de référence comme Accenture et Capgemini. Il cible principalement les entreprises du secteur public et les entreprises traditionnelles de taille moyenne ou grande, non natives du numérique, en recherche de performance, de sécurité, de souveraineté, d'autonomie stratégique et d'un accompagnement renforcé dans leur transformation digitale.

Ce modèle est particulièrement adapté pour les marchés publics et les secteurs hautement réglementés comme la santé ou la finance. OVHcloud, en tant que leader européen de la souveraineté numérique, répond aux exigences de conformité les plus strictes :

- offres qualifiées SecNumCloud, conformes aux standards de l'ANSSI pour le secteur public ;
- certifications HDS en France et HIPAA aux États-Unis pour l'hébergement de données de santé.

Au global, les *Corporate* représentent environ 19 % du chiffre d'affaires de 2026.

1.3.3 Empreinte géographique

OVHcloud a développé une empreinte mondiale avec une forte base de clients en Europe, aux États-Unis et en Asie. L'expansion géographique est un élément important de la stratégie de croissance d'OVHcloud.

Pendant l'exercice 2026, OVHcloud a réalisé 48,0 % de son chiffre d'affaires auprès de clients situés en France, 29 % auprès de clients situés ailleurs en Europe et 23 % auprès de clients situés dans le reste du monde.

Dans le cadre de sa stratégie d'expansion géographique, OVHcloud a établi des regroupements géographiques en pôles basés sur des caractéristiques communes telles que les langues et les tendances d'utilisation du cloud.

Les pôles de vente fonctionnent sur la base d'une stratégie qui combine efficacité mondiale et service local. Dans ses pôles, OVHcloud offre des services tels que des sites de vente digitale et un support en langue locale, des programmes dédiés aux partenaires et aux start-ups, ainsi que des équipes commerciales locales à l'écoute des tendances des marchés qu'elles servent.

1.4 Stratégie et objectifs

1.4.1 Un nouveau cap stratégique pour OVHcloud

Depuis son introduction en bourse en 2021, OVHcloud met en œuvre sa feuille de route stratégique avec succès. En 2026, OVHcloud a poursuivi cette dynamique en réalisant les objectifs suivants :

- franchir le cap du milliard d'euros de chiffre d'affaires au cours de l'exercice 2025 et se fixe désormais pour objectif d'atteindre 2 milliards d'euros de revenus ;
- enrichir et renouveler son portefeuille d'offres de cloud public et privé, y compris de nouvelles offres d'hébergement web et le développement de l' *On-prem cloud platform ;*
- développer des produits IA sur l'ensemble des couches de la *stack* technologique, de l'IaaS (GPUs, entraînement, *fine-tuning* et inférence), jusqu'au SaaS (dont OVHai Workspace) ;
- poursuivre son expansion géographique avec l'ouverture d'une région Public Cloud en architecture 3-AZ à Milan et l'annonce de l'ouverture d'une région 3-AZ à Berlin au cours de l'exercice 2027 ;
- faire évoluer son organisation commerciale *Corporate* afin de mieux répondre aux enjeux de ce segment, notamment dans le secteur de la Défense, grâce à la création d'une verticale dédiée ;
- réaliser plusieurs acquisitions stratégiques en 2026 afin de renforcer son portefeuille de solutions, en particulier dans le domaine de l'intelligence artificielle : Seald (SDK de chiffrement de bout en bout), OVH LLM (ex-Lingua Custodia), solution de *fine-tuning* de modèles d'IA destinée aux secteurs réglementés) et GLADIA (technologie de reconnaissance vocale multilingue) ;
- maintenir une discipline financière rigoureuse, grâce à une gestion maîtrisée des coûts, une politique d'investissement anticipée et une trajectoire conduisant à un flux de trésorerie disponible (*Levered Free Cash Flow)* positif.

Au début de l'exercice FY26, Octave Klaba, fondateur d'OVHcloud, a repris les fonctions de directeur général afin de renforcer l'alignement entre la vision, la stratégie et leur exécution, et de piloter la mise en œuvre du plan FY26-30.

Être la référence pour la souveraineté numérique, la sécurité et l'autonomie stratégique

OVHcloud bénéficie déjà d'un avantage structurel en étant immunisé aux lois extraterritoriales, et a développé une stratégie de certifications auprès des régulateurs nationaux et internationaux qui porte ses fruits.

OVHcloud poursuit l'extension de sa qualification SecNumCloud à ses services de cloud public : la disponibilité générale démarre en 2026 avec les instances à la demande, les instances *metal,* ainsi que le stockage bloc et objet – une offre reposant à 100 % sur la technologie OVHcloud, de la couche infrastructure à la couche logicielle – avant l'arrivée prochaine de Kubernetes managé, des bases de données et des services d'IA managés.

En parallèle, OVHcloud développe l'*On-prem cloud platform* (OPCP), une plateforme cloud intégrée, matérielle et logicielle, déployée directement chez le client, et a signé de nouveaux contrats OPCP en Europe et au-delà. C'est notamment le cas du partenariat conclu avec DEEP, qui s'appuie sur les solutions d'OVHcloud pour proposer à ses clients une offre cloud répondant aux critères les plus élevés en matière de protection des données et de sécurité, spécialement adaptée au marché luxembourgeois.

Face à la demande croissante de plusieurs pays européens, OVHcloud crée par ailleurs une verticale Défense en construisant une offre dédiée à partir de ses produits SecNumCloud, avec une organisation commerciale multi-locale et le recrutement de profils issus des forces armées et de l'industrie de la Défense. Ce choix répond aux besoins de commandement augmenté par l'IA, d'orchestration de drones et d'interopérabilité des communications avec l'OTAN, dans un contexte de forte attente d'indépendance technologique vis-à-vis des fournisseurs extra-européens.

Cette force de frappe a permis au consortium composé de DEEP by POST Luxembourg Group, OVHcloud et Clever Cloud d'être sélectionné par la Commission européenne dans le cadre d'un appel d'offres majeur visant à fournir des services de cloud souverain aux institutions, organes et agences de l'Union européenne. Ce marché, doté d'un plafond de 180 millions d'euros sur six ans, constitue une étape structurante dans la mise en œuvre concrète de la stratégie européenne de souveraineté numérique.

Devenir un acteur de référence de l'intelligence artificielle

OVHcloud accélère sa stratégie en matière d'intelligence artificielle en s'appuyant sur une maîtrise de bout en bout de la stack technologique. Sur la couche infrastructure (IaaS), OVHcloud met à disposition de ses clients une gamme de GPUs NVIDIA Tensor Core (H100, A100, L4, L40S), désormais complétée par des instances H200, ainsi que de nouveaux accélérateurs RDU déployés avec SambaNova pour l'inférence à grande échelle et l'exécution d'agents IA.

À la suite de l'acquisition de Lingua Custodia, concepteur de modèles spécialisés d'IA générative, OVHcloud a lancé son AI Lab, dont l'objectif est de construire et déployer des services d'IA agentique verticalisée pour des données sensibles, déployables dans le cloud et *On-Premise*. Cette stratégie s'est enrichie, avec la finalisation le 31 juillet 2026 de l'acquisition de GLADIA, expert de la transcription et de l'intelligence audio en temps réel (plus de 100 langues disponibles), et de Seald, spécialiste du chiffrement de bout en bout, consolidant une couverture de l'ensemble du cycle de vie de l'IA, du GPU aux couches applicatives PaaS et SaaS. Par ailleurs, Gartner a positionné OVHcloud en tant que « Challenger » dans son *Magic Quadrant for Cloud AI Infrastructure* de juillet 2026. (1)

Innover pour les prochaines révolutions technologiques

L'innovation reste au cœur de la proposition de valeur d'OVHcloud, qui continue d'investir dans l'intelligence artificielle et l'informatique quantique.

Sur le quantique, OVHcloud a fortement étoffé sa *Quantum Platform* (offre *quantum-as-a-service*) au cours des derniers mois : après l'installation d'une première machine Pasqal, un second ordinateur quantique, de Quandela, a été installé en avril 2026, et le tout premier calculateur quantique de Quobly doit rejoindre la plateforme d'ici la fin de l'année, aux côtés d'un partenariat de R&D avec Welinq pour interconnecter des calculateurs de technologies différentes. Le Groupe a également noué un partenariat avec Quandela autour de MerLin, un environnement de programmation quantique-IA hybride, disponible sur la plateforme cloud d'OVHcloud à partir de mi-2026. Enfin, OVHcloud a déployé des certificats SSL renforcés par un générateur quantique de nombres aléatoires (QRNG) développé avec Quandela, via un procédé breveté par le Groupe.

Croître de manière profitable et durable et maximiser la génération de trésorerie

OVHcloud opère désormais 46 centres de données sur 4 continents. Pour l'exercice 2026, le chiffre d'affaires atteint 1 145,1 millions d'euros, en croissance organique de 7,2 %, portée par le cloud public (+ 18,9 %). La marge d'EBITDA ajusté atteint 42,0 %, un record depuis l'IPO. Le résultat net est positif à 9,4 millions d'euros, et le *Levered Free Cash-Flow* s'élève à 24,7 millions d'euros sur l'année.

1.4.2 Un plan articulé autour de 3 axes de croissance

Le plan de développement se matérialise par 3 axes de croissance :

- les produits :
  - adresser un marché plus important, en développant un portfolio de produits sur l'ensemble des univers cloud – *Web cloud, Public Cloud, Private Cloud* (*Bare Metal, Hosted Private Cloud, On-Prem Cloud Platform*) – dont une gamme de solutions *Public Cloud* complète, *agent-ready* et régionalisée,
  - accélérer sur l'intelligence artificielle, en développant des produits IA sur l'ensemble de la *stack* technologique et en proposant des solutions respectueuses de la confidentialité des données des clients, dont la suite collaborative OVHai Workspace et *via* l'intégration des récentes acquisitions (GLADIA, OVH LLM ex-Lingua Custodia et Seald),
  - étendre les produits répondant aux exigences de souveraineté les plus critiques, y compris *On-prem cloud platform* (OPCP) et *Public Cloud* qualifié SecNumCloud ;
- les clients :
  - animer l'acquisition de nouveaux clients notamment *via* le canal *Digital Starters*,
  - accompagner la croissance des clients en poursuivant le développement du canal *Digital Scalers*,
  - accélérer la croissance du segment *Corporate* restructuré en 2026, en développant les partenaires et en créant une verticale Défense dédiée pour répondre à la demande croissante de plusieurs pays européens ;
- les géographies :
  - améliorer le taux d'occupation des datacenters déjà ouverts à travers le monde,
  - déployer de nouvelles géographies en architecture 3-AZ, avec l'ouverture d'une région à Berlin prévue en FY27.

1.4.3 Objectifs financiers 2027

OVHcloud vise les objectifs financiers suivants pour l'exercice 2027 :

- croissance du chiffre d'affaires à données comparables supérieure à 10 % ;
- marge d'EBITDA ajusté supérieure à 42,5 % ;
- ROCE supérieur à 9 % ;
- *Levered Free Cash-Flow* positif ;
- ratio dette nette/EBITDA ajusté inférieur à 2,7x.

(1) Gartner, Magic Quadrant for Cloud AI Infrastructure, Dennis Smith, Alessandro Galimberti, Ed Anderson, Carolin Zhou, Wataru Katsurashima, Ashish Banerjee, 6 juillet 2026.

1.5 Les atouts concurrentiels d'OVHcloud

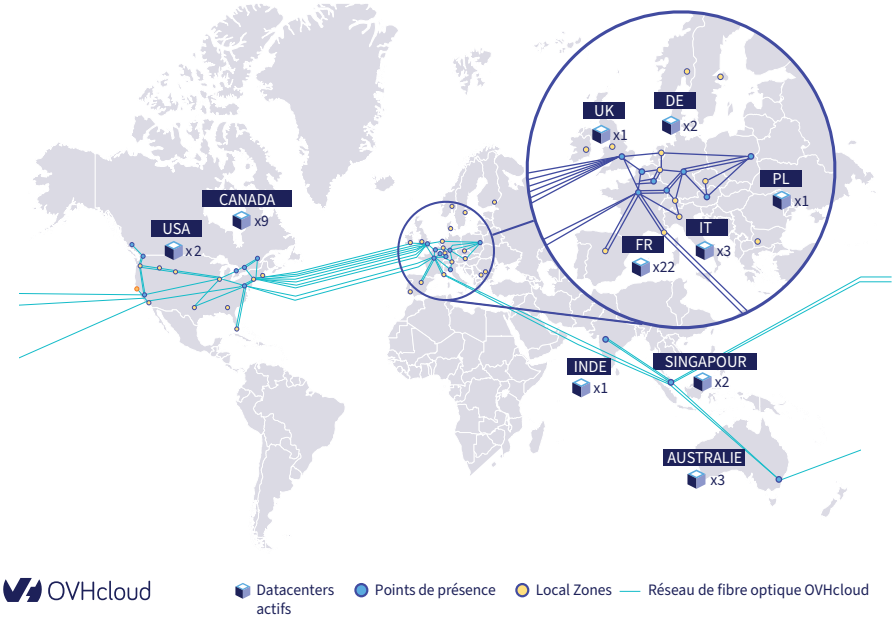
1.5.1 Le champion de la souveraineté numérique avec une présence mondiale

OVHcloud est le leader européen du cloud et seul acteur non américain ou non chinois parmi les 10 plus grands fournisseurs mondiaux de services cloud. En 2025, OVHcloud a été nommé *Major Player* dans le *Marketscape Worldwide Public Cloud Infrastructure as a Service 2025 Vendor Assessment*. (1)

À l'échelle mondiale, OVHcloud propose une large diversité de modes de déploiement, permettant d'adapter l'infrastructure aux différents besoins de performance, de résilience et de proximité :

- 3-AZs (trois zones de disponibilité indépendantes, séparées de 30 km en moyenne et interconnectées par un réseau dédié à faible latence) ;
- 1-AZs (une zone de disponibilité dotée d'une alimentation et d'un réseau entièrement redondants) ;
- Local Zones (infrastructures mutualisées au plus près des utilisateurs, offrant une latence inférieure à 20 ms pour les usages d'*edge computing*) ;
- déploiements *on-premise* via *On-prem cloud platform.*

En plus de son différenciant structurel, OVHcloud a développé un très grand nombre de certifications et qualifications à travers le monde couvrant ses différents modes de déploiement afin de répondre aux différentes réglementations nationales ou internationales.



46 datacenters sur 18 sites
dans **10** pays

5 continents connectés
par OVHcloud

44 points de présence (1)
sur un réseau de fibre optique de 100 Tbps (2)

Source : OVHcloud
Notes :
(1) Un point de présence est un point où le réseau établit une connexion avec Internet.
(2) Tera bits par seconde.

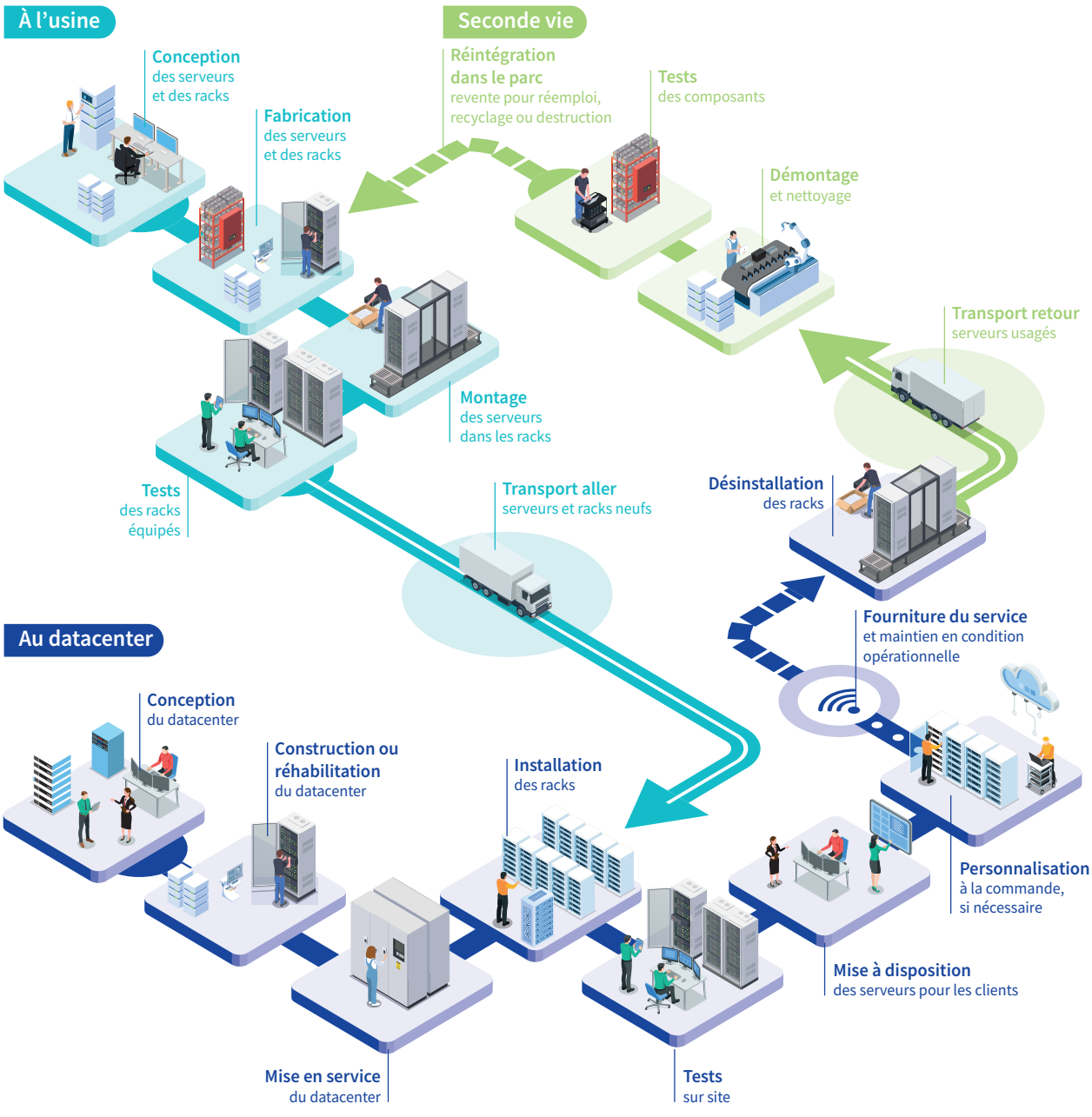
1.5.2 Un prix prédictible et transparent

OVHcloud propose des prix prédictibles et transparents, c'est-à-dire sans frais cachés et faciles à comprendre et ne pratique pas de *lock-in* économique (pas d'*Egress Fees*) ni technologique. Enfin, le prix affiché pour les clients intègre les coûts liés aux réseaux, souvent l'une des principales surprises dans les factures mensuelles des clients.

(1) IDC MarketScape Worldwide Public Cloud Infrastructure as a Service 2025 Vendor Assessment (doc IDC #US51813824e, January 2025).

1.5.3 Un modèle industriel intégré qui démontre son efficacité économique

OVHcloud a développé un modèle industriel entièrement intégré qui lui permet d'être plus efficient économiquement. Le Groupe acquiert des composants électroniques, assemble les serveurs, exploite les datacenters et développe sa technologie de cloud (en interne ou *open source)*. Ce modèle intégré permet une optimisation tout au long de la chaîne et limite les marges d'intermédiaires, tout en permettant la mise en place de technologies d'avant-garde, notamment le refroidissement à eau (*watercooling*). En 2025, OVHcloud a été désigné Leader du MarketScape IDC consacré aux *Sustainable Data Centers.* (1)



Par ailleurs, grâce à ce modèle durable, OVHcloud peut recycler ses serveurs, leur offrant ainsi une deuxième et une troisième vie commerciale avec un *retrofit*. Le modèle permet également de proposer une customisation aux clients et donc une profondeur d'offre particulièrement importante.

OVHcloud dispose de deux sites de production dédiés – en France et au Canada – pour assembler les différents composants matériels en serveurs. Une fois les différents composants assemblés, ils sont transportés vers le datacenter et personnalisés si nécessaire avant d'être livrés au client.

(1) IDC MarketScape : Worldwide Sustainable Cloud Datacenter 2025 Vendor Assessment (doc IDC #EUR253567625e, July 2025).

Comme OVHcloud fabrique ses serveurs en interne, le Groupe ne dépend pas d'un fabricant tiers, ce qui réduit le risque de rupture de la chaîne d'approvisionnement.

En outre, en étant propriétaire et exploitant de ses datacenters, OVHcloud a davantage de contrôle sur chaque étape du processus de production, ce qui, à son tour, offre à ses clients davantage de possibilités de personnalisation. Avec des datacenters répartis sur 18 sites dans 10 pays à travers le monde, OVHcloud est en mesure de livrer des serveurs à ses clients dans des délais courts : dans les sites européens et nord-américains d'OVHcloud, il faut environ 14 jours entre la production des serveurs et leur livraison. Les datacenters d'OVHcloud sont généralement hébergés dans d'anciens bâtiments industriels, ce qui lui a procuré un avantage en termes de coûts et a permis de réduire son impact environnemental en réutilisant les ressources existantes.

Utilisée depuis près de 25 ans, la technologie de refroidissement à l'eau d'OVHcloud combine des serveurs refroidis à l'eau avec des datacenters refroidis à l'air, supprimant ainsi le besoin de climatisation, ce qui présente des avantages significatifs en termes de coûts et d'impact environnemental. Elle utilise le refroidissement direct par eau pour éliminer la chaleur des processeurs (CPU), et l'air – qui est ensuite refroidi à l'intérieur du rack en utilisant de l'eau à travers un échangeur de chaleur – pour éliminer la chaleur des autres composants. L'eau chauffée est ensuite refroidie à l'aide de tours de refroidissement sèches. En plus d'être très efficace en termes d'énergie et d'eau, la technologie de refroidissement par eau d'OVHcloud a également des coûts de maintenance relativement faibles.

1.5.4 Un des meilleurs rapports performance-prix de l'industrie

Grâce à son modèle intégré, OVHcloud est capable d'afficher l'un des meilleurs rapports performance-prix de l'industrie du cloud.

1.5.5 Un cloud durable

Le contrôle complet de la chaîne de valeur permet à OVHcloud d'être, de par sa conception, un pionnier du cloud durable. Sa technologie de *watercooling* lui permet de consommer moins d'électricité et moins d'eau. En plus de l'avantage économique induit, le Groupe affiche parmi les meilleurs ratios environnementaux (audités) de l'industrie avec un PUE (*Power Usage Effectiveness*) de 1,24 et un WUE (*Water Usage Effectiveness*) de 0,29 L/kWh en 2026.

Brevets

Afin de soutenir ses initiatives de recherche et développement, OVHcloud est proactif dans la recherche des brevets nécessaires à la protection de sa propriété intellectuelle. Au 31 août 2026, OVHcloud détenait 244 familles de brevets, qui peuvent être largement regroupées dans les catégories suivantes :

- Logiciel (software). Les brevets logiciels couvrent les technologies liées aux logiciels utilisés dans le contexte de l'installation, du déploiement, de la configuration, de l'exploitation, de la surveillance et de la maintenance des serveurs et des équipements exploités dans les datacenters. Ces technologies liées aux logiciels couvrent une grande variété de domaines, tels que l'orchestration de réseaux, la configuration et la gestion du stockage, la gestion de l'alimentation électrique, la surveillance de l'état de santé, les techniques d'intelligence artificielle utilisées dans le contexte de l'exploitation des datacenters et les applications logicielles de niveau supérieur, telles que les applications web. Ils constituent le plus grand pourcentage du portefeuille d'OVHcloud : au 31 août 2026, ils représentaient environ 37 % du portefeuille de brevets d'OVHcloud ;
- Refroidissement. Les brevets sur le refroidissement couvrent les technologies relatives aux systèmes et méthodes d'extraction de la chaleur des composants électroniques, en particulier des serveurs fonctionnant dans des racks empilés dans des datacenters. Les technologies couvertes vont de l'extraction de l'énergie thermique des composants électroniques au rejet de l'énergie thermique extraite dans un environnement extérieur. Cette catégorie comprend le refroidissement par air, le refroidissement par liquide et le refroidissement immersif. Au 31 août 2026, ces brevets représentaient environ 43 % du portefeuille de brevets d'OVHcloud ;
- Électronique. Les brevets électroniques couvrent les technologies relatives aux composants électroniques facilitant le déploiement et le fonctionnement des serveurs dans les datacenters. Ces composants électroniques fournissent des fonctionnalités telles que des interfaces d'échange de données, une alimentation électrique et/ou un contrôle du refroidissement. Ces brevets représentaient environ 9 % du portefeuille de brevets d'OVHcloud au 31 août 2026 ;
- Mécanique. Ces brevets, qui représentaient environ 11 % du portefeuille de brevets d'OVHcloud au 31 août 2026, couvrent des technologies relatives à la conception structurelle des racks, au support des racks, aux outils à utiliser dans le cadre de l'installation des racks et aux composants structurels des échangeurs de chaleur.

1.5.6 Des valeurs qui favorisent une culture de collaboration et d'entreprise

OVHcloud a été fondé en 1999 par Octave Klaba, son actuel Président, qui a développé l'entreprise depuis ses origines en tant que groupe d'hébergement de sites Internet jusqu'à sa position actuelle de fournisseur de cloud de premier plan. Les membres de l'équipe de direction ont une expérience significative dans certaines des entreprises de croissance les plus dynamiques, offrant au Groupe une équipe de direction solide et expérimentée qui est bien placée pour conduire la réalisation du plan de croissance stratégique d'OVHcloud.

Le Groupe compte à fin août 2026 plus de 3 100 collaborateurs, répartis dans 16 pays différents. Les enquêtes d'opinion menées auprès des collaborateurs montrent un score d'engagement qui demeure très fort avec un résultat à 7,4. Le taux de départ volontaire a quant à lui diminué et s'établit à 7,85 % pour l'exercice 2026.

1.6 Environnement législatif et réglementaire

1.6.1 Législation et réglementation dans l'Union européenne

En tant que fournisseur de services cloud français, OVHcloud est soumis aux réglementations européennes dans un grand nombre de domaines, notamment la fourniture de services numériques, la cybersécurité, la gestion des contenus illicites et la protection des données. OVHcloud peut également être soumis à des régimes sectoriels sur certaines de ses activités ou en lien avec l'activité réglementée de ses clients, ainsi qu'à des législations plus générales telles que le droit des contrats et la protection des consommateurs.

1.6.1.1 Cybersécurité

OVHcloud est soumis à la réglementation européenne visant à renforcer la cybersécurité dans l'ensemble de l'Union européenne (l'« **UE** »). Transposée en droit français le 26 février 2018, la directive UE 2016/1148 du 9 juillet 2016 a établi des exigences pour les fournisseurs de services cloud en matière de sécurité des réseaux et des systèmes d'information. Selon la loi française [(1)] transposant la directive UE 2016/1148, les fournisseurs de services cloud sont classés comme des fournisseurs de services numériques. En tant que prestataire de services numériques, OVHcloud doit garantir un niveau de sécurité des informations adapté aux risques pertinents et adopter des mesures organisationnelles et techniques appropriées. En cas d'incident de sécurité ayant un impact significatif sur la prestation de services, une déclaration doit être faite auprès de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (« **ANSSI** »). Le Premier ministre français peut également ouvrir des enquêtes à la réception d'informations faisant état d'un manquement du prestataire de services numériques aux obligations de sécurité. Les amendes pour non-respect des obligations de sécurité vont de 50 000 à 100 000 euros.

L'ANSSI a adopté des normes de sécurité pour les fournisseurs de services cloud [(2)]. Les entreprises du cloud doivent notamment mettre en place une politique de sécurité pour les informations relatives au service et procéder à une évaluation des risques couvrant l'ensemble du service. Si les normes de sécurité applicables sont respectées, l'ANSSI délivre une qualification appelée « SecNumCloud » certifiant un niveau de sécurité renforcé pour le stockage d'informations sensibles. En octobre 2022, l'ANSSI a prolongé un visa de sécurité à OVHcloud pour la qualification « SecNumCloud » pour son *Hosted Private Cloud*, valable jusqu'en décembre 2023. Pour la protection des systèmes d'information critiques, l'ANSSI recommande aux opérateurs de services essentiels (par exemple, les sociétés d'approvisionnement en gaz, les transporteurs aériens, les établissements de santé, les banques) d'utiliser des produits et services de sécurité disposant d'un visa de sécurité de l'ANSSI.

Le rôle de l'Agence de l'Union européenne pour la cybersécurité (l'« **ENISA** ») a été renforcé par le règlement UE 2019/881 du 17 avril 2019 (la « loi sur la cybersécurité »). L'ENISA est chargée d'établir et de maintenir un système de certification de cybersécurité à l'échelle européenne applicable aux fournisseurs de services cloud, y compris un ensemble complet de règles, d'exigences techniques, de normes et de procédures. En juillet 2020, l'ENISA a publié une proposition qui permettrait aux fournisseurs de services cloud d'obtenir des certifications à travers l'UE attestant du niveau de sécurité de leurs services.

Le *Cyber Resilience Act* (« **CRA** ») est entré en vigueur le 10 décembre 2024. Cette proposition fixe une série d'exigences générales et organisationnelles en matière de cybersécurité pour les produits contenant des éléments numériques (par exemple : logiciels, produits matériels, solutions de traitement de données). Il vise à adopter un socle commun au sein de l'Union européenne pour limiter les cyberattaques. Le CRA s'applique de manière différenciée aux acteurs de la chaîne d'approvisionnement : fabricants, importateurs ou distributeurs. Le texte doit encore être examiné par le Parlement européen puis par le Conseil de l'Union européenne ; lors de cette procédure, qui peut prendre jusqu'à deux ans, le texte actuel sera très probablement amené à évoluer. Il est donc encore prématuré de se prononcer sur les impacts potentiels de ce texte sur OVHcloud.

1.6.1.2 Protection des données

En tant que fournisseur de services de cloud et de télécommunications, OVHcloud traite, stocke et transfère une quantité substantielle de données personnelles. En conséquence, OVHcloud doit se conformer à un ensemble de réglementations européennes et de lois nationales relatives à la protection des données personnelles.

Union européenne – Le Règlement général sur la protection des données (RGPD)

Pierre angulaire de la protection des données personnelles dans l'Union européenne depuis son entrée en vigueur en mai 2018, le RGPD poursuit trois objectifs principaux : (i) établir des règles relatives à la protection des personnes dans le cadre du traitement de leurs données personnelles ainsi que des règles relatives à la libre circulation de ces données, (ii) renforcer l'application de la réglementation grâce à un cadre juridique unifié pour les organisations traitant des données personnelles, et enfin (iii) renforcer la responsabilité des acteurs traitant des données à caractère personnel (responsables de traitements et sous-traitants) en imposant une obligation de documentation des traitements et des outils/applications utilisés.

Le RGPD soumet les organisations à des obligations strictes en termes d'information et de transparence sur les traitements réalisés sur les données personnelles, qu'elles traitent pour leur propre compte ou le compte d'autrui.

Il confère également plusieurs droits aux personnes concernées sur le traitement de leurs données personnelles tels que le droit d'accès, le droit à la modification ou le droit à l'effacement (« droit à l'oubli ») permettant à celles-ci de bénéficier d'un contrôle accru sur l'utilisation de leurs données personnelles.

En outre, le RGPD impose aux organisations, dès la conception d'un nouveau produit ou service, la mise en place de mesures de sécurité techniques et organisationnelles adéquates aux traitements de données personnelles, afin de garantir la sécurité et la confidentialité adaptées aux données personnelles traitées (« Privacy by design »).

Enfin, le RGPD oblige les organisations responsables de traitement, lorsqu'elles constatent une violation de données personnelles, à notifier à l'autorité de contrôle toute violation susceptible d'entraîner un risque pour les droits et libertés des personnes physiques et des personnes concernées.

Le 19 novembre 2025, la Commission européenne a présenté un « paquet numérique » ayant pour objectif de revoir et simplifier les dispositions de certains textes dont le RGPD et la directive 2002/58/CE dite *e-privacy.*

(1) Loi n° 2018-133 du 26 février 2018.
(2) Référentiel d'exigences de l'ANSSI du 8 mars 2022.

L'ambition affichée par la Commission européenne est de simplifier les règles existantes en matière de protection des données personnelles (redéfinition de la pseudonymisation, allégement des procédures liées aux violations de données, etc.) et leur utilisation dans le cadre de l'IA afin de continuer à offrir aux citoyens européens un haut cadre de protection de leurs données à caractère personnel tout en encourageant l'innovation.

Ce projet, actuellement débattu devant le Parlement européen est suivi de près par OVHcloud.

Canada, Province de Québec - Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels

Adoptée le 22 septembre 2021, la loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels, dite « Loi 25 », apporte des modifications importantes à la loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé (« LPRPSP ») visant à offrir un meilleur contrôle aux citoyens sur leurs données personnelles et de responsabiliser davantage les organisations quant à leur gestion de ces renseignements. Cette loi établit de nouvelles obligations et règles de transparence pour les entreprises québécoises telles que la désignation d'un responsable de la protection des renseignements personnels, afin d'établir des politiques et des pratiques encadrant la gouvernance des données personnelles, réaliser des évaluations des facteurs relatifs à la vie privée (EFVP), respecter les nouveaux droits accordés aux personnes sur leurs données personnelles et notamment droit à la cessation de la diffusion, à la ré-indexation ou à la désindexation (droit à l'oubli) avant de communiquer des données personnelles en dehors du Québec ou encore prévoir, par défaut, les paramètres assurant le plus haut niveau de confidentialité du produit ou du service technologique offert au public.

Les nouvelles responsabilités et obligations applicables aux organisations traitant des données personnelles entrent en vigueur progressivement en septembre 2022, 2023 et 2024.

Outils de conformité

Afin d'assurer la conformité avec les réglementations applicables en matière de protection des données, OVHcloud a mis en place un système de gestion des données personnelles basé sur la norme ISO 27701.

OVHcloud s'appuie également sur le Code de conduite *Cloud Infrastructure Service Providers in Europe* (CISPE), en étant certifié sur ses offres *Bare Metal Cloud* et *Hosted Private Cloud powered by VMWare*, pour garantir et démontrer la conformité de ses activités IaaS.

1.6.1.3 Libre circulation des données non personnelles

Le règlement UE 2018/1807 du 14 novembre 2018 (le « **Règlement sur le libre flux des données à caractère non personnel** ») vise à assurer la libre circulation des données non personnelles entre les États membres de l'UE (les « **États membres** ») et les systèmes informatiques dans l'UE. Les données non personnelles sont soit (i) des données non liées à des personnes physiques identifiées ou identifiables, soit (ii) des données personnelles anonymisées. Ce règlement permet le stockage et le traitement de données non personnelles partout dans l'UE, interdit la localisation des données et garantit la disponibilité des données pour les contrôles réglementaires.

Le Règlement sur le libre flux des données à caractère non personnel prévoit également que la Commission européenne doit encourager le développement de Codes de conduite autorégulateurs pour faciliter la portabilité entre les prestataires. À cette fin, OVHcloud a participé à la rédaction de deux Codes de conduite volontaires sur le changement de fournisseur de services cloud et la portabilité des données par le biais du groupe de travail sur le changement de prestataire de cloud et le portage des données (« **SWIPO** »). Publiés en juillet 2020, les Codes de conduite relatifs à l'*Infrastructure-as-a-Service* (IaaS) et au *Software-as-a-Service* (SaaS) offrent des conseils aux fournisseurs de services cloud et aux clients sur le changement de fournisseur de services cloud et le portage des données non personnelles. L'adoption de ces Codes de conduite vise à réduire les risques de verrouillage envers un fournisseur (c'est-à-dire les situations où les clients sont dépendants d'un prestataire particulier en raison de coûts de changement importants) par les fournisseurs de services cloud. Ils fournissent également des conseils aux clients sur le transfert des données non personnelles.

1.6.1.4 Lutte contre les contenus illicites en ligne

En tant que fournisseur de services d'hébergement, OVHcloud doit se conformer à de nombreuses législations en matière de lutte contre les contenus illicites, notamment celles qui concernent les infractions aux droits de propriété intellectuelle, la diffusion de contenus terroristes et les abus sexuels sur les mineurs.

Législation européenne sur les services numériques (*Digital Services Act*, « DSA »)

Le règlement UE 2022/2065 du Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 relatif à un marché unique des services numériques et modifiant la directive 2000/31/CE (« Règlement sur les services numériques ») est entré en vigueur le 18 novembre 2022. Ce nouveau cadre a pour objectif d'harmoniser les règles applicables dans les différents États membres de l'Union européenne et remplace celui adopté en l'an 2000 en matière de responsabilité des intermédiaires vis-à-vis des contenus illicites tout en maintenant les principes fondamentaux de liberté d'expression et de libre prestation de services.

Le règlement établit également de nouvelles obligations de diligence et de transparence pour les services d'hébergement tels qu'OVHcloud, tant vis-à-vis des autorités que des utilisateurs, en particulier sur le traitement des signalements de contenus illicites. Il renforce par ailleurs le niveau des sanctions pouvant être infligées en cas de manquement aux obligations établies par le règlement, avec des amendes pouvant représenter jusqu'à 6 % du chiffre d'affaires mondial annuel du fournisseur de services intermédiaires. Un certain nombre de mesures sont applicables de manière différée au cours des deux prochaines années et impliquent l'adoption de textes au niveau national. OVHcloud suivra avec attention leur publication afin de se conformer à ses obligations.

1.6.1.5 Lutte contre les pratiques anticoncurrentielles sur les marchés numériques

Législation européenne sur les marchés numériques (*Digital Markets Act*, « DMA »)

Le règlement UE 2022/1925 du Parlement européen et du Conseil du 14 septembre 2022 relatif aux marchés contestables et équitables dans le secteur numérique et modifiant les directives UE 2019/1937 et UE 2020/1828 (« Règlement sur les marchés numériques ») vise à rendre le secteur numérique plus équitable et plus compétitif, en instaurant des mesures préventives pour les grandes entreprises numériques en position de contrôleurs d'accès sur le marché européen. Le règlement prévoit notamment plusieurs obligations et interdictions à l'égard des plateformes en ligne en position de contrôleurs d'accès et renforce les pouvoirs de sanction de la Commission européenne, laquelle sera assistée d'un comité consultatif et d'un groupe de haut niveau. Ainsi, par exemple, les contrôleurs d'accès devront permettre aux utilisateurs de désinstaller facilement sur leurs appareils des logiciels préinstallés et de se désabonner facilement d'un service de plateforme essentiel tel qu'un service de cloud. Les contrôleurs d'accès ne pourront plus imposer des logiciels tels que des navigateurs Internet ou des moteurs de recherche par défaut, réutiliser les données personnelles d'un utilisateur à des fins de publicité ciblée sans son consentement explicite.

Depuis le 2 mai 2023, les entreprises concernées doivent se signaler à la Commission européenne et se mettre en conformité au plus tard en mars 2024. La législation confère à la Commission le pouvoir exclusif de contrôler le respect de leurs obligations, et de nouvelles sanctions, notamment une amende pouvant atteindre jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires total mondial réalisé par l'entreprise au cours de l'exercice précédent.

L'adoption de cette nouvelle législation est une avancée positive pour réguler les pratiques des acteurs dominants du numérique sur le marché européen, mais son efficacité dépendra des moyens que la Commission européenne consacrera au service du respect de celle-ci. OVHcloud suivra avec une attention particulière les précisions attendues sur les effectifs qui seront dédiés au contrôle des obligations des contrôleurs d'accès.

1.6.1.6 Autres règlements et initiatives applicables

Secteur des télécommunications

Les entités OVHcloud sont des opérateurs de télécommunications dans quatre (4) États membres : la Belgique, la France, l'Allemagne et l'Espagne. OVHcloud est soumis à des obligations spécifiques lorsque le Groupe fournit des services de télécommunications. Parce que l'UE et ses États membres réglementent le secteur des télécommunications depuis de nombreuses années, il existe une variété de mesures d'application, de directives et d'autorités différentes à travers l'UE. Les entités d'OVHcloud sont également des opérateurs de télécommunications au Royaume-Uni et en Suisse, qui possèdent leur propre réglementation en matière de télécommunications. Le Royaume-Uni a transposé les exigences du Code des communications électroniques européen dans son cadre réglementaire national avant le Brexit.

La directive UE 2018/1972 du 11 décembre 2018 a établi le Code des communications électroniques européen. Bien que cette directive n'ait pas encore été transposée dans tous les États membres où OVHcloud agit en tant qu'opérateur, plusieurs autres directives applicables dans les secteurs des télécommunications, telles que les directives 2002/19/CE, 2002/20/CE, 2002/21/CE et 2002/22/CE du Parlement européen et du Conseil, ont été substantiellement modifiées. La directive 2018/1972 a été transposée en droit français en mai 2021 (1). L'objectif clé de ce Code européen des communications électroniques est de créer un ensemble complet de règles actualisées pour réglementer les communications électroniques et protéger les citoyens de l'UE lorsqu'ils communiquent par le biais de services traditionnels ou sur le web, d'encourager la concurrence entre les opérateurs de télécommunications et de garantir que les autorités réglementaires nationales sont protégées contre les interventions extérieures ou les pressions politiques.

Secteur de la santé

En tant que fournisseur de services cloud, OVHcloud est soumis à des obligations lorsque le Groupe fournit des services à des organisations du secteur de la santé. Par exemple, la loi française impose aux hébergeurs de données de santé (c'est-à-dire toute personne hébergeant des données de santé à caractère personnel collectées dans le cadre d'activités de prévention, de diagnostic, de soins ou de suivi social et médical pour le compte de personnes physiques ou morales ayant produit ou collecté ces données ou pour le compte des patients eux-mêmes) de respecter des obligations spécifiques. Ces obligations incluent l'obtention d'une certification appropriée ou d'un accord préalable des autorités publiques conformément au Code de la santé publique français, et la conclusion d'une convention avec les clients du secteur de la santé, fixant les dispositions obligatoires prescrites par l'article L. 1111-8 du Code de la santé publique. OVHcloud est également soumis aux exigences des autres juridictions dans lesquelles il opère, telles que l'Italie, la Pologne, l'Allemagne et le Royaume-Uni.

En 2016, OVHcloud a bénéficié de l'agrément « Hébergeur de données de santé » et, depuis 2018, le Groupe exploite un système de gestion permettant à plusieurs de ses offres cloud de se conformer aux exigences de cet agrément. En 2019, OVHcloud a obtenu la certification française HDS (hébergeur de données de santé) pour son offre de *Hosted Private Cloud*. En 2020, cette certification a été étendue aux serveurs dédiés d'OVHcloud, puis à l'offre de cloud public d'OVHcloud et à *Trusted Exchange* en 2021.

Secteur financier

Les entreprises du secteur financier (y compris les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) peuvent également être soumises à des obligations spécifiques au secteur qui peuvent se refléter sur OVHcloud dans le cadre de la fourniture de ses services. Notamment, en 2019, l'Autorité bancaire européenne (« **ABE** ») a publié des « Recommandations sur l'externalisation vers des fournisseurs de services cloud » applicables aux accords d'externalisation. Ces recommandations créent des obligations en matière de sécurité des systèmes d'information et de droits d'audit au profit des banques externalisatrices, qu'elles doivent imposer à leurs fournisseurs de services en cloud lorsqu'elles utilisent leurs services. OVHcloud s'efforce de proposer des conditions contractuelles applicables aux opérateurs de services financiers qui garantissent que les clients sont en mesure de mettre en œuvre une politique d'externalisation conforme aux recommandations de l'ABE et aux réglementations locales européennes.

Les opérateurs de services financiers peuvent également exiger d'OVHcloud de se conformer à la réglementation nationale spécifique. Par exemple, OVHcloud peut avoir à se conformer aux réglementations françaises telles que celle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (« **ACPR** ») sur les services essentiels externalisés comme les opérations bancaires. Les entreprises qui externalisent des services essentiels doivent s'assurer que les prestataires garantissent la protection des informations confidentielles, mettent en place des mécanismes de secours en cas de difficultés importantes affectant la continuité du service et permettent à l'ACPR, dans l'exercice de ses missions, d'accéder aux informations essentielles externalisées. En ce qui concerne les procédures internes de gestion de la sécurité des systèmes d'information, l'American Institute of Certified Public Accountants (« **AICPA** ») a délivré à OVHcloud les certifications SOC I-II type 2.

En ce qui concerne l'hébergement des données bancaires et la réduction de la fraude à la carte bancaire, la plus importante offre du *Hosted Private Cloud* d'OVHcloud est conforme à la norme de sécurité des données de l'industrie des cartes de paiement (« **PCI DSS** »). Les datacenters d'OVHcloud en France, au Canada, au Royaume-Uni, en Allemagne et en Pologne sont conformes à la norme PCI DSS.

Le 27 novembre 2022, le Conseil de l'Union européenne a adopté le règlement sur la résilience opérationnelle numérique du secteur financier (« **DORA** »). Ce texte, faisant suite à une proposition de la Commission européenne de 2020, impose un certain nombre d'exigences aux accords d'externalisation vers des fournisseurs de services cloud dans le secteur financier. Le règlement proposé couvre un large éventail d'entités financières réglementées, notamment les établissements de crédit (tels que les banques), les dépositaires centraux de titres, les compagnies d'assurance et certains gestionnaires de fonds, entre autres. Il impose à ces entités financières un certain nombre d'exigences en matière de gestion des risques liés aux technologies de l'information et des communications, dont certaines s'appliquent directement aux activités cloud externalisées.

En particulier, les entités du secteur financier couvertes par le règlement proposé sont tenues de prendre un certain nombre de mesures pour faire face aux risques dans leurs relations avec des tiers, tels que les fournisseurs de services cloud, notamment en s'assurant que leurs contrats de services cloud fournissent une description complète des services proposés avec des objectifs de performance qualitatifs et quantitatifs, et comprennent des dispositions régissant l'intégrité, la sécurité, la protection des données personnelles, la récupération en cas de défaillance, les droits d'inspection et d'audit, et des dispositions de résiliation avec des stratégies de sortie claires. Le règlement envisage l'approbation de clauses contractuelles types par la Commission européenne.

(1) Ordonnance n° 2021-650 du 26 mai 2021.

En outre, le règlement impose un nouveau cadre de surveillance aux prestataires de services tiers critiques (y compris les fournisseurs de services cloud), les soumettant à des plans de surveillance individuels adoptés par les organismes européens de réglementation financière chargés de la surveillance des banques, des marchés des valeurs mobilières ou des compagnies d'assurance, selon le secteur qui utilise principalement les services du prestataire concerné. La détermination des services critiques dépend de leur impact systémique potentiel, de la dépendance des entités financières à leur égard pour des fonctions critiques et de l'existence d'alternatives. Le plan de surveillance peut imposer des exigences dans des domaines tels que la sécurité et la qualité, les conditions contractuelles et la sous-traitance, avec des sanctions financières en cas de non-respect, pouvant aller jusqu'à 1 % du chiffre d'affaires mondial du prestataire au cours de l'année la plus récente. Les organismes de surveillance disposent de droits d'inspection et d'audit et de pouvoirs d'enquête étendus. Le règlement adopté interdit également aux entités financières de faire appel à un prestataire d'un pays situé en dehors de l'UE pour les fonctions critiques du cloud.

Risques environnementaux et industriels

Plusieurs des datacenters d'OVHcloud sont situés dans d'anciens bâtiments industriels, dont certains sont classés comme présentant des risques environnementaux ou autres en vertu de la législation française applicable. Les datacenters d'OVHcloud situés hors de France peuvent également être classés comme présentant des risques environnementaux en vertu des réglementations locales. Afin de se conformer aux réglementations applicables, OVHcloud est parfois tenu de soumettre des demandes et d'obtenir des autorisations d'exploitation. Dans le cadre du processus de demande, OVHcloud peut être tenu de prendre certaines mesures correctives.

En outre, des permis d'exploitation sont requis dans la plupart des pays où OVHcloud exploite ses datacenters. Ces réglementations concernent principalement les émissions atmosphériques, la gestion des déchets industriels, la gestion de l'eau et des effluents, la gestion des risques d'incendie et la gestion du bruit.

1.6.2 Législation et réglementation aux États-Unis

OVHcloud possède une filiale implantée aux États-Unis dont les activités sont totalement séparées de celles des autres filiales du groupe OVHcloud.

Cette filiale est également soumise aux réglementations américaines applicables aux prestataires de cloud au niveau local, étatique et fédéral. Ces réglementations comprennent celles qui visent à renforcer la confidentialité et la sécurité des données, ainsi que celles qui accordent des droits d'accès aux données à des fins de sécurité nationale. En plus des lois étatiques à travers les États-Unis qui exigent une notification aux clients en cas de violation de données dans le cadre de laquelle leurs informations de données personnelles ont été divulguées, les deux principales réglementations américaines applicables à la filiale américaine d'OVHcloud sont le *Cloud Act* (tel que défini ci-dessous), qui s'applique au niveau fédéral, et la loi californienne sur la protection de la vie privée des consommateurs (*California Consumer Privacy Act*), qui s'applique au niveau de l'État de Californie.

La ségrégation des activités de la filiale américaine d'OVHcloud par la mise en place d'une véritable « muraille de Chine » entre celle-ci et les autres entités du Groupe évite l'opposabilité de ces textes à ces dernières.

Le *Cloud Act*

La loi américaine clarifiant l'usage légal des données hébergées à l'étranger (le **Cloud Act**) est une loi fédérale américaine, en vigueur depuis mars 2018, qui a modifié le *Stored Communications Act* de 1986 pour permettre aux forces de l'ordre américaines d'accéder aux informations électroniques détenues par des entreprises relevant de la compétence des États-Unis à raison des personnes, y compris les fournisseurs de services cloud, dans le cadre d'une enquête pénale. Les forces de l'ordre américaines peuvent accéder à ces informations électroniques, qu'elles soient stockées à l'intérieur ou à l'extérieur des États-Unis.

Le Cloud Act permet également au gouvernement américain de conclure des accords d'accès aux données avec des États étrangers, grâce auxquels les forces de l'ordre des États participants peuvent demander des informations détenues par des entreprises soumises à la juridiction du pays partenaire. À la date du présent document d'enregistrement universel, le gouvernement américain a conclu des accords bilatéraux avec le Royaume-Uni et l'Australie en vertu desquels les autorités policières américaines peuvent obtenir des informations électroniques stockées par des entreprises de cloud computing relevant de la compétence du Royaume-Uni et de l'Australie. Les autorités policières britanniques et australiennes peuvent également obtenir des informations électroniques stockées par des entreprises de cloud computing relevant de la compétence des États-Unis, telles que la filiale américaine d'OVHcloud. Il est à noter qu'au moment de la rédaction du présent document d'enregistrement universel aucune date d'entrée en vigueur de l'accord bilatéral entre les États-Unis et l'Australie n'a été rendue publique.

OVHcloud suit toute nouvelle potentielle décision de la Commission européenne relative à l'accord bilatéral entre les États-Unis et le Royaume-Uni et entend mettre en œuvre toute mesure technique et organisationnelle qui pourrait s'avérer nécessaire. En outre, OVHcloud n'héberge actuellement aucune donnée de clients au Royaume-Uni, sauf si le client choisit expressément un service situé dans le datacenter d'OVHcloud au Royaume-Uni. Par ailleurs, les possibilités pour l'équipe d'OVHcloud située au Royaume-Uni d'accéder aux données hébergées par des clients européens dans des datacenters européens sont restreintes et contrôlées.

Le gouvernement américain pourrait conclure des accords avec d'autres pays similaires à l'accord bilatéral entre le Royaume-Uni et les États-Unis, ce qui pourrait permettre aux forces de l'ordre américaines d'accéder aux informations électroniques détenues par les filiales du Groupe qui relèvent de la juridiction de cet État partenaire, et au gouvernement de l'État partenaire d'accéder aux informations électroniques détenues par la filiale américaine d'OVHcloud. En particulier, depuis le 25 septembre 2019, l'Union européenne et les États-Unis ont entamé des négociations sur un futur traité visant à faciliter l'accès aux preuves numériques.

Le *California Consumer Privacy Act*

Depuis le 1er janvier 2020, la loi californienne sur la protection de la vie privée des consommateurs (le « **CCPA** ») exige que les entreprises qui traitent les données personnelles des résidents californiens notifient les résidents californiens de leurs pratiques de confidentialité. Le CCPA accorde également aux clients résidents de la Californie le droit d'accéder à – ou de supprimer – certaines données personnelles collectées par la filiale américaine d'OVHcloud et leur donne plus de contrôle sur l'utilisation et la vente de leurs données personnelles. Les résidents californiens qui pensent que certains types de données personnelles ont été utilisés en violation de la CCPA auraient le droit d'intenter une action en justice contre la filiale américaine d'OVHcloud.

Le 1er juillet 2023, le CCPA a été modifié par l'entrée en vigueur du *California Privacy Rights Act* (le « **CPRA** ») qui élargit notamment les droits des clients concernant certaines de leurs données personnelles sensibles et crée une agence d'État pour la mise en œuvre et l'application du CCPA et du CPRA.

Le *Virginia Consumer Data Privacy Act*

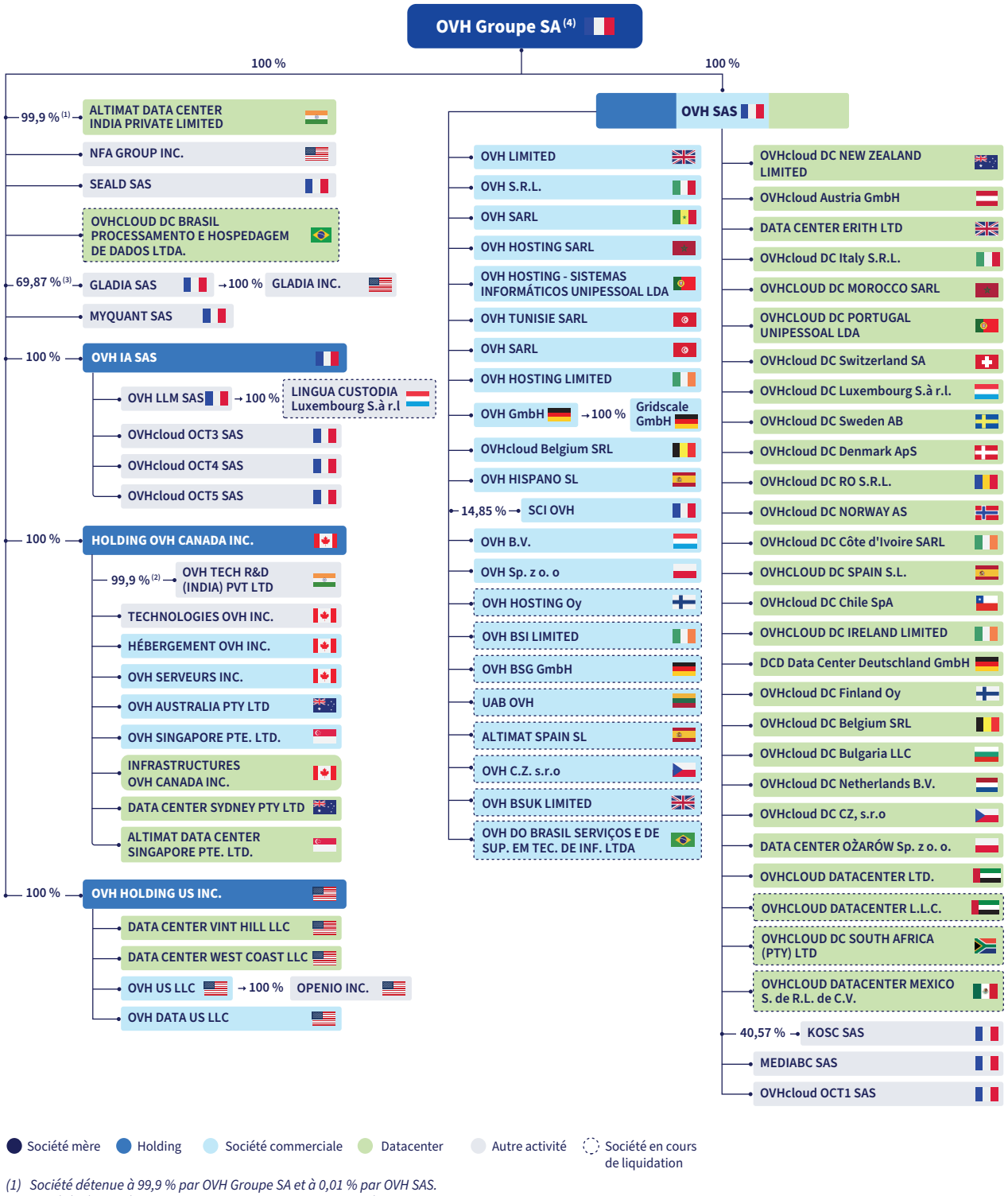
Entrée en vigueur le 1er janvier 2023, la loi sur la confidentialité des données des consommateurs de Virginie (*Virginia Consumer Data Privacy Act*) (le « **CDPA** ») accorde aux résidents de Virginie un contrôle supplémentaire sur leurs données personnelles, dont le droit de supprimer certaines données personnelles collectées par des entreprises, telles que la filiale américaine d'OVHcloud. Ils auront également le droit de refuser que leurs données personnelles fassent l'objet de certains types de traitement de données.

1.7 Organisation du Groupe

1.7.1 Organigramme simplifié

Organigramme simplifié à la date du présent document d'enregistrement universel

L'organigramme simplifié ci-après présente l'organisation juridique de la Société et de ses filiales consolidées à la date du présent document d'enregistrement universel. Les pourcentages indiqués ci-dessous représentent les pourcentages du capital social. Il n'y a pas eu de variation significative de détention du capital depuis la clôture de l'exercice le 31 août 2026.



(1) Société détenue à 99,9 % par OVH Groupe SA et à 0,01 % par OVH SAS.
(2) Société détenue à 99,9 % par OVH Holding Canada INC. et à 0,01 % par OVH Groupe SA.
(3) Société détenue à 69,87 % par OVH Groupe SA, à 29,37 % par Myquant SAS et à 0,77 % en auto-détention.
(4) Les pourcentages indiqués correspondent au pourcentage de détention du capital et de droits de vote.

1.7.2 Filiales et participations

Principales filiales

À la date du présent document d'enregistrement universel, les principales filiales directes et indirectes de la Société sont décrites ci-après :

- **OVH SAS** est une société par actions simplifiée de droit français dont le siège social est situé au 2, rue Kellermann, 59100 Roubaix, France, et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Lille Métropole sous le numéro 424 761 419. La Société détient directement 100 % du capital et des droits de vote d'OVH SAS. Les principales activités d'OVH SAS comprennent les activités d'hébergement de datacenters, la fourniture de services cloud, la fabrication d'ordinateurs et de périphériques, les activités de marketing ainsi que la recherche et le développement ;
- **OVH Infrastructures Canada Inc.** est une société par actions de droit canadien dont le siège social est situé au 50, rue de l'Aluminerie, Beauharnois Québec J6N0C2, Canada, et enregistrée auprès des registres des entreprises du Canada sous le numéro 1167756403. La Société détient indirectement 100 % du capital et des droits de vote d'OVH Infrastructures Canada Inc. par l'intermédiaire de sa société holding OVH Canada Inc. L'activité principale d'OVH Infrastructures Canada Inc. est l'hébergement de datacenters ;
- **OVH HOLDING US Inc.** est une société par actions de droit américain, immatriculée sous le numéro 5103215, dont le siège social est situé au 2915 Ogletown Road, Newark, DE, 19713, États-Unis. La Société détient 100 % du capital et des droits de vote des sociétés OVH US LLC, Datacenter Vint Hill LLC, Datacenter West Coast LLC et OVH Data US LLC dont l'activité principale de ces sociétés est l'hébergement de datacenters.

Acquisitions au cours des derniers exercices

ForePaaS

Le 21 avril 2022, OVHcloud a annoncé l'acquisition de ForePaaS, la plateforme française unifiée spécialiste des projets de « data analytics », « machine learning » et d'intelligence artificielle au service des entreprises. Les 23 collaborateurs des équipes ForePaaS ainsi que ses fondateurs ont rejoint les effectifs du Groupe pour construire ensemble une famille de solutions, qui contribuera activement au déploiement de la stratégie d'accélération de croissance d'OVHcloud grâce à l'enrichissement de son offre *Platform-as-a-Service* (PaaS).

Gridscale

Le 4 septembre 2023, sur l'année fiscale 2024, OVHcloud a annoncé l'acquisition de 100 % de la société allemande gridscale, spécialisée dans les infrastructures hyperconvergées. Cette acquisition marque une étape stratégique pour l'accélération de l'expansion géographique du Groupe en permettant de pénétrer le marché en forte croissance de l'*Edge Computing.*

Acquisitions au cours de l'exercice 2026

Seald

Le 7 janvier 2026, OVHcloud a annoncé l'acquisition de Seald, entreprise française spécialisée dans les technologies de chiffrement de bout en bout (*End-to-End Encryption*). Cette opération marque une nouvelle étape majeure dans la stratégie d'OVHcloud visant à proposer un cloud de confiance, combinant sécurité et conformité réglementaire, au service des usages les plus critiques.

OVH LLM (ex-Lingua Custodia)

Le 25 mars 2026, OVHcloud a annoncé l'acquisition de Lingua Custodia. Créée sous le nom Lingua Custodia pour cibler le secteur financier, elle est une entreprise française qui conçoit des modèles spécialisés d'IA générative et souverains. Lauréate du Large AI Grand Challenge organisé par la Commission européenne, elle conçoit des modèles d'IA performants et économes, adaptés aux usages métiers et déployables sur des infrastructures locales. Basée à Paris, l'entreprise ambitionne de bâtir une IA européenne utile, responsable et efficiente, au service des entreprises et de la souveraineté technologique du continent.

GLADIA

Le 31 juillet 2026, OVHcloud a annoncé l'acquisition de GLADIA. Fondée en 2022 à Paris, GLADIA est une startup française d'IA spécialisée dans la transcription et l'intelligence audio. *Via* une API unique, la plateforme transcrit en « *real time* » et en « *batch* » les conversations dans plus de 100 langues, transformant les données audio en informations structurées et exploitables. GLADIA accompagne aujourd'hui plus de 300 000 développeurs et 2 000 clients entreprises, parmi lesquels HeyGen, Livestorm, Attention, Circleback, Method Financial, Recall.ai, et Leexi.

Réorganisations

La société ForePaaS SAS a fait l'objet d'une fusion-absorption en date du 1er avril 2024 au profit d'OVH SAS.

La société ForePaaS Inc., filiale de ForePaaS SAS, a été dissoute en date du 30 août 2023.

La société BuyDRM a fait l'objet d'une fusion-absorption au profit de NFA Group Inc. effective au 6 octobre 2022.





Facteurs de risque et contrôle interne

2.1 Facteurs de risque /RFA/ 34
2.1.1 Dispositif de gestion des risques 34
2.1.2 Principaux risques identifiés 35
2.2 Assurance et couverture des risques 51
2.2.1 Politique d'assurance 51
2.2.2 Suivi opérationnel, gestion et optimisation du dispositif assurantiel 51
2.2.3 Structure et couverture du programme d'assurance 52
2.3 Dispositif de contrôle interne 53
2.3.1 Cadre général du contrôle interne 53
2.3.2 Dispositif et environnement de contrôle interne 54

Au cœur du mécanisme de gouvernance, le dispositif de gestion des risques d'OVHcloud contribue à l'atteinte des objectifs stratégiques du Groupe et participe à la préservation de ses actifs et de sa réputation. Il permet également de mobiliser les collaborateurs autour d'une approche commune des risques. OVHcloud s'est engagé à évaluer régulièrement les risques et à mettre en place un contrôle interne et des plans d'action visant à leur atténuation.

2.1 Facteurs de risque /RFA/

2.1.1 Dispositif de gestion des risques

Dispositif de gestion des risques

Le dispositif de gestion des risques vise à identifier, analyser et piloter les principaux risques auxquels est exposé le Groupe. Il contribue à la maîtrise et à la sécurisation des activités, à l'efficacité des opérations et à l'utilisation efficiente des ressources.

Ce dispositif comprend un ensemble de processus, dont l'objectif est d'identifier les risques, de les évaluer et de les prioriser, de les prévenir, de diffuser la culture de la gestion des risques et de suivre les plans d'action permettant de les maîtriser. Il s'appuie sur les collaborateurs du Groupe, en particulier sur l'équipe *Risk Management*, l'audit interne et la conformité, et au besoin sur des expertises externes.

Pour les risques liés aux aspects RSE, se référer au chapitre 3 « *État de durabilité* » qui intègre les exigences liées à la CSRD, du présent document d'enregistrement universel.

Cartographie des risques et méthodologie

Le Groupe a établi, dès 2020, une cartographie des risques, actualisée chaque année afin de refléter l'évolution du contexte opérationnel et réglementaire. En 2026, cette cartographie a fait l'objet d'une révision approfondie, menée avec le Président directeur général amenant à une réévaluation de certains risques.

Le processus d'élaboration de la cartographie des risques, mené avec l'ensemble des composantes de l'entreprise, et en impliquant le top management de toutes les activités du Groupe, permet d'identifier les principaux risques auxquels le Groupe est exposé et d'apprécier pour chacun d'eux leur impact potentiel, prenant en compte leur criticité et leur probabilité d'occurrence. La cartographie des risques du Groupe est également nourrie par des cartographies de risques spécifiques, telles que les cartographies cybersécurité ou anticorruption, et par un travail de veille sur les risques opérationnels et les risques émergents.

De plus, la méthodologie a été révisée afin d'utiliser une cotation impact/probabilité à cinq niveaux, remplaçant la cotation initiale basée sur 4 niveaux, permettant ainsi d'apporter plus de précisions sur l'évaluation des risques et d'homogénéiser les niveaux de risques avec les cartographies opérationnelles. Par ailleurs, un seuil d'acceptabilité du risque a été fixé et un processus d'acceptation du risque a été mis en place, permettant de formaliser la décision d'accepter ou de traiter les risques qui dépassent ce seuil.

Les risques les plus significatifs ont été rassemblés en différentes familles (stratégie et marchés, opérationnels, ressources humaines, financiers, réglementaires et juridiques, systèmes d'information) et font l'objet d'une description de leurs causes et impacts potentiels, ainsi que des actions déployées pour gérer les risques.

Gouvernance de suivi des risques

La direction du Groupe, le Conseil d'administration et le comité d'audit suivent avec attention la gestion des risques et en définissent la stratégie la plus appropriée.

Pour chaque risque, un ou plusieurs responsables sont nommés. Ils ont pour rôle de compléter l'analyse du risque, d'identifier les actions et moyens nécessaires à sa réduction, et de piloter les plans d'action correspondants.

La pertinence et l'avancement des plans d'action sont suivis par des membres du comité exécutif du Groupe, dont le Président directeur général, le directeur financier et le directeur juridique, qui les revoient à un rythme semestriel. La cartographie des risques et les plans d'action font l'objet d'une présentation annuelle au comité d'audit du Groupe, complétée sur demande de présentations ponctuelles.

2.1.2 Principaux risques identifiés

Tableau de synthèse des principaux risques

Catégorie de risque	Description du risque	Évolution *vs* N-1	Évaluation
Stratégie et marchés	Risques liés au développement sur de nouveaux marchés	→	○ ○ ● ○
	Risques liés aux opérations d'acquisitions	→	○ ○ ● ○
	Risques liés aux enjeux RSE	→	○ ○ ● ○
	Risques liés à l'offre produits ou services dans un marché concurrentiel	→	○ ● ○ ○
Opérationnels	Risques liés aux chaînes d'approvisionnement	→	○ ○ ○ ●
	Risques liés à un incident sur les infrastructures physiques d'OVHcloud	↘	○ ○ ● ○
	Risques liés à la qualité de services rendus aux clients	→	○ ● ○ ○
Ressources humaines	Risques liés aux recrutements, à l'intégration, au développement et à la rétention des ressources humaines	→	○ ● ○ ○
	Risques liés à la sécurité physique ou psychique	↗	○ ● ○ ○
Finance	Risques liés à l'inflation, aux taux de change et taux d'intérêt	→	○ ○ ● ○
	Risques de liquidité	→	○ ● ○ ○
	Risques liés à la fraude	→	○ ● ○ ○
	Risques liés à la fiscalité	↗	○ ● ○ ○
Juridiques et conformité	Risques liés à la non-conformité à certaines lois et réglementations et à leur évolution	→	○ ● ○ ○
	Risques liés à la propriété intellectuelle	→	● ○ ○ ○
	Risques liés à la gouvernance et aux parties liées	→	● ○ ○ ○
Systèmes d'information	Risques liés à la cybersécurité	→	○ ○ ○ ●
	Risques liés à l'interruption d'un outil ou système informatique interne	↘	○ ○ ● ○
	Risques liés à la protection, à la perte ou au vol de données	↘	○ ○ ● ○

● *Faible* ● *Moyen* ● *Majeur* ● *Critique*

Les facteurs de risque décrits dans cette section sont, à la date du présent document d'enregistrement universel, ceux que le Groupe considère comme susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité OVHcloud, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives. La liste des risques présentée dans le présent chapitre n'est pas exhaustive, d'autres risques inconnus ou qu'OVHcloud ne juge pas être significatifs à ce jour, pourraient avoir un tel effet défavorable.

Les catégories de risques ne sont pas présentées par ordre d'importance. En revanche, au sein de chaque catégorie, les risques sont présentés selon un niveau de risque décroissant selon l'évaluation réalisée pour l'exercice 2026.

2.1.2.1 Risques liés à la stratégie et aux marchés d'OVHcloud

Risques liés au développement sur de nouveaux marchés

Description du risque **Évolution :** → **Évaluation :**

Dans le cadre de sa stratégie de croissance, OVHcloud cherche à développer ses revenus provenant d'autres régions, notamment en Europe (hors France), aux États-Unis et en Asie (voir le chapitre 1 « *Présentation du Groupe* » qui détaille la répartition actuelle des activités et les axes de développement). Cette stratégie repose également sur une diversification vers de nouveaux segments de marché.

OVHcloud peut être confronté à des défis importants dans ses efforts pour développer ses revenus internationaux. En dehors de son marché domestique français, OVHcloud dispose d'une moindre notoriété de marque, et ne bénéficie pas du leadership historique du marché de l'hébergement de sites Internet dont il jouit en France, ce qui réduit les opportunités de synergies commerciales. Les dynamiques de marché et les préférences des clients sur les marchés internationaux sont susceptibles d'être différentes de celles des marchés traditionnels d'OVHcloud et les politiques locales de patriotisme économique peuvent rendre difficile l'accès à de nouveaux territoires. Certains marchés qu'OVHcloud vise (par exemple les États-Unis) sont dominés par les hyperscalers, et l'expansion d'OVHcloud sur ces marchés dépendra de sa capacité à commercialiser des produits adaptés auprès de segments de clientèle prioritaires.

Même si OVHcloud est en mesure de se développer à l'international, la gestion des opérations internationales nécessite une organisation plus structurée et des ressources plus importantes que la gestion des activités sur le marché national d'OVHcloud, ce qui pourrait augmenter les frais de fonctionnement d'OVHcloud, même s'il n'y a pas d'augmentation correspondante des revenus générés par ces nouveaux marchés.

L'ouverture d'infrastructures physiques et d'opérations internationales nécessite également une adaptation aux règles locales pour la conformité des opérations, ainsi qu'une adaptation de certains process internes, qui peuvent parfois ralentir l'expansion ou dégrader la profitabilité des opérations locales. Par ailleurs, l'expansion internationale peut être affectée par des mesures locales, telles que des droits de douanes, qui pourraient affecter la capacité à opérer ou la profitabilité des opérations.

Enfin, OVHcloud pourrait être confronté à des tensions géopolitiques dans certains pays ou certaines régions qui viendraient limiter sa capacité à développer son offre commerciale localement. Par conséquent, OVHcloud pourrait ne pas réaliser ses objectifs d'expansion internationale, et même si le Groupe le fait, il ne peut être assuré que la rentabilité de ses nouvelles activités internationales sera satisfaisante.

Par ailleurs, OVHcloud poursuit une stratégie de diversification vers de nouveaux segments de marché, dont certains sont soumis à des exigences réglementaires et opérationnelles spécifiques. À titre d'exemple, OVHcloud mène actuellement des travaux visant à adresser le secteur de la Défense, un marché caractérisé par des contraintes strictes en matière de conformité, de certification et de sécurité.

L'accès à ces nouveaux segments requiert une adaptation des processus internes d'OVHcloud, un renforcement des dispositifs de conformité, ainsi qu'une élévation des standards d'excellence opérationnelle. Ces évolutions impliquent des investissements humains et organisationnels dont le calendrier et l'ampleur sont susceptibles d'affecter la profitabilité du Groupe, indépendamment du succès commercial des démarches engagées.

Gestion du risque

La stratégie du Groupe de développement à l'international lui permet de diluer le risque lié à un pays. Pour améliorer la capacité d'OVHcloud à se développer dans de nouvelles géographies, le Groupe a développé plusieurs programmes et initiatives afin de limiter les risques liés à son expansion internationale.

La création de clusters commerciaux permet à OVHcloud d'avoir des équipes locales, expertes de leurs géographies et ayant connaissance des spécificités locales, afin de procéder à la définition des offres commerciales ou produits les plus en ligne avec les attentes des clients locaux. Cette organisation permet également de maîtriser et d'anticiper les éventuelles évolutions de marché, tant par le client final que par les pouvoirs publics locaux. L'existence de deux usines de production, en France et au Canada, permet par ailleurs de diluer le risque lié à des mesures douanières.

Le Groupe a également mis en place un programme dédié à l'évaluation et au suivi des projets d'ouverture de nouveaux centres de données (« GEOS program »). Ce programme implique toutes les équipes concernées par un projet d'ouverture de centre de données afin d'anticiper les éventuels freins opérationnels et réglementaires. OVHcloud a ainsi ouvert un centre de données en Inde en mars 2023. En 2024, OVHcloud a lancé le programme Local Zone pour accélérer son expansion internationale, en structurant un processus d'industrialisation de l'ouverture de ces Local Zones. En 2025, le Groupe a ouvert un centre de données en 3AZ en Italie, à Milan.

Dans le cadre de sa démarche de diversification sectorielle, le Groupe engage une réorganisation des équipes commerciales, ainsi qu'une révision de certains processus afin d'assurer la conformité aux exigences spécifiques des nouveaux segments de marché visés.

Risques liés aux opérations d'acquisitions

Description du risque **Évolution :** → **Évaluation :** ○ ○ ● ○

OVHcloud a l'ambition de réaliser des acquisitions afin d'élargir son portefeuille d'offres de services, en particulier dans le domaine des services de plateforme logicielle, de l'intelligence artificielle et son empreinte géographique.

Lorsqu'OVHcloud procède à des acquisitions, le Groupe s'expose au risque qu'elles ne concourent pas à la mise en œuvre de la stratégie, ou qu'OVHcloud en retire un rendement insatisfaisant. Il existe aussi le risque qu'OVHcloud ait des difficultés à intégrer et à conserver de nouveaux employés, de nouveaux systèmes commerciaux et de nouvelles technologies, ou que l'acquisition détourne l'attention de la direction des autres activités d'OVHcloud. Il se peut aussi qu'il faille plus de temps que prévu pour réaliser tous les bénéfices attendus de ces opérations, tels que l'augmentation du chiffre d'affaires ou l'atteinte de synergies, ou que les avantages soient finalement moins importants que ce qu'OVHcloud avait prévu. Ces événements sont susceptibles d'avoir un impact défavorable sur l'activité, la situation financière et les résultats d'exploitation d'OVHcloud.

Gestion du risque

OVHcloud a renforcé les processus dédiés aux acquisitions afin d'améliorer la recherche de cibles potentielles et réaliser les opérations d'acquisitions. Afin de limiter le risque lié à l'intégration des acquisitions, des équipes dédiées de plusieurs départements sont impliquées tout au long du processus d'acquisition afin d'anticiper et de suivre les évolutions des projets. Une revue régulière est maintenue après l'acquisition afin de s'assurer du bon fonctionnement du processus d'intégration. OVHcloud a procédé à plusieurs acquisitions ces dernières années, notamment en 2026 avec Seald, Lingua Custodia et GLADIA.

Risques liés aux enjeux RSE

Description du risque **Évolution :** → **Évaluation :** ○ ○ ● ○

De par son secteur d'activité, son étendue géographique, et par l'évolution réglementaire, le Groupe est exposé à des enjeux RSE de plus en plus importants.

En effet, les sites physiques d'OVHcloud pourraient être exposés au changement climatique à travers différentes causes :

- survenue de catastrophes naturelles extrêmes telles que des inondations, séismes, canicules, sécheresses extrêmes, feux « géants », glissements de terrain, cyclones ou tsunamis ;
- renforcement des réglementations sur la gestion de l'énergie (électrique), l'utilisation de l'eau ou les normes d'éco-conception des produits ou de construction de bâtiments ;
- survenue de pénuries occasionnelles ou permanentes (eau, électricité…).

Ces risques sont amplifiés par la multiplication des événements climatiques. Des catastrophes naturelles de très grandes ampleurs ou répétitives pourraient conduire à des situations exceptionnelles de désorganisation des infrastructures physiques extérieures et des moyens de communication dont dépend OVHcloud pour exercer son activité, ou provoquer l'endommagement des infrastructures du Groupe. OVHcloud pourrait ainsi temporairement ne pas être en mesure de mettre en œuvre ses services selon les conditions définies par les contrats, avec de possibles compensations financières ou surcoûts de fonctionnement. Par exemple, la multiplication des événements de canicule pourrait renchérir le coût de fonctionnement des systèmes de refroidissement du Groupe ou empêcher les équipes opérationnelles d'opérer les infrastructures dans des conditions optimales.

Le changement climatique pourrait également impacter la chaîne de valeur amont et ainsi occasionner des perturbations d'approvisionnement en composants.

Le contexte de changement climatique engendre également un environnement réglementaire se complexifiant en termes de normes environnementales et de *reporting* lié à la responsabilité sociale et environnementale, notamment avec la mise en place de la CSRD. Les risques liés aux enjeux RSE sont décrits plus en détail dans le chapitre 3 « *État de durabilité* ».

Gestion du risque

OVHcloud a structuré un comité de pilotage des sujets RSE, comprenant la direction de la stratégie, et différentes directions opérationnelles, ainsi qu'une cellule dédiée au *reporting* RSE pour se conformer aux obligations de la CSRD notamment.

OVHcloud investit continuellement dans sa recherche et développement afin de développer des innovations environnementales (réduction de la consommation d'énergie et réduction des besoins en ressources naturelles comme l'eau). Le groupe ayant atteint le niveau maximal d'approvisionnement en énergie renouvelable et décarbonée, il s'engage désormais à le maintenir.

Les risques liés aux catastrophes naturelles sont intégrés aux travaux relatifs aux plans de continuité d'activité. Les audits de sites, ainsi que les dispositifs d'assurance complètent les mesures de gestion de ce type de risque. Ainsi, des études externes ont été menées pour cartographier le niveau d'exposition aux risques naturels de chacun des sites du Groupe.

Le Groupe a également réalisé une cartographie détaillée des risques liés aux enjeux environnementaux à horizon moyen terme, permettant de nourrir la construction de mesures d'adaptation comme défini dans le chapitre 3 « *État de durabilité* ».

Cette cartographie couvre diverses catégories de risques, incluant les risques de transition (tels que l'évolution réglementaire en matière de crédits carbone, la comptabilité énergétique au pas horaire, les délais sur le raccordement au réseau électrique) et les risques physiques décrits précédemment. Elle analyse également les tendances long terme des risques physiques déjà identifiés.

Risques liés à l'offre produits ou services dans un marché concurrentiel

Description du risque **Évolution :** → **Évaluation :** ○ ● ○ ○

Les marchés sur lesquels OVHcloud opère évoluent rapidement et sont hautement concurrentiels. Afin d'être compétitif sur ces marchés, OVHcloud doit continuellement innover et adapter ses offres à l'évolution des besoins des clients (voir le chapitre 1 « *Présentation du Groupe* » qui détaille la stratégie et le marché).

OVHcloud estime que le rythme de l'innovation en matière de produits et services cloud devrait continuer à s'accélérer, notamment autour de l'intelligence artificielle (IA). En effet, les clients fondent de plus en plus leurs achats d'offres de cloud sur leurs besoins en matière de fonctionnalités nouvelles et améliorées, qui devraient représenter une part importante de la croissance future du marché. Le succès futur d'OVHcloud dépend de sa capacité à continuer à innover en réponse à ces demandes et à accroître l'adoption par les clients de ses offres de cloud.

En outre, la concurrence s'intensifie sur les marchés sur lesquels OVHcloud opère. De nombreux concurrents d'OVHcloud sont des entreprises de cloud internationales, y compris les opérateurs dits « hyperscalers » (Amazon Web Services, Google Cloud Platform et Microsoft Azure), ainsi que d'autres prestataires de cloud établis tels qu'IBM Cloud et, en Asie, Alibaba Cloud. En Europe, OVHcloud est également en concurrence avec des spécialistes du cloud, tels que Hetzner, Leaseweb et iomart, et d'autres prestataires de cloud émergents. À mesure qu'OVHcloud élargira son offre de plateformes logicielles et d'IA, le Groupe sera en outre davantage en concurrence avec d'autres sociétés présentes sur ces marchés, et il est probable que de nouveaux concurrents continueront à entrer sur le marché à mesure qu'il évolue, notamment dans le domaine de l'intelligence artificielle.

De nombreux concurrents d'OVHcloud, en particulier en dehors de l'Europe et dans l'espace du cloud public, ont une plus grande notoriété de marque, des bases de clientèle plus étendues, des pratiques commerciales extrêmement agressives et de plus grandes ressources, notamment financières, humaines ou techniques. Ces mêmes concurrents sont susceptibles de pouvoir répondre plus rapidement qu'OVHcloud aux nouveautés et évolutions en matière de technologies, de normes, d'exigences des clients et de pratiques d'achat. Les hyperscalers, en particulier, comptent parmi les entreprises de technologie de l'information les plus importantes et les plus connues au monde, avec des relations établies à l'échelle mondiale, régionale et locale, et une notoriété de marque importante. Si OVHcloud n'est pas en mesure de concurrencer de manière différenciante les hyperscalers, ses perspectives de croissance pourraient en pâtir.

Par ailleurs, si OVHcloud n'est pas en mesure d'améliorer la qualité et la complétude des offres de cloud pour suivre le rythme des évolutions du marché et des besoins clients, ou si des concurrents émergents sont capables de fournir des offres compétitives à des prix plus bas, malgré la tendance haussière, de manière plus efficace, plus pratique ou plus sûre que les services cloud d'OVHcloud, l'activité, la situation financière et les résultats d'exploitation d'OVHcloud pourraient être affectés de manière défavorable.

Gestion du risque

OVHcloud se positionne par rapport à ses concurrents sur la base de divers facteurs, notamment : le prix, la performance, les tendances du multi-cloud et du cloud hybride, l'expérience et le support clients, l'extensibilité (scalabilité), la fiabilité, la souveraineté des données, la sécurité, le développement durable, la sobriété énergétique et la conformité avec les normes existantes.

OVHcloud maintient une veille active des évolutions du marché et des pratiques clients. Le Groupe cherche ainsi à se développer sur de nouveaux segments de marché en élargissant son offre selon les besoins clients, par exemple sur l'intelligence artificielle, le quantique, le stockage froid ou encore sur le stockage des données de santé.

Afin de continuer à proposer de nouvelles solutions et de maintenir son positionnement, OVHcloud a une stratégie de développement ouverte. Le Groupe peut par exemple s'appuyer sur des logiciels *open source,* acquérir de nouvelles briques technologiques en faisant l'acquisition de sociétés telles que ForePaaS en 2022, gridscale en 2023 et Lingua Custodia, GLADIA et Seald en 2026. OVHcloud dispose également d'équipes en interne pour développer sa feuille de route produit et le Groupe peut nouer des partenariats avec des acteurs reconnus dans leurs domaines, s'il considère que les produits sont des standards attendus par ses clients. Lors de l'exercice 2026, OVHcloud a par exemple investi 163,3 millions d'euros en recherche et développement, comme détaillé en note 4.10 du chapitre 5 du présent document d'enregistrement universel, et le Groupe a renforcé la structure de pilotage de sa feuille de route.

OVHcloud dispose également de facteurs différenciants comme un outil de production industrielle intégré et d'équipes dédiées à la recherche et au développement qui lui permettent d'adapter rapidement ses besoins de fabrication et d'approvisionnement pour accompagner les évolutions de ses produits.

2.1.2.2 Risques liés aux opérations d'OVHcloud

Risques liés aux chaînes d'approvisionnement

Description du risque **Évolution :** → **Évaluation :** ○ ○ ○ ●

OVHcloud pourrait être exposé à la défaillance d'un fournisseur clé ou à des difficultés à se fournir en composants clés. Les serveurs d'OVHcloud utilisent des composants provenant de grands fabricants, sur un marché mondial qui connaît des pénuries et des retards. L'essor des usages intégrant l'intelligence artificielle a entraîné, en 2026, des tensions importantes sur les chaînes d'approvisionnement de composants clés produits uniquement par quelques fournisseurs dans le monde. Cela aboutit à des pénuries et par conséquent à une inflation très significative pouvant impacter les délais de livraison des serveurs et donc de la mise en service des produits.

Le Groupe pourrait également subir des perturbations de ses chaînes d'approvisionnement, par exemple liées à l'émergence d'une pandémie, à l'inflation ou à des tensions géopolitiques ou climatiques, voire à cause de mesures douanières, qui impacteraient la production de serveurs et l'exploitation des datacenters. Malgré des contacts réguliers et de haut niveau, la taille d'OVHcloud sur le marché mondial limite sa capacité à signer des accords généralisés de livraison.

Le risque d'approvisionnement d'OVHcloud concerne également la capacité du Groupe à avoir accès aux solutions logicielles les plus performantes sur le marché et au moins équivalentes à celles de ses principaux concurrents, notamment les hyperscalers. Les solutions d'OVHcloud reposent sur des logiciels tiers. S'il existe des failles dans ce logiciel sous-jacent, ou si le logiciel cesse d'être disponible pour OVHcloud, le Groupe pourrait voir ses clients se tourner vers des offres concurrentes.

Gestion du risque

Grâce à son modèle verticalement intégré, OVHcloud peut maîtriser l'intégralité de la chaîne de valeur. OVHcloud constitue des stocks de précaution et peut avoir recours à plusieurs circuits de distribution, afin de pouvoir encaisser des perturbations temporaires, ou des mesures douanières pouvant impacter ses coûts de production et d'exploitation. Depuis 2025, le Groupe mène des analyses d'impacts liés à l'évolution des réglementations douanières et aux tensions géopolitiques, et travaille avec ses fournisseurs pour adapter les pays d'origine de ses composants afin de réduire le risque de rupture et d'inflation des coûts. Ce suivi fait l'objet d'un monitoring continu, dont les résultats indiquent que les impacts liés aux évolutions des conditions douanières sont non significatifs sur l'exercice 2026. Parallèlement, le Groupe a engagé une démarche d'identification des opportunités pouvant résulter de ces évolutions réglementaires.

Le modèle d'OVHcloud lui permet également de planifier et d'anticiper certaines commandes et lui garantit une flexibilité. Enfin, les équipes achats continuent de développer les relations commerciales avec les fournisseurs d'OVHcloud afin de négocier au niveau mondial des contrats d'approvisionnement. C'est en particulier le cas sur les composants permettant à OVHcloud de générer de la croissance sur des marchés à fort potentiel comme l'intelligence artificielle.

En 2024, OVHcloud a ainsi défini une liste de fournisseurs stratégiques sur lesquels des analyses de risques ont été menées, tant sur la localisation des usines de production des fournisseurs, que sur les risques contractuels. Le Groupe effectue une analyse de la santé financière de ses principaux fournisseurs et du risque de dépendance économique pour prévenir d'éventuels déséquilibres. En 2026, les processus de contrôles économiques et environnementaux des fournisseurs ont encore été renforcés.

Par ailleurs, OVHcloud dispose d'une politique de recyclage qui s'appuie sur une chaîne logistique permettant la réutilisation des composants et équipements. Dans ce cadre, OVHcloud récupère les composants sur des équipements considérés en fin de vie, les soumet à des tests puis réutilise ceux qu'il estime pouvoir être assemblés sur une autre gamme de produits répondant à des critères de performance généralement moins exigeants.

Malgré les mesures de gestion du risque mises en place face au risque de pénuries et d'inflation des coûts d'achats, le groupe a dû compenser dans ses prix de vente les évolutions des conditions de marché.

Risques liés à un incident sur les infrastructures physiques d'OVHcloud

Description du risque **Évolution :** ↘ **Évaluation :**

L'activité de production et d'exploitation des datacenters est génératrice de risques liés aux infrastructures physiques, comme toute activité industrielle. OVHcloud est par exemple exposé à des risques électriques, incendie ou liés à la sécurité physique des bâtiments, pouvant impacter le service fourni aux clients, et les coûts opérationnels.

OVHcloud a une stratégie de réutilisation du parc industriel existant sur le territoire en réadaptant ces derniers à son activité. Cette stratégie permet de maîtriser les coûts de construction tout en réduisant son empreinte écologique. Selon l'âge de ces bâtiments, le secteur d'activité de l'ancien occupant et les secteurs d'activité des installations voisines, certains de ses centres et usines pourraient présenter des défauts structurels et environnementaux existants susceptibles de présenter des risques en matière de sécurité et de conformité, ou obliger OVHcloud à réaliser des investissements importants pour y remédier.

OVHcloud est tenu d'obtenir des autorisations d'exploitation des autorités gouvernementales compétentes locales afin d'opérer ses activités. Ce processus administratif nécessite un suivi important et dans la durée pouvant entraîner des demandes complémentaires de prévention et protection par rapport à la législation applicable initialement. À ce jour, le Groupe n'a fait l'objet d'aucune sanction administrative entraînant la mise à l'arrêt de ses datacenters.

Les datacenters d'OVHcloud pourraient également être atteints par des événements naturels destructeurs qui impacteraient les activités du Groupe.

OVHcloud dépend de l'accès à un approvisionnement suffisant et fiable en électricité, en eau, à Internet, et aux réseaux de télécommunications et de fibre optique pour mener à bien ses activités. En outre, le système exclusif de refroidissement par eau des serveurs d'OVHcloud nécessite qu'OVHcloud ait un accès à l'approvisionnement en eau dans ses datacenters. Par ailleurs, OVHcloud pourrait être exposé dans certains pays à un risque de délestage électrique pouvant entraîner une interruption temporaire de ses services. Toute interruption de ces services pourrait avoir pour conséquence qu'OVHcloud ne soit pas en mesure de fournir aux clients ses offres de cloud à des niveaux de performance adéquats.

Enfin, OVHcloud pourrait recevoir des plaintes liées aux nuisances potentielles générées par ses installations (telles que des nuisances sonores), et ainsi devoir engager des travaux coûteux.

Bien qu'OVHcloud ait pour politique de chercher à remédier à tout risque identifié, la mise en œuvre de cette politique pourrait s'avérer coûteuse et longue, l'éventuelle inexécution des réparations nécessaires ou le fait de ne pas achever les travaux requis pourrait nuire à la réputation d'OVHcloud, et ainsi exposer sa responsabilité et perturber ses activités.

Gestion du risque

OVHcloud réalise des analyses des risques environnementaux, de sécurité/sûreté et de continuité d'activité sur l'ensemble de ses sites existants, et avant d'acquérir de nouveaux sites pour des datacenters. Plus généralement, OVHcloud réalise avec ses assureurs des revues des installations afin de prévenir en amont les potentiels risques.

Le Groupe a développé des procédures d'exploitation et de sécurité pour tous ses sites, et développe des mécanismes d'évaluation et d'amélioration de ces règles. Les datacenters ont par exemple une sécurité physique 24/7, une politique d'accès fortement encadrée et contrôlée, et possèdent des systèmes anti-intrusion dédiés. Ces dispositifs de sécurité sont revus à travers des audits internes et externes.

Le Groupe construit également des plans de continuité de l'activité afin de pouvoir maintenir l'exploitation. OVHcloud prévoit plusieurs mesures de redondance en cas de coupures électriques, avec par exemple la mise en place de plusieurs points de livraison d'électricité dans ses datacenters ou avec la présence de groupes électrogènes sur site, activables en cas de coupure. Notamment grâce à son modèle de refroidissement à eau, OVHcloud essaye de réduire en permanence sa consommation en électricité, ainsi qu'en eau. De la même manière, le refroidissement à eau s'effectuant en circuit fermé, OVHcloud consomme ainsi beaucoup moins d'eau pour l'exploitation de ses datacenters comparé à un datacenter classique refroidi par un système de refroidissement de l'air par climatisation.

À la suite de l'incendie de Strasbourg, OVHcloud a mis en place un plan « hyper résilience » afin, entre autres, d'apporter un renforcement du niveau de sécurité dans ses datacenters sur les bases de standards de référence du marché et au-dessus des standards réglementaires et des recommandations des assureurs.

Ces renforcements ont notamment porté sur les installations de détection et d'extinction automatique sur les sites au-delà des normes de référence, telles que les référentiels APSAD R1 (sprinklage), R13 (IEAG), R7 (DI) intégrant de la détection précoce à haute sensibilité. La protection passive et le compartimentage ont été complètement repensés et modifiés afin de réduire les surfaces impliquées en cas d'événement.

Enfin, OVHcloud développe des relations avec les autorités locales, le voisinage, les forces de sécurité, afin de prendre en compte l'environnement extérieur de ses sites.

Risques liés à la qualité de services rendus aux clients

Description du risque **Évolution :** → **Évaluation :** ○ ● ○ ○

OVHcloud travaille continuellement pour proposer une offre de services large, la meilleure expérience clients, ainsi qu'un support clients avec une qualité optimale.

OVHcloud s'engage généralement envers ses clients dans ses contrats à ce que sa plateforme maintienne un niveau minimum de disponibilité. Par exemple, OVHcloud s'engage pour les offres Premier du segment *Hosted Private Cloud* à maintenir un niveau de service de 99,9 % de disponibilité. Dans les offres de cloud public OVHcloud, OVHcloud s'engage à des temps de récupération maximaux en cas de pannes. Si ces pannes sont causées par un événement hors du contrôle du Groupe, il pourrait être difficile pour OVHcloud de respecter ses engagements en matière de niveau de service. Bien qu'OVHcloud considère avoir mis en place des mesures de sauvegarde adéquates en fonction des services souscrits, celles-ci pourraient s'avérer insuffisantes pour empêcher une interruption de service.

En outre, OVHcloud pourrait devoir faire face à des coûts liés à la réparation de cette interruption de service ou à la rétention de clients. Toutes les conséquences ci-dessus sont susceptibles d'avoir un impact défavorable sur l'activité, la situation financière et les résultats d'exploitation d'OVHcloud.

Gestion du risque

OVHcloud améliore continuellement la qualité des services rendus à ses clients et met au cœur de sa politique la satisfaction de ces derniers. Cette stratégie porte ses fruits et permet à OVHcloud d'afficher un taux de rétention net de 103 % sur l'année 2026.

OVHcloud évalue l'expérience fournie à ses clients à travers des enquêtes de satisfaction.

En outre, OVHcloud renforce continuellement ses processus qualité et, dans une démarche d'amélioration continue, réalise systématiquement des analyses suite aux incidents significatifs rencontrés.

Afin de pouvoir intervenir au plus vite en cas de panne ou de requêtes exprimées par les clients, OVHcloud a organisé son support technique pour être disponible 24 heures sur 24, et 7 jours sur 7. Le Groupe a par ailleurs procédé à une réorganisation de ses équipes support afin d'optimiser le traitement des tickets clients et d'améliorer les délais et la qualité de prise en charge des demandes.

Dans les datacenters, des équipes opérationnelles sont organisées et formées pour réaliser en continu les opérations d'installation et de maintenance des serveurs. Les équipes « Tour de Contrôle » et « NOC (*Network Operating Center*) » assurent la surveillance centralisée des services proposés et coordonnent le traitement des incidents. Enfin, le Groupe a structuré également ses plans de continuité et de gestion de crise afin de pouvoir mobiliser les ressources critiques en interne.

2.1.2.3 Risques liés aux ressources humaines

Risques liés aux recrutements, à l'intégration, au développement et à la rétention des ressources humaines

Description du risque **Évolution :** → **Évaluation :** ○ ● ○ ○

Il est important pour l'activité d'OVHcloud d'attirer un personnel hautement qualifié et international, en particulier des ingénieurs ayant une expertise dans le développement de logiciels, le codage, ou encore l'intelligence artificielle. Le marché est très concurrentiel et le personnel informatique qualifié est très demandé, ce qui peut rendre les efforts de recrutement et d'intégration à OVHcloud difficiles.

OVHcloud emploie près de 3 178 collaborateurs à fin août 2026, et pourrait être confronté à des départs de ressources clés pour son organisation, ou à un déficit de compétences techniques pointues pour répondre aux évolutions du marché.

Si la culture d'entreprise d'OVHcloud change ou est perçue négativement, ou si OVHcloud n'est pas en mesure de développer sa marque employeur ou ses compétences internes, le Groupe pourrait faire face à des difficultés pour attirer, intégrer et retenir le personnel. Le cas échéant, OVHcloud pourrait ne pas être en mesure d'atteindre ses objectifs commerciaux, et son activité, ses revenus et ses résultats financiers pourraient en pâtir.

Gestion du risque

OVHcloud, par son positionnement de leader européen du cloud, de défenseur de la souveraineté européenne et par son profil de croissance, offre une proposition de valeur unique pour de nombreuses recrues. De plus, le développement international continu du Groupe lui permet d'élargir le vivier de talents susceptibles de le rejoindre.

Afin de limiter les difficultés de recrutement, OVHcloud dispose d'une marque employeur forte, qui se développe en France et à l'international, et d'un cabinet de recrutement interne permettant de sourcer les candidats et candidates. OVHcloud a mis en place un processus d'intégration qui permet de créer du lien entre les nouvelles recrues dès leurs premiers jours chez OVHcloud et d'engager les nouvelles recrues dans la culture d'OVHcloud.

OVHcloud est particulièrement vigilant sur l'adaptation des conditions de travail, la fidélisation des salariés, ainsi que sur les formations proposées. Des processus de ressources humaines sont en place afin d'accompagner les personnes au sein de l'entreprise, avec des suivis sur l'engagement des salariés, les évolutions de carrière et des programmes de formation continue, notamment autour de l'intelligence artificielle. Plusieurs leviers de fidélisation sont en place chez OVHcloud, notamment des mesures de condition de vie au travail ou de rétention des ressources clés.

Concernant les compétences les plus à risque, un suivi des personnes et des postes clés est en place et permet de suivre des plans de rétention et de succession adaptés.

Risques liés à la sécurité physique ou psychique

Description du risque **Évolution :** ↗ **Évaluation :**

OVHcloud est exposé à des risques liés à la sécurité des collaborateurs dans ses installations industrielles ou ses bureaux. Le Groupe fait face à des situations à risque de type :

- physique qui pourraient engendrer des accidents du travail au sein de ses bureaux ou de ses sites opérationnels ;
- psychosocial par exemple à la suite d'une charge de travail trop conséquente ou une situation particulièrement stressante.

Gestion du risque

Le Groupe a créé une équipe « Quality, Environmental, Health and Safety » (« QEHS ») dédiée à ces sujets. En plus de proposer des équipements de protection individuels dans ses datacenters et de renforcer ses référentiels et les contrôles internes, le Groupe réalise une analyse des risques au poste de travail sur la majorité de ses sites dans le but de mettre en place des standards de travail sécuritaires pour ses employés. Le Groupe renforce continuellement ses référentiels en termes de sécurité pour l'ensemble de ses sites. Des audits, internes et externes, sont menés pour vérifier le respect de ces référentiels.

L'analyse de risques prend également en compte les risques psychosociaux, et a mis en place plusieurs mesures telles qu'un audit psychosocial permettant de cartographier les risques associés ou encore l'existence d'un outil d'alerte. Des sondages sont réalisés régulièrement auprès des salariés afin de travailler sur les éventuels signaux faibles. OVHcloud a démarré en 2026 le programme Feelgood@OVHcloud ayant pour objectif de sensibiliser et former les équipes aux problématiques, renforcer le soutien et l'excellence opérationnelle dans les pratiques du Groupe pour lutter contre les risques psychosociaux.

2.1.2.4 Risques financiers

Risques liés à l'inflation, aux taux de change et taux d'intérêt

Description du risque **Évolution :** → **Évaluation :**

La profitabilité d'OVHcloud pourrait être affectée par plusieurs facteurs exogènes, notamment l'inflation et l'évolution des taux de change et d'intérêt.

Dans un contexte économique d'inflation, OVHcloud pourrait subir des effets directs négatifs sur son profil financier et dégrader ses marges. OVHcloud est notamment exposé à la poursuite de l'augmentation des coûts d'électricité ou des composants (voir « Risques liés aux chaînes d'approvisionnement »). Le Groupe pourrait ne pas réussir à passer des hausses de prix assez significatives à ses clients pour couvrir la hausse généralisée de sa base de coûts.

Les états financiers d'OVHcloud sont présentés en euros, alors qu'une partie de ses revenus, dépenses, actifs et passifs sont libellés dans d'autres devises, ce qui expose les résultats d'exploitation et la situation financière d'OVHcloud au risque de change. Au cours de l'exercice 2026, environ 29 % du chiffre d'affaires d'OVHcloud a été réalisé dans des devises autres que l'euro, principalement en dollar américain, et dans une moindre mesure en dollar canadien, en livre sterling et en zloty polonais. Par ailleurs, une part importante des dépenses d'investissement d'OVHcloud (principalement pour les composants de serveurs) est engagée en dollar américain. Une évolution défavorable des taux de change aurait néanmoins un impact défavorable sur le résultat opérationnel d'OVHcloud. Par exemple, une variation défavorable de 10 % des taux de change aurait un impact défavorable d'environ 29 millions d'euros sur le chiffre d'affaires d'OVHcloud, sans mécanisme de couverture.

Enfin, les crédits contractés par le Groupe portent intérêt à un taux variable, ce qui expose OVHcloud au risque de dégradation de son résultat d'exploitation si le taux d'intérêt venait à augmenter, sans qu'OVHcloud n'ait été en mesure de se couvrir avec succès.

Gestion du risque

Afin de limiter les risques que représentent les variations de taux de change et d'intérêt, OVHcloud utilise des instruments de couverture. Par exemple, des achats à terme de dollars américains sont régulièrement effectués afin de couvrir les dépenses à venir dans cette devise au cours des 12 prochains mois.

Le Groupe a mis en place des contrats d'échange de taux pour un montant notionnel total de 500 millions d'euros (*swaps* de taux d'intérêt et tunnel, échangeant le taux variable de l'emprunt à terme contre des taux fixes ou dans une fourchette).

Afin de se prémunir des risques d'inflation, le Groupe continue d'améliorer sa politique d'achat et sa stratégie logistique de manière à compenser des hausses potentielles, par exemple en cherchant à diversifier et anticiper ses approvisionnements (voir « Risques liés aux chaînes d'approvisionnement »). Le Groupe a néanmoins dû compenser dans ses prix de vente, à l'instar de ses concurrents, les évolutions des conditions de marché pour refléter la hausse de prix très significative de certains composants.

OVHcloud a également une stratégie active concernant ses coûts d'électricité, ce qui lui permet d'afficher un taux de couverture de près de 99 % pour l'année calendaire 2026.

Le risque de change et de taux d'intérêt est détaillé en note 4.20 du chapitre 5.

Risques de liquidité

Description du risque **Évolution :** → **Évaluation :** ○ ● ○ ○

Le risque de liquidité est le risque qu'OVHcloud ne dispose pas des fonds nécessaires pour faire face aux engagements à leur échéance. Dans une situation de tension sur le marché du crédit, le Groupe pourrait ne pas être en capacité d'obtenir les financements ou refinancements nécessaires pour mettre en œuvre son plan de croissance et cela pourrait avoir un effet négatif sur les activités, les résultats d'exploitation, les perspectives et/ou la situation financière d'OVHcloud.

Gestion du risque

Le Groupe veille à maintenir un niveau de liquidité suffisant pour faire face à ses engagements financiers et assurer le financement de son plan de développement. En 2025, OVHcloud a renforcé sa structure financière à la suite du refinancement global de sa dette, marqué par l'émission d'une obligation senior inaugurale de 500 millions d'euros à taux fixe de 4,75 % arrivant à échéance en 2031 et par la mise en place d'un prêt vert (« Green Loan ») de 450 millions d'euros à échéance 2030. Ces opérations ont permis au Groupe d'allonger la maturité moyenne de son endettement et de diversifier ses sources de financement.

Par ailleurs, OVHcloud dispose d'une ligne de crédit « Multi-purpose » non-tirée de 200 millions d'euros à échéance 2030, lui assurant une flexibilité supplémentaire pour couvrir ses besoins de liquidité.

Ainsi, après ces opérations et à la fin de son année fiscale 2026, le levier d'endettement net d'OVHcloud atteint 2,7x son EBITDA ajusté. Ce niveau est largement inférieur aux covenants existants dans les contrats de crédits du Groupe et en ligne avec la politique du Groupe.

Le risque de liquidité est détaillé en note 4.20 du chapitre 5.

Risques liés à la fraude

Description du risque **Évolution :** → **Évaluation :** ○ ● ○ ○

OVHcloud pourrait être victime d'une fraude externe ou interne qui serait susceptible d'avoir un impact négatif sur les résultats financiers de l'entreprise, la qualité de services et la réputation du Groupe. Cette potentielle fraude pourrait être un acte volontaire, une utilisation inappropriée des biens du Groupe ou le non-respect de lois ou réglementations, par un collaborateur ou des relations d'affaires ou des clients.

OVHcloud pourrait par ailleurs subir de nouvelles typologies de fraudes dues à l'essor de l'intelligence artificielle.

Gestion du risque

OVHcloud met en place des procédures de contrôle interne, revues par des auditeurs externes et réalise des campagnes de contrôles régulières sur l'ensemble des processus à risque.

Des circuits de validation ont été mis en place pour contrôler et suivre la réalisation de transactions pouvant présenter des risques (paiements, avoirs, notes de frais, gestion des stocks…). L'audit interne intègre systématiquement le risque de fraude dans ses missions et s'assure de la mise en place des recommandations en cas de risque de fraude. Des informations ont aussi été partagées en interne sur les nouveaux risques de fraude liés à l'intelligence artificielle.

Concernant la fraude clients, une équipe est responsable du suivi et de l'anticipation des potentielles fraudes de paiement clients et à l'utilisation abusive des services d'OVHcloud.

Enfin, OVHcloud a mis en place une procédure de signalement interne qui permet à tout collaborateur du Groupe, et aux externes, de remonter, anonymement s'ils le souhaitent, tout comportement inapproprié ou illicite, y compris des comportements constitutifs de fraude ou tentative de fraude.

Risques liés à la fiscalité

Description du risque **Évolution :** ↗ **Évaluation :** ○ ● ○ ○

Du fait de son activité internationale et de son expansion, le Groupe est soumis à une législation fiscale complexe et évolutive. Le Groupe détermine le montant des impôts qu'il est tenu de payer en fonction des traités, lois et réglementations applicables dans les pays dans lesquels il opère, étant précisé que certaines législations peuvent donner lieu à des interprétations divergentes de la part des autorités fiscales locales, notamment en matière de prix de transfert ou de TVA et taxes assimilées sur les ventes. Si le Groupe n'est donc pas en mesure de garantir que les autorités fiscales concernées seront en accord avec son interprétation de la législation applicable, il met tout en œuvre pour s'assurer que son interprétation est non seulement conforme à la lettre de la loi, mais également à son esprit et à l'intention de ses rédacteurs.

Plusieurs juridictions ont adopté ou sont en train d'adopter une taxe sur les services numériques démontrant la tendance au niveau mondial d'évolutions rapides et imprévisibles de la législation fiscale applicable à certaines activités du Groupe. Le champ d'application de ces taxes peut varier selon les pays et le Groupe n'est donc pas concerné par l'ensemble de ces taxes. Des réglementations nouvelles ou modifiées pourraient soumettre le Groupe ou ses clients à des taxes supplémentaires. OVHcloud ne peut pas prédire l'effet de telles initiatives. Plus généralement, des nouvelles taxes ou des modifications de taxes existantes pourraient augmenter le coût des activités et les coûts internes du Groupe.

L'un ou l'autre des événements susmentionnés pourrait avoir un effet sur les activités, les résultats d'exploitation, les perspectives et/ou la situation financière du Groupe.

Gestion du risque

OVHcloud et ses équipes juridiques et fiscales veillent à s'assurer du respect de la législation fiscale des pays dans lesquels le Groupe opère. OVHcloud peut se faire accompagner par un cabinet d'expertise externe lorsque cela est nécessaire.

Politique fiscale

La politique fiscale d'OVHcloud prévoit que le Groupe s'engage à appliquer les lois, réglementations et conventions fiscales en vigueur dans tous les pays dans lesquels il exerce ses activités.

Les valeurs et principes éthiques du Groupe, ainsi que ses exigences en matière de responsabilité sociétale, l'amènent à :

- conduire ses opérations en conformité avec leur réalité économique ;
- respecter non seulement la lettre de la loi mais également son esprit et l'intention du législateur ;
- refuser tout transfert artificiel de bénéfices, d'actifs ou de valeur créé par ses activités vers des juridictions à faible taux d'imposition ou des territoires à fiscalité privilégiée ;
- s'assurer que toutes les transactions réalisées entre les sociétés du Groupe sont effectuées au prix de marché, autrement dit au « prix de pleine concurrence » ;
- refuser toute planification fiscale agressive, ainsi que l'utilisation de structures artificielles localisées dans des « paradis fiscaux » ;
- coopérer avec les administrations fiscales locales à l'occasion de contrôles fiscaux.

Aucune des opérations réalisées par le groupe OVHcloud n'a pour objectif d'éluder le paiement de l'impôt. Le Groupe est en train de compiler l'ensemble de ces actions et dispositions en une politique fiscale formalisée.

2.1.2.5 Risques juridiques et de conformité

Risques liés à la non-conformité à certaines lois et réglementations et à leur évolution

État des lieux de la réglementation applicable au Groupe

Les activités du Groupe sont soumises à diverses réglementations dans les pays où il exerce ses activités. Le Groupe est ainsi soumis à des règles juridiques qui s'appliquent à toute société (règles commerciales, droit de la propriété intellectuelle, protection des données personnelles, règles fiscales, droit boursier, anticorruption, sanctions économiques internationales, etc.), mais également à des réglementations plus spécifiques à ses secteurs d'activité. Ce cadre spécifique, qui couvre notamment la cybersécurité, la protection des données, la lutte contre les contenus illicites, la régulation des marchés numériques et des données, les exigences propres aux secteurs de la santé et de la finance, les réglementations environnementales applicables aux datacenters, la souveraineté ainsi que les législations américaines applicables à la filiale américaine du Groupe, est décrit à la section 1.6 « *Environnement législatif et réglementaire* » du présent document d'enregistrement universel. Certaines de ces réglementations ont un impact sur les ambitions stratégiques du Groupe, notamment en matière de souveraineté numérique.

À titre d'exemple est présentée ci-dessous une liste non exhaustive de textes européens ou internationaux, dont les dispositions sont susceptibles d'avoir un impact sur les activités d'OVHcloud :

- cybersécurité et résilience opérationnelle :
  - la transposition en droit français de la directive (UE) 2022/2555 (« NIS2 ») n'est pas achevée : le projet de loi relatif à la résilience des infrastructures critiques et au renforcement de la cybersécurité, adopté par le Sénat le 12 mars 2025, doit être examiné en séance publique par l'Assemblée nationale. Des avancées sur ce sujet sont attendues courant 2027,
  - le règlement sur la résilience opérationnelle numérique du secteur financier (« DORA »), applicable depuis le 17 janvier 2025, conduit les clients du Groupe relevant de ce secteur à renforcer leurs exigences contractuelles à l'égard de leurs prestataires cloud (droits d'audit, encadrement de la sous-traitance, stratégies de sortie, notification des incidents) ;
- données :
  - le règlement sur les données (« Data Act »), applicable pour l'essentiel depuis le 12 septembre 2025, impose aux fournisseurs de services cloud des obligations de transparence contractuelle, de portabilité et d'interopérabilité, ainsi que la suppression complète des frais de changement de fournisseur à compter du 12 janvier 2027. Ces obligations, qui visent à réduire les effets de verrouillage, sont de nature à faciliter l'accès des clients aux offres du Groupe, mais pourraient également accroître la mobilité de ses propres clients et entraîner des coûts d'adaptation de ses offres et de ses contrats,
  - la Commission européenne a présenté le 19 novembre 2025 un ensemble de propositions de simplification du droit numérique (« Omnibus numérique »), portant notamment sur le RGPD et le règlement sur les données, dont l'issue et les effets sur le Groupe et ses clients ne peuvent être anticipés à ce stade ;
- contenus illicites :
  - La proposition de règlement visant à prévenir et combattre les abus sexuels sur enfants « CSA Regulation », présentée par la Commission européenne le 11 mai 2022, pourrait s'appliquer à OVHcloud. Ce texte établit un cadre permanent imposant aux fournisseurs de services numériques des obligations d'évaluation des risques, de détection, de signalement, de retrait et de blocage de contenus d'abus sexuels sur mineurs. Le texte, toujours en discussion entre les colégislateurs, n'a pas encore été adopté. À ce stade, celui-ci prévoit de catégoriser les fournisseurs de services numériques en fonction des risques auxquels ils exposent leurs clients mineurs, et de leur associer des mesures d'atténuation. La catégorie de risques applicable à OVHcloud pourrait sensiblement affecter le niveau d'obligations auxquelles le Groupe devra se soumettre ainsi que l'intensité des mesures à mettre en œuvre ;
- souveraineté :
  - la proposition de règlement visant à renforcer l'écosystème européen du cloud et de l'intelligence artificielle (« Cloud and AI Development Act »), présentée par la Commission européenne le 3 juin 2026 et décrite à la section 1.6.1.6, instaurerait des niveaux d'assurance conditionnant l'accès des fournisseurs de services cloud à la commande publique.

Description du risque **Évolution :** → **Évaluation :** ○ ● ○ ○

Le Groupe doit identifier les règles qui lui sont applicables et s'y conformer, et détecter les éventuelles non-conformités afin d'y remédier rapidement et anticiper les évolutions réglementaires afin d'adapter en temps utile son organisation, ses offres et ses contrats.

Une connaissance insuffisante des réglementations applicables dans les pays où le Groupe opère, ou une défaillance de son dispositif de suivi de leurs évolutions, pourrait remettre en cause sa capacité à se conformer à la loi et l'exposer à des sanctions, à des actions contentieuses, ainsi qu'à des risques opérationnels et financiers.

La multiplication des textes, leur articulation parfois complexe (par exemple entre la directive NIS2, le règlement DORA et les exigences sectorielles) et les retards de transposition ou d'adoption des mesures d'application créent par ailleurs une incertitude juridique qui peut rendre plus difficile la planification des investissements de mise en conformité et en renchérir le coût.

Enfin, certaines réglementations non européennes à portée extraterritoriale, telles que le Cloud Act américain décrit à la section 1.6.2, sont susceptibles d'entrer en conflit avec des législations européennes s'appliquant au Groupe, en particulier celles protégeant les données à caractère personnel.

Focus spécifique sur le domaine de la souveraineté des données

OVHcloud, en tant que prestataire européen de services cloud et grâce à l'organisation qu'il a mise en place, considère qu'il peut offrir à ses clients européens l'assurance que les données qui lui sont confiées ne sont pas accessibles par les autorités étrangères, en particulier américaines. Compte tenu de la séparation stricte de ses activités américaines (voir section 1.6.2), OVHcloud estime notamment que les données stockées sur ses serveurs, autres que ceux de sa filiale américaine, ne peuvent être obtenues par les autorités américaines en vertu du Cloud Act, contrairement aux données stockées sur des serveurs contrôlés directement ou indirectement par des fournisseurs relevant de la compétence des autorités américaines. Cette garantie permet aux clients de limiter leur risque de conformité en matière de protection des données et de la vie privée.

Par ailleurs, les clients d'OVHcloud pourraient également être soumis à de nouvelles obligations. Si les clients d'OVHcloud ne sont pas en mesure de se conformer à ces réglementations ou s'ils déterminent que la conformité est trop coûteuse, leurs activités et leur situation financière pourraient être affectées de manière défavorable, et ils pourraient choisir de réduire ou d'éliminer les activités qui dépendent des services d'OVHcloud.

Gestion du risque

OVHcloud dispose d'une organisation interne qui lui permet de connaître les réglementations applicables, et leurs évolutions, et ainsi d'anticiper et d'atténuer les risques liés à la non-conformité. Cette organisation repose notamment sur la direction juridique, la responsable de la conformité Groupe, le délégué à la protection des données (DPO), qui s'entourent le cas échéant d'experts locaux et procèdent à une veille juridique active. Elle s'appuie également sur l'équipe en charge des affaires publiques, qui identifie en amont les processus législatifs pouvant affecter le Groupe et s'efforce de faire connaître les contraintes du Groupe afin qu'elles soient prises en compte. D'autre part, le Groupe fait réaliser des audits externes pour s'assurer de sa conformité, notamment dans le cadre des certifications et qualifications décrites à la section 1.6.

S'agissant de la directive NIS2, OVHcloud met en place des mesures afin de se conformer à ses exigences sans attendre l'achèvement de sa transposition en droit français.

OVHcloud s'assure par ailleurs de rester hors d'atteinte de réglementations non européennes à portée extraterritoriale lorsqu'elles sont susceptibles d'entrer en conflit avec la législation européenne, en particulier celle applicable en matière de protection des données à caractère personnel. À cette fin, OVHcloud a procédé à une séparation stricte de ses activités américaines, décrite à la section 1.6.2, et s'est doté de différentes procédures.

En complément, les contrats conclus entre OVHcloud et ses clients comportent des stipulations contractuelles prévoyant que les clients sont responsables de la licéité des données confiées et de celle de leur activité. OVHcloud n'a en effet pas à connaître les données qu'elle héberge.

En outre, OVHcloud a mis en place des procédures d'évaluation de ses clients et fournisseurs, afin d'agir en conformité avec les règles en matière de lutte anticorruption, de contrôle des exportations et de sanctions internationales.

Cependant, OVHcloud ne peut être certain que ses procédures ou ses protections contractuelles seront pleinement efficaces, de sorte qu'il pourrait violer involontairement certaines réglementations ou identifier trop tardivement des évolutions législatives. De même, le Groupe ne peut pas garantir que de nouvelles lois ou réglementations ne viendraient pas mettre en danger ses opérations. Une telle violation pourrait donner lieu à des sanctions pécuniaires pouvant avoir un impact significatif sur la situation financière du Groupe. En outre, toute violation réelle ou alléguée d'une réglementation est susceptible d'avoir un impact sur la réputation d'OVHcloud.

Risques liés à la propriété intellectuelle

Description du risque **Évolution :** → **Évaluation :** ● ○ ○ ○

Pour sécuriser ses activités, OVHcloud doit protéger sa technologie et son image, notamment par le biais de marques, de noms de domaine, de secrets d'affaires, de brevets, de droits d'auteur, de restrictions contractuelles et d'autres droits de propriété intellectuelle et procédures de confidentialité. Malgré les efforts d'OVHcloud pour mettre en œuvre de telles protections, celles-ci pourraient ne pas suffisamment protéger son activité ou ne pas lui procurer un avantage concurrentiel pour diverses raisons, notamment :

- une incapacité d'OVHcloud à obtenir des brevets et autres droits de propriété intellectuelle pour des innovations importantes ou à maintenir une confidentialité appropriée ou autres mesures de protection pour établir et conserver ses secrets d'affaires ;
- l'incertitude et l'évolution des normes juridiques relatives à la validité, au caractère exécutoire et à l'étendue de la protection des droits de propriété intellectuelle ;
- l'invalidation potentielle des droits de propriété intellectuelle d'OVHcloud du fait de processus administratifs ou de litiges ;
- des stratégies commerciales de tiers consistant à déclencher des contentieux infondés, mais très coûteux ;
- toute incapacité d'OVHcloud à détecter d'éventuelles violations, infractions ou autres utilisations illicites de ses droits de propriété intellectuelle par des tiers ; et
- d'autres limitations pratiques, de ressources ou commerciales à sa capacité à faire valoir ses droits.

En outre, les lois de certains pays peuvent ne pas fournir le même niveau de protection que la loi française en matière de données et droits de propriété exclusifs des entreprises, tels que la propriété intellectuelle, les secrets d'affaires, le savoir-faire. OVHcloud peut également être exposé à des risques importants d'utilisation ou d'appropriation illicites ou de « rétro-ingénierie » non autorisée de ses données ou autres éléments de propriété intellectuelle. Par ailleurs, si OVHcloud n'est pas en mesure d'empêcher la divulgation de ses secrets d'affaires à des tiers, ou si ses concurrents développent indépendamment l'un de ses secrets d'affaires, le Groupe pourrait ne pas être en mesure d'établir ou de maintenir un avantage concurrentiel sur le marché, ce qui pourrait sérieusement affecter son activité.

Un contentieux peut être nécessaire pour faire valoir la propriété intellectuelle ou les droits de propriété d'OVHcloud, protéger ses secrets d'affaires ou déterminer la validité et la portée des droits de propriété qui peuvent être revendiqués par des tiers. Tout litige, qu'il soit ou non tranché en faveur d'OVHcloud, pourrait entraîner des dépenses importantes pour OVHcloud, détourner les efforts des équipes (techniques et administratives) et donner lieu à d'éventuelles demandes de tiers alléguant d'une violation de droits de propriété intellectuelle par OVHcloud.

Gestion du risque

OVHcloud dispose d'une organisation interne qui permet d'atténuer les risques liés à la protection de ses droits de propriété intellectuelle ou à l'atteinte portée à ces droits.

Dans ce cadre, elle dispose d'une équipe juridique dédiée à la protection de son patrimoine immatériel, qui s'appuie sur des cabinets d'avocats spécialisés à travers le monde. En outre, OVHcloud a mis en œuvre une stratégie de dépôt de brevets ambitieuse à l'échelle du Groupe et sur plusieurs territoires, à des fins aussi bien défensives qu'offensives, et détient 244 familles de brevets au 31 août 2026. Pour sécuriser l'exploitation sereine de ses brevets, le Groupe a aussi conclu, indirectement *via* des associations ou directement, des accords d'immunité avec des détenteurs d'autres brevets ; au terme de ces accords, les détenteurs de brevets s'engagent à préserver OVHcloud contre toute réclamation de tiers qui viendraient à acquérir leurs brevets, et ce pour toute la durée de ces brevets ; cela permet de ne pas exposer le Groupe à des recours de tiers de mauvaise foi qui acquerraient à faible coût des brevets en fin de vie dans le but d'initier des actions contentieuses contestables. Le Groupe utilise aussi des prestataires et des outils de détection d'usages non autorisés de ses signes distinctifs (marques, noms de domaine) et de ses brevets, dans plusieurs pays.

Le Groupe a par ailleurs déployé un outil de veille basé sur l'intelligence artificielle, dédié à l'analyse des dépôts de brevets, afin d'orienter sa propre stratégie de dépôt et de surveiller les évolutions du portefeuille de ses concurrents.

Risques liés à la gouvernance et aux parties liées

Description du risque **Évolution :** → **Évaluation :** ●○○○

De par la croissance rapide et continue d'OVHcloud, tant en termes de chiffre d'affaires que d'expansion géographique, la gestion des opérations et de la gouvernance du Groupe se complexifie. Dans ce contexte, le Groupe pourrait ne pas avoir mis en place les éléments clés de gouvernance et de contrôle permettant de maîtriser ses opérations et d'éviter la survenue de potentiels conflits d'intérêts.

Gestion du risque

OVHcloud a formalisé ses éléments clés de gouvernance d'entreprise (voir chapitre 4 *« Gouvernement d'entreprise »).*

Depuis juillet 2024, un comité dénommé « comité des parties liées » a été constitué. Il est composé d'au moins trois administrateurs indépendants (dont l'administrateur référent), et le Président directeur général peut être invité à assister à ses réunions. Le comité des parties liées peut être saisi par l'administrateur référent ou le Président directeur général, en vue de formuler un avis consultatif sur des situations de conflits d'intérêts potentiels pour des activités liées. Les modalités de fonctionnement de ce comité figurent au règlement intérieur du Conseil d'administration (voir chapitre 4 *« Gouvernement d'entreprise »).*

OVHcloud a aussi mis en place des revues régulières des éléments clés de gouvernance de ses filiales, en parallèle de la structuration du contrôle interne du Groupe qui concourt à l'harmonisation des pratiques et à la clarification de la gouvernance opérationnelle des activités.

Conventions conclues avec des parties liées

Certains dirigeants et/ou actionnaires peuvent détenir des intérêts dans des sociétés qui sont par ailleurs des partenaires commerciaux d'OVHcloud, et pouvant dès lors être considérées comme des parties liées. En particulier, OVHcloud a conclu diverses conventions avec des sociétés contrôlées par M. Octave Klaba, fondateur du Groupe et actuel Président directeur général de la Société, et des membres de la famille de M. Octave Klaba qui sont des actionnaires directs ou indirects du Groupe. La famille Klaba contrôle actuellement le Groupe.

Ainsi, OVHcloud s'approvisionne en composants métalliques pour la fabrication de ses serveurs auprès de la société AixMétal dans les domaines de la recherche et développement (comme le lancement de prototypes), la production de masse comme la fabrication en série pour les besoins de la production de serveurs et la fabrication de produits finis ou semi-finis pour les datacenters. AixMétal est contrôlée par des membres de la famille Klaba. De même, les murs de l'usine de production de serveurs, du centre de données et du siège social d'OVHcloud situés à Roubaix, en France, appartiennent à des sociétés contrôlées par la famille Klaba et sont loués à OVHcloud.

Bien qu'OVHcloud estime que tous ces accords ont été conclus pour les besoins de son activité courante, à des conditions de marché et selon des termes commercialement raisonnables, le Groupe n'a pas obtenu de proposition pour ces accords auprès de parties non liées. En outre, la flexibilité opérationnelle d'OVHcloud pour modifier ou mettre en œuvre des changements à l'égard de la description ou du prix de services fournis par des parties liées est susceptible d'être limitée : si un accord avec une partie liée est résilié, des perturbations pourraient s'ensuivre lors de la transition, et il ne peut être assuré qu'OVHcloud sera en mesure d'obtenir les mêmes produits au même coût ou à un coût inférieur. En particulier, si OVHcloud rencontre des difficultés avec les composants métalliques fournis par AixMétal, la recherche d'un autre fournisseur capable de produire des composants similaires à des conditions équivalentes pourrait être longue et complexe. Une telle situation pourrait engendrer un impact sur la capacité d'OVHcloud à fabriquer et déployer de nouveaux serveurs aussi rapidement qu'il a été historiquement capable de le faire, impactant potentiellement la capacité d'OVHcloud à répondre aux besoins de ses clients.

Par ailleurs, OVHcloud est le fournisseur de services cloud principal des sociétés Shadow (représentant environ 1,41 % du chiffre d'affaires 2026 d'OVHcloud) et Qwant (représentant environ 0,2 % du chiffre d'affaires 2026 d'OVHcloud), contrôlées par des membres de la famille Klaba. Le chiffre d'affaires issu des contrats conclus avec les sociétés Shadow et Qwant est important pour OVHcloud et, comme pour l'ensemble de ses clients, OVHcloud ne peut garantir que ce chiffre d'affaires soit acquis de manière permanente au-delà des engagements contractuels en vigueur. De la même façon, les dépenses d'investissement engendrées par ces contrats sont significatives, et leur interruption prématurée affecterait le retour sur investissement attendu.

Les conventions avec les parties liées sont formalisées avec l'aide de la direction juridique et de la direction financière du Groupe, et de la direction des achats, qui s'efforcent de vérifier que le prix, les prestations et les conditions contractuelles objet des conventions sont comparables à ceux pratiqués sur le marché pour des volumes d'affaires équivalents.

OVHcloud apprécie la notion d'opération courante au regard de la conformité à l'objet social de la société en cause et de la nature de l'opération. La répétition et/ou l'habitude constituent une présomption du caractère courant mais ne sont pas à elles seules déterminantes. C'est dans ce cadre qu'OVHcloud a établi une charte sur les conventions courantes et réglementées afin d'apporter des précisions quant à la méthodologie appliquée en interne pour qualifier les différentes conventions conclues entre le groupe OVHcloud et ses parties liées. Cette charte détaille notamment la procédure permettant d'évaluer régulièrement les conventions courantes.

Ces conventions sont donc soumises aux règles d'approbation prévues par le droit français applicable, ainsi qu'aux règles internes de validation d'OVHcloud (approbation par le comité des « parties liées », le comité exécutif et, le cas échéant, par le Conseil d'administration). Les conventions avec les parties liées font en outre l'objet d'une revue semestrielle en comité d'audit.

Toutefois, il ne peut être assuré que, individuellement ou dans leur ensemble, ces conventions seraient conclues à des conditions similaires à celles qu'OVHcloud pourrait obtenir de parties non liées.

2.1.2.6 Risques liés aux systèmes d'information

Risques liés à la cybersécurité

Description du risque **Évolution :** → **Évaluation :** ○ ○ ○ ●

OVHcloud est fortement exposé, en tant qu'entreprise digitale, à des risques d'interruptions de service liées à des cyberattaques.

La survenance d'un incident à grande échelle de cybersécurité pourrait affecter les systèmes internes d'OVHcloud ou le fonctionnement des serveurs et provoquer des arrêts ou des indisponibilités du service.

Comme les techniques utilisées pour obtenir un accès non autorisé aux systèmes informatiques ou pour les saboter changent fréquemment, deviennent plus complexes au fil du temps, amplifiées par l'intelligence artificielle et ne sont souvent pas reconnues avant d'être lancées contre une cible, OVHcloud pourrait s'avérer incapable d'anticiper ou de mettre en œuvre des mesures adéquates pour se prémunir contre ces techniques. OVHcloud pourrait également ne pas découvrir immédiatement une violation de sécurité et une perte d'informations.

Après la découverte, OVHcloud pourrait avoir besoin de fermer les systèmes et de limiter l'accès des clients à ses services, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur les revenus et les coûts de fonctionnement du Groupe.

OVHcloud pourrait également subir des dommages importants sur sa marque et sa réputation si une cyberattaque ou un autre incident de sécurité permettait l'accès non autorisé ou la modification des données de ses clients, d'autres données externes ou de ses propres données ou systèmes informatiques, ou si les services que le Groupe fournit à ses clients étaient interrompus, ou si les serveurs d'OVHcloud étaient signalés comme ayant, ou perçus comme ayant, des failles de sécurité.

Au-delà de ses opérations internes, OVHcloud ne contrôle pas directement le pilotage de la cybersécurité de ses clients et pourrait être indirectement impacté par une attaque chez un de ses clients.

Par ailleurs, OVHcloud utilise des logiciels sous licence de tiers pour opérer ses serveurs et protéger ses systèmes informatiques. Bien qu'OVHcloud analyse le niveau de cybersécurité offert par ces logiciels tiers, le Groupe ne maîtrise pas totalement les mécanismes utilisés pour maintenir la sécurité de ces logiciels tiers. Si les systèmes de sécurité fournis par un tiers ne parvenaient pas à protéger adéquatement les systèmes d'OVHcloud ou les données ou systèmes de ses clients, OVHcloud pourrait subir des cyberattaques qui auraient un impact sur ses revenus et sa réputation commerciale, comme indiqué ci-dessus. En outre, si un autre client d'un fournisseur de solutions de sécurité devait subir un incident de cybersécurité, même s'il n'est pas lié aux activités d'OVHcloud, la confiance des clients d'OVHcloud pourrait être affectée.

Gestion du risque

OVHcloud a défini une stratégie cybersécurité et a développé un ensemble d'outils et de politiques pour assurer un niveau maximum de protection et de détection. L'architecture et les processus d'OVHcloud sont conçus pour limiter l'exposition en termes de systèmes. Cette stratégie a été revue et renforcée à l'aune des nouveaux risques générés par l'intelligence artificielle.

Cela se traduit par plusieurs certifications comme ISO 27001, SOC 1, SOC 2, SecNumCloud ou PCI DSS. De plus, le Groupe a des contacts réguliers avec l'ANSSI (Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information) afin d'anticiper de nouvelles attaques ou d'améliorer ses processus existants. En outre, OVHcloud réalise régulièrement des campagnes de simulations d'attaque cyber et des actions de sensibilisation auprès de ses collaborateurs et de ses dirigeants.

OVHcloud a mis en place plusieurs mesures afin de limiter les risques liés à la cybersécurité, en cartographiant ses risques informatiques et en les pilotant dans une démarche d'amélioration continue par la direction cybersécurité.

Bien qu'OVHcloud s'attache à prendre des précautions pour se prémunir contre les incidents de cybersécurité, ces précautions pourraient s'avérer inefficaces ou ne pas réussir à empêcher des violations de sécurité significatives. En outre, OVHcloud peut être vulnérable à de nouvelles failles de sécurité qui n'ont pas encore été identifiées ; auxquels cas OVHcloud met en place les plans de remédiation nécessaires.

En tout état de cause, OVHcloud a également souscrit une police d'assurance cyber auprès d'un assureur de premier plan pour couvrir les effets d'un éventuel incident de cybersécurité. La mise en place de cette assurance a été conditionnée au respect par OVHcloud d'un cahier des charges contraignant imposé par l'assureur.

Risques liés à l'interruption d'un outil ou système informatique interne

Description du risque **Évolution :** ↘ **Évaluation :** ○ ○ ● ○

OVHcloud peut être confronté à différentes causes d'interruption des services offerts aux clients ou pour son fonctionnement interne, du fait notamment d'un acte malveillant, d'un problème d'infrastructure ou applicatif, d'un niveau de sécurité insuffisant ou de la perte de connexion au réseau.

OVHcloud pourrait ainsi ne pas être en mesure d'opérer son système d'information interne du fait de limites dans la performance de son infrastructure ou de son réseau, ce qui occasionnerait une interruption partielle ou totale des services offerts aux clients. Les plans de continuité et de reprise d'activité pourraient ne pas être suffisants pour permettre d'assurer le niveau de service attendu pour les clients et le fonctionnement interne.

Malgré les tests des produits et des plateformes auxquels procède OVHcloud, les offres de cloud, ainsi que les systèmes internes pourraient contenir des erreurs de codage ou de configuration susceptibles d'avoir un impact sur les fonctionnalités, la performance et la sécurité de ses solutions, et entraîner des conséquences défavorables. La détection et la correction de toute erreur peuvent prendre du temps et être coûteuses. Les erreurs sont susceptibles d'affecter leur capacité à fonctionner de manière appropriée, à s'intégrer ou à opérer correctement. Elles sont également susceptibles d'engendrer des failles internes de sécurité dans les logiciels ou les plateformes d'OVHcloud et peuvent affecter défavorablement la pénétration sur le marché de ses offres de cloud.

Gestion du risque

OVHcloud a mis en place une revue régulière de son code et de ses infrastructures par une équipe d'auditeurs IT, qui réalise notamment des tests d'accès et de pénétration de ses systèmes. Le Groupe suit également des processus rigoureux d'évolution de ses applications pour anticiper les risques lors des développements.

Concernant les systèmes IT internes à OVHcloud, le Groupe a mis en place des plans de continuité et de reprise d'activité intégrant une redondance de ses systèmes critiques. OVHcloud dispose d'une redondance de son réseau et réalise des sauvegardes régulières.

Les analyses de risques sur les infrastructures physiques (voir « Risques liés à un incident sur les infrastructures physiques d'OVHcloud ») permettent également de renforcer la résilience des services en définissant les mesures de continuité et de protection nécessaires.

Les mesures liées à la cybersécurité sont détaillées dans le risque afférent.

Bien qu'OVHcloud considère avoir mis en place des mesures de gestion des risques, celles-ci pourraient néanmoins s'avérer insuffisantes pour empêcher une interruption de service.

Risques liés à la protection, à la perte ou au vol de données

Description du risque **Évolution :** ↘ **Évaluation :** ○ ○ ● ○

La protection des données (clients et internes) est un élément clé dans l'offre de service proposé par OVHcloud. En cas d'incident lié à la perte ou au vol de données, pouvant être causé par une déficience physique, une cyberattaque, un acte de malveillance ou une erreur humaine, OVHcloud pourrait voir sa réputation ainsi que ses revenus fortement impactés. Les usages de l'intelligence artificielle amplifient le risque de fuite de données.

De nombreuses réglementations en matière de protection des données et de la vie privée imposent des exigences strictes aux clients d'OVHcloud, qui doivent assurer la protection des données de leurs propres clients, y compris les informations stockées sur les serveurs d'OVHcloud, ainsi que la protection des données OVHcloud.

De plus, des projets de réglementation toujours plus stricts émergent et sont susceptibles d'avoir un impact significatif sur les entreprises technologiques qui représentent une part importante de la clientèle d'OVHcloud. De nouvelles réglementations pourraient impacter le fonctionnement d'OVHcloud et ses coûts.

Gestion du risque

Les mesures de réduction du risque cybersécurité, détaillées dans la partie « Risques liés à la cybersécurité », contribuent à la réduction du risque lié à la perte de données, notamment grâce aux outils de monitoring à disposition. OVHcloud renforce continuellement ses mesures liées à la sécurité physique de ses sites et procède régulièrement à des audits internes et externes. Les processus de gestion des accès informatiques permettent de limiter la capacité à accéder aux données en fonction d'habilitations.

Afin d'encadrer les usages liés à l'intelligence artificielle, un cadre de gouvernance a été défini et est continuellement enrichi avec un ensemble d'outils et de règles internes. Une politique globale d'usage de l'IA a été adoptée en 2026.

OVHcloud suit en permanence les enjeux liés à la protection des données (voir « Risques liés à la non-conformité à certaines lois et réglementations et à leur évolution ») et met en place les règles et processus. OVHcloud s'assure de sa conformité par le processus de contrôle interne et lors d'audits externes de certification.

2.2 Assurance et couverture des risques

2.2.1 Politique d'assurance

La politique du Groupe en matière d'assurance vise à protéger ses collaborateurs, ses actifs, ses clients et ses actionnaires contre les conséquences financières d'événements majeurs.

Elle a pour finalité d'assurer la continuité d'activité et la résilience opérationnelle des services fournis aux clients, de réduire l'exposition financière du Groupe en cas de sinistre et de renforcer la confiance de l'ensemble de ses interlocuteurs.

Elle vient compléter les dispositifs de prévention et de maîtrise des risques mis en place par le Groupe, tels que :

- la politique active de prévention et de protection de ses sites industriels notamment avec son plan de prévention « Hyper Résilience » (HYR), visant à les protéger contre les risques d'incendie. Le Groupe fait auditer annuellement la majorité de ses sites industriels par les ingénieurs préventionnistes de son courtier et de ses assureurs ;
- les sessions de sensibilisation du risque incendie avec une approche technique et assurantielle auprès d'un panel large d'opérationnels ;
- le développement de la prévention des risques, tels que les expositions aux catastrophes naturelles ou environnementales qui permet par ailleurs d'étoffer la couverture assurantielle existante.

La politique assurantielle s'inscrit dans la stratégie globale du Groupe en tenant compte des spécificités liées à son secteur d'activité, à sa croissance et à sa forte présence à l'international.

Afin de garantir la pertinence et l'adéquation du programme d'assurance, le département juridique travaille constamment à l'identification des risques susceptibles de faire l'objet d'une couverture assurantielle en lien avec l'ensemble des directions (financière, résilience et QSE, IT, ressources humaines, etc.). Parmi ces risques, nous pouvons citer :

- l'ensemble des dommages liés aux infrastructures (incendie, explosion, événements naturels, etc.) ;
- les risques cyber (dommage, vol, extorsion, piratage téléphonique, etc.) ;
- les risques de responsabilité civile professionnelle et de responsabilité liée à l'exploitation du Groupe ;
- les risques de responsabilité des dirigeants et mandataires sociaux ;
- les risques liés à la sécurité des collaborateurs ;
- les risques liés aux déplacements professionnels ;
- les risques liés au transport de marchandises.

2.2.2 Suivi opérationnel, gestion et optimisation du dispositif assurantiel

La gestion opérationnelle des différents programmes d'assurance est menée par la direction juridique du Groupe.

Elle repose sur la centralisation du suivi et de la négociation de l'ensemble des polices d'assurance du Groupe à l'exclusion des filiales implantées aux États-Unis, qui déterminent elles-mêmes leur politique assurantielle et souscrivent pour leur propre compte leurs polices d'assurance.

La dimension internationale du Groupe a conduit à la mise en place de programmes d'assurance structurés poursuivant un objectif de couverture homogène mais également adaptée à l'ensemble des entités qui le compose.

C'est pourquoi ces programmes sont établis autour de polices dites « master », souscrites par le Groupe pour l'ensemble de ses entités et complétées par des polices locales réintégrées ou souscrites de façon autonome directement par les filiales elles-mêmes et permettant ainsi de répondre aux exigences réglementaires de certains territoires.

Ces programmes d'assurance internationaux nécessitent l'accompagnement d'intermédiaires ayant un degré de maturité optimisé sur ces sujets. Ce sont ainsi des courtiers de renom qui sont mandatés pour négocier auprès des principales compagnies d'assurance la mise en place ou le renouvellement des garanties les plus adaptées aux besoins de couverture des risques.

Dans la mesure où elles deviennent de véritables partenaires, le Groupe applique des critères stricts pour sélectionner les compagnies d'assurance. Elles doivent présenter une solidité financière attestée par des agences de notation reconnues. L'implantation géographique du Groupe pousse à porter une attention particulière sur la capacité des compagnies d'assurance à opérer dans un cadre international et à émettre des programmes d'assurance composés de polices master et de polices locales réintégrées. Leur expertise dans le domaine des risques technologiques et cyber, ainsi que leur capacité à proposer des clauses contractuelles et des garanties adaptées aux spécificités des activités du Groupe constituent des critères déterminants dans le choix des assureurs.

L'optimisation du dispositif assurantiel est indispensable pour la préservation des intérêts du Groupe et comprend notamment :

- la mise en concurrence régulière des assureurs afin d'améliorer les conditions financières, la qualité de leurs garanties et de leur accompagnement ;
- l'adaptation, lors de chaque renouvellement annuel des polices, de la couverture assurantielle en fonction de l'évolution des risques liés à la croissance de ses activités habituelles et de l'augmentation constante de ses capitaux. Pour cela, le Groupe fait appel à un cabinet externe pour expertiser les capitaux de ses sites les plus importants ;
- la communication au marché de l'assurance et de la réassurance, lors de *roadshows* organisés par le Groupe, des informations détaillées sur le plan de prévention HYR ;
- le suivi des sinistres et l'analyse des retours d'expérience afin d'améliorer les dispositifs de prévention et de protection.

2.2.3 Structure et couverture du programme d'assurance

Les contrats d'assurance ont été renouvelés au 1er janvier 2026, à l'exception de quelques contrats dont les échéances demeurent en cours d'année.

Le Groupe privilégie la souscription de polices master afin de pouvoir mutualiser les garanties au sein du Groupe. Pour des raisons réglementaires ou factuelles telles que la taille d'une filiale ou la nécessité d'obtenir des garanties, le Groupe a recours à des polices locales ou *standalone* souscrites directement par ses filiales.

Le programme d'assurance est construit autour de plusieurs volets de garanties complémentaires, parmi lesquels :

Les assurances de dommages aux biens

Les assurances de dommages aux biens qui couvrent les sites, installations et équipements que le Groupe possède en propre ou qui lui sont confiés, contre les sinistres majeurs et qui garantissent une continuité de service.

- Depuis l'incendie de Strasbourg en mars 2021, la négociation et le placement sur le marché du contrat d'assurance souscrit en France s'était avéré extrêmement difficile et avait fait l'objet de nombreuses conditions lors de son renouvellement du 1er septembre 2021, qui ont perduré lors des deux extensions du contrat des 1er septembre 2022 et 1er janvier 2023.
- La réalisation du plan de prévention HYR, qui était alors en cours lors des renouvellements des 1er juillet 2023 et 1er janvier 2025, a permis de lever les conditions contractuelles spécifiques qui avaient été imposées à la suite de l'incendie.
- L'aboutissement du plan de prévention HYR établi par le Groupe pour ses datacenters et sites associés selon les délais prévus a très largement convaincu les assureurs sur le niveau de prévention attendu et a permis d'obtenir des conditions de garanties optimales, tout en observant une diminution du montant de la prime d'assurance de l'ordre de 59 % pour l'exercice 2026 par rapport à la prime payée pour l'exercice 2025.
- Le Groupe a souscrit au 1er janvier 2026 pour vingt-quatre mois un nouveau programme d'assurance dommages aux biens et frais supplémentaires d'exploitation composé d'une police master en deux lignes offrant une capacité d'assurance à hauteur de 500 millions d'euros par sinistre qui correspond au sinistre maximal possible (SMP). Cette police master a pour périmètre l'ensemble des capitaux des datacenters du Groupe situés en France, en Allemagne, en Belgique, au Royaume-Uni, en Italie et en Australie.
- Ce programme couvre en particulier les risques incendie, foudre, explosion, électriques, dégâts des eaux, vol, événements naturels, entraînant des dommages matériels directs des biens garantis, dont les bâtiments, mobiliers, matériel et/ou risques locatifs mobiliers/matériels. Les frais et pertes divers consécutifs aux dommages matériels garantis, les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile, ainsi que les frais supplémentaires d'exploitation, sont également couverts.

Les assurances de responsabilité civile et cyber

Ce programme mondial combiné « responsabilité civile et cyber entreprise *risk management* pour les technologies de l'information et de la communication », souscrit pour toutes les filiales du Groupe à l'exception des filiales américaines, comprend notamment une couverture responsabilité civile exploitation professionnelle, du fait des produits, ainsi qu'une couverture contre les conséquences pécuniaires liées aux risques cyber.

Cette police master souscrite auprès de CNA, SOMPO et AIG est composée de quatre lignes permettant d'obtenir des garanties suffisantes en « responsabilité civile et cyber entreprise *risk management* ». Elle a été renouvelée au 1er janvier 2025 pour une période de deux années soumises à tacite reconduction.

Les montants maximaux d'indemnisation des principaux risques, au titre de ce programme, ont été augmentés et s'élèvent dorénavant à 25 millions d'euros par sinistre et par période d'assurance pour la responsabilité civile d'exploitation et à 20 millions d'euros par sinistre et par période d'assurance pour la responsabilité civile professionnelle et les risques cyber.

Dans le cadre de sa politique de gestion et de couverture des risques, le Groupe a engagé un processus d'appel d'offres en vue du renouvellement de son programme d'assurance master couvrant notamment les risques de responsabilité civile et cyber, dont les contrats en vigueur arriveront à échéance le 31 décembre 2026.

Ce processus doit conduire à la mise en place d'un nouveau programme d'assurance master à compter du 1er janvier 2027. Ce renouvellement s'inscrit dans le cadre de la revue régulière du dispositif d'assurance du Groupe et vise à assurer l'adéquation des garanties aux évolutions de ses activités et de son exposition aux risques, ainsi qu'à poursuivre l'amélioration de son niveau de couverture.

L'assurance de responsabilité civile des dirigeants (D&O)

Cette police master protège les mandataires sociaux contre les conséquences financières de leur responsabilité dans l'exercice de leurs fonctions.

En complément de ces dispositifs structurés au niveau international et au niveau local, le Groupe maintient un portefeuille d'assurances spécifiques couvrant l'ensemble de ses activités opérationnelles et de support.

Sont ainsi souscrites des polices multirisques bureaux, protégeant les locaux et les équipements, ainsi que des polices couvrant les risques liés aux déplacements et missions professionnels des collaborateurs.

Le Groupe dispose également de polices d'assurance adaptées au transport de marchandises.

Cet ensemble de polices, articulé avec les polices master, les polices locales réintégrées ou en *standalone*, assure une couverture étendue et cohérente, protégeant efficacement les ressources, les équipes et les activités du Groupe en conformité avec sa politique de maîtrise des risques.

2.3 Dispositif de contrôle interne

2.3.1 Cadre général du contrôle interne

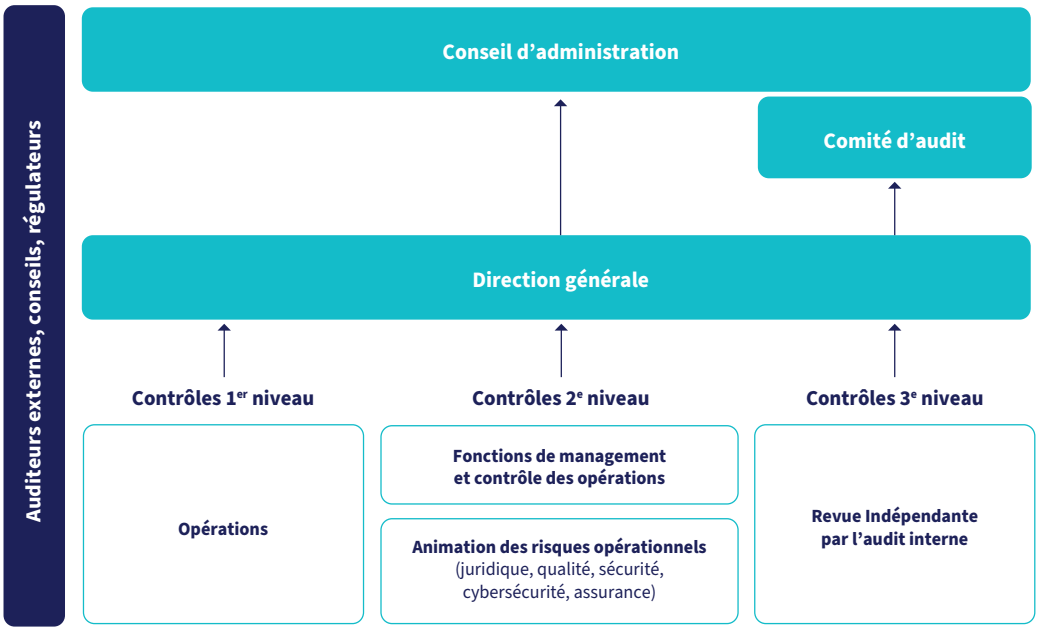
2.3.1.1 Définition et objectifs du dispositif de contrôle interne

En s'appuyant sur le cadre de référence de l'AMF, OVHcloud met en place un dispositif de contrôle interne comprenant un ensemble de moyens, de politiques, de comportements, de procédures et d'actions adaptés, visant à s'assurer :

- de l'application des instructions et des orientations fixées par la direction ;
- du fonctionnement des processus internes permettant l'efficacité et la maîtrise des activités ;
- de la fiabilité des informations comptables et financières ;
- de la conformité aux lois et règlements ;
- de la maîtrise des risques.

2.3.1.2 Gouvernance du contrôle interne

Un ensemble d'acteurs intervient dans le dispositif de contrôle interne.



Conseil d'administration et comité d'audit

Par délégation du Conseil d'administration, il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques et d'audit interne.

Le Conseil d'administration est informé par les membres du comité d'audit sur ces aspects.

Les missions détaillées du Conseil d'administration et du comité d'audit sont décrites dans le chapitre 4.1 « *Présentation de la gouvernance* ».

Direction générale

La direction générale est responsable du déploiement du dispositif de contrôle interne et du pilotage de la cartographie des risques. Pour ce faire, la direction générale s'appuie sur la direction financière et la direction de l'audit, contrôle interne et risques.

Contrôles de 1er niveau

La 1re ligne de maîtrise est constituée par les opérations qui formalisent et mettent en œuvre des processus opérationnels pour assurer la maîtrise des opérations au quotidien et leur contrôle interne.

Contrôles de 2e niveau

Le contrôle interne est intégré à la mission de chaque direction opérationnelle. Ainsi, le management des directions opérationnelles est chargé de vérifier la bonne application des procédures et contrôles de 1er niveau en réalisant des contrôles de 2e niveau, par exemple par des échantillonnages, par la mise en place de contrôles applicatifs, de circuits de validation. La fonction contrôle de gestion peut également être en charge de la réalisation de contrôles de 2e niveau.

Enfin, les directions fonctionnelles se chargent de définir des référentiels et contrôles applicables par toutes les entités commerciales et industrielles et de piloter les risques opérationnels sur leur périmètre respectif : par exemple, les directions juridiques, qualité, normes, sécurité et environnement de travail, cybersécurité, ressources humaines, finance, assurances. Ces directions fonctionnelles peuvent également être amenées à vérifier la bonne application des règles de 1er niveau par des campagnes de contrôles de 2e niveau.

Dans une optique de renforcement de son contrôle interne et de coordination, OVHcloud a créé une direction du contrôle interne et risques, rattachée à la direction financière du Groupe. Cette direction assiste les directions opérationnelles et fonctionnelles dans la construction de leurs dispositifs de contrôles de 1er et 2e niveaux, et réalise également des campagnes de contrôles internes, ainsi qu'une autoévaluation par les directions opérationnelles de la bonne application des contrôles. Le comité d'audit suit le déploiement du dispositif de contrôle interne.

Contrôles de 3e niveau

La 3e ligne de maîtrise est constituée par la direction de l'audit interne. Sur la base d'un plan d'audits annuels, validé par la direction générale et par le comité d'audit, des missions d'audit sont réalisées en toute indépendance et font l'objet d'un rapport de mission qui identifie les risques éventuels, les manquements en termes de contrôles internes et les plans d'action nécessaires à la gestion des risques.

Les conclusions des missions d'audit interne sont restituées aux directions opérationnelles, ainsi qu'à la direction générale et au comité d'audit pour les principaux constats afin de donner une assurance raisonnable sur l'efficacité du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques.

Le suivi des plans d'action est présenté au comité exécutif ainsi qu'au comité d'audit, deux fois par an. Par ailleurs, l'audit interne dispose de toute l'indépendance pour effectuer, si cela devait s'avérer nécessaire, des alertes auprès de la direction générale et des administrateurs.

2.3.2 Dispositif et environnement de contrôle interne

2.3.2.1 Environnement de contrôle

L'objectif d'un environnement de contrôle est de créer un cadre de sécurisation pour OVHcloud, les collaborateurs et l'ensemble des parties prenantes. L'environnement de contrôle interne repose sur un cadre de valeurs régissant le comportement et l'éthique des collaborateurs et des tiers au Groupe. Afin de diffuser ces valeurs, le Groupe a mis en place les chartes et Code de conduite suivants :

- code éthique et anticorruption régissant les règles de comportement des collaborateurs mais aussi des partenaires/fournisseurs ;
- plateforme de signalement permettant de signaler les comportements contraires au référentiel éthique et toute situation ou fait grave constatés dans l'entreprise ou chez les partenaires/fournisseurs en toute confiance et confidentialité ;
- valeurs d'OVHcloud partagées par l'ensemble des collaborateurs, dont notamment l'obligation d'agir responsablement, éthiquement. Ces valeurs fondatrices contribuent à la diffusion d'une culture d'entreprise respectueuse ;
- chartes informatique, communication et sécurité comprenant l'ensemble des règles et bonnes pratiques en matière de sécurité physique et logique des moyens informatiques du Groupe par les usagers ;
- charte de déontologie boursière, mise en place en 2021, conforme aux instructions de l'AMF, définissant les obligations incombant aux personnes détentrices d'informations privilégiées.

Le contrôle interne s'appuie particulièrement sur :

- la direction juridique Groupe qui conseille et assiste les directions opérationnelles et les filiales, sur les affaires juridiques significatives ;
- la direction fiscale Groupe qui conseille et assiste les directions opérationnelles et les filiales, sur les affaires fiscales significatives ;
- la direction des opérations financières Groupe qui s'assure de la mise en œuvre et du respect des procédures de *reporting* et d'établissement des comptes consolidés ;
- la direction des ressources humaines Groupe qui conseille et veille à la conformité des pratiques internes aux lois et aux réglementations relevant du droit social ;
- la direction des opérations du Groupe qui procède à des analyses spécifiques de risques et propose des plans d'action en matière de sécurité, de sûreté et de continuité d'exploitation ;
- la direction de l'audit, contrôle interne et risques qui enrichit continuellement le référentiel de contrôle interne, anime l'autoévaluation du contrôle interne par l'ensemble des directions du Groupe, et pilote la cartographie des risques.

Enfin, les commissaires aux comptes prennent connaissance du dispositif de contrôle interne et des risques identifiés par le Groupe dans l'évaluation.

2.3.2.2 Référentiels de contrôle

Éthique et conformité

Le Groupe porte une attention stricte à la conformité de ses procédures et des pratiques de ses salariés aux réglementations applicables. Le Groupe a ainsi déployé des codes éthique et anticorruption avec des formations associées. Par ailleurs, le Groupe sensibilise ses collaborateurs concernant le *whistleblowing*, dans le cadre notamment des mesures mises en place conformément à la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, la lutte contre la corruption et le trafic d'influence et la modernisation de la vie économique (loi dite « Sapin II »). Une plateforme accessible à tout moment a été mise en place sur laquelle les collaborateurs et tous tiers externes (partenaires, fournisseurs, clients…) peuvent déclarer tout acte observé violant le code éthique du Groupe : « ROGER » (*Respect OVHcloud Guidelines and Ethical Rules*). Le dispositif lié à l'éthique et la conduite des affaires est décrit dans le chapitre 3 de ce présent document.

Protection des données

Sous la supervision de son délégué à la protection des données (DPO), le Groupe met en œuvre une politique rigoureuse de protection des données personnelles. Une politique d'utilisation des données à caractère personnel a été établie qui décrit précisément les traitements qu'OVHcloud peut être amené à réaliser sur les données concernant les clients, fournisseurs et partenaires, ainsi que les conditions de leur réalisation.

Sécurité des systèmes d'information

La sécurité de l'information fait l'objet d'un programme et d'engagements développés au sein de la politique de sécurité des systèmes d'information d'OVHcloud (« ISSP »). Cette politique met en avant des principes d'application dont les principaux sont les suivants :

- déployer une approche industrielle, à grande échelle, de la sécurité ;
- adapter les dispositifs de sécurité aux différents types de clients d'OVHcloud ;
- fournir les moyens et technologies pour que chaque client gère ses risques propres ;
- assurer la sécurité du système d'information en support des services durant toutes les phases de son cycle de vie ;
- mettre en place des systèmes de management de la sécurité (ISMS) et de la vie privée (PIMS) ;
- piloter la sécurité avec une approche par les risques ;
- démontrer le niveau de la sécurité *via* la certification, le contrôle interne et l'audit externe ;
- apporter une réponse unifiée aux incidents de sécurité et aux violations de données à caractère personnel ;
- intégrer les enjeux de sécurité et de protection de la vie privée dans l'évolution des produits ; et
- évaluer la sécurité et mettre en place un processus d'amélioration continue.

La politique de sécurité des systèmes d'information (« PSSI »), sous la responsabilité du directeur de la sécurité des systèmes d'information (« CISO »), est revue par le comité exécutif qui vérifie l'adéquation de son contenu avec les objectifs stratégiques du Groupe. Elle est révisée une fois par an. La PSSI s'applique à l'ensemble des sociétés du Groupe, aux salariés, aux fournisseurs, aux prestataires, aux sous-traitants et aux utilisateurs du système d'information, quel que soit leur statut.

Sous la responsabilité du directeur de la sécurité des systèmes d'information (« CISO »), l'équipe sécurité d'OVHcloud est elle-même composée de quatre équipes :

- « outils de sécurité », en charge de développer et d'opérer les outils support de la politique de sécurité ;
- « sécurité des opérations », en charge de veiller à la mise en œuvre de bonnes pratiques de sécurité au sein des opérations et à la mise en œuvre de processus formels de gestion de la sécurité, d'apporter son soutien à l'intégration des outils de sécurité et à l'alignement des dispositifs de sécurité au sein de l'entreprise ;
- « CERT », en charge de surveiller les sources de menaces, d'identifier les outils de cyberattaque et les méthodes pour les anticiper, et de gérer les incidents de sécurité ; et
- « sécurité client », en charge d'accompagner les équipes au contact des clients (support, commerce, etc.) pour gérer les sujets de sécurité dans la relation.

OVHcloud veille à la sensibilisation des employés aux enjeux de la sécurité informatique et, plus particulièrement, aux enjeux de la cybersécurité. Dans cette optique, le Groupe mène régulièrement des campagnes de simulations d'attaque cyber *(phishing)* conçues sur la base de scénarios sophistiqués et réalise des audits externes.

Qualité, santé, environnement

Au travers de sa politique santé et sécurité, OVHcloud encadre la mise en œuvre des mesures visant à offrir des espaces de travail sûrs et sains pour tous ses employés et parties prenantes, ses sites et ses produits. La politique de gestion des risques industriels du Groupe s'articule autour de deux axes : (i) la prévention par des audits réalisés par des organismes extérieurs sur chacun des sites qui donnent lieu à l'élaboration de rapports avec des recommandations tant humaines que matérielles et (ii) la protection par l'élaboration de plans de réduction des risques, intégrant des investissements à court et moyen termes ainsi que des actions d'organisation ou de management.

Recueil de règles et de contrôles

La direction de l'audit, contrôle interne et risques constitue, au fur et à mesure de leur création, un recueil de procédures. En 2025, une autoévaluation a été lancée afin de demander aux directions de confirmer la bonne réalisation des principaux contrôles du Groupe, et de fournir une preuve de contrôle. Cette démarche s'inscrit dans un process d'amélioration continue du contrôle interne Groupe.

2.3.2.3 Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable

Le pilotage de la fonction comptable et financière d'OVHcloud est assuré par la direction financière du Groupe, qui rend compte directement à la direction générale.

Les attributions de la direction financière Groupe recouvrent principalement la production des comptes, le contrôle de gestion, la fiscalité, les financements et la trésorerie, la participation à la communication financière, aux achats, le contrôle interne, l'audit interne et la gestion des risques.

Les IFRS, règles et méthodes comptables en vigueur au sein du Groupe, sont présentées dans les notes aux comptes consolidés du présent document. Le comité d'audit s'assure à chaque arrêté comptable de leur permanence auprès de la direction financière et des commissaires aux comptes.

Chaque semestre, après examen par le comité d'audit, le Conseil d'administration arrête les comptes de la période sur lesquels les commissaires aux comptes sont appelés à se prononcer.

Les systèmes d'information

Les systèmes d'information comptables et financiers déployés au sein du Groupe ont pour objectif de satisfaire aux exigences de conformité, de sécurité, de fiabilité, de disponibilité et de traçabilité de l'information.

OVHcloud a finalisé le déploiement de SAP pour qu'il devienne le seul système d'information et de gestion des données de gestion financière et de comptabilité. L'utilisation d'un outil unique permet de garantir une cohérence pour le traitement, la comparaison et le contrôle des informations comptables et financières. Par ailleurs, OVHcloud a déployé en 2024 l'outil HFM pour la consolidation des données financières.

Afin de renforcer le contrôle interne des systèmes, la direction organisation et systèmes d'information a renforcé le dispositif de séparation des tâches et a amélioré les contrôles des droits d'accès, notamment dans les systèmes critiques tels que SAP, à travers une revue annuelle formalisée sur tout le périmètre du Groupe.

La communication financière

La direction de la communication financière et des relations investisseurs, placée sous la supervision du directeur financier, gère la communication financière du Groupe.

Le Groupe diffuse l'information financière par différents moyens et notamment :

- les communiqués de presse ;
- le document d'enregistrement universel ;
- la présentation des résultats semestriels et annuels.

Le site Internet du Groupe a une rubrique dédiée Investisseurs qui regroupe les éléments précédemment cités, ainsi que d'autres éléments à caractère réglementaire ou d'information.

Les commissaires aux comptes

Dans le cadre de leur mission de certification des comptes, les commissaires aux comptes formulent des remarques. Au moment qu'ils jugent approprié, les commissaires aux comptes communiquent à la direction, au niveau de responsabilité approprié, les faiblesses du contrôle interne identifiées au cours de l'audit qu'ils estiment d'une importance suffisante pour mériter son attention. Les commissaires aux comptes communiquent les faiblesses significatives du contrôle interne aux organes mentionnés à l'article L. 823-16 du Code de commerce, au moment qu'ils jugent approprié, par écrit.

Dans le cadre de leur mission permanente, les commissaires aux comptes auditent les comptes et états, annuels et semestriels, des entités consolidées. L'établissement des comptes consolidés annuels du Groupe est réalisé par la direction des opérations financières sous la responsabilité du directeur financier du Groupe. Le Président directeur général et le directeur financier du Groupe certifient la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes consolidés en signant une lettre d'affirmation adressée aux commissaires aux comptes.


OVHcloud
OVHcloud
CHOOSE
FREEDOM
FOR
STARTUPS
OVHcloud
CHOOSE
FREEDOM
intel



État de durabilité

3.1 ESRS 2 – Informations générales 58
3.1.1 Base de préparation 58
3.1.2 Gouvernance 59
3.1.3 Stratégie 64
3.1.4 Gestion des impacts, risques et opportunités 74

3.2 Environnement 76
3.2.1 ESRS E1 – Changement climatique 76
3.2.2 ESRS E3 – Ressources aquatiques et marines 88
3.2.3 ESRS E5 – Utilisation des ressources et économie circulaire 91
3.2.4 Taxonomie européenne 95
3.2.5 Note méthodologique d'évaluation de l'empreinte environnementale (énergétique, hydrique, ressource et GES) 110
3.2.6 Tables environnementales 115

3.3 Social 118
3.3.1 Droits humains 118
3.3.2 ESRS S1 – Effectifs du Groupe 120
3.3.3 ESRS S3 – Communautés affectées 139
3.3.4 ESRS S4 – Clients et utilisateurs finaux 145

3.4 Conduite des affaires 150
3.4.1 IRO-1 – Description des procédures d'identification et d'évaluation des IRO 150
3.4.2 ESRS G1-1 – Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires 150
3.4.3 ESRS G1-3 – Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin 152
3.4.4 ESRS G1-2 – Gestion des relations avec les fournisseurs 153

3.5 *Entity specific* : cybersécurité et protection des données 155
3.5.1 IRO-1 – Description des procédures d'identification et d'évaluation des IRO matériels 155
3.5.2 Cybersécurité & protection des données 155
3.5.3 Souveraineté numérique 159

3.6 Rapport de certification des informations en matière de durabilité 162

3.7 Annexes 165
Annexe 1 : glossaire 165
Annexe 2 : exigences de publication au titre des ESRS couvertes par la déclaration relative à la durabilité de l'entreprise 168

3.1 ESRS 2 – Informations générales

3.1.1 Base de préparation

3.1.1.1 BP-1 – Base générale d'établissement des déclarations relatives à la durabilité

Cet état de durabilité pour l'exercice 2026 a été établi en conformité avec la directive de l'Union européenne (directive 2022/2464) sur l'état de durabilité des entreprises (*Corporate Sustainability Reporting Directive*, CSRD) telle que transposée en France selon l'ordonnance de transposition n° 2023-1142 du 6 décembre 2023 et avec le règlement européen (règlement UE 2020/852) sur la taxonomie verte, qui établit un système de classification pour identifier les activités économiques durables sur le plan environnemental.

OVHcloud présente ses informations de durabilité annuelles du Groupe consolidé selon les normes européennes ESRS (*European Sustainability Reporting Standards)* tel que requis par la directive CSRD.

Le périmètre de consolidation retenu est identique à celui des états financiers consolidés d'OVHcloud. Il sera précisé dans les différentes parties lorsqu'il y a des exclusions de périmètre.

L'état de durabilité porte sur l'ensemble des activités d'OVHcloud et couvre la chaîne de valeur amont et aval du Groupe. Les politiques, actions et cibles sont appliqués dans l'ensemble de la chaîne de valeur considérée, afin de traiter les impacts, risques et opportunités (IRO) dont le caractère matériel a été établi à l'issue de l'analyse de double matérialité.

Ce rapport a été établi au mieux de la compréhension des normes ESRS. Ce deuxième exercice a permis de consolider les processus mis en place, mais des incertitudes d'interprétation subsistent dans un cadre réglementaire en évolution, ainsi que des difficultés de collecte de données au sein de la chaîne de valeur. OVHcloud n'a pas fait usage de l'option permettant d'omettre une information particulière relative à la propriété intellectuelle, au savoir-faire ou aux résultats d'innovations.

3.1.1.2 BP-2 – Publications d'informations relatives à des circonstances particulières

Horizons temporels

Sauf contre-indication spécifiée, les termes « court », « moyen » et « long » termes utilisés dans l'analyse sont définis en cohérence avec les dispositions énoncées dans l'ESRS 1. La période de référence pour cette analyse étant 2026, les échéances à court, moyen et long termes sont respectivement définies comme étant d'un an ou moins (2027), de deux à cinq ans (2028 à 2031) et dépassant cinq ans (à partir de 2031 et au-delà).

Recours à des estimations

Le Groupe a, dans quelques cas, eu recours à des estimations notamment pour l'obtention d'information sur la chaîne de valeur dans le cas des émissions de GES (gaz à effet de serre) ou a procédé à des interprétations, notamment sur les métriques demandées sur les ressources entrantes dont il est impossible de mesurer l'exhaustivité. Ces estimations sont décrites dans la note méthodologique en section 3.2.5 « *Note méthodologique d'évaluation de l'empreinte environnementale* ».

Incorporation par référence

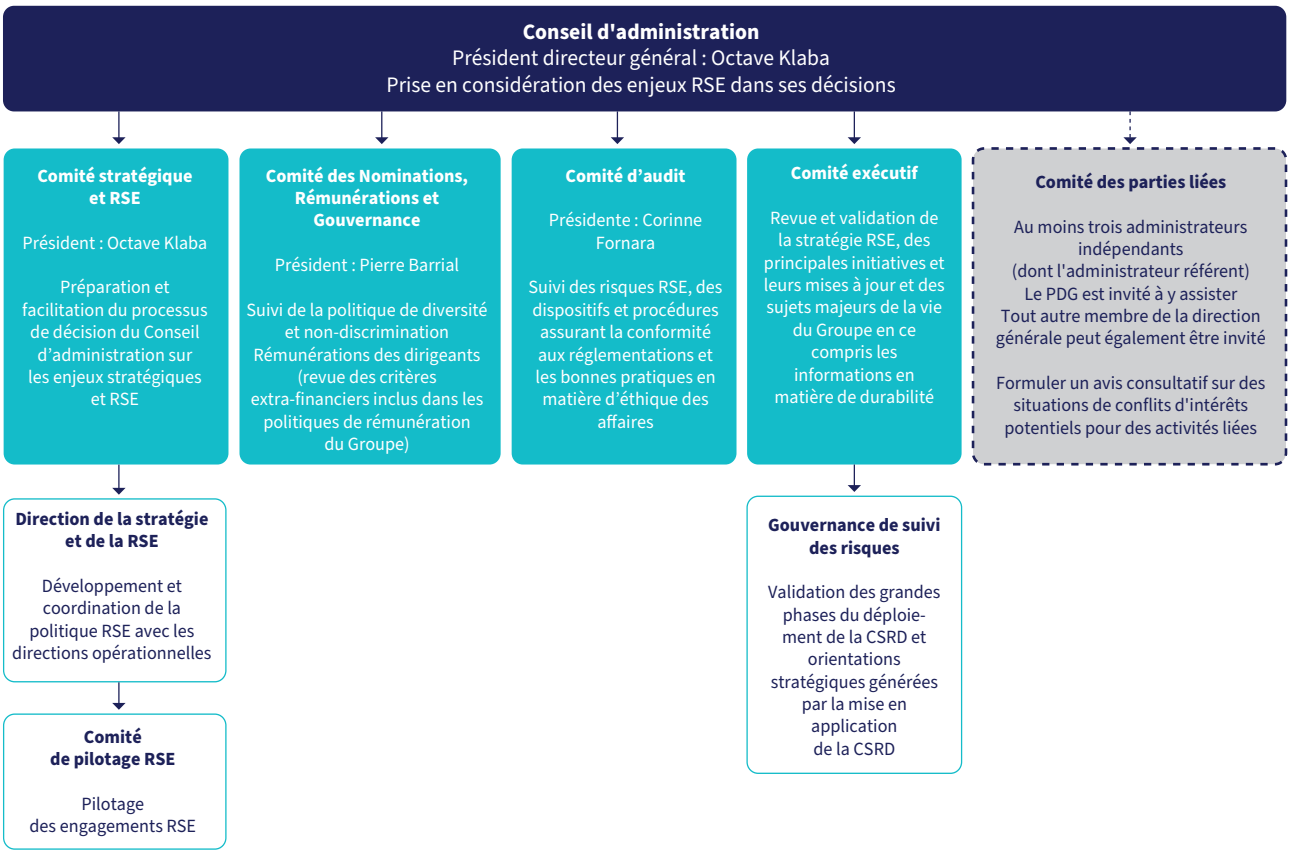
Point de donnée	Document de référence	Section du document de référence
ESRS 2 – GOV-1	Document d'enregistrement universel 2026	4.1.2.2 « *Présentation détaillée des membres du Conseil d'administration* »
ESRS 2 – GOV-1	Document d'enregistrement universel 2026	4.1.12 « *Missions, fonctionnement et travaux des comités* »
ESRS 2 – GOV-1	Document d'enregistrement universel 2026	2. « *Facteurs de risques et contrôle interne* »
ESRS 2 – GOV-2	Document d'enregistrement universel 2026	4.1.9 « *Pouvoirs, missions, fonctionnement et travaux du Conseil d'administration* »
ESRS 2 – GOV-3	Document d'enregistrement universel 2026	4.5.2 « *Rémunérations et avantages versés aux dirigeants et mandataires sociaux* »
ESRS 2 – GOV-5	Document d'enregistrement universel 2026	2. « *Facteurs de risques et contrôle interne* »
ESRS 2 – SBM-1	Document d'enregistrement universel 2026	1. « *Présentation du Groupe* »
ESRS 2 – IRO-1	Document d'enregistrement universel 2025	3.1.4 « *Gestion des impacts, risques et opportunités* »
ESRS E1 – GOV-3	Document d'enregistrement universel 2026	4.5 « *Rémunérations et avantages* »
ESRS E1 – E1-6	Document d'enregistrement universel 2026	5. « *Informations financières et comptables* »
Taxonomie européenne	Document d'enregistrement universel 2026	1.3.1.1 « *Cloud privé* »
Taxonomie européenne	Document d'enregistrement universel 2026	1.3.1.2 « *Cloud public* »
Taxonomie européenne	Document d'enregistrement universel 2026	1.3.1.3 « *Web et autres* »
Taxonomie européenne	Document d'enregistrement universel 2026	2.1.2.4 « *Risques financiers* »
Taxonomie européenne	Document d'enregistrement universel 2026	5.2.2 Note 5.5 « *Périmètre du Groupe* »
Taxonomie européenne	Document d'enregistrement universel 2026	5.2.2 Note 4.3 « *Revenu* »
Taxonomie européenne	Document d'enregistrement universel 2026	5.2.2 Note 4.4 « *Charges de personnel* »
Taxonomie européenne	Document d'enregistrement universel 2026	5.2.2 Note 4.5 « *Charges opérationnelles* »
Taxonomie européenne	Document d'enregistrement universel 2026	5.2.2 Note 4.6 « *Dotations aux amortissements et dépréciations* »
Taxonomie européenne	Document d'enregistrement universel 2026	5.2.2 Note 4.7 « *Autres produits et charges non courants* »
Taxonomie européenne	Document d'enregistrement universel 2026	5.2.2 Note 4.10 « *Immobilisations incorporelles* »
Taxonomie européenne	Document d'enregistrement universel 2026	5.2.2 Note 4.11 « *Immobilisations corporelles* »
Taxonomie européenne	Document d'enregistrement universel 2026	5.2.2 Note 4.23 « *Contrats de location* »
ESRS S1 – SBM-3	Document d'enregistrement universel 2026	4.5 « *Rémunérations et avantages* »
ESRS S4 – SBM-3	Document d'enregistrement universel 2026	1.3.2 « *La segmentation client* »

3.1.2 Gouvernance

3.1.2.1 GOV-1 – Rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance

Les rôles et la composition des différents organes d'administration, de direction et de surveillance en matière de durabilité sont synthétisés dans le schéma suivant et décrits ci-dessous.

Il est rappelé que depuis le 20 octobre 2025, le Conseil d'administration, sur recommandation du CNRG (comité de nominations et gouvernance), a nommé M. Octave Klaba Président directeur général.



Composition du Conseil d'administration et de ses comités

Les informations requises en vertu des paragraphes 20 et 21 de la norme ESRS 2 sont incorporées par référence à la section 4.1.2.2 *« Présentation détaillée des membres du Conseil d'administration »* du présent DEU (document d'enregistrement universel) et à la section 4.1.12 *« Missions, fonctionnement et travaux des comités »*.

Le Conseil d'administration (CA)

Le Conseil d'administration du Groupe se compose de onze membres dont 45,45 % de femmes, six administrateurs indépendants, deux administrateurs représentant les salariés, et un censeur.

Pour sa composition et celle de ses comités, le Conseil d'administration applique une politique de diversité revue régulièrement. Cette politique vise à promouvoir la parité, la diversité des compétences, les nationalités, l'indépendance et les expériences internationales.

Le Conseil d'administration assume la responsabilité de veiller à ce que la stratégie du Groupe intègre les enjeux sociaux, environnementaux et climatiques. Il évalue régulièrement les risques et opportunités liés à ces thématiques, notamment les risques climatiques, et s'assure que les dirigeants exécutifs prennent les mesures appropriées. Les responsabilités du Conseil et de ses membres sur ces sujets sont formalisées dans le règlement intérieur du CA. Elles sont également suivies à travers des évaluations régulières de son fonctionnement et de celui de ses comités.

Le Conseil d'administration s'assure de la mise en place d'un dispositif de prévention et de détection de la corruption et du trafic d'influence.

En matière de compétences, le Conseil d'administration bénéficie de mécanismes de renforcement et de sensibilisation, notamment à travers l'organisation de rencontres avec des responsables économiques et politiques, ainsi que des visites de sites d'exploitation comprenant des échanges avec les équipes opérationnelles. Ces dispositifs visent à renforcer leur connaissance des métiers d'OVHcloud, et des enjeux environnementaux et sociaux propres aux activités du Groupe.

Le comité stratégique et RSE (CSRSE)

Le comité stratégique et RSE est composé de six membres, dont quatre administrateurs indépendants et 33 % de femmes. Ce comité joue un rôle central dans l'intégration des enjeux de durabilité dans la stratégie du Groupe. Il se réunit au moins quatre fois par an pour examiner les engagements et les orientations stratégiques, y compris la RSE, en assurer le suivi opérationnel, et préparer les travaux du Conseil d'administration sur ces sujets.

Il s'assure de la prise en compte des sujets relevant des politiques de conformité et d'éthique dans la stratégie du Groupe et dans sa mise en œuvre.

Le CSRSE veille à ce que la stratégie du Groupe en matière climatique soit assortie d'objectifs précis, définis selon différents horizons temporels. Il examine annuellement les résultats obtenus et peut être consulté sur la présentation de cette stratégie à l'assemblée générale des actionnaires. Le comité reste attentif aux avis émis par les investisseurs et parties prenantes, et peut proposer des plans d'action en réponse à certaines préoccupations sociales ou environnementales.

Pour mener à bien ses missions, le CSRSE peut rencontrer des membres de la direction ou des salariés du Groupe ayant une expertise pertinente, et recourir à des experts externes si nécessaire. Le Président directeur général est membre du comité, il participe à ses travaux.

Le comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance (CNRG)

Le comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance est composé de quatre membres, dont deux administrateurs indépendants et 50 % de femmes. Ce comité assiste le Conseil dans la composition des instances dirigeantes du Groupe, ainsi que dans la définition et l'évaluation des politiques de rémunération. Il joue également un rôle important dans la supervision de la gouvernance liée à la RSE.

Le CNRG procède à une revue annuelle de la politique de diversité du Conseil d'administration et suit les indicateurs relatifs à la parité, à l'âge et à la diversité des compétences. Il surveille également la politique d'égalité professionnelle et salariale. Il évalue annuellement l'indépendance des membres du Conseil d'administration. En matière de rémunération, le comité propose au Conseil les modalités de rémunération du Président directeur général et des autres dirigeants, en veillant à l'intégration de critères extra-financiers liés à la performance RSE.

Le CNRG participe, enfin, à l'identification des tendances émergentes en matière de gouvernance et de durabilité, et veille à ce que le Groupe soit en mesure d'y répondre de manière proactive, en lien avec les enjeux propres à ses activités.

Le comité d'audit

Le comité d'audit est composé de trois membres dont deux administrateurs indépendants et une femme. Ce comité est chargé du suivi du processus d'élaboration de l'information financière et de l'information en matière de durabilité. Il s'assure également de l'efficacité des dispositifs de contrôle interne, d'audit interne et de gestion des risques relatifs à ces deux volets.

Le comité d'audit suit les travaux des commissaires aux comptes, y compris ceux liés à la certification des données de durabilité, et s'assure que les dispositifs et procédures en place garantissent l'application des politiques de conformité, d'éthique, de lutte contre la corruption et la fraude. À ce titre, il joue un rôle transversal dans la surveillance des risques extra-financiers, en lien direct avec les exigences de transparence posées par la CSRD. Les évolutions des enjeux et des IRO impactant le périmètre de *reporting* de la CSRD sont présentés au comité d'audit.

La gouvernance de suivi des risques

Une gouvernance interne de suivi des risques, composée de membres du comité exécutif dédiés, suit la cartographie globale des risques d'OVHcloud. À ce titre, les sujets liés à la RSE et la CSRD sont suivis par cette gouvernance. Ce comité réunit notamment le Président directeur général, les directrices ou directeurs des fonctions concernés par chaque risque revu, notamment les fonctions financière, juridique, commerciale, ressources humaines, industrielle, stratégie, audit et contrôle interne et contrôle extra-financier. La diversité au sein du comité exécutif est détaillée dans la section 3.3.2.9.2 dans le tableau « Répartition par sexe, en nombre et en pourcentage, au niveau de l'encadrement supérieur » du présent document.

Ce comité a été en charge de valider, pour le premier rapport de durabilité, les enjeux et les IRO (impacts, risques et opportunités) matériels propres au Groupe, de superviser l'analyse de la double matérialité et d'approuver les livrables issus de cette analyse. Ce comité suit dès lors les avancées en termes de durabilité à travers la revue de risques spécifiques (voir chapitre 2 du rapport « Facteurs de risques et contrôle interne »). L'ensemble des membres est sensibilisé à la matérialité des enjeux RSE pour le Groupe, son environnement et sa chaîne de valeur, ce qui garantit une supervision collégiale et informée de ces sujets.

3.1.2.2 GOV-2 – Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance

Les informations transmises aux organes d'administration sont décrites dans la section 4.1.9 *« Pouvoirs, missions, fonctionnement et travaux du Conseil d'administration »* du DEU dont les informations sur la durabilité.

Le Conseil d'administration est informé par le Président directeur général de ses actions en matière de RSE et de développement durable.

Interactions entre le Conseil d'administration, les comités et les groupes de travail sur les thèmes suivants : IRO (impacts, risques et opportunités) matériels et suivi des politiques, actions, mesures et objectifs

Le Conseil d'administration, les comités et les groupes de travail interagissent étroitement pour suivre et mettre en œuvre les politiques, actions, mesures et objectifs liés aux enjeux de durabilité. Le Conseil d'administration évalue régulièrement les principaux risques et mesures de gestion associées, tandis que le comité stratégique et RSE veille à l'intégration des enjeux de durabilité dans la stratégie du Groupe. La direction de la stratégie et de la RSE contribue à définir les grandes orientations stratégiques et coordonne la politique RSE, en vue de valoriser les engagements et de mesurer les effets du programme RSE.

Une autre instance, le comité de pilotage RSE, participe à cette dynamique. Il est chargé de définir, suivre et ajuster les plans d'action RSE. Ce comité est composé de représentants des directions opérationnelles associées à l'implémentation du plan d'action RSE, telles que la stratégie, l'environnement, les ressources humaines, la finance, les achats, le juridique, les affaires publiques, la communication, l'audit et le contrôle interne. Le comité de pilotage RSE se réunit deux fois par mois pour suivre les progrès réalisés, identifier les défis à relever et ajuster les plans d'action permettant l'atteinte des objectifs fixés. Cette approche collaborative permet de garantir que les actions menées pour répondre aux enjeux de durabilité soient cohérentes et efficaces, et que les différentes directions opérationnelles soient impliquées dans la mise en œuvre du programme RSE.

Les comités d'audit et de la gouvernance de suivi des risques assurent également l'efficacité du dispositif de suivi des risques et de contrôle interne, incluant le risque lié aux enjeux RSE auquel la CSRD est assimilée. Les interactions entre ces entités sont régulières et visent à assurer la mise en œuvre effective des politiques et des plans d'action RSE.

Prise en compte des IRO par le Conseil d'administration et par ses comités dans leur surveillance de la stratégie, des grandes décisions et du processus de gestion des risques

Au cours de la période, le Conseil d'administration et ses comités ont examiné les IRO matériels. Ils s'entretiennent régulièrement avec les responsables RSE, juridique et ressources humaines. Le comité exécutif examine les rapports et les propositions du programme RSE.

Le tableau ci-dessous établit une liste indicative des IRO traités pendant l'exercice 2026 :

IRO matériel traité	Type d'action	Organe	Date de réunion
Tous les IRO matériels – Révision 2026	Présentation de la révision des évaluations des IRO pour 2026 et des impacts sur l'analyse de double matérialité	Comité d'audit	Juin 2026
IRO environnementaux	Présentation de la stratégie RSE	Comité stratégique et RSE	Juin 2026
IRO environnementaux	Présentation du traitement des risques climatiques et RSE	Gouvernance de suivi des risques	Février 2026
IRO liés aux ressources humaines	Présentation du traitement des risques	Gouvernance de suivi des risques	Juin 2026
IRO liés aux approvisionnements résilients	Présentation du traitement des risques	Gouvernance de suivi des risques	Janvier 2026
IRO liés à la cybersécurité	Présentation du traitement des risques	Gouvernance de suivi des risques	Avril 2026
Tous les IRO matériels	Présentation des évolutions de la cartographie globale des risques	Gouvernance de suivi des risques Comité d'audit	Exercice 2026 Juin 2026

3.1.2.3 GOV-3 – Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation

La rémunération du Président directeur général comprend une part fixe et une part variable annuelle, cette dernière étant fonction de critères de performance fixés par le Conseil d'administration, après avis du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, ces critères ayant vocation à être revus par le Conseil d'administration en principe annuellement.

Parmi ces critères de performance, deux sont liés aux performances ESG :

- le *Power Usage Effectiveness* (PUE). Cet indicateur représente 10 % de la rémunération variable. Il se déclenche à partir de 100 % d'atteinte de la cible (un PUE inférieur ou égal à 1,24) et est plafonné à 100 % en cas de surperformance ;
- l'engagement des collaborateurs, critère mesuré sur la base d'enquêtes réalisées à l'aide d'un logiciel de sondage (OVHcloud Spirit). Cet indicateur représente 15 % de la rémunération variable. Il se déclenche à partir d'une note de 7/10 (atteinte de 25 %) et progresse linéairement jusqu'à 7,3/10 qui correspond à 100 % d'atteinte (ainsi 7,1/10 correspond à 50 % d'atteinte et 7,2/10 à 75 % d'atteinte). Il est plafonné à 100 % en cas de surperformance.

Les mécanismes d'incitation sont décrits plus en détail dans la section 4.5.2 *« Rémunération et avantages versés aux dirigeants et mandataires sociaux »*.

3.1.2.4 GOV-4 – Déclaration sur la diligence raisonnable

Le tableau ci-dessous présente les éléments essentiels de la diligence raisonnable (en matière d'impact sur les personnes et sur l'environnement) relié aux paragraphes du rapport de durabilité d'OVHcloud dans lequel les identifier :

Éléments essentiels de la vigilance raisonnable	Section dans le document d'enregistrement universel
Intégration de la diligence raisonnable dans la gouvernance, la stratégie et le modèle économique	3.1.2.1 *« GOV-1 – Rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance »* 3.1.2.2 *« GOV-2 – Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance »* 3.1.2.3 *« GOV-3 – Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation »* 3.1.3.3 *« SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle d'affaires »*
Dialogue avec les parties prenantes affectées à toutes les étapes du processus de diligence raisonnable	3.1.2.2 *« GOV-2 – Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance »* 3.1.3.2 *« SBM-2 – Intérêt et point de vue des parties prenantes »* 3.1.3.3 *« SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle d'affaires »* 3.1.4.1 *« IRO-1 – Description des procédures d'identification et d'évaluation des IRO matériels »* 3.3.2.7 *« S1-2 – Processus d'interaction avec les travailleurs de l'entreprise et leurs représentants »* 3.3.3.4 *« S3-2 – Processus d'interaction au sujet des impacts avec les communautés affectées »* 3.3.4.3 *« S4-2 – Processus d'interaction au sujet des impacts avec les clients et utilisateurs finaux »* 3.4.4 *« G1-2 – Gestion des relations avec les fournisseurs »*
Identification et évaluation des impacts négatifs	3.1.4.1 *« IRO-1 – Description des procédures d'identification et d'évaluation des IRO matériels »* 3.1.3.3 *« SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle d'affaires »*
Actions de remédiation à ces impacts négatifs	3.2.1.4 *« E1-1 – Plan de transition »* 3.2.1.6 *« E1-3/E1-4 – Actions et objectifs liés aux politiques de changement climatique »* 3.2.2.3 *« E3-2/E3-3 – Actions et objectifs relatifs aux ressources aquatiques et marines »* 3.2.3.3 *« E5-2/E5-3 – Actions et objectifs relatifs à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire »* 3.3.2.3.2 *« S1-4/S1-5 – Actions et objectifs liés aux droits et conditions de travail des salariés »* 3.3.2.4.2 *« S1-4/S1-5 – Actions et objectifs liés à la santé et la sécurité »* 3.3.2.6.2 *« S1-4/S1-5 – Actions et objectifs liés à l'équité et la diversité »* 3.3.4.7 *« S4-4 – Actions liées aux pratiques commerciales responsables »* 3.4.2 *« G1-1 – Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires »* 3.4.3 *« G1-3 – Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin »* 3.5.2.5 *« Actions liées à la cybersécurité »* 3.5.2.6 *« Actions liées à la protection des données »*
Suivi de l'efficacité des actions de remédiation et communication	3.2.1.6 *« E1-3/E1-4 – Actions et objectifs liés aux politiques de changement climatique »* 3.2.1.7 *« E1-5 – Consommation d'énergie et mix énergétique »* 3.2.1.8 *« E1-6 – Émissions brutes de GES de périmètres 1, 2, 3 »* 3.2.2.3 *« E3-2/E3-3 – Actions et objectifs relatifs aux ressources aquatiques et marines »* 3.2.2.4 *« E3-4 – Métriques liées à l'eau »* 3.2.3.3 *« E5-2/E5-3 – Actions et objectifs relatifs à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire »* 3.2.3.4 *« E5-4 – Métriques liées aux ressources entrantes »* 3.3.2.3.2 *« S1-4/S1-5 – Actions et objectifs liés aux droits et conditions de travail des salariés »* 3.3.2.6.2 *« S1-4/S1-5 – Actions et objectifs liés à l'équité et la diversité »* 3.3.2.4.2 *« S1-4/S1-5 – Actions et cibles liées à la santé et la sécurité »* 3.3.2.9 *« S1-6 à S1-17 – Indicateurs »*

3.1.2.5 GOV-5 – Gestion des risques et contrôles internes concernant l'information en matière de durabilité

3.1.2.5.1 Principes généraux du système de gestion des risques et de contrôle interne

Le dispositif de gestion des risques et de contrôle interne de l'information en matière de durabilité s'intègre dans le dispositif global d'OVHcloud.

Dispositif intégré de gestion des risques

Le Groupe a mis en place des procédures d'identification et de pilotage des risques au travers de sa cartographie globale des risques décrite dans le chapitre 2 *« Facteurs de risque et contrôle interne »* du DEU.

Afin de faire le lien entre la cartographie globale des risques du Groupe et les travaux liés à la durabilité, le risque global, initialement dénommé « Risques liés aux implications du changement climatique » a été modifié en 2025 afin d'intégrer les enjeux de *reporting* de durabilité. Il est désormais nommé « Risques liés aux enjeux RSE », et le niveau de risque, basé sur la criticité et la probabilité, a été réévalué.

Par ailleurs, la direction de l'audit, du contrôle interne et des risques a été intégrée dans l'équipe de pilotage du projet de mise en place du rapport de durabilité. Ainsi, l'approche risques et contrôle interne a systématiquement été prise en compte à chaque étape du projet.

Communication périodique aux instances dirigeantes

Les organes de gouvernance du Groupe ont supervisé la mise en place du *reporting* de durabilité et ont été sollicités aux étapes clés du projet.

Le comité d'audit, en délégation du Conseil d'administration, a été consulté et a validé, dans le cadre de présentations régulières, le déploiement global du *reporting* de durabilité, notamment les principales étapes du projet, le choix des commissaires aux comptes, les enjeux et IRO matériels du Groupe, la matrice de matérialité, ainsi que l'état de durabilité en lui-même. En 2026, la mise à jour de l'analyse de double matérialité a été présentée au comité d'audit.

Le comité exécutif, *via* la gouvernance de suivi des risques, a également été sollicité. Compte tenu des enjeux de la mise en place du premier état de durabilité et de la mobilisation collective nécessaire, le risque « Risques liés aux enjeux RSE » a été considéré comme un risque majeur et a été ainsi intégré à la gouvernance de suivi des risques décrite dans le chapitre 2 « *Facteurs de risque et contrôle interne* » du DEU. L'évaluation de ce risque a été enrichie en 2026 par une cartographie détaillée des enjeux RSE avec un horizon moyen terme. En matière de CSRD, la composition de cette gouvernance est décrite plus haut dans ce document.

3.1.2.5.2 Approche d'évaluation des risques liés à l'information de durabilité

Une évaluation des risques propre à l'émission du rapport de durabilité a été menée en 2025, et reconduite en 2026. Cette évaluation couvre les thèmes de la stratégie RSE, du pilotage du projet, des normes et leur interprétation, et de la production des données et du présent rapport.

La méthodologie d'évaluation des risques utilisée est identique à celle de la cartographie des risques globale, avec un croisement entre l'impact du risque identifié et la probabilité d'occurrence. L'approche par assertion d'audit a également été utilisée pour s'assurer de la couverture de l'évaluation des risques : exhaustivité, mesure et évaluation, classification et compréhension, occurrence et droits et obligations.

3.1.2.5.3 Principaux risques identifiés et stratégie de contrôle interne afin de couvrir les risques

Risques liés au rapport de durabilité

Le principal risque identifié est lié aux risques de complétude, fiabilité et documentation de la donnée. En effet, OVHcloud doit produire un ensemble de données quantitatives et qualitatives, dont certaines sont nouvelles, produites manuellement, potentiellement basées sur des estimations ou des données tierces. Par ailleurs, le Groupe doit mettre en place la documentation et l'archivage des données permettant la justification des éléments produits, et la validation de l'ensemble de son *reporting* par ses commissaires aux comptes.

Stratégie de contrôle interne visant à maîtriser les risques

La stratégie de contrôle interne du *reporting* de durabilité s'appuie sur le dispositif global de contrôle interne décrit dans le chapitre 2 « *Facteurs de risque et contrôle interne* » du DEU.

Le Groupe a construit un dispositif de contrôle interne afin de réduire le risque lié à la fiabilité, la complétude et la documentation des données de durabilité. Le dispositif s'articule de la manière suivante :

- un cadre de pilotage composé de la documentation centralisée du projet : analyse de double matérialité, *gap analysis* avec les normes, structure du rapport de durabilité, suivi d'avancement formalisé, et une gouvernance projet ;
- la documentation de chaque *data point* afin d'expliquer et de justifier l'entièreté du *reporting* de durabilité, y compris l'absence ou le report de publication ;
- un processus de collecte et d'archivage de la donnée.

En s'appuyant sur le cadre de référence de l'AMF (Autorité des marchés financiers) déjà appliqué sur les autres sujets de contrôle interne, OVHcloud a également structuré trois niveaux de contrôle :

- 1re ligne de maîtrise : les opérationnels en charge de produire des éléments de *reporting* formalisent des « fiches indicateurs » pour les éléments quantitatifs et formalisent les éléments qualitatifs sur la base de politiques, procédures et autres éléments factuels et tangibles ;
- 2e ligne de maîtrise :
  - le responsable de chaque périmètre de *reporting* valide formellement les éléments produits par les opérationnels *via* un ensemble de contrôles possibles : vérification du périmètre, contrôle de cohérence, relecture, mise en cohérence entre les éléments de *reporting*,
  - l'équipe de pilotage global du projet de *reporting* de durabilité effectue également une revue de chaque information produite et s'assure que chaque donnée est documentée ;
- 3e ligne de maîtrise : la direction de l'audit, du contrôle interne et des risques effectue les contrôles suivants :
  - revue sous l'angle des risques : relecture globale du *reporting* de durabilité pour s'assurer de la cohérence des informations produites avec la stratégie et avec le suivi global des risques du Groupe,
  - audit, au besoin, d'un échantillon du *reporting* de durabilité, en concertation avec les travaux réalisés par les commissaires aux comptes afin de donner de l'assurance au management sur le niveau de respect du cadre de contrôle interne.

L'ensemble des éléments du dispositif de contrôle permet à OVHcloud de réduire l'exposition aux risques identifiés.

3.1.3 Stratégie

3.1.3.1 SBM-1 – Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur

La stratégie du Groupe est décrite précisément dans le chapitre 1 du DEU *« Présentation du Groupe »*.

3.1.3.1.1 Éléments de la stratégie générale pouvant influer sur les enjeux de durabilité

Effectifs mondiaux

OVHcloud emploie aujourd'hui plus de 3 000 collaborateurs. Les effectifs sont détaillés dans la section 3.3.2 « *ESRS S1 – Effectifs du Groupe* » de ce présent document. Dans le monde, OVHcloud dispose de 46 datacenters et 2 usines d'assemblage, répartis dans 10 pays.

Description de la stratégie générale du Groupe

OVHcloud propose une gamme de solutions cloud pour les clients, notamment :

Cloud privé

Le **cloud privé** offre des services et des solutions qui sont hébergés sur des ressources dédiées aux clients. Cette offre de services se compose principalement de :

- ***Bare Metal Cloud*** : solution dédiée et administrée entièrement par le client selon ses besoins et sans contrainte car il en est le seul utilisateur. Les usages d'une solution *Bare Metal* sont multiples : *big data, machine learning,* hébergement de sites et applications web, stockage et sauvegarde, virtualisation d'infrastructures, cluster de serveurs, applications métier (CRM, ERP) ou encore hébergement de jeux en ligne ;
- ***Hosted Private Cloud*** : solution dédiée gérée par les équipes du groupe OVHcloud, intégrant les technologies de virtualisation et de sécurité de pointe qui permettent un *continuum* technologique avec les environnements des clients. L'offre *Hosted Private Cloud* est particulièrement adaptée à l'hébergement de données sensibles stratégiques telles que les données de santé ou financières.

Cloud public

Le **cloud public** est une offre de solutions cloud facturées à l'usage, basées sur des standards ouverts (*OpenStack, Kubernetes*, *Object Storage, Database-as-a-Service* et les technologies de virtualisation ouvertes). Les ressources, telles que la puissance de calcul ou le stockage, ainsi que l'infrastructure physique qui les fournit, sont mutualisées, flexibles, et donc partagées entre les utilisateurs du fournisseur de services cloud, c'est-à-dire ajustables aux besoins des clients et pouvant être déployées instantanément à grande échelle. Ces solutions sont généralement utilisées pour des applications dont la demande peut connaître des pics élevés, comme le commerce électronique, et les applications dont les besoins sont très importants, comme le streaming vidéo, la musique en continu ou les tests et le développement d'applications, ou encore la gestion de bases de données couverte par des offres spécifiques.

Web cloud & autres

OVHcloud propose à ses clients des solutions périphériques permettant la création et l'hébergement de site web en ligne comme la recherche et le renouvellement des noms de domaine, la création d'un site ou d'une boutique en ligne. OVHcloud propose aussi des solutions de collaboration telles que des messageries professionnelles, de la télécommunication ou des SMS.

Marchés et implantation géographique

OVHcloud a développé une empreinte mondiale avec une base importante de clients en Europe, aux États-Unis et en Asie.

Le tableau ci-dessous présente le revenu par zone géographique :

(en milliers d'euros)	31 août 2025	31 août 2026
France	520 217	550 565
Europe (hors France)	316 845	332 952
Reste du monde	247 551	261 613
TOTAL	**1 084 613**	**1 145 130**

L'effectif du Groupe au 31 août 2026 est décrit dans le chapitre 3.3.2 *« ESRS S1 – Effectifs du Groupe »*.

3.1.3.1.2 Aspects de la stratégie globale liés aux enjeux de durabilité

Chaîne de valeur (CV)

La chaîne de valeur, déterminée au travers d'une étude des activités et des relations du Groupe, est formalisée ci-dessous :



Description de la stratégie de durabilité du Groupe

La stratégie RSE d'OVHcloud repose sur trois piliers :

- garantir la liberté et la souveraineté numérique ;
- être pionnier du cloud durable ;
- faire progresser collectivement le cloud au bénéfice de la société.

Poussé par une volonté d'agir de manière responsable envers la société et l'environnement, le Groupe a décliné ces trois piliers fondateurs dans la politique RSE. Celle-ci est consultable sur le site du Groupe (https://corporate.ovhcloud.com/fr/sustainability/environment/). La politique RSE du Groupe couvre l'ensemble des activités et des zones géographiques.

Garantir la liberté et la souveraineté numérique

Leader européen du cloud, OVHcloud est au cœur de la révolution numérique, qui ouvre la voie à une multitude d'opportunités en matière d'applications et de technologie. Dans ce contexte, le Groupe propose à ses clients des solutions cloud couvrant l'ensemble de leurs usages, qu'il s'agisse de les accompagner dans leur transformation numérique, de leur permettre d'innover en construisant des applications cloud native ou de les aider à tirer parti de la puissance de la donnée. Dans l'accomplissement de cette mission, le Groupe offre à ses clients la liberté de construire leurs projets les plus ambitieux, dans un environnement cloud sécurisé, conforme et durable. Pour OVHcloud, chacun doit pouvoir garder le contrôle de ses données et avoir la garantie qu'elles sont en sécurité. Le libre choix et l'ouverture, en matière de services et d'innovation, constituent le socle de la relation de confiance établie avec ses clients et partenaires.

Être pionnier du cloud durable

OVHcloud intègre l'environnement au cœur de son modèle d'affaires depuis sa création en développant des innovations industrielles lui permettant de limiter son impact environnemental. OVHcloud poursuit sa trajectoire de performance en matière de climat en affinant ses objectifs environnementaux existants. À cet égard, le Groupe poursuit cette année ses objectifs quantifiés qui reflètent son engagement continu en faveur de pratiques durables et responsables.

Les objectifs du Groupe ont été acceptés en 2024 par la *Science Based Target Initiative* (SBTi), organisation indépendante qui évalue et valide les objectifs de réduction des émissions de GES des entreprises en fonction de la science et des recommandations du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat). L'acceptation par la SBTi signifie que les objectifs de réduction des émissions de GES du Groupe sont alignés avec les recommandations scientifiques pour limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C au-dessus des niveaux préindustriels, comme également prévu par l'accord de Paris sur le climat.

Par ailleurs, OVHcloud multiplie les initiatives visant à réduire son impact en adoptant des pratiques durables à chaque échelon de sa chaîne de valeur. Cela inclut le recours aux énergies renouvelables, l'optimisation de la consommation d'eau et d'électricité dans ses centres de données, ainsi que le réemploi de composants et la valorisation des déchets industriels afin de minimiser son taux d'enfouissement.

Faire progresser collectivement le cloud au bénéfice de la société

Sur le plan social et sociétal, le Groupe vise à offrir un environnement de travail sûr, inclusif et épanouissant, en luttant contre les discriminations et en promouvant la diversité et l'égalité des chances. Cela implique d'éliminer les discriminations, le harcèlement et le sexisme dans le milieu du travail, d'augmenter le taux de femmes dans les fonctions managériales et de garantir une expérience collaborateur inclusive. OVHcloud s'engage également à agir éthiquement et à respecter les lois et réglementations applicables, en garantissant une tolérance zéro à l'égard de la corruption et du trafic d'influence. Enfin, en matière de santé et sécurité, OVHcloud priorise la sécurité au travail et s'engage à garantir un lieu de travail sûr et sain pour ses collaborateurs, en respectant les exigences réglementaires et en mettant en œuvre des mesures pour préserver la santé et l'intégrité physique de ses collaborateurs, clients et communautés riveraines. Les objectifs et actions définis dans ce cadre visent à promouvoir une culture de responsabilité et de durabilité au sein du Groupe, en favorisant un environnement de travail positif et en contribuant à la création d'un avenir plus durable.

3.1.3.2 SBM-2 – Intérêts et point de vue des parties prenantes

OVHcloud entretient un dialogue structuré, régulier et différencié avec ses parties prenantes, dans le but d'intégrer leurs attentes dans sa stratégie et son modèle d'affaires.

- **Le dialogue client** s'organise autour de plusieurs formats : comités opérationnels mensuels pilotés par les responsables de compte et TAM *(Technical Account Managers)*, comités stratégiques annuels impliquant des membres du comité exécutif, « sponsors » des principaux clients et des représentants du management de ses principaux clients. De manière *ad hoc,* des interventions ciblées d'experts *(Customer Success Managers, Solutions Architects)* sont faites pour faciliter la compréhension, l'adoption et l'amélioration des solutions. Le Groupe anime également des événements fédérateurs comme l'OVHcloud Summit ou l'OVHcloud Engage, pour stimuler la co-innovation avec son écosystème technologique. Par ailleurs, les intérêts et points de vue des consommateurs sont collectés grâce à des canaux plus opérationnels tels que décrits dans la section 3.3.4 *« ESRS S4 – Clients et utilisateurs finaux ».*
- **Avec ses fournisseurs**, OVHcloud déploie une approche partenariale axée sur la performance globale et la durabilité. Des rencontres trimestrielles de suivi réunissent achats, produits, qualité et chaîne d'approvisionnement autour des fournisseurs stratégiques. Par ailleurs, des évaluations régulières sont menées selon sept critères, dont l'impact environnemental. Le Groupe organise également des rencontres avec les fournisseurs internationaux afin de leur présenter les *roadmaps* et de renforcer les liens. Les fournisseurs clés sont aussi intégrés aux événements clés, tels que le *Summit*.
- **Les collaborateurs** bénéficient d'un dispositif d'écoute active combinant des enquêtes d'engagement semestrielles, un système de signalement, des ateliers thématiques (diversité, management), un dialogue social structuré avec les partenaires sociaux, et des interactions régulières avec la direction générale par le biais d'une visioconférence mensuelle et d'interventions sur site. Les interactions sont décrites plus en détail dans la section 3.3.2 *« ESRS S1 – Effectifs du Groupe »* de l'état de durabilité.
- **Le dialogue avec les actionnaires et investisseurs** repose sur une transparence rigoureuse et un contact direct. Le management organise des conférences téléphoniques à chaque publication financière, participe à des *roadshows* et conférences, et a rencontré environ 200 investisseurs institutionnels au cours de l'exercice 2026. Ce dialogue se prolonge également lors de l'assemblée générale annuelle.
- **OVHcloud entretient un lien actif avec les pouvoirs publics** sur des sujets clés comme la souveraineté numérique, la compétitivité du cloud ou l'impact environnemental des infrastructures. Le Groupe mène ces échanges de manière directe ou *via* des associations professionnelles, et organise régulièrement des visites de ses sites (datacenters, usines) à destination des décideurs publics pour les sensibiliser à ses enjeux opérationnels.
- **OVHcloud entretient des relations avec la société civile** par le biais de partenaires, tels que les associations ou organismes opérant sur des sujets sociaux et sociétaux comme le handicap, la défense des droits des femmes, l'accès aux métiers de la technologie, etc. Ces interactions sont gérées par les équipes responsables des différents projets.
- **Enfin, OVHcloud est un acteur majeur de la communauté technologique**, engagé à contribuer à l'avancement de la technologie et à promouvoir l'innovation. Le Groupe est actif dans les communautés *open source*, les événements technologiques et les initiatives de formation. Il partage ses connaissances et ses expériences pour améliorer les technologies qui façonnent l'avenir du numérique.

En 2022, OVHcloud avait mené une première analyse de matérialité intégrant les opinions des parties prenantes internes et externes. Ces thèmes ont servi à élaborer la stratégie RSE du Groupe désormais intégrée à sa stratégie et à son modèle d'affaires. Aujourd'hui, ces interactions continuent d'impacter la stratégie du Groupe en prenant en considération les attentes internes et externes sur les sujets environnementaux, sociaux et sociétaux, ainsi que sur la gouvernance.

3.1.3.3 SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle d'affaires

Les tableaux ci-dessous détaillent les IRO matériels identifiés par le Groupe lors de l'analyse de double matérialité réalisée pendant l'exercice 2025, revus en 2026, à l'échelle du Groupe. L'ensemble des IRO est couvert par les exigences de publication des ESRS. Les paramètres de l'évaluation sont décrits dans la section 3.1.4.1 *« IRO-1 – Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels ».*

Pour réaliser son analyse de double matérialité, OVHcloud a analysé l'ensemble des thèmes des ESRS en prenant en compte tout son modèle d'affaires (opérations propres et chaînes de valeur amont et aval).

OVHcloud est un fournisseur de service cloud français, avec une présence internationale, combinant une activité industrielle d'assemblage de serveurs et une activité de datacenters permettant à ses clients finaux de stocker des données, ainsi que d'accéder à des services et des solutions technologiques de pointe. Son activité peut générer un impact réel et potentiel sur l'environnement mais aussi sur la société. Réciproquement, les évolutions environnementales et sociétales peuvent affecter le Groupe sous la forme de risques et d'opportunités financiers.

OVHcloud s'efforce de suivre et d'analyser régulièrement les sujets et tendances susceptibles d'impacter son activité à court, moyen et long termes et de surveiller son impact environnemental et social sur ces mêmes termes, qu'il soit positif ou négatif.

Comme décrit dans la section 3.1.2 *« Gouvernance »,* les sujets de durabilité, qu'ils soient environnementaux, sociaux ou de gouvernance, sont pris en compte dans les décisions stratégiques du Groupe. Les IRO matériels sont présentés et intégrés par les instances dirigeantes et influencent directement l'élaboration de la stratégie du Groupe afin de limiter les risques, mais aussi de saisir les opportunités pouvant émaner des efforts environnementaux et sociétaux.

Conformément à la directive CSRD, les risques matériels identifiés dans l'analyse de double matérialité sont analysés sans prise en compte des mesures d'atténuation existantes. À ce jour, le Groupe n'anticipe aucun impact significatif sur ses états financiers lié à ces risques. Par ailleurs, la direction intègre les enjeux climatiques et environnementaux dans ses jugements comptables, sans que cela n'entraîne de révisions des hypothèses clés ni de constatation de passifs environnementaux.

Le tableau ci-dessous fait état des IRO identifiés comme matériels dans l'analyse de double matérialité, ainsi que leur origine dans le modèle d'affaires et les réponses stratégiques que le Groupe offre à ces diverses problématiques :

Enjeu	IRO et criticité	Description IRO	Chaîne de valeur			Actuel/ Potentiel		Horizon temporel			Impact à long terme	Lien avec le modèle d'affaires	Réponse stratégique d'OVHcloud
			Amont	Opérations propres	Aval	Actuel	Potentiel	Court terme	Moyen Terme	Long terme			
E1 – CHANGEMENT CLIMATIQUE													
Atténuation du changement climatique	Impact négatif	Émissions directes de GES générées par les datacenters (utilisation des générateurs de secours à combustion fossile, fuites de fluides frigorigènes…) contribuant au changement climatique		X		X		X			+	Modèle d'affaires basé sur l'exploitation de datacenters générant des émissions de GES et dépendance à des fournisseurs générateurs d'émissions de GES	Engagement vers un cloud durable, amélioration de la performance énergétique des datacenters, contractualisation d'énergie bas carbone et renouvelable et engagement de réduction des émissions (SBTi)
	Impact négatif	Émissions indirectes de GES générées par l'achat d'énergie pour alimenter les serveurs, principalement produite à partir de sources non renouvelables, contribuant au changement climatique		X		X		X			+		
	Impact négatif	Émissions indirectes de GES générées dans la chaîne de valeur amont (production et transport de composants électroniques, construction de bâtiments…) contribuant au changement climatique	X			X		X			+		
	Opportunité	Mise en place de mesures d'efficacité énergétique *(watercooling)* entraînant une réduction du scope 2 et des dépenses associées		X			X	X			-	Modèle d'affaires basé sur l'utilisation de technologies de refroidissement à l'eau rejetant moins de GES	Stratégie d'investissement dans la R&D et déploiement de nouvelles technologies plus efficientes
Adaptation au changement climatique	Impact négatif	Absence ou insuffisance d'adaptation aux risques physiques (catastrophes naturelles ou événements climatiques extrêmes) entraînant une menace directe sur l'intégrité économique, sociale, physique et psychosociale des utilisateurs finaux			X		X		X		+	Modèle d'affaires basé sur la fourniture de services pouvant être impactée par des discontinuités	Stratégie d'analyses des risques pour prévenir d'éventuelles interruptions, développement de datacenters hyper-résilients, identification des zones à risque
	Risque	Événement physique ou climatique extrême causant des perturbations (voire des interruptions) de la croissance du Groupe du fait d'une rupture d'approvisionnement de la chaîne de valeur amont		X			X		X				

Enjeu	IRO et criticité	Description IRO	Chaîne de valeur			Actuel/ Potentiel		Horizon temporel			Impact à long terme	Lien avec le modèle d'affaires	Réponse stratégique d'OVHcloud
			Amont	Opérations propres	Aval	Actuel	Potentiel	Court terme	Moyen Terme	Long terme			
Adaptation au changement climatique	Risque	Événement physique ou climatique extrême (hors accès à l'eau) causant des perturbations (voire des interruptions) des opérations des datacenters, entraînant des dommages réputationnels, une perte de revenus et une hausse des coûts (pénalités, réparations de l'infrastructure)	X				X		X		+	Modèle d'affaires basé sur la fourniture de services pouvant être impactée par des discontinuités	Stratégie d'analyses des risques pour prévenir d'éventuelles interruptions, développement de datacenters hyper-résilients, identification des zones à risque
	Risque	Renforcement de la réglementation locale en matière d'adaptation au changement climatique, générant des coûts (ex. : investissements dans l'adaptation des infrastructures)		X			X		X		+	Modèle d'affaires basé sur l'opération de datacenters devant respecter des réglementations strictes	Stratégie d'analyses des risques pour prévenir d'éventuelles interruptions, développement de datacenters hyper-résilients, identification des zones à risque
Énergie	Impact négatif	Consommation d'énergie dans les opérations propres du Groupe générant des pressions sur les ressources énergétiques d'énergie fossile		X		X		X				Modèle d'affaires basé sur des technologies consommatrices d'énergie	Stratégie d'optimisation énergétique des datacenters, approvisionnement en énergie bas carbone, développement des achats responsables
	Impact négatif	Consommation d'énergie dans sa chaîne de valeur, générant des pressions sur les ressources énergétiques d'énergie fossile	X			X		X					
E3 – RESSOURCES AQUATIQUES ET MARINES													
Ressources en eau	Impact négatif	Appropriation des ressources en eau par les entreprises de la chaîne d'approvisionnement contribuant à l'épuisement des ressources, en particulier dans les zones de stress hydrique élevé	X			X			X		+	Chaîne de valeur amont (fabricants de composants) utilisatrice de ressources en eau pour l'extraction et la fabrication des composants	Stratégie de déploiement et développement de technologies plus économes en eau
	Impact négatif	Appropriation des ressources en eau dans les opérations propres du Groupe (ex. : refroidissement des datacenters) contribuant à l'épuisement des ressources, en particulier dans les zones de stress hydrique élevé		X		X			X		+	Modèle d'affaires reposant sur l'utilisation de l'eau pour refroidir les salles des datacenters	Stratégie de déploiement et développement de technologies plus économes en eau
	Risque	Introduction de mesures restrictives (administratives) sur les prélèvements et l'utilisation de l'eau, entraînant l'augmentation des coûts opérationnels et des perturbations de l'activité (interruptions dans le refroidissement des serveurs)		X			X	X			+		

Enjeu	IRO et criticité	Description IRO	Chaîne de valeur			Actuel/ Potentiel		Horizon temporel			Impact à long terme	Lien avec le modèle d'affaires	Réponse stratégique d'OVHcloud
			Amont	Opérations propres	Aval	Actuel	Potentiel	Court terme	Moyen Terme	Long terme			
E5 – UTILISATION DES RESSOURCES ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE													
Ressources entrantes	Impact négatif	Utilisation de matières premières non renouvelables dans la chaîne de valeur, contribuant à l'épuisement des ressources et à la pression sur l'environnement (métaux, terres et minéraux rares, ressources issues du pétrole…) et sur les filières industrielles intéressées	X			X			X		+	Modèle d'affaires reposant sur des économies de coûts liés à la réutilisation de composants et allongement de la durée de vie du matériel	Stratégie dite de « waterfall » offrant plusieurs vies aux serveurs, de réutilisation des composants et de réhabilitation de bâtiments
	Risque	Tensions croissantes sur les ressources (terres rares et minéraux) entraînant une perturbation de l'activité (pénuries, interruptions de production) ou une augmentation des coûts de production		X			X		X		+		
	Risque	Introduction de nouvelles réglementations relatives à l'utilisation des ressources (extractions de métaux, plastique, bois, carton, etc.), entraînant des perturbations dans la chaîne de valeur et des difficultés d'approvisionnement, des pénalités/sanctions en cas de non-respect	X				X		X		+		
	Opportunité	Réduction de l'utilisation des ressources (grâce à l'écodesign, le recyclage ou la réutilisation) entraînant une baisse des coûts et une moins forte dépendance aux chaînes d'approvisionnement, ainsi qu'un recyclage accru sur les matériaux bruts	X	X			X	X					
ESRS S1 – EFFECTIFS DU GROUPE													
Droits et conditions de travail	Impact négatif	Automatisation des processus de production et utilisation de l'intelligence artificielle, entraînant une perte d'emploi avec conséquences psychologiques (sentiment d'inutilité, dépression, perte de confiance…)		X			X	X				Entreprise de haute technologie intégrant des innovations dans son modèle d'affaires dont l'IA	Stratégie de développement de l'IA intégrant les salariés de l'entreprise, recherche d'optimisation des process par le biais de programmes et non de remplacement de la main-d'œuvre

Enjeu	IRO et criticité	Description IRO	Chaîne de valeur			Actuel/ Potentiel		Horizon temporel			Impact à long terme	Lien avec le modèle d'affaires	Réponse stratégique d'OVHcloud
			Amont	Opérations propres	Aval	Actuel	Potentiel	Court terme	Moyen Terme	Long terme			
Droits et conditions de travail	Impact négatif	Manque d'encadrement du temps de travail et de flexibilité dans l'organisation du travail, entraînant une surcharge de travail, un déséquilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, ainsi qu'un impact sur la santé psychique et physique des collaborateurs (augmentation des cas de *burn-out…)*		X			X	X			+	Modèle d'affaires dépendant de ses salariés et de leur implication	Stratégie d'engagement envers la santé et le respect de la vie privée de ses collaborateurs
Santé et sécurité	Impact négatif	Mise en danger de l'intégrité physique et psychosociale des travailleurs des datacenters et sites de production du Groupe en raison des risques liés au travail (entretien et installation d'équipements lourds, manipulation de systèmes électriques, fatigue mentale…)		X			X	X			+	Modèle d'affaires dépendant de ses salariés et de leur implication	Stratégie de garantie d'un lieu de travail sûr et sain pour les collaborateurs
	Impact positif	Accès à une mutuelle offrant aux employés du Groupe la possibilité de bénéficier d'un meilleur accès aux soins de santé		X		X		X				Modèle d'affaires dépendant de ses salariés et de leur implication	Stratégie d'engagement envers la santé des collaborateurs
Gestion des talents et dévelop-pement des compétences	Impact positif	Investissements dans la formation continue, entraînant une montée en compétences, une meilleure employabilité des collaborateurs et des perspectives d'évolutions professionnelles		X		X		X			+	Modèle d'affaires reposant sur ses employés et leurs compétences	Stratégie de gestion des talents tournée vers l'employabilité et la montée en compétences de ses collaborateurs
Équité et diversité	Impact négatif	Absence d'un environnement de travail promouvant la diversité, l'équité et l'inclusion au sein du Groupe, pouvant conduire à des inégalités de rémunération (*i.e.* pratiques discriminatoires basées sur le genre, l'origine, la religion, le favoritisme, etc.) et des pratiques discriminatoires		X			X	X			+	Modèle d'affaires dépendant de ses salariés et de leur implication	Stratégie d'engagement envers la lutte contre les discriminations et l'inclusion ainsi que sur l'équité salariale
ESRS S3 – COMMUNAUTÉS AFFECTÉES													
Ancrage territorial et droits des communautés affectées	Impact positif	Implantation des bureaux et des infrastructures qui bénéficie économiquement aux communautés alentour en créant de la valeur sur le territoire		X		X		X			+	Modèle d'affaires reposant sur l'implantation multilocale de l'activité	Stratégie d'implantation et de développement d'actions à impact sociétal positif

Enjeu	IRO et criticité	Description IRO	Chaîne de valeur			Actuel/ Potentiel		Horizon temporel			Impact à long terme	Lien avec le modèle d'affaires	Réponse stratégique d'OVHcloud
			Amont	Opérations propres	Aval	Actuel	Potentiel	Court terme	Moyen Terme	Long terme			
Ancrage territorial et droits des communautés affectées	Opportunité	Implantation de l'activité sur un territoire renforçant son dynamisme économique, sa licence sociale d'opérer et entraînant des bonnes relations avec les parties prenantes locales ainsi que des bénéfices réputationnels		X			X	X			+	Modèle d'affaires reposant sur l'implantation multilocale de l'activité	Stratégie d'implantation et de développement d'actions à impact sociétal positif
ESRS S4 – CLIENTS ET UTILISATEURS FINAUX													
Relations commerciales avec les clients particuliers	Impact positif	Mise à disposition de la possibilité d'une réversibilité et garantie de l'interopérabilité des services, permettant aux utilisateurs particuliers de rester libres de leurs choix de plateforme, sans coûts additionnels en cas de réversibilité		X		X		X				Modèle d'affaires basé sur la satisfaction et l'attraction de clients	Stratégie basée sur la liberté de choix des clients en mettant en place des technologies interopérables et réversibles
	Risque	Pratiques commerciales trompeuses entraînant des sanctions légales, une perte de confiance des clients et un risque réputationnel nuisant à l'image du Groupe		X			X		X				Stratégie de respect des droits des clients et des législations les protégeant
	Opportunité	Transparence sur les prix des produits, renforçant la confiance des clients particuliers et favorisant leur fidélité ainsi que leur satisfaction		X			X	X			+		Stratégie basée sur des tarifs justes, transparents et prévisibles
	Opportunité	Accessibilité financière des produits commercialisés, permettant d'élargir son portefeuille de clients particuliers et d'étendre son empreinte sur le marché		X			X	X			+		Stratégie basée sur une tarification transparente, juste et prédictible
	Opportunité	Possibilité d'interopérabilité et de réversibilité, permettant d'améliorer l'attractivité de l'offre et de gagner des parts de marché		X			X	X			+		Stratégie basée sur la liberté de choix des clients en mettant en place des technologies
Accès au numérique et contribution à la transition numérique *(entity specific)*	Impact positif	Contribution sociétale du Groupe grâce à l'accès au numérique pour les populations (ex. : accès à d'importantes puissances de calculs, espaces de stockage, etc.)		X		X		X			+	Modèle d'affaires de développement de capacité d'accès au numérique pour tous	Stratégie de développement de services accessibles à tous, permettant la liberté de choix et la transparence
	Impact positif	Inclusion sociale *via* des services accessibles sans discrimination (géographique, connaissances techniques, handicap…)		X		X		X			+	Modèle d'affaires de développement de capacité d'accès au numérique pour tous	Engagement envers des services inclusifs, un numérique ouvert à tous

Enjeu	IRO et criticité	Description IRO	Chaîne de valeur			Actuel/ Potentiel		Horizon temporel			Impact à long terme	Lien avec le modèle d'affaires	Réponse stratégique d'OVHcloud
			Amont	Opérations propres	Aval	Actuel	Potentiel	Court terme	Moyen Terme	Long terme			
Accès au numérique et contribution à la transition numérique *(entity specific)*	Impact positif	Contribution aux communautés *open source* et mise à disposition de briques *open source* dont les organisations peuvent se saisir		X		X		X			+	Modèle d'affaires basé sur une infrastructure ouverte et souveraine favorisant l'innovation collaborative	Stratégie misant sur la souveraineté numérique, sur l'ouverture et sur le développement d'un cloud transparent
	Opportunité	Accompagnement aux sociétés (de toutes tailles, y compris TPE et auto-entrepreneurs) pour accéder aux services de cloud et contribution à la transformation digitale de l'économie et du secteur public, permettant d'augmenter le nombre de clients et les revenus		X			X	X			+	Modèle d'affaires reposant sur la fourniture de services cloud et sur le développement de produits répondant à des besoins clients	Stratégie de développement de services optimisant l'utilisation du cloud et d'aide aux start-ups afin d'encourager le développement technologique
ESRS G1 - CONDUITE DES AFFAIRES													
Gouvernance et éthique des affaires	Impact positif	Culture d'entreprise impulsée par la gouvernance, qui promeut une culture d'entreprise efficace et saine, renforçant le sentiment d'appartenance et l'engagement au sein du Groupe		X		X		X				Modèle d'affaires et culture d'entreprise basés sur la confiance, l'esprit d'équipe et la responsabilité	Stratégie de création d'un environnement de travail dans lequel les collaborateurs peuvent s'épanouir et trouver du sens à leur activité impulsé par les plus hauts niveaux de la gouvernance
	Impact négatif	Absence de prévention des comportements non éthiques au sein du Groupe et de mise en place de programme de *compliance*, conduisant au non-respect des engagements (code éthique) et à la perte de confiance des clients		X			X		X		+		Stratégie mise en place sur le respect des règles de l'éthique, d'une politique de « zéro corruption » et de bonne conduite des affaires
	Risque	Instabilité de la gouvernance entraînant une atteinte à la réputation, la perte de confiance des investisseurs et des clients, des pertes financières, ainsi qu'une détérioration du climat social (protestations, rotation élevée du personnel), menant à une baisse des performances opérationnelles et financières		X			X		X		+	Modèle d'affaires articulé autour d'une gouvernance établie et d'organes de prises de décision stables	Stratégie visant une continuité décisionnelle stable, de transparence des responsabilités et de cohérence stratégique
	Risque	Affaires de corruption, trafic d'influence, tout manquement lié à la probité (les pots-de-vin sont une forme de corruption), portant atteinte à la réputation et entraînant des sanctions financières (judiciaires et administratives)		X			X		X			Modèle d'affaires et culture d'entreprise basés sur la confiance, l'esprit d'équipe et la responsabilité	Stratégie mise en place sur le respect des règles de l'éthique, d'une politique de « zéro corruption » et de bonne conduite des affaires

Enjeu	IRO et criticité	Description IRO	Chaîne de valeur			Actuel/ Potentiel		Horizon temporel			Impact à long terme	Lien avec le modèle d'affaires	Réponse stratégique d'OVHcloud
			Amont	Opérations propres	Aval	Actuel	Potentiel	Court terme	Moyen Terme	Long terme			
Gouvernance et éthique des affaires	Risque	Pratiques anticoncurrentielles entraînant une atteinte à la réputation du Groupe, d'une perte de confiance de la part des parties prenantes et des sanctions financières (judiciaires et administratives)		X			X		X			Modèle d'affaires et culture d'entreprise basés sur la confiance, l'esprit d'équipe et la responsabilité	Stratégie de mise en place d'un code éthique et d'une structure de gouvernance garantissant le respect des lois et de la bonne conduite des affaires
Approvisionnement responsable et résilient	Impact négatif	Potentielle rupture de la chaîne d'approvisionnement, impactant les consommateurs finaux (hausse de prix, retard projet, impact sur la performance des services…)	X				X		X			Modèle d'affaires basé sur une dépendance aux composants électroniques due à l'assemblage et la fabrication des serveurs	Stratégie d'évaluation des risques d'approvisionnement et développement d'une gestion des fournisseurs résiliente et responsable
	Risque	Forte dépendance aux fournisseurs de composants électroniques (et leur chaîne de valeur) ou de licences IT, présentant des risques opérationnels en cas de perturbations/blocage de la chaîne d'approvisionnement et des marges de manœuvre limitées en matière de négociation de prix	X	X			X		X				
***ENTITY SPECIFIC* : CYBERSÉCURITÉ ET PROTECTION DES DONNÉES**													
Cybersécurité et protection des données	Impact négatif	Failles de cybersécurité au sein du Groupe, entraînant des interruptions d'activité pour les clients, des violations de la confidentialité des données (sensibles ou non sensibles) et la potentielle perte de capital intellectuel des clients		X			X		X		+	Modèle d'affaires basé sur la confiance des clients en la sécurité des infrastructures du Groupe	Stratégie de renforcement constant des mesures de sécurité et conformité à des normes au plus haut niveau d'exigence de sécurité
	Impact positif	Offre d'un service d'hébergement intégré avec un haut niveau de sécurité (*vs* des infrastructures plus anciennes avec des moyens techniques/sécurité plus limités à l'échelle d'un seul client), permettant de limiter les cyberattaques		X			X		X		+		
	Risque	Failles de cybersécurité, exposant le Groupe à des pertes financières (contrat client/interruption client), des pénalités juridiques (RGPD) et des litiges		X			X		X		+	Modèle d'affaires basé sur la confiance des clients en la sécurité des infrastructures du Groupe	Stratégie de renforcement constant des mesures de sécurité et conformité à des normes au plus haut niveau d'exigence de sécurité

Enjeu	IRO et criticité	Description IRO	Chaîne de valeur			Actuel/ Potentiel		Horizon temporel			Impact à long terme	Lien avec le modèle d'affaires	Réponse stratégique d'OVHcloud
			Amont	Opérations propres	Aval	Actuel	Potentiel	Court terme	Moyen Terme	Long terme			
Cybersécurité et protection des données	Risque	Non-conformité au RGPD, entraînant des sanctions financières et légales, ainsi qu'une détérioration de la confiance des clients (réputation ternie)		X			X		X			Modèle d'affaires basé sur une offre de services de confiance pour les clients	Stratégie d'offre de services conformes aux réglementations des diverses entités
Souveraineté numérique	Impact positif	Protection des données des clients contre les ingérences et législations extraterritoriales, grâce à des infrastructures hébergées au sein de l'UE, notamment en France		X		X		X			+	Modèle d'affaires reposant sur une offre de services souverains (hors entité de droits états-uniens)	Stratégie de maîtrise de la sécurité des données, de contrôle de sa chaîne de valeur et de conformité aux normes de sécurité
	Opportunité	Positionnement de leader en matière de souveraineté numérique grâce à une implantation en Europe, et particulièrement en France, permettant d'attirer de nouveaux clients et d'étendre son influence sur des marchés stratégiques		X	X		X	X					

3.1.4 Gestion des impacts, risques et opportunités

3.1.4.1 IRO-1 – Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels

Étape 1

Détermination des enjeux

- **3 nouveaux enjeux évalués** *(pollutions environnementales, biodiversité et écosystèmes, conditions de travail et respect des droits fondamentaux des travailleurs de la chaîne de valeur)*
- **3 enjeux spécifiques au cloud** *(cybersécurité, souveraineté numérique et accès au numérique)*

20 enjeux

Étape 2

Processus de détermination des IRO

- Études des précédentes DPEF
- Documentation interne
- Recherche sectorielle
- Collège d'experts internes

140 IRO initiaux identifiés

134 IRO retenus pour l'évaluation finale

74 impacts/60 risques et opportunités

Étape 3

Évaluation des IRO

- Calcul de notation des IRO
- Seuil de matérialité d'impact
- Seuil de matérialité financière

48 IRO matériels au total*

26 impacts matériels

22 risques et opportunités

** Analyse de double matérialité initiale (exercice 2025).*

Analyse de double matérialité initiale (exercice 2025)

Identification des enjeux et des IRO

OVHcloud a réalisé sa première analyse de double matérialité au début de l'exercice 2025, avec l'appui d'un cabinet externe spécialisé. L'analyse suit les lignes directrices de l'EFRAG (*European Financial Reporting Advisory Group)* (version de mai 2024) et les règles de l'ESRS 1. Le Groupe s'est appuyé sur la liste des thématiques de l'ESRS 1 (Annexe A, AR 16), jusqu'au niveau des sous-sous-thèmes. Il a écarté les sujets sans lien avec son activité (bien-être animal, extraction de ressources marines, services écosystémiques). Il a ajouté trois enjeux spécifiques : la cybersécurité, la souveraineté numérique et l'accès au numérique.

L'identification a couvert l'ensemble de la chaîne de valeur et des implantations du Groupe :

- **amont** : fournisseurs directs et fournisseurs de matières premières ;
- **opérations propres** : toutes les entités, avec un périmètre adapté à chaque thème ;
- **aval** : l'ensemble de la chaîne aval.

Elle s'est fondée sur le DEU, les précédentes déclarations de performances extra-financières, la documentation interne et une étude sectorielle, dans le respect des référentiels EFRAG, GRI (*Global Reporting Initiative*) et SASB (*Sustainability accounting Standards Board*). Vingt enjeux ont été retenus, puis déclinés en 140 IRO. Un collège d'experts internes a validé leur pertinence et en a reformulé une partie. Au final, 134 IRO ont été évalués : 74 impacts et 60 risques et opportunités.

Implication des parties prenantes

Aucune partie prenante externe n'a été directement associée à l'analyse. Il a retenu une « approche experts », qui mobilise ses spécialistes internes sur chaque thématique.

Méthode d'évaluation

Le projet a été piloté par une équipe réunissant trois directions : la stratégie, le contrôle extra-financier, et l'audit et le contrôle interne.

Les IRO ont été évalués en brut, c'est-à-dire sans tenir compte des mesures de prévention, d'atténuation ou de remédiation. Chaque impact est qualifié de positif ou de négatif, jamais les deux, et d'actuel ou potentiel. Les impacts actuels sont notés comme certains. Les critères de cotation des impacts s'appuient sur les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

La matérialité d'impact est calculée comme suit : sévérité × probabilité × sévérité à long terme. La sévérité combine trois critères : l'ampleur, l'étendue et la réversibilité. L'ampleur et la réversibilité sont pondérées par un coefficient de 1,5 :

- l'ampleur, parce qu'elle a pu être estimée plus finement que l'étendue ;
- la réversibilité, pour refléter la gravité d'un impact irréversible, conformément aux principes de l'OCDE et des Nations unies repris par le guide d'application des ESRS de l'Autorité des normes comptables.

La matérialité financière est calculée comme suit : effet financier à court ou moyen terme × probabilité × sévérité à long terme. Les risques et opportunités découlent de trois sources : les impacts identifiés, les dépendances (matières premières, ressources humaines) et les risques externes (aléas climatiques, évolutions réglementaires). L'effet financier est apprécié sur des agrégats tels que l'EBITDA ou la variation de trésorerie. Cette appréciation, qualitative et quantitative, est réalisée conjointement par la direction financière et le collège d'experts.

Pour les deux dimensions :

- les critères sont notés de 0 à 4 ;
- la probabilité n'est évaluée que pour les IRO potentiels, sur une échelle de 2,5 à 4, afin de garder l'accent sur la sévérité et l'effet financier ;
- une pondération de sévérité à long terme reflète l'évolution attendue de chaque IRO.

Les scores sont ramenés sur une échelle de 0 à 4. Un IRO est matériel lorsque son score est supérieur ou égal à 2,75 pour la matérialité d'impact, ou à 2,25 pour la matérialité financière. À l'issue de l'exercice 2025, 48 IRO ont été jugés matériels : 26 impacts et 22 risques et opportunités.

Pour plus de détail sur l'analyse de double matérialité de l'exercice 2025, se référer au chapitre 3.1.4 « *Gestion des IRO* » du Document d'enregistrement universel 2025.

Lien avec la gestion des risques et le contrôle interne

La direction des risques et du contrôle interne a participé à chaque étape de l'analyse. Elle a veillé à la cohérence des résultats avec la cartographie générale des risques du Groupe.

Revue de la double matérialité (exercice 2026)

Processus

OVHcloud a revu son analyse de double matérialité pour l'exercice 2026. Publiant en première vague, le Groupe maintient le niveau d'exigence appliqué en 2025. La méthodologie, les échelles de cotation et les seuils ont été reconduits à l'identique, de même que l'approche experts. Tous les contributeurs de 2025 ont été remobilisés lors d'ateliers par thématique ESRS, soit 17 interlocuteurs issus de 10 directions. Comme en 2025, aucune partie prenante externe n'a été consultée directement.

La revue a porté sur l'intégralité des 134 IRO, y compris ceux jugés non matériels en 2025. L'objectif était de vérifier qu'aucune évolution de l'année n'aurait modifié leur matérialité. Quatre évolutions de contexte ont été prises en compte :

- les tensions géopolitiques affectant les délais d'approvisionnement ;
- les tensions sur les composants informatiques (mémoire, disques durs), liées à la demande des hyperscalers pour l'IA ;
- l'accélération des usages de l'IA ;
- l'évolution du cadre réglementaire.

Résultats

La notation de 12 IRO a été ajustée sur au moins un critère. Un seul IRO de l'ESRS S4, Consommateurs et utilisateurs finaux, a été exclu de la matérialité, la probabilité de ce dernier a été revue à la baisse expliquant sa sortie. Les autres ajustements ne modifient pas la matérialité. Les ESRS E2, E4, et S2 restent non matériels. OVHcloud fonde ainsi son rapport de durabilité 2026 sur 47 IRO matériels : 26 impacts et 21 risques et opportunités.

3.1.4.2 IRO-2 – Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par l'état de durabilité

La table de correspondance est disponible en section 3.7 « *Annexes* » de ce document.

3.2 Environnement

3.2.1 ESRS E1 – Changement climatique

ESRS E1 – Changement climatique

Enjeux matériels

Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Énergie
3 Impacts négatifs	1 Impact négatif	2 Impacts négatifs
1 Opportunité	3 Risques	

Actions

#1. Améliorer l'efficacité énergétique
- Innovation technologique
- Modernisation des infrastructures
- Optimisation énergétique
- Exploration de la valorisation de chaleur

#2. Réduction des émissions
- Efficacité énergétique du matériel
- Circularité du matériel
- Optimisation du parc informatique

#3. Énergie bas carbone
- Contractualisation de la fourniture d'énergie bas carbone

#4. Améliorer la transparence environnementale
- Mise à disposition des clients des émissions de GES de leur service cloud *via* l'*Impact tracker*

Résultats et objectifs

PUE
1,24 stable *vs* 2025 — OBJECTIF ATTEINT

Énergie décarbonée
99,5 %

Émission de scopes 1&2
- 72 % *vs* 2022

Émission de scope 3
- 44 % *vs* 2022 (en intensité économique)

Contribution aux ODD*



** Objectifs de développement durable.*

Politiques et procédures

Politique RSE | Code de conduite achats | Gestion des risques

La contribution aux ODD est présentée sur l'ensemble des chapitres à titre indicatif et repose sur une appréciation qualitative des actions menées.

À la pointe du cloud durable, OVHcloud place la durabilité au cœur même de son modèle économique depuis sa création, en misant sur des innovations industrielles qui réduisent significativement son empreinte environnementale. Au cours de l'exercice 2026, l'entreprise a consolidé ses performances climatiques, en poursuivant des initiatives concrètes telles que l'optimisation énergétique de ses datacenters, le recours à des énergies renouvelables et décarbonées, et la poursuite de ses engagements auprès de la *Science-Based Targets initiative* (SBTi). OVHcloud inscrit l'atténuation du changement climatique comme un pilier central de sa stratégie de Groupe avec des objectifs chiffrés à moyen terme. En outre, le Groupe renforce sa collaboration avec ses partenaires et clients afin de promouvoir des pratiques éco-responsables tout au long de la chaîne de valeur, contribuant ainsi à un écosystème numérique plus résilient et respectueux de la planète.

3.2.1.1 GOV-3 – Intégration des performances ESG dans la rémunération des dirigeants

OVHcloud a intégré des critères environnementaux directement liés à l'atteinte de ses objectifs ESG dans la rémunération variable de ses dirigeants (voir les sections 3.1.2.3 « *GOV-3 – Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation* » et 4.5 « *Rémunérations et avantages* » du chapitre 4 du DEU).

3.2.1.2 SBM-3 – IRO matériels et leur intégration avec la stratégie et le modèle économique

Le tableau en section 3.1.3.3 « *SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle d'affaires* » liste les IRO liés au changement climatique qu'OVHcloud a estimé comme matériels lors de l'analyse de double matérialité.

Parmi les risques identifiés dans l'analyse de la double matérialité :

- deux risques physiques :
  - événement physique ou climatique extrême causant des perturbations (voire des interruptions) de la croissance du Groupe du fait d'une rupture d'approvisionnement de la chaîne de valeur amont,
  - événement physique ou climatique extrême (hors accès à l'eau) causant des perturbations (voire des interruptions) des opérations des datacenters, entraînant des dommages réputationnels, une perte de revenus et une hausse des coûts (pénalités, réparations de l'infrastructure) ;
- un risque de transition :
  - renforcement de la réglementation locale en matière d'adaptation au changement climatique, générant des coûts (ex. : investissements dans l'adaptation des infrastructures).

OVHcloud, dans son analyse, prend en considération les réalités environnementales liées à son modèle d'affaires, que ce soient les exigences externes de réduction des GES ou les risques liés au changement climatique sur son activité, ainsi que sur sa chaîne de valeur. Par risques liés au changement climatique, il est entendu les catastrophes naturelles et événements climatiques extrêmes, ainsi que le renforcement des réglementations encadrant les entreprises en matière d'adaptation au changement climatique. Dans ce cadre, une évaluation des risques climatiques a été menée sur la base de l'analyse des scénarios de risques climatiques décrite ci-après.

Analyse des scénarios des risques climatiques pour OVHcloud

En 2024, OVHcloud a réalisé une analyse de risques climatiques sur tous ses sites industriels (datacenters et centres d'assemblage), ainsi que les bureaux de Roubaix et Croix (ceux-ci partagent les bâtiments avec des sites industriels).

Cette dernière, réalisée par un organisme externe, utilise une analyse des risques climatiques pour évaluer les risques physiques pour quatre scénarios de changement climatique évoqués par le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), ainsi que la sinistralité régionale à quatre horizons temporels différents (2030, 2040, 2050, 2100), les risques variant suivant ces différents horizons (par exemple la fréquence des canicules augmente dès 2030, et la submersion marine en 2100). Les quatre scénarios, dits SSP *(Shared Socio-economic Pathways)* sont les suivants, allant du moins risqué au plus risqué :

- **le scénario SSP1 – 2.6** : le scénario décrit un avenir axé sur le développement durable, avec une transition mondiale vers une énergie propre, une gouvernance renforcée et des modes de vie sobres. Les émissions de CO_2 diminuent, limitant le réchauffement à environ 1,8 °C d'ici 2100 par rapport à l'ère préindustrielle. Ce scénario réduit nettement l'intensité et la fréquence des événements climatiques extrêmes comparé à des trajectoires plus chaudes, tout en restant compatible avec l'accord de Paris ;
- **le scénario SSP2 – 4.5** : ce scénario prolonge les tendances socio-économiques actuelles, avec croissance modérée, progrès technologiques lents et inégalités persistantes. Les émissions de CO_2 restent stables jusqu'à 2050 puis déclinent, entraînant un réchauffement moyen d'environ + 2,7 °C d'ici 2100 par rapport à l'ère préindustrielle. Les défis sont de niveau moyen à élevé pour la mitigation et l'adaptation ;
- **le scénario SSP3 – 7.0** : scénario marqué par un repli nationaliste, un faible investissement dans l'éducation et la technologie, ainsi qu'une croissance économique lente et inégalitaire. Les émissions de GES doublent d'ici 2100, menant à un réchauffement d'environ + 3,6 °C à + 4,6 °C. Les défis pour la mitigation et l'adaptation y sont très élevés ;
- **le scénario SSP5 – 8.5** : intensification des modes de vie à forte consommation énergétique, alimentés par une exploitation massive des énergies fossiles, tout en bénéficiant d'une forte croissance et de progrès technologiques. Les émissions de CO_2 doublent déjà vers 2050, pouvant tripler en fin de siècle, et le réchauffement atteint environ + 4,4 °C en 2100 (entre + 3,3 °C et + 5,7 °C selon les modèles). Malgré des capacités adaptatives élevées, l'absence de politiques climatiques rend ce scénario très risqué.

Effets potentiels escomptés des risques physiques liés au changement climatique

En fonction des scénarios, de leur horizon temporel et de leur gravité, l'exposition potentielle aux risques physiques serait la suivante :

- en matière de catastrophes naturelles extrêmes : augmentation des événements tels que les inondations, sécheresses, feux de forêt, cyclones, tsunamis, pouvant endommager les infrastructures et perturber les opérations ;
- en matière de pénuries de ressources : risques de pénuries occasionnelles ou permanentes impactant les opérations et par conséquent un potentiel renforcement des réglementations (durcissement des normes sur la gestion de l'énergie, l'utilisation de l'eau et l'éco-conception).

Ces impacts climatiques peuvent entraîner subséquemment de potentiels risques financiers tels que :

- des investissements accrus : l'environnement réglementaire devient plus complexe en termes de normes environnementales et de conformité, nécessitant des ressources supplémentaires pour assurer la conformité ;
- des coûts opérationnels accrus : par exemple, les vagues de chaleur peuvent augmenter les coûts de fonctionnement des systèmes de refroidissement. Ce phénomène impacte aussi les locaux afin de conserver de bonnes conditions de travail pour les employés du Groupe ;
- une perturbation des services : impossibilité de fournir les services selon les conditions contractuelles, entraînant des compensations financières ou des surcoûts ;
- des pénuries de matières premières : le changement climatique peut provoquer des pénuries, rendant l'accès aux matières premières plus coûteux.

3.2.1.3 IRO-1 – Description des processus d'identification et d'évaluation des IRO matériels

OVHcloud a identifié les IRO matériels liés au climat dans le cadre de son analyse de double matérialité comme évoqué précédemment.

Dans le cadre de son analyse et de son évaluation des risques physiques, le Groupe s'est basé sur les données historiques, sur les scénarios optimistes et sur les scénarios plus pessimistes, qui prévoient une augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements climatiques extrêmes, tels que les inondations, sécheresses, feux de forêt, cyclones, etc., pouvant endommager les infrastructures physiques et perturber les opérations du Groupe ou pouvant impacter négativement sa chaîne de valeur. Le scénario SSP1 – 2.6 a aussi été pris en considération dans le cadre d'un risque financier généré par le renforcement des réglementations environnementales occasionnant des coûts supplémentaires.

Dans le cadre de l'atténuation du changement climatique, les scénarios SSP1 et SSP2 ont été pris en considération. La matérialité a été établie en prenant en compte l'importance des émissions de GES telles qu'elles ressortent actuellement, notamment dans l'activité de datacenter, sans moyen de remédiation et dans une approche plutôt *business-as-usual*.

Concernant l'énergie, en raison de l'impact des datacenters sur l'appropriation d'énergie, notamment avec la croissance de l'IA (intelligence artificielle) générative, le Groupe a identifié deux impacts négatifs à la fois pour ses opérations propres mais aussi pour sa chaîne de valeur.

3.2.1.4 E1-1 – Plan de transition

3.2.1.4.1 Plan d'atténuation

OVHcloud place la réduction de ses émissions de GES au cœur de ses ambitions, et a élaboré une stratégie permettant de réduire ses émissions compressibles d'ici 2030. Ces objectifs ont été élaborés en intégrant les ressources nécessaires à leur atteinte au *business plan* du Groupe, en impliquant son écosystème (partenaires, clients, fournisseurs, collaboratrices et collaborateurs).

Base de l'analyse

Le bilan carbone établi en 2022 (année de référence) a fait l'objet d'une vérification par un organisme externe.

OVHcloud s'est engagé depuis 2023 dans sa démarche auprès de la SBTi, référentiel international permettant aux organisations d'aligner leur stratégie de décarbonation sur la trajectoire définie par l'accord de Paris.

La SBTi a jugé les deux objectifs de court terme d'OVHcloud établis selon un parcours sectoriel spécifique *(softwares & services)* comme étant compatibles avec l'objectif planétaire à 1,5 °C.

La réduction des émissions compressibles se traduit par les engagements de court terme pris et validés par l'organisation SBTi en fin 2024.

Les principaux objectifs de réduction sont décrits ci-après :

	Scope	Type	Ambition	Année cible	Année de référence
Court terme 1	1 et 2	Absolu	- 73,40 %	2030	2022
Court terme 2	3	Intensité économique (GEVA [1])	- 52,00 %	2030	2022

(1) GEVA : Greenhouse gas Emissions per unit of Value Added, exprimé en tCO_2e par million d'euros de valeur ajoutée. La valeur ajoutée étant définie comme la somme de l'EBITDA récurrent et des charges de personnel, en millions d'euros.

Exclusion ou non des indices de référence « Accord de Paris »

OVHcloud n'est pas engagé dans les activités répondant aux critères d'exclusion des articles 12.1 (1) et 12.2 (2) du règlement délégué UE 2020/1818 de la Commission du 17 juillet 2020.

Émissions verrouillées

OVHcloud n'a pas d'émissions verrouillées, car les actifs de l'entreprise sont principalement alimentés par les réseaux électriques.

Explication des leviers de décarbonation et plan d'action

Les principaux leviers de décarbonation sont les suivants :

- décarbonation du mix énergétique et amélioration de l'efficacité énergétique (scopes 1&2) ;
- achat d'équipement plus performant et mise en œuvre de la circularité (scope 3).

Une liste exhaustive des leviers de décarbonation ainsi que leur mise en œuvre est présentée dans la partie ci-dessous 3.2.1.6 *« E1-3/E4 – Actions et objectifs liés aux politiques de changement climatique »*.

Approbation du plan par les organes d'administration, de direction et de surveillance

Les engagements de court terme ont été approuvés par le comité exécutif et la direction générale du Groupe, signataires de la lettre d'engagement à SBTi et de la politique RSE du Groupe.

3.2.1.4.2 Plan d'adaptation

OVHcloud utilise les travaux liés à la cartographie des risques afin de les intégrer dans la réflexion sur le volet de l'adaptation, notamment les risques liés à la chaîne d'approvisionnement, aux infrastructures physiques, aux enjeux RSE (voir chapitre 2 « *Facteurs des risques et contrôle interne* »).

Le plan d'adaptation est en cours de structuration. Dans une première approche, la priorité est donnée à la sécurité physique et la continuité des services face aux événements extrêmes, notamment *via* l'identification des mesures administratives locales ou des événements climatiques pouvant affecter la capacité des sites à opérer.

Des plans d'action par site, issus de l'analyse des scénarios climatiques et présentés à la gouvernance de suivi des risques, visent à limiter les risques d'interruption de service (grêle, tempête, froid, inondations…). Une analyse de risques est également réalisée avant toute acquisition de nouveau site.

En 2026, le Groupe a approfondi cette démarche en menant des analyses internes sur les risques physiques pouvant affecter ses datacenters, ainsi qu'une analyse de ses risques environnementaux, physiques et de transition. Ces travaux, conduits conjointement par la direction de la stratégie, la direction financière et la direction de l'industrie, permettent de déterminer les priorités du Groupe à court, moyen et long termes. Ces priorités donneront lieu, au cours des prochains exercices, à un plan d'action avec des mesures de moyen terme.

3.2.1.5 E1-2 – Politiques liées à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique

Politique	Thématique	Responsable de la mise en œuvre de la politique	Sujets abordés
Politique RSE	Atténuation du changement climatique & Émissions de GES	Direction de la stratégie	Améliorer l'efficacité énergétique Contractualiser la fourniture d'électricité renouvelable et/ou bas carbone Réduire les émissions de GES Améliorer la transparence environnementale
Code de conduite achat	Atténuation du changement climatique & Émissions de GES	Direction des achats	Réduire les émissions de GES
Politique RSE	Énergie	Direction de la stratégie	Améliorer l'efficacité énergétique Contractualiser la fourniture d'électricité renouvelable et/ou bas carbone Adhérer au Code de conduite énergétique
Code de conduite achat	Énergie	Direction des achats	Améliorer l'efficacité énergétique
Politique de gestion des risques	Adaptation au changement climatique	Direction des risques et contrôle interne	Gérer les risques physiques
Politique RSE	Adaptation au changement climatique	Direction de la stratégie	Adaptation au changement climatique par le biais de l'intégration verticale et par l'approche circulaire et résiliente pour la production de serveurs informatiques

Depuis 2022, OVHcloud a lancé sa démarche sur le changement climatique, affinant ses objectifs et structurant sa démarche, en mobilisant divers acteurs du Groupe et de sa chaîne de valeur. C'est dans cette optique que différentes directions du Groupe soutiennent cette transition en élaborant des politiques engagées.

La politique RSE couvre l'ensemble des entités du Groupe sur les thématiques environnementales et définit les objectifs environnementaux.

Le Code de conduite fournisseurs ainsi que la politique d'achat responsable viennent renforcer cette démarche en intégrant des critères relatifs au changement climatique. La direction des achats exige de ses fournisseurs de réduire leurs émissions de GES, en privilégiant les solutions bas carbone et en sensibilisant leurs salariés à l'enjeu climatique, et de fournir à OVHcloud les données nécessaires pour calculer ses propres émissions carbone de manière précise et dans des délais raisonnables. Elle exige par ailleurs de ses fournisseurs qu'ils s'engagent à améliorer leur efficacité énergétique.

3.2.1.6 E1-3/E1-4 – Actions et objectifs liés aux politiques de changement climatique

Le tableau ci-dessous résume les actions et objectifs d'OVHcloud sur les thématiques du changement climatique :

Sujet abordé	Objectif	Méthodologie de fixation des cibles	Périmètre	Temporalité	Résultat exercice 2026	Actions
Améliorer l'efficacité énergétique	PUE inférieur à 1,26	Amélioration continue du PUE	Datacenters détenus en propre à l'exception de BHS1-7	En continu	1,24	Déployer des *cooling modules* dernière génération Participer au Code de conduite sur l'efficacité énergétique des datacenters Moderniser les datacenters les plus anciens Déconnecter les équipements inutilisés Déployer des équipements plus efficaces dans les chaînes électriques Optimiser les températures d'exploitation Poursuivre les recherches et développement sur les systèmes de refroidissement Conserver et étendre la certification ISO 50001 de les datacenters Mettre en œuvre le plan de performance énergétique Explorer et mettre en œuvre des systèmes de revalorisation
Contractualiser la fourniture d'électricité renouvelable	REF de 100 % *(Renewable Energy Factor)*	Pour atteindre les objectifs de décarbonation, le Groupe doit sourcer 100 % de l'énergie achetée en énergie renouvelable	Datacenters détenus en propre	Exercice 2026	99,5 %	Contractualiser des PPA *(Power Purchase Agreements)* Acquérir des certificats d'attributs énergétiques Substituer le fioul domestique par du HVO 100 (biocarburant d'origine 100 % renouvelable). Il est fabriqué à partir d'huiles végétales, résiduelles ou de déchets.
Réduire les émissions de GES des scopes 1 & 2	73,4 % de réduction des émissions des scopes 1 et 2 à horizon 2030	Méthodologie *SBTi* court terme	Groupe	2030	- 72 % (sur la trajectoire)	Améliorer l'efficacité énergétique Contractualiser la fourniture d'électricité renouvelable Réduire les émissions fugitives associées aux HFC (hydrofluocarbures)
Réduire les émissions de GES de scope 3	52 % de réduction de ses émissions de scope 3 par unité de valeur ajoutée à horizon 2030	Méthodologie *SBTi* court terme	Groupe	2030	- 44 % (sur la trajectoire)	Mettre en œuvre la circularité du matériel informatique Acheter des composants et équipements plus performants Adopter un modèle de fret optimisé Optimiser les déplacements et opter pour les déplacements bas carbone Gérer le parc informatique plus efficacement
Améliorer la transparence environnementale	Déployer l'outil de rapport environnemental pour les clients *(Impact Tracker)*	Gestion de projet interne	Groupe	Exercice 2026	Déployé	Mettre à disposition des clients les émissions de GES de leur service cloud (continuité de la calculatrice carbone)

Améliorer l'efficacité énergétique

Une attention constante est portée sur l'efficacité énergétique, notamment sur le *watercooling*, fondement et pierre angulaire des technologies de refroidissement déployées depuis plus de 20 ans et utilisées à grande échelle. Cette technologie supprime le besoin de climatisation dans les salles de serveurs, ce qui présente des avantages significatifs en termes de gestion des coûts et de réduction des impacts environnementaux.

Le refroidissement direct par eau élimine la chaleur des composants les plus énergivores que sont les processeurs (CPU, GPU) et l'air (qui est ensuite refroidi à l'intérieur du « rack », en utilisant de l'eau à travers un échangeur de chaleur), et élimine la chaleur des autres composants. L'eau réchauffée est ensuite refroidie à l'aide de tours de refroidissement sèches (*Drycoolers).* OVHcloud se distingue par son système en circuit fermé limitant la déperdition de liquides, mais également par l'utilisation de refroidisseurs à sec et l'absence d'air conditionné dans les salles de serveurs. Outre son efficacité en termes de consommation d'eau et d'énergie, la technologie *watercooling* d'OVHcloud présente des coûts de maintenance relativement faibles.

Le déploiement des derniers systèmes de refroidissement (5e génération) s'est poursuivi en 2026, permettant d'opérer l'infrastructure à des régimes de température d'eau plus élevée, à plus haut rendement (PUE partiel de 1,06).

Le déploiement des nouvelles tranches électriques fait l'objet d'installations d'équipements plus efficaces (UPS – *Uninterrupted Power Supply* ou onduleurs – à hauts rendements, gaines à barre).

Le plan de modernisation des datacenters les plus anciens, tels que RBX1 (Roubaix 1), est en cours de réalisation. Cette modernisation permettra d'améliorer l'efficacité énergétique du Groupe, les datacenters les plus anciens ayant une performance énergétique moins efficace que les datacenters récents.

Toujours dans le cadre de la chasse au gaspillage, les datacenters détenus en propre mettent en œuvre des réglages optimisés dans les salles qui demeurent climatisées (salles réseau, salles techniques ou batteries). Les serveurs non utilisés sont éteints pour éviter les consommations d'énergie inutiles.

La mise en œuvre du plan de performance énergétique, en concertation avec la DREAL (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), se poursuit à Gravelines, tandis que des projets relatifs à la récupération de la chaleur fatale sont en cours de définition sur les sites de Roubaix et Strasbourg.

Une fraction de cette chaleur fatale issue des serveurs informatiques est d'ores et déjà réutilisée en interne afin de :

- chauffer les bureaux du site de Limburg (Allemagne), permettant des économies de gaz de l'ordre de 100 000 kWh ;
- préchauffer les groupes électrogènes de Roubaix.

Les sites de Roubaix et Strasbourg se préparent à la revalorisation de leur chaleur fatale dans des quantités plus importantes, grâce à des régimes de température de boucles d'eau plus intéressants pour les réseaux de chaleur urbains et des points de piquage permettant cette cession.

Des investissements dans des projets de recherche, visant les serveurs informatiques, l'infrastructure de refroidissement ainsi que les couches IAAS de virtualisation et d'instanciation, incluant notamment des GPUs destinés à l'IA ont été réalisés ces dernières années. Ceux-ci s'inscrivent dans le cadre de la collaboration entre l'Inria et OVHcloud (FrugalCloud) dont certains travaux sont listés en 3.2.6.6 « *Participations aux projets de recherche (FrugalCloud)* ».

La performance énergétique peut s'évaluer selon les processus mis en œuvre au sein du Groupe ; elle est en amélioration constante, comme en témoignent l'obtention de la certification ISO 50001 portant sur l'amélioration de la performance énergétique, et la progression continue de l'indicateur de performance énergétique PUE. Ce dernier s'établit en effet à 1,24 à la fin de l'exercice 2026.

OVHcloud participe également au Code de conduite européen pour l'efficacité énergétique, tous ses datacenters exploités en propre étant désormais inscrits, incluant même les datacenters nord-américains. Cette participation au Code de conduite européen est auditée par un tiers indépendant.

Les résultats en matière de PUE sont donnés ci-dessous :

Indicateur	Unité	2025	2026
PUE *(Power Usage Effectiveness)*	Sans unité	1,24	1,24
Taux de couverture de la mesure	% de la facture énergétique des datacenters opérés en propre	91	91

La consommation d'énergie IT (consommation d'énergie électrique des systèmes informatiques) des datacenters opérés en propre est mesurée dans tous les datacenters à l'exception des premiers datacenters de Beauharnois (BHS). Le Groupe a estimé que cela représentait un panel pertinent et représentatif. Le taux de couverture de la mesure évoluera naturellement vers 100 % au gré des modernisations futures des premiers datacenters de BHS.

Contractualiser la fourniture d'électricité renouvelable

La fourniture d'énergie renouvelable est un objectif en tant que tel pour OVHcloud. Pour ses datacenters détenus en propre, le Groupe a atteint son objectif d'atteindre 100 % de fourniture d'électricité d'origine renouvelable en 2025, cet objectif a été globalement maintenu en 2026.

À ce titre, plusieurs CPPA *(Corporate Power Purchase Agreements)* sont entrés en vigueur, notamment :

- en France, pour 40 GWh/an, en production depuis 2025 ;
- en Allemagne, pour 25 GWh/an, en production depuis 2025 ;
- en Pologne, pour 5 GWh/an, en production depuis 2026.

OVHcloud mettra en place d'autres mécanisme permettant de garantir son approvisionnement en électricité décarbonée et/ou renouvelable.

Des EAC (*Energy Attribute Certificate*s ou certificats d'attributs énergétiques) sont également acquis dans les différents pays dans lesquels OVHcloud opère ses datacenters.

En plus de l'électricité, les datacenters d'OVHcloud consomment, à la marge, du fioul domestique à des fins de production d'électricité en ultime secours, *via* les groupes électrogènes de secours en place dans les datacenters.

Les consommations de fioul domestique, bien que faibles, sont (sauf en cas de coupure) dues aux maintenances et aux tests de coupure.

OVHcloud substitue peu à peu le carburant d'origine fossile (fioul domestique) de ses groupes électrogènes par du carburant de type « HVO » (*Hydrotreated Vegetable Oil*), issu de déchets et de résidus d'origine organique (et non concurrente des cultures alimentaires).

Les datacenters de Roubaix, Gravelines, Strasbourg et Erith en sont dotés.

Les résultats en matière de REF sont détaillés ci-dessous :

Indicateur	Unité	2025	2026
REF	%	100	99,5
Taux de couverture de la mesure	% de la facture énergétique des datacenters opérés en propre	100	100

Réduire les émissions de GES des scopes 1 et 2

La réduction des scopes 1 et 2 est essentiellement portée par les sujets décrits dans les deux paragraphes précédents :

- l'amélioration de l'efficacité énergétique ;
- l'acheminement d'énergie renouvelable et décarbonée.

Une autre source d'émissions de GES provient de l'utilisation de fluides frigorigènes (HFC) dans les datacenters. Des émissions fugitives, causées par des fuites fortuites de circuits de climatisation, en sont la cause.

La majorité des fluides frigorigènes installés dans les datacenters en opérations propres d'OVHcloud est dans son datacenter le plus ancien, RBX1. Ce datacenter est mis à niveau, et bénéficiera des technologies de refroidissement *watercooling*, aujourd'hui en place dans les datacenters les plus récents. Ceci permettra d'une part d'en améliorer la performance énergétique, mais également de ne pas recourir aux HFC, supprimant donc le risque de fuite à la racine.

Plus généralement, une attention particulière est portée au respect du protocole de Kyoto et de l'amendement de Kigali : une utilisation de HFC en moindre quantité, et de meilleure qualité (avec des pouvoirs de réchauffement globaux moins importants). En effet, depuis 2011, les salles serveurs exploitées dans les datacenters en propre d'OVHcloud sont dépourvues de refroidissement par détente directe, et ne dépendent pas de HFC. Depuis 2020, les salles UPS sont également refroidies grâce au *watercooling*. Seules les salles batteries et les salles réseau sont aujourd'hui climatisées dans les datacenters OVHcloud, soit moins de 5 % de la chaleur à évacuer dans les datacenters.

La liste des actions concourant à la diminution des scopes 1 et 2 est synthétisée ci-dessous :

Améliorer l'efficacité énergétique	Réduire la consommation énergétique	• Déconnecter les serveurs inutilisés en datacenters • Déconnecter les équipements de la chaîne de distribution électrique non utilisés
	Optimiser l'efficacité énergétique des systèmes électriques	• Optimiser les performances des systèmes électriques en introduisant des éléments à meilleur rendement (transformateurs, onduleurs, gaines à barre)
	Optimiser les systèmes de refroidissement	• Augmenter la température ambiante contrôlée dans les salles électriques et les salles réseau • Conduire les projets d'innovation sur les systèmes de refroidissement brevetés (nouveaux échangeurs thermiques, régimes de température d'eau plus élevés, nouvelles baies horizontales et module de refroidissement à l'eau associé, refroidissement immersif dans un liquide diélectrique)
	• Mettre en œuvre le plan de performance énergétique en concertation avec la DREAL à Gravelines, et les plans d'actions relatifs aux certifications ISO 50001 des datacenters européens • Explorer et mettre en œuvre des systèmes de revalorisation de la chaleur fatale (utiliser la chaleur des serveurs pour le chauffage des bureaux, le préchauffage des générateurs de secours, ou pour la mise à disposition à des réseaux de chaleur externes)	
Réduire les émissions fugitives associées aux HFC	• Réduire la quantité de fluides frigorigènes encore utilisés dans les salles techniques en recourant davantage au *watercooling*, utiliser des fluides frigorigènes au pouvoir de réchauffement global (PRG ou GWP) plus faible	
Contractualiser la fourniture d'électricité renouvelable et/ou bas carbone	Acquérir des *Energy Attributes Certificates* d'origine renouvelable	• Couvrir les contrats de fourniture d'électricité avec des certificats d'origine et un caractère bas carbone
	Substituer le fioul fossile par du HVO *(Hydrotreated Vegetable Oil)*	• Approvisionner les datacenters en fioul de type HVO non fossile, de façon à limiter les émissions nettes lors de la combustion de celui-ci par les groupes électrogènes de secours

Réduire les émissions de GES de scope 3

Première source d'émissions du Groupe durant l'année de référence 2022 avec plus de 62 700 tCO_2e, l'achat des composants informatiques est le principal poste sur lequel OVHcloud agit.

D'une part, l'empreinte carbone des composants informatiques a été calculée sur la base des données issues d'études comparatives menées par un tiers indépendant expert du numérique responsable et du Green IT.

Composants	Unités fonctionnelles	Facteurs d'émission
Rack (carte mère et annexe)	1U/2U/4U	200/250/350 $kgCO_2e$
Taille du CPU	Nombre de *cores* physiques	1,5 $kgCO_2e$/*core* physique
Taille de la RAM	Gigaoctet	2 $kgCO_2e$/Go
Taille du disque SSD	Téraoctet	60 $kgCO_2e$/To
Taille du disque HDD	Téraoctet	25 $kgCO_2e$/To

OVHcloud a, depuis, mis en place un processus de collecte de données primaires auprès de ses fournisseurs afin de mieux caractériser ces achats de composants.

En 2026, le Groupe a obtenu le facteur d'émission de 57 % de ses composants informatiques auprès de ses fournisseurs (en pourcentage d'unités achetées). La collecte de données primaires auprès des fournisseurs permet de réaliser des arbitrages sur les achats de composants.

Un autre axe d'évitement consiste à mettre en œuvre l'économie circulaire, sur les bâtiments et les composants informatiques. Les externalités positives (détaillées dans la section 3.2.3 ESRS E5 « *Utilisation des ressources et économie circulaire* ») sont aussi à mettre au bénéfice de l'empreinte carbone d'OVHcloud. Le taux de réutilisation des composants est également un bon indicateur pour quantifier les émissions évitées, dans la mesure où un composant réutilisé est un composant non acheté.

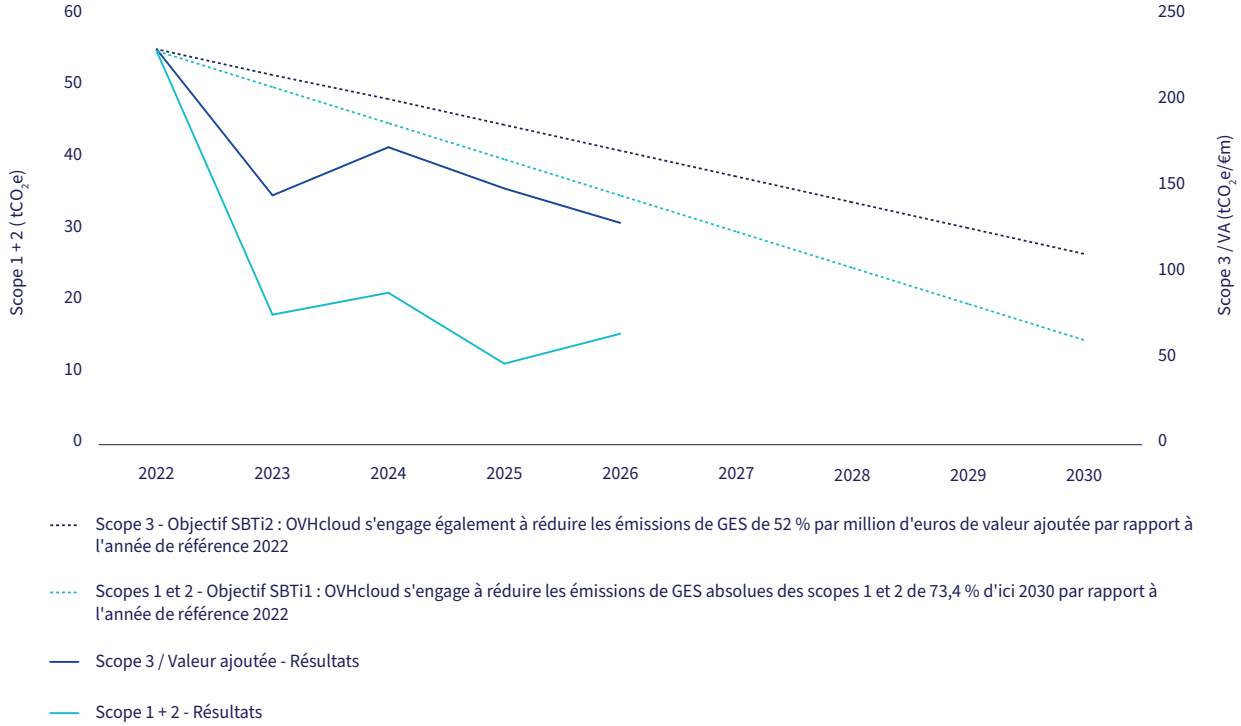
Concernant le matériel interne, nécessaire aux collaborateurs, OVHcloud met en œuvre des actions volontaires dans le but de prolonger leur durée de vie : sensibilisation, maintenances préventives, réparations. Au 31 août 2026, environ 43 % du parc des ordinateurs portables confiés aux collaborateurs ont plus de trois ans, et 58 % des smartphones ont plus de deux ans.

Concernant les déplacements domicile-travail, le Groupe met en place des actions de promotion des mobilités douces, gratifiant notamment les salariés se rendant au travail à vélo.

De manière générale, la liste des actions concourant à la diminution du scope 3 est synthétisée ci-après :

Économie circulaire	• Optimiser la durée de vie des composants, sans faire de compromis sur la performance • Réhabiliter les bâtiments existants pour construire les nouveaux datacenters • Donner une seconde vie aux emballages (mousses, par exemple) • Suivre les produits vendus aux courtiers pour assurer une seconde vie écologique
Chaîne d'approvisionnement durable	• Inciter les fournisseurs à améliorer l'empreinte carbone des composants (engagement du Code de conduite fournisseurs) : recueillir l'empreinte carbone des composants • Inciter les fournisseurs à améliorer l'empreinte carbone des emballages : participer à des projets de réduction des emballages
Fret	• Optimiser la logistique grâce à l'expédition de chargements partiels • Choisir le fournisseur de fret routier en fonction de ses émissions de GES • Limiter les flux aériens grâce à l'optimisation de la chaîne d'approvisionnement • Tenir compte de l'impact carbone dans l'arbitrage du fret aérien d'urgence
Gestion efficace de l'outil de travail	• Inclure des critères environnementaux dans les appels d'offres • Allonger la durée de vie des équipements
Déplacements durables	• Limiter l'avion pour les voyages professionnels lorsque le train est possible • Encourager la mobilité douce (vélo, transports en commun), le covoiturage et éventuellement les véhicules électriques/hybrides

▸ Suivi des objectifs court terme SBTi



Améliorer la transparence environnementale

L'affichage environnemental est un outil puissant permettant aux utilisateurs de mesurer l'ampleur de l'impact des produits et des services consommés. C'est avec le souci d'offrir aux clients une meilleure compréhension de l'empreinte carbone de leur infrastructure cloud, et de les aider ainsi dans leur transition environnementale, et dans leur choix en matière de consommation, qu'OVHcloud a développé sa « calculatrice carbone » désormais appelée *Impact Tracker.* Son changement de nom intervient à la suite des travaux de recherche d'OVHcloud pour rendre cet outil multicritères (*cf.* sections 3.2.2 « ESRS E3 – *Ressources aquatiques et marines* » et 3.2.3 « *ESRS E5 – Utilisation des ressources et économie circulaire* »).

Cet outil est le fruit d'un processus rigoureux d'élaboration d'une méthodologie fiable, robuste et exhaustive, ainsi que d'un développement informatique. La méthodologie, qui a été auditée et certifiée par une société de conseil indépendante spécialisée dans le numérique responsable, est fondée sur les principes de l'ACV (analyse de cycle de vie), des bases de données de référence pour les facteurs d'impact environnementaux, telles que la Base IMPACTS® 3.0 de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), et les premières recommandations du *Product Category Rules* dédié aux services numériques de l'ADEME. Pour fiabiliser les résultats de l'affichage environnemental de ses solutions, OVHcloud a travaillé en collaboration avec ses fournisseurs les plus importants, le monde universitaire (INRIA) et associatif (Boavizta) afin d'affiner la connaissance de l'empreinte carbone de leurs activités. Le Groupe dispose désormais de données plus précises concernant la fourniture d'accès à l'énergie, permettant un affichage en *location-based* et en *market-based*, et une part significative de ses composants en prenant en compte le reconditionnement de ceux-ci.

OVHcloud a lancé une première version de sa calculatrice carbone en juillet 2023 pour la gamme *Bare Metal Cloud.* Un premier enrichissement pour les clients de la gamme *Hosted Private Cloud* a eu lieu au cours du premier trimestre de l'exercice 2024. Un trimestre à peine après la mise à disposition auprès des clients, OVHcloud a reçu le Trophée Green pour sa calculatrice carbone lors du forum The Big Green, événement dédié à la RSE. Ce trophée récompense le haut niveau de technicité de la méthodologie de la calculatrice et son exhaustivité, OVHcloud étant le premier à rendre disponibles des informations environnementales aussi complètes à ses clients. Depuis, l'outil s'est enrichi d'éléments de calcul plus précis grâce au double affichage des émissions liées à la phase d'usage (*market-based* et *location-based*) mais également concernant la phase de fabrication grâce à la prise en compte du reconditionnement des composants.

En 2025, l'univers du *Public Cloud* a intégré l'outil à travers les produits *compute* et *storage*. Cet univers représente une part croissante des revenus du Groupe et un défi méthodologique pour l'extension de l'outil (la couche physique des infrastructures est totalement abstraite/invisible pour les clients *Public Cloud*).

Des travaux visant à améliorer la précision des mesures de consommation d'énergie au plus proche des machines, qu'elles soient physiques (*Bare Metal, Private Cloud*) ou instanciées (*Virtual Machine*, instances *Public Cloud*, etc.) viendront renforcer la précision des données d'impacts fournies aux clients. Ceux-ci s'inscrivent dans cadre de la collaboration entre l'Inria et OVHcloud (*FrugalCloud*) dont certains travaux sont listés en section 3.2.6.6.

Accessible aux clients directement depuis leur espace OVHcloud, l'outil intègre la consommation électrique estimée des serveurs à partir de la surveillance des datacenters d'OVHcloud. Il établit ensuite une correspondance avec leur équivalent en émissions de carbone, en prenant en compte les systèmes de refroidissement et de réseau, ainsi que le transport, la fabrication, la fin de vie et la gestion des déchets, afin de fournir un tableau complet de l'empreinte carbone actuelle. Les résultats liés aux usages cloud, que chaque utilisateur peut télécharger, sont découpés selon trois postes d'émissions :

- la phase de fabrication : les émissions de GES amont liées à l'achat et l'assemblage des composants ;
- la phase d'utilisation : les émissions liées à l'électricité ;
- les émissions annexes : les autres émissions indirectes comme le fret, l'impact induit par les employés – appelées « opérations ».

▸ **Ci-dessous un exemple de document produit par *Impact Tracker***

Document reference: [redacted]
Date of issue:
Type: carbon footprint
Calculation date: December 2024
Customer id: [redacted]

Monthly Carbon Emissions per category — **December 2024**

Category	Location based		Market based	
	Emission	Percentage	Emission	Percentage
Manufacturing	548	69,7%	548	77,2%
Electricity	194	24,7%	118	16,7%
Operations	44	5,6%	43	6,1%
Total CO_2 emissions	**786**	**100,0%**	**710**	**100,0%**

Values are rounded to nearest integer — *Unit: kg CO_2eq*

General information

Information related to manufacturing, electricity and operations are available in appendix (methodological notes).

Yearly Carbon Emissions per category — **2024**

Category	Location based		Market based	
	Emission	Percentage	Emission	Percentage
Manufacturing	6 703	67,7%	6 703	75,5%
Electricity	2 633	26,6%	1 607	18,1%
Operations	570	5,7%	564	6,4%
Total CO_2 emissions	**9 906**	**100,0%**	**8 874**	**100,0%**

Values are rounded to nearest integer — *Unit: kg CO_2eq*

How to reduce my footprint ?

From our earliest days, we have been committed to sustainability - reducing IT components waste, optimizing data center energy consumption, innovating for more efficient cooling systems. To help you in your emission reduction plan you can learn more on OVHcloud Corporate Website

Detail of services: Baremetal Monthly Carbon Emissions per Product Range — **December 2024**

Product Range	Datacenter	Server Quantity	Manufacturing	Electricity	Operations	Total
STOR	Gravelines	1	34,83	6,45 *3,93*	4,38 *4,33*	45,66 *43,09*
STOR-III	Gravelines	1	65,34	7,60 *4,64*	4,38 *4,33*	77,32 *74,31*
ADV-III	Roubaix	1	10,24	26,06 *15,90*	4,38 *4,33*	40,68 *30,47*
HG	Roubaix	1	7,67	23,29 *14,21*	4,38 *4,33*	35,34 *26,21*
HGR	Roubaix	2	329,39	52,13 *31,81*	8,76 *8,66*	390,28 *369,86*
HG	Strasbourg	1	7,58	21,53 *13,14*	4,38 *4,33*	33,49 *25,05*
TOTAL (location based) December 2024 ***Total (market based)***		**7**	**455,05**	**137,06** ***83,63***	**30,66** ***30,31***	**622,77** ***568,99***

Legend: Location-based values / *Market-based values* — *Unit: kg CO_2eq*

Detail of services: Hosted Private Cloud Monthly Carbon Emissions per Product Range — **December 2024**

Product Range	Datacenter	Server Quantity	Manufacturing	Electricity	Operations	Total
PREMIER	Roubaix	3	93,00	56,85 *34,68*	13,14 *12,99*	162,99 *140,67*
TOTAL (location based) December 2024 ***Total (market based)***		**3**	**93,00**	**56,85** ***34,68***	**13,14** ***12,99***	**162,99** ***140,67***

Legend: Location-based values / *Market-based values* — *Unit: kg CO_2eq*

Depuis sa mise en ligne, l'outil génère en moyenne environ **500 téléchargements par mois**.

La volonté d'OVHcloud est de permettre l'instauration de bonnes pratiques au sein de la chaîne d'approvisionnement par capillarité, et notamment les arbitrages basés sur la donnée.

3.2.1.7 E1-5 – Consommation d'énergie et mix énergétique

Le tableau ci-dessous représente la consommation énergétique des datacenters exploités en propre par OVHcloud. Celle-ci est exprimée en GWh et par type d'énergie :

Consommations d'énergie	Unité	2025	2026
Consommation d'énergie totale des DC détenus en propre	GWh	516	544
Consommation d'énergie issue de source fossile	GWh	1	1,6
Taux d'énergie de source fossile	%	0	0,3
Consommation d'énergie issue de source nucléaire	GWh	0	1,3
Taux d'énergie de source nucléaire	%	0	0,2
Consommation d'énergie de source renouvelable	GWh	515	541,1
Taux d'énergie de source renouvelable	%	100 %	99,5 %
Consommation d'énergie renouvelable autoproduite	GWh	0	0
Consommation d'énergie renouvelable achetée	GWh	515	540,5
Consommation d'énergie combustible renouvelable	GWh	0	0,6

La consommation d'énergie totale des datacenters non exploités en propre par OVHcloud et non incluse dans ce tableau est de 40 GWh.

3.2.1.8 E1-6 – Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3

Le tableau ci-dessous présente les statistiques d'émissions de GES d'OVHcloud pour chacun des scopes 1, 2 et 3. L'année 2022 est également présentée en tant qu'année de référence. Il convient de noter que le Groupe mesure ses émissions de GES en application du *GHG Protocol*.

Scope	Numéro de catégorie GHG	Type	Nom de la catégorie GHG	Unité	2022	2025	2026
Scope 1		-	Émissions directes des sources fixes de combustion	tCO_2e	562	671	279
		-	Émissions directes des sources mobiles de combustion	tCO_2e	121	139	138
		-	Émissions directes des procédés physiques ou chimiques	tCO_2e	0	0	0
		-	Émissions directes fugitives	tCO_2e	655	515	629
Total Scope 1				**tCO_2e**	**1 338**	**1 325**	**1 046**

Scope	Numéro de catégorie GHG	Type	Nom de la catégorie GHG	Unité	2022	2025	2026
Scope 2		*Location-based*	Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité	tCO_2e	53 625	58 087	66 485
		-	Émissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	tCO_2e	0	0	0
		Market-based	Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité	tCO_2e	53 625	9 981	14 437
Total Scope 2 *Location-based*				**tCO_2e**	**53 625**	**58 087**	**66 485**
Total Scope 2 *Market-based*				**tCO_2e**	**53 625**	**9 981**	**14 437**

Scope	Numéro de catégorie GHG	Type	Nom de la catégorie GHG	Unité	2022	2025	2026
Scope 3	1	-	Produits et services achetés	tCO_2e	10 186	16 305	14 542
	2	-	Biens immobilisés	tCO_2e	69 724	48 323	40 038
	3	-	Activités associées à l'énergie et aux combustibles	tCO_2e	11 911	23 974	27 761
	4	-	Transport et distribution amont	tCO_2e	5 948	2 927	2 366
	5	-	Déchets générés par les opérations	tCO_2e	283	638	796
	6	-	Voyages professionnels	tCO_2e	1 338	1 402	1 734
	7	-	Déplacements domicile-travail des employés	tCO_2e	2 709	2 175	2 578
	8	-	Actifs en *leasing* amont	tCO_2e	9 103	5 197	5 032
	9	-	Transport des marchandises aval	tCO_2e	0	0	0
	10	-	Utilisation intermédiaire des produits vendus	tCO_2e	0	0	0
	11	-	Utilisation finale des produits vendus	tCO_2e	1 302	616	639
	12	-	Traitement de fin de vie des produits vendus	tCO_2e	0	0	0
	13	-	Actifs en *leasing* aval	tCO_2e	0	0	0
	14	-	Franchises avals	tCO_2e	0	0	0
	15	-	Investissements	tCO_2e	0	0	0
	16	-	Autres émissions indirectes	tCO_2e	0	0	0
Total Scope 3				**tCO_2e**	**112 504**	**101 557**	**95 486**

Indicateurs supplémentaires

Indicateur	Type	Unité	2022	2025	2026
Total Scope 1		tCO_2e	1 338	1 325	1 046
Total Scope 2	*Location-based*	tCO_2e	53 625	58 087	66 485
Total Scope 2	*Market-based*	tCO_2e	53 625	9 981	14 437
Total Scope 3		tCO_2e	112 504	101 557	95 486
Total Scopes 1 et 2	*Location-based*	tCO_2e	54 963	59 412	67 531
Total Scopes 1 et 2	*Market-based*	tCO_2e	54 963	11 306	15 483
Total Scopes 1, 2 et 3	*Location-based*	tCO_2e	167 467	158 748	163 017
Total Scopes 1, 2 et 3	*Market-based*	tCO_2e	167 467	112 863	110 969
Total Scopes 1, 2 et 3/chiffre d'affaires	*Location-based*	tCO_2e/M€	213	146	142
Total Scopes 1, 2 et 3/chiffre d'affaires	*Market-based*	tCO_2e/M€	213	104	97
Cible de court terme scopes 1 et 2	*Market-based*	tCO_2e	54 963	39 830	34 786
Émissions de scope 1 relevant du SEQE (1)		tCO_2e	63	136	0
% émissions de scope 1 relevant du SEQE (1)		%	5	10	0
Scope 3/GEVA (2)		tCO_2e/M€	230	149	129
Cible court terme scope 3/GEVA (2)		tCO_2e/M€	230	186	171
Chiffre d'affaires		M€	788	1 085	1 145
EBITDA courant		M€	277	421	461
Charges de personnel		M€	211	262	282
Valeur ajoutée (2)		M€	488	683	743

(1) SEQE : Système de plafonnement et d'échange d'émissions.
(2) GEVA : Greenhouse gas Emissions per unit of Value Added.

Les données financières sont consultables dans le chapitre 5 de ce présent document.

Analyse des changements

Scope 1

- Les émissions du scope 1 sont de 1 046 tCO_2e en année fiscale 2026. Les émissions ont diminué depuis 2025.
- Les émissions fugitives (émissions non intentionnelles de gaz) liées aux fuites de fluides frigorigènes (HFC) restent à un niveau stable comparé aux cinq dernières années.
- Les émissions liées à la flotte de véhicules sont stables.
- Les émissions liées au fonctionnement des groupes électrogènes ont fortement baissé par rapport à l'année fiscale 2025. Cette baisse s'explique notamment par le remplacement du fioul domestique par du biocarburant type « HVO » pour les sites de Roubaix, Gravelines, Strasbourg et Erith.

Scope 2

- En *location-based* : les émissions du scope 2 augmentent en raison de la croissance de la consommation d'énergie électrique du Groupe. La croissance de la consommation dans les pays d'Asie-Pacifique, zone ayant une électricité très fossile, est la principale cause de cette augmentation.
- En *market-based* : les émissions de scope 2 augmentent en raison de la croissance de consommation d'électricité des datacenters non-opérés directement par le groupe OVHcloud (collocation ou *Local Zones*).

Scope 3

Pour plus de précisions sur les catégories présentées ci-dessous, se référer à la section 3.2.5.4 « *Note méthodologique de l'évaluation du scope 3* ».

- Catégorie 1 (Produits et services achetés) : les émissions sont stables par rapport à l'année 2025.
- Catégorie 2 (Biens immobilisés) : les émissions diminuent encore, ceci a été rendu possible par la politique d'achat mise en place permettant la prise en compte de l'empreinte carbone du matériel informatique utilisé pour la fabrication des serveurs, auprès des constructeurs.
- Catégorie 3 (Activités associées à l'énergie et aux combustibles) : les émissions augmentent du fait de l'accroissement de la consommation d'énergie dans les zones où la part du fossile dans la production d'électricité est importante (APAC notamment).
- Catégorie 4 (Transport et distribution amont) : les émissions diminuent du fait d'un recours moindre au fret aérien cette année.
- Catégorie 8 (Actifs en *leasing* amont) : les émissions sont stables pour le *backbone* réseau, et diminuent légèrement pour l'électricité consommée dans les bureaux du Groupe, grâce à une mesure plus fine des consommations réelles.
- Catégorie 11 (Utilisation finale des produits vendus) : les émissions sont stables.

Les autres catégories sont stables.

Au global, les émissions de scope 3 diminuent de plus de 15 % par rapport à l'année de référence en valeur absolue et de 44 % en GEVA. L'objectif étant de - 52 % en 2030, en GEVA.

Pour le scope 3, OVHcloud reçoit de la part de certains de ses fournisseurs, l'empreinte carbone de ses achats et inclut cette information dans son bilan carbone. Le groupe réalise des tests afin de s'assurer de la cohérence des empreintes carbone communiquées.

3.2.2 ESRS E3 – Ressources aquatiques et marines

ESRS E3 – Ressources aquatiques et marines

Enjeux matériels

Ressources en eau

2 Impacts négatifs 1 Risque

Actions

#1. Innover en matière de *watercooling*
- Innover en continu sur la technologie de *watercooling*
- Développer de nouveaux circuits de refroidissement

#2. Préserver la ressource en eau
- Moderniser certains systèmes de refroidissement
- Protéger la ressource
- Optimiser le WUE

#3. Mesurer l'impact et piloter
- Caractériser l'empreinte hydrique du Groupe et de sa chaîne de valeur
- Étendre l'*Impact Tracker* à l'eau
- Mesurer de manière accrue la performance de la chaîne de valeur

Résultats et objectifs

WUE
0,29 l/kWh OBJECTIF ATTEINT
vs 0,34 en 2025

-8 %
Diminution des prélèvements en eau *vs* 2025

2027
Déploiement de l'*Impact Tracker*

Contribution aux ODD*



** Objectifs de développement durable.*

Politiques et procédures

Politique RSE | *Roadmap* environnement

3.2.2.1 IRO-1 – Description des procédures d'identification et d'évaluation des IRO

En matière d'eau, les IRO identifiés comme matériels sont décrits dans la section 3.1.3.3 *« SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle d'affaires »*.

L'eau est un élément central de l'activité d'OVHcloud. La technologie développée par le Groupe, le *watercooling*, permet de réduire ses impacts environnementaux grâce à son système de refroidissement par eau.

- **Les principaux processus d'OVHcloud ayant des impacts sur l'eau douce sont :**
  - les prélèvements d'eau pour toutes les activités ;
  - la consommation pour le refroidissement des salles de serveurs *(watercooling),* en particulier lorsque les températures extérieures sont élevées (> 27 °C), OVHcloud ayant recours au refroidissement évaporatif, consistant à humidifier l'air pour améliorer l'efficacité de l'échange de chaleur.

Les eaux stockées et recyclées n'ont pas été identifiées comme matérielles. L'eau stockée chez OVHcloud correspond aux cuves de *sprinklage* (système d'extinction automatique) qui ne sont pas matérielles, ainsi que les circuits de refroidissement qui ne représentent pas une eau stockée (*cf.* section 3.2.2.4 *« E3-4 – Métriques liées à l'eau »*).

Lors de l'analyse de double matérialité, OVHcloud a étudié les impacts et/ou risques de son utilisation de l'eau, notamment dans ses salles de serveurs et sur la chaîne de valeur amont fournissant son processus de production.

- **Trois IRO ont été identifiés comme matériels :**
  - deux impacts négatifs liés à l'appropriation en eau sur les opérations propres du Groupe et sur la chaîne de valeur amont (risque physique) ;
  - un risque lié au renforcement des réglementations (risque de transition) pouvant entraîner des mesures restrictives sur les prélèvements en eau.

Le Groupe est donc dépendant de la disponibilité de la ressource en eau douce et des services écosystémiques associés.

Dans la chaîne de valeur amont, l'impact sur la ressource en eau est principalement lié à l'extraction des matières premières et aux processus de transformation pour la fabrication de composants. La dépendance à l'eau est aussi importante dans la filière de production d'électricité.

3.2.2.2 E3-1 – Politiques en matière de ressources aquatiques et marines

Politique	Thématique	Responsable de la mise en œuvre de la politique	Sujets abordés
Politique RSE	Appropriation en eau de les opérations propres du Groupe	Direction de la stratégie	Innover en matière de *watercooling* Déployer des systèmes plus efficients sur l'usage de l'eau Améliorer la transparence environnementale
***Roadmap* environnement**	Appropriation en eau de la chaîne amont	Programmes environnementaux	Caractériser l'empreinte hydrique dans la chaîne de valeur du Groupe

La politique RSE encadre l'utilisation de l'eau chez OVHcloud dans toutes les entités consolidées d'OVHcloud (*cf.* section 3.2.5 *« Note méthodologique d'évaluation de l'empreinte environnementale »*).

La politique RSE décrit les objectifs de réduction de la consommation d'eau dans les datacenters et installations, en utilisant et développant des systèmes de refroidissement efficaces qui limitent la consommation d'eau. Des études sont en cours pour quantifier l'utilisation de l'eau dans la chaîne de valeur.

Entités en zone de stress hydrique

Le Groupe identifie les sites soumis à un stress hydrique. Le risque lié au stress hydrique est évalué par la direction environnementale du Groupe. Cette analyse est réalisée à partir du référentiel *Aqueduct Water Risk Atlas* du WRI (World Resources Institute) qui fournit un cadre pour mesurer et cartographier les risques hydriques. Le Groupe retient les catégories 3 et 4 (correspondant aux zones en stress élevé et très élevé) pour définir ses entités en zone de stress hydrique.

D'après ce référentiel, le Groupe compte trois sites industriels localisés en zones de stress hydrique (Roubaix, Erith-Royaume-Uni, Vint Hill-États-Unis, Virginie). Ces sites sont encadrés par la politique RSE d'OVHcloud sur l'eau, visant à améliorer et optimiser l'utilisation des ressources en eau douce. La consommation d'eau associée à ces sites est présentée dans la section 3.2.2.4 *« E3-4 – Métriques liées à l'eau »*.

3.2.2.3 E3-2/E3-3 – Actions et objectifs relatifs aux ressources aquatiques et marines

Sujets abordés	Méthodologie de fixation des cibles	Objectif	Périmètre	Temporalité	Actions
Innover en matière de *watercooling*	Selon les rythmes de développement	Maintenir les efforts de développement et d'innovation en matière de *watercooling*	Groupe	N/A	Développer de nouveaux circuits de refroidissement
Déployer des systèmes plus efficients sur l'usage de l'eau	Selon les gains attendus par le déploiement des nouveaux systèmes	WUE [(1)] à 0,30 l/kWh	Datacenters détenus en propre	Année fiscale 2026	Moderniser certains systèmes de refroidissement Protéger la ressource
Caractériser l'empreinte hydrique de la chaîne de valeur du Groupe	N/A	Non quantifié	Groupe	N/A	Collecter l'information pour estimer l'empreinte hydrique des produits et services achetés
Améliorer la transparence	Gestion de projet interne	Inclure une empreinte hydrique dans l'*Impact Tracker* des clients du Groupe	Groupe	Année fiscale 2028	Caractériser les prélèvements d'eau en propre et sur la chaîne de valeur Allouer ces prélèvements aux services cloud souscrits par les clients selon une méthodologie scientifique

(1) Le WUE (Water Usage Effectiveness) est un indicateur d'efficacité d'utilisation de l'eau. Plus il est proche de 0, plus son niveau est optimal (voir note méthodologique).

Innover en matière de *watercooling*

OVHcloud est un pionnier en matière d'optimisation de la consommation en eau des datacenters. En 2023, le Groupe a célébré 20 ans d'innovations dans ses datacenters grâce à la technologie propriétaire *watercooling* de refroidissement par eau des serveurs.

Un développement particulier porte sur l'augmentation de la différence de température (Delta T) entre les branches chaude et froide des boucles d'eau de refroidissement. L'intérêt d'opérer à des températures plus élevées est en effet multiple :

- une empreinte au sol moins élevée (en m^2/kWh) pour le datacenter, grâce à une quantité inférieure de *drycoolers* ;
- une empreinte carbone globale plus faible ;
- un meilleur indicateur de performance énergétique (Partial PUE), PUE restreint au sous-système visé ;
- un WUE *(Water Usage Effectiveness)* amélioré ;
- un coût d'investissement et d'opération moindre.

La direction de la recherche et du développement travaille actuellement sur des systèmes intelligents et automatisés permettant l'atteinte de ces objectifs.

Déployer des systèmes plus efficients sur l'usage de l'eau

En 2025, OVHcloud a procédé au déploiement de nouveaux systèmes de refroidissement dans son datacenter récent de Roubaix, RBX10. OVHcloud a également apporté des améliorations de ses systèmes existants à Beauharnois (BHS8) et à Roubaix (RBX8). En 2026, OVHcloud a étendu ce déploiement de systèmes plus efficaces aux sites de Gravelines, Ozarow, Limburg.

Ces améliorations ont consisté en une transition vers une technologie de refroidissement utilisant des médias humides avec bac de recyclage d'eau sur les aérothermes.

Par ailleurs, tous les sites sont désormais équipés de détection algorithmique d'écoulement permanent, permettant de réagir rapidement en cas de suspicion de fuite. Ces ajustements ont permis, sur l'exercice 2026, de diminuer le WUE du Groupe à 0,29 l/kWh (contre 0,37 l/kWh sur l'exercice 2024 et 0,34 l/kWh en 2025).

Les progrès réalisés sont à mettre en parallèle avec l'été caniculaire vécu en Europe occidentale. De manière générale, malgré ces conditions météorologiques, OVHcloud a réduit ses prélèvements d'eau en valeur absolue de 7 % en volume par rapport à l'année 2025 (24 % dans les zones en stress hydrique). Toutes choses égales par ailleurs, en prenant en considération les températures caniculaires, l'amélioration est de 34 % par rapport à l'année 2025.

Le Groupe continuera le déploiement de nouveaux systèmes de refroidissement plus performants de façon à diminuer le WUE au cours des exercices suivants.

Caractériser l'empreinte hydrique de la chaîne de valeur du Groupe

En 2026, OVHcloud a mis en œuvre une collecte d'information permettant d'estimer l'empreinte hydrique de son électricité. Le Groupe entend poursuivre cette collecte sur les biens et services achetés en vue de permettre à ses clients d'avoir une vision globale de leur empreinte environnementale au travers de l'*Impact Tracker*.

Améliorer la transparence environnementale

À la suite du développement et de la mise à disposition de l'*Impact Tracker* (*cf.* section 3.2.1 « *ESRS E1 – Changement climatique* »), l'impact environnemental étant multicritères, OVHcloud a souhaité étendre cette quantification à d'autres critères tels que l'eau ou les ressources abiotiques. En effet, les impacts sur le milieu aquatique sont jugés matériels dans l'analyse de double matérialité, compte tenu de la technologie utilisée par le Groupe *(watercooling)*.

La thématique étant complexe (la consommation d'eau en amont de la chaîne de valeur est difficilement quantifiable), OVHcloud a missionné une entreprise de conseil en réduction d'impact environnemental des services numériques pour l'assister méthodologiquement.

Des données fiables provenant de bases de données de référence, telles que RésilioDB, utilisée également dans le cadre du cas pilote PCR *(Product Category Rule)* cloud & datacenters mené par l'ADEME, ont été obtenues.

L'objectif pour OVHcloud est de quantifier la contribution à la rareté de l'eau générée par l'usage des services cloud, de permettre l'instauration de bonnes pratiques au sein de la chaîne d'approvisionnement par capillarité, et notamment les arbitrages basés sur la donnée.

La notion de « contribution à la rareté d'eau » *(Water Scarcity)* intègre des notions spatio-temporelles, fonction des zones et périodes de consommation.

L'extension de l'outil *Impact Tracker* à l'empreinte hydrique devrait être disponible en 2028.

3.2.2.4 E3-4 – Métriques liées à l'eau

Ces métriques sont applicables aux datacenters opérés en propre à l'exception de BHS 1-7 sur le site de Beauharnois (*cf.* section 3.2.5 « *Note méthodologique d'évaluation de l'empreinte environnementale* »)

Indicateur	Type	Unité	2025	2026
Prélèvement d'eau total	Obligatoire	m^3	128 522	118 048
Dont prélèvement d'eau total dans les zones à stress hydrique élevé	Obligatoire	m^3	42 821	32 365
Quantité d'eau totale recyclée ou réutilisée	Obligatoire	m^3	-	-
Quantité d'eau stockée	Obligatoire	m^3	Non significatif	Non significatif
Changement dans les quantités d'eau stockées	Obligatoire	m^3	Non significatif	Non significatif
Intensité hydrique	Obligatoire	m^3/M€	118	103
WUE	Volontaire	l/kWh	0,34	0,29
WUE Cible	Volontaire	l/kWh	0,32	0,30

OVHcloud ne dispose pas de mesure pour l'eau qui retourne au bassin versant, par conséquent, OVHcloud considère que toute eau prélevée est consommée.

OVHcloud ne stocke pas d'eau à l'exception de certains dispositifs de défense incendie (l'eau est alors stockée dans des cuves dont les volumes sont de l'ordre de 100 m^3).

OVHcloud dispose d'eau dans les circuits fermés de refroidissement, destinée à transporter la chaleur des serveurs à l'extérieur (l'eau circule dans le circuit fermé, dont les volumes n'excèdent pas 10 m^3, cette eau n'est remplacée que lorsque les paramètres physico-chimiques sont dégradés).

Les quantités d'eau stockées sont non significatives. Les prélèvements d'eau, qu'elle soit « stockée » ou non, sont comptabilisés dans l'indicateur prélèvement d'eau total.

3.2.3 ESRS E5 – Utilisation des ressources et économie circulaire

ESRS E5 – Utilisation des ressources et économie circulaire

Enjeux matériels

Ressources entrantes

1 Impact négatif 2 Risques 1 Opportunité

Actions

#1. Approche circulaire pour les bâtiments
- Pas d'artificialisation des sols supplémentaire
- Réduction de la dépendance aux ressources non renouvelables

#2. Allonger la durée de vie des équipements
- Réutilisation des composants
- Limiter le recours aux ressources naturelles
- Seconde vie du matériel informatique (développement de gammes à prix réduits)

#3. Recycler et valoriser les matériaux
- Partenariat avec des entreprises de recyclage des déchets électroniques
- Valorisation des matières premières
- Gestion responsable de déchets et des extrants

#4. Transparence et pilotage
- Déploiement de l'*impact tracker* sur les ressources pour les clients

Résultats et objectifs

100 %
Des serveurs désassemblés et les composants testés

29 %
Des composants réutilisés dans les serveurs du parc
OBJECTIF ATTEINT

87 %
Taux de réutilisation des bâtiments

8 %
Taux résiduel de déchets acheminés en décharge

Contribution aux ODD*



** Objectifs de développement durable.*

Politiques et procédures

Politique RSE

3.2.3.1 IRO-1 – Procédures d'identification des IRO matériels

Le Groupe est exposé à plusieurs risques significatifs liés à l'utilisation de composants dans sa chaîne de production issus de l'exploitation de matières premières non renouvelables (telles que les métaux, terres et minéraux rares). La raréfaction progressive de ces ressources, accentuée par une demande mondiale croissante, entraîne des tensions sur les marchés, pouvant provoquer des pénuries, des interruptions de production ou une augmentation des mesures de protection de ces dernières.

- **Dans ce contexte, OVHcloud a identifié :**
  - un impact négatif concernant l'utilisation de matières premières contribuant à l'épuisement des ressources,
  - deux risques liés à la raréfaction des ressources provoquant de potentielles perturbations d'activité dans les opérations propres ou dans la chaîne de valeur,
  - une opportunité liée à la réutilisation des matériaux et composants.

Les IRO identifiés comme matériels sont décrits dans la section 3.1.3.3 « *SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle d'affaires* ».

3.2.3.2 E5-1 – Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire

Politique	Responsable de la mise en œuvre de la politique	Thématique	Sujets abordés
Politique RSE	Direction de la stratégie	Utilisation des ressources	Poursuivre l'intégration verticale, et l'approche circulaire et résiliente pour la production de serveurs informatiques Optimiser la durée de vie des composants Gérer les extrants et les déchets Améliorer la transparence environnementale Avoir une approche circulaire pour les bâtiments

Ces engagements d'utilisation des ressources d'OVHcloud se retrouvent dans la politique RSE.

Sur la thématique de l'utilisation des ressources, la politique rappelle comment le Groupe adopte une stratégie d'économie circulaire intégrée, visant à réduire son empreinte environnementale en prolongeant la durée de vie de ses équipements. Le Groupe bénéficie de la maîtrise de sa chaîne de production et de la démarche de réutilisation des composants.

Par ailleurs, cette logique de circularité s'applique aussi à la réhabilitation de bâtiments. OVHcloud installe historiquement ses datacenters dans d'anciennes friches industrielles que le Groupe restaure et réhabilite.

Enfin, le Groupe s'engage sur des sujets de ressources sortantes démontrant son engagement vers un traitement vertueux des ressources dans une optique de circularité.

3.2.3.3 E5-2/E5-3 – Actions et objectifs relatifs à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire

Les actions et des cibles mises en œuvre par OVHcloud sont synthétisées dans le tableau ci-dessous :

Sujets abordés	Méthodologie de fixation des cibles	Objectif	Périmètre	Temporalité	Actions
Avoir une approche circulaire pour les bâtiments	Cible de maintien	Atteindre un taux de réutilisation de bâtiments *(brownfield)* de 90 %	Datacenters détenus en propre	En continu	Réutiliser les bâtiments pour les nouveaux sites en propre
					Réaliser les rétrofits sur les sites existants
Intégration verticale, et approche circulaire et résiliente pour la production de serveurs informatiques	Cible de maintien	Maintenir un taux de réutilisation des composants de 25 % ou plus	Sites de production	En continu	Réutiliser les composants et optimiser leur durée de vie
					Commercialiser des serveurs de seconde main (KIMSUFI, SoYouStart, Rise)
					Optimiser le tri des déchets
					Trouver des filières de réemploi et de recyclage
Améliorer la transparence environnementale	Gestion de projet interne	Déployer *Impact Tracker* pour les clients	Groupe	Année fiscale 2028	Mettre à disposition des clients les impacts de leurs services cloud sur les ressources

Avoir une approche circulaire pour les bâtiments

Première couche physique et matérielle du Groupe et des services immatériels fournis par OVHcloud, les bâtiments, et notamment industriels (production de serveurs informatiques et datacenters) font majoritairement l'objet d'une approche circulaire.

Le tableau ci-dessous liste les datacenters détenus en propre par OVHcloud ainsi que leurs origines :

Campus	Nombre de datacenters	Nombre de datacenters issus de bâtiments réhabilités	Année d'ouverture du premier datacenter du campus	Ancien usage des bâtiments
Roubaix (RBX, France)	9	8	2007	Industrie manufacturière
Strasbourg (SBG, France)	2	0	2012	
Beauharnois (BHS, Canada)	8	8	2012	Métallurgie
Gravelines (GRA, France)	4	4	2013	Métallurgie
Limburg (LIM, Allemagne)	2	2	2016	Imprimerie
Erith (ERI, Royaume-Uni)	1	1	2016	Télécommunications
Ozarow (WAW, Pologne)	1	1	2016	Logistique
Vint Hill (VIN, États-Unis)	1	1	2016	Télécommunications
Hillsboro (HIL, États-Unis)	1	1	2016	Industrie manufacturière
Croix (CRX, France)	1	0	2022	Industrie manufacturière
Milan (ZVF, Italie)	1	1	2025	Télécommunications
Total exploité en propre	**31**	**27**	-	-

Objectif lié à l'approche circulaire

La cible retenue par OVHcloud pour le suivi de l'utilisation des ressources est le taux de réutilisation des bâtiments, ou taux *brownfield*. Ce taux est défini par la quantité de bâtiments non neufs divisée par la quantité de bâtiments totaux parmi les datacenters d'OVHcloud exploités en propre.

OVHcloud cible un taux de 90 % des bâtiments réutilisés, parmi ses datacenters exploités en propre, la construction de nouveaux bâtiments ne devant être qu'une exception, et démontrant ainsi une capacité d'adaptation et d'agilité dans le déploiement de datacenters. Ce taux est de 87 % en 2026 (27 bâtiments non neufs sur un total de 31 bâtiments).

Intégration verticale, approche circulaire et résiliente pour la production de serveurs informatiques

OVHcloud est un fournisseur mondial d'infrastructures numériques, qui opère ses datacenters et conçoit et assemble ses propres serveurs. Ce modèle verticalement intégré permet au Groupe d'optimiser son processus industriel en y intégrant des innovations dites *at-scale* (renforçant les capacités existantes) depuis plus de 20 ans, comme la technologie propriétaire *watercooling* de refroidissement par eau dans ses datacenters, ou encore en appliquant les principes de circularité et de frugalité des ressources. Il permet ainsi de mieux gérer l'impact environnemental à chaque niveau de la chaîne de valeur. OVHcloud a la volonté de continuer à innover et de faire évoluer son modèle industriel au profit de la durabilité.

Dans cette optique d'optimisation de la gestion du cycle de vie de ses serveurs, OVHcloud a mis en place depuis 2009 une chaîne d'approvisionnement inversée *(reverse supply-chain)* permettant d'optimiser la durée de vie des serveurs.

- **Conception** : OVHcloud conçoit et fabrique ses propres serveurs sur ses deux sites de Croix (France) et Beauharnois (Canada). Ceux-ci sont pensés pour être entièrement démontables. Ils sont dotés de composants dédiés, choisis pour être facilement réutilisés.
- **Réutilisation** : le Groupe parvient à prolonger la durée de vie de ses infrastructures et de ses serveurs et composants en les réutilisant. 100 % des serveurs sont ainsi désassemblés après utilisation et leurs composants sont rigoureusement testés pour leur donner une seconde vie, en circuit ou par recyclage et valorisation externes. L'utilisation de composants remis à neuf dans les serveurs du Groupe permet de prolonger leur durée de vie à près de cinq ans en moyenne (et pouvant aller jusqu'à neuf ans), évitant ainsi une partie des émissions de carbone liées à leur fabrication. En 2026, le taux de réutilisation des composants est de 29 %.

L'approche industrielle circulaire confère une agilité dans le design des serveurs, et offre des possibilités de s'ajuster aux éventuelles situations de tension d'approvisionnement, en adaptant les nomenclatures produites selon la disponibilité des composants chez les fournisseurs et en interne grâce à la réutilisation de composants remis à neuf.

La démarche circulaire adoptée par le Groupe se reflète également dans sa volonté de prolonger la durée de vie du matériel informatique. À ce titre, OVHcloud a créé, dès 2007, des gammes de machines à prix réduit, garantissant une nouvelle vie commerciale aux serveurs. En 2026, les gammes éco (KIMSUFI, SoYouStart, Rise) représentent plus de 110 000 serveurs livrés auprès des clients du Groupe, soit environ un quart du parc des serveurs installés.

Objectif lié à l'utilisation des ressources

La cible suivie par OVHcloud pour l'utilisation des ressources porte sur le taux de réutilisation des composants informatiques.

Il est défini par la quantité de composants informatiques de seconde vie pour la production annuelle de serveurs informatiques divisée par la quantité de composants informatiques totale pour la production annuelle de serveurs informatiques.

La volonté d'OVHcloud est de maintenir ce taux à 25 % ou plus. Ceci peut néanmoins varier en fonction des besoins en composants de l'entreprise.

Gérer les extrants et déchets

En 2026, le Groupe a généré 841 tonnes de déchets, contre 701 tonnes en 2025, dont 8 % ont été acheminés en décharge (contre 10 % en 2025). L'évolution de la quantité de déchets, ainsi que du taux de déchets acheminés en décharge s'explique par le démantèlement d'un grand nombre de racks provenant du datacenter de RBX1. Ces racks sont constitués de métaux et sont envoyés en filière de recyclage.

OVHcloud vise le zéro déchet en décharge depuis ses sites industriels en opération propre.

Afin de diminuer significativement cette part, OVHcloud agit sur plusieurs axes :

- alignement de l'ensemble des sites du Groupe sur les meilleures pratiques en matière de tri, notamment par la mise en place d'options de tri sur tous les sites ;
- pilotage ou changement des prestataires afin d'améliorer le traitement des déchets ;
- partenariat avec des entreprises spécialisées dans le recyclage des déchets électroniques (TN Industrie en France, Quantum Recycling au Canada), en vue de revaloriser les cartes électroniques non réparables et non réutilisables, et permettre la récupération de métaux précieux et stratégiques ;
- recherche continue de partenariat avec des entreprises de revalorisation.

Parmi les extrants, une attention accrue est portée sur les composants informatiques :

- les composants en bon état sont valorisés sur le marché secondaire, à des fins de réutilisation. À ce titre, ils ne sont pas considérés comme des déchets ;
- les composants non réparables ou réutilisables sont cédés à des fins de réemploi des matériaux, à ce titre, ils sont considérés comme des déchets.

Le poids des composants valorisés sur le marché secondaire (pour de la réutilisation) est estimé à 17 tonnes pour l'exercice 2026.

Le poids des composants cédés à des fins de recyclage (pour de la revalorisation de matière) est de 43 tonnes pour l'exercice 2026.

Améliorer la transparence environnementale

À la suite du développement et de la mise à disposition de l'*Impact Tracker* (*cf.* section 3.2.1 « *ESRS E1 – Changement climatique* »), OVHcloud a souhaité étendre cette quantification à d'autres critères environnementaux, dont les ressources minérales.

La thématique étant complexe et profonde (l'utilisation des minéraux en amont de la chaîne de valeur est difficilement quantifiable), OVHcloud a missionné une entreprise de conseil pour l'assister méthodologiquement.

Des données fiables provenant de bases de données de référence, telles que RésilioDB, utilisée également dans le cadre du cas pilote *PCR cloud & datacenters* mené par l'ADEME, ont été obtenues.

L'objectif pour OVHcloud est de quantifier l'extraction et l'utilisation des ressources minérales liées à l'usage des services cloud, afin de diffuser de bonnes pratiques au sein de la chaîne d'approvisionnement par capillarité. Disposer de cette donnée permet à ses clients d'effectuer des arbitrages et d'orienter les choix d'approvisionnement vers des options plus responsables.

La notion d'extraction et l'utilisation des ressources minérales est comptabilisée en kgSbeq (kilogrammes équivalent antimoine : indicateur évaluant la quantité de ressources minérales et métalliques retirées de la nature comme s'il s'agissait de la matière, l'antimoine).

L'extension de l'outil *Impact Tracker* aux ressources minérales devrait être disponible pour les clients du Groupe en 2028.

3.2.3.4 E5-4 – Métriques liées aux ressources entrantes

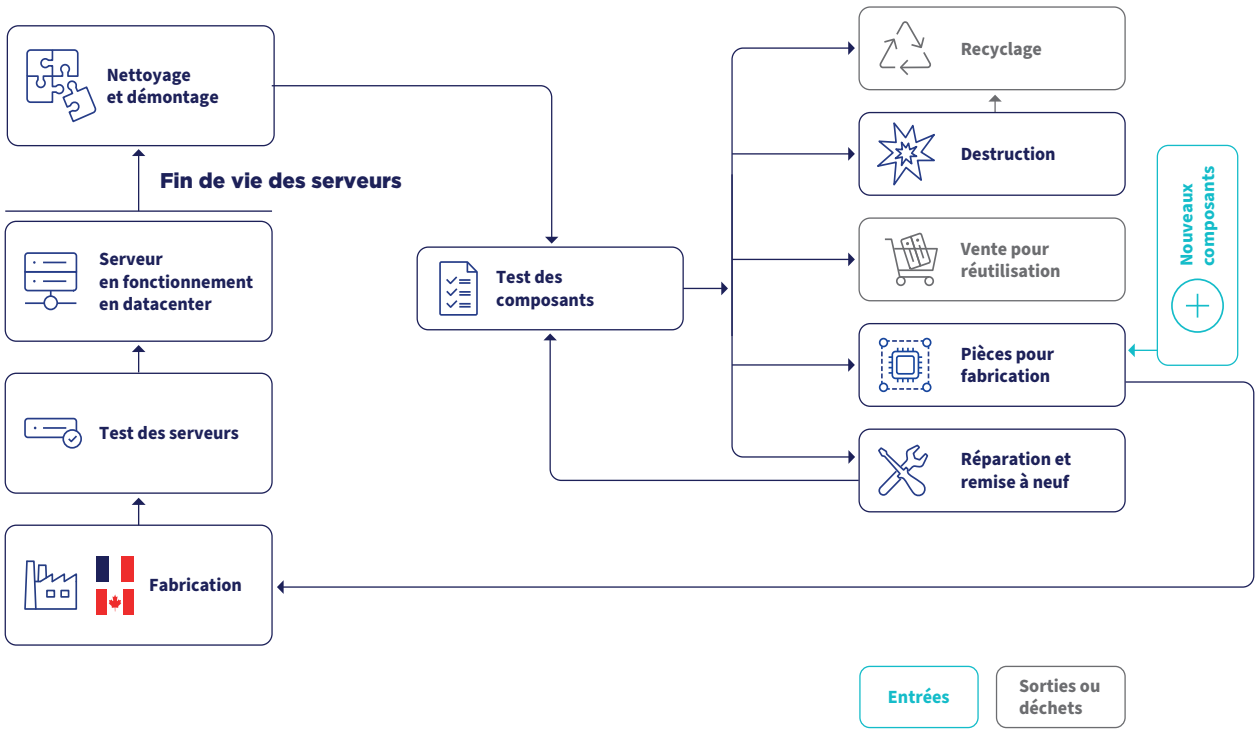
Description des flux de ressources entrantes

OVHcloud est un fournisseur de services numériques et ne commercialise pas de produit matériel sur le marché.

De même, OVHcloud ne transforme pas de matière première mais assemble des produits semi-finis, il est donc complexe d'exprimer les ressources entrantes sous forme de matières premières quantifiées.

Pour les ressources, OVHcloud s'est donc concentré sur les composants informatiques, cœur de l'activité industrielle.

- **Le flux de ressources est schématisé comme suit :**



- Les ressources considérées dans le schéma sont les composants informatiques principaux :
  - CPU (processeur),
  - GPU (processeur graphique),
  - RAM (mémoire vive),
  - Carte électronique,
  - HDD (disque dur mécanique),
  - SSD (disque dur),
  - PSU (alimentation).

Indicateur	Type	Unité	2025	2026
Poids total global des produits et des matières techniques	Obligatoire	Tonnes	100	102
Poids en valeur absolue des composants secondaires réutilisés ou recyclés achetés	Obligatoire	Tonnes	0	0
Poids en pourcentage des composants secondaires réutilisés ou recyclés achetés	Obligatoire	%	0	0
% de matières biologiques utilisées pour produire les produits et services du Groupe	Obligatoire	%	0	0
Poids en valeur absolue des composants secondaires réutilisés ou recyclés en interne pour la production de nouveaux serveurs	Volontaire	Tonnes	9	49
% des composants secondaires réutilisés ou recyclés en interne pour la production de nouveaux serveurs (taux de réutilisation des composants informatiques)	Volontaire	%	17	29
Taux de réutilisation des bâtiments *(brownfield rate)*	Volontaire	%	87	87
Déchets totaux	Volontaire	Tonnes	701	841
Déchets dangereux	Volontaire	Tonnes	174	156
Déchets non dangereux	Volontaire	Tonnes	527	685
Déchets dangereux acheminés en filière de stockage	Volontaire	Tonnes	0	0
Déchets dangereux acheminés en filière de recyclage	Volontaire	Tonnes	121	128
Déchets dangereux acheminés en filière de revalorisation énergie	Volontaire	Tonnes	0	0
Déchets dangereux acheminés en filière d'incinération sans revalorisation énergie	Volontaire	Tonnes	53	28
Déchets non dangereux acheminés en filière de stockage	Volontaire	Tonnes	72	64
Déchets non dangereux acheminés en filière de recyclage	Volontaire	Tonnes	312	502
Déchets non dangereux acheminés en filière de revalorisation énergie	Volontaire	Tonnes	143	119
Taux de déchets acheminés en décharge	Volontaire	%	10	8

3.2.4 Taxonomie européenne

Classification des activités selon le cadre réglementaire européen permettant de définir des activités économiques durables sur le plan environnemental (taxonomie verte)

Contexte général

Le règlement taxonomie constitue un élément clé du plan d'action de la Commission européenne qui vise à réorienter les flux de capitaux vers une économie plus durable. En effet, il représente une étape importante vers l'atteinte de la neutralité carbone d'ici 2050, conformément aux objectifs de l'UE, car la taxonomie est un système de classification des activités économiques durables sur le plan environnemental.

Dans la section ci-après, est présentée, en tant que société mère non financière, la part du revenu, des dépenses d'investissement (capex) et des charges d'exploitation (opex) du Groupe, pour l'exercice clôturant au 31 août 2026, associée à des activités économiques éligibles à la taxonomie, conformément à l'article 8 du règlement taxonomie et à l'article 10 (2) de l'acte délégué complétant l'article 8 du règlement taxonomie.

Au titre de l'exercice 2026, OVHcloud est tenu de publier l'alignement du Groupe au titre des six objectifs environnementaux relevant des objectifs d'atténuation du changement climatique (« CCM »), d'adaptation au changement climatique (« CCA »), d'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines (« WTR »), de transition vers une économie circulaire (« CE »), de prévention et de réduction de la pollution (« PPC ») et de la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes (« BIO »).

OVHcloud a analysé les critères techniques des activités présentées ci-dessous selon le règlement (UE) 2021/2139 modifié par le règlement (UE) 2023/2485 et a tenu compte des différentes interprétations et foires aux questions (FAQ) publiées par la Commission européenne, notamment celles du 19 décembre 2022 et du 28 novembre 2024.

OVHcloud applique le règlement (UE) 2026/73 du 4 juillet 2025, publié au *Journal officiel de l'Union européenne* (JOUE) le 8 janvier 2026. Si ce texte prévoit une mesure de simplification autorisant l'exclusion de l'analyse d'éligibilité des activités représentant moins de 10 % du dénominateur de chaque indicateur (chiffre d'affaires, capex et opex), OVHcloud ne fait pas usage de cette option. Le Groupe applique néanmoins les nouveaux modèles de tableaux réglementaires introduits par cet acte délégué.

Synthèse des indicateurs de la taxonomie européenne

Sur la base des analyses menées, une part importante des activités du Groupe est éligible à la taxonomie au titre de l'activité 8.1. *« Traitement de données, hébergement et activités connexes »* décrite dans l'Annexe I de l'acte délégué relative à l'objectif d'atténuation du changement climatique (« CCM ») ainsi qu'au titre de l'activité CE 5.5. *« Produit en tant que services axés sur l'utilisation circulaire et les résultats ».*

Les parts éligibles et alignées au titre de l'activité CCM 8.1 *« Traitement de données, hébergement et activités connexes »* pour les trois indicateurs financiers requis par le texte – le chiffre d'affaires, les capex et les opex – sont présentées ci-dessous sur la base des données consolidées IFRS de l'exercice clos le 31 août 2026.

Tableau 1 – Part des activités économiques éligibles et non éligibles à la taxonomie dans le chiffre d'affaires, les capex et les opex du Groupe – Activité CCM 8.1

Année de *reporting* (N)	2026			
KPI (1)	Total (2)	Part d'activités éligibles à la taxonomie (3)	Activités alignées à la taxonomie (4)	Part d'activités alignées à la taxonomie (5)
	(en millions d'euros)	*%*	*(en millions d'euros)*	*%*
Chiffre d'affaires	1 145,1	91 %	896,6	78 %
Capex	492,3	85 %	333,8	68 %
Opex	138,7	63 %	73,1	53 %

Répartition des activités alignées à la taxonomie par objectifs environnementaux

CCM (6)	CCA (7)	Eau (8)	Économie circulaire (9)	Pollution (10)	Biodiversité (11)	Part des activités habilitantes (12)	Part des activités transitoires (13)	Activités non analysées considérées non matérielles (14)	Activités alignées à la taxonomie l'année précédente (N-1) (15)	Part d'activités alignées à la taxonomie l'année précédente (N-1) (16)
%	%	%	%	%	%	%	%	%	*(en millions d'euros)*	%
78 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	78 %	0 %	722,1	67 %
68 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	68 %	0 %	220,2	54 %
53 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	53 %	0 %	55,8	45 %

La part de chiffre d'affaires éligible au titre des activités de datacenters (CCM 8.1) du Groupe augmente d'un point par rapport à l'exercice précédent. Les capex et opex conservent le même niveau que durant l'exercice 2025.

L'alignement du chiffre d'affaires, des capex et des opex, augmentent respectivement de 11, 14 et 8 points. Cette hausse significative s'explique par le nouvel alignement des datacenters de Beauharnois au Canada et Hillsboro aux États-Unis. Ces deux datacenters, qui étaient inscrits au Code de conduite énergétique européen, ont été audités par un tiers indépendant pendant l'exercice 2026.

Concernant l'activité CE 5.5 ***« Produit en tant que services axés sur l'utilisation circulaire et les résultats »***, l'éligibilité est identique à celle de l'activité CCM 8.1, les deux activités utilisant les mêmes serveurs.

Aucun alignement n'a été validé en raison de la complexité des critères de validation du DNSH 5 sur la pollution.

Détermination des activités économiques d'OVHcloud éligibles à la taxonomie européenne

Par « activité économique éligible à la taxonomie », il est entendu toute activité économique décrite dans les actes délégués complétant le règlement taxonomie, qu'elle remplisse ou non une partie ou l'ensemble des critères d'examen technique énoncés dans ces actes délégués.

Afin de réaliser l'analyse, le Groupe a pris en considération l'ensemble des actes délégués décrivant les activités taxonomie, à savoir :

- l'acte délégué « Climat » (UE 2021/2039) publié en avril 2021 précisant les critères techniques environnementaux pour les deux premiers objectifs climatiques ; et
- l'acte délégué « Environnement » (UE 2023/2486) publié en juin 2023 explicitant les activités économiques portant sur les quatre autres objectifs environnementaux.

Les activités économiques éligibles du Groupe ont été analysées sur la base des offres de services d'OVHcloud (telles que détaillées en chapitre 1 du présent document d'enregistrement universel) et elles ont été assignées aux activités économiques suivantes, conformément aux six objectifs environnementaux de la taxonomie.

À l'instar des exercices précédents, une part importante des activités du Groupe est considérée comme éligible à l'activité 8.1 *« Traitement de données, hébergement et activités connexes »* de l'objectif d'atténuation du changement climatique. En effet, les offres basées principalement sur des services de mise à disposition de capacité de stockage (« hébergement ») répondent à la description de cette activité. Les offres ainsi considérées comme éligibles sont les suivantes :

- les offres de cloud privé *(Bare Metal Cloud et Hosted Private Cloud)* dans leur intégralité, celles-ci correspondant à des offres de mise à disposition, soit de serveurs physiques dédiés, soit de capacités de cloud fonctionnant sur des serveurs physiques dédiés (se référer à la section 1.3.1.1 du présent document d'enregistrement universel pour plus de détails sur les solutions proposées par le Groupe) ;
- les offres de cloud public dans leur intégralité (se référer à la section 1.3.1.2 du présent document d'enregistrement universel pour plus de détails sur les solutions proposées par le Groupe). Les *solutions PaaS* et *SaaS* proposées par OVHcloud et directement hébergées sur les infrastructures du Groupe sont jugées éligibles dans la mesure où OVHcloud a le contrôle sur les équipements physiques et peut agir sur leur efficacité énergétique ;
- les offres de « Web cloud et autres » uniquement pour la partie *« Web hosting »* et « Services », correspondant à l'hébergement des sites web clients sur les serveurs physiques du Groupe et à l'assistance nécessaire au bon fonctionnement des équipements et au respect des engagements du Groupe dans le cadre de l'ensemble de ses offres (se référer à la section 1.3.1.3 du présent document d'enregistrement universel pour plus de détails sur les solutions proposées par le Groupe). Les offres ou solutions relatives aux noms de domaine, à la téléphonie et à la connectivité ne sont pas jugées éligibles à date car non directement liées aux serveurs physiques.

De manière générale, toutes les solutions proposées par OVHcloud directement hébergées sur des serveurs physiques appartenant au Groupe ou étant contrôlés directement par le Groupe, ont été jugées éligibles à la taxonomie européenne au titre de l'activité 8.1 de l'objectif d'atténuation du changement climatique.

Sous l'angle de l'objectif d'adaptation au changement climatique (« CCA »), l'activité CCA 8.1 *« Traitement de données, hébergement et activités connexes »* n'est pas qualifiée d'activité habilitante par l'Annexe II de l'acte délégué Climat. Pour cette raison, OVHcloud ne peut considérer le chiffre d'affaires relatif à cette activité comme éligible en raison de la FAQ Éligibilité du 2 février 2022.

Sous l'angle de l'objectif de transition vers une économie circulaire, le Groupe est éligible à l'activité CE 5.5 *« Produits en tant que services et autres modèles de services circulaires axés sur l'utilisation et les résultats »*. Cette activité consiste à fournir à des clients un accès aux produits au moyen de modèles de services. OVHcloud met à disposition de ses clients un accès à des serveurs informatiques, que ces derniers peuvent utiliser. Les offres éligibles à l'activité CCM 8.1 sont donc aussi éligibles à cette activité CE 5.5.

OVHcloud conçoit et fabrique ses propres serveurs sur ses deux sites de Croix (France) et Beauharnois (Canada) pour son utilisation propre, tel que décrit dans la section 3.2.3.3 de ce document d'enregistrement universel. Le Groupe a donc considéré l'activité CE 1.2 *« Fabrication d'équipements électriques et électroniques »* dans l'analyse d'éligibilité. Cependant, s'agissant de la fabrication des serveurs que le Groupe utilise uniquement pour ses offres, les capex relatifs à l'activité de fabrication sont pris en compte et éligibles au titre de l'activité CE 5.5 *« Produits en tant que services et autres modèles de services circulaires axés sur l'utilisation et les résultats »*.

Enfin, OVHcloud n'a identifié aucune activité éligible liée aux objectifs d'utilisation durable de l'eau et des ressources marines, de prévention et de réduction de la pollution ou à la prévention et à la restauration de la biodiversité des écosystèmes.

Le tableau ci-dessous résume pour quel objectif environnemental les activités sont considérées comme éligibles :

Activité économique éligible	Description	Appliqué à OVHcloud	Indicateurs taxonomie
CCM 8.1 *« Traitement de données, hébergement et activités connexes »*	Le stockage, la manipulation, la gestion, la circulation, le contrôle, l'affichage, la commutation, l'échange, la transmission ou le traitement de données par l'intermédiaire de centres de données, y compris le traitement des données à la périphérie *(edge computing)*.	Toutes les solutions proposées par OVHcloud directement hébergées sur des serveurs physiques appartenant au Groupe ou étant contrôlés directement par le Groupe.	CA Capex Opex
CCA 8.1 *« Traitement de données, hébergement et activités »*			Capex Opex (En application de la FAQ Éligibilité du 2 février 2022)
CE 5.5 *« Produits en tant que services et autres modèles de services circulaires axés sur l'utilisation et les résultats »*	Il s'agit de fournir aux clients un accès aux produits dont OVHcloud reste propriétaire au moyen de modèles de services axés sur l'utilisation.	OVHcloud met à disposition de ses clients un accès à des serveurs informatiques que ces derniers peuvent utiliser.	CA Capex Opex

Détermination des activités économiques d'OVHcloud alignées sur la taxonomie européenne

À la différence de l'éligibilité uniquement basée sur la description des activités, l'alignement prend en compte les critères de contribution substantielle, le fait de « ne pas causer de préjudice important » et les garanties sociales minimales. Pour l'exercice clôturé au 31 août 2026, l'analyse d'alignement porte uniquement sur les deux premiers objectifs climatiques en application du règlement taxonomie.

Concernant l'activité 8.1 *« Traitement de données, hébergement et activités connexes »*, le Groupe a analysé son alignement au regard de l'objectif 1 – Atténuation du changement climatique (« CCA ») et de l'objectif 2 – Adaptation au changement climatique (« CCM »).

Critères de contribution substantielle

Le Groupe a réalisé l'analyse suivante des trois critères cumulatifs de contribution substantielle pour l'activité 8.1 *« Traitement de données, hébergement et activités connexes »* au titre de l'objectif d'atténuation :

Critère de contribution substantielle pour l'activité 8.1	Analyse par OVHcloud
1) L'activité a mis en œuvre l'ensemble des pratiques pertinentes énumérées en tant que pratiques attendues dans la version la plus récente du Code de conduite européen relatif au rendement énergétique des datacenters. La mise en œuvre de ces pratiques est vérifiée par un tiers indépendant et contrôlée au moins tous les trois ans.	• OVHcloud a mandaté un tiers indépendant pour réaliser l'audit de ses pratiques conformément à l'*Assessment framework for datacenters in the Context of Activity 8.1 in the Taxonomy climate Delegated Act* publié en 2023 par la Commission européenne. • Ces revues ont porté sur 9 sites européens représentant près de 93 % des serveurs informatiques livrés par le Groupe (ci-après « datacenters alignables »). Le tiers indépendant a réalisé son audit pendant l'exercice 2026 et n'a relevé aucune anomalie par rapport aux bonnes pratiques du Code de conduite. • La mise en œuvre du *Code of conduct* est réalisée dans les autres datacenters (principalement hors France et Europe), mais ces derniers n'ont pas fait l'objet d'une revue par un tiers indépendant et ont été considérés non alignés.
2) Lorsqu'une pratique attendue n'est pas considérée comme pertinente en raison de contraintes physiques, logistiques, de programmation ou autres, une explication des motifs pour lesquels la pratique attendue n'est pas applicable est fournie. D'autres pratiques alternatives du Code de conduite européen relatif au rendement énergétique des datacenters ou d'autres sources équivalentes peuvent être identifiées en tant qu'alternatives directes pour autant qu'elles débouchent sur des économies d'énergie similaires.	• Les pratiques jugées non pertinentes ont été revues par le tiers indépendant, ses travaux couvrant également la justification des pratiques non pertinentes pour OVHcloud.
3) Le PRG (potentiel de réchauffement global) des fluides frigorigènes utilisés dans le système de refroidissement des datacenters ne dépasse pas 675.	• OVHcloud refroidit majoritairement ses serveurs grâce à sa technologie propriétaire *watercooling* de refroidissement par eau. Le PRG de l'eau est à 0. • Dans une faible mesure, le Groupe utilise aussi des systèmes de refroidissement à fluides frigorigènes. • Seule la part relative au refroidissement par eau est estimée alignée. Le site de Vint Hill ayant un PRG supérieur à 675, il est donc considéré comme non-aligné. • Le Groupe a calculé une clé d'allocation en divisant la consommation énergétique IT refroidie à l'eau *(watercooling)* par la consommation énergétique IT totale.

Ne pas causer de préjudices importants (« DNSH »)

Afin de valider l'alignement de ses datacenters à l'activité 8.1 de l'objectif d'atténuation du changement climatique, OVHcloud s'est ensuite assuré du respect des critères de DNSH pour l'ensemble de ses datacenters respectant les critères de contribution substantielle (*cf.* détails *supra*) :

Objectif	Analyse par OVHcloud
DNSH 2 Adaptation au changement climatique	• OVHcloud a fait réaliser une analyse des risques physiques climatiques par une entreprise indépendante pour chacun de ses sites intégrant des datacenters respectant les critères de contribution substantielle tels que détaillés dans la partie précédente. • Le Groupe a renforcé cette analyse par des analyses de risques internes et s'est assuré de l'existence de mesures d'adaptation déjà en place couvrant les risques climatiques sur les sites concernés.
DNSH 3 Utilisation durable et la protection des ressources hydrologiques et marines	• OVHcloud innove industriellement depuis 20 ans dans une optique de frugalité des ressources. Le Groupe place l'optimisation de la gestion de l'eau au cœur de sa stratégie et porte un soin particulier à la préservation de cette ressource naturelle. • Son plan de gestion de l'eau est présenté en partie 3.2.2 *« ESRS E3 – Ressources aquatiques et marines »*. • Le Groupe porte une attention constante à la préservation de l'eau à la fois en termes de quantité consommée (en atteste le bas niveau du WUE) ainsi qu'en termes d'intégrité. L'état physico-chimique de l'eau utilisée pour ses activités (son pH, sa dureté, sa pureté, l'absence de micro-organismes) est maintenu dans le temps et n'a pas d'impact significatif sur le milieu récepteur (sols, eaux souterraines) ou sur les installations de traitement avales (stations de traitement des eaux).
DNSH 4 Transition vers une économie circulaire	• OVHcloud conçoit et fabrique ses propres serveurs sur ses deux sites de Croix (France) et Beauharnois (Canada). Ceux-ci sont pensés pour être entièrement démontables et dotés de composants dédiés, choisis pour être facilement réutilisés, recyclés et réparés. • Le Groupe parvient ainsi à prolonger la durée de vie de ses infrastructures, et de ses serveurs et composants en les réutilisant. 100 % des serveurs sont ainsi désassemblés après utilisation et leurs composants sont rigoureusement testés pour leur donner une seconde vie, en circuit ou par recyclage et valorisation externes. • Pour plus d'informations, se référer à la partie 3.2.3 *« ESRS E5 – Utilisation des ressources et économie circulaire »*. • De plus, le Groupe requiert de ses fournisseurs qu'ils respectent les réglementations *REACH (Registration, Évaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals) and RoHS (Restriction of Hazardous Substances Directive)* au travers de l'adhésion à la charte fournisseurs du Groupe [(1)].

(1) https://corporate.ovhcloud.com/sites/default/files/2021-03/Suppliers%20code%20of%20conduct%20OVHcloud.pdf

Concernant l'activité CE 5.5 5 *« Produits en tant que services et autres modèles de services circulaires axés sur l'utilisation et les résultats »*, le Groupe a analysé son alignement au regard de l'objectif de transition vers une économie circulaire.

Critères de contribution substantielle

Le Groupe a réalisé l'analyse suivante des critères de contribution substantielle :

Critère de contribution substantielle pour l'activité CE 5.5	Analyse par OVHcloud
1) L'activité permet au client (personne physique ou morale) d'accéder au produit et de l'utiliser, tout en veillant à ce qu'il reste la propriété de l'entreprise qui fournit ce service, telle qu'un fabricant, un spécialiste ou un détaillant. Les conditions contractuelles garantissent que tous les sous-critères suivants sont remplis : **a.** le prestataire du service est tenu de reprendre le produit utilisé à la fin de l'accord contractuel ; **b.** le client est tenu de restituer le produit utilisé à la fin de l'accord contractuel ; **c.** le fournisseur du service reste propriétaire du produit ; **d.** le client paie pour l'accès au produit et son utilisation, ou pour le résultat de l'accès à ce produit et de son utilisation.	• Les contrats d'OVHcloud relatifs aux activités éligibles à cette activité respectent l'ensemble des critères demandés.
2) L'activité conduit à une prolongation de la durée de vie ou à une augmentation de l'intensité d'utilisation du produit dans la pratique.	• Concernant son offre *Private Cloud*, OVHcloud participe à prolonger la durée de vie de ses serveurs en les réutilisant. À ce titre, OVHcloud a créé dès 2007 des gammes de machines à prix réduit, garantissant une nouvelle vie commerciale aux serveurs. Pour plus d'informations, se référer chapitre 3.2.3.3 du document d'enregistrement universel. • Pour ses offres *Public Cloud* et *Web Cloud & services,* OVHcloud mutualise ses serveurs pour l'ensemble de ses clients. Par ce modèle d'activité, le Groupe réussit à augmenter l'intensité de l'utilisation des serveurs dédiés à cette offre.
3) Lorsque l'activité économique implique la livraison de produits emballés à des clients (personnes physiques ou morales), y compris lorsque l'activité est exercée sous forme de commerce électronique, l'emballage primaire et secondaire du produit respecte les critères suivants : **a.** l'emballage est composé d'au moins 65 % de matériaux recyclés ; **b.** l'emballage a été conçu pour être réutilisable dans le cadre d'un système de réutilisation.	• Ce critère est considéré « Non applicable » par OVHcloud dont l'activité n'implique pas la livraison de ses serveurs.
4) Pour les vêtements, lorsque l'activité économique concerne le lavage et le nettoyage à sec de vêtements usagés, l'activité est conforme à un écolabel de type 1 selon la norme ISO ou à un équivalent.	• Ce critère est considéré « Non applicable » par OVHcloud dont l'activité n'implique pas les vêtements.

Ne pas causer de préjudices importants (« DNSH »)

Afin de valider l'alignement de ses datacenters au titre de l'activité CE 5.5, OVHcloud s'est aussi assuré du respect des critères de DNSH pour l'ensemble de ses datacenters respectant les critères de contribution substantielle (*cf.* détails *supra*) :

Objectif	Analyse par OVHcloud

DNSH 1 Atténuation du changement climatique	• Ce DNSH requiert notamment que, lorsque l'activité implique la production sur site de chaleur/froid, les émissions directes de gaz à effet de serre (« GES ») soient inférieures à 270 gCO_2eq/kWh.
	• OVHcloud a calculé ce ratio en se basant sur le niveau d'émissions directes de GES (scope 1) d'un datacenter, rapporté à la consommation d'électricité du datacenter (liées aux scopes 1 et 2 du Groupe).
	• En l'absence de FAQ de la Commission européenne sur ce sujet, le Groupe a pris le parti d'inclure au dénominateur de ce ratio l'ensemble de la consommation électrique du datacenter, majoritairement liée aux achats d'énergie. Pour plus d'informations à ce sujet, se référer à la section 3.2.1.7 du document d'enregistrement universel relative à l'énergie.
	• La méthodologie de calcul des GES du Groupe est disponible à la section 3.2.5.3 du document d'enregistrement universel.
	• Sur ce sujet, le Groupe suivra les futures FAQ de la Commission européenne pour s'assurer de l'évolution de la pratique.
	• De plus, OVHcloud s'engage également dans la réduction des émissions de GES sur l'ensemble de sa chaîne de valeur :
	  ◦ en amont de sa chaîne de valeur à travers sa charte fournisseur. OVHcloud exige de ses fournisseurs de réduire leurs émissions de GES, en privilégiant les solutions bas carbone et en sensibilisant leurs salariés à l'enjeu climatique ;
	  ◦ en aval de sa chaîne de valeur, le Groupe propose à ses clients de calculer leur impact en carbone.
	• Pour davantage d'information à ce sujet, se référer à la section 3.2.1.6 du document d'enregistrement universel.

DNSH 2 Adaptation au changement climatique	• OVHcloud a appliqué la même méthodologie décrite au DNSH 2 de l'activité CCM 8.1 sur l'ensemble des datacenters éligibles à l'activité CE 5.5.
DNSH 3 Utilisation durable et la protection des ressources hydrologiques et marines	• *Cf.* explications relatives au DNSH 3 de l'activité CCM 8.1
DNSH 5 Prévention et contrôle de la pollution	• L'analyse menée par OVHcloud n'a pas pu conclure à la validation de l'ensemble des critères du DNSH 5, néanmoins le Groupe a réalisé les travaux présentés ci-dessous : OVHcloud requiert de ses fournisseurs qu'ils respectent les réglementations *REACH (Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals) et RoHS (Restriction of Hazardous Substances Directive)* au travers de l'adhésion à la charte fournisseurs du Groupe [(1)]. • OVHcloud a également effectué une circularisation de ses principaux fournisseurs en 2025 afin de s'assurer qu'ils respectent l'ensemble des règlements requis par le DNSH 5.

(1) https://corporate.ovhcloud.com/sites/default/files/2021-03/Suppliers%20code%20of%20conduct%20OVHcloud.pdf

Garanties minimales applicables à toutes les activités éligibles à la taxonomie du Groupe

OVHcloud s'est finalement assuré du respect des garanties minimales. Le Groupe dispose d'un ensemble de politiques et de processus en place permettant de garantir les exigences du règlement taxonomie concernant les sujets de :

- droits humains et droit du travail (*cf.* 3.3.1 *« Droits humains »*, 3.3.2 *« S1 – Effectifs du Groupe »* et 3.4.2 *« G1-1 – Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires »*) ;
- concurrence (*cf.* 3.4.2 *« G1-1 – Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires »*) ;
- corruption (*cf.* 3.4.3 *« G1-3 – Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin »*) ;
- fiscalité (*cf.* 2.1.2.4 *« Risques financiers »*).

Le Groupe a mis en place des procédures d'identification, analyse, suivi, évaluation et évolution sur l'ensemble des piliers.

Le Groupe demande à ses fournisseurs de signer le Code de conduite fournisseurs qui stipule, entre autres, l'exigence du respect des droits de l'homme et notamment les principes énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Le Groupe poursuit l'analyse de droits humains sur l'ensemble de sa chaîne de valeur.

OVHcloud se conforme aux dispositions légales de la loi Sapin 2 du 9 décembre 2016.

Enfin, le Groupe n'a fait l'objet d'aucune condamnation matérielle en rapport avec les différentes dimensions des garanties minimales.

Méthodologie d'évaluation des indicateurs de la taxonomie européenne

Le périmètre considéré pour l'estimation des trois indicateurs est le périmètre consolidé Groupe, tel que défini à la note 5.5 des états financiers consolidés 2026, présenté au chapitre 5 du présent document d'enregistrement universel.

Chiffre d'affaires éligible et aligné

La part d'activités économiques éligibles à la taxonomie dans le chiffre d'affaires consolidé d'OVHcloud a été obtenue en divisant la part du chiffre d'affaires générée par la vente de services associés à des activités économiques éligibles à la taxonomie (numérateur) par le chiffre d'affaires net (dénominateur), dans chaque cas pour l'exercice s'étendant du 1er septembre 2025 au 31 août 2026.

Dénominateur

Le dénominateur de l'indicateur chiffre d'affaires est basé sur le chiffre d'affaires consolidé d'OVHcloud, conformément à IAS 1.82 (a) (se référer à la note 4.3 des états financiers consolidés annuels 2025 présentés au chapitre 5.2.2 du présent document d'enregistrement universel).

Numérateur

Le numérateur de l'indicateur est défini comme la part du chiffre d'affaires net générée par des services associés aux activités économiques éligibles à la taxonomie, telles que décrites ci-dessus dans la partie « *Détermination des activités économiques d'OVHcloud éligibles à la taxonomie* » de la présente section. Cette part a été estimée sur la base des *reportings* de gestion d'OVHcloud intégrant le niveau de détail nécessaire en lecture directe.

Le chiffre d'affaires aligné correspond au chiffre d'affaires généré par :

- l'activité CCM 8.1 : les datacenters ayant été audités par le tiers indépendant et ayant été certifiés conformes au respect du Code de conduite. Sur la base du chiffre d'affaires de ces datacenters, le Groupe a appliqué la clé de répartition telle que décrite dans le paragraphe précédent *« Critères de contribution substantielle »* afin de ne conserver que le chiffre d'affaires relatif à la part des serveurs refroidis par eau.

Au 31 août 2026, la part du chiffre d'affaires éligible et alignée s'élève respectivement à 91 % et 78 %, tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

KPI		**Chiffre d'affaires**		
Année de *reporting* (N)		**2026**		
Activités	**Code (2)**	**Part du chiffre d'affaires éligible (3)**	**Chiffre d'affaires aligné en devise (4)**	**Part du chiffre d'affaires aligné (5)**
		%	*(en millions d'euros)*	%
Traitement, hébergement de données et activités connexes	CCM 8.1	91 %	896,6	78 %
Alignement par objectif environnemental				
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	**1 145,1**	**91 %**	**896,6**	**78 %**

Activités alignées à la taxonomie par objectif environnemental								
CCM (6)	CCA (7)	Eau (8)	Économie circulaire (9)	Pollution (10)	Biodiversité (11)	Activité habilitante (12)	Activité transitoire (13)	Part des activités alignées rapportée aux activités éligibles (14)
%	%	%	%	%	%	*H ou vide*	*T ou vide*	%
78 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %		T	86 %
78 %	**0 %**	**0 %**	**0 %**	**0 %**	**0 %**			
78 %	**0 %**	**0 %**	**0 %**	**0 %**	**0 %**			**86 %**

Dépenses d'investissement (capex) éligibles

L'indicateur relatif aux capex est calculé en divisant les capex éligibles à la taxonomie (numérateur) par le total des capex (dénominateur).

Dénominateur

Le total des capex (dénominateur) comprend les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles réalisées au cours de l'exercice, avant amortissement et avant toute remesure, y compris les remesures résultant de réévaluations et de dépréciations, à l'exclusion des variations de la juste valeur. Il comprend les acquisitions d'immobilisations corporelles (IAS 16), d'immobilisations incorporelles (IAS 38), d'actifs au titre du droit d'utilisation (IFRS 16), ainsi que les entrées résultant de regroupements d'entreprises (se référer aux notes 4.10, 4.11 et 4.23 des états financiers consolidés annuels 2026 présentés au chapitre 5 du présent document d'enregistrement universel).

Le tableau ci-dessous présente la réconciliation aux états financiers consolidés du Groupe du total capex taxonomie :

(en millions d'euros)	Au 31 août 2026	Voir
Immobilisations incorporelles	75,3	Chapitre 5 note 4.10 « *Immobilisations incorporelles* »
Immobilisations corporelles	367,3	Chapitre 5 note 4.11 « *Immobilisations corporelles* »
Immobilisations incorporelles (Variationsde périmètre)	19	Chapitre 5 note 4.10 « *Immobilisations incorporelles* »
Droit d'utilisation IFRS 16	30,7	Chapitre 5 note 4.23 « *Contrats de location* »
TOTAL CAPEX – TAXONOMIE	**492,3**	

Numérateur

Le numérateur est uniquement constitué des capex liés à des actifs ou processus essentiels à l'exécution des activités économiques éligibles à la taxonomie (« catégorie a »), ceux-ci représentant la quasi-totalité des capex de l'exercice.

Les capex n'étant pas suivis actuellement par offre de services dans les *reportings* du Groupe, une analyse détaillée par type d'actif a été menée et a conduit à considérer les capex suivants comme essentiels à l'exécution des activités économiques éligibles :

- l'alignement de tous les capex relatifs à des infrastructures *(hardware)* et à leur fonctionnement (fibre, réseau, adresses IP, composants, maintenance) a été déterminé à l'aide d'une clé d'allocation basée sur le nombre de serveurs exploités au sein d'une activité économique éligible sur le nombre de serveurs total exploités par le Groupe ;
- la part éligible des frais de R&D capitalisés a été estimée à la maille de chaque projet, afin d'obtenir une granularité d'informations plus pertinente :
  - 100 % des frais de R&D capitalisés relatifs à des projets d'amélioration de l'efficience des infrastructures (équipements ou logiciels) ont été considérés comme éligibles, car relatifs à des activités économiques éligibles,
  - les frais de R&D capitalisés n'étant pas liés à des projets relatifs aux activités éligibles ont été considérées comme non éligibles ;
- la part éligible des droits d'utilisation IFRS 16 a été déterminée au niveau de chaque datacenter, à l'aide d'une clé d'allocation basée sur le nombre de serveurs exploités au sein d'une activité économique éligible sur le nombre de serveurs hébergés au sein du datacenter.

Afin de déterminer la part alignée de ces capex éligibles, le Groupe a eu recours à une clé d'allocation basée sur le pourcentage d'alignement de chaque datacenter, pondéré par le nombre de serveurs hébergés dans chaque datacenter. Cette clé d'allocation a uniquement été utilisée sur les capex éligibles relatifs à des infrastructures *(hardware)* et à leur fonctionnement (fibre, réseau, adresses IP, composants, maintenance).

Au 31 août 2026, la part des capex éligibles et alignés s'élève respectivement à 85 % et 68 % tels que présentés dans le tableau ci-dessous :

KPI		Capex			
Année de *reporting* (N)		**2026**			
Activités	**Code (2)**	**Part des capex éligibles (3)**		**Capex alignés en devise (4)**	**Part des capex alignés (5)**
		%	*(en millions d'euros)*		%
Traitement, hébergement de données et activités connexes	CCM 8.1	85 %		333,8	68 %
Alignement par objectif environnemental					
TOTAL CAPEX	**492,3**	**85 %**		**333,8**	**68 %**

Activités alignées à la taxonomie par objectif environnemental

	CCM (6)	CCA (7)	Eau (8)	Économie circulaire (9)	Pollution (10)	Biodiversité (11)	Activité habilitante (12)	Activité transitoire (13)	Part des activités alignées rapportée aux activités éligibles (14)
	%	%	%	%	%	%	*H ou vide*	*T ou vide*	%
	68 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %		T	80 %
	68 %	**0 %**	**0 %**	**0 %**	**0 %**	**0 %**			
	68 %	**0 %**	**0 %**	**0 %**	**0 %**	**0 %**			**80 %**

Dépenses d'exploitation (opex) éligibles

L'indicateur relatif aux opex est calculé en divisant les opex éligibles à la taxonomie (numérateur) par le total des opex (dénominateur).

Dénominateur

Le total des opex, telles que définies par la taxonomie, correspond aux coûts non capitalisés relatifs à la recherche-développement, aux mesures de rénovation des bâtiments, aux contrats de location à court terme, à la maintenance et aux réparations, et à toute autre dépense directe liée à l'utilisation quotidienne des immobilisations corporelles.

Ainsi, le total des opex, telles que définies par la taxonomie s'élève à 138,7 millions d'euros (contre 123,2 millions d'euros en 2025) et correspondant à la somme des charges de personnel, charges opérationnelles, dotations et amortissements, et autres charges opérationnelles non courantes (se référer aux notes 4.4, 4.5, 4.6 et 4.7 des états financiers consolidés annuels 2026 présentés au chapitre 5 du présent document d'enregistrement universel).

Numérateur

Les opex du Groupe sont suivies par segment mais ne sont pas suivies avec une granularité par offre de service, des clés d'allocation ont été utilisées afin d'identifier la part des activités économiques éligibles à la taxonomie dans les opex :

- les coûts de maintenance et réparation, ainsi que les frais liés aux contrats de location, ont été alloués sur le nombre de serveurs exploités au sein d'une activité économique éligible, sur le nombre de serveurs hébergés au sein du datacenter ;
- la part des frais de R&D non capitalisés éligibles a été estimée à la maille de chaque projet, afin d'obtenir une granularité d'informations plus pertinente :
  - 100 % des frais de R&D non capitalisés relatifs à des projets d'amélioration de l'efficience des infrastructures (équipements ou logiciels) ont été considérés comme éligibles, car relatifs à des activités économiques éligibles,
  - les frais de R&D non capitalisés n'étant pas liés à des projets relatifs aux activités éligibles (projets relatifs aux fonctions support et projets relatifs aux activités téléphonie, connectivité, noms de domaine) ont été considérés comme non éligibles.

Afin de déterminer la part alignée de ces opex éligibles, le Groupe a eu recours à une clé d'allocation basée sur le pourcentage d'alignement de chaque datacenter, pondéré par le nombre de serveurs hébergés dans chaque datacenter. Cette clé d'allocation a uniquement été utilisée sur les opex éligibles.

Au 31 août 2026, la part des opex éligibles et alignées s'élève respectivement à 63 % et 53 % tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

KPI		Opex			
Année de *reporting* (N)		**2026**			
Activités	**Code (2)**	**Part des opex éligibles (3)**	**Opex alignés en devise (4)**	**Part des opex alignés (5)**	**CCM (6)**
		%	*(en millions d'euros)*	*%*	*%*
Traitement, hébergement de données et activités connexes	CCM 8.1	63 %	73,1	53 %	53 %
Alignement par objectif environnemental					**53 %**
TOTAL OPEX	**138,7**	**63 %**	**73,1**	**53 %**	**53 %**

	Activités alignées à la taxonomie par objectif environnemental							
	CCA (7)	Eau (8)	Économie circulaire (9)	Pollution (10)	Biodiversité (11)	Activité habilitante (12)	Activité transitoire (13)	Part des activités alignées rapportée aux activités éligibles (14)
	%	%	%	%	%	*H ou vide*	*T ou vide*	%
	0 %						T	84 %
	0 %	**0 %**	**0 %**	**0 %**	**0 %**			
	0 %	**0 %**	**0 %**	**0 %**	**0 %**			**84 %**

3.2.5 Note méthodologique d'évaluation de l'empreinte environnementale (énergétique, hydrique, ressource et GES)

Les principes clés et méthodologies relatifs aux indicateurs de suivi des consommations énergétiques, d'évaluation des émissions de GES sur les scopes 1, 2 et 3, d'eau et de génération de déchets sont exposés ci-dessous.

3.2.5.1 Principes généraux

OVHcloud a choisi d'évaluer ses émissions de GES sur les scopes 1, 2 et 3 selon les méthodologies élaborées par le *GHG (Green House Gaz) Protocol*.

Chaque année, lors de la préparation des évaluations, la direction RSE du Groupe identifie et analyse les éventuels écarts par rapport aux recommandations du *GHG Protocol*. Les évaluations du scope 3 couvrent l'ensemble des 15 catégories du *GHG Protocol.*

Tous les GES sont pris en considération dans le bilan carbone, dont l'unité de référence est le $kgCO_2e$ (ou tCO_2e).

La note méthodologique spécifique au scope 3 synthétise les catégories évaluées, les méthodologies employées ou les raisons de leur non-évaluation.

Pour la comptabilité énergie, eau et déchets, OVHcloud utilise les textes de référence en vigueur.

Sujet	Périmètre	Mesure de la performance	Texte de référence	Période considérée
Énergie	Datacenters opérés en propre excepté BHS1-7	PUE	ISO 30134-2	Année fiscale
	Datacenters opérés en propre	REF	ISO 30134-3	Année fiscale
Émissions de GES	Groupe	Scope 1 Scope 2 (*Location-based* et *market-based)* Scope 3	*GHG Protocol*	Année fiscale
	Datacenters opérés en propre excepté BHS1-7	CUE	ISO 30134-8	Année fiscale
Eau	Datacenters opérés en propre excepté BHS1-7	WUE	ISO 30134-9	Année fiscale
Déchets	Sites industriels : • datacenters opérés en propre • sites de production de serveurs informatiques	Taux de déchets acheminés en décharge	GRI 306 : *Waste* 2020	Année fiscale

Périodicité de *reporting*

La comptabilité carbone est réalisée de manière annuelle, la collecte des données étant établie au premier trimestre de l'année fiscale suivante pour l'essentiel des scopes.

La comptabilité énergétique des datacenters opérés par le Groupe fait l'objet d'une comptabilité mensuelle.

La comptabilité hydrique des datacenters opérés par le Groupe fait l'objet d'une comptabilité mensuelle.

La comptabilité déchets est réalisée de manière mensuelle.

Périmètre organisationnel et périmètre d'activité

OVHcloud a choisi d'évaluer ses émissions de GES, des scopes 1, 2 et 3, en suivant l'approche dite *Operational Control* du *GHG Protocol*.

L'ensemble des filiales consolidées décrites dans les états financiers du Groupe sont prises en compte dans les évaluations des scopes 1, 2 et 3.

Toutes les catégories du *GHG Protocol* sont comptabilisées.

Les engagements climatiques d'OVHcloud concernent également ce périmètre.

Méthodologie de *reporting*

Le *reporting* environnemental s'effectue au moyen d'un processus de collecte spécifique. Les valeurs relatives au quatrième trimestre peuvent faire l'objet d'estimations en cas de non-disponibilité de la donnée dans les délais nécessaires à la publication.

Les valeurs présentées, notamment les consommations d'énergie, d'eau et les déchets, correspondent aux sites industriels sous contrôle opérationnel total.

Les changements de méthodologie, ainsi que les actualisations de données à la suite de la réception des chiffres définitifs ayant un impact significatif, font l'objet d'un calcul à base comparable.

Bases comparables

Au cours de l'exercice 2026, aucun retraitement des années précédentes n'a été réalisé.

3.2.5.2 Note méthodologique de la consommation d'énergie et mix énergétique

En datacenters

En avant-propos, concernant les datacenters, il convient de noter que le Groupe opère :

- soit dans des datacenters détenus en propre dont les coûts sont entièrement centralisés et contrôlés par le Groupe ;
- soit dans des colocations (majoritairement dans les sites asiatiques de Mumbai et Singapour, ainsi qu'à Sydney, Toronto et les 3AZ en France) dont la consommation énergétique est à la main du bailleur ;
- soit dans des Local Zones, dont la consommation énergétique est à la main du bailleur.

La consommation d'énergie des datacenters opérés en propre est mesurée en utilisant les factures fournies par les sociétés d'approvisionnement d'énergie. Au quatrième trimestre, elles peuvent faire l'objet de mesures directes réalisées en interne en cas d'absence de facturations.

La consommation d'énergie des datacenters opérés en colocation est estimée en utilisant les consommations issues des rapports dédiés des datacenters de colocation multipliés par l'indicateur d'efficacité énergétique (PUE) desdits datacenters.

La consommation d'énergie des Local Zones fait l'objet d'estimations prenant en considération la puissance souscrite dans les sites de collocation extrapolée sur la durée et multipliée par l'indicateur d'efficacité énergétique (PUE) desdits sites de colocation.

Les datacenters opérés en propre représentent 93 % de la consommation d'énergie du Groupe, les datacenters de colocation 6 %. Les Local Zones et bureaux représentent moins de 1 %.

Les datacenters opérés par OVHcloud disposent de sous-comptage pour l'infrastructure informatique. Ces sous-compteurs permettent le calcul du PUE selon la norme ISO 30134-2.

Les sous-compteurs permettent un comptage de l'énergie selon le PUE catégorie 2.

Le sous-comptage pour l'infrastructure informatique est essentiel puisqu'il permet de quantifier le « travail » de l'infrastructure informatique.

Il est le dénominateur des indicateurs suivants tels que définis par la norme ISO 30134 :

- PUE ;
- WUE ;
- CUE.

Hors datacenters

La consommation d'énergie des sites d'assemblage de serveurs fait l'objet de mesures réalisées en interne.

La consommation d'énergie des bureaux fait l'objet d'analyses de factures ou d'estimations.

Il convient de noter la non-matérialité de la consommation d'énergie des bureaux. Cette dernière représente moins de 1 % de la consommation totale d'électricité du Groupe.

Décomposition des consommations énergétiques par type de sources

Les ESRS requièrent une décomposition des consommations énergétiques par type de sources.

Les parts d'électricité d'origine renouvelable, nucléaire, fossile de chaque site sont issues des dernières données annuelles agrégées d'Ember *(Dataset « **Yearly Electricity Data** »).*

Ainsi, les indicateurs sont définis de la manière suivante :

- **consommation totale d'énergie produite à partir de sources fossiles** : elle inclut l'énergie produite sur site par les groupes électrogènes utilisés pour produire de l'électricité pour les datacenters et bureaux exploités en propre. Elle inclut également la part d'énergie fossile dans le mix électrique *location-based* pour l'électricité approvisionnée multipliée par l'électricité consommée sur chaque site à laquelle est retranchée l'énergie renouvelable acquise pour ledit site.

  Taux d'énergie de sources fossiles : rapport entre la consommation d'énergie produite à partir de sources fossiles et la consommation d'énergie totale ;
- **consommation totale d'énergie produite à partir de sources nucléaires** : elle inclut la part d'énergie nucléaire dans le mix électrique *location-based* pour l'électricité approvisionnée multipliée par l'électricité consommée sur chaque site à laquelle est retranchée l'énergie renouvelable acquise pour ledit site.

  Taux d'énergie de sources nucléaires : rapport entre la consommation d'énergie produite à partir de sources nucléaires et la consommation d'énergie totale ;
- **consommation totale d'énergie produite à partir de sources renouvelables** : MWh de scope 2 (électricité) de sources renouvelables propres à OVHcloud + la part d'énergie renouvelable dans le mix pays appliquée aux MWh d'électricité.

  Taux d'énergie de sources renouvelables : rapport entre la consommation d'énergie produite à partir de sources renouvelables et la consommation d'énergie totale ;
- **consommation de combustibles provenant de sources renouvelables** : elle inclut l'énergie produite sur site par les groupes électrogènes (combustion de Biofioul) ;
- **consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources renouvelables** : comprend toutes les consommations d'électricité de sources renouvelables (issues de PPA, de fermes solaires, d'achats d'*Energy Attribute Certificates* de type GO, CER, REC, REGO [(1)]), sauf l'autoproduction ;
- **consommation d'énergie renouvelable non combustible autoproduite** : comprend l'autoproduction renouvelable des sites OVHcloud.

(1) GO (Garanties d'origine), CER (certificats d'énergie renouvelable), REC (Renewable Energy Credits/Certificates), REGO (Renewable Energy Guarantees of Origin).

3.2.5.3 Note méthodologique de l'évaluation des scope 1 et scope 2 des émissions de GES

Émissions induites de GES du scope 1

Les émissions de GES du scope 1 associées à la combustion sont évaluées en multipliant les données d'activité (consommations énergétiques) par un facteur d'émission pour l'année considérée, issu de la base *UK Government GHG Conversion Factors for Company Reporting*. Ces facteurs d'émission sont susceptibles d'être mis à jour régulièrement. Les énergies considérées dans ce périmètre sont le fioul domestique, le gasoil et l'essence, ainsi que le HVO pour les sites en disposant.

Les fuites de fluides frigorigènes (fluides utilisés pour la climatisation) ou d'extinction automatique incendie (fluides utilisés pour limiter les impacts d'un incendie dans les salles réseau stratégiques) sont incluses dans le scope 1. Elles sont annuellement mesurées.

Il convient de noter qu'aucun des sites d'OVHcloud n'est aujourd'hui concerné par les systèmes réglementés d'échange de quotas d'émission, la puissance thermique totale des unités prises en compte selon les critères d'exclusion réglementaires est en dessous du seuil d'assujettissement de 20 MW, même si la puissance thermique totale installée est bien supérieure à 50 MW.

OVHcloud dispose également d'une flotte de véhicules dont les émissions sont estimées.

Émissions induites de GES du scope 2 *(location-based)* et émissions induites de GES du scope 2 *(market-based)*

Les émissions de GES du scope 2 se composent des émissions de combustion liées aux consommations d'électricité.

Les émissions de GES associées aux consommations électriques du scope 2 sont évaluées, selon les recommandations des documents du *GHG Protocol*, avec la méthode dite *market-based* et la méthode dite *location-based.*

La méthode dite *location-based* prend en compte les facteurs d'émission moyens correspondant aux réseaux électriques, nationaux ou régionaux, dans lesquels les consommations d'électricité ont lieu.

La méthode dite *market-based* est la méthode la plus fréquemment mise en avant par les entreprises, car elle permet de mettre à zéro les émissions de GES du scope 2 correspondant à de l'électricité d'origine renouvelable ou nucléaire.

OVHcloud évalue chaque année ses émissions de GES du scope 2 selon les deux méthodes.

- Méthode *location-based* :

  Les émissions de scope 2 évaluées selon la méthode *location-based* sont évaluées en prenant en considération les consommations d'électricité, hors électricité autoproduite, multipliées par les facteurs d'émission directs (hors émissions de cycle de vie et d'acheminement) de l'électricité locale. Les facteurs d'émission retenus sont collectés annuellement auprès de Resilio ou, en cas d'absence, sur Ember-Energy.

- Méthode *market-based :*

  Les émissions de scope 2 évaluées selon la méthode *market-based* sont évaluées en prenant en considération les consommations d'électricité, hors électricité autoproduite, auxquelles sont retranchées les garanties d'origine renouvelables locales obtenues pour l'entité (site ou région) considérée. Les émissions de GES relatives aux consommations d'électricité renouvelable sont comptabilisées à zéro en scope 2.

Les émissions *market-based* résiduelles, non couvertes par des garanties d'origine renouvelables, sont comptabilisées selon la méthode *location-based*.

3.2.5.4 Note méthodologique de l'évaluation du scope 3

Le Groupe réalise l'évaluation de l'ensemble des émissions de GES du scope 3 de Groupe, avec la participation des entités du Groupe.

L'évaluation du scope 3 repose autant que possible sur les données fournies par les fournisseurs. En leur absence, l'évaluation repose sur des données physiques d'activité, multipliées par des facteurs d'émission (FE) issus d'analyses de cycle de vie, de bases de données reconnues, et à défaut des données monétaires d'activités issues des bases de données Achats/immobilisations d'OVHcloud, multipliées par des facteurs d'émission monétaires de l'ADEME.

L'activité de fret, correspondant d'une part à l'acheminement des composants informatiques neufs, d'autre part à l'envoi d'infrastructures, de racks et serveurs informatiques depuis les usines vers les datacenters (*supply-chain)* ou au retour de ces matériels vers les centres de production (*reverse supply-chain)* sont tous inclus dans la catégorie fret amont.

Les évaluations réalisées s'appuient sur l'ensemble des 15 catégories du *GHG Protocol,* à l'exception des catégories 3.9, 3.10, 3.12, 3.14 à 3.16, pour lesquelles les estimations ont été considérées comme non significatives ou non applicables à l'activité du Groupe.

Les données d'activité sont, de préférence, des données physiques. Lorsqu'il n'a pas été possible d'obtenir des données physiques fiables, des données monétaires ont été utilisées.

Aucun facteur d'amortissement n'est appliqué, notamment sur les immobilisations. À ce titre, pour une construction nouvelle, toutes les émissions de construction sont répercutées lors de l'exercice durant lequel la construction est livrée. De même, les émissions liées aux actifs neufs pour la fabrication des serveurs sont répercutées à 100 % lors de l'année de leur achat.

Les différentes méthodes d'évaluation sont décrites dans le tableau suivant, présentées selon les catégories du *GHG Protocol*, principale référence internationale et cadre que le Groupe a choisi.

Catégories des émissions de GES de scope 3	Statut	Inclusion	Type de donnée source	Nature de la donnée	Facteur d'émission
3.1 Produits et services achetés	Évalué	Matériel informatique des collaborateurs	Activité	Mesurée	Boavizta
		Mobilier de bureau	Monétaire	Mesurée	ADEME
		Eau	Activité	Mesurée en DC, estimée pour les bureaux	ADEME
		Repas	Activité	Estimée	ADEME
		Sécurité physique des sites	Monétaire	Estimée	NAICS
		Maintenance multitechnique	Monétaire	Mesurée	ADEME
		Fournitures de bureau	Monétaire	Mesurée	ADEME
		Prestations intellectuelles	Monétaire	Mesurée	ADEME
		Licences informatiques	Monétaire	Mesurée	ADEME
3.2 Immobilisations	Évalué	Achat des composants de serveurs	Activité	Mesurée	Données primaires
		Déploiement de l'infrastructure (électricité, refroidissement)	Activité	Mesurée	ACV interne
		Déploiement des équipements réseau	Activité	Mesurée	ADEME
		Achat de modems	Activité	Mesurée	ADEME
		Achat de téléphones VoIP	Monétaire	Mesurée	NAICS
		Constructions nouvelles	Activité	Mesurée	ADEME
3.3 Amont de l'énergie *location-based*	Évalué	Transmission et distribution du courant électrique	Activité	Mesurée	World Bank
		Amont de la production électrique	Activité	Mesurée	Resilio Database
		Amont du carburant	Activité	Estimée	DEFRA UK
3.3 Amont de l'énergie *market-based*	Évalué	Transmission et distribution du courant électrique	Activité	Mesurée	World Bank
		Amont de la production électrique	Activité	Mesurée	IPCC 2014
		Amont du carburant	Activité	Estimée	DEFRA UK
3.4 Transport et distribution amont	Évalué	Fret aérien, routier, maritime, ferroviaire	Activité	Mesurée	Données primaires
3.5 Déchets	Évalué	Traitement des déchets	Activité	Mesurée pour l'industrie, estimée pour les bureaux	ADEME
3.6 Déplacements professionnels	Évalué	Déplacements en train, avion, voiture	Activité	Mesurée	Données primaires
3.7 Déplacements domicile-travail	Évalué	Déplacements en véhicule personnel	Activité	Estimée	DEFRA UK
		Déplacements en transports en commun	Activité	Estimée	DEFRA UK
3.8 Actifs loués en amont	Évalué	Bureaux loués	Activité	Estimée	EMBER
		Backbone réseau	Activité	Estimée	Estimation issue d'une étude basée sur Resilio Database
3.9 Transport et distribution aval	Évalué	Évalué avec 3,4 (Transport et distribution amont)			
3.11 Utilisation des produits vendus	Évalué	Utilisation des équipements VoIP et xDSL chez les clients	Activité	Estimée	Resilio Database

3.2.5.5 Note méthodologique de comptabilité de ressources

Estimation des intrants

Les principaux intrants du Groupe sont les composants informatiques.

Il est d'usage de les comptabiliser en unités, et non en masse. Les données de masse ne sont généralement pas directement publiées dans les documents techniques des fournisseurs. À cet effet, un pesage représentatif a été réalisé pendant l'exercice 2026 de manière à estimer les masses de composants achetés durant l'année.

Les masses moyennes retenues sont les suivantes :

	Masse moyenne *(g)*
Carte mère	674
GPU/FPGA/ASIC	232
Mémoire RAM	19
Processeur	39
Disque dur SSD	76
Disque dur HDD	475
Alimentation	2 122

Estimation des extrants

La comptabilité déchets est établie localement sur chaque site dans un registre indépendant.

Le registre est rempli sur base des enlèvements de déchets effectivement réalisés et quantifiés en masse par les sociétés d'enlèvements de déchets.

Celle-ci est réalisée de manière mensuelle, et inclut *a minima* les informations suivantes :

- la date d'enlèvement ;
- le type de déchet (carton, papier, métal, plastique, bois, électronique, etc.) ;
- la nature du déchet (dangereux, non dangereux) ;
- l'opération de traitement (recyclage, valorisation énergétique, mise en décharge, incinération) telle que prévu par les contrats avec les sociétés de traitement de déchets ;
- la quantité de déchets enlevée exprimée en masse (tonnes).

En fonction des localisations, et des lois locales, les registres de certains sites peuvent être plus étoffés.

La comptabilité consolidée est réalisée sur la base des informations minimales lorsqu'elles sont disponibles.

Taux de réutilisation des composants

Le taux de réutilisation des composants représente la part des composants non neufs, reconditionnés, utilisés par le Groupe pour sa production de serveurs. L'indicateur porte sur les serveurs connectés sur l'année fiscale concernée (en utilisation, disponibles, à connecter, à réparer) et est calculé en divisant le nombre de composants reconditionnés présents dans les serveurs par le nombre total de composants. Il est exprimé en % : à titre illustratif, un taux de 20 % signifie que sur 100 composants utilisés pour la fabrication de serveurs, 20 sont des composants de seconde vie.

Les composants concernés sont les suivants : cartes mères, disques (HDD/SSD), mémoires, processeurs, alimentations, GPU.

Taux de réutilisation des bâtiments

Le taux de réutilisation des bâtiments *(brownfield rate)* représente la part des bâtiments ayant été bâtis avant qu'ils ne soient acquis par OVHcloud, à des fins de réhabilitation en datacenters.

Cet indicateur est borné aux datacenters exploités en propre, propriété d'OVHcloud.

Ce taux est défini par la quantité de bâtiments non neufs divisée par la quantité de bâtiments totaux parmi les datacenters d'OVHcloud exploités en propre.

3.2.5.6 Note méthodologique de comptabilité hydrique

Le WUE est l'indicateur de référence suivi pour l'efficacité de l'usage de l'eau. Il est défini par la norme ISO 30134-9.

Le calcul de l'indicateur WUE s'effectue en divisant les quantités annuelles d'eau consommées pour un site donné, par l'énergie IT (consommation d'énergie électrique des systèmes informatiques), du même site, pour la même période annuelle.

La comptabilité hydrique est réalisée sur chaque site industriel opéré par OVHcloud par le biais de compteurs physiques ou électroniques.

Chaque site possède une ou plusieurs sources d'eau et donc au moins un compteur d'eau.

Ces compteurs d'eau sont télérelevés.

Les télérelèves sont directement lisibles *via* le système de gestion des bâtiments des datacenters OVHcloud.

Les relèves sont mensuellement regroupées dans un fichier de comptabilité commun à celui de l'énergie.

Toutes les eaux sont incluses (potable, souterraine, etc.) pour chaque usage (refroidissement par évaporation, ainsi que sanitaire).

OVHcloud ne dispose pas de mesure pour l'eau qui retourne au bassin versant, par conséquent, OVHcloud considère que toute eau prélevée est « consommée ».

Pour cette raison, le WUE est calculé en catégorie 1.

La classification des sites en stress hydrique ou à risque hydrique est réalisée au travers de l'outil public « Water Risk Atlas – Aqueduct ».

Un site est considéré à risque s'il est classifié à « High 3 ou 4» ou plus dans les catégories « Overall Risk » et/ou « Water Stress ».

3.2.6 Tables environnementales

3.2.6.1 Efficacité énergétique

	Total énergie consommée *(GWh)*	Énergie IT consommée *(GWh)*	PUE	Catégorie PUE
Roubaix	124,7	98,4	1,27	2
Gravelines	140,5	116,6	1,21	2
Strasbourg	49,9	41,9	1,19	2
Erith	21,5	18,0	1,19	2
Limburg	47,6	40,5	1,18	2
Ożarów	22,1	17,7	1,25	2
Beauharnois (1)	29,0	23,6	1,23	2
Vint Hill	43,0	29,9	1,44	2
Hillsboro	18,3	14,3	1,28	2

(1) BHS8 seulement.

3.2.6.2 Efficacité hydrique

	Prélèvement d'eau *(m^3)*	WUE *(l/kWh)*	Catégorie WUE	Stress hydrique
Roubaix	21 676	0,22	1	Haut
Gravelines	17 281	0,15	1	Moyen
Strasbourg	26 510	0,63	1	Bas
Erith	4 645	0,26	1	Haut
Limburg	10 423	0,26	1	Bas
Ożarów	6 209	0,35	1	Bas
Beauharnois (1)	18 068	0,77	1	Bas
Vint Hill	6 044	0,20	1	Haut
Hillsboro	7 191	0,50	1	Bas

(1) BHS8 seulement.

3.2.6.3 Propriétés de l'énergie utilisée et du carbone

	Total énergie consommée *(GWh)*	Énergie renouvelable *(GWh)*	*Renewable Energy Factor (%)*	CUE *Location-based* *($kgCO_2e/kWh$)*	CUE *Market-based* *($kgCO_2e/kWh$)*	Catégorie CUE
Roubaix	124,7	124,4	100 %	0,03	0,00	2
Gravelines	140,5	140,3	100 %	0,02	0,00	2
Strasbourg	49,9	49,9	100 %	0,02	0,00	2
Erith	21,5	21,5	100 %	0,16	0,00	2
Limburg	47,6	47,6	100 %	0,29	0,00	2
Ożarów	22,1	22,1	100 %	0,71	0,00	2
Vint Hill	43,0	42,9	100 %	0,49	0,00	2
Hillsboro	18,3	18,3	100 %	0,23	0,00	2
Beauharnois	76,3	73,6	97 %	0,02	0,02	2
TOTAL FRANCE	**315,2**	**314,6**	**100 %**	**0,03**	**0,00**	**0**
TOTAL EUROPE	**91,3**	**91,1**	**100 %**	**0,36**	**0,00**	**0**
TOTAL AMERIQUE DU NORD	**137,6**	**134,8**	**98 %**	**0,27**	**0,01**	**0**
TOTAL GROUPE	**544,1**	**540,5**	**99 %**	**0,13**	**0,00**	**0**

3.2.6.4 Déchets

Type de déchet	Type de traitement	Quantité *(tonnes)*	% du total
Dangereux	Incinération sans valorisation énergétique	28	3 %
Dangereux	Recyclage	128	15 %
Non dangereux	Mise en décharge	64	8 %
Non dangereux	Valorisation énergétique	119	14 %
Non dangereux	Recyclage	502	60 %

3.2.6.5 Certifications

	ISO 9001	ISO 14001	ISO 50001	ISO 45001	ISO 22301	European Code of conduct for Energy Efficiency
Roubaix	Certifié	Certifié	Certifié	Certifié		Participant
Gravelines	Certifié	Certifié	Certifié	Certifié		Participant
Strasbourg	Certifié	Certifié	Certifié	Certifié		Participant
Erith	En cours	Certifié	Certifié	En cours		Participant
Limburg	En cours	Certifié	Certifié	En cours		Participant
Ożarów	En cours	Certifié	Certifié	En cours		Participant
Beauharnois	En cours	En cours		En cours		Participant
Vint Hill						Participant
Hillsboro						Participant
3 AZ Paris				Certifié	Certifié	

3.2.6.6 Participations aux projets de recherche (*FrugalCloud*)

Nom de projet	Auteur	Extrait	Lien
Améliorer la sur-allocation des ressources pour une meilleure consolidation des IaaS	Pierre Jacquet	Ces travaux proposent des méthodes de surréservation de machines virtuelles plus fines et validées expérimentalement, capables de réduire jusqu'à 9,6 % la taille du parc de serveurs à charge client constante – soit autant de capex matériel, de consommation énergétique et d'empreinte environnementale évités, sans dégradation de la qualité de service.	https://theses.fr/2024ULILB015
Modélisation, évaluation et orchestration des leviers hétérogènes pour la gestion des centres de données cloud à grande échelle	Vladimir Ostapenco	Ces travaux proposent un cadre unifié pour modéliser, mesurer et orchestrer à grande échelle l'ensemble de ses leviers de sobriété – techniques (extinction, migration, plafonnement de puissance) comme logistiques (déploiement, décommissionnement, relocalisation de machines) –, transformant des décisions aujourd'hui prises en silos en une stratégie énergétique et carbone pilotable à l'échelle du parc.	https://theses.fr/2024ENSL0096
Untangling GPU Power Consumption : Job-Level Inference in Cloud Shared Settings	Pierre Jacquet et Maxime Agusti	Ces travaux permettent d'attribuer une consommation énergétique à chaque tâche GPU – y compris sur les offres mutualisées où le matériel n'expose aucune métrique exploitable –, condition indispensable pour piloter la distribution électrique de ses baies d'accélérateurs et offrir à ses clients une visibilité carbone sur leurs charges IA.	https://dl.acm.org/doi/abs/10,1145/3767295,3769333
Modélisation et estimation de la consommation électrique en environnement *Bare Metal* : une approche pragmatique et non intrusive pour le suivi en milieu industriel	Maxime Agusti	Ces travaux permettent d'obtenir une mesure fine de la consommation de chaque serveur *Bare Metal* et GPU de son parc en exploitant les seules données thermiques déjà disponibles – sans déployer un seul wattmètre, sans agent chez le client, et sans compromettre l'isolation contractuelle qui fonde ses offres non managées.	https://theses.fr/2026ENSL0021
Optimisation mixte et bi-niveau pour des opérations cloud durables	Nathalia Wolf Garcia	Tarification incitative des VM pour réduire le gaspillage de ressources	https://theses.fr/s367959
Bases empiriques d'une infrastructure de *streaming* distribuée à faible consommation énergétique	Govind Kovilkkatt	Efficacité énergétique des systèmes de *streaming* (Kafka)	https://theses.fr/s365588
Gestion des données économe en énergie	Marc Tranzer	Efficacité énergétique du stockage	https://theses.fr/s387286

3.3 Social

3.3.1 Droits humains

3.3.1.1 Politique sur les droits humains

Par sa démarche et ses engagements en faveur des droits humains, la Politique sur les droits humains d'OVHcloud entend traduire une vision du monde et le type de société dans lequel chacun souhaite vivre. Elle repose sur les 10 principes directeurs du Pacte mondial des Nations unies et se décline selon les principes suivants :

- **assurer l'égalité des chances et un traitement équitable.** OVHcloud s'engage ainsi à combattre toutes les formes de discrimination et de harcèlement en appliquant une politique de tolérance zéro en la matière. OVHcloud s'engage à promouvoir un environnement humain, empreint de respect et de diversité, et à accompagner ses travailleurs sur le seul critère de la compétence. OVHcloud se refuse à pratiquer toute discrimination et condamne le harcèlement lié au sexe, au handicap, à la situation familiale, à l'engagement politique, à la confession religieuse, aux préférences sexuelles, aux activités syndicales et aux origines ethniques ;
- **garantir la liberté d'expression** et de dialogue, avec les collaborateurs, les clients, et les fournisseurs du Groupe ;
- **mettre en œuvre la liberté d'association et de négociation collective.** OVHcloud accorde une grande importance au dialogue social, gage d'implication et de performance collective, et entretient des relations constantes et de qualité avec les collaborateurs et leurs représentants au sein des instances créées à cet effet ;
- **assurer un lieu de travail exempt de toute forme de harcèlement moral et sexuel et ainsi échanger dans un environnement humain, empreint de diversité, qui stimule l'activité du Groupe.** OVHcloud s'engage à maintenir un environnement de travail sûr et sain, en s'assurant que les procédures de sécurité sont connues de chaque collaborateur et que chacun des actes individuels n'entraîne aucun risque. Chaque collaborateur a le droit d'être considéré avec respect et dignité. Aussi le Groupe refuse d'ignorer toute situation pouvant aboutir à des cas de harcèlement ou de mal-être de ses salariés ;
- **mettre à disposition des espaces de travail sûrs et sains pour l'ensemble des employés évoluant sur les sites.** Afin de favoriser la prévention des risques en matière de santé et de sécurité, OVHcloud a défini des procédures visant à respecter les exigences légales en matière de santé, sécurité et environnement dans tous les pays où le Groupe opère, et à mettre en œuvre toutes les mesures satisfaisantes pour préserver la santé et l'intégrité physique des travailleurs, y compris ceux travaillant pour des prestataires intervenant sur les sites du Groupe, des clients et des communautés riveraines pour protéger l'environnement. OVHcloud s'engage à maintenir un environnement de travail sûr et sain, en s'assurant que les procédures d'urgence sont connues de tous ses collaborateurs et que les actes individuels n'entraînent aucun risque. La mise en œuvre de ces procédures implique l'ensemble de la ligne hiérarchique et la responsabilisation de tous les travailleurs. Aussi, le Groupe veille à faire connaître et faire respecter les règles en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail et à ce que chacun signale à la direction tout comportement, installation ou situation porteur d'un caractère accidentogène (*cf.* section 3.3.2.4 *« Gestion des impacts liés à la santé et la sécurité »*) ;
- **lutter contre le travail des enfants, le travail forcé et la traite des êtres humains.** OVHcloud n'emploie pas de mineurs ni d'enfants dans le cadre de ses activités et s'efforce de garantir que ses fournisseurs ne pratiquent pas le travail des enfants sous quelque forme que ce soit le long de leurs chaînes d'approvisionnement. OVHcloud ne recourt pas non plus au travail forcé, à la servitude ou à l'esclavage moderne et tous ses employés disposent d'un contrat de travail, auquel ils peuvent mettre fin à tout moment conformément aux lois applicables. Le Groupe respecte le droit du travail, ainsi que les normes de l'Organisation internationale du travail, dans tous les pays où il est implanté ;
- **assurer la protection et la confidentialité des données confiées par les clients et plus généralement par toutes les parties prenantes.** Le Groupe milite également pour un cloud européen, garant de l'indépendance technologique de l'Europe et de la souveraineté de ses données. Afin de garantir la protection des données confiées, OVHcloud déploie tous les moyens nécessaires en matière de cybersécurité et de protection physique de ses sites. Par ailleurs, des procédures internes de sécurité des systèmes d'information et de sensibilisation des salariés aux risques d'attaques informatiques, notamment au travers de campagnes de simulations, sont mises en place. Afin de garantir à ses clients la sécurité de leurs données et de garantir le respect du Règlement général sur la protection des données et de toutes les législations nationales qui lui sont opposables, telles que le *Data Protection Act* britannique, le *Data Protection Act* australien ou la loi 25 québécoise, OVHcloud a adopté une politique de traitement des données personnelles se conformant aux réglementations les plus strictes, applicable à l'ensemble de ses entités et de ses salariés ;
- **soutenir le droit à l'éducation.** OVHcloud investit dans la formation et le développement humain en créant des parcours de formation adaptés aux besoins de ses collaborateurs (*cf.* section 3.3.2.5 *« Gestion des impacts liés à la gestion des talents »*).

la Politique sur les droits humains s'applique à toutes les entités et filiales d'OVHcloud (hors entités de droit États-Unien qui disposent de politiques propres), quelle que soit leur implantation dans le monde, et à l'ensemble des parties prenantes.

La Politique sur les droits humains du groupe OVHcloud fait référence aux cadres internationaux suivants :

- les 10 principes du Pacte mondial des Nations unies. Ces principes fondamentaux concernent les droits de l'homme, le droit du travail, le droit de l'environnement et la lutte contre la corruption ;
- la Déclaration universelle des droits de l'homme ;
- le Pacte international relatif aux droits civils et politiques ;
- le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ;
- la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes de droits fondamentaux au travail ;
- la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ;
- la Convention relative aux droits de l'enfant ;
- la Convention relative aux droits des personnes handicapées ;
- la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

Elle s'inscrit également dans le respect des réglementations locales en matière de lutte contre l'esclavage moderne, notamment le *Modern Slavery Act* britannique.

3.3.1.2 Gouvernance autour de la Politique sur les droits humains

Élaborée avec les différentes parties prenantes, la Politique sur les droits humains a été rédigée par la direction éthique et conformité, validée par le comité exécutif (comex) du Groupe et par le Conseil d'administration. Sur le plan opérationnel, la Politique sur les droits humains est mise en œuvre par différents contributeurs d'OVHcloud (comex, direction des ressources humaines, direction des achats, direction juridique…) et peut être renforcée par des politiques, chartes ou documents spécifiques (politique HSE – hygiène, sécurité et environnement, politique sur la diversité, etc.), ainsi que par des déclinaisons adaptées aux niveaux locaux.

Les engagements et le suivi de la Politique sur les droits humains sont élaborés et suivis par le comité de pilotage RSE, tel que décrit en section 3.1.2.1 *« GOV-1 – Rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance »*.

3.3.1.3 Assurer le respect des engagements en matière de protection des droits de l'homme dans la chaîne de valeur

Toutes les politiques et procédures du Groupe, qu'elles concernent ses collaborateurs, les travailleurs de sa chaîne de valeur ou ses clients s'inspirent des principes énoncés dans ce chapitre. Afin d'en assurer la bonne application et la diffusion, la politique est disponible et consultable sur le site *corporate* d'OVHcloud [(1)].

Conscient de ses devoirs envers les communautés, OVHcloud agit pour minimiser son impact sur l'environnement et apporter une contribution positive à ces dernières. OVHcloud s'engage dans une protection des droits de l'homme à tous les niveaux et à toutes les étapes de sa chaîne de valeur.

Dispositifs de mise en œuvre

- Par le code éthique qui décline de manière opérationnelle les engagements portés par le Groupe dans le quotidien avec ses parties prenantes.
- En matière d'achats, OVHcloud demande à ses fournisseurs à travers son Code de conduite fournisseurs de respecter les droits de l'homme, et rappelle les obligations relatives au non-recours au travail des enfants et au travail forcé, à la lutte contre la discrimination et le harcèlement, à la liberté syndicale, ainsi qu'au respect des législations relatives aux horaires de travail et aux mesures d'hygiène et de sécurité. Tout manquement justifierait de plein droit l'arrêt des relations commerciales.
- La plateforme « ROGER » *(Respect OVHcloud Guidelines & Ethical Rules)* permet aux travailleurs de la chaîne de valeur de signaler les atteintes en la matière. Le dispositif de signalement est accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 (24/7) par ses parties prenantes.

De manière générale, OVHcloud traite tout signalement relatif à la Politique sur les droits humains émanant des communautés ou des clients.

Ces mesures permettent avant tout de s'assurer qu'OVHcloud mène ses activités de manière éthique et respectueuse des droits humains dans toutes les sphères de ses pratiques commerciales.

Aux États-Unis, OVHcloud US s'engage à respecter les droits humains par le biais de son code d'éthique et son règlement intérieur pour les employés, qui ont été élaborés par la direction juridique et la direction des ressources humaines de l'entité. Celle-ci s'engage à respecter en interne les règles d'égalité des chances, de traitement équitable, de respect de chacun afin de garantir un environnement sain et sécuritaire pour ses employés. Elle engage aussi ses collaborateurs à choisir des partenaires respectant de bonnes conditions de travail dans leurs pratiques (salaires décents, sécurité, etc.) et à signaler tout comportement non conforme.

(1) https://corporate.ovhcloud.com/sites/default/files/202311/politique_droits_humains_ovhcloud_161023_vdef_site.pdf

3.3.2 ESRS S1 – Effectifs du Groupe

ESRS S1 – Effectifs du Groupe

Enjeux matériels

Droits et conditions de travail
2 Impacts négatifs

Santé et sécurité
1 Impact négatif
1 Impact positif

Gestion des talents et développement des compétences
1 Impact positif

Équité et diversité
1 Impact négatif

Actions

#1. Offrir de bonnes conditions de travail
- Recours au télétravail et droit à la déconnexion
- Limiter l'exposition aux RPS
- Accompagner les salariés dans les évolutions technologiques

#2. Développer les compétences
- *Skill Based Organisation* pour encourager la gestion des compétences
- Accompagner les collaborateurs *via* des revues annuelles
- Développement des compétences *via* des apprentissages variés

#3. Assurer la santé et la sécurité des employés
- Couverture santé pour tous les employés du Groupe
- Prévention santé *via* des ateliers et dépistage
- Renforcement de la culture de sécurité et prévention des risques au sein du Groupe

#4. Équité et diversité
- Engagement Diversité et inclusion fort *via* une politique structurée
- Politique de rémunération sans discrimination
- Engagement RH, formation et traitement rigoureux des signalements envers la discrimination

Résultats et objectifs

Effectifs au 31/08/2026
3 178 collaborateurs
vs 3 044 en 2025

Part des femmes dans l'effectif
22 % *vs* 23 % en 2025

Loyalty rate
81,4 % *vs* 80,1 % en 2025

Score d'engagement
7,4/10 *vs* 7,2/10 en 2025

Salariés formés
68 % stable *vs* 2025

Écart de rémunération homme/femme
1,9 % *vs* 0,3 % en 2025

Contribution aux ODD*



* *Objectifs de développement durable.*

Politiques et procédures

Politique des droits humains | Accord qualité de vie au travail | Charte du télétravail | Droit à la déconnexion
Politique santé et sécurité | Politique de développement des talents | Politique Diversité & Inclusion | Politique de rémunération

3.3.2.1 SBM-2 – Intérêts et points de vue des parties prenantes

La marque employeur d'OVHcloud constitue le cœur de sa proposition de valeur pour les employés et a pour objectif d'attirer et de fidéliser les talents.

La marque employeur d'OVHcloud est construite autour de quatre piliers qui font écho aux valeurs du Groupe :

- « Chez nous tout commence par l'humain » ;
- « Innover en toute liberté » ;
- « Grandir et se réaliser » ;
- « Construire ensemble le monde de demain ».

C'est dans cette démarche que le dialogue régulier avec les salariés s'avère être un pilier, permettant à OVHcloud de mieux cerner le ressenti de ces derniers sur la vie du Groupe, et d'identifier les axes d'amélioration répondant aux attentes des salariés.

Ce dialogue est nécessaire pour favoriser la marque employeur et l'attractivité du Groupe, pour maintenir l'engagement des salariés et leur fidélité. Il permet également de s'assurer de la pertinence des politiques du Groupe en matière de rémunération, de diversité et d'inclusion, de gestion des talents et de recrutement.

Ce dialogue couvre un ensemble de thématiques sur la stratégie et les enjeux environnementaux, l'organisation, les conditions de travail, la réalisation du travail, la reconnaissance, la récompense et les avantages sociaux, les relations de travail ou encore le bien-être au travail, la diversité et l'inclusion.

Chez OVHcloud, ce dialogue s'appuie sur :

- la représentation des salariés dans les instances dirigeantes, avec deux administrateurs représentant les salariés, ayant voix délibérative aux réunions du Conseil d'administration d'OVHcloud tel que décrit dans la section 3.1.2.1 *« Rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance »*, ainsi que la représentation du CSE (comité social et économique), sans voix délibérative aux réunions du Conseil d'administration d'OVHcloud. Leur participation permet d'associer les salariés aux orientations stratégiques du Groupe ;
- le dialogue social mené régulièrement avec les représentants du personnel et les syndicats permettant la négociation, la consultation et l'échange d'informations sur les activités du Groupe et leur évolution ;
- le dialogue professionnel mené avec les managers du Groupe et permettant d'impliquer les salariés sur les questions opérationnelles des activités du Groupe ;
- le dispositif d'écoute des salariés du groupe OVHcloud Spirit dont l'objectif est d'évaluer deux fois par an l'engagement et la confiance des salariés dans la stratégie et les décisions prises par le Groupe.

3.3.2.2 SBM-3 – Impacts matériels et interaction avec la stratégie et le modèle économique

Lors de son analyse de double matérialité, OVHcloud a identifié quatre impacts négatifs et deux impacts positifs matériels concernant les effectifs du Groupe. Ces impacts matériels se regroupent dans le tableau en 3.1.3.3 *« SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle d'affaires »*.

Le Groupe a défini les personnes impactées de la manière suivante :

- salariés : personnes engagées dans une relation de travail avec OVHcloud, hors stagiaires. Il s'agit des personnes liées par un contrat direct (CDI, CDD, apprentissage et professionnalisation…) avec le Groupe ;
- non-salariés :
  - contractants : travailleurs indépendants ou *freelance*,
  - travailleurs d'un tiers exerçant des « activités liées à l'emploi » : travailleurs intérimaires.

Le Groupe témoigne d'un engagement stratégique fort envers ses collaborateurs, menant un travail rigoureux afin de répondre de manière optimale aux enjeux qui les concernent. L'intégration d'un critère social (l'engagement des collaborateurs) dans la rémunération variable de son Président directeur général en constitue une illustration tangible et souligne ainsi l'importance accordée à la stabilité et à l'engagement des équipes, éléments centraux de la stratégie du Groupe (*cf.* section 4.5 *« Rémunérations et avantages »* du DEU).

3.3.2.3 Gestion des impacts liés aux droits et conditions de travail des salariés du Groupe

3.3.2.3.1 S1-1 – Politiques liées aux droits et conditions de travail des salariés

3.3.2.3.1.1 Équilibre entre vie professionnelle et vie privée

Reprenant les grands principes de la Politique sur les droits humains, OVHcloud doit être particulièrement vigilant aux conditions de travail de ses salariés. En effet, des manquements en matière de conditions de travail sont susceptibles de générer des risques de baisse de productivité liée à un manque d'engagement des salariés, ainsi qu'une baisse d'attractivité du Groupe.

À ce titre, OVHcloud déploie des initiatives favorisant la qualité de vie au travail, notamment l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle de ses salariés.

Ces initiatives sont validées par la directrice des ressources humaines, membre du comité exécutif. La direction des ressources humaines est en charge du déploiement d'une politique de qualité de vie au travail fidèle aux valeurs du Groupe.

C'est notamment au travers des campagnes d'écoute des salariés, OVHcloud Spirit, que des attentes ont été identifiées en matière de qualité de vie au travail.

OVHcloud a mis en place, dès 2018, une charte mondiale de télétravail permettant aux salariés volontaires d'alterner régulièrement entre travail à distance et présentiel, ou d'y recourir ponctuellement. Cette charte est adaptée aux spécificités locales, notamment aux États-Unis, où une charte dédiée a été mise en place. Elle a été révisée pour la dernière fois en 2023.

Plus largement, les modalités de travail flexible sont définies localement, dans le respect des réglementations en vigueur.

En France, où le Groupe compte la majorité de ses effectifs, la direction a signé en mai 2025 un accord avec les organisations syndicales sur l'égalité professionnelle et la qualité de vie au travail. Cet accord complète les pratiques déjà mises en place par le Groupe en faveur de la qualité de vie au travail, telles que :

- des solutions de garde d'enfants pour faciliter le quotidien des salariés parents (crèche, accueil périscolaire, partenariat pour des services de parentalité) ;
- favoriser la pratique sportive dans et en dehors des sites du Groupe (salles de sport, subvention) ;
- faciliter l'accès à des informations fiables en matière de nutrition, de santé et de bien-être (par le biais de webinaires ou d'interventions).

Le niveau de satisfaction sur la charge de travail ainsi que l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle font l'objet d'un échange régulier entre le salarié et son manager, à l'occasion de la campagne des entretiens annuels permettant d'effectuer des améliorations si besoin. Le Groupe mesure le degré de satisfaction des salariés sur la politique en matière de qualité de vie au travail tous les ans dans le cadre de la campagne d'écoute OVHcloud Spirit.

3.3.2.3.1.2 Accompagnement des salariés face à l'automatisation des processus de production et utilisation de l'intelligence artificielle

L'usage de l'intelligence artificielle générative est raisonné au sein du Groupe, avec une vision validée par le comité exécutif d'OVHcloud. L'acculturation des salariés est considérée comme un axe important. L'objectif est de permettre aux salariés de bénéficier des avantages de l'intelligence artificielle générative tout en garantissant une gestion responsable et éthique de cette technologie. Les enjeux spécifiques liés à l'usage de l'intelligence artificielle générative et ses potentiels impacts sur l'emploi ont été spécifiquement abordés au cours de la dernière négociation sur la gestion des emplois et des parcours professionnels. La création d'un comité IA se concentrera notamment sur les effets sur l'emploi, les compétences, la santé et l'organisation du travail. Ces initiatives évolueront au fil du temps en fonction des retours et des difficultés rencontrées et des opportunités générées par les usages de l'IA.

3.3.2.3.1.3 Soutien de la santé psychique et psychologique

OVHcloud est sensible à la sécurité de ses salariés, considérant qu'ils peuvent être exposés à des RPS (risques psychosociaux) par exemple, à la suite d'une charge de travail trop conséquente ou d'une situation particulièrement stressante.

La direction des ressources humaines est garante de l'application des dispositifs favorisant la santé psychique et psychologique des salariés du Groupe.

Des plans d'action sont mis en place en distinguant les mesures de prévention primaires, secondaires ou tertiaires retenues. Pour chaque action, un responsable est garant de l'efficacité de l'action retenue.

Le degré de satisfaction des salariés sur les mesures en faveur de leur soutien psychique et psychologique est mesuré tous les ans dans le cadre de la campagne d'écoute OVHcloud Spirit.

3.3.2.3.2 S1-4/S1-5 – Actions et objectifs liés aux droits et conditions de travail des salariés

3.3.2.3.2.1 Équilibre entre vie professionnelle et vie privée

L'accord susmentionné, portant sur l'égalité professionnelle et la qualité de vie au travail, s'appliquera dans son intégralité sur la période 2025-2027 en France. L'analyse des mesures permettra d'identifier celles qui seront déployées pour l'ensemble du Groupe.

La politique de télétravail, déjà en vigueur au sein du Groupe, a été confirmée à cette occasion.

L'importance de la prise régulière des congés pour l'ensemble des salariés est réaffirmée, et des autorisations d'absence, des congés supra-légaux ou des aménagements de temps de travail sont proposés pour répondre aux besoins des salariés éprouvant des difficultés à concilier vie professionnelle et personnelle (parentalité, proches aidants). Le programme d'accompagnement à la parentalité, déjà en place, a été prorogé avec la mise à disposition de solutions de garde d'enfants et d'ateliers liés à la parentalité.

Par ailleurs, le droit à la déconnexion déjà en place au niveau du Groupe est réaffirmé et fait l'objet, en 2026, d'actions de sensibilisation et de communication pour tous, y compris les managers, notamment *via* la nouvelle charte de la déconnexion. Le paramétrage par défaut des outils informatiques internes est un axe identifié pour garantir l'effectivité du droit à la déconnexion pour tous (garantit le droit des salariés de ne pas être engagés dans des communications professionnelles, comme les e-mails, les appels téléphoniques ou d'autres types de communications numériques, en dehors de leurs heures de travail normales).

Le suivi de ces actions se fait en mesurant la satisfaction des employés sur ces dispositifs. En décembre 2025, le score issu de la campagne d'écoute OVHcloud Spirit était de 9 sur 10 concernant le télétravail, et de 8,6 sur 10 concernant la flexibilité.

Les scores obtenus sont analysés systématiquement par les managers et leurs équipes, et servent de base à des plans d'action ciblés, afin d'améliorer les domaines ayant un score bas. L'importance de cette dimension est telle que les résultats font l'objet d'un suivi régulier en comex et sont intégrés dans la déclinaison des Objectifs et résultats clés (OKR - *Objectives and Key Results*) du Groupe, outil d'aide à la décision, permettant d'améliorer la culture d'entreprise et les conditions de travail.

3.3.2.3.2.2 Accompagnement des salariés face à l'automatisation des processus de production et utilisation de l'intelligence artificielle (IA)

Un programme a été mis en place au sein du Groupe, pour identifier et déployer les cas d'usage de l'intelligence artificielle générative, visant à aider les salariés dans leurs tâches quotidiennes et à améliorer leurs conditions de travail.

Le programme a abouti à la constitution d'une équipe interne dédiée dont le rôle est :

- de mettre à disposition des processus et des moyens pour aider les salariés à expérimenter et à développer des outils d'IA ;
- d'accélérer et de faciliter l'adoption et l'utilisation de l'IA en créant une plateforme interne de solutions ;
- d'éduquer, de faire monter en compétences et de former tous les salariés sur l'IA et ses usages, ainsi que de créer des communautés de partage.

Des formations sont mises à disposition comme décrit dans la section ci-dessous 3.3.2.5.2.3 « *Développer les compétences pour garantir une employabilité durable* ». À fin 2026, 767 certifications liées à l'IA ont été délivrées.

De même, deux événements d'entreprise (hackathons*)* ont été menés sur 2026, regroupant plus de 700 personnes, à chaque session. Ces événements de 2 jours consécutifs ont eu pour but de démystifier l'usage de l'IA à partir de cas concrets d'application, remontés et initiés par les équipes à la prise en main de l'IA.

Le Groupe ambitionne d'aller au bout de l'analyse des *use cases* les plus pertinents en matière de recours à l'IA générative au sein des métiers et de déployer ceux où le gain de temps pour les équipes ou l'amélioration des conditions de travail seront avérés.

Le Groupe poursuivra également ses efforts en matière de sensibilisation pour un usage raisonné de l'IA au sein de ses équipes.

Le pilotage de l'IA s'est traduit par une enquête dédiée réalisée en juin 2026 auprès de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs, afin d'identifier les risques, les besoins, les opportunités et les leviers d'usage au sein de l'organisation. Ces enseignements doivent orienter l'acculturation des équipes, l'identification des cas d'usage, le dialogue avec les métiers et l'analyse des effets potentiels sur l'emploi et les parcours professionnels.

Les premiers indicateurs témoignent d'une adoption déjà significative : 72 % des collaborateurs déclarent avoir adopté l'IA, et l'utilité perçue de l'IA est évaluée à 8 sur 10, notamment en raison des gains de temps et de l'amélioration de la qualité du travail. Le plan de formation et les hackathons initiés sur l'année visent à accompagner cette appropriation.

3.3.2.3.2.3 Soutien de la santé psychique et psychologique

Les RPS font partie intégrante des risques évalués par le Groupe. Leur évaluation est pilotée par la direction des ressources humaines, en coordination avec le département « Quality, Environmental, Health and Safety » du Groupe. Elle est actualisée de manière régulière en impliquant les salariés ainsi que les représentants du personnel. Cette évaluation aboutit à une cartographie des risques associés à chacun des métiers existant au sein d'OVHcloud.

En 2026, OVHcloud a poursuivi ses initiatives de prévention en déployant des formations, ateliers et webinaires sur la prévention des risques psycho-sociaux à destination des managers et des salariés.

L'ensemble de webinaires dédiés à la santé psychique et psychologique proposé par le Groupe est accessible *via* l'intranet. Les thèmes abordés sont variés et peuvent concerner le surengagement, la gestion du stress, la pratique sportive, la nutrition, la parentalité.

Un dispositif de soutien est accessible pour l'ensemble des salariés et leur famille, intitulé « Ema » (« Dialogue » au Canada ou « EAP » aux États-Unis) leur permettant d'avoir accès à des professionnels pour ceux qui en ressentent le besoin tant sur le plan professionnel que personnel. Ce dispositif mondial est complété par un service de téléconsultation médicale pour la France, et par la présence d'un centre médical en propre au siège social, composé d'un médecin généraliste et de deux infirmières en santé au travail.

Le score issu de la campagne d'écoute OVHcloud Spirit sur le soutien mental était de 7 sur 10 en décembre 2025.

En 2027, des actions cibleront plus spécifiquement l'accompagnement des managers pour renforcer leur prise en compte des RPS au quotidien.

3.3.2.4 Gestion des impacts liés à la santé et la sécurité

3.3.2.4.1 S1-1 – Politiques liées à la santé et la sécurité

3.3.2.4.1.1 Santé

La politique santé, s'appliquant à l'ensemble des collaborateurs du Groupe, a pour objectif de définir les principes et règles en matière d'assurance frais de santé, de prévoyance (assurance vie et assurance invalidité), et d'assistance psychologique des salariés d'OVHcloud.

Elle couvre également la prévention de la santé mentale et des risques psychosociaux, afin d'identifier les signaux faibles et d'anticiper les effets des transformations organisationnelles sur la charge, les conditions de travail et la santé.

La protection sociale fait partie intégrante du premier pilier de la rémunération globale du Groupe, à savoir les basiques. Il s'agit en effet d'un élément indispensable dont dispose chaque collaborateur du Groupe, quel que soit son poste ou sa localisation. À ce titre, elle est définie par le département *Compensation and Benefits*, validée par la directrice des ressources humaines et déployée par l'ensemble des équipes des ressources humaines.

Elle vise à concilier les préoccupations de chaque salarié, les enjeux locaux, la conformité réglementaire, et les contraintes budgétaires.

Différents aspects complémentaires sont mis en œuvre

- Une couverture santé, garantissant à chacun une assurance participant à la prise en charge de ses frais médicaux (hospitalisation, consultation, traitements, interventions).
- Une prévoyance, assurant *a minima* un montant d'un an de salaire aux héritiers du collaborateur en cas de décès, ainsi qu'une protection des salariés en cas d'invalidité. Ces mesures visent à limiter le caractère anxiogène d'un coup dur de la vie, en protégeant le collaborateur ainsi que ses proches.
- Le Groupe est conscient de l'importance de la charge mentale entraînée par certains aspects de la vie personnelle. Ainsi, un service de soutien social, juridique et psychologique, est disponible gratuitement en 24/7 pour l'ensemble des collaborateurs et leurs familles.

Afin de s'assurer de sa bonne mise en œuvre, de sa cohérence et de son efficacité, des revues régulières de la politique santé sont conduites. Des études comparatives et échanges réguliers sont menés sur ces thématiques avec les courtiers, assureurs et partenaires sociaux.

Les informations relatives à ces éléments de santé font l'objet de communications par mail et sont mises à jour sur l'intranet du Groupe.

3.3.2.4.1.2 Sécurité

La sécurité est placée au cœur de la stratégie du Groupe. En effet, une partie des collaborateurs est exposée à des risques spécifiques découlant de l'activité industrielle, tels que le risque électrique et d'autres risques physiques (chute de plain-pied, manutention…).

La politique HSE (hygiène santé environnement) présente les engagements et objectifs définis par la direction du Groupe. Cette politique s'applique à tous les employés, clients et partenaires d'OVHcloud, ainsi qu'à tous les sites et locaux de l'entreprise pour toutes les activités courantes et planifiées. La responsabilité la plus élevée incombe à la direction, qui assure la mise en œuvre, le suivi et l'allocation des ressources nécessaires.

De cette politique découlent les actions visant à identifier, prévenir et traiter les risques professionnels au sein du Groupe pour l'ensemble des collaborateurs, intérimaires, ainsi que les entreprises extérieures et les non-salariés.

La politique est diffusée à tous les collaborateurs, managers, sous-traitants et parties intéressées *via* les canaux internes (intranet, formations, affichage) afin que chacun puisse la consulter et la mettre en pratique.

3.3.2.4.2 S1-4/S1-5 – Actions et objectifs liés à la santé et la sécurité

3.3.2.4.2.1 Actions et objectifs liés à la santé

Cette politique se traduit également par des actions de proximité adaptées aux enjeux locaux :

- faciliter l'accès aux soins dans les zones marquées par des déserts médicaux, notamment grâce à la téléconsultation accessible aux collaborateurs et, en France, à un pôle médical dédié avec un médecin généraliste pouvant être choisi comme médecin traitant par les collaborateurs et leur famille ;
- renforcer la prévention santé au moyen de conférences et de sensibilisations ponctuelles animées par des spécialistes et ouvertes à l'ensemble des collaborateurs.

En 2026, OVHcloud s'est ainsi engagé dans une campagne de prévention santé pour l'ensemble des collaborateurs. Des dépistages dermatologiques ont été réalisés sur les sites en France, afin de faciliter l'accès à ce type de rendez-vous, permettant de prévenir les cancers de la peau.

Ces actions font l'objet de questionnaires de satisfaction auprès des collaborateurs, afin de mesurer l'impact des actions menées et d'observer les attentes.

L'objectif est de poursuivre le déploiement de la prévention santé en entreprise, en priorisant certaines thématiques qui prendront en compte l'évolution des besoins des collaborateurs (par exemple : nutrition, sommeil). À court terme, le premier objectif est de poursuivre les actions menées en matière de santé, en s'assurant que 100 % des collaborateurs du Groupe disposent d'une couverture des frais de santé et d'une assistance psychologique, en cas de besoin. Le second objectif est de mettre en place des solutions de prévoyance (assurance vie et assurance invalidité) pour 100 % des collaborateurs du Groupe.

Chaque collaborateur bénéficie, en cas de perte d'emploi, des assurances chômage prévus par le cadre légal du pays dans lequel il évolue. S'ils bénéficient également des dispositifs retraite légaux, des systèmes complémentaires visant la préparation de la retraite sont en place dans certains pays du Groupe (à l'image de la France, du Canada, des États-Unis, de l'Allemagne, de la Pologne…).

Prévenir les risques psychosociaux au plus près des situations de travail

Le programme *Feel Good* renforce cette prévention par des repères opérationnels mis à disposition des équipes managériales : repérage des signaux faibles, orientation des situations à risque et prise en compte, dès la conception des projets de transformation, des effets possibles sur la charge, les conditions de travail et la santé.

En 2026, 26 ateliers de sensibilisation des managers ont été menés et visaient à partager une culture commune en matière de prévention des risques psychosociaux et de qualité de vie au travail. En outre, en France, des groupes de parole ont été organisés avec des psychologues pour accompagner les équipes de travail lorsqu'elles ont eu à faire face à des situations complexes.

Renforcer la prévention santé par des actions ciblées

En 2026, le programme s'articule autour d'actions complémentaires, déployées au niveau mondial ou en France selon les thématiques :

- au niveau mondial, des actions de sensibilisation aux cancers féminins et masculins et aux facteurs de risque associés, notamment avec la Ligue contre le cancer ;
- en France, les actions de prévention et de dépistage autour de la santé au travail ont porté sur :
  - les troubles musculosquelettiques,
  - les dépistages dermatologiques, l'audition, les risques cardiovasculaires, l'arrêt du tabac,
  - la prévention des accidents de trajet à vélo,
  - le travail sur écran.

Enfin, deux études ont été menées sur les temps de repos, la fatigue et les rythmes physiologiques au sein des équipes concernées par des horaires décalés et les astreintes.

Les questionnaires de satisfaction associés permettent d'apprécier la réception des actions menées et d'identifier les attentes des collaborateurs.

3.3.2.4.2.2 Actions et objectifs liés à la sécurité

Gouvernance et pilotage de la démarche HSE

Le déploiement de la feuille de route est impulsé par la direction HSE auprès des managers du Groupe. Cette dernière est portée par le directeur général. Elle concerne l'ensemble des entités du Groupe.

La feuille de route HSE est construite sur la base de l'analyse des risques, des activités, des retours d'expérience et de l'accidentologie associée. Elle agit de façon structurée sur le développement de la culture de sécurité des collaborateurs.

Le département HSE est composé de 10 collaborateurs sur le périmètre mondial. Il accompagne les équipes opérationnelles dans le suivi de leur performance HSE, dans l'impulsion des plans d'action et dans l'expertise des enjeux liées à la santé et la sécurité du Groupe.

En complément, OVHcloud dispose d'un système interne de relais HSE, reposant sur des collaborateurs volontaires, initiateurs de projets HSE (dispositif *safety champions*).

Principales actions mises en œuvre

Afin de prévenir les impacts liés à la sécurité au travail, le Groupe a déployé un certain nombre d'actions :

- l'élimination à la source des risques *via* le design des produits ;
- le renforcement des analyses de risques et d'événements autour de la sécurité ;
- le développement de standards sécurité en ciblant les interventions à risques critiques ;
- la réalisation de retours d'expérience ;
- le renforcement de la formation HSE ;
- le développement de nouveaux outils HSE ;
- la poursuite du cadrage des exigences santé sécurité (interne et entreprises extérieures) ;
- le renforcement de la veille réglementaire ;
- l'objectivation des équipes par des indicateurs en lien avec la sécurité (qualitatifs et quantitatifs).

Chaque année, le département HSE déploie aussi des actions visant l'expansion de la culture HSE et l'organisation générale du département :

- achat d'équipements de sécurité ;
- organisation d'événements sécurité (*world safety week* et *safety challenge*) ;
- animation des événements *safety champions*.

Ces éléments permettent d'être proactifs et de démontrer une capacité à garantir la tenue des plans d'action : par des achats, des innovations techniques, des tests – retours d'expérience – et des animations spécifiques.

Mise en œuvre d'actions correctives

En complément des actions mentionnées, le Groupe déploie des axes prioritaires visant à améliorer durablement les conditions de travail et la sécurité des collaborateurs :

- le renforcement des analyses des risques ;
- le déploiement de programmes d'amélioration « ergonomie et TMS » ;
- la mise en place de méthodes de prévention comportementales.

Lorsqu'un événement ayant un impact sur la santé et la sécurité d'un collaborateur se produit, un processus dédié est déclenché :

- capture et partage de l'information *via* le système de remontée d'informations dédié (Kizéo) ;
- analyse des causes profondes de l'événement par le responsable hiérarchique et un membre de l'équipe HSE ;
- formalisation d'un flash accident ;
- détermination des mesures nécessaires et adaptées ;
- validation de ces mesures par le management opérationnel ;
- diffusion du flash accident ;
- partage d'information – intersite – *via* le flash accident et analyse de la survenance potentielle d'un événement sécurité similaire ou ayant les mêmes circonstances que l'accident.

Le Groupe s'attache, de façon continue, à renforcer et fiabiliser l'ensemble de ses process sécurité. En s'appuyant sur les travaux de fond menés par l'intermédiaire des feuilles de route annuelles, des différents audits santé sécurité au travail et des actions opérationnelles menées, l'objectif est de continuer d'installer une démarche d'amélioration continue.

Objectifs

Afin de soutenir de manière durable la démarche du Groupe consistant à protéger la santé et la sécurité des collaborateurs, des clients et des prestataires de services, deux grands objectifs (SMART, autre méthode de suivi d'atteinte des objectifs adoptée par le Groupe – **S**pécifique **M**esurable **A**cceptable **R**éaliste **T**emporellement défini) ont été identifiés :

Objectif 1 : Réduction de l'accidentologie

Le Groupe est déterminé à réduire au maximum le nombre d'accidents et de blessures sur ses différents sites partout dans le monde. L'objectif est de réduire au maximum la fréquence et la gravité des accidents du travail afin de maintenir un environnement de travail sain et sécuritaire.

Objectif 2 : Complétion des remontées d'anomalies (prévention)

Le Groupe est également déterminé à améliorer sa capacité à détecter et à signaler les anomalies et les incidents sur ses différents sites. Afin de soutenir son ambition, OVHcloud a mis en place un processus de remontée d'information efficace, ainsi que des formations et des sensibilisations pour ses employés, sur l'importance de signaler les anomalies et les incidents.

Enfin, le suivi de la performance vers l'atteinte des objectifs est garanti grâce aux outils suivants :

- tableau de bord des indicateurs centralisés ;
- partage des indicateurs avec l'ensemble des collaborateurs sur une fréquence hebdomadaire, mensuelle et annuelle.

Objectif 3 : Obtention de la certification ISO 45001 : santé-sécurité et conditions de travail

Le Groupe s'est engagé dans un objectif de certification ISO 45001 de ses différents sites.

Les audits des sites ont débuté pour les datacenters et l'usine de production en France sur l'exercice 2026. L'expansion de la certification sera, dans un second temps, orienté sur l'Europe et la zone Amérique du Nord. Il s'agit d'un levier concret pour continuer d'améliorer la performance globale d'OVHcloud. Une bonne gestion santé sécurité contribue directement à l'efficacité opérationnelle.

La certification ISO 45001 permettra au Groupe de renforcer sa démarche de prévention des risques professionnels et sa conformité réglementaire, tout en consolidant sa crédibilité en matière de santé-sécurité auprès de ses clients, partenaires et investisseurs. Elle favorisera également l'implication des collaborateurs dans les initiatives HSE et contribuera à la mise en place d'un système de management intégré cohérent avec les référentiels ISO 9001 et ISO 14001.

3.3.2.5 Gestion des impacts liés à la gestion des talents et développement des compétences

3.3.2.5.1 S1-1 – Politique liée à la gestion des talents et au développement des compétences

Dans un contexte de croissance et de développement, OVHcloud s'engage dans une politique d'attraction, de détection et de développement des talents visant à limiter le risque de rotation des équipes et à renforcer l'engagement des salariés.

Cette politique concerne l'ensemble du Groupe et poursuit un double objectif :

- garantir l'employabilité des collaborateurs, en anticipant les besoins en compétences de l'entreprise pour assurer sa pérennité ;
- permettre à chaque collaborateur d'être acteur de son parcours professionnel, en développant ses compétences en lien avec ses aspirations et les opportunités internes du Groupe.

Pour atteindre cette ambition, le Groupe a engagé en 2025 une transition vers une vision *Skills Based Organization* (SBO), une approche par les compétences qui vient compléter la vision par l'emploi.

Cette nouvelle vision permet d'identifier les besoins en compétences de l'organisation, d'adapter le catalogue de formation en conséquence, et de construire des parcours de carrière individualisés prenant en compte les compétences de chacun au-delà du seul poste occupé. Elle favorise ainsi la diversité des profils et l'engagement des talents, et permet de sortir des logiques de parcours linéaires.

En 2026, la direction des ressources humaines accélère la mise en œuvre de cette vision avec la création du département *Career & Reward* et d'un poste de *SBO Leader.* L'ambition de ce rôle est de structurer et piloter le modèle compétences du Groupe afin de faire évoluer les processus de développement des talents et de gestion des carrières, en :

- définissant et fiabilisant l'usage des compétences *via* la donnée et les outils ;
- favorisant l'appropriation du modèle compétences par tous ;
- anticipant les évolutions des métiers et les pratiques de marché pour faire évoluer le modèle.

Par ailleurs, OVHcloud lance en 2026 une véritable stratégie éducative : l'entité « Education » se donne pour mission de transformer le groupe en une entreprise apprenante, capable de former et certifier tant ses collaborateurs que ses clients, autour du cloud et de l'IA. Le dispositif s'inspire du modèle des écoles ; chaque salarié bénéficie d'un parcours d'apprentissage structuré, progressif et personnalisé, accessible *via* une plateforme en ligne complétée par des espaces physiques de formation. Les contenus sont regroupés autour de cinq académies thématiques – *Growth, AI, Tech & Product, Data-Center* et *Enablers* – qui couvrent à la fois les compétences techniques et les *soft-skills.* Un référentiel de compétences commun lie chaque domaine d'expertise aux académies, permettant d'identifier, de développer et de valoriser les acquis, de faciliter la mobilité interne et d'attirer de nouveaux talents. Au final, OVHcloud se positionne comme un acteur de référence en matière de formation certifiante, tout en renforçant son attractivité et la maîtrise du cloud/IA chez ses clients.

3.3.2.5.2 S1-4/S1-5 – Actions et objectifs liés à la gestion des talents et au développement des compétences

3.3.2.5.2.1 Recruter de manière efficace, responsable et inclusive

La politique de recrutement du Groupe est basée sur la transparence et l'attractivité. Elle garantit un processus de recrutement inclusif et responsable, aligné avec les valeurs et les engagements RSE.

Le site carrières du Groupe, refondu en 2025, présente la culture, les valeurs et les engagements d'OVHcloud.

Un site dédié à l'éducation viendra compléter l'approche « carrières », afin de mettre en avant les actions liées à l'adoption des technologies cloud et IA par les clients et de renforcer la vision OVHcloud Education. L'ambition est de permettre à chacun, collaborateur, client ou apprenant, de comprendre, se former, se certifier et monter en compétences sur le cloud et l'intelligence artificielle.

Dans un processus de recrutement, le Groupe considère que le candidat l'évalue, au même titre que le Groupe évalue le candidat. Il veille donc particulièrement au respect de ses engagements « diversité et inclusion ». L'égalité des chances est un moteur fort de la politique du Groupe (neutralité des offres d'emploi, limitation des compétences demandées, formation des recruteurs à la non-discrimination).

Chaque nouveau collaborateur bénéficie d'un parcours d'intégration individualisé *via* la plateforme d'*onboarding* « Teelt ». Celle-ci permet une pré-intégration des collaborateurs avant leur arrivée officielle au sein des effectifs. Les managers d'accueil disposent par ailleurs d'une liste d'actions claires pour préparer l'arrivée des nouveaux collaborateurs. Le premier mois de l'arrivée, les nouveaux collaborateurs bénéficient d'une semaine d'intégration commune, toutes fonctions et localisations confondues. Elle permet de découvrir l'entreprise, son mode de fonctionnement, sa culture, ses projets et de connaître les autres départements et leur management.

En complément, le Groupe déploie, depuis 2026 un parcours d'intégration dédié aux managers, « On Track ». D'une durée de 12 mois, il propose une expérience d'apprentissage progressive, en lien avec les enjeux opérationnels et la stratégie du Groupe, structurée en quatre étapes : manager connecté, manager opérationnel, manager leader, manager responsable. Ce parcours permet à chaque nouveau manager de comprendre les attentes de son rôle chez OVHcloud, et de développer les compétences de leadership nécessaires à la réussite de sa prise de poste.

Cet axe est mis en œuvre par les équipes dédiées au recrutement, à l'aide d'outils spécifiques (*jobboards*, site « carrières », outil de gestion du recrutement, outils de tests, outils d'intégration).

3.3.2.5.2.2 Gestion des talents – Détecter et accompagner les talents avec objectivité, équité et inclusion pour un avenir durable

La détection et l'accompagnement des talents est un enjeu majeur et stratégique pour OVHcloud. Ces actions sécurisent la continuité de l'activité en anticipant les compétences à développer et celles qui disparaissent, et en identifiant les personnes clés et les talents, dans un contexte d'évolution technologique rapide.

L'identification des talents repose sur deux démarches complémentaires : une démarche individuelle, menée lors des entretiens annuels, et une démarche collective, menée dans le cadre du processus de *People Review* une fois par an pour l'ensemble des salariés du Groupe.

- **Les entretiens annuels** sont un moment clé pour chaque collaborateur et son manager. Réalisés en début d'année, ils permettent de dresser le bilan de l'année écoulée – réalisations, performance, atteinte des objectifs, compétences développées –, de fixer les objectifs de l'année à venir, et d'identifier les actions de développement à déployer dans le cadre du développement des compétences.

Ce temps d'échange privilégié permet également d'aborder le projet professionnel de chacun, d'anticiper les mouvements et les besoins en compétences, et de veiller à la qualité de vie au travail, à la perception de la charge de travail et à la qualité de la collaboration.

Cet entretien est obligatoire ; l'ensemble des collaborateurs et managers du Groupe sont invités à le mener avec objectivité, équité, inclusion.

L'objectif du Groupe est une réalisation d'au moins 93 % des entretiens annuels. Sur l'exercice 2026, cet objectif a été atteint une nouvelle fois, 98 % des effectifs ont bénéficié d'un entretien annuel.

Un second temps de partage est proposé à mi-année, permettant un suivi des engagements fixés et des actions de développement identifiées lors des entretiens annuels.

- **La *People Review,*** ou revue des talents, est un dispositif collectif de détection des potentiels et du niveau de performance individuelle, construit en croisant les regards des managers et des responsables des ressources humaines. Cela permet également d'identifier les SPOF (*Single Point of Failure*), désignation d'un collaborateur dont les compétences ou connaissances sont uniques au sein de son équipe ou de l'organisation, et dont l'absence aurait un impact majeur sur le fonctionnement du Groupe ainsi que d'anticiper les plans de succession et d'élaborer des plans d'accompagnement individualisés.

Les actions mises en œuvre peuvent alors prendre la forme, dans le cadre des SPOF, de dispositifs individuels de partage des connaissances et des compétences (*peer learning,* formations, partage de savoirs) ou de renforts d'équipe (recrutement interne ou externe).

Fort des différents échanges et dispositifs d'évaluation des talents, le Groupe met en place des actions permettant à chacun de se développer dans une trajectoire donnée, considérant que chaque talent est unique et que sa trajectoire est singulière.

Depuis plusieurs années, OVHcloud a mis en place un système de classification des emplois et des postes, permettant à chaque collaborateur en poste de se projeter sur les opportunités de mobilité.

En complément, le projet *Career Path* – déclinaison opérationnelle de l'ambition SBO – sera initié à compter de septembre. Son ambition est de garantir l'anticipation continue des besoins en compétences pour le Groupe et l'employabilité de chaque collaborateur. Il permettra progressivement à l'ensemble des collaborateurs du Groupe de formaliser leur profil de compétences : partager leurs expériences passées, s'autoévaluer sur les compétences liées à leur poste actuel, et se projeter sur les compétences à développer pour construire leur parcours de carrière au sein du Groupe.

En plus de tout cela, les académies d'OVHcloud *Education* joueront un rôle clé dans la détection et le développement des talents, grâce à des formations immersives et dédiées. Un dispositif de certifications à grande échelle sera mis en place pour reconnaître les compétences clés de chacun et accompagner concrètement les évolutions de carrière.

3.3.2.5.2.3 Développer les compétences pour garantir une employabilité durable

Le développement des compétences est au cœur de la stratégie des ressources humaines d'OVHcloud. Les actions déployées s'appuient à la fois sur les orientations stratégiques de l'entreprise et sur les plans de développement individuel des collaborateurs, dans une logique de symétrie des attentions.

La méthodologie de développement des compétences et l'apprentissage s'articulent autour de trois grands axes, selon la méthode 70/20/10 :

10 % des apprentissages passent par la formation structurée : catalogue de formation, *e-learning*, lecture.

OVHcloud met à disposition de chaque collaborateur une plateforme de développement des compétences *via* son LMS *(Learning Management System)*, nommée edu.ovhcloud.academy. Cette plateforme, à laquelle chaque collaborateur accède, permet de s'inscrire à des formations et à des certifications pour valider ses compétences et développer son employabilité durable. De nombreuses ressources *snack learning* (*e-learning*, podcast, vidéos, documents, questionnaires) sont à disposition à tout moment et peuvent être consultées en toute autonomie. Des événements, des communautés de pratique et un réseau d'ambassadeurs viendront enrichir ce dispositif, afin de favoriser les échanges entre pairs, stimuler l'apprentissage collectif et renforcer la cohésion au sein des équipes.

Sur la période 2026-2030, le Groupe s'est fixé deux objectifs mesurables : maintenir un minimum de 10 000 visites mensuelles sur edu.ovhcloud.academy, contre 9 500 visites enregistrées en moyenne par mois en 2024, et atteindre chaque année un taux de 50 % de collaborateurs certifiés en IA à l'échelle du Groupe.

20 % des apprentissages passent par les pairs, ou petits groupes : mentorat, *coaching*, groupe de travail et d'apprentissage, *peer learning* (voir ci-dessous).

Dans la continuité du partage de compétences, OVHcloud a testé en 2025 le mentorat et a lancé le projet de *peer learning* appelé *Peer Learning Path* pour permettre à chacun de transmettre ses connaissances et compétences et d'apprendre grâce à ses pairs.

Aussi, les communautés, déployées à l'échelle de chaque académie, permettront également aux ambassadeurs clés identifiés d'intervenir auprès des nouvelles générations, en assurant des cours et des formations dans les écoles et les universités, ancrant ainsi OVHcloud comme un acteur éducatif engagé au-delà de ses propres murs.

70 % des apprentissages se réalisent par la pratique, au sein de son métier actuel, en participant à de nouveaux projets, ou en bénéficiant des opportunités de mobilité interne, véritable dynamique d'apprentissage, de développement, et génératrice d'employabilité.

Le Groupe propose à chacun de se développer sur de nouvelles compétences en émergence, comme le sujet de l'intelligence artificielle.

À partir de 2026, une académie entièrement dédiée à l'intelligence artificielle verra le jour. Au-delà des certifications, elle proposera une intégration continue de contenus pédagogiques, animée par des communautés et des ambassadeurs, enrichie d'hackathons et d'autres formats inspirants. Ouverte aux clients OVHcloud, cette académie IA ambitionne de rendre l'apprentissage de l'IA accessible, concret et vivant pour tous.

OVHcloud a identifié des compétences transverses et communes à l'ensemble de l'entreprise avec les *Powerskills*. Une équipe est dédiée à la construction de l'offre et au déploiement des dispositifs, avec un grand temps fort annuel autour de la *Softskills week*.

Les compétences transverses seront quant à elles directement intégrées à l'*Empower Academy*, soutenues par un référentiel de compétences dédié et des contenus pédagogiques spécifiquement adaptés – garantissant ainsi une montée en compétences cohérente et structurée pour l'ensemble des collaborateurs.

La mobilité interne chez OVHcloud génère plusieurs effets vertueux : elle permet à chacun de développer durablement son employabilité, et au Groupe de maintenir des compétences, développer ses compétences par la transmission, tout en renforçant sa capacité d'innovation grâce à des « regards neufs ».

OVHcloud met à disposition de tous les collaborateurs une plateforme de recrutement interne, *HR Connect (module Careers)*, permettant de consulter les postes ouverts et/ou créer des alertes selon le métier recherché. Chaque candidat interne est reçu par l'équipe de recrutement dans le cadre d'un entretien visant à préciser les contours du poste et à recueillir ses motivations, dans une logique d'objectivité et d'égalité des chances.

Afin d'accompagner chacun dans sa trajectoire et sa mobilité, l'équipe Talents propose des rencontres individuelles, ainsi que des dispositifs « vis ma vie de… » permettant de découvrir les métiers de l'entreprise et de préparer les mouvements et parcours de carrière.

L'objectif du Groupe consiste à pourvoir 25 % des postes ouverts en interne chaque année. Sur l'année fiscale 2026, la proportion de postes pourvus en interne est de 19 %.

Pour les managers, OVHcloud a fait du *Leadership Model*, une priorité concrète de ses actions de développement des compétences. Chaque manager bénéficie d'une session d'intégration dédiée sur son rôle, d'une journée dédiée pour s'approprier et incarner le *Leadership Model* structuré autour de trois piliers : *Impacting, Empowering, Inspiring.* Chacun peut s'évaluer *via* un questionnaire dédié et construire son plan de développement individuel. Un programme de formation complet a été adapté et revu pour permettre aux managers de se développer et d'incarner la posture managériale attendue chez OVHcloud.

3.3.2.6 Gestion des impacts liés à l'équité et la diversité

3.3.2.6.1 S1-1 – Politiques liées à l'équité et la diversité

3.3.2.6.1.1 Diversité et inclusion (DEI)

Une ambition collective au service d'un numérique équitable, durable et humain

Chez OVHcloud, la performance économique ne saurait être dissociée de la responsabilité sociale. En tant qu'acteur international du numérique, le Groupe est convaincu que l'inclusion, l'équité et le respect des droits fondamentaux constituent des leviers durables de cohésion, de fidélisation et d'innovation. La diversité est une force stratégique, mobilisée au service de la performance, de la créativité collective et d'un environnement de travail plus juste.

Cet engagement se traduit par une politique DEI structurée, qui irrigue l'ensemble des dimensions sociales de l'entreprise (égalité professionnelle, inclusion des personnes LGBTQIA+, parentalité, accompagnement du handicap, prévention des violences sexistes et sexuelles). Grâce à une gouvernance intégrée, des ressources dédiées, des indicateurs de pilotage et des dispositifs opérationnels déployés de manière cohérente dans l'ensemble des implantations du Groupe hors États-Unis.

Depuis 2022, la politique DEI s'appuie sur une comitologie structurée : deux comités de pilotage RSE mensuels permettant un pilotage opérationnel régulier, et deux comités stratégiques DEI par an assurant une revue approfondie des orientations et des résultats. Cette gouvernance garantit un socle de droits et de pratiques partagés, tout en assurant l'adaptabilité des dispositifs aux contextes locaux.

La politique DEI s'inscrit également dans le cadre de l'accord QVT, qui consolide la politique DEI du Groupe, formalise les priorités en matière d'égalité professionnelle, de prévention des violences sexistes et sexuelles, d'articulation des temps de vie et de qualité de vie au travail. Il s'appliquera sur la période 2025-2027 en France.

Aux États-Unis, ces engagements sont formalisés par le biais du règlement interne pour les employés (*Employee Handbook*). L'entité s'engage à employer sans discrimination et à fournir un environnement de travail inclusif et respectueux, où tous les employés peuvent se sentir en sécurité et valorisés. Elle interdit la discrimination et le harcèlement de tout statut protégé. L'entité offre des accommodations raisonnables pour les employés ayant des besoins spécifiques. Elle vise à créer une culture d'entreprise solide qui favorise l'autonomisation et l'innovation. OVHcloud US promet de traiter tous les employés et candidats de manière égale et sans discrimination.

Anticiper les effets de l'IA sur les métiers, les parcours professionnels et les conditions de travail

Dans le cadre de son approche responsable de l'IA, OVHcloud appréhende ces technologies comme un sujet de transformation sociale autant que technologique. Le Groupe analyse les vulnérabilités que ces usages peuvent générer ou renforcer dans les situations de travail : appropriation inégale des outils, fracture numérique, biais, risques de discrimination, surcharge cognitive, évolution du sens du travail et reconnaissance professionnelle.

Cette démarche s'appuie notamment sur le groupe de travail « IA et vulnérabilités au travail », initié par l'association AFMD et porté avec le Cnam, dont l'animation associe l'AFMD, le Cnam et OVHcloud au titre du volet entreprise. Réunissant près de 40 organisations autour de l'intelligence artificielle responsable, de l'équité, de la diversité et de l'inclusion, ces travaux alimentent les négociations menées avec les organisations syndicales relatives à la gestion des emplois et des parcours professionnels.

Cette approche est complétée par le programme *Feel Good* mentionné dans le paragraphe 3.3.2.4.2.1 *« Actions et objectifs liés à la santé »*.

3.3.2.6.1.2 Rémunération globale et équité salariale

La politique de rémunération globale a pour objectif de définir les principes et règles de la rémunération globale des salariés d'OVHcloud. Cette politique cherche à faire vivre à chacun une même expérience, sans discrimination, toutes localisations confondues.

Mise en application par l'ensemble des équipes RH (ressources humaines), la politique de rémunération globale est définie par la direction *Compensation and Benefits,* validée par la directrice des ressources humaines. Certains composants de cette politique font l'objet d'échanges spécifiques avec le comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, organe du Conseil d'administration.

S'appliquant à l'ensemble des salariés du Groupe, elle est fondée sur l'équité et s'appuie sur trois piliers, afin de lui permettre de concilier les préoccupations de chaque salarié, les enjeux des différents marchés, la conformité réglementaire, et les contraintes budgétaires. Le premier pilier est constitué des éléments basiques et indispensables de rémunération. On y retrouve par exemple le salaire de base, une prime sur objectifs, une protection santé, une prévoyance… Ces éléments sont communs à l'ensemble des salariés du Groupe. Le deuxième pilier correspond au style de vie des salariés et à leurs besoins. Il s'agit d'une mise à disposition d'options que les salariés peuvent utiliser à tout moment, s'ils le souhaitent. On y retrouve par exemple des avantages en termes de parentalité, de pratique du sport, de restauration… Certaines options sont adaptées aux spécificités locales. Enfin, le troisième pilier est celui de la reconnaissance, qu'elle soit de la performance financière et extra-financière (avec un intéressement qui couvre l'ensemble des pays du Groupe), ou individuelle (avec un programme de reconnaissance de l'ancienneté unique au monde : le programme Kudos, applicable à l'ensemble des filiales du Groupe).

Afin d'être cohérente et de marquer des différenciations équitables, cette politique s'appuie sur un cadre structuré et des outils. Ainsi des cotations de poste sont réalisées, des grilles de rémunération définies, des *benchmarks* réalisés. Une campagne de revalorisation salariale est également menée chaque année. La communication étant essentielle dans l'appropriation par les collaborateurs des dispositifs existants, des vidéos de vulgarisation et des présentations des dispositifs sont disponibles sur l'intranet du Groupe. Pour appréhender les éléments les plus complexes, des sites Internet dédiés, des webinaires et des sessions de questions/réponses en direct sont mis en place ; les *replays* sont également disponibles sur l'intranet.

Cette politique de rémunération globale, fidèle aux valeurs du Groupe, ambitionne de s'adapter à chaque individu, à ses préférences et à ses besoins, reconnaissant ainsi son unicité et le laissant, autant que possible, libre de choisir son format de rémunération.

3.3.2.6.2 S1-4/S1-5 – Actions et objectifs liés à l'équité et la diversité

3.3.2.6.2.1 Diversité et inclusion

Prévenir les discriminations et garantir un cadre de travail équitable

OVHcloud inscrit la prévention de toutes les formes de discrimination comme un principe structurant de son modèle social. Qu'il s'agisse d'âge, de genre, d'origine, d'orientation sexuelle, d'identité de genre, de handicap, de croyances ou de parcours de vie, le Groupe s'engage à garantir un environnement de travail inclusif, équitable et respectueux. Cette ambition se traduit par :

- l'intégration systématique des enjeux de discrimination dans les processus RH ;
- des actions de formation et de sensibilisation ouvertes aux collaborateurs et managers ;
- le déploiement de la Fresque de la Diversité à l'échelle mondiale ;
- un dispositif de signalement et de traitement des situations à risque décrit dans la section 3.3.2.8 *« S1-3 – Procédures de réparation des impacts négatifs et canaux permettant aux travailleurs de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations »*.

Les résultats de l'enquête d'engagement OVHcloud Spirit témoignent d'un climat de confiance : le score global d'engagement sur les questions de diversité atteint 8,2 sur 10 et la dimension « Inclusion » a obtenu un score de 8,6 sur 10.

En 2026, au-delà du cadre conventionnel déjà en place, cette politique s'appuie sur près d'une trentaine de partenariats associatifs, éducatifs et institutionnels, mobilisés autour de l'inclusion, de l'orientation, du handicap, de la mixité dans la tech et de la prévention des discriminations. OVHcloud mobilise également 1001 Diversités, association d'intérêt général dont le Groupe est à l'initiative, comme levier opérationnel pour travailler l'inclusion, la féminisation des métiers du numérique, l'orientation et la lutte contre les stéréotypes. Dans ce cadre, 1001 Rôles Modèles donne à voir des trajectoires professionnelles diverses, notamment féminines et issues de parcours variés, tandis que Panorama propose des ressources ouvertes pour outiller le passage à l'action des organisations. En FY26, ces dispositifs ont été mobilisés lors de temps forts tels que la French Tech, le GRETA, le World Forum, l'IA & Handicap Summit, la Semaine de l'IA et VivaTech ; les ateliers GrHandi d'appropriation de Panorama ont réuni 130 organisations.

Renforcer l'inclusion des personnes en situation de handicap

OVHcloud fait du handicap un levier d'inclusion durable, bénéfique à toutes et tous. En février 2025, une convention nationale de partenariat a été signée avec l'AGEFIPH pour une durée de deux ans, afin de structurer le pilotage, les indicateurs de suivi et les actions prioritaires en matière de sensibilisation, de formation, de recrutement, de maintien dans l'emploi et d'accompagnement des parcours. Cette démarche s'appuie sur des partenaires spécialisés comme Urbilog, APF France Handicap, GEIQ Emploi & Handicap, Le Mouton à 5 Pattes ou Aspiejob, ainsi que sur des initiatives locales et internationales telles que DuoDay, Factoria F5, Plena Inclusión et Handicap International. En France, l'objectif est d'atteindre un taux d'emploi direct de 4 % à horizon 2027, comme premier palier vers le taux réglementaire de 6 %.

Agir sur la mixité, les violences et les temps de vie

Dans un secteur encore marqué par des déséquilibres de genre, OVHcloud agit pour renforcer la mixité dans les métiers techniques et industriels. Les priorités portent sur le recrutement inclusif, l'équité salariale, les parcours professionnels, la prévention des violences sexistes et sexuelles et l'articulation des temps de vie. Ces engagements sont suivis par des indicateurs dédiés : en 2026, le nouvel index de l'égalité professionnelle atteint 99 sur 100 ; en 2025, le Groupe obtient 79 sur 100 au *Gender score 50inTech*, en progression depuis 2022, tandis que les femmes représentent 22 % des effectifs globaux.

La prévention des violences sexistes, sexuelles et du harcèlement repose sur une posture de tolérance zéro, des actions de sensibilisation, un livret multilingue, un réseau d'ambassadeurs et d'ambassadrices diversité, ainsi que l'intégration du collectif #StOpE dans les parcours d'*onboarding,* les formations managériales et les baromètres sociaux. Le Groupe complète cette approche par des dispositifs de parentalité, des ressources internes et modules *e-learning* dédiés à l'inclusion LGBTQIA+, ainsi que par des initiatives locales portées par les collaboratrices et collaborateurs, dont le *Women's Resource Council* Womxn@OVHcloud US.

Sur les thématiques de la diversité et l'inclusion, le Groupe s'est entouré de 23 partenaires actifs lui permettant de renforcer ses engagements (Prologin, Collectif Grhandir, Aspiejob, Toi Demain…).

3.3.2.6.2.2 Rémunération globale et équité salariale

Convaincu de l'enjeu majeur que représente l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour toutes les entreprises, OVHcloud a poursuivi, au cours de l'exercice 2026, le développement de sa politique salariale et son engagement en matière d'équité.

Cette vigilance d'équité s'est traduite de façon concrète par de la documentation dédiée. Un rapport de situation comparée entre les femmes et les hommes a été produit, étudiant les rémunérations des genres mais aussi d'autres éléments comme le temps de travail, le temps de formation… Afin de satisfaire aux obligations légales françaises et de suivre de près toute déviation potentielle, l'index de l'égalité femmes hommes a été automatisé. De plus, une attention particulière est portée à l'égalité des genres lors des revues de salaires. L'ensemble de ces mesures a permis de publier une note de 99 sur 100 à cet index.

L'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la qualité de travail met l'emphase sur l'importance de garantir l'équité salariale en retour de congé maternité, de congé d'adoption, de congé parental d'éducation (prônant une vérification systématique) et sur l'importance d'augmenter la visibilité autour des pratiques sur la rémunération.

Enfin, si OVHcloud est une entreprise technologique, c'est avant tout une aventure humaine. Associer les collaborateurs *via* le développement de l'actionnariat salarié était donc une évidence.

Ainsi, la première Offre d'actionnariat réservée aux salariés a été mise en œuvre en même temps que l'introduction en bourse, en 2021. Elle a été proposée, dans des conditions similaires, à l'ensemble des collaborateurs du Groupe, toutes fonctions et pays de résidence confondus. Cette offre a connu un succès remarquable : plus de 98 % des collaborateurs sont devenus actionnaires du Groupe. Cette performance récompensée par le Grand prix FAS (Fédération française des associations d'actionnaires salariés et anciens salariés) en 2021.

La régularité des offres d'actionnariat salarié étant clé pour permettre aux collaborateurs qui le souhaitent d'être actionnaires (en investissant régulièrement, limitant par conséquent les risques liés aux variations de cours, et réduisant ainsi les inégalités de patrimoine), l'offre est devenue pérenne dès l'année suivante. En effet, depuis 2022, tous les collaborateurs du Groupe (en France et à l'international) ont la possibilité, s'ils le souhaitent, d'investir tout ou partie de leur montant d'intéressement en actions OVHcloud (directement détenues ou détenues *via* un FCPE [fonds commun de placement d'entreprise], selon les pays). Ce montant investi est alors abondé, avec une même échelle d'abondement pour l'ensemble du Groupe. Cette pratique innovante a été reconnue en 2023 par le trophée C&B (*Compensation & Benefits)* de l'actionnariat salarié international, décerné par l'Observatoire des rémunérations et des avantages sociaux. Ces offres sont très plébiscitées par les salariés du Groupe puisque plus de 60 % des collaborateurs du Groupe investissent chaque année. Renégocié au cours de l'exercice 2025 pour trois exercices fiscaux, l'accord d'intéressement repose à 70 % sur des critères RSE pour l'ensemble du Groupe. La redistribution du montant d'intéressement se fait au prorata de la masse salariale de chaque pays, rapportée à la masse salariale du Groupe. Au sein d'un pays, le montant individuel est déterminé au prorata du temps passé par le collaborateur au sein du Groupe durant l'exercice de référence.

De plus, le programme de reconnaissance de l'ancienneté permet lui aussi de convertir tout ou partie des Kudos acquis en actions OVHcloud, quel que soit le pays de résidence fiscale du collaborateur. Cette innovation dans le domaine de l'actionnariat salarié a été récompensée par le prix « coup de cœur » de la FAS en décembre 2025.

1,86 % du capital d'OVHcloud est aujourd'hui détenu par ses collaborateurs, dont 1 % à travers le FCPE. L'ambition est de rester au niveau de la pratique moyenne des entreprises du SBF120 (CAC40 exclus) qui s'établit à 2 % selon l'étude FAS de 2025.

La valeur de référence de l'indicateur d'équité salariale entre les hommes et les femmes est de 5 %. Autrement dit, OVHcloud s'est fixé pour objectif d'avoir une différence entre la rémunération moyenne des hommes et celle des femmes d'un maximum de 5 % à temps de travail équivalent.

Cette valeur a été déterminée en fonction de la situation générale en France et du cadre légal. L'Observatoire des inégalités mentionne un écart de 14 % à temps de travail équivalent en France, en défaveur des femmes. La directive européenne 2023/970 du 10 mai 2023 également fixe comme acceptable dans son article 10 un écart de 5 % à temps de travail équivalent et emploi de même valeur.

3.3.2.7 S1-2 – Processus d'interaction avec les travailleurs de l'entreprise et leurs représentants

OVHcloud entretient un dialogue social riche et constant et a adopté un mode de fonctionnement permettant d'interagir avec l'ensemble des salariés du Groupe et leurs représentants, dont la direction des ressources humaines a la charge.

OVHcloud respecte ses obligations locales en matière de mise en place d'instances représentatives du personnel. Pour accompagner son développement international, des relais locaux sont également désignés pour assurer la proximité et répondre aux questions des salariés dans les pays où les seuils d'effectifs ne sont pas atteints, ne permettant pas la mise en place d'une instance représentative du personnel.

Au regard des effectifs du Groupe et de la localisation des instances représentatives du personnel, OVHcloud détaillera les actions réalisées en France.

En France, ce dialogue social est ainsi structuré :

- le comité social et économique (CSE) se réunit *a minima* une fois par mois, essentiellement pour les informations et consultations récurrentes (orientations stratégiques, politique sociale, situation économique et financière) et ponctuelles (organisation, structure, avantages sociaux). Le CSE s'est réuni 30 fois au cours de l'exercice 2026 ;
- la Commission santé sécurité et conditions de travail (CSSCT) se réunit en moyenne une fois par mois, essentiellement pour suivre le plan d'action annuel en matière d'hygiène et de sécurité, les causes de l'accidentologie au travail et la prévention des risques professionnels. La CSSCT s'est réunie 19 fois au cours de l'exercice 2026;
- les représentants de proximité (RP), présents sur chacun des établissements et permettant d'assurer une proximité entre les salariés au niveau local et le CSE.

Les moyens alloués au dialogue social ont fait l'objet d'un accord d'entreprise en 2024, démontrant l'engagement du Groupe en la matière (renforcement des moyens alloués à la commission SSCT, crédits supplémentaires d'heures de délégation, création d'une commission dédiée aux enjeux environnementaux et aux orientations stratégiques, mise en place d'une enveloppe dédiée à la formation et aux déplacements des représentants du personnel, déploiement de représentants de proximité sur l'ensemble des sites…).

L'animation des instances représentatives du personnel est confiée à l'équipe « Social » composée de spécialistes en relations sociales, et rattachée à la direction des ressources humaines. La directrice des ressources humaines participe à la plupart des réunions du CSE. Les membres du comité exécutif y interviennent régulièrement.

Les commissions spécialisées sont coanimées par un membre de l'équipe « Social » ainsi qu'un expert métier (commission SSCT, commission sociale, commission formation…).

Ces échanges constants permettent de faire évoluer les conventions et accords collectifs d'entreprise, les politiques et procédures internes au Groupe. Ils permettent également le partage des ressentis des représentants du personnel sur le climat social et les principales thématiques qui leur sont partagées par les salariés.

Un bilan du dialogue social et de ses temps forts est intégré au bilan social, qui est mis à jour tous les ans et remis au CSE.

Au-delà du dialogue social, cette culture du dialogue s'appuie également sur des interactions régulières avec l'ensemble des salariés.

Le dispositif OVHcloud Spirit permet à chaque salarié de s'exprimer au travers des campagnes de mesure de l'engagement des salariés dans le monde. Elles sont l'occasion pour chacun de partager ses ressentis sur le climat social et sur les pratiques du Groupe en répondant à des questions relatives à la formation, à la reconnaissance, aux environnements de travail, à la stratégie, aux pratiques en matière de diversité et d'inclusion… et de rendre acteur chacun des salariés, en suggérant des actions permettant de faire évoluer le Groupe.

Les campagnes sont menées deux fois par an en France et à l'international. Tout salarié est invité à y participer.

Les réponses de chaque participant sont anonymes et l'agrégation des scores moyens et NPS *(Net Promoter Score)* sont calculés par un outil externe.

Les résultats des campagnes sont restitués collectivement au comité exécutif d'OVHcloud, puis collectivement à l'ensemble des managers, ainsi que dans les réunions regroupant l'ensemble des salariés département par département. Les managers sont un relais important dans l'animation de ces campagnes et dans le suivi des plans d'action post-campagne.

En outre, des thématiques connexes peuvent être abordées pour tenir compte des avis des salariés, tels que la diversité et l'inclusion, la santé et le bien-être, etc. Ces résultats sont pris en compte par les équipes en responsabilité pour faire évoluer les dispositifs en place au plus près des attentes des salariés. Ainsi en matière de diversité et d'inclusion, les questions posées sont travaillées avec le comité de pilotage RSE, et les résultats leur sont partagés.

La coordination des campagnes OVHcloud Spirit et leur suivi sont assurés par l'équipe « Social » attachée à la direction des ressources humaines.

L'efficacité de ces campagnes est mesurée au travers du taux de participation global des salariés.

Le taux moyen de participation aux deux campagnes de l'exercice 2026 était de 86 %. Le score moyen d'engagement est de 7,4 sur 10 (7,2 sur l'exercice 2025), confirmant la satisfaction des salariés de travailler chez OVHcloud.

3.3.2.8 S1-3 – Procédures de réparation des impacts négatifs et canaux permettant aux travailleurs de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations

OVHcloud s'engage à maintenir un environnement de travail sain et respectueux. Des procédures sont mises en place pour traiter les préoccupations et les plaintes des employés de manière confidentielle et efficace.

- **Canal de signalement** : le canal de signalement sécurisé et confidentiel ROGER permet aux employés de signaler tout problème ou préoccupation sans crainte de représailles. Pour plus d'information, se référer à la section 3.4.3.1 *« Dispositif d'alerte interne »*.
- **Procédure de traitement des plaintes** : l'alerte est traitée par des référents, en charge du contact avec le lanceur d'alerte pour échanger, en toute confidentialité, sur le signalement et sur les suites à envisager. Ils peuvent mener des enquêtes le cas échéant, et s'appuient ensuite sur les professionnels du département des ressources humaines pour traiter efficacement les situations, en prenant en compte le contexte culturel et local. Un outil est à leur disposition pour suivre et archiver les actions menées dans le cadre du traitement des signalements, avec le niveau de confidentialité adapté.
- **Dialogue interne** : les salariés peuvent également remonter leurs préoccupations et plaintes *via* d'autres canaux, notamment par le biais de référents RH locaux. Des canaux supplémentaires mis en place localement peuvent également être accessibles pour les salariés. Tel est notamment le cas en France : les salariés peuvent s'appuyer sur des référents spécifiquement formés sur la thématique du harcèlement sexuel et des agissements sexistes, dans le respect de la confidentialité nécessaire à ces situations sensibles.
- **Sensibilisation et communication** : des communications et affichages permettent de faire connaître les procédures de signalement et de traitement des plaintes à tous les salariés.
- **Support et ressources** : les employés qui ont des préoccupations ou qui ont été affectés par des impacts négatifs ont accès à un dispositif de soutien psychologique totalement confidentiel, réalisé par des prestataires externes. L'accès est également ouvert aux membres de leurs familles. En outre, des ressources sont mises à disposition sous forme de livrets, tels qu'un livret dédié aux violences sexistes et sexuelles.

Si au travers des différents canaux mentionnés ci-dessus, un enjeu de réparation était identifié, la direction des ressources humaines aurait la charge du déploiement des mesures appropriées qu'il s'agisse d'une mesure unique ou d'un plan de suivi plus vaste à déployer.

3.3.2.9 S1-6 à S1-17 – Indicateurs

Les données ci-dessous incluent toutes les entités du Groupe, à l'exception des sociétés acquises au cours de l'exercice, ex-Lingua Custodia et ex-GLADIA pour l'ensemble des indicateurs.

MDR-M – Note méthodologique

La note méthodologique ci-dessous s'applique aux tableaux suivants :

- 3.3.2.9.1.1 *« Effectifs du Groupe »* et pour le tableau en 3.3.2.9.2 *« Répartition de ses salariés par tranche d'âge »* ;
- salariés permanents, ventilation par sexe ;
- répartition de ses salariés par tranche d'âge ;
- nombre total en effectif ou ETP, par type de contrat.

Note méthodologique

Il s'agit des effectifs présents au sein du Groupe au 31 août de chaque année.

Les contrats à durée déterminée et indéterminée sont pris en compte. Seuls les stagiaires, intérimaires et prestataires sont exclus.

L'effectif en France est isolé en raison de sa représentativité fortement majoritaire.

Les données sont communiquées en nombre et en pourcentage par souci de clarté, et peuvent être croisées (par zone géographique, par genre, par typologie de contrat…). Elles sont issues du système d'information des ressources humaines du Groupe. Il s'agit d'informations collectées et présentées mensuellement en interne.

3.3.2.9.1 S1-6 – Caractéristiques des salariés de l'entreprise

3.3.2.9.1.1 Effectifs du Groupe

	2025		2026	
Effectifs en fin de période par zone géographique	*(en nombre)*	*(en %)*	*(en nombre)*	*(en %)*
France	2 145	70 %	2 230	70%
Canada	235	8 %	232	7%
États-Unis	184	6 %	195	6%
Autres pays EMEA (*Europe Middle East & Africa)*	402	13 %	439	14%
Asie-Pacifique	78	3 %	82	3%
TOTAL GROUPE	**3 044**	**100 %**	**3 178**	**100%**

Les effectifs France, Canada et États-Unis sont isolés en raison de leur représentativité.

Au cours de l'exercice 2026, la croissance des effectifs du Groupe s'est poursuivie de + 4,4 % et est similaire à celle de l'an passé (+ 4,6 %). Principalement portée par la France (près de + 4 % de croissance) et les autres pays EMEA (plus de + 9 % de croissance), elle ne change toutefois pas la pondération des différentes géographies dans l'effectif total du Groupe.

▸ Salariés du Groupe, ventilation par sexe

	2025		2026	
Effectifs en fin de période par genre	*(en nombre)*	*(en %)*	*(en nombre)*	*(en %)*
Femmes	695	23 %	701	22 %
dont femmes en IT (nouvel indicateur)			*147*	*12 %*
Hommes	2 348	77 %	2 476	78 %
Non genrés	1	0 %	1	0 %
TOTAL GROUPE	**3 044**	**100 %**	**3 178**	**100 %**

Un nouvel indicateur a été rajouté cette année : femmes en IT, qui correspond à la part des femmes dans les directions informatiques, liées aux produits OVHcloud et aux outils internes. L'évolution globale des effectifs n'a quasiment pas affecté le poids des genres au sein du Groupe. Cette répartition est en très légère diminution par rapport à l'an passé.

▸ Nombre total en effectif ou ETP, par type de contrat

	2025		2026	
Effectifs en fin de période par genre et type de contrat	*(en nombre)*	*(en %)*	*(en nombre)*	*(en %)*
CDI	**3 002**	**98,6 %**	**3 132**	**98,6 %**
Femmes	681	23 %	683	22 %
Hommes	2 320	77 %	2 448	78 %
Non genrés	1	0 %	1	0 %
CDD	**42**	**1,4 %**	**46**	**1,4 %**
Femmes	14	33 %	18	39 %
Hommes	28	67 %	28	61 %
Non genrés	0	0 %	0	0 %

La part de CDI dans l'effectif est stable et se situe à plus de 98 %. La représentativité des femmes est en légère diminution et se situe à 22 % dans cette typologie de contrat.

Concernant les CDD, les femmes représentent 39 % de cette population, un chiffre qui évolue en fonction de la volumétrie des besoins et des métiers associés.

3.3.2.9.1.2 Départs volontaires, taux de rotation et *loyalty rate*

	2025	2026
Départs de l'entreprise	312	350
Départs volontaires	235	246
Taux de départs volontaires	7,9 %	7,85 %
dont taux de départs volontaires des femmes	*9,4 %*	*9,67 %*
dont taux de départs volontaires des hommes	*7,5 %*	*7,33 %*
Taux de rotation du personnel	10,49 %	11,2 %
Loyalty rate	80,1 %	81,4 %

L'attention particulière portée sur l'intégration porte ses fruits puisque le taux de loyauté est en légère progression à 81 %. La fidélisation des collaborateurs se renforce d'année en année : les départs de l'entreprise diminuent proportionnellement à l'effectif. Le taux de départs volontaires recule d'ailleurs de plus d'un point en deux ans. Le taux de rotation est quant à lui stable sur cette période de deux ans.

MDR-M – Note méthodologique

Il s'agit d'indicateurs liés aux départs et à la fidélisation des collaborateurs.

Les départs de l'entreprise correspondent à toutes les sorties du Groupe, quel que soit le motif pour tous les types de contrats (stagiaires, intérimaires, alternants, CDD, et prestataires exclus). Les mobilités au sein du Groupe ne sont pas prises en compte.

Les départs volontaires correspondent aux fins de contrat des collaborateurs en contrat à durée indéterminée à leur initiative. Cela regroupe les fins de période d'essai à l'initiative des collaborateurs, les démissions et les départs d'un commun accord (dont les ruptures conventionnelles en France).

Le taux de départs volontaires est le rapport entre le nombre de départs volontaires et le nombre moyen de collaborateurs en contrat à durée indéterminée, sur la même période.

Le *loyalty rate* est le pourcentage de collaborateurs en contrat à durée indéterminée toujours présents dans l'effectif Groupe, un an après leur recrutement.

Le taux de rotation du personnel est le rapport entre les départs de l'entreprise et l'effectif moyen, sur la même période.

Les données sont communiquées en nombre ou en pourcentage par souci de clarté, et peuvent être croisées (par zone géographique, par genre, par typologie de contrat…). Elles sont issues du système d'information des ressources humaines du Groupe. Il s'agit d'informations collectées et présentées mensuellement en interne.

3.3.2.9.2 S1-9 – Métriques de diversité

▸ **Répartition par sexe, en nombre et en pourcentage, au niveau de l'encadrement supérieur**

	2025		2026	
Effectifs en fin de période par genre et management	*(en nombre)*	*(en %)*	*(en nombre)*	*(en %)*
COMEX	**11**		**11**	
Femmes	5	45 %	3	27 %
Hommes	6	55 %	8	73 %
Non genrés	0	0 %	0	0 %
MANAGERS DE MANAGERS	**183**		**178**	
Femmes	48	26 %	39	22 %
Hommes	135	74 %	139	78 %
Non genrés	0	0 %	0	0 %
ENSEMBLE DES MANAGERS	**556**		**558**	
Femmes	128	23 %	128	23 %
Hommes	428	77 %	430	77 %
Non genrés	0	0 %	0	0 %

L'évolution des effectifs sur 2026 n'a pas impacté la représentativité des femmes dans l'ensemble des managers d'OVHcloud (23%). En revanche, une diminution est constatée de leur proportion au sein des managers de managers (pour atteindre 22% de la population) ainsi que dans leur représentativité en baisse dans le comité exécutif (27% des membres).

MDR-M – Note méthodologique

Il s'agit des effectifs présents au sein du Groupe au 31 août de chaque année.

Les contrats à durée déterminée et indéterminée sont pris en compte. Seuls les stagiaires, intérimaires et prestataires sont exclus.

Les données sont communiquées en nombre et en pourcentage par souci de clarté, et peuvent être croisées (par zone géographique, par genre, par typologie de contrat…). Elles sont issues du système d'information des ressources humaines du Groupe. Ces informations par genre et par niveau de management sont collectées et présentées annuellement.

OVHcloud, conformément aux attentes de la CSRD, choisit de retenir le comité exécutif (comex), comme définition du top management. Toute personne en charge hiérarchiquement d'une autre est considérée comme manager. Si elle-même en a une en charge, alors son manager est considéré comme manager de managers.

▸ **Répartition de ses salariés par tranche d'âge**

	2025		2026	
Effectifs en fin de période par tranche d'âge	*(en nombre)*	*(en %)*	*(en nombre)*	*(en %)*
Moins de 30 ans	489	16 %	454	14,3 %
Entre 30 et 50 ans	2 323	76 %	2 459	77,4 %
Plus de 50 ans	232	8 %	265	8,3 %
TOTAL GROUPE	**3 044**	**100 %**	**3 178**	**100 %**

La part de l'effectif des 30 à 50 ans a très légèrement progressé sur 2026 (+ 1 point). Une progression qui s'explique principalement par la fidélisation des salariés présents et de leur vieillissement. Plus de 100 personnes ont ainsi franchi le cap des 30 ans et une quarantaine de salariés ont franchi celui des 50 ans.

La méthodologie de cet indicateur est décrite au début de la section 3.3.2.9 *« S1-6 à S1-17 – Indicateurs »*.

3.3.2.9.3 S1-7 – Caractéristiques des travailleurs non salariés

Non-salariés	**2026**
Travailleurs indépendants (*freelances*)	378
Intérimaires	72,5

MDR-M – Note méthodologique

Il s'agit d'indicateurs relatifs aux personnes qui travaillent pour le Groupe sans être liées à lui par un contrat de travail. Deux catégories sont suivies : les travailleurs indépendants (*freelances*) et les intérimaires. Les stagiaires, les alternants et les salariés du Groupe sont exclus de ce périmètre. Les indicateurs couvrent l'exercice du 1er septembre 2025 au 31 août 2026, au périmètre Groupe hors États-Unis.

Le nombre de travailleurs indépendants correspond au nombre de prestataires uniques ayant presté au moins un jour sur l'exercice. Il est exprimé en nombre de personnes. Il est calculé à partir des dates des contrats de prestation en assistance technique, signés individuellement pour chaque prestataire et recensés dans le fichier de suivi des prestataires. Un prestataire titulaire de plusieurs contrats sur l'exercice n'est compté qu'une fois.

Le nombre d'intérimaires est exprimé en équivalents temps plein (ETP). Cela correspond au volume d'heures de mission réalisées sur l'exercice, rapporté à la durée annuelle de travail d'un salarié à temps plein. Ce mode de calcul reflète le recours effectif à l'intérim, indépendamment du nombre et de la durée des missions. Pour la France, les données sont suivies sur une plateforme de gestion de l'intérim depuis mai 2026, et dans un fichier de suivi interne pour la période antérieure. Pour l'international, elles sont collectées auprès des HRBP locaux.

Les deux catégories étant exprimées dans des unités différentes, elles sont présentées séparément et ne sont pas additionnées

3.3.2.9.4 S1-8 – Couverture des négociations collectives et dialogue social

Effectifs en fin de période couverts par :		2025 (en nombre)	2025 (en %)	2026 (en nombre)	2026 (en %)
Une convention collective	France	2 145	100 %	2 230	100 %
	Autres pays EMEA	148	37 %	140	32 %
	Asie-Pacifique	11	14 %	11	13 %
	Canada	0	0 %	0	0 %
	États-Unis	0	0 %	0	0 %
	TOTAL GROUPE	**2 304**	**76 %**	**2 381**	**75 %**
Des représentants du personnel	France	2 145	100 %	2 230	100 %
	Autres pays EMEA	0	0 %	0	0 %
	Asie-Pacifique	0	0 %	0	0 %
	Canada	0	0 %	0	0 %
	États-Unis	0	0 %	0	0 %
	TOTAL GROUPE	**2 145**	**70 %**	**2 230**	**70 %**

L'évolution globale des effectifs n'a quasiment pas affecté le poids des effectifs couverts par une convention collective, ni celui couvert par des représentants du personnel. Cette répartition est stable dans la durée.

MDR-M – Note méthodologique

Il s'agit des effectifs couverts par une convention collective.

Les données sont communiquées en nombre et en pourcentage par souci de clarté. Elles reposent sur les effectifs présents au sein du Groupe au 31 août de chaque année. Ils regroupent les contrats à durée déterminée et indéterminée, seuls les stagiaires, intérimaires et prestataires sont exclus.

Elles sont issues du système d'information des ressources humaines du Groupe pour les effectifs et du département Social pour les conventions collectives en vigueur et la mise en place de représentants du personnel dans chaque pays.

L'effectif France est isolé en raison de sa représentativité fortement majoritaire.

Il s'agit d'informations collectées et présentées annuellement.

3.3.2.9.5 S1-11 – Protection sociale

Effectifs fin de période couverts *(en %)*	2025	2026
Frais de santé	100 %	100 %
Prévoyance – Assurance vie	96,12 %	96,25 %
Prévoyance – Assurance invalidité	99,97 %	99,97 %
Assistance psychologique	100 %	100 %

L'intégralité des pays du Groupe disposent d'une couverture en frais de santé ainsi que d'une assistance psychologique. Quasi tous les collaborateurs disposent d'une assurance invalidité. Seul un pays n'est pas couvert. Une assurance vie est pratiquement disponible dans tous les pays, l'harmonisation d'un socle minimal d'un an de salaire n'est toutefois pas encore en vigueur dans l'intégralité du Groupe.

MDR-M – Note méthodologique

Il s'agit des effectifs couverts par des dispositifs santé.

Les données sont communiquées en pourcentage et reposent sur les effectifs présents au sein du Groupe au 31 août de chaque année. Ils regroupent les contrats à durée déterminée et indéterminée, seuls les stagiaires, intérimaires et prestataires sont exclus.

Elles sont issues du système d'information des ressources humaines du Groupe pour les effectifs et du département *Compensation and Benefits* pour les dispositifs en vigueur dans chaque pays.

Les frais de santé correspondent à une couverture médicale (consultation, traitement, hospitalisation, intervention…).

La prévoyance - assurance vie correspond à la mise à disposition de mesures spécifiques pour les héritiers du collaborateur en cas de décès de ce dernier.

La prévoyance - assurance invalidité correspond à la mise à disposition de mesures spécifiques pour le collaborateur en cas d'invalidité.

L'assistance psychologique correspond à une mise à disposition d'un soutien psychologique pour les collaborateurs et leur famille. Il s'agit d'un service anonyme disponible en 24/7.

Les informations sont collectées et présentées annuellement.

3.3.2.9.6 S1-13 – Indicateurs de formation et de développement des compétences

▸ **Nombre moyen d'heures de formation par salarié et par sexe**

	2025	2026
Salariés formés *(en %)*	**68 %**	**68 %**
Heures de formation par salarié formé	23	21
Heures de formation par salarié du Groupe	16	14
Femme	*17*	*16*
Homme	*15*	*14*
Validation anticorruption *(en %)*	92 %	92 %
TYPOLOGIE DES FORMATIONS		
Technique	40 %	39 %
EHS	17 %	17 %
Management	9 %	9 %
Langue	11 %	10 %
Autres	23 %	25 %

OVHcloud a formé 68 % de ses effectifs en 2026 et délivré plus de 45 000 heures de formation. 2 190 collaborateurs ont ainsi suivi au moins une action de formation au cours de l'exercice 2026, soit une augmentation de 5 % par rapport à l'année fiscale précédente.

MDR-M – Note méthodologique

Il s'agit d'indicateurs liés à la formation et au développement des collaborateurs qui permettent d'évaluer l'effort de l'entreprise sur la garantie d'accès à la formation de ses collaborateurs.

Les données sont communiquées en nombre et en pourcentage par souci de clarté et reposent sur les effectifs présents au sein du Groupe au 31 août de chaque année. Ils regroupent les contrats à durée déterminée et indéterminée, seuls les stagiaires, intérimaires et prestataires sont exclus.

Elles sont issues du système d'information des ressources humaines du Groupe pour les effectifs et du département Formation pour l'ensemble des actions de formation menées.

Les actions de formation prises en considération sont internes, externes et en *e-learning*. La semaine d'intégration (*cf.* section 3.5.2.6 *« Actions liées à la protection des données »*) est exclue de ces chiffres.

Les salariés formés correspondent au pourcentage de collaborateurs ayant bénéficié d'au moins une action de formation sur la période par rapport à l'effectif au 31 août. Une personne ayant bénéficié de plusieurs actions de formation sera comptée pour un.

- **Heures de formation par salarié formé** correspond au rapport entre l'ensemble des heures de formation du Groupe et le nombre total de collaborateurs formés au 31 août.
- **Heures de formation par salarié du Groupe**, correspond au rapport entre l'ensemble des heures de formation du Groupe et le nombre total de collaborateurs au 31 août 2025. Les deux lignes « Homme » et « Femme » correspondent à la ventilation par sexe.
- **Validation anticorruption** correspond au pourcentage de collaborateurs ayant participé et validé la formation anticorruption par rapport à l'ensemble de la population au 31 août.
- **Technique** correspond au poids des formations techniques sur l'ensemble des formations réalisées sur la période.
- **EHS** correspond au poids des formations liées à l'environnement, l'hygiène et la sécurité sur l'ensemble des formations réalisées sur la période.
- **Management** correspond au poids des formations liées au management sur l'ensemble des formations réalisées sur la période.
- **Langue** correspond au poids des formations liées au développement ou à l'acquisition d'une nouvelle langue sur l'ensemble des formations réalisées sur la période.
- **Autres** correspond aux formations qui ne sont liées ni à la dimension technique, ni à l'environnement, hygiène, sécurité, ni au management, ni à l'apprentissage d'une langue.

Il s'agit d'informations collectées et présentées annuellement.

▸ **Pourcentage de salariés ayant participé à des évaluations régulières de leurs performances**

	2025	2026
Effectifs ayant bénéficié d'un entretien annuel *(en %)*	96,74 %	98,03 %
Femmes	*95,92 %*	*97,53 %*
Hommes	*96,97 %*	*98,80 %*

L'évolution du taux de réalisation de la campagne d'entretiens annuels s'explique par une animation poussée de la campagne (réunion et communication de lancement, état d'avancement tout au long de la campagne, communication ciblée sur les actions requises…). C'est aussi un process RH robuste et mature. On constate d'année en année une maîtrise et une autonomie de plus en plus importante de l'outil tant par les managers que par les collaborateurs.

La campagne d'entretiens annuels se déroule sur une période de deux mois. Cela contribue au taux de réalisation élevé.

MDR-M – Note méthodologique

Il s'agit du pourcentage des collaborateurs ayant réalisé et validé un entretien annuel lors de la campagne annuelle. La participation à l'entretien de mi-année n'est pas prise en compte dans ce pourcentage.

Les participants sont les effectifs présents au sein du Groupe pendant la campagne annuelle, sans minimum d'ancienneté. Les nouveaux collaborateurs rejoignant OVHcloud sont ajoutés tout au long de la campagne, à l'exception de la dernière semaine de la campagne. Les collaborateurs sortis pendant la campagne sont exclus de ce pourcentage, sauf si leur entretien a été réalisé et validé avant leur sortie effective. Enfin, les personnes qui sont en absence longue durée (plus de trois mois cumulés) pour des motifs d'arrêt maladie, d'accident du travail, de trajet, de congés maternité, parental, sabbatique sont exclues de la campagne.

Les contrats à durée déterminée et indéterminée sont pris en compte. Seuls les stagiaires, intérimaires et prestataires sont exclus de l'exercice.

Les entretiens débutés mais non validés ne sont pas comptés comme des entretiens réalisés.

Les données sont communiquées en pourcentage, et peuvent être croisées (par zone géographique, par genre, par axe organisationnel…). Elles sont directement issues de l'outil d'entretien annuel. Ces informations sont présentées à la fin de chaque campagne.

Toutes les sociétés du Groupe sont incluses, à l'exception de gridscale, des États-Unis et des sociétés acquises en cours d'année.

3.3.2.9.7 S1-14 – Indicateurs de santé et de sécurité

	2025	2026
Nombre d'accidents avec arrêt	29	34
Nombre d'accidents sans arrêt	13	19
Taux de fréquence TF1	6,12	6,76
Taux de fréquence TF2	8,86	10,54
Nombre de décès	0	0
Effectifs couverts par le système de sécurité	100 %	100 %

L'augmentation des arrêts repose notamment sur le fait que certaines déclarations de collaborateurs ont été réalisées dans le cadre de problèmes de santé survenus pendant le temps de travail mais n'ayant pas de lien direct avec l'activité professionnelle et les risques associés. Il est à noter aussi, que sur l'année fiscale, différents projets industriels (rétrofit, maintenance…) ont nécessité des ressources intérimaires supplémentaires sur certains sites induisant un renforcement dans l'encadrement associé et l'apparition de certains événements sécurité.

MDR-M – Note méthodologique

Les taux de fréquence TF1 et TF2 sont calculés en divisant le nombre d'accidents du travail par le nombre d'heures travaillées, multiplié par 1 000 000.

Heures théoriques : les heures des profils suivants sont prises en compte : CDI/CDD/Intérimaires/Stagiaires rémunérés. Elles sont calculées en prenant le temps de travail légal (contractualisé) – les absences (congés, maladies, accidents du travail, etc.).

Exclusions : les prestataires extérieurs et les stagiaires non rémunérés sont exclus du calcul.

Production de l'indicateur : les accidents du travail sont remontés par les managers, les *office managers* ou responsables hygiène sécurité environnement sites *via* un outil dédié (Kizéo).

Définition des taux de fréquence : TF1 : taux de fréquence avec arrêt de travail - TF2 : taux de fréquence avec et sans arrêt de travail.

3.3.2.9.8 S1-15 – Équilibre entre vie professionnelle et vie privée

	2025		2026	
Population	Éligibles (parmi la population totale)	Utilisateurs (parmi les éligibles)	Éligibles (parmi la population totale)	Utilisateurs (parmi les éligibles)
Congés maternité	100 %	7,19 %	100 %	7,13 %
Congés paternité	100 %	4,94 %	100 %	5,29 %
Congé proche aidant	96,78 %	0,07 %	96,92 %	0,39 %

La quasi-intégralité des collaborateurs du Groupe ont la possibilité de recourir à des absences maternité, paternité, ou proche aidant. Ces congés sont utilisés dans les mêmes proportions d'une année sur l'autre.

MDR-M – Note méthodologique

Il s'agit des effectifs ayant la possibilité de prendre des absences maternité, paternité, ou proche aidant et des utilisateurs recourant à ces absences parmi la population éligible.

Les données sont communiquées en pourcentage et reposent sur les effectifs présents au sein du Groupe au 31 août de chaque année. Ils regroupent les contrats à durée déterminée et indéterminée, seuls les stagiaires, intérimaires et prestataires sont exclus.

Elles sont issues du système d'information des ressources humaines du Groupe pour les effectifs et de l'équipe *Compensation and Benefits* pour les dispositifs en vigueur dans chaque pays.

Les informations sont collectées et présentées annuellement.

3.3.2.9.9 S1-16 — Indicateurs de rémunération

Écart de rémunération (hommes/femmes)	2025	2026
France		
Éligibles à du variable *(en %)*	100 %	100 %
Écart sur salaire de base	0,3 %	1,9 %
Écart sur package (base + variable)	- 1,6 %	0,9 %
Ratio rémunération CEO/rémunération médiane	17,3	16,8
Canada		
Éligibles à du variable *(en %)*	100 %	100 %
Écart sur salaire de base	13,2 %	14,7 %
Écart sur package (base + variable)	12,3 %	14,8 %

L'écart salarial en France (qui représente plus de 70 % de l'effectif du Groupe) est proche de la parité : le salaire de base moyen des hommes est supérieur à celui des femmes de + 1,9 %. L'écart sur le package (salaire de base + variable) moyen demeure en faveur des hommes, en moindre proportion (moins de 1 %). Une situation qui s'explique par une non-discrimination des genres et une légère sur-représentativité des femmes dans des postes de manager de managers. Les résultats évoluent légèrement par rapport à l'an passé, en faveur des hommes, en raison d'une moindre représentation des femmes au sein des managers de managers.

Au Canada, le salaire de base moyen des hommes est supérieur d'un peu moins de + 15 % à celui des femmes. Le package de rémunération moyen (salaire de base + variable) des hommes est supérieur à celui des femmes dans le même ordre de grandeur. Une situation qui s'explique par la volumétrie de l'effectif et l'exercice de métiers différents

MDR-M – Note méthodologique

Il s'agit des écarts de rémunération moyens entre les hommes et les femmes.

Les données sont communiquées en pourcentage par souci de clarté et reposent sur les effectifs en contrat à durée indéterminée présents au sein du Groupe au 31 août de chaque année et à temps plein. Les mandataires sont exclus du calcul.

Les effectifs France et Canada sont isolés en raison de leur représentativité. Seuls les pays ayant franchi le cap des 200 collaborateurs sont présents dans ce *reporting*, afin d'avoir une analyse cohérente. La distinction entre ces deux pays permet d'éviter les problématiques liées aux évolutions des taux de change et aux postes présents dans ces pays.

- **Éligibles à du variable** correspond au pourcentage de salariés ayant contractuellement une part de rémunération variable.
- **Écart sur salaire de base** correspond au salaire de base théorique moyen des hommes moins celui des femmes, le tout divisé par le salaire annuel théorique moyen des hommes :
  - si le pourcentage est positif, cela signifie que le salaire moyen des femmes est inférieur à celui des hommes,
  - si le pourcentage est négatif, cela signifie que le salaire moyen des hommes est inférieur à celui des femmes.
- **Écart sur package (base + variable)** : le calcul est similaire à celui de l'écart sur le salaire de base, mais il inclut le salaire + le variable à 100 % d'atteinte. Les pourcentages ont la même lecture que ci-dessus.
- **Le salaire médian** correspond à la médiane des salaires de base et du bonus atteint à 100% pour une personne en CDI à temps plein.

Les informations sont issues du système d'information des ressources humaines du Groupe. Elles sont collectées et présentées annuellement.

Toutes les sociétés des pays concernés sont incluses.

3.3.2.9.10 S1-17 – Cas, plaintes et impacts graves en matière de droits de l'homme

Sur l'exercice 2026, 21 cas de harcèlement et discrimination ont été remontés *via* deux canaux : 14 par le canal d'alerte ROGER et 7 *via* des signalements aux RH. Le Groupe n'a fait l'objet d'aucune amende ou condamnation pour des infractions graves aux droits de l'homme que sont le travail forcé, la traite d'enfants ou d'êtres humains.

3.3.2.9.11 Indicateurs volontaires

▸ Nationalité des employés

Effectif fin de période par nationalité *(en %)*	**2025**	**2026**
Française	69 %	68 %
Américaine	6 %	6 %
Canadienne	4 %	4 %
Polonaise	4 %	4 %
Autre	17 %	18 %
TOTAL GROUPE	**100 %**	**100 %**

MDR-M – Note méthodologique

Il s'agit des effectifs présents au sein du Groupe au 31 août de chaque année.

Les contrats à durée déterminée et indéterminée sont pris en compte. Seuls les stagiaires, intérimaires et prestataires sont exclus.

Les quatre principales nationalités sont isolées en raison de leur représentativité.

Les données sont communiquées en pourcentage et peuvent être croisées (par zone géographique, par genre, par typologie de contrat…). Elles sont issues du système d'information des ressources humaines du Groupe.

Il s'agit d'informations collectées et présentées annuellement.

▸ Score d'engagement

	2025	**2026**
Score d'engagement (note sur 10)	7,2	7,4

MDR-M – Note méthodologique

Il s'agit des scores d'engagement obtenus sur l'année lors de l'enquête d'engagement OVHcloud Spirit. Lorsque plusieurs enquêtes ont lieu sur un même exercice, la moyenne des deux est reportée.

Les participants sont les effectifs présents au sein du Groupe au lancement de chaque campagne.

Les contrats à durée déterminée et indéterminée sont pris en compte. Seuls les stagiaires, intérimaires et prestataires sont exclus.

Les données sont communiquées en score sur 10, et peuvent être croisées (par zone géographique, par genre, par axe organisationnel…). Elles sont directement issues de l'outil d'enquête d'engagement. Ces informations sont présentées à la fin de chaque campagne.

▸ Nombre de réservistes

	2025	**2026**
Nombre de réservistes	10	10
Progression par rapport à l'an passé	42,9 %	0 %

La convention de soutien aux politiques de réserve opérationnelle a été signée au cours de l'exercice fiscal 2025. Le nombre de réservistes est stable.

MDR-M – Note méthodologique

Il s'agit du nombre de salariés réservistes (militaires ou policiers) ayant posé des absences au profit de la Garde Nationale. Les participants sont les effectifs présents au sein des entités françaises d'OVHcloud. Les contrats à durée déterminée et indéterminée sont pris en compte. Seuls les stagiaires, intérimaires et prestataires sont exclus. Les données sont communiquées en nombre et en progression par rapport à l'année précédente. Elles sont issues du système d'information des ressources humaines du Groupe. Il s'agit d'informations collectées et présentées annuellement. Seules les sociétés françaises du Groupe sont concernées. La convention de soutien aux politiques de réserve opérationnelle a été signée au cours de l'exercice fiscal 2025.

3.3.3 ESRS S3 – Communautés affectées

ESRS S3 – Communautés affectées

Enjeux matériels

Ancrage territorial et droit des communautés affectées

1 Impact positif 1 Opportunité

Actions

#1. Participation à des initiatives pédagogiques
- Nombreux partenariats et interventions dans les écoles
- Initative « 1001 Rôles Modèles » valorisant des parcours professionnels sans stéréotype de classe, de genre ou d'origine
- Approche inclusive du numérique pour tous

#2. Ancrage territorial
- Engagement fort auprès des acteurs locaux
- Soutien des communautés locales favorisant la création d'emplois et la stimulation des économies régionales
- Participation à la résilience nationale

#3. Insertion professionnelle
- Encourager l'accès à l'emploi et soutenir l'intégration durable de tous (personnes en situation de handicap, femmes, seniors ou jeunes diplômés)
- Accompagnements, mentorat, événements de sensibilisation et de partenariats avec des associations et institutions locales
- Initiative « Panorama » : moteur de recherche gratuit sur les enjeux de la RSE pour encourager le passage à l'action des acteurs sociaux-économiques

#4. Soutien aux associations de femmes dans la tech
- Soutien à la visibilité des femmes dans la tech
- Participation à des événements
- Développement de communautés professionnelles

Résultats et objectifs

+3 000 explorations métiers générées par « 1001 Rôles Modèles »

41 collaborateurs engagés comme « Rôle Modèle » pour valoriser des parcours professionnels

7 partenariats actifs avec des écoles d'ingénieurs

13 conventions actives avec le secteur protégé

600 kits d'hygiène distribués aux États-Unis pour aider les populations locales vulnérables

10 personnes réservistes en 2025

Contribution aux ODD*



* *Objectifs de développement durable.*

Politiques et procédures

Politique RSE | Accord qualité de vie au travail | Politique achats responsables

3.3.3.1 SBM-2 – Intérêts et points de vue des parties intéressées

OVHcloud s'efforce de maximiser les effets positifs de ses activités pour les territoires et les populations. Parmi elles, les communautés affectées ont une importance particulière au regard des activités du Groupe. Dans cette optique, OVHcloud a intégré l'ancrage territorial à ses valeurs et sa stratégie en encourageant un impact positif sur ces différents points d'implantation (*cf.* section 3.1.3.2 « *SBM-2 – Intérêt et point de vue des parties prenantes* »).

3.3.3.2 SBM-3 – Introduction au contexte et IRO matériels

Créé à Roubaix en 1999, OVHcloud s'est rapidement internationalisé et a développé une empreinte mondiale avec, aujourd'hui, 44 datacenters répartis dans 10 pays. L'expansion géographique est un des piliers centraux de la stratégie de croissance du Groupe.

La stratégie d'implantation d'OVHcloud est multilocale. Elle adapte les méthodes du Groupe aux cultures locales dont elle respecte les pratiques. Cela se traduit par des concertations systématiques avec les parties prenantes locales lors de l'implantation, le recrutement de collaborateurs issus du tissu local par le biais de participations à des salons de recrutement ou des partenariats avec des écoles, le recours à des fournisseurs régionaux pour l'accompagner dans ses lieux d'implantation. Cette approche permet au Groupe de soutenir le développement économique des territoires, de construire des relations de confiance durables avec les communautés concernées et d'avoir un impact sur le tissu économique local.

Le Groupe exerce un impact positif sur l'environnement économique en stimulant la croissance et en favorisant la création d'emplois stables au sein de ses zones d'implantation. Par ses investissements et ses collaborations avec les acteurs locaux, il contribue à renforcer la résilience économique du territoire tout en améliorant les opportunités professionnelles pour la communauté locale.

En effet, fidèle à ses origines, le Groupe a fait le choix roubaisien en acquérant, en 2004, une friche industrielle, pour en faire son siège social et son premier datacenter. La région Hauts-de-France est ainsi le premier territoire à avoir hébergé des datacenters OVHcloud.

En implantant ses datacenters sur d'anciennes friches industrielles, le Groupe favorise la réhabilitation de sites en déclin, contribuant ainsi à revitaliser des zones souvent fragilisées sur le plan social et économique. Ce choix permet de créer de nouvelles opportunités d'emploi local et de renforcer le tissu communautaire, en participant activement à la reconquête de ces territoires et à leur dynamisme social. Cette démarche de réhabilitation est déployée à l'échelle du Groupe et concerne ainsi environ 87 % du parc de datacenters opérés en propre en 2026, comme vu en section 3.2.3 « *ESRS E5 – Utilisation des ressources et économie circulaire* ».

IRO matériels relatifs aux communautés affectées

Dans le cadre de son exercice de double matérialité, OVHcloud a identifié un impact positif et une opportunité matérielle dans le sous-thème « Ancrage territorial et droits des communautés affectées », ils sont regroupés dans le tableau en 3.1.3.3 *« SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle d'affaires ».*

Les communautés affectées par les activités du Groupe désignent l'ensemble des parties prenantes locales – populations riveraines, acteurs économiques, associations, collectivités – qui bénéficient directement ou indirectement des retombées de son implantation et de ses initiatives. Il s'agit des communautés locales vivant à proximité des sites d'implantation, de bénéficiaires de programmes sociaux ou éducatifs menés avec des associations partenaires, de fournisseurs et partenaires issus de l'économie locale, ou encore de groupes plus vulnérables ciblés par des actions d'inclusion.

L'implantation des bureaux et infrastructures de l'entreprise contribue à créer de la valeur sur les territoires en générant des opportunités économiques, en favorisant l'emploi local, et en soutenant le développement de services ou d'équipements utiles à la collectivité. Ces effets positifs renforcent le dynamisme régional, la licence sociale d'opérer et les relations de confiance avec les parties prenantes locales.

3.3.3.3 S3-1 – Politiques relatives aux communautés affectées

Développer un ancrage territorial fort et une empreinte sociétale positive

L'engagement du Groupe envers les communautés affectées est structuré par trois politiques internes déployées à l'échelle du Groupe : la politique RSE, l'accord Qualité de vie au travail (QVT) et la politique d'achats responsables. Ces politiques, coordonnées respectivement par la direction de la stratégie, le comité stratégique diversité et inclusion, et la direction des achats, comportent des mesures concrètes en lien avec les communautés affectées par les activités du Groupe.

La politique RSE prévoit notamment le développement de partenariats avec des associations locales afin de renforcer les actions solidaires et sociétales du Groupe sur les territoires. Elle encourage également la promotion et la structuration des initiatives de mentorat.

L'accord QVT soutient des actions d'insertion professionnelle en accompagnant les personnes éloignées de l'emploi ou vulnérables *via* des collaborations avec des acteurs dédiés. Il favorise également le développement de partenariats avec des établissements scolaires pour encourager les vocations scientifiques, technologiques et industrielles, tels que décrit dans la section 3.3.2 *« ESRS S1 – Effectifs du Groupe »* de ce document.

La politique d'achats responsables vise à encourager la collaboration avec les fournisseurs locaux et ceux du secteur adapté et protégé. Elle contribue ainsi au développement économique et social des territoires où OVHcloud est implanté, par le biais de pratiques d'achats responsables, comme décrit dans la section 3.4.4 *« ESRS G1-2 – Gestion des relations avec les fournisseurs »* de ce document.

À travers l'ensemble de ces engagements, OVHcloud adopte une démarche proactive en faveur des communautés affectées.

3.3.3.4 S3-2 – Processus d'interaction au sujet des impacts avec les communautés affectées

Les interactions d'OVHcloud avec les communautés affectées sont caractérisées par une approche collaborative. Le Groupe s'engage à travailler avec des organisations et des associations pour soutenir les communautés locales par le biais d'engagements ponctuels ou sur le long terme. Ces interactions sont également marquées par une volonté de partenariat et de coopération, avec des échanges réguliers pour développer des initiatives et des projets communs. De plus, OVHcloud s'efforce de créer des liens avec les communautés locales et les institutions publiques pour mieux comprendre leurs besoins et leurs attentes, et pour développer des solutions adaptées à ceux-ci. Cette approche permet au Groupe de renforcer ses liens avec les communautés et de contribuer à la création d'un environnement plus inclusif et plus équitable.

Ces interactions sont gérées par les équipes en charge des différents projets et actions menés (direction des affaires publiques, des ressources humaines, des achats, etc.).

3.3.3.5 S3-4/S3-5 – Actions et objectifs liés aux IRO matériels sur les communautés affectées

3.3.3.5.1 Développer des initiatives pédagogiques pour favoriser l'accès à l'éducation numérique

Comme l'illustre le tableau ci-dessous, le Groupe met en place des actions concrètes pour garantir que tout individu, au sein de ces zones d'implantation, puisse bénéficier des opportunités offertes par l'éducation numérique, quel que soit son parcours ou son contexte. Ces actions permettent non seulement de lutter contre les barrières sociales, économiques et culturelles, mais aussi de renforcer la cohésion territoriale en valorisant la diversité des profils et des parcours. En mobilisant des partenariats avec des associations, des établissements scolaires et des institutions locales, le Groupe contribue activement à créer des opportunités d'apprentissage, de formation et d'orientation adaptées aux besoins spécifiques des territoires et des publics concernés. Ainsi, le Groupe participe à construire des communautés locales plus inclusives, dynamiques et ouvertes aux carrières du numérique.

Périmètre	Actions	Impacts positifs	Bénéficiaires	Cibles	Indicateurs de suivi
France	Initiative 1001 Rôles Modèles (en partenariat avec l'association 1001 Diversités et le rectorat des Hauts-de-France) propose des ateliers immersifs en écoles, collèges et un site dédié en valorisant des parcours professionnels inspirants et en luttant contre les stéréotypes de genre, de classe, d'origine ou de handicap dès le plus jeune âge	Offrir des représentations positives et diversifiées des métiers techniques, industriels et scientifiques et permettre une représentation accessible pour tous les enfants ; Encourager l'orientation envers des filières d'avenir trop souvent perçues comme inaccessibles	Élèves de l'école primaire jusqu'au lycée, leurs enseignants et les parents	Ambition pour 1001 Rôles Modèles de devenir une ressource nationale et internationale libre d'accès au service de l'éducation, de l'orientation et de l'inclusion ; Projet ouvert et collaboratif conçu pour s'enrichir des contributions de toutes les parties prenantes du Groupe : entreprises, institutions, associations, enseignants, acteurs de terrain Suivi effectué par la plateforme collaborative	En année fiscale 2026 : • 40 collaborateurs engagés ; • 130 établissements sensibilisés ; • 3 000 explorations métiers générées par différents groupes de jeunes ; • dès le mois de novembre, 1 000 autres établissements seront embarqués sur 1001rolesmodeles.org
France, Espagne	Partenariats pédagogiques : • Livret FALC avec Plena Inclusión Madrid pour les personnes en situation de handicap ; • « Talent Knows No Limit » avec l'école inclusive Factoria F5 pour la formation au numérique de personnes en situation de handicap ; • partenariats avec des écoles d'ingénieurs et des universités ; • accueil de collégiens et lycéens en stage d'observation (convention avec le ministère de l'Éducation et l'association « toi demain »)	Renforcer l'accessibilité du numérique et l'employabilité des jeunes et des publics vulnérables ; Elargir le réseau académique	Personnes en situation de handicap intellectuel ou physique Structures d'accompagnement à l'emploi ; Étudiants notamment des écoles d'ingénieurs et des universités (Polytechnique, Télécom Paris, INSA Hauts-de-France, ICAM Lille, AdaTechSchool, Epitech, EPITA, École 42…) Lycéens et collégiens	Ancrer l'inclusion dans les pratiques professionnelles à un niveau local ; Pérenniser et élargir les partenariats en France et à l'international ; Honorer les engagements d'accueil envers les étudiants de 3e et 2de	• Livret diffusé auprès d'une cinquantaine d'établissements en Espagne • 3 personnes formées *via Talent Knows No Limit* ; • 7 partenariats actifs avec des écoles d'ingénieurs • 55 stages d'observation de 3e • 26 stages d'immersion en 2de et 1re • 4 stages d'observation prépa métier

3.3.3.5.2 Favoriser l'insertion professionnelle

Le Groupe œuvre activement pour faciliter l'accès à l'emploi et soutenir l'intégration durable de tous, en ciblant également les populations plus vulnérables, notamment les personnes en situation de handicap, les femmes, les seniors ou les jeunes diplômés. Ses actions prennent la forme d'accompagnements, de mentorat, d'événements de sensibilisation et de partenariats avec des associations et institutions locales. En valorisant la diversité des parcours et en déconstruisant les stéréotypes, le Groupe contribue à ouvrir des opportunités concrètes d'emploi et d'évolution professionnelle, tout en renforçant le tissu social et économique des territoires où le Groupe est implanté.

Périmètre	Actions	Impacts positifs	Bénéficiaires	Cibles	Indicateurs de suivi
France	Soutien aux associations Prologin, Force Femmes et Femmes Ingénieures pour accompagner les femmes dans les métiers techniques ; Immersion pour 100 collégiennes et lycéennes en partenariat avec la région des Hauts-de-France	Accélérer le retour à l'emploi ou le lancement de projets entrepreneuriaux ; Valoriser les métiers techniques et industriels auprès d'un public féminin ; Impliquer les équipes internes dans une démarche inclusive ; Impliquer les jeunes femmes (collège, lycée, université) dans le *coding* en leur offrant 48 heures d'initiation gratuite ; Marrainage du club des femmes dans l'IA porté par le Centre d'Innovation des Technologies sans Contact	Femmes en situation de reconversion professionnelle ; Entrepreneuses en phase de création ou de développement d'activité ; Collégiennes, étudiantes et lycéennes intéressées par les filières d'ingénierie ou tech	Offrir aux bénéficiaires et adhérentes un accès renforcé aux ressources développées dans le cadre du projet 1001 Rôles Modèles ; Favoriser la féminisation des filières techniques et industrielles	• 20 collaborateurs d'OVHcloud engagés • 1 atelier Prologin • 3-4 heures par collaborateur
France	Initiation de Panorama (dans le cadre de 1001 Diversités), moteur de recherche pédagogique gratuit sur les enjeux RSE, évolutif, spécialisé et fiable. Il permet aux acteurs éducatifs, associatifs, publics et économiques de disposer de repères et d'outils pour comprendre, sensibiliser, former, orienter et accompagner le passage à l'action.	Renforcement de l'accès aux savoirs ESG et aux outils d'inclusion pour des organisations aux niveaux de maturité variés ; Contribution à la structuration d'un socle pédagogique par le partage de pratiques, la montée en compétences des acteurs de terrain et l'égalité des chances.	Écoles, associations, structures de l'emploi, collectivités, équipes RH, organisations partenaires et acteurs de terrain; Bénéficiaires indirects : jeunes, personnes en reconversion, personnes éloignées de l'emploi, publics vulnérables ou insuffisamment exposés aux ressources d'orientation, d'inclusion et d'accompagnement	Faire de Panorama un commun européen de référence pour l'action ESG pour l'éducation et l'emploi. Structurer et élargir une communauté d'usage et de contribution.	À horizon 2028 : 250 000 personnes contributrices et 50 organisations pionnières engagées. Indicateurs complémentaires à suivre : nombre de ressources qualifiées publiées, nombre d'organisations contributrices, nombre d'utilisations documentées, nombre d'actions de sensibilisation menées à partir de Panorama, nombre de territoires ou pays couverts.
France et monde	Actions menées : • Reconduction du dispositif DuoDay (immersion entre une personne en situation de handicap et un professionnel d'OVHcloud) ; • participation à l'événement « Women in AI » ; • accueil d'étudiant en master RH ; • participation et à « Hello Handicap », salon de recrutement en ligne pour les personnes en situation de handicap ; • participation et animation de salon de recrutement tech pour un public varié.	Déconstruire les préjugés, lever les freins, créer du lien et révéler des vocations ; Renforcer la visibilité et le leadership des femmes dans l'IA ; Soutenir l'accès à l'emploi dans les métiers du cloud à des publics variés	Communautés de femmes dans l'IA, personnes en situation de handicap, chercheurs d'emploi, structures de l'emploi	Amplifier et internationaliser la journée d'immersion entre personnes en situation de handicap et d'OVHcloud Pérenniser la participation d'OVHcloud à Hello Handicap Accroître la présence d'OVHcloud sur des salons de recrutement en région et à l'international	En 2026, 2 personnes accueillies en DuoDay En avril 2026 *via* « Hello Handicap » : • 22 offres publiées ; • 182 candidatures reçues ; • 100 % des candidatures traitées ; • 17 entretiens candidats.

3.3.3.5.3 Renforcer l'ancrage territorial grâce à des actions de proximité et de soutien aux acteurs locaux

Ancrer durablement la présence du Groupe dans les territoires où il est implanté passe par un engagement fort et concret auprès des acteurs locaux. À travers des actions de proximité variées, qu'il s'agisse de soutenir les réservistes engagés dans la Garde Nationale, de privilégier le recours à des fournisseurs locaux, de coopérer avec des structures d'insertion professionnelle ou de participer aux échanges avec les élus, le Groupe contribue à renforcer la cohésion sociale, économique et environnementale des communautés. Ce soutien local favorise la création d'emplois, stimule les économies régionales et amplifie l'impact positif des engagements RSE d'OVHcloud sur le terrain. En valorisant les collaborations de terrain et en adoptant des pratiques aux spécificités de chaque territoire, le Groupe construit des relations solides, fondées sur la confiance et la responsabilité partagée.

Périmètre	Actions	Impacts positifs	Bénéficiaires	Cibles	Indicateurs de suivi
France	Participation à la résilience nationale et à la sécurité des territoires en soutenant la Garde Nationale et les réservistes	Contribuer activement à l'ancrage local et à la cohésion nationale ; Favoriser la reconnaissance de parcours hybrides entre civisme et carrière professionnelle ; Renforcer la culture de l'engagement au sein des équipes d'OVHcloud en valorisant des profils aux compétences transversales	Collaborateurs d'OVHcloud engagés en tant que réservistes opérationnels ou citoyens en leur garantissant un cadre sécurisé pour concilier vie professionnelle et engagement militaire ou civil	Formalisation des engagements envers les réservistes dans le *reporting* extra-financier, déploiement d'une politique RH dédiée (libération de temps, soutien managérial, reconnaissance) et développement de partenariats institutionnels (ministère des Armées, Défense Mobilité, etc.).	Nombre de réservistes de la Garde Nationale présents dans les effectifs d'OVHcloud : • année fiscale 2026 : 10
Monde et France	**Initiatives liées aux achats :** • recours à des fournisseurs locaux, *via* une politique active de *sourcing* local, notamment pour les prestations liées aux datacenters ; • coopération avec les structures du secteur protégé, adapté et de l'insertion par l'activité économique.	Soutien au développement économique local ; Réduction de l'empreinte carbone liée au transport ; Contribution à la création d'emplois locaux ; Développer une chaîne d'approvisionnement plus inclusive, tout en soutenant activement l'emploi de personnes éloignées du marché du travail	Fournisseurs locaux, économie locale et écosystèmes économiques régionaux ; Population locale, *via* la création d'emplois ; Personnes en situation de handicap intégrées dans des parcours professionnels	Identifier et intégrer davantage de partenaires locaux performants ; Renforcer la politique handicap et la collaboration avec le secteur protégé et adapté, *via* la convention avec l'Agefiph	13 conventions actives sur la coopération avec les structures du secteur protégé
France	Rencontre avec les élus locaux ; Participation aux réflexions, initiatives, groupes de travail avec les acteurs locaux (métropoles, départements, régions, etc.), membre de nombreuses associations nationales avec relais locaux	Meilleure connaissance d'OVHcloud des élus, renforcement de l'ancrage territorial et contribution aux débats sur le cloud et la présence de datacenters ; Participation à l'élaboration de politiques numériques locales et renforcement des liens avec l'écosystème numérique local.	Élus locaux : maires, départements, régions, députés, sénateurs ; Régions Hauts-de-France, Grand Est et Île-de-France ; Associations : MEDEF Hauts-de-France, French Tech Lille, Numeum, La Mêlée Numérique, Handitech, Collectif GrHandir, Association française des managers de la diversité, Réseau Alliance (200 organisations réunies autour de la RSE)	Pérenniser ces contacts et continuer à fournir des informations sur la présence d'OVHcloud Poursuivre l'implication et le lien d'OVHcloud avec les instances locales et les régions ; Pérenniser les adhésions	En année fiscale 2026 : participation à des réunions de concertation et rencontres de haut niveau avec les élus des Hauts-de-France, à des sommets et événements sur l'IA et le numérique (Hauts-de-France, Café IA, Numeum Strasbourg), à des manifestations en faveur de l'inclusion et de la diversité (quartiers prioritaires, féminisation des métiers du numérique, French Tech/Handitech), ainsi qu'à la campagne de la MEL sur l'autorité douanière européenne.

Périmètre	Actions	Impacts positifs	Bénéficiaires	Cibles	Indicateurs de suivi
France (Hérault)	Mise à disposition gratuitement de technologies numériques pour l'association Les Restos du Cœur en local dans l'Hérault	Soutien et assistance à l'association Les Restos du Cœur en local	Association Les Restos du Cœur de l'Hérault	Pas de cible identifiée, sur demande de l'association	Non applicable
France (région lilloise)	Revalorisation des métaux précieux et stratégiques contenus dans les déchets électroniques avec TN industrie	Développement de nouvelles compétences et dynamisation du territoire	Métiers de la filière industrielle de revalorisation des matériaux	Contrat en place revalorisation d'une dizaine de tonnes de déchets électroniques	Quantité de métaux valorisés
États-Unis	Conception et distribution de kits d'hygiène ; Assemblage de vélos destinés à des enfants ; Dispositif permettant aux collaborateurs de proposer des projets solidaires locaux et de déclarer leurs heures de bénévolat personnel	Amélioration du bien-être et de la santé des personnes vulnérables ; renforcer la cohésion d'équipe et l'esprit d'entraide, l'engagement citoyen et le soutien des associations locales	Soutien aux personnes en situation de précarité (Reston, Vint Hill, Hillsboro, Dallas), associations locales	Non applicable	600 kits distribués

3.3.4 ESRS S4 – Clients et utilisateurs finaux

ESRS S4 – Clients et utilisateurs finaux

Enjeux matériels

Relations commerciales avec les clients particuliers
- 1 Impact positif
- 1 Risque
- 3 Opportunités

Accès au numérique et contribution à la transition numérique
- 3 Impacts positifs
- 1 Opportunité

Actions

#1. Réversibilité et interopérabilité
- Utilisation de logiciels, technologies, API ouverts et standardisés

#2. Pratiques commerciales éthiques
- Conformité avec les lois en vigueur
- Participation à la plateforme *Signal Conso*
- Processus interne de signalement

#3. *Open source*
- Encourage et contribue à l'utilisation de logiciels libres et *open source* pour promouvoir le partage de connaissances, la transparence et la réversibilité

#4. Accompagnement entreprises
- Offre de services pour les entreprises leur permettant d'accroître leur performance (*Startup program* et *Professional Services*)

#5. Politique prix
- Transparence et compétitivité des prix, flexibilité des tarifs

#6. Déclaration d'accessibilité
- Garantir une organisation inclusive à l'échelle française et européenne

Résultats et objectifs

Équipe support
400
collaborateurs dans 11 centres de contact (hors États-Unis)

Interactions clients en 2026
> 800 000
via tickets, appels et chat

Interactions clôturées en 1 jour
54 %

Start-ups accompagnées par an
800

Contribution aux ODD*



* *Objectifs de développement durable.*

Politiques et procédures

Politique d'accessibilité | Politique *open source* | Code éthique | Conformité aux législations européennes | Politique réversibilité

3.3.4.1 SBM-2 – Intérêts et points de vue des parties prenantes

OVHcloud a fait du dialogue avec ses parties prenantes un élément clé d'enrichissement de ses réflexions stratégiques. Les clients et utilisateurs finaux sont identifiés comme des parties prenantes majeures pour le Groupe. Leurs besoins, retours d'expérience et attentes sont intégrés dans le déploiement de la stratégie d'OVHcloud dans chacun des pays où il opère.

Les modalités d'échanges sont détaillées dans la section 3.3.4.3 *« S4-2 – Processus d'interaction au sujet des impacts avec les clients et utilisateurs finaux »* ci-dessous.

3.3.4.2 SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique

Dans le cadre de son analyse de double matérialité, OVHcloud a identifié quatre impacts positifs, un risque et quatre opportunités concernant les clients et utilisateurs finaux. Ces neuf IRO ont été étudiés sous le prisme de deux sous-enjeux : les relations commerciales avec les clients particuliers et l'accessibilité au numérique qui est un enjeu *entity specific*. Ils ont été ensuite répartis en deux sous-thématiques : l'inclusion sociale et la non-discrimination d'un côté, et les pratiques commerciales responsables d'un autre, traitées dans deux sous-parties distinctes au sein de cette section. Ces IRO sont regroupés dans le tableau en 3.1.3.3 « *SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle d'affaires* ».

Les clients en aval de la chaîne de valeur sont des utilisateurs des produits OVHcloud décrits dans la section 3.1.3.1.2 « *Aspects de la stratégie globale liés aux enjeux de durabilité* ». La présente section traite des clients et utilisateurs finaux du Groupe dans leur ensemble. OVHcloud sert environ 1,7 million de clients, dont des grandes entreprises, des entités publiques, des petites et moyennes entreprises et des particuliers. La clientèle est très diversifiée, avec des clients de différents secteurs et tailles. Les clients d'OVHcloud ont des besoins et des attentes différents, et le Groupe s'efforce de répondre à ces besoins à travers ses différents canaux de vente comme décrit dans la section 1.3.2 « *La segmentation client* » du DEU.

Les impacts positifs identifiés pour les utilisateurs finaux découlent du cœur d'activité d'OVHcloud et de ses choix stratégiques. Le Groupe opère un cloud de confiance, ouvert à tous, et s'appuie sur des technologies ouvertes, inclusives et accessibles. Ces engagements s'inscrivent dans la conduite de ses activités au-delà de sa seule offre de services. Ils permettent aux utilisateurs d'accéder à une gamme variée de services, sans contrainte d'accessibilité, ainsi qu'à des technologies avancées sans surcoût.

Cet engagement envers l'accessibilité et les pratiques commerciales responsables constitue également une opportunité financière pour le Groupe, à travers le développement de produits et services adaptés aux besoins des utilisateurs finaux et à l'évolution de leurs attentes en matière de cloud.

A contrario, les activités de fournitures de cloud représentent certains risques financiers pour le Groupe. En effet, le cloud est un milieu évoluant vite, soumis à une forte intensité technique et technologique. Par ailleurs, le non-respect des lois et du traitement éthique des clients entraînerait un risque financier matériel pour le Groupe

3.3.4.3 S4-2 – Processus d'interaction au sujet des impacts avec les clients et utilisateurs finaux

Plateforme centralisée et expérience omnicanale

OVHcloud a mis en place un portail client unique et intégré, basé sur la solution ServiceNow, permettant une vision à 360° du client (tickets, historique, informations personnalisées…) et intégrant le support omnicanal (ticket, *Live chat,* téléphone…). Cette solution permet au Groupe d'automatiser les demandes courantes, de connecter les équipes de prestation de services à l'échelle internationale et de répondre efficacement aux attentes en constante évolution des clients. Ce service a pour but de replacer le client au centre, avec un service réactif et adapté à la diversité des interlocuteurs. Cette solution de CSM *(Customer Service Management)* est désormais utilisée par plus de 500 collaborateurs dans le Groupe (hors États-Unis), et a permis de gérer les plus de 800 000 interactions avec les clients (tickets, appels, chats) durant l'année 2026, dont 54 % d'entre elles sont clôturées le même jour.

Outils digitaux pour l'autonomie

Le Groupe propose un *Help Center.* Ce portail regroupe la création et la gestion des tickets par les clients, l'accès à la documentation et au forum communautaire.

Un *Live chat* est accessible depuis le *Help Center* et l'espace client pour un contact direct avec un conseiller si aucune réponse n'a été trouvée sur le *Help Center.* Les clients ont la possibilité d'interpeller et d'échanger avec la communauté sur le forum client OVHcloud Community. Ce forum permet d'apporter une réponse à l'utilisateur concerné, mais aussi une réponse publique aux autres utilisateurs.

Écoute proactive et satisfaction client

L'équipe de support clients est composée de 400 collaborateurs répartis en France et à l'international, répartis dans 11 centres de contact (hors États-Unis).

Ces collaborateurs couvrent un large périmètre d'activités incluant l'assistance technique, l'aide à la configuration, la gestion de compte et la transmission d'informations commerciales.

Rattachés au CCO *(Chief Customer Officer),* leur mission principale consiste à répondre aux demandes des clients, mais aussi à mener des campagnes d'appels sortants si nécessaire, notamment dans le cadre de communications liées à des migrations ou à des opérations de maintenance. Après avoir suivi un parcours de formation spécifique, ils sont habilités à traiter les sollicitations des clients en appliquant les processus définis. Les besoins et requêtes des clients sont remontés principalement *via* deux canaux : la voie managériale et les *customer feedback tasks* (tâches liées aux retours clients), qui sont ensuite analysés et priorisés par l'équipe dédiée « VOC » (*Voice of Customers*), responsable de la consolidation et de l'exploitation de ces retours.

Amélioration continue et retours terrain

OVHcloud a mis en place des instances de remontées de retours clients.

Dans un premier temps, une correction des guides d'utilisation peut être effectuée en prenant en compte le cas d'usage.

Par ailleurs, tous les mois, une gouvernance entre plusieurs experts métiers se tient :

- le *Product Manager* ;
- le *Product Marketing Manager* ;
- la partie prenante en lien direct avec le client (support, vendeurs…) ;
- l'équipe VOC.

Cette instance fait un bilan des problèmes le plus souvent rencontrés, met à jour les feuilles de route et priorise par gravité des problèmes, l'axe d'amélioration étant dès lors intégré à la feuille de route du produit.

Pour les nouveaux produits des collectes de retours clients sont organisées. Une synthèse à partir de l'analyse des cas, des enquêtes et interviews est restituée au *Product Manager* ou *Product Marketing Manager* afin d'effectuer les corrections nécessaires.

En matière de réglementation, une adresse dédiée est disponible pour signaler les contenus illicites, permettant aux clients de reporter les sites web incriminés, qui sont ensuite examinés et supprimés si nécessaire. Le RGPD (Règlement général sur la protection des données) est également respecté, permettant aux clients de corriger ou supprimer leurs données personnelles *via* une demande au support clients. En outre, des règles précises sont appliquées en matière de marketing pour éviter la sur-sollicitation.

Le processus d'interaction chez OVHcloud US (États-Unis)

L'entité du groupe OVHcloud US a mis en place sa propre solution de support omnicanal nommée *Zendesk*. Cette intégration rassemble tous les canaux orientés clients (*chat* de vente, *chat* de support, téléphones, Twitter, ticket, e-mail, intégration de formulaire de site web, API [interface de programmation d'application], etc.) dans une vue centrée sur le client pour toutes les équipes concernées.

Le fait de rassembler tous les actifs et équipes orientés clients dans ce canal unique permet à OVHcloud US :

- d'identifier efficacement les tendances qui ont un impact sur les clients ;
- d'automatiser et de rediriger la demande afin que le client obtienne ce dont il a besoin dès la première fois ;
- de collaborer de manière transparente dans toute l'entité avec une intégration en escalade efficace ;
- de partager des métriques et des KPI critiques pour l'entité pour garantir l'adéquation aux objectifs servant les intérêts des clients.

Cette mise en œuvre est utilisée par tous les employés orientés clients d'OVHcloud US dans un environnement de travail hybride, gérant en moyenne 6 400 tickets par mois et une moyenne mensuelle de 2 003 *chats* par mois. Cette configuration efficace a permis d'adresser 81 % des cas critiques des clients en moins d'une heure.

3.3.4.4 S4-1 – Politiques liées à l'accès au numérique *via* des services sans discrimination

OVHcloud s'efforce d'apporter des services ouverts à tous en honorant des engagements envers ses clients, mais aussi des populations isolées ou exclues de l'accès au numérique. L'analyse de double matérialité a mis en exergue trois grands axes en termes d'inclusion : l'accessibilité au numérique pour les personnes handicapées, l'accessibilité financière et l'accessibilité technologique.

3.3.4.4.1 Politique liée à l'accessibilité du numérique

Sur le volet de l'inclusion des personnes en situation de handicap, la direction de l'informatique par le biais de la référente accessibilité numérique a mis en place une déclaration d'accessibilité numérique ayant pour objectif de garantir une organisation inclusive à l'échelle française et européenne selon les règles définies par la RGAA (Réglementation générale d'amélioration de l'accessibilité).

Cette déclaration touche spécifiquement les personnes en situation de handicap et vient ainsi en aide aux populations subissant une limitation ou une restriction à leur participation à la vie en société due à une altération substantielle de leurs fonctions. Elle décrit l'accessibilité numérique des services en ligne destinés aux personnes en situation de handicap, présente des éléments concrets (mise en accessibilité du site web par exemple), les programmes et initiatives de pérennisation, ainsi que les formations dispensées.

La politique est définie par une équipe dédiée à l'amélioration proactive et rétroactive de l'accessibilité sur toutes les interfaces numériques. Elle travaille en étroite collaboration avec les équipes de développement, de design et de contenu pour garantir des services et des contenus conçus et développés de manière accessible.

3.3.4.4.2 Politique liée à l'accessibilité financière

Le Groupe a la volonté d'offrir un bon ratio prix-performance du marché. Cette politique de prix repose sur plusieurs axes :

- la transparence avec des prix affichés clairement sur le site ainsi que les conditions de vente pour que les clients accèdent aux services sans coûts cachés ;
- la compétitivité de l'offre comparée à ses pairs. OVHcloud s'efforce de proposer des prix compétitifs. Les clients peuvent ainsi profiter des meilleures options en matière de cloud ;
- la flexibilité des tarifs afin que les clients puissent choisir en toute liberté le plan leur convenant le mieux ;
- l'évolution des prix pour ajuster au mieux les tarifs en fonction de l'évolution des offres et du marché.

3.3.4.4.3 Politiques liées à l'accessibilité technologique

OVHcloud a mis en place des initiatives, permettant de promouvoir le partage des connaissances et de renforcer l'accès au numérique.

L'accompagnement et aide aux entreprises

Depuis mai 2022, le *Startup Program*, un programme encadré par un directeur rattaché à la direction commerciale, propose un accompagnement sous forme de *mentoring*, disponible dans le monde entier. Bien que ce programme ne soit pas encadré par une politique, il s'engage sur un certain nombre d'actions et d'objectifs, tels que décrits dans la section 3.3.4.5.3 *« Actions liées à l'accessibilité technologique »* ci-dessous.

Par le biais de son programme *Professional Services*, OVHcloud s'engage à fournir des services professionnels de haute qualité pour aider les entreprises à réussir leur transformation numérique. L'idée est de proposer des services personnalisés et flexibles pour répondre aux besoins spécifiques de chaque client. Ce programme est accessible au niveau mondial et est encadré par un directeur dédié au sein de la direction de l'expérience clients.

Open source

La politique *open source* s'applique à tous les logiciels utilisés *open source*, modifiés, développés ou contribués par OVHcloud. L'OSPO *(Open Source Program Office)* est responsable de la mise en œuvre et de la gouvernance de la politique.

La politique encourage l'utilisation de logiciels libres et *open source* pour promouvoir la transparence et la réversibilité. Les collaborateurs d'OVHcloud sont encouragés à contribuer à des projets *open source* et à partager leurs connaissances.

La politique définit les conditions pour l'utilisation de logiciels libres et *open source*, notamment en ce qui concerne les licences et les droits de propriété intellectuelle. L'OSPO est chargé de valider les contributions et les utilisations de logiciels libres et *open source*, et de s'assurer que les conditions de la politique sont respectées.

3.3.4.5 S4-4 – Actions liées à l'accès au numérique *via* des services sans discrimination

3.3.4.5.1 Actions liées à l'accessibilité numérique

Un ensemble d'actions a été mis en place pour promouvoir l'accessibilité et garantir que les services et contenus d'OVHcloud soient utilisables par tous en France et dans les pays européens.

La formation des membres de l'équipe de recrutement aux questions de diversité et d'accessibilité est une étape clé pour garantir que les nouveaux employés soient sensibilisés à l'importance de l'accessibilité numérique et puissent contribuer à la mise en œuvre de la politique d'accessibilité d'OVHcloud. Ceci permet de garantir qu'il n'y ait pas de dette technique liée à la mise en place des nouveaux services numériques.

Une collaboration avec des partenaires spécialisés permet d'évaluer et d'améliorer les outils numériques, tels que les lecteurs d'écran et les technologies d'assistance.

Un plan d'accessibilité pluriannuel a été mis en place pour améliorer l'accessibilité des sites web et les applications d'OVHcloud. Ce dernier inclut des audits et des tests réguliers pour évaluer l'accessibilité des contenus et services. Des tests de navigation au clavier, des tests de compatibilité avec les technologies d'assistance et des tests de lecture d'écran sont réalisés pour garantir que les services d'OVHcloud soient utilisables par tous.

Enfin, une **adresse email de contact** (1) est disponible pour les utilisateurs qui rencontrent des difficultés d'accessibilité, permettant de signaler les problèmes et de bénéficier d'un premier niveau de support pour garantir que les besoins des utilisateurs soient rapidement et efficacement pris en compte. **Une procédure de recours** externe incluant un système de signalement des problèmes et un processus de résolution des problèmes est disponible sur la page accessibilité du Groupe.

Des objectifs sont fixés par les équipes en charge de l'accessibilité, au regard des réglementations en vigueur et des attentes des clients, et sont mesurés en fonction de critères tels que le niveau d'accessibilité des services et contenus, la satisfaction des utilisateurs et la réduction des barrières à l'accessibilité.

3.3.4.5.2 Actions liées à l'*open source*

Pour le Groupe, il est essentiel que l'ensemble du secteur progresse en partageant et en transférant des connaissances ainsi qu'en capitalisant sur les développements passés.

OVHcloud a développé de nombreuses technologies *open source*, telles que les solutions CDS *(Continuous Delivery System)* ou Bastion, avec des codes mis à disposition sur des plateformes de collaboration ouvertes telles que GitHub. Pour élargir l'accès aux technologies *open source*, le Groupe propose de nombreuses technologies en tant que service OVHcloud. Avoir un code source accessible, qui peut être modifié et intégré par d'autres développeurs, favorise l'amélioration continue et l'innovation dans un contexte d'innovation collaborative, et augmente également la sécurité des logiciels concernés.

(1) *accessibility@ovhcloud.com*

OVHcloud est membre de l'OIN (Open Invention Network) regroupant les brevets Linux avec d'autres acteurs technologiques. L'objectif est de protéger le système d'exploitation *open source* contre toute action en justice. OVHcloud, ainsi que les autres membres de l'OIN, accorde des licences sur ses brevets, gratuitement. En partageant l'ensemble de ses brevets logiciels *via* son *Patent Pledge,* OVHcloud défend davantage les valeurs de l'*open source* et la protection d'un patrimoine commun.

Le Groupe réalise également des initiatives de parrainage pour des structures telles qu'OpenInfra, la CNCF (Cloud Native Computing Foundation) et LetsEncrypt. OVHcloud encourage également ses employés à contribuer à des solutions *open source*, à la fois dans l'écriture du code et dans leur promotion, et à donner la priorité à leur utilisation lorsqu'elles sont matures. Conformément à son engagement en faveur d'un cloud réversible sans verrouillage du fournisseur, OVHcloud a choisi des composants *open source* pour son service de stockage de fichiers appelé « NAS-HA ».

L'*open source* va au-delà du simple logiciel. Dans le cadre du sommet régional EMEA *(Europe Middle East & Africa)* de 2024 du projet *Open Compute*, OVHcloud a publié deux livres témoignant de sa volonté de partager ses développements *open source*, contribuant ainsi à l'efficacité énergétique des datacenters.

3.3.4.5.3 Actions liées à l'accessibilité technologique

Professional Services

OVHcloud a mis en place un accompagnement personnalisé afin que tous ses clients réussissent au mieux leur transformation numérique. Une équipe de consultants expérimentés aide les entreprises à évaluer leurs besoins et à définir une stratégie de transformation numérique efficace. Ils sont ensuite accompagnés pour déployer des solutions de cloud computing et de sécurité sur mesure pour répondre à leurs objectifs. Il est également proposé des formations pour aider les équipes à développer les compétences nécessaires pour utiliser les solutions de manière optimale. Pour garantir une expérience sans interruption et optimale, un support technique dédié est offert. Une mission client « standard » s'étale entre une semaine et un mois. Une mission client « complexe » peut, quant à elle, s'étendre de quelques mois à une année.

La satisfaction des clients est prise en compte dans les objectifs évalués à chaque fin de mission par l'équipe en charge des *Professional Services*. L'équipe fixe également des objectifs de transmission de *best practice*, de sécurité et d'utilisation optimale des services.

Startup Program

Le Groupe a mis en place des actions clés dans le cadre de son *Startup Program* pour soutenir les start-ups et les *scale-ups* dans leur croissance et leur développement durable. Le *Startup Program* regroupe un peu plus de 800 start-ups et *scale-ups* par an dont près des deux tiers à l'international.

Les actions clés entreprises incluent le lancement de l'accélérateur *Fast Forward*, qui vise à accélérer la croissance des start-ups en leur offrant une visibilité accrue, un mentorat personnalisé, un accès à des contenus pertinents et des opportunités de financement. Le Groupe a également créé un *Content Hub* pour regrouper tous les contenus pour les membres du programme, et lancé un podcast pour connecter les membres avec ses partenaires et les start-ups.

Les résultats attendus de ces actions sont une augmentation de la visibilité et de la croissance des start-ups, ainsi qu'une amélioration de leur capacité à attirer des investissements et à développer des solutions innovantes. Le champ des actions clés couvre les activités de mentorat, de formation et de *networking*, et s'adresse à des start-ups et des *scale-ups* dans différents secteurs et régions.

3.3.4.6 S4-1 – Politiques liées aux pratiques commerciales responsables

3.3.4.6.1 Politique de réversibilité

Pour OVHcloud, la réversibilité est l'un des engagements faisant partie de cloud SMART (Simple, Multilocal, Accessible, Réversible, Transparent). Le but est de garantir un écosystème ouvert et interopérable pour garantir la liberté de choix des clients. À ce titre, le Groupe avait affirmé sa conformité au Code de conduite IaaS *(Infrastructure-as-a-Service)* SWIPO *(SWItching and POrting)* pour les fournisseurs cloud, conçu avec la Commission européenne, établissant un cadre applicable au libre flux des données à caractère non personnel dans l'Union européenne, et fournissant un ensemble de préconisations en matière de transparence destinées à faciliter la portabilité des données et le changement de fournisseur. Bien que cette initiative ait pris fin, la pertinence du contenu de ces Codes de conduite demeure.

Les principes de réversibilité du Groupe sont les suivants : un environnement ouvert et standard dans lequel les clients du Groupe ont un contrôle très étendu sur leurs systèmes et leurs données, une documentation client détaillée pour faciliter au mieux la migration entrante et sortante. Cette politique s'applique à l'ensemble des offres du Groupe. Elle fait partie des valeurs phares portées par OVHcloud et est encadrée par le directeur des systèmes d'information du Groupe.

3.3.4.6.2 Politique liée à la transparence des prix

La migration des entreprises vers le cloud est motivée par de multiples avantages : agilité et scalabilité accrues, investissements informatiques optimisés. Les produits et services de cloud sont devenus aujourd'hui une ligne budgétaire majeure que les entreprises cherchent à mieux contrôler. À cette fin, il est particulièrement important de comprendre la structure des coûts liés à l'usage du cloud et de pouvoir les anticiper.

Dans une logique d'ouverture, OVHcloud prône la transparence sur son offre de produits au niveau global et défend un modèle de tarification du cloud prévisible et « tout compris » afin de simplifier la budgétisation des coûts du cloud pour les utilisateurs. Des tarifs justes, transparents et prévisibles, et sans frais sur les transferts de données.

3.3.4.6.3 Politiques liées aux pratiques commerciales trompeuses

Les pratiques commerciales trompeuses concernent toutes les actions malhonnêtes visant à induire les clients en erreur, souvent pour les inciter à acheter un produit ou un service. Ces pratiques peuvent prendre de nombreuses formes, allant des publicités fausses aux descriptions de produits inexactes, et peuvent entraîner des conséquences négatives pour les clients. La direction juridique encadre le respect de ces règles.

Pour contrecarrer ce risque, OVHcloud s'appuie sur :

- son code éthique, condamnant tout comportement illégal ou contraire à l'éthique. Dans une optique de transparence, il implique des règles déontologiques strictes. Toute pratique trompeuse, mensongère ou abusive dans les communications commerciales est strictement proscrite ;
- ses conditions générales de service mentionnant le respect des lois, réglementations et règles déontologiques ;
- la conformité avec la législation européenne : OVHcloud souligne son alignement avec plusieurs textes européens notamment le *Digital Markets Act* visant à empêcher les pratiques commerciales inéquitables de la part des plateformes numériques, le règlement sur les services numériques (DSA) qui impose transparence et responsabilité sur la diffusion d'informations et la lutte contre les contenus illicites et le *Data Act* soulignant les bonnes pratiques et le respect de règles équitables.

3.3.4.7 S4-4 – Actions liées aux pratiques commerciales responsables

3.3.4.7.1 Actions liées à la réversibilité

Afin de garantir la réversibilité et l'interopérabilité, OVHcloud a mis en place des actions sur l'ensemble de ses produits en France et à l'international.

OVHcloud s'appuie sur des technologies ***open source*** comme OpenStack, Kubernetes et Docker permettant de garantir cette offre. Le Groupe fournit par ailleurs des API ouvertes et documentées pour ses services, permettant à ses clients de développer des applications et des intégrations personnalisées. Cela facilite également la migration vers d'autres fournisseurs de services si nécessaire. Il utilise des formats de données standardisés pour stocker et échanger des données, tels que JSON, XML et CSV facilitant l'interopérabilité avec d'autres systèmes et applications. Par le biais de collaborations et de partenariats avec d'autres fournisseurs de services et entreprises, il développe des solutions intégrées permettant l'interopérabilité. Il fournit aussi des outils et des processus pour faciliter la migration et l'exportation des données clients, si nécessaire, ainsi qu'une documentation complète et un support technique pour aider ses clients à comprendre et à utiliser ses services de manière efficace.

3.3.4.7.2 Actions liées à la transparence des prix

Les engagements d'OVHcloud envers la transparence des prix se traduisent par des actions telles que :

- l'inclusion du transfert de données entrantes et sortantes, ce qui facilite la budgétisation du trafic sortant ;
- un prix fixe pour le stockage et la bande passante, quels que soient le volume et la fréquence d'accès ;
- pas de frais supplémentaires pour les appels API (interface de programmation d'application).

3.3.4.7.3 Actions liées aux pratiques commerciales trompeuses

OVHcloud s'engage à promouvoir des pratiques commerciales éthiques et transparentes. L'une des façons dont le Groupe agit est en participant à des initiatives qui visent à protéger les clients contre les pratiques trompeuses.

La participation à la plateforme Signal Conso est un exemple de cet engagement. Signal Conso est une plateforme gérée par la DGCCRF (direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes) qui permet aux clients de signaler les pratiques commerciales trompeuses ou abusives. En collaborant avec cette plateforme, le Groupe aide à identifier et à prévenir les activités malveillantes qui pourraient nuire à ses clients ou à l'ensemble de la communauté. Grâce à cette participation, il peut :

- renforcer la confiance de ses clients en leur offrant un environnement commercial sécurisé et transparent ;
- contribuer à la création d'un écosystème commercial plus éthique et responsable ;
- soutenir les efforts pour lutter contre les pratiques commerciales trompeuses et protéger les clients.

Par ailleurs, le Groupe a mis en place des processus internes pour gérer toute préoccupation ou réclamation des clients de manière efficace et transparente :

1. prise de contact avec le service clients : tout client peut contacter le service clients pour obtenir de l'aide et signaler un incident. L'équipe de support est formée pour écouter les préoccupations des clients, recueillir les informations nécessaires et prendre les premières mesures pour résoudre le problème ;
2. escalade au service réclamations : si la question ne peut pas être résolue par le service clients, elle est escaladée au service réclamations qui est spécialisé dans la gestion des réclamations et des litiges, et il œuvre à trouver une solution qui satisfait les besoins du client. L'équipe examine attentivement chaque cas, évalue les preuves et les circonstances, et prend des décisions équitables pour résoudre la situation ;
3. escalade au service juridique : dans les cas où la question ne trouve pas de résolution ou présente une problématique juridique, elle est escaladée à la direction juridique qui examine les aspects légaux de l'affaire, évalue les risques et les implications, et fournit des conseils pour résoudre la situation de manière conforme aux lois et réglementations applicables ;
4. un système de détection et de correction est en place pour identifier et résoudre toute pratique commerciale trompeuse. Si une telle pratique est suspectée ou identifiée à n'importe quelle étape, le Groupe dispose de canaux de remédiation pour garantir sa résolution et son élimination ;
5. analyse et évaluation : si, potentiellement, une pratique commerciale trompeuse était identifiée, la direction éthique et conformité procéderait à une analyse et une évaluation approfondie de la situation. Cela implique l'examen des preuves, des circonstances et des lois applicables pour déterminer la gravité de l'incident et les mesures à prendre ;
6. correction des pratiques : des mesures correctives seraient prises pour mettre fin aux pratiques commerciales trompeuses identifiées. Cela peut inclure la modification des processus du Groupe, la formation du personnel, ou la mise en place de nouvelles lignes directrices à l'égard des salariés pour prévenir de telles situations à l'avenir ;
7. indemnisation des clients : si un client était affecté par une pratique commerciale trompeuse, il pourrait être indemnisé sous forme de remboursement ou d'avoir.

3.4 Conduite des affaires

ESRS G1 – Conduite des affaires

Enjeux matériels

Gouvernance et éthique des affaires
- 1 Impact positif
- 1 Impact négatif
- 3 Risques

Approvisionnement responsable et résilient
- 1 Impact négatif
- 1 Risque

Actions

#1. Département éthique et conformité
- Équipe dédiée au sein de la direction juridique
- Encadrement de la plateforme d'alerte ROGER disponible aux parties prenantes internes et externes

#2. Formation à la conduite des affaires
- Module de formation en ligne obligatoire réalisé à l'entrée dans le Groupe sur la conformité

#3. Identification des fonctions exposées
- Cartographie des risques anti-corruption identifiant les collaborateurs, fonctions et domaines sensibles

#4. Gestion relations fournisseurs
- Sélection des partenaires, formation des acheteurs aux thématiques ESG

#5. Cartographie des risques fournisseurs
- Sélection de fournisseurs évalués *via* EcoVadis, proposition d'actions correctives, analyses de risques

Résultats et objectifs

Formation anti-corruption
92 %
de l'ensemble des effectifs

% formation des fonctions exposées
94,8 %

Amende ou condamnation pour faits de corruption
0
Idem à 2025

% signatures du Code de conduite fournisseurs
75,77 %
vs 74,55 % en 2025

Contribution aux ODD*



** Objectifs de développement durable.*

Politiques et procédures

Politique d'achats responsables | Programme de conformité | Politique anti-corruption | Code éthique
Politique de cadeaux et d'invitations | Politique de prévention et gestion des conflits d'intérêt | Canal d'alerte

3.4.1 IRO-1 – Description des procédures d'identification et d'évaluation des IRO

Dans le cadre de l'identification et de l'évaluation des IRO matériels, le Groupe a identifié des impacts et des risques liés à la gouvernance, à la culture d'entreprise, à l'éthique et à sa chaîne d'approvisionnement.

La procédure d'identification des IRO matériels est détaillée dans la section 3.1.4.1 « *IRO-1 – Description des procédures d'identification et d'évaluation des IRO matériels* » et les IRO matériels sont décrits dans la section 3.1.3.3 de ce document.

3.4.2 ESRS G1-1 – Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires

Le rôle et l'expertise des organes d'administration, de direction et de surveillance dans la conduite des affaires sont décrits dans la section 3.1.2.1.

3.4.2.1 Le département Éthique et Conformité en charge des problématiques de conduite éthique des affaires

Le Groupe porte une attention particulière à la conformité de ses procédures et des pratiques de ses salariés aux réglementations applicables en matière de lutte contre la corruption et les pots-de-vin. À ce titre, et sous l'impulsion de l'instance dirigeante, le Groupe a créé au sein de la direction juridique une équipe de juristes, en charge des sujets éthique et conformité. Une plateforme encadrée par cette équipe est accessible à tout moment pour les collaborateurs et certains tiers externes (partenaires, fournisseurs…) qui peuvent déclarer tout acte observé violant le code éthique du Groupe : ROGER. Sur le même schéma, les États-Unis possèdent leur propre dispositif d'alerte « EthicsPoint » permettant aux employés d'OVHcloud US de faire remonter anonymement toute suspicion de comportement dérogeant au code éthique.

3.4.2.2 La formation sur la conduite des affaires

Le Groupe propose aux salariés un module de formation en ligne obligatoire relatif à l'éthique des affaires, la lutte contre les pratiques et les infractions liées à la probité. Il est disponible en langues française et anglaise sur les outils de formation internes du Groupe. L'ensemble des collaborateurs du Groupe réalise cette formation en ligne, prioritairement à l'occasion de leur semaine d'intégration. Ces derniers disposent d'un délai de six mois pour réaliser la formation et valider les différentes thématiques. La formation s'achève par un questionnaire obligatoire pour lequel un score minimal de validation de la formation a été déterminé. Cette évaluation permet ainsi de vérifier l'assimilation des connaissances clés pour le Groupe. Les thématiques abordées par la formation regroupent les principaux points du programme de conformité, notamment la lutte contre la corruption, la fraude, le trafic d'influence, les conflits d'intérêts, les sanctions internationales et le respect du droit de la concurrence.

Le département Conformité propose également des actions de sensibilisation sur des sujets opérationnels à destination de l'ensemble des collaborateurs du Groupe. Ainsi, des actions de sensibilisation vis-à-vis des managers par le biais de formations à distance ou de communications dématérialisées (e-mails) sont proposées. Le Groupe entend à l'avenir renforcer ses différentes actions de sensibilisation et de formation à destination de l'ensemble des collaborateurs et des collaboratrices les plus exposés.

La semaine du 9 décembre 2024, à l'occasion de la Journée de lutte contre la corruption organisée sous l'égide des Nations unies, le département *Compliance* a organisé différents événements afin de sensibiliser aux nombreux sujets relatifs à l'éthique des affaires et à la lutte contre la corruption. Cette semaine a permis de rassembler les collaborateurs du Groupe autour de différentes actions de formation, d'un jeu concours et d'une conférence dispensée par un intervenant extérieur. La semaine a été l'occasion pour l'instance dirigeante de rappeler l'importance des sujets de lutte contre la corruption et l'action du Groupe autour de ces thématiques. Une semaine de la compliance a été reconduite en 2025.

Dans l'entité du groupe OVHcloud US, les employés sont tenus chaque année de suivre une formation sur le code éthique. À la fin de cette formation, le code éthique est signé par chacun d'entre eux pour affirmer ou réaffirmer cette prise de connaissance. En plus de la formation, les employés doivent également revoir et confirmer avoir pris connaissance de la version écrite du code éthique chaque année.

3.4.2.3 Fonctions exposées

Le Groupe dispose d'une cartographie des risques anticorruption permettant d'identifier les collaborateurs, les fonctions et les domaines les plus sensibles. À titre d'exemple, OVHcloud a identifié différentes fonctions à risque :

- les collaborateurs en lien avec des agents gouvernementaux, des autorités publiques, des entités étatiques ou des collectivités publiques ;
- les collaborateurs ayant recours à des intermédiaires pour la conduite des activités du Groupe ;
- les collaborateurs en charge des opérations de développement du Groupe ;
- les collaborateurs en lien avec les fournisseurs.

Formation des fonctions exposées

	Fonctions à risque
Nombre de participants	270
Taux de participants formés	94,8 %
THÈMES ABORDÉS	
Définition et compréhension de la corruption et du trafic d'influence	Oui
Programme de lutte contre la corruption et le trafic d'influence d'OVH	Oui
Procédure applicable en matière de signalement	Oui
Vérification des connaissances	Oui

3.4.3 ESRS G1-3 – Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin

3.4.3.1 Dispositif d'alerte interne

La plateforme d'alerte ROGER précitée permet de faire connaître tout fait ou comportement contraire au code éthique d'OVHcloud, et à l'intégrité des affaires.

Dès sa création, la plateforme d'alerte du Groupe s'est voulue ouverte, respectueuse de la confidentialité et accessible à la fois aux parties prenantes internes (employés d'OVHcloud, collaborateurs extérieurs et occasionnels) et externes (fournisseurs, prestataires, etc.). Le dispositif est accessible notamment depuis le site *corporate* du Groupe ainsi que sur l'intranet.

La communication relative au dispositif est réalisée dès l'arrivée du collaborateur dans le Groupe et par l'intermédiaire du Code de conduite communiqué aux fournisseurs lors de leur création.

Tout signalement est reçu par des référents désignés, lesquels observent un respect strict de la confidentialité des auteurs de signalement. Afin de protéger ces derniers, ils peuvent choisir de faire le signalement de manière anonyme.

Après la réception du signalement, les référents assurent les étapes de recevabilité et de traitement :

- une enquête interne est menée par les référents le cas échéant ;
- le résultat de l'enquête est communiqué à l'auteur du signalement ;
- les signalements relatifs à des faits de corruption, de fraude financière sont communiqués à la directrice juridique.

Les personnes habilitées à recueillir et traiter les signalements sont tenues d'agir de manière impartiale et confidentielle.

De plus, le dispositif permet aux signalants de s'adresser à des référents aux profils divers, présents physiquement sur plusieurs sites du Groupe. La plateforme de signalement est disponible dans les trois langues les plus couramment parlées chez OVHcloud : le français, l'anglais et le polonais.

Le dispositif d'alerte interne s'engage dans une complète protection accordée aux personnes physiques qui bénéficieraient de la qualification légale de lanceur d'alerte. Ainsi, OVHcloud protège les signalants de toutes mesures directes ou indirectes de représailles qui pourraient être prises à leur encontre.

Dans une stratégie de perpétuelle amélioration des dispositifs en place, OVHcloud entend améliorer le traitement des alertes reçues et assurer un *reporting*.

Aux États-Unis, la plateforme « EthicsPoint » peut être utilisée par les employés d'OVHcloud pour déposer une plainte confidentielle et anonyme sur une violation présumée de la politique de l'entité ou des normes éthiques, soit *via* un formulaire web, soit *via* une ligne téléphonique dédiée. Si une plainte est reçue *via* « EthicsPoint », elle sera traitée avec attention et investiguée par des membres de l'équipe juridique basée aux États-Unis.

3.4.3.2 Politiques relatives à la lutte contre la corruption et les pots-de-vin

OVHcloud garde une vigilance constante et met un point d'honneur à mener ses activités dans le strict respect des lois et réglementations qui lui sont applicables, notamment les obligations issues de la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, la lutte contre la corruption et le trafic d'influence et la modernisation de la vie économique (loi dite « Sapin II »). À ce titre, OVHcloud s'engage au respect de la Convention des Nations unies contre la corruption.

Le Groupe a déterminé ses orientations en matière de lutte contre la corruption et les pots-de-vin sur la base des dispositions légales et réglementaires auxquelles il est assujetti. Ainsi le Groupe a déployé un programme de conformité anticorruption sous la responsabilité du *Chief Compliance Officer* comprenant :

- la politique de lutte contre la corruption du Groupea été mise à jour en 2026, elle matérialise l'engagement public de son instance dirigeante ;
- le code éthique, qui réaffirme le principe de tolérance zéro à l'égard de toute forme de corruption ou de trafic d'influence ;
- la cartographie des risques de corruption et de trafic d'influence a été mise à jour en 2026, elle permet au Groupe d'avoir une vue d'ensemble précise des risques auxquels il est exposé et de déterminer des actions et des mesures d'atténuation et de maîtrise des risques qui entrent dans le plan d'action du Groupe ;
- le Code de conduite fournisseurs étayant les valeurs et principes auxquels le Groupe demande que son écosystème se conforme. C'est dans cet esprit qu'il est demandé à chaque fournisseur de signer le Code de conduite fournisseurs ;

Dans le cadre de sa politique de conformité, le Groupe s'efforce de formaliser ses mécanismes et ses bonnes pratiques en matière de conformité par l'adoption ou le renforcement de ses procédures internes :

- une politique en matière de cadeaux et d'invitations destinée à renforcer le contrôle d'un des principaux risques de corruption et de trafic d'influence. L'application de cette politique repose sur un outil de gestion permettant aux collaborateurs de déclarer en autonomie les cadeaux ou invitations reçus et offerts. Le processus de validation renforce en outre le rôle actif de la ligne managériale. Cette approche permet aux collaborateurs de s'interroger notamment sur les motivations qui justifient ce cadeau ou cette invitation,
- une politique relative à la prévention et à la gestion des conflits d'intérêts,
- un processus opérationnel a été défini pour les demandes de dons et mécénats – il sera supporté par une politique en cours de finalisation

Les politiques du Groupe sont diffusées par le biais d'une communication aux collaborateurs (par e-mail), disponibles sur l'intranet du Groupe. Certaines sont par ailleurs directement accessibles à l'adresse suivante : https://corporate.ovhcloud.com/fr/trusted-cloud/ethics-compliance/.

Enfin sur l'exercice 2026, le Groupe n'a fait l'objet d'aucune condamnation ou amende pour infraction à la législation sur la corruption et les pots-de-vin.

3.4.4 ESRS G1-2 – Gestion des relations avec les fournisseurs

3.4.4.1 Politique d'achats responsables chez OVHcloud

Poursuivant la dynamique initiée en 2024, OVHcloud a continué de renforcer sur l'exercice 2026 le pilotage des risques liés à ses relations fournisseurs et d'approfondir l'intégration des enjeux d'achats responsables. Ces derniers constituent des leviers clés de performance durable, essentiels pour ses clients et le reflet de son engagement envers toutes ses parties prenantes.

La politique d'achats responsables s'inscrit pleinement dans sa démarche de développement durable et oriente le choix de fournisseurs respectueux des principes sociaux, éthiques et environnementaux.

Objectifs et impacts associés

Déployée à l'échelle du Groupe, cette politique poursuit ses objectifs majeurs :

- sélectionner des partenaires responsables socialement, éthiquement et environnementalement ;
- intégrer les critères RSE dans les décisions d'achat ;
- réduire les risques d'approvisionnement, juridiques et réputationnels ;
- créer des opportunités d'innovation, d'économie circulaire et de partenariats responsables. Elle permet ainsi d'anticiper les risques tout en stimulant l'innovation et la compétitivité durable.

Champ d'application et exclusions

Cette politique couvre l'ensemble de la chaîne de valeur en amont, tous secteurs et zones géographiques confondus, pour plus de 3 500 fournisseurs actifs. Certaines exceptions sont possibles, notamment lorsque le fournisseur ne signe pas le Code de conduite OVHcloud mais impose ses propres standards RSE. Ces derniers peuvent être acceptés sous réserve d'une analyse d'équivalence validée avec le service juridique et la direction des achats.

Responsabilité et gouvernance

La direction des achats, rattachée à la direction de l'industrie, porte la responsabilité de la mise en œuvre de la politique. Elle définit les orientations, déploie les outils, assure la formation des équipes, pilote les plans d'action en lien avec les directions métiers, et veille à l'alignement des pratiques achats avec la stratégie de développement durable du Groupe.

La direction des achats améliore la performance fournisseurs, crée de la valeur dans des relations équilibrées, analyse les risques d'approvisionnement et soutient les engagements de développement durable. Elle pilote :

- les plans d'action fournisseurs ;
- la formation des acheteurs aux enjeux RSE ;
- la diffusion des bonnes pratiques ;
- la gestion proactive des risques RSE (évaluations EcoVadis, cartographie des risques).

Elle garantit la conformité et la bonne application des processus.

Une politique d'achats commune et renforcée

Depuis 2018, OVHcloud applique une politique d'achats commune fondée sur l'éthique, la conformité, la gestion des risques et le développement durable, tout en restant adaptable aux spécificités locales.

En 2024, elle a été enrichie d'une politique d'achats responsables affirmant clairement l'engagement RSE du Groupe. Révisée en 2025, elle précise les objectifs et renforce les critères de durabilité attendus des fournisseurs.

Tous les fournisseurs sont tenus d'adhérer au Code de conduite couvrant les droits humains, les conditions de travail, l'éthique et l'environnement.

Mise en œuvre opérationnelle et amélioration continue

La direction des achats assure :

- la contractualisation des engagements RSE (clause spécifique et signature du Code de conduite) ;
- la formation obligatoire des acheteurs aux enjeux RSE ;
- la gestion proactive des risques RSE *via* les évaluations EcoVadis des fournisseurs stratégiques et critiques.

L'ensemble des politiques est accessible à tous les collaborateurs *via* l'intranet, garantissant transparence et sensibilisation.

3.4.4.2 Actions liées à la gestion des relations fournisseurs

Promotion du Code de conduite

Le Code de conduite couvrant toutes les entités du Groupe hors entités de droits états-uniens, en place depuis 2018, formalise les exigences du Groupe en matière de droits humains, de conditions de travail, d'éthique et de respect de l'environnement.

En 2025, le Groupe a finalisé le Code de conduite fournisseurs dédié aux entités de droits états-uniens.

En 2025, 74,55 % des fournisseurs l'avaient signé, ce taux atteint 75,77 % en 2026. Une nouvelle version, intégrant les dernières évolutions réglementaires, est en vigueur depuis août 2024. Une version simplifiée est proposée aux fournisseurs disposant déjà de leur propre charte sous réserve de conformité aux principes du Code OVHcloud.

Amélioration du processus de sélection

Les critères RSE sont intégrés aux appels d'offres avec une pondération minimale de 5 %, ajustée selon le niveau de risque et l'impact environnemental. Cette pondération peut être renforcée pour les achats à fort impact.

Cartographie des risques pour piloter la résilience

Depuis 2024, 31 fournisseurs stratégiques et critiques ont été évalués *via* un questionnaire basé sur la méthodologie EcoVadis, couvrant les dimensions environnementales, sociales, éthiques et d'achats responsables. Cette évaluation a conduit à la mise en œuvre d'un plan d'action corrective pour un fournisseur présentant des lacunes RSE.

Parallèlement, OVHcloud utilise la plateforme **EcoVadis IQ Plus** pour cartographier les risques de durabilité sur l'ensemble de ses fournisseurs actifs. Plus de 2 294 fournisseurs ont ainsi fait l'objet d'une analyse des risques RSE par thème et famille d'achat, permettant d'identifier les risques par pays, secteur ou typologie de fournisseurs et de prioriser les efforts de mitigation.

En 2025, une cartographie des risques achats, dédiée aux achats prioritaires, a été initiée. Elle évalue, pour chaque catégorie d'achat :

- l'impact potentiel d'une rupture d'approvisionnement sur les opérations d'OVHcloud et de ses clients ;
- le niveau d'exposition à des risques spécifiques (géopolitiques, technologiques, environnementaux ou sociaux…).

Cette approche structurée permet de prioriser les risques et de définir des plans de mitigation ciblés. Cette analyse détaillée nourrit par la suite la cartographie globale des risques présentée au chapitre 2, notamment le risque lié à la chaîne d'approvisionnement.

Engagements en faveur de la transition énergétique

Le Groupe collabore avec ses principaux fournisseurs pour collecter l'empreinte carbone des composants achetés. Cela aide à identifier les sources majeures d'émissions et à accompagner leur réduction.

Comme détaillé en section 3.2.1.6, des CPPA ont été mis en place pour l'approvisionnement d'électricité en France et en Allemagne. Dans les autres pays, des garanties d'origine sont utilisées poru certifier que l'énergie achetée provient de sources renouvelables. Cette démarche s'inscrit dans la stratégie d'approvisionnement durable et de réduction des émissions de GES.

Renforcement du suivi RSE des fournisseurs

À ce jour, OVHcloud n'a pas encore réalisé d'audits fournisseurs sur site. Toutefois, dans le cadre de sa démarche d'achats responsables, le Groupe envisage, à l'avenir, de mener des audits ou enquêtes RSE ciblés auprès de fournisseurs sélectionnés afin de renforcer le suivi des engagements. Ces actions permettront d'améliorer la gestion des risques liés à la responsabilité sociale et environnementale, et pourront, le cas échéant, être prises en compte dans les processus de référencement.

Formation et sensibilisation

OVHcloud forme régulièrement ses acheteurs aux enjeux RSE et sensibilise également ses fournisseurs. En 2023, une journée de formation a été organisée, suivie en 2024 de *webinars* en partenariat avec Malakoff Humanis et l'Agefiph.

En 2025, tous les acheteurs ont complété quatre modules *e-learning* avec EcoVadis visant à renforcer leurs compétences en achats responsables :

1. introduction aux achats responsables ;

2. défis et avantages des achats responsables ;

3. gestion des objections des fournisseurs ;

4. amélioration continue en matière de RSE.

OVHcloud prévoit de poursuivre et d'adapter ses actions de formation, en ciblant prioritairement les nouveaux membres de l'équipe achat.

Valorisation des fournisseurs locaux et engagement en faveur du développement économique territorial

OVHcloud privilégie, dans la mesure du possible, le recours à des fournisseurs locaux. OVHcloud ne recourt donc pas à l'*offshoring* ou à la recherche de fournisseurs uniquement en fonction du critère du coût, mais privilégie au contraire une approche responsable qui valorise le développement local et la pérennité des relations commerciales. Cette politique s'applique aux prestations techniques ainsi qu'aux prestations intellectuelles.

Cette démarche renforce l'ancrage territorial du Groupe et contribue à la création d'emplois locaux comme décrit dans la section 3.3.3.5 *« S3-4/S3-5 – Actions et objectifs liés aux IRO importants sur les communautés affectées »*.

Engagement en faveur des achats inclusifs

Le Groupe renforce l'intégration des critères d'inclusion sociale dans ses processus d'achat. À ce titre, il intègre des exigences spécifiques dans ses appels d'offres et dans certains contrats, notamment en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap.

En 2025, l'intégration de ces clauses contractuelles a été consolidée. Ces critères sont pris en compte dans les grilles de sélection des fournisseurs, permettant d'évaluer concrètement leur engagement social. Cet engagement est décrit dans la section 3.3.3.5 *« S3-4/S3-5 – Actions et objectifs liés aux IRO importants sur les communautés affectées »*.

Gestion des relations fournisseurs

Le Groupe favorise des relations transparentes et équitables avec ses fournisseurs. Ses conditions de paiement respectent les pratiques du marché ainsi que la réglementation locale. La politique de paiement du Groupe, mise à jour en août 2024, est accessible à l'ensemble des collaborateurs. Les fournisseurs peuvent signaler tout retard de paiement, qui fait l'objet d'un suivi renforcé afin d'assurer une gestion réactive et transparente.

Transparence et éthique

Le respect des normes éthiques, sociales et environnementales est au cœur des exigences du Groupe. Le Code de conduite fournisseurs, clair et accessible, constitue le socle d'une relation équilibrée sans abus de pouvoir.

Digitalisation des processus

Pour simplifier les échanges et renforcer la conformité, OVHcloud utilise plusieurs outils digitaux complémentaires : Provigis pour la vérification des documents légaux, SIS ID pour la validation sécurisée des coordonnées bancaires et EcoVadis pour l'évaluation RSE des fournisseurs et Urba 360 (Coface), pour l'évaluation de leur solvabilité financière.

Ces dispositifs permettent une collecte structurée et sécurisée des données essentielles, facilitant le pilotage de la relation fournisseur et la détection des risques.

3.5 *Entity specific* : cybersécurité et protection des données

Entity specific : cybersécurité et protection des données

Enjeux matériels

Cybersécurité et protection des données
- 1 Impact positif
- 1 Impact négatif
- 2 Risques

Souveraineté numérique
- 1 Impact positif
- 1 Opportunité

Actions

#1. Sécurité intégrée
- Conception sécurisée des infrastructures, des accès, sécurité par conception et sécurisation physique

#2. Gouvernance, conformité et amélioration continue
- Conformité réglementaire, audits, contrôles, surveillance des menaces, gestion des accidents

#3. Instances de protection des données
- Structures assurant la mise en application de la protection des données dès la conception des outils internes et produits proposés aux clients

#4. Formation des salariés sur les questions de protection des données
- Sensibilisation en semaine d'intégration, module de e-learning obligatoire, possibilité additionnelle de formation spécifique

#5. Protection contre l'ingérence extraterritoriale
- Mesures stratégiques, techniques, technologiques, opérationnelles et organisationnelles

#6. Suivi de la souveraineté numérique
- Sensibilisation des salariés, contrôle de la chaîne de sous-traitance, conformité aux normes et évolutions réglementaires

Objectifs

- **Industrialiser la cybersécurité**
- **Aider les clients à gérer leurs risques spécifiques**
- **Conformité aux normes de sécurité les plus strictes**
- **Soutenir l'écosystème de la souveraineté numérique**

Contribution aux ODD*



** Objectifs de développement durable.*

Politiques et procédures

Politique de cybersécurité | Programme de conformité | Politique de protection des données

3.5.1 IRO-1 – Description des procédures d'identification et d'évaluation des IRO matériels

Dans le cadre de son analyse de double matérialité, OVHcloud a identifié des enjeux de cybersécurité, de protection et souveraineté numérique comme étant matériels pour le Groupe, tant en termes d'impacts sur ses clients qu'en termes d'impacts financiers pour ce dernier.

La cybersécurité représente un enjeu central dans l'activité du Groupe. Les failles de sécurité et la violation des données ont un impact potentiel majeur à la fois sur les clients du Groupe et sur le Groupe lui-même. Mais c'est aussi une opportunité car OVHcloud se dote de systèmes haute performance en termes de sécurité pour répondre aux besoins de ses clients.

Par ailleurs, la souveraineté numérique est aussi un des piliers majeurs de la stratégie d'OVHcloud et représente un avantage face à ses concurrents. Elle permet aux clients du Groupe de confier leurs données à un système les protégeant des ingérences extraterritoriales et ce sur une bonne partie de ses implantations.

3.5.2 Cybersécurité & protection des données

3.5.2.1 Politique liée à la cybersécurité

La direction d'OVHcloud s'engage dans la cybersécurité à long terme. Cela se manifeste par la création de règles claires pour la gestion des risques. Cela inclut également l'attribution de responsabilités, la fourniture des ressources nécessaires et le suivi des performances.

Le CISO (responsable de la sécurité de l'information) définit et met en œuvre la gouvernance de la cybersécurité. Ce travail est réalisé sous la supervision du CIO (directeur de l'information), qui agit en tant que sponsor exécutif sur ce sujet au sein du comex. Cette gouvernance est révisée et mise à jour chaque année pour s'aligner sur les objectifs stratégiques d'OVHcloud et sa gestion des risques à l'échelle du Groupe. Cette politique s'applique à l'ensemble des entités du Groupe et est adaptée à chaque environnement local avec leurs contraintes.

La propriété des systèmes est un principe clé dans la définition des responsabilités de sécurité chez OVHcloud. Chaque équipe est responsable de la sécurité des systèmes qu'elle construit et gère, selon trois principes fondamentaux :

- la responsabilité de l'équipe ;
- l'industrialisation ;
- l'expertise technique approfondie.

L'équipe de sécurité entretient des relations solides avec toutes les équipes exploitant des systèmes. Cela aide à garantir une approche cohérente de la sécurité dans tout le Groupe. Des réunions mensuelles, trimestrielles et annuelles sont organisées afin de faire le suivi des risques et établir les plans d'action. La comitologie est formelle avec toutes les équipes dont les produits sont couverts par des certifications 27001 *a minima*.

Cette gouvernance s'applique à toutes les entités du groupe OVHcloud. Elle inclut également les employés, les fournisseurs, les prestataires de services, les sous-traitants et les utilisateurs du système d'information.

Les services d'OVHcloud sont construits sur un cadre de cybersécurité conçu pour :

- équilibrer la stratégie à long terme avec des opérations quotidiennes efficaces ;
- concentrer les efforts en sécurité sur des actions à fort impact ;
- assurer que le Groupe répond efficacement aux nouvelles menaces et vulnérabilités.

L'équipe de sécurité d'OVHcloud exploite un ensemble unifié et complet de contrôles de sécurité au sein de son système de management de la sécurité de l'information, connu en interne sous le nom de OneISMS.

3.5.2.2 Politique liée à la protection des données

La protection des données et la cybersécurité sont directement liées. La cybersécurité est un des piliers essentiels de la protection des données des clients et de la conformité du Groupe sur la législation applicable au traitement de données à caractère personnel.

La souveraineté, la sécurité et la confidentialité des données constituent le socle de la proposition de valeur du Groupe et le fondement de la relation de confiance qui l'unit à ses clients.

Afin de garantir à ses clients la sécurité des données à caractère personnel qu'ils lui confient, de garantir le respect des réglementations européennes, notamment le RGPD, et de toutes les législations nationales qui lui sont opposables (telles que le *Data Protection Act* britannique, le *Data Protection Act* australien ou la loi 25 québécoise), OVHcloud a défini des règles claires et strictes en matière de traitement des données à caractère personnel tant de ses clients que de ses salariés.

Le DPO (délégué à la protection des données) définit et met en œuvre la gouvernance de la protection des données du Groupe (hors filiale américaine) en coopération avec le CISO et l'ensemble des directions du Groupe.

Celui-ci est rattaché directement à la directrice juridique et secrétaire du Conseil d'administration du Groupe, elle-même directement rattachée au directeur général d'OVHcloud.

Ce positionnement offre au DPO une liaison permanente avec l'ensemble des instances dirigeantes du Groupe, et ainsi un accès aux informations clés pour l'exercice de son activité, lui permettant d'être informé en amont des principaux projets et développements de produits envisagés.

Le DPO peut ainsi directement échanger avec l'ensemble de la direction du Groupe sur la faisabilité de ces projets, les risques et les éventuelles adaptations techniques et organisationnelles nécessaires afin de garantir la mise en œuvre de traitements respectant une parfaite légalité et une sécurité maximale tant pour les données des clients que pour celles qu'ils hébergent sur les instances OVHcloud.

Cette gouvernance s'appuie sur plusieurs politiques et procédures permettant d'assurer la conformité d'OVHcloud à la législation applicable et d'assurer la protection de ses clients et salariés contre l'application de lois à portée extraterritoriale :

- **une politique de traitement des demandes d'exercice de droits** dont l'objectif est de permettre une prise en charge rapide et efficace des demandes des clients.

  En complément de cette politique, OVHcloud a mis en place un formulaire de demande d'exercice de droits en ligne, accessible directement sur son site Internet. Ce formulaire permet d'assurer la traçabilité des demandes et le respect des délais de réponse.

  Les demandes sont ensuite traitées par une équipe dédiée du service clients du Groupe composée de cinq personnes répondant quotidiennement aux demandes des clients. Les clients peuvent aussi désormais demander la suppression de leur compte client directement depuis l'interface de gestion de leur service ;
- **une politique de gestion des incidents de sécurité** (violation de données) dont l'objectif est d'assurer la remontée d'information rapide aux personnes clés destinées à traiter les violations de données ;
- **une politique de gestion des demandes d'extraction de données** afin de s'assurer que les données sont légitimement extraites des bases de données et dans le respect du principe de minimisation ;
- **une politique de gestion des autorisations de déplacement avec des équipements OVHcloud.**

Les politiques ci-dessus s'appliquent à toutes les entités du Groupe hors États-Unis.

Afin de limiter le risque lié à l'ingérence extraterritoriale, et principalement l'application du *Cloud Act,* OVHcloud a procédé à une séparation stricte de ses activités américaines par rapport au reste du Groupe, avec des organisations juridiques et techniques différenciées. Les employés américains n'ayant par exemple pas accès aux données des clients localisés en dehors des centres de données basés aux États-Unis.

Les activités de la filiale états-unienne d'OVHcloud étant strictement séparées du reste du Groupe, notamment d'un point de vue juridique, l'encadrement et le pilotage de la protection des données à caractère personnel est réalisé par la direction juridique de cette entité. Le pays étant soumis à un cadre réglementaire distinct de celui de l'Union européenne, la conformité y est adaptée en conséquence.

La *privacy policy* encadrant les clients et employés de cette entité répond aux exigences les plus strictes en termes de protection des données et de cybersécurité. La politique détaille les types de données personnelles collectées (identifiants, données de navigation, informations financières, etc.), les moyens de collecte (directs, automatiques ou *via* des tiers), ainsi que les finalités (fourniture des services, support, marketing, amélioration des services). OVHcloud US agit en tant que responsable de traitement pour ses propres données, et en sous-traitant lorsqu'elle traite des données pour le compte de ses clients. Les utilisateurs disposent de droits (accès, rectification, suppression, portabilité, opposition au traitement, etc.) en fonction de leur juridiction (Californie, EEE [espace économique européen], etc.).

3.5.2.3 Objectifs liés à la cybersécurité

Les objectifs liés à la cybersécurité sont adaptés à l'offre des entités et applicables à l'ensemble du Groupe.

Industrialiser le socle de cybersécurité

L'objectif adopté industrialise la cybersécurité en mettant en place des architectures, processus et outils standardisés, automatisés et prêts à l'emploi, avec des contrôles formels tout au long du cycle de vie des systèmes; le tout favorisant ainsi la sécurité par conception. Chaque équipe est responsable de la sécurité des systèmes qu'elle gère, tout en respectant les règles communes d'OVHcloud, permettant un équilibre entre conformité et innovation. La collaboration étroite avec les équipes métiers assure l'application uniforme des principes de sécurité à l'échelle du Groupe.

Soutenir tous les types de clients dans leur croissance dans le cloud

Les produits d'OVHcloud sont construits en utilisant des technologies *open source* et des normes technologiques établies. Cela facilite l'adoption et la gestion de leurs systèmes dans le cloud pour les clients. La gestion du cycle de vie complet de la sécurité est une partie clé du processus de développement de produits. Cela améliore la valeur des services pour les clients du Groupe. OVHcloud gère tous les événements de sécurité, les incidents, les vulnérabilités, les menaces et les informations liées à la sécurité de manière unifiée et cohérente.

Soutenir chaque client dans la gestion de ses propres risques spécifiques

Face à la diversité des secteurs et des approches de sécurité de ses clients, selon les besoins métiers et le contexte opérationnel, OVHcloud propose :

- des fonctionnalités de sécurité standard disponibles pour tous les clients ;
- un ensemble d'outils et de fonctionnalités pour améliorer la sécurité dans chaque contexte ;
- des fonctionnalités optionnelles pour gérer des risques spécifiques à chaque projet.

Les clients ont également la liberté d'ajouter leurs propres outils et solutions de sécurité ou des solutions tierces et communautaires. La plateforme est conçue pour soutenir cette flexibilité. L'offre du Groupe comprend une large gamme de services de sécurité intégrés.

3.5.2.4 Objectifs liés à la protection des données

Industrialiser la protection des données

Le mécanisme de gestion des projets et de développement des produits permet d'établir des processus standardisés de validation et de suivi de l'ensemble des projets du Groupe.

L'objectif est d'industrialiser le *privacy by default* et *by design* afin d'intégrer la protection des données dès la conception des projets. Cet objectif est constitué des composantes suivantes :

- intégration systématique des mécanismes de protection des données dès la phase de conception de tout nouveau projet ou produit ;
- évaluation des risques dès les premières étapes de conception du projet afin de permettre en amont du projet la réalisation des analyses d'impact nécessaires pour identifier et atténuer les risques identifiés ;
- séquencement du développement des projets en cinq phases *(Discover, Define, Design, Develop, Deploy)* pour valider que chaque étape du développement du projet est conforme au droit de la protection des données et que les mesures de sécurité adéquates sont mises en œuvre ;
- rédaction et maintien d'une documentation complète pour assurer la traçabilité des décisions et des mesures de protection mises en œuvre ;
- adoption d'une démarche d'amélioration continue basée sur les retours d'expérience et les évolutions réglementaires.

3.5.2.5 Actions liées à la cybersécurité

Relations avec les experts externes en sécurité

L'équipe de sécurité et les experts techniques entretiennent des relations soutenues avec les communautés de sécurité externes, les autorités publiques, les éditeurs de logiciels et les fabricants de matériel afin d'anticiper les menaces et vulnérabilités émergentes, et permettre de prendre des mesures précoces pour réduire les risques associés. OVHcloud contribue aussi activement à la communauté de sécurité en partageant ses connaissances et innovations et exploite un programme public de *Bug-Bounty* permettant aux chercheurs externes en sécurité de signaler des vulnérabilités.

Programme de conformité

OVHcloud s'engage à respecter ses obligations contractuelles et légales envers ses clients et partenaires. Le Groupe fournit une matrice détaillée des rôles et responsabilités en matière de sécurité pour garantir que toutes les parties comprennent leurs devoirs respectifs. OVHcloud se conforme à toutes les lois et réglementations applicables dans chaque pays où il opère et suit les normes internationales de sécurité, telles qu'ISO 27001 et SecNumCloud et communique en toute transparence sur ses pratiques.

L'équipe de sécurité d'OVHcloud mène un programme structuré qui inclut :

- des revues internes et externes ;
- des contrôles de sécurité ;
- des audits réguliers aussi bien techniques qu'organisationnels.

Sécurité par conception

Le Groupe conçoit et construit ses systèmes de production en utilisant les principes suivants :

- exigences de niveau production : chaque système est conçu pour supporter un trafic élevé et évoluer rapidement ;
- interfaces et passerelles sécurisées : les systèmes sont conçus pour être exposés à des menaces externes. La limitation de l'exposition est traitée comme une couche de sécurité supplémentaire ;
- technologies robustes et éprouvées : le Groupe utilise des technologies *open source* et propriétaires qui répondent à des normes strictes de performance et de résilience ;
- comportement déterministe : les systèmes sont configurés pour un fonctionnement cohérent et sécurisé. Le Groupe construit une forte expertise grâce à une adoption progressive, des tests détaillés et des niveaux élevés d'automatisation. Cela inclut l'utilisation d'un modèle *as-code* et la gestion de chaque système tout au long de son cycle de vie ;
- logiciels développés en interne : les logiciels personnalisés sont développés en utilisant des processus stricts pour répondre à des besoins spécifiques, tels que des performances élevées ou des contrôles de sécurité avancés.

Protection des données & cybersécurité

OVHcloud applique une règle stricte : les données des clients ne sont jamais utilisées à des fins commerciales.

Les employés ne connaissent pas la nature des données hébergées par les clients et n'ont pas le droit d'y accéder. Cependant, lors d'opérations techniques sur des systèmes stockant des données clients, les employés peuvent techniquement être en position d'accéder à ces données. Un tel accès est strictement interdit. OVHcloud a mis en place des contrôles de sécurité stricts pour détecter tout accès non autorisé, assurer la traçabilité des actions et garantir que cette règle est respectée en tout temps. Ces éléments sont formalisés notamment dans la charte informatique du Groupe. Cette dernière est un document qui définit les règles et les principes pour l'utilisation du système d'information d'OVHcloud. En plus des données clients, OVHcloud gère des données internes, qui peuvent concerner des clients, des employés, des prestataires de services ou des partenaires. Lorsque cela est légalement autorisé, ces données peuvent être partagées avec des tiers. OVHcloud agit en tant que responsable du traitement pour ces données internes et applique des mesures de sécurité appropriées en fonction du type de données, de leur sensibilité et de la phase de leur cycle de vie – qu'elles soient stockées, utilisées, transmises ou supprimées.

Formation des salariés

Les équipes d'OVHcloud gèrent collectivement la gestion de milliers d'environnements clients. Tous les employés d'OVHcloud suivent un programme formel de sensibilisation et de formation à la cybersécurité avant l'embauche, *via* des vérifications des antécédents adaptées aux responsabilités du poste.

Dès leur premier jour, les nouveaux employés reçoivent une formation d'intégration en cybersécurité. Cette sensibilisation initiale est renforcée par une communication interne régulière, partageant des retours opérationnels et des préoccupations actuelles en matière de cybersécurité. Pour les postes sensibles, une formation supplémentaire est dispensée régulièrement. Des exercices et simulations réguliers testent la capacité des équipes à reconnaître et à répondre aux incidents.

Environnement de travail

La plupart des activités opérationnelles chez OVHcloud sont réalisées à l'aide de services centralisés. Les employés utilisent leurs postes de travail pour accéder à ces services.

Maintenir un niveau élevé de contrôle sur les postes de travail est essentiel pour empêcher qu'ils ne deviennent un point d'entrée pour les attaques. Équilibrer les besoins opérationnels avec les exigences de sécurité strictes est un défi continu.

Pour y répondre, le Groupe met en œuvre :

- un contrôle d'accès strict aux réseaux internes, systèmes et applications. L'accès est basé sur les rôles professionnels et géré par des passerelles sécurisées ou des bastions pour assurer la traçabilité ;
- la surveillance des réseaux internes, de l'accès aux ressources externes, des outils de communication et des applications internes pour détecter les activités inhabituelles ou non autorisées ;
- un contrôle strict de la configuration des postes de travail, y compris le durcissement du système, la gestion automatisée de la configuration, la suppression des droits d'administrateur locaux, la surveillance centralisée avec EDR (détection et réponse aux incidents sur terminaux) et la protection contre les logiciels malveillants, et les outils d'investigation des incidents ;
- des postes de travail dédiés avec des configurations personnalisées pour les rôles sensibles et les environnements critiques ;
- un contrôle strict de l'accès aux applications *via* les appareils mobiles.

Gestion des identités et des accès

Le système interne de gestion des identités et des accès (IAM) couvre l'ensemble du cycle de vie des identités des utilisateurs. Les demandes d'accès suivent un processus structuré, d'approbation et l'accès est accordé uniquement aux individus autorisés selon les besoins commerciaux.

Le Groupe utilise diverses méthodes d'authentification (mots de passe, les certificats numériques, les jetons physiques et l'authentification biométrique). Le système de contrôle d'accès basé sur les rôles (RBAC) définit les niveaux d'accès en fonction du rôle de l'utilisateur.

Des revues d'accès régulières garantissent la responsabilité individuelle et l'alignement des droits avec les politiques internes ; l'authentification multifacteurs est fortement recommandée pour l'accès aux services réseau.

Le système de déploiement continu (CDS)

Face à plus d'un millier de développeurs travaillant sur plusieurs piles technologiques variées, le Groupe a défini un ensemble d'archétypes de développement servant de modèles fondamentaux pour différents types de projets. Le code source est centralisé dans un dépôt partagé garantissant un accès cohérent et une collaboration efficace, au sein d'une chaîne d'outils couvrant un large éventail de technologies et de *workflows*, complétée par des environnements et laboratoires dédiés aux tests. La signature de code garantit l'authenticité et l'intégrité des logiciels, tandis que des outils d'IAM et de gestion des dépendances développés en interne assurent un contrôle d'accès élevé, une auditabilité complète et l'absence de vulnérabilités connues dans les composants externes.

Opération sécurisée des systèmes

Le durcissement des systèmes, incluant la suppression systématique des fonctionnalités inutiles, la configuration des systèmes avec des paramètres sécurisés et l'application des derniers correctifs de sécurité, réduit les vulnérabilités, complété par une gestion des configurations cryptographique conformes aux meilleures pratiques de l'industrie pour un chiffrement sécurisé.

Les configurations des systèmes et des applications sont strictement contrôlées, tout changement étant suivi, le contrôle de l'inventaire appliqué et tout actif informatique – y compris le matériel, les logiciels et les données – est enregistré et surveillé.

Surveillance, détection et réponse aux incidents

OVHcloud utilise un cadre d'analyse des menaces en continu directement connecté à ses systèmes de surveillance pour ajuster ses pratiques opérationnelles en temps réel et répondre aux risques actuels. L'équipe de sécurité du Groupe est structurée pour permettre la mobilisation rapide d'experts en cas d'incident et réduire les risques futurs.

Le Groupe utilise un système de gestion des événements et des informations de sécurité (SIEM) pour surveiller les événements en temps réel, détecter les menaces et identifier les risques de sécurité.

Le processus de gestion des incidents, géré par une équipe spécialisée (CERT), comprend des définitions claires des types d'incidents, des niveaux de gravité et des procédures de réponse.

Le Groupe maintient également un plan de communication clair pour garantir que les parties prenantes sont informées et mises à jour pendant les incidents de sécurité. Des exercices et des simulations réguliers sont menés pour tester et renforcer les capacités de réponse aux incidents.

Sécurité des datacenters

Les datacenters d'OVHcloud sont conçus et exploités comme des installations de niveau industriel. Les risques de chaque site sont analysés en prenant en compte les facteurs géographiques, techniques et sociétaux influençant sa gestion et son exploitation.

Toutes les opérations, y compris de routine, suivent des procédures formelles garantissant la traçabilité et la responsabilité. Tout changement est géré par un processus structuré et coordonné de manière centrale, ce qui aide à anticiper les risques et à évaluer les impacts potentiels.

L'accès aux datacenters est restreint et basé sur une identification individuelle et un besoin commercial strict. Le contrôle d'accès est défini par un modèle de zonage, dans lequel chaque zone a des règles d'accès spécifiques basées sur sa criticité et sa fonction commerciale.

Pour soutenir cette politique d'accès, OVHcloud s'appuie sur :

- des systèmes de vidéosurveillance avancés ;
- des systèmes d'information dédiés aux datacenters ;
- une coordination et une surveillance centralisées des activités de sécurité et opérationnelles.

Ces systèmes aident à garantir que les opérations locales sont sécurisées et alignées sur le cadre de sécurité et de surveillance mondial d'OVHcloud.

Le suivi de l'ensemble de ces actions se fait :

- au niveau opérationnel par le biais de suivi JIRA (outil de gestion de projet) ;
- par des contrôles à plusieurs niveaux menés sur les projets ;
- au cours de comités de pilotage mensuels et trimestriels ;
- par une revue annuelle de direction dans laquelle le suivi des actions en cours est fait ;
- par un passage en gouvernance des risques pour présenter les risques, plans d'action et priorités.

Un élargissement du suivi des KPI est en cours sur chacun des points de contrôle.

3.5.3 Souveraineté numérique

Définition

La souveraineté numérique est un concept en évolution, OVHcloud a donc établi sa propre définition en se fiant à celles des cabinets d'analystes industriels reconnus, comme Gartner, qui englobe à la fois la souveraineté numérique, la souveraineté technologique et la souveraineté opérationnelle :

- la souveraineté numérique fait référence à la capacité d'une organisation publique ou privée à maintenir le contrôle de ses données et des données qui lui sont confiées par ses clients. Elle implique de respecter la réglementation locale en vigueur en matière de données, mais également d'assurer la sécurité de l'accès et du stockage des données. Cette question est particulièrement critique pour deux cas d'usage :
  - d'une part, le besoin de contrôler les données stratégiques de l'organisation (secrets commerciaux, données brutes sur le fonctionnement de son activité, propriété intellectuelle, données sur ses projets de recherche, etc.),
  - d'autre part, protéger les données personnelles des employés ou des clients et ainsi assurer la confiance des personnes dans les services numériques qui traiteront les données les concernant ;
- la souveraineté technologique fait référence à la capacité à maîtriser les technologies stratégiques, garantissant ainsi leur autonomie. Le matériel (composants électroniques, capacité à fabriquer des serveurs dans l'UE) et les logiciels (systèmes d'exploitation, logiciels dans les domaines de la cybersécurité, de l'intelligence artificielle et de l'informatique quantique) doivent être pris en compte. Le recours à l'*open source* et la limitation de la dépendance à des technologies pouvant être interrompues par des tiers participent à la souveraineté technologique ;
- la souveraineté opérationnelle fait référence à la capacité à maîtriser les opérations menées sur les infrastructures abritant les données, incluant le contrôle du personnel pouvant accéder à la donnée ou encore les processus de gestion des données mis en place.

3.5.2.6 Actions liées à la protection des données

Protection des données dès la conception

Afin d'assurer que le développement des outils internes et des produits proposés aux clients prend en compte la protection des données dès leur conception, des comités mensuels de suivi entre le DPO et les acteurs clés de la protection de la donnée tels que le RSSI (responsable de la sécurité des systèmes d'information), le service clients, ou divers représentants de la direction des systèmes d'information sont organisés.

Formations des salariés

À l'instar de la cybersécurité, dès leur arrivée chez OVHcloud, quelle que soit la filiale du Groupe à laquelle ils sont rattachés, les salariés du Groupe sont obligatoirement formés à la protection des données.

Cette formation s'effectue en deux temps, (i) au travers de la semaine d'intégration à laquelle tout nouveau salarié, y compris les membres du comité exécutif, assiste, puis (ii) au travers du *e-learning* obligatoire.

Des formations spécifiques adaptées à la singularité de chaque équipe (ressources humaines, équipes techniques, service clients, etc.) ont été mises en place afin d'assurer un niveau de connaissance adéquate des règles en matière de protection des données.

Protection des données contre l'ingérence extraterritoriale

Comme indiqué en 3.5.2.2, OVHcloud protège les données de ses clients européens contre toute ingérence extraterritoriale, notamment américaine, *via* une séparation stricte de ses entités États-Uniennes du reste du Groupe (aucun accès croisé aux données ni aux infrastructures). Seules des entités basées dans l'UE ou dans des pays reconnus adéquats (ex. : Canada) peuvent intervenir techniquement sur les infrastructures hébergeant les données des clients européens. Des mesures organisationnelles complètent ce dispositif, comme l'usage d'ordinateurs « blancs », ne permettant aucun accès aux outils d'OVHcloud, pour tout déplacement d'un salarié aux États-Unis.

3.5.3.1 Gouvernance

La souveraineté numérique est un thème transversal et stratégique qui imprègne à la fois les opérations commerciales de base d'OVHcloud et sa stratégie de responsabilité sociale d'entreprise (RSE).

Pour soutenir ses différentes initiatives et engagements, OVHcloud a également établi plusieurs organes pour assurer une approche fédérée de la gouvernance des données, en réunissant des parties prenantes des équipes mentionnées ci-dessus :

- le groupe de travail sur la souveraineté réunit des parties prenantes clés d'OVHcloud pour assurer la protection des données des clients contre les menaces internationales et défendre la souveraineté numérique ;
- le comité de coordination des données assure un contrôle strict de la qualité et de la cohérence des données, en alignant les pratiques sur les normes ISO 27001 et ISO 27701.

La souveraineté est l'un des trois piliers fondamentaux de la stratégie de RSE d'OVHcloud, elle est abordée et gérée à plusieurs niveaux organisationnels :

- le Conseil d'administration intègre les considérations de souveraineté liées à la RSE dans ses processus de prise de décision stratégique ;
- le comité stratégique et RSE soutient et prépare les décisions du Conseil d'administration sur les sujets de RSE, y compris la souveraineté ;
- le comité exécutif reçoit des mises à jour **bimensuelles** sur les activités de RSE liées à la souveraineté *via* des rapports du comité de pilotage de la RSE. Il est responsable de la validation de la politique de RSE et des initiatives de souveraineté associées.

Par conséquent, toutes les équipes d'OVHcloud s'engagent dans des initiatives liées à la souveraineté dans leurs domaines de responsabilité respectifs. Les équipes du DPO, de la sécurité physique des sites, de la sécurité des systèmes d'information, du développement de produits et services, des affaires publiques, de la stratégie et de l'approvisionnement sont toutes impliquées dans le respect et la promotion de la souveraineté.

Grâce à ce cadre de gouvernance robuste et à l'intégration transversale, OVHcloud assure que la souveraineté numérique reste un objectif central de sa direction stratégique et de son exécution opérationnelle.

3.5.3.2 Politique liée à la souveraineté numérique

La stratégie et les actions de souveraineté d'OVHcloud sont consolidées dans la politique de RSE, produite par le comité de pilotage de la RSE et validée par le comité exécutif. Elle est mise à jour annuellement sur la base des évolutions organisationnelles, réglementaires et du marché, et est partagée avec l'ensemble de l'organisation et avec des parties externes sur demande, en français et en anglais, pour promouvoir la transparence. Cette politique de RSE couvre toutes les entités d'OVHcloud, à l'exception de l'entité américaine, qui est fonctionnellement et techniquement indépendante du reste du Groupe.

3.5.3.3 Actions liées à la souveraineté numérique

Initiatives de sensibilisation et de formation pour les parties prenantes internes

OVHcloud assure que tous les employés, quelle que soit leur filiale, puissent participer à des actions de sensibilisation sur les enjeux liés à la souveraineté. Pour cela, le Groupe a lancé le programme de conférences en 2025 (non obligatoire), comprenant une dizaine de modules thématiques sur la souveraineté numérique, dispensés aux employés du Groupe (hors États-Unis) par des intervenants internes en anglais et en français. Les sujets abordés incluent : la définition de la souveraineté et les concepts associés, les enjeux géopolitiques et réglementaires entourant la souveraineté, et les aspects techniques de la souveraineté.

Contrôle étendu de la chaîne de sous-traitance et des dépendances technologiques

Comme expliqué dans la section 3.2.3 *« ESRS E5 – Utilisation des ressources et économie circulaire »*, le Groupe bénéficie de la maîtrise de sa chaîne de production. Ce contrôle logistique assure la souveraineté numérique et des services. La capacité du Groupe à soutenir le développement des activités des clients a été notamment démontrée lors de la crise sanitaire de 2020, où OVHcloud a évité les perturbations d'approvisionnement, contrairement à certains de ses concurrents plus dépendants des fournisseurs.

Le Groupe donne la priorité aux fournisseurs de technologies et aux outils qui respectent les principes de souveraineté et de gestion responsable des données. En effet, OVHcloud se distingue en intégrant des technologies ouvertes, réversibles et interopérables, ainsi que des normes du marché, dans ses produits. Ces plateformes respectent la souveraineté numérique des clients et sont exploitées de bout en bout par OVHcloud.

De plus, OVHcloud soutient activement les acteurs européens et *open source* afin de favoriser un écosystème numérique souverain.

Conformité aux normes de sécurité les plus strictes et aux référentiels de souveraineté

OVHcloud poursuit activement les certifications et les qualifications nationales (SecNumCloud, ACN, ENS, BSI C5, G-Cloud…), internationales (ISO 27001, ISO 27701, PCI DSS, SOC 1 type II, SOC 2 Type II, CSA STAR…) et sectorielles (HDS, HIPAA, HITECH, EBA, ACPR PSEE, DORA…) pour répondre aux exigences de sécurité, de conformité et de confiance dans différents secteurs et régions (ces différentes certifications sont définies dans le glossaire). Ces actions couvrent diverses régions (France, Royaume-Uni, Italie, UE) et secteurs (public, santé, finance), impliquant les parties amont (infrastructure) et aval (support, maintenance) de la chaîne de valeur. Les certifications sont obtenues et renouvelées régulièrement grâce à des audits de tiers.

Conformité et suivi des évolutions législatives et réglementaires

OVHcloud suit activement les évolutions législatives et réglementaires, et met en œuvre les mesures techniques, juridiques et organisationnelles nécessaires pour assurer la conformité continue avec la protection des données à caractère personnel et maintenir la souveraineté numérique des clients. Les équipes concernées, en particulier les affaires publiques et la direction juridique, sont équipées d'outils dédiés. En tant que fournisseur de services cloud, OVHcloud est soumis à des réglementations dans de nombreux domaines, notamment les services informatiques (IT), la cybersécurité, la lutte contre les contenus illicites et la protection des données. OVHcloud peut également être soumis à des règles sectorielles applicables à certains clients et à des réglementations générales, telles que la protection des consommateurs. À mesure que l'autonomie stratégique et la souveraineté numérique occupent une part importante du débat public dans le monde, certaines de ces législations commencent à inclure des exigences spécifiques, telles que la protection des données sensibles contre l'accès extraterritorial. Ces débats et développements sont suivis de près par le département juridique et le département des affaires publiques d'OVHcloud.

Participation aux initiatives européennes sur l'autonomie stratégique

OVHcloud entend assumer pleinement son rôle de leader du cloud européen. À la tête d'initiatives à l'échelle française, européenne et internationale, le Groupe milite activement pour le développement d'un écosystème de fournisseurs de services cloud européens capables de répondre aux besoins des utilisateurs. La souveraineté numérique et un marché du cloud équitable en Europe sont fondamentaux pour garantir la liberté de choix des utilisateurs de services cloud. OVHcloud travaille sur plusieurs fronts pour sensibiliser aux enjeux entourant le traitement des données et à l'importance pour les organisations de contrôler leurs données les plus sensibles et l'interopérabilité du cloud, par exemple. Ses initiatives incluent la participation à des salons, des tables rondes, des débats, des conférences et des discussions avec des représentants d'institutions nationales, européennes et internationales, ainsi que l'organisation d'événements *ad hoc.*

OVHcloud initie et contribue à des initiatives nationales et européennes pour renforcer l'autonomie stratégique, telles que la préfiguration du comité stratégique du secteur numérique de confiance (CSF) en France. Au niveau européen, OVHcloud est également membre fondateur de l'Alliance européenne pour les données industrielles, la périphérie et le cloud.

Le modèle de cloud européen défendu par le Groupe implique une vision européenne de la protection des données à caractère personnel, et donc un engagement au niveau de l'écosystème, à la fois à l'échelle européenne et nationale.

- **Création du comité stratégique du secteur des technologies de confiance en France** : en octobre 2022, Michel Paulin, alors directeur général d'OVHcloud, a été chargé par le gouvernement français de structurer et de consolider le secteur numérique de confiance en France, dans lequel le cloud joue un rôle central. À ce jour, OVHcloud reste pleinement engagé dans ce comité, notamment au sein des groupes de travail sur les offres et les données sensibles.
- **Membre fondateur de Gaia-X** : OVHcloud a participé à la création de Gaia-X, une initiative européenne lancée en 2020 dont l'objectif est de bâtir un écosystème numérique fédéré, ouvert, sécurisé et transparent. Il vise à permettre aux utilisateurs de bénéficier de services cloud qui répondent à leurs besoins, tant techniques que juridiques, et leur offrent des garanties appropriées, notamment en matière de protection des données, d'interopérabilité, de sécurité ou d'immunité aux lois extraterritoriales. Dans le cadre de Gaia-X, OVHcloud promeut l'introduction d'un label pour les services cloud garantissant aux utilisateurs un niveau approprié de protection des données. En 2023, OVHcloud a été réélu au Conseil d'administration de Gaia-X pour deux ans.
- **Membre fondateur de l'Alliance européenne pour les données industrielles, la périphérie et le cloud** : OVHcloud est également membre fondateur de l'Alliance européenne pour les données industrielles, la périphérie et le cloud, une initiative lancée par la Commission européenne, qui mobilise 57 acteurs industriels européens pour renforcer la capacité de l'Europe à développer ses propres technologies cloud et *Edge*, en tenant compte des défis de la souveraineté et du développement durable. OVHcloud a participé aux réunions générales de l'Alliance et a contribué à la réalisation de livrables.

En s'appuyant sur tous ces engagements, le Groupe, aux côtés de son écosystème, est favorable aux projets de régulation et initiatives capables de soutenir la souveraineté numérique européenne et l'établissement d'un marché du cloud équitable. Le Groupe a participé aux débats et a nourri les discussions autour de la loi pour sécuriser et réguler l'espace numérique en France ainsi qu'autour du DMA (*Digital Markets Act*), du *Data Act* et du CADA (*Cloud and AI Development Act)* au niveau européen. Le Groupe accueille favorablement les enquêtes dans le monde sur les pratiques restrictives sur le marché du cloud, en France, aux Pays-Bas, en Espagne et au Royaume-Uni.

Engagement en faveur de l'*open source*

OVHcloud développe de nombreuses technologies *open source.* Cet engagement est décrit dans la section 3.3.4.5.2 « *Actions liées à l'*open source ».

3.6 Rapport de certification des informations en matière de durabilité

Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 de OVH Groupe, relatives à l'exercice clos le 31 août 2026.

À l'assemblée générale de la société,

Le présent rapport est émis en notre qualité de commissaire aux comptes d'OVH Groupe. Il porte sur les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, relatives à l'exercice clos le 31 août 2026 et incluses dans la section 16 du rapport sur la gestion du groupe.

Nos travaux, qui portent sur ces informations, ont été réalisés dans un contexte évolutif caractérisé par des incertitudes sur l'interprétation des textes et le développement de pratiques de place.

En application de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, OVH Groupe est tenue d'inclure les informations précitées au sein d'une section distincte du rapport sur la gestion du groupe.

Ces informations permettent de comprendre les impacts de l'activité d'OVH Groupe sur les enjeux de durabilité, ainsi que la manière dont ces enjeux influent sur l'évolution des affaires du Groupe, de ses résultats et de sa situation. Les enjeux de durabilité comprennent les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernement d'entreprise.

En application du II de l'article L. 821-54 du code précité, notre mission consiste à mettre en œuvre les travaux nécessaires à l'émission d'un avis, exprimant une assurance limitée, portant sur :

- la conformité aux exigences découlant des normes d'information en matière de durabilité adoptées par la Commission européenne en vertu de l'article 29 ter de la directive (UE) 2013/34 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013, telle que modifiée par la directive (UE) 2022/2464 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 (ci-après ESRS pour *European Sustainability Reporting Standards*) du processus mis en œuvre par OVH Groupe pour déterminer les informations publiées, qui incluent, lorsque l'entité y est soumise, l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du code du travail ;
- la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans la section 16 du rapport sur la gestion du groupe avec les dispositions de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS ; et
- le respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

L'exercice de cette mission est réalisé en conformité avec les règles déontologiques, y compris d'indépendance, et les règles de qualité prescrites par le code de commerce.

Il est également régi par les lignes directrices de la Haute Autorité de l'Audit « Mission de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 ».

Dans les trois parties distinctes du rapport qui suivent, nous présentons, pour chacun des axes de notre mission, la nature des vérifications que nous avons opérées, les conclusions que nous en avons tirées, et, à l'appui de ces conclusions, les éléments qui ont fait l'objet, de notre part, d'une attention particulière et les diligences que nous avons mises en œuvre au titre de ces éléments. Nous attirons votre attention sur le fait que nous n'exprimons pas de conclusion sur ces éléments pris isolément et qu'il convient de considérer que les diligences explicitées s'inscrivent dans le contexte global de la formation des conclusions émises sur chacun des trois axes de notre mission.

Enfin, lorsqu'il nous semble nécessaire d'attirer votre attention sur une ou plusieurs informations en matière de durabilité fournies par OVH Groupe dans le rapport sur la gestion du groupe, nous formulons un paragraphe d'observations.

Limites de notre mission

Notre mission ayant pour objectif d'exprimer une assurance limitée, la nature (choix des techniques de contrôle) des travaux, leur étendue (amplitude), et leur durée, sont moindres que ceux nécessaires à l'obtention d'une assurance raisonnable.

Cette mission ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion d'OVH Groupe, notamment à porter une appréciation, qui dépasserait la conformité aux prescriptions d'information des ESRS sur la pertinence des choix opérés par OVH Groupe en termes de plans d'action, de cibles, de politiques, d'analyses de scénarios et de plans de transition.

En outre, s'agissant des informations prospectives, qui présentent par nature un caractère incertain, leurs réalisations futures différeront parfois de manière significative des informations prospectives présentées dans le rapport sur la gestion du groupe.

Notre mission permet cependant d'exprimer des conclusions concernant le processus de détermination des informations en matière de durabilité publiées, les informations elles-mêmes, et les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, quant à l'absence d'identification ou, au contraire, l'identification, d'erreurs, omissions ou incohérences d'une importance telle qu'elles seraient susceptibles d'influencer les décisions que pourraient prendre les lecteurs des informations objet de nos vérifications.

Les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) n° 2020/852 peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenus pour leur établissement et présentés dans le rapport sur la gestion du groupe.

Conformité aux exigences découlant des normes ESRS du processus mis en œuvre par OVH Groupe pour déterminer les informations publiées, qui incluent l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du code du travail

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que :

- le processus défini et mis en œuvre par OVH Groupe incluant l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du code du travail lui a permis, conformément aux ESRS, d'identifier et d'évaluer ses impacts, risques et opportunités liés aux enjeux de durabilité, et d'identifier ceux de ces impacts, risques et opportunités matériels qui ont conduit à la publication des informations en matière de durabilité dans la section 16 du rapport sur la gestion du groupe, et
- les informations fournies sur ce processus sont également conformes aux ESRS.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant la conformité du processus mis en œuvre par OVH Groupe avec les ESRS.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par OVH Groupe pour déterminer les informations publiées.

Les informations relatives à la manière dont l'entité conclut qu'il n'y a pas de changements significatifs ayant eu lieu au cours de l'exercice nécessitant une actualisation du processus de double matérialité sont mentionnées dans le paragraphe 3.1.4 *« Gestion des impacts, risques et opportunités »* à la section 16 du rapport sur la gestion du groupe.

Nous avons, par entretien avec la direction financière et/ou les personnes que nous avons jugé appropriées et par inspection de la documentation disponible, pris connaissance des analyses menées par l'entité, en particulier l'évaluation des facteurs internes et externes considérés pour justifier l'absence d'actualisation du processus de double matérialité. Ceux-ci incluent notamment les modifications du périmètre de reporting.

Sur la base de notre jugement professionnel, nos diligences ont notamment consisté à :

- exercer notre esprit critique sur la documentation des analyses menées par l'entité ainsi que sur la démarche mise en œuvre par cette dernière pour identifier les facteurs internes et externes à considérer ;
- apprécier le caractère approprié des facteurs internes et externes considérés par l'entité au regard de notre connaissance de l'entité ;
- apprécier le caractère approprié du processus d'évaluation de la matérialité d'impact et financière mis en œuvre par l'entité pour déterminer les informations matérielles publiées (y compris la fixation de seuils) au regard de notre connaissance de l'entité ;
- apprécier le caractère approprié de la description donnée à ce titre dans la section 3.1.4 *« Gestion des impacts, risques et opportunités »* à la section 16 du rapport sur la gestion du groupe.

Conformité des informations en matière de durabilité incluses dans la section 16 du rapport sur la gestion du groupe avec les dispositions de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS.

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que, conformément aux prescriptions légales et règlementaires, y compris aux ESRS :

- les renseignements fournis permettent de comprendre les modalités de préparation et de gouvernance des informations en matière de durabilité incluses dans la section 16 du rapport sur la gestion du groupe, y compris les modalités de détermination des informations relatives à la chaîne de valeur et les exemptions de divulgation retenues ;
- la présentation de ces informations en garantit la lisibilité et la compréhensibilité ;
- le périmètre retenu par OVH Groupe relativement à ces informations est approprié ; et
- sur la base d'une sélection, fondée sur notre analyse des risques de non-conformité des informations fournies et des attentes de leurs utilisateurs, que ces informations ne présentent pas d'erreurs, omissions, incohérences importantes, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans la section 16 du rapport sur la gestion du groupe, avec les dispositions de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Les informations publiées au titre du changement climatique (ESRS E1) sont mentionnées au paragraphe 3.2.1 ESRS E1 – Changement climatique de la section 16 du rapport sur la gestion du groupe.

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS de ces informations.

Nos diligences ont notamment consisté à :

- sur la base des entretiens menés avec la direction ou les personnes concernées, en particulier, le comité de pilotage RSE d'OVH Groupe S.A., nous avons apprécié si la description des politiques, actions et cibles mises en place par l'entité couvre les domaines suivants : l'atténuation du changement climatique, l'efficacité énergétique, et l'utilisation des énergies renouvelables ;
- apprécier le caractère approprié de l'information présentée dans les notes de la section environnementale des informations en matière de durabilité incluses dans le rapport sur la gestion du groupe et sa cohérence d'ensemble avec notre connaissance de l'entité.

En ce qui concerne les informations publiées au titre du bilan d'émission de dioxyde de carbone

- Nous avons apprécié la cohérence du périmètre considéré pour l'évaluation du bilan d'émissions de gaz à effet de serre avec le périmètre des états financiers consolidés et la chaîne de valeur amont et aval ;
- Nous avons pris connaissance du protocole d'établissement de l'inventaire des émissions de dioxyde de carbone utilisé par l'entité pour établir son bilan carbone et apprécié ses modalités d'application, sur une sélection de catégories d'émissions, sur le scope 1 et le scope 2, notamment au niveau de la production de serveurs et du fonctionnement des Datacenters.
- Concernant les émissions relatives au scope 3, nous avons apprécié le processus de collecte d'informations concernant les volumes de produits et de services achetés et les quantités d'énergies consommées.
- Nous avons apprécié le caractère approprié des facteurs d'émission utilisés et du calcul des conversions afférentes ainsi que les hypothèses de calcul et dans une moindre mesure d'extrapolation, compte tenu de l'incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées ;
- Pour les données physiques, notamment les consommations d'énergies exprimées en kWh, nous avons rapproché, sur la base de sondages, les données sous-jacentes servant à l'élaboration du bilan d'émissions de dioxyde de carbone avec les pièces justificatives.

Respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier le processus mis en œuvre par OVH Groupe pour déterminer le caractère éligible et aligné des activités des entités comprises dans la consolidation.

Ils ont également consisté à vérifier les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, ce qui implique la vérification :

- de la conformité aux règles de présentation de ces informations qui en garantissent la lisibilité et la compréhensibilité ;
- sur la base d'une sélection, de l'absence d'erreurs, omissions, incohérences importantes dans les informations fournies, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant le respect des exigences de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Une information concernant l'alignement des activités figure au paragraphe « *Détermination des activités économiques d'OVHcloud alignées à la taxonomie européenne* » présenté dans la partie 3.2.4 « *Taxonomie européenne* » de la section 16 du rapport sur la gestion du groupe.

Dans le cadre de nos vérifications, nous avons notamment :

- consulté, par sondage, les sources documentaires utilisées, y compris externes le cas échéant, et mené des entretiens avec les personnes concernées ;
- analysé, par sondage, les éléments sur lesquels la direction a fondé son jugement lorsqu'elle a apprécié si les activités économiques éligibles répondaient aux conditions cumulatives, issues du Référentiel Taxonomie, nécessaires pour être qualifiées d'alignées, notamment le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à aucun des autres objectifs environnementaux ;
- apprécié l'analyse réalisée au titre du respect des garanties minimales, principalement au regard des éléments collectés dans le cadre de la prise de connaissance de l'entité et de son environnement.

Paris-La Défense, le 26 octobre 2026

KPMG S.A.

Stéphanie Ortega

Associée

3.7 Annexes

Annexe 1 : glossaire

Acronyme	Définition
ACN	Agenzia per la Cybersicurezza Nazionale (Italie)
ACPR PSEE	Autorité de contrôle prudentiel et de résolution – plateforme de sécurité des systèmes d'information et d'exploitation
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AGEFIPH	Association de gestion des fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées
AMF	Autorité des marchés financiers
ANSSI	Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information
API	*Application Programming Interface*
AR	Exigences d'application
BHS	Beauharnois (datacentre d'OVHcloud)
BP	Base de préparation
BSI	Bundesamt für Sicherheit in der Informationstechnik (Allemagne)
C5	Cloud Computing *Compliance Criteria Catalogue* (Allemagne)
CCO	Directeur·rice de la relation client
CDS	*Continuous Delivery System* (système permettant la livraison continue)
CDV	Chaîne de valeur
CERT	*Computer Emergency Response Team*
CIO	Directeur·rice des systèmes d'information
CISO	Directeur · rice de la sécurité de l'information
CLO	Directeur juridique
CNCF	Cloud Native Computing Foundation
CNRG	Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance
CO_2	Dioxyde de carbone
COMEX	Comité exécutif
CPPA	Contrat d'achat d'énergie à long terme par une entreprise
CPTO	Directeur·rice des produits et des technologies
CPU	Unité centrale de traitement
CRM	*Customer Relationship Management*
CSA STAR	*Cloud security alliance – Security, Trust, Assurance, and Risk*
CSE	Comité social et économique
CSF	Comité stratégique du secteur numérique de confiance
CSM	Gestion du service clients
CSRD	Directive sur le *reporting* de durabilité des entreprises
CSRSE	Comité stratégique et RSE
CT	Court terme
CVam	Chaîne de valeur amont

Acronyme	Définition
CVav	Chaîne de valeur aval
DC	Datacenter
DEU	Document d'enregistrement universel
DGCCRF	Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
DMA	Double matérialité
DORA	*Digital Operational Resilience Act*
DPO	Directeur·rice à la protection des données
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DSA	Loi sur les services numériques
EA	Entreprise adaptée
EAC	Certificats d'attributs énergétiques
EAP	Programme d'aide aux employés
EBA	European Banking Authority
EDR	Détection et réponse aux incidents sur terminaux
EFRAG	Groupe consultatif européen sur l'information financière
EMEA	Europe, Moyen-Orient et Afrique
ENISA	Agence européenne pour la sécurité des réseaux et de l'information
ENS	*Esquema Nacional de Seguridad* (Espagne)
ERP	*Enterprise Resource Planning* ou planification des ressources de l'entreprise
ES	*Entity specific*
ESAT	Établissement et service d'aide par le travail
ESRS	Normes européennes de *reporting* de durabilité
FP&A	Planification et analyse financière
G-Cloud	*Government Cloud* (GB)
GES ou GHG	Gaz à effet de serre
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GPU	Unité de traitement graphique
GRI	Initiative mondiale pour le *reporting*
HDS	Hébergeur de données de santé
HFC	Hydrofluorocarbures
HIPAA	*Health Insurance Portability and Accountability Act*
HITECH	*Health Information Technology for Economic and Clinical Health Act*
HSE	Santé, sécurité et environnement
HVO	Huile végétale hydrotraitée
IA	Intelligence artificielle
INRIA	Institut national de recherche en informatique et en automatique
IRO	Impacts, risques et opportunités
ISO	Organisation internationale de normalisation
IT	Technologies de l'information

Acronyme	Définition
KPI	Indicateur clé de performance
LT	Long terme
MEDEF	Mouvement des entreprises de France
MT	Moyen terme
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OETH	Obligation d'emploi des travailleurs handicapés
OIN	*Open Innovation Network*
OKR	Objectifs et résultats clés
ONG	Organisation non gouvernementale
OP	Opérations propres
OSPO	Bureau de gestion des programmes *open source*
PCI DSS	*Payment Card Industry – Data Security Standard*
PCR	*Product Category Rule*
PME	Petites et moyennes entreprises
PPA	*Power Purchase Agreement*
PRG ou PWG	Pouvoir de réchauffement global
PUE	*Power Usage Effectiveness* (efficacité de l'utilisation de l'énergie)
QVT	Qualité de vie au travail
RBX	Roubaix (datacenter d'OVHcloud)
REF	*Renewable Energy Factor*
RGAA	Référentiel général d'accessibilité pour les administrations
RGPD	Règlement général sur la protection des données
ROGER	*Respect OVHcloud Guidelines & Ethical Rules*
RP	Représentant de proximité
RSE	Responsabilité sociétale des entreprises
RSSI	Responsable de la sécurité des systèmes d'information
SASB	*Sustainability Accounting Standards Board*
SBM	*Strategy and Business Model*
SBTi	*Science Based Targets initiative*
SIEM	Système de gestion des informations et des événements de sécurité
SOC	*Security Operations Center*
SSCT	Santé, sécurité et conditions de travail
SSP	Scénarios socio-économiques partagés
TAM	Responsable technique de compte
tCO_2e	Tonne de CO_2 équivalent
TDAH	Trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité
TMS	Troubles musculosquelettiques
TSA	Trouble du spectre de l'autisme
UE	Union européenne

Acronyme	Définition
UN	Nations unies
UNGP	Principes directeurs des Nations unies
UPS	Alimentation électrique sans interruption
URD	*Universal Registration Document*
WRI	World Resources Institute
WUE	Efficacité de l'utilisation de l'eau

Annexe 2 : exigences de publication au titre des ESRS couvertes par la déclaration relative à la durabilité de l'entreprise

ESRS 2 – Informations générales	BP-1	BP-1 – Base générale d'établissement des déclarations relatives à la durabilité	3.1.1.1 *« BP-1 – Base générale pour la préparation des états de durabilité »*
	BP-2	Publication d'informations relatives à des circonstances particulières	3.1.1.2 *« BP-2 – Publications d'informations relatives à des circonstances particulières »*
	GOV-1	Rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	3.1.2.1 *« GOV-1 – Rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance »*
	GOV-2	Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et questions de durabilité traitées par ces organes	3.1.2.2 *« GOV-2 – Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance »*
	GOV-3	Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation	3.1.2.3 *« GOV-3 – intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation »*
	GOV-4	Déclaration sur la diligence raisonnable	3.1.2.4 *« GOV-4 – Déclaration sur la diligence raisonnable »*
	GOV-5	Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité	3.1.2.5 *« GOV-5 – Gestion des risques et contrôles internes concernant l'information en matière de durabilité »*
	SBM-1	Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur	3.1.3.1 *« SBM-1 – Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur »*
	SBM-2	Intérêts et points de vue des parties intéressées	3.1.3.2 *« SBM-2 – Intérêts et points de vue des parties prenantes »*
	SBM-3	IRO matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique	3.1.3.3 *« SBM-3 – IRO matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle d'affaires »*
	IRO-1	Description des procédures d'identification et d'évaluation des IRO matériels	3.1.4.1 *« IRO-1 – Description des procédures d'identification et d'évaluation des IRO matériels »*
	IRO-2	Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par la déclaration relative à la durabilité de l'entreprise	3.1.4.2 *« IRO-2 – Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par l'état de durabilité de l'entreprise »*

ESRS E1 – Changement climatique	GOV-3	Intégration des performances ESG dans la rémunération des dirigeants	3.2.1.1 *« GOV-3 – Intégration des performances ESG dans la rémunération des dirigeants »*
	SBM-3	IRO matériels et leur intégration avec la stratégie et le modèle économique	3.2.1.2 *« SBM-3 – IRO matériels et leur intégration avec la stratégie et le modèle économique »*
	IRO-1	Description des processus d'identification et d'évaluation des IRO matériels	3.2.1.3 *« IRO-1 – Description des processus d'identification et d'évaluation des IRO matériels »*
	E1-1	Plan de transition	3.2.1.4 *« E1-1 – Plan de transition »*
	E1-2	Politiques liées à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique	3.2.1.5 *« E1-2 – Politiques liées à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique »*
	E1-3	Actions et ressources liées aux politiques de changement climatique	3.2.1.6 *« E1-3/E1-4 – Actions et objectifs liés aux politiques de changement climatique »*
	E1-4	Objectifs liés à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique	3.2.1.6 *« E1-3/E1-4 – Actions et objectifs liés aux politiques de changement climatique »*
	E1-5	Consommation d'énergie et mix énergétique	3.2.1.7 *« E1-5 – Consommation d'énergie et mix énergétique »*
	E1-6	Émissions brutes de GES de périmètres 1, 2, 3	3.2.1.8 *« E1-6 – Émissions brutes de GES de périmètres 1, 2, 3 »*
	E1-7	Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone	N/A – Non matériel pour OVHcloud
	E1-9	Incidences financières escomptées des risques et opportunités importants	N/A – En raison de la mise en application des mesures de progressivité
ESRS E3 – Ressources aquatiques et marines	IRO-1	Description des procédures d'identification et d'évaluation des IRO matériels	3.2.2.1 *« IRO-1 – Description des procédures d'identification et d'évaluation des IRO matériels »*
	E3-1	Politiques en matière de ressources aquatiques et marines	3.2.2.2 *« E3-1 – Politiques en matière de ressources aquatiques et marines »*
	E3-2	Actions et ressources relatives aux ressources aquatiques et marines	3.2.2.3 *« E3-2/E3-3 – Actions et objectifs relatifs aux ressources aquatiques et marines »*
	E3-3	Cibles en matière de ressources aquatiques et marines	3.2.2.3 *« E3-2/E3-3 – Actions et objectifs relatifs aux ressources aquatiques et marines »*
	E3-4	Consommation d'eau	3.2.2.4 *« E3-4 – Métriques liées à l'eau »*
	E3-5	Incidences financières escomptées des IRO liés aux ressources aquatiques et marines	N/A – En raison de la mise en application des mesures de progressivité
ESRS E5 – Utilisation des ressources et économie circulaire	IRO-1	Description des procédures d'identification et d'évaluation des IRO	3.2.3.1 *« IRO-1 – Procédures d'identification des IRO matériels »*
	E5-1	Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire	3.2.3.2 *« E5-1 – Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire »*
	E5-2	Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	3.2.3.3 *« E5-2/E5-3 – Actions et objectifs liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire »*
	E5-3	Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	3.2.3.3 *« E5-2/E5-3 – Actions et objectifs liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire »*
	E5-4	Métriques liées aux ressources entrantes	3.2.3.4 *« E5-4 – Métriques liées aux ressources entrantes »*

	SBM-2	Intérêts et points de vue des parties intéressées	3.3.2.1 *« SBM-2 – Intérêts et points de vue des parties intéressées »*
	SBM-3	IRO importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	3.3.2.2 *« SBM-3 – Impacts importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique »*
ESRS S1 – Effectifs du Groupe	S1-1	Politiques liées aux effectifs de l'entreprise	3.3.2.3.1 *« S1-1 – Politiques liées aux droits et conditions de travail des salariés »* 3.3.2.4.1 *« S1-1 – Politiques liées à la santé et la sécurité »* 3.3.2.5.1 *« S1-1 – Politique liée à la gestion des talents et au développement des compétences »* 3.3.2.6.1 *« S1-1 – Politiques liées à l'équité et la diversité »*
	S1-2	Processus d'interaction avec les travailleurs de l'entreprise et leurs représentants	3.3.2.7 *« S1-2 – Processus d'interaction avec les travailleurs de l'entreprise et leurs représentants »*
	S1-3	Procédures de réparation des impacts négatifs et canaux permettant aux travailleurs de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations	3.3.2.8 *« S1-3 – Procédures de réparation des impacts négatifs et canaux permettant aux travailleurs de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations »*
ESRS S1 – Effectifs du Groupe	S1-4	Actions concernant les impacts importants, atténuation des risques et saisie des opportunités	3.3.2.3.2 *« S1-4/S1-5 – Actions et objectifs liés aux droits et conditions de travail des salariés »* 3.3.2.4.2 *« S1-4/S1-5 – Actions et objectifs liés à la santé et la sécurité »* 3.3.2.5.2 *« S1-4/S1-5 – Actions et objectifs liés à la gestion des talents et au développement des compétences »* 3.3.2.6.2 *« S1-4/S1-5 – Actions liées à l'équité et la diversité »*
	S1-5	Cibles liées à la gestion des IRO	3.3.2.3.2 *« S1-4/S1-5 – Actions et objectifs liés aux droits et conditions de travail des salariés »* 3.3.2.4.2 *« S1-4/S1-5 – Actions et objectifs liés à la santé et la sécurité »* 3.3.2.5.2 *« S1-4/S1-5 – Actions et objectifs liés à la gestion des talents et au développement des compétences »* 3.3.2.6.2 *« S1-4/S1-5 – Actions liées à l'équité et la diversité »*
	S1-6	Caractéristiques des salariés de l'entreprise	3.3.2.9 *« S1-6 à S1-17 – Indicateurs »*
	S1-7	Travailleurs externes faisant partie des effectifs de l'entreprise	N/A en raison des mises en application des dispositions graduelles
	S1-9	Métriques de diversité	3.3.2.9 *« S1-6 à S1-17 – Indicateurs »*
	S1-11	Protection sociale	3.3.2.9 *« S1-6 à S1-17 – Indicateurs »*
	E1-13	Métriques de la formation et du développement des compétences	3.3.2.9 *« S1-6 à S1-17 – Indicateurs »*
	S1-14	Métriques de santé et de sécurité	3.3.2.9 *« S1-6 à S1-17 – Indicateurs »*
	S1-15	Métriques d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée	3.3.2.9 *« S1-6 à S1-17 – Indicateurs »*
	S1-16	Métriques de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale)	3.3.2.9 *« S1-6 à S1-17 – Indicateurs »*
	S1-17	Cas, plaintes et impacts graves en matière de droits de l'homme	3.3.2.9 *« S1-6 à S1-17 – Indicateurs »*

ESRS S3 – Communautés affectées	SBM-2	Intérêts et points de vue des parties intéressées	3.3.3.1 *« SBM-2 – Intérêts et points de vue des parties intéressées »*
	SBM-3	IRO importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	3.3.3.2 *« SBM-3 – Introduction au contexte, impacts, risques et opportunités matériels »*
	S3-1	Politiques relatives aux communautés affectées	3.3.3.3 *« S3-1 – Politiques relatives aux communautés affectées »*
	S3-2	Processus d'interaction au sujet des impacts avec les communautés affectées	3.3.3.4 *« S3-2 – Processus d'interaction au sujet des impacts avec les communautés affectées »*
	S3-3	Procédures visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux communautés affectées de faire part de leurs préoccupations	N/A – Aucun impact négatif n'a été identifié
	S3-4	Actions concernant les impacts importants, atténuation des risques et saisie des opportunités	3.3.3.5 *« S3-4/S3-5 – Actions et objectifs liés aux IRO importants sur les communautés affectées »*
	S3-5	Cibles liées à la gestion des IRO	3.3.3.5 *« S3-4/S3-5 – Actions et objectifs liés aux IRO importants sur les communautés affectées »*
ESRS S4 – Clients et utilisateurs finaux	SBM-2	Intérêts et points de vue des parties intéressées	3.3.4.1 *« SBM-2 – Intérêts et points de vue des parties prenantes »*
	SBM-3	IRO importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	3.3.4.2 *« SBM-3 – Impacts, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique »*
	S4-1	Politiques relatives aux consommateurs et utilisateurs finaux	3.3.4.4 *« S4-1 – Politiques liées à l'accès au numérique via des services sans discrimination »* 3.3.4.6 *« S4-1 – Politiques liées aux pratiques commerciales responsables »*
	S4-2	Processus d'interaction au sujet des impacts avec les consommateurs et utilisateurs finaux	3.3.4.3 *« S4-2 – Processus d'interaction au sujet des impacts avec les clients et utilisateurs finaux »*
	S4-3	Procédures visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations	N/A – Aucun impact négatif n'a été identifié
	S4-4	Actions concernant les impacts importants, atténuation des risques et saisie des opportunités	3.3.4.5 *« S4-4 – Actions liées à l'accès au numérique via des services sans discrimination »* 3.3.4.7 *« S4-4 – Actions liées aux pratiques commerciales responsables »*
	S4-5	Cibles liées à la gestion des IRO	3.3.4.5 *« S4-4 – Actions liées à l'accès au numérique via des services sans discrimination »*
ESRS G1 – Conduite des affaires	GOV-1	Rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	3.1.2.1 *« GOV-1 – Rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance »*
	IRO-1	Description des procédures d'identification et d'évaluation des IRO	3.4.1 *« IRO-1 – Description des procédures d'identification et d'évaluation des IRO »*
	G1-1	Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires	3.4.2 *« G1-1 – Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires »*
	G1-2	Gestion des relations avec les fournisseurs	3.4.4 *« G1-2 – Gestion des relations avec les fournisseurs »*
	G1-3	Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin	3.4.3 *« G1-3 – Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin »*
	G1-4	Cas de corruption ou de versement de pots-de-vin	3.4.3 *« G1-3 – Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin »*



4

Gouvernement d'entreprise

Gouvernance 174

4.1 Présentation de la gouvernance 176

4.1.1 Structure de la gouvernance 176

4.1.2 Composition du Conseil d'administration 176

4.1.3 Procédure de recherche et de sélection des administrateurs indépendants 191

4.1.4 Renouvellements et ratifications proposés à l'assemblée générale du 11 février 2027 191

4.1.5 Politique de diversité 191

4.1.6 Indépendance des administrateurs 192

4.1.7 Assiduité aux réunions du Conseil d'administration et de ses comités 192

4.1.8 Condamnations, faillites, conflits d'intérêts et autres informations 193

4.1.9 Pouvoirs, missions, fonctionnement et travaux du Conseil d'administration 194

4.1.10 Opérations sur titres par les mandataires sociaux 198

4.1.11 Autres informations sur le fonctionnement du Conseil 199

4.1.12 Missions, fonctionnement et travaux des comités 200

4.2 Direction générale et comité exécutif 205

4.2.1 Limitation des pouvoirs du directeur général 205

4.2.2 Comité exécutif 205

4.3 Tableau récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société 207

4.4 Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise 208

4.5 Rémunérations et avantages 211

4.5.1 Politique de rémunération des mandataires sociaux 211

4.5.2 Rémunération et avantages versés aux administrateurs 214

4.5.3 Rémunération des dirigeants mandataires sociaux 218

4.5.4 Attributions d'options de souscription ou d'options d'achat d'actions – Attributions gratuites d'actions 224

4.5.5 Montant des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par la Société ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages 228

4.6 Conventions et engagements réglementés et opérations avec les parties liées 229

4.6.1 Conventions et engagements poursuivis au cours de l'exercice 2026 229

4.6.2 Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale 229

4.6.3 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées 231

4.7 Assemblées générales 232

4.7.1 Assemblées 232

4.7.2 Assemblée générale 2027 232

Gouvernance

Une gouvernance à l'expertise riche et variée

Notre Conseil d'administration

Composition au 19 octobre 2026

12 membres

45,45 % de femmes administrateurs

54,3 ans Âge moyen des administrateurs

66,7 % Taux d'indépendance des administrateurs

4 ans Durée moyenne des mandats

2 Nationalités étrangères



Octave Klaba
Président du Conseil



Miroslaw Klaba



Henryk Klaba



Pierre Barrial
Indépendant



Diana Einterz
Indépendante



Corinne Fornara
Indépendante



Isabelle Tribotté
Indépendante



Petra Wolf
Indépendante



Christophe Karvelis-Senn
Indépendant



Asmaa Gillet
Représentante des salariés



Quentin Maire
Représentant des salariés



Stéphane Héliot
Censeur

Comité d'audit ● Comité des nominations, de rémuneration et de gouvernance ● Comité stratégique et RSE.

Cartographie des compétences des membres du Conseil d'administration

Digital et nouvelles technologies
11 membres du Conseil

Expérience internationale
10 membres du Conseil

Gouvernance / Éthique
9 membres du Conseil

RSE
9 membres du Conseil

Stratégie, compréhension business et conduite du changement
9 membres du Conseil

Industrie
7 membres du Conseil

Commerce, marketing et connaissance des client
6 membres du Conseil

Intelligence artificielle
6 membres du Conseil

Recherche & Développement
6 membres du Conseil

Finance / Comptabilité / Marchés bancaires ou financiers
6 membres du Conseil

Pour en savoir plus, rendez-vous dans le chapitre 4 du Document d'enregistrement universel et sur corporate.ovhcloud.com/fr

Présentation des Comités

Comité d'audit

3 membres
75 % d'indépendance
100 % d'assiduité

Le Comité d'audit est chargé d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières et de s'assurer de l'efficacité du dispositif de suivi des risques et de contrôle interne opérationnel. Il est composé au deux tiers d'administrateurs indépendants.

Membres

- Corinne Fornara (Présidente)
- Christophe Karvelis-Senn
- Miroslaw Klaba

Comité des nominations, de rémuneration et de gouvernance

4 membres
50 % d'indépendance
100 % d'assiduité

Le Comité des nominations, de rémunérations et de la gouvernance est chargé d'assister le Conseil d'administration dans la composition des instances dirigeantes de la Société et du Groupe et dans la détermination et l'appréciation régulière de l'ensemble des rémunérations et avantages des dirigeants mandataires sociaux de la Société. Il est composé d'une majorité d'administrateurs indépendants.

Membres

- Pierre Barrial (Président)
- Henryk Klaba
- Isabelle Tribotté
- Asmaa Gillet

Comité stratégique et RSE

6 membres
67 % d'indépendance
100 % d'assiduité

Le Comité stratégique et RSE est chargé d'assister le Conseil d'administration dans la définition des objectifs stratégiques du groupe et de s'assurer de la prise en compte des sujets relevant de la responsabilité sociale et environnementale. Il est composé de 5 membres avec la présence d'administrateurs indépendants.

Membres

- Christophe Karvelis-Senn (Président)
- Octave Klaba
- Miroslaw Klaba
- Diana Einterz
- Isabelle Tribotté
- Petra Wolf

Notre Comité exécutif

Composition au 19 octobre 2026

Pour mettre en œuvre ses orientations stratégiques et ses décisions clef, la direction générale s'appuie sur un Comité exécutif. Ce dernier examine et formule des propositions à la direction générale sur l'ensemble des actions nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie du Groupe. Il assure la gestion quotidienne des activités fonctionnelles et opérationnelles. Par ailleurs, les membres du Comité exécutif contribuent, en tant qu'équipe, à mettre en place et disséminer la culture managériale à travers le Groupe. Le Comité exécutif d'OVHcloud se réunit toutes les semaines. Au 19 octobre 2026, le Comité exécutif est composé des membres suivants :



Octave Klaba
Président directeur général



Pierre Byramjee
Chief Revenue Officer Digital Cloud



Line Cadel
Chief Human Resources Officer



Georges de Gaulmyn
Chief Industrial Officer



Mathieu Delobelle
Chief Information Officer



Yaniv Fdida
Chief Product & Technology Officer



Axel Mac Namara
Chief Customer Officer



Dominique Michiels
Chief Service Delivery Officer



Bruno Ronsse
Chief Revenue Officer Corporate



Solange Viegas Dos Reis
Chief Legal Officer

Pour en savoir plus rendez-vous dans le chapitre 4 du Document d'enregistrement universel et sur corporate.ovhcloud.com/fr

Introduction : déclaration relative au gouvernement d'entreprise

Depuis l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris, en octobre 2021, la Société se réfère et se conforme aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées élaboré par l'Association française des entreprises privées (l'« AFEP ») et le Mouvement des entreprises de France (le « MEDEF ») dans sa version mise à jour en décembre 2022 (le « Code AFEP-MEDEF »).

Le Code AFEP-MEDEF auquel la Société se réfère peut être consulté sur Internet aux adresses suivantes : *http://www.medef.com* ou *http://www.afep.com*. La Société tient à la disposition permanente des membres de ses organes sociaux des copies de ce Code.

4.1 Présentation de la gouvernance

4.1.1 Structure de la gouvernance

À la suite du changement de mode de gouvernance de la Société décidée par le Conseil d'administration du 20 octobre 2025, M. Octave Klaba a été nommé Président directeur général de la Société.

4.1.2 Composition du Conseil d'administration

4.1.2.1 Présentation synthétique du Conseil d'administration

Depuis la publication du document d'enregistrement universel 2025, la composition du Conseil d'administration et des comités au cours de l'exercice 2026 a été modifiée comme suit :

- les mandats des administrateurs représentant les salariés sont arrivés à expiration au cours de l'exercice 2026, des élections ont été organisées, Mme Asmaa Gillet et M. Quentin Maire ont été élus par le CSE en remplacement de Mme Pauline Wauquier et de M. Mehdi Belaidi respectivement en date des 3 et 2 juin 2026 ;
- Mme Petra Wolf a été cooptée administratrice le 12 février 2026 en remplacement de Mme Sophie Stabile, cooptation qui sera proposée à la ratification de l'assemblée générale mixte du 11 février 2027 ;
- M. Christophe Karvelis-Senn a été nommé administrateur de la Société, pour une durée de quatre ans expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2030, qui sera appelée à statuer sur les comptes clos le 31 août 2029 ;
- M. Stéphane Héliot a été nommé censeur par le Conseil d'administration du 19 octobre 2026.

À la date du présent document d'enregistrement universel, la Société est dotée d'un Conseil d'administration composé de onze (11) membres dont une majorité d'administrateurs indépendants et un (1) censeur :

- trois (3) administrateurs nommés sur proposition de la famille Klaba :
  - M. Octave Klaba (Président directeur général),
  - M. Miroslaw Klaba, et
  - M. Henryk Klaba ;
- six (6) administrateurs indépendants :
  - M. Pierre Barrial (administrateur référent),
  - Mme Isabelle Tribotté,
  - Mme Corinne Fornara,
  - Mme Diana Einterz,
  - Mme Petra Wolf, et
  - M. Christophe Karvelis-Senn ;
- deux (2) administrateurs représentant les salariés :
  - Mme Asmaa Gillet, et
  - M. Quentin Maire ;
- un (1) censeur :
  - M. Stéphane Héliot, depuis le 19 octobre 2026.

Le tableau ci-après présente la composition du Conseil d'administration à la date du présent document d'enregistrement universel :

▸ Présentation synthétique du Conseil d'administration

	Information personnelle						Position au sein du Conseil				
Nom	**Âge**	**Sexe**	**Nationalité**	**Nombre d'actions détenues à titre personnel**	**Nombre de mandats dans des sociétés cotées**	**Adminis-trateur indépendant**	**Date de la première nomination**	**Date du dernier renouvelle-ment**	**Échéance du mandat en cours**	**Ancienneté au Conseil**	**Comité (6)**
Octave Klaba Président du Conseil d'administration et directeur général	51	H	Française	6 839 583	Néant	Non	14/10/2021	12/02/2026	AGM 2030(1)	5 ans	CSRSE
Miroslaw Klaba Administrateur/ Directeur R&D	44	H	Française	6 786 661	Néant	Non	14/10/2021	16/02/2023	AGM 2027(2)	5 ans	A, CSRSE
Henryk Klaba Administrateur/ Directeur R&D infrastructures	77	H	Française	26	Néant	Non	14/10/2021	15/02/2024	AGM 2028(3)	5 ans	CNRG
Pierre Barrial Administrateur indépendant et référent	54	H	Française	1 000	Néant	Oui	23/06/2025	12/02/2026	AGM 2030(1)	2 ans	CNRG, CSRSE jusqu'au 19/10/2026
Diana Einterz Administratrice indépendante	67	F	Américaine	1 000	Néant	Oui	14/10/2021	06/02/2025	AGM 2029(4)	5 ans	CSRSE
Corinne Fornara Administratrice indépendante	60	F	Française	2 703	Néant	Oui	14/10/2021	06/02/2025	AGM 2029(4)	5 ans	A
Isabelle Tribotté Administratrice indépendante	56	F	Française	2 750	Néant	Oui	14/10/2021	16/02/2023	AGM 2027(2)	5 ans	CNRG, CSRSE
Petra Wolf Administratrice indépendante	56	F	Autrichienne	1 000	1	Oui	12/02/2026	N/A	AGM 2028(3)	1 an	CSRSE depuis le 19/10/2026
Christophe Karvelis-Senn Administrateur indépendant	64	H	Française	3 810	Néant	Oui	12/02/2026	12/02/2026	AGM 2030(1)	1 an	A, CSRSE
Asmaa Gillet Administratrice représentant les salariés	39	F	Française	0	Néant	Non	03/06/2026	N/A	03/06/2030	< 1 an	CNRG
Quentin Maire Administrateur représentant les salariés	29	H	Française	0	Néant	Non	02/06/2026	N/A	02/06/2030	< 1 an	Néant
Stéphane Héliot Censeur	49	H	Française	0	Néant	Non	19/10/2026	N/A	AGM 2031(5)	< 1 an	Néant

(1) AGM statuant sur les comptes 2029
(2) AGM statuant sur les comptes 2026
(3) AGM statuant sur les comptes 2027
(4) AGM statuant sur les comptes 2028
(5) AGM statuant sur les comptes 2030
(6) A : comité d'audit, CNRG : comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, CSRSE : comité stratégique et RSE.

▸ Cartographie des compétences des administrateurs

	Digital et nouvelles technologies	Expérience internationale	Gouvernance/Éthique	RSE	Stratégie, compréhension business et conduite du changement	Industrie	Commerce, marketing et connaissance des clients	Intelligence artificielle	Recherche & Développement	Finance/Comptabilité/ Marchés bancaires ou financiers
Octave Klaba	●	●	●	●	●	●	●	●	●	
Miroslaw Klaba	●	●	●	●	●	●		●	●	●
Henryk Klaba	●	●	●	●		●		●	●	
Pierre Barrial	●	●	●	●	●	●	●		●	●
Diana Einterz	●	●	●	●	●	●	●	●		
Corinne Fornara	●	●	●	●	●	●				●
Isabelle Tribotté	●	●	●	●	●	●	●		●	
Petra Wolf	●	●	●	●	●		●	●		
Christophe Karvelis-Senn	●	●	●	●	●					●
Asmaa Gillet		●			●		●		●	●
Quentin Maire	●							●		
Stéphane Héliot	●									●

Digital et nouvelles technologies — 92 %
Expérience ou expertise des enjeux de transformation technologique, digital ou numérique, dans le développement et la mise en œuvre de stratégies digitales, au sein de sociétés ayant un fort intérêt en matière de digital.

Expérience internationale — 83 %
Pilotage d'activités déployées sur plusieurs marchés géographiques, dans un environnement multiculturel.

Gouvernance/Éthique — 75 %
Implication dans des instances de gouvernance d'entreprise ou des comités dédiés à l'éthique des affaires. Expérience en matière de politiques de conduite des affaires et de prévention et détection de la corruption.

RSE — 75 %
Compréhension des enjeux environnementaux, sociaux, sociétaux et de gouvernance ainsi que connaissance du pilotage effectif de la performance extra-financière. Engagement démontré sur les enjeux de responsabilité sociale et environnementale, à travers des fonctions ou mandats dédiés à ces problématiques.

Stratégie, compréhension business et conduite du changement — 75 %
Capacité à évaluer les orientations stratégiques et les stratégies commerciales et expérience dans l'accompagnement des dirigeants et entreprises dans leur stratégie de développement et de transformation.

Industrie — 58 %
Expertise dans la conduite d'activités industrielles, avec un solide ancrage dans les problématiques de production, d'exploitation ou de chaîne d'approvisionnement.

Commerce, marketing et connaissance des clients — 50 %
Expérience de la valorisation des marques et des produits, de la distribution, de la connaissance client.

Intelligence artificielle — 50 %
Expertise dans le développement et le déploiement de solutions d'intelligence artificielle, expérience au sein de sociétés ayant un fort enjeu stratégique en matière d'IA (infrastructures de calcul, modèles, IA générative).

Recherche et Développement — 50 %
Pilotage ou supervision d'activités de R&D, dans des organisations où l'innovation technologique est un levier de croissance central.

Finance/Comptabilité/Marchés bancaires ou financiers — 50 %
Expérience approfondie de la finance d'entreprise et des processus d'audit, de contrôle et de *reporting* financier, de la gestion des risques et des assurances, de la comptabilité, de la trésorerie, de la fiscalité, des fusions et acquisitions, des marchés financiers.

4.1.2.2 Présentation détaillée des membres du Conseil d'administration

Octave Klaba



Date de naissance et nationalité :
23 janvier 1975
de nationalité française

Échéance du mandat en cours :
Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2029

Actions de la Société détenues au 31 août 2026 :
6 839 583 actions

Nombre de mandats actuels dans des sociétés cotées :
Néant

Adresse professionnelle :
2, rue Kellermann,
59100 Roubaix, France

Administrateur indépendant au sens du Code AFEP-MEDEF) :
Non

Principale activité :
Président directeur général

Compétences :

Expertise – Expérience – Autres activités

Né en 1975 en Pologne, Octave Klaba est le fondateur d'OVHcloud, leader européen et acteur mondial du cloud. Diplômé de l'ICAM de Lille, il crée OVH en 1999 dans le nord de la France, avec l'ambition de bâtir une infrastructure Internet à la fois performante et accessible.

Dès l'origine, il défend une vision d'un Internet ouvert, fondée sur la liberté de choix des clients. Sous sa direction, OVH connaît une croissance rapide, d'abord en France puis à l'international. L'entreprise se distingue par ses innovations techniques, notamment dans la gestion énergétique des datacenters et le développement de gammes de serveurs.

En 2016, après avoir amorcé un virage vers le cloud, Octave Klaba s'appuie sur les fonds d'investissement KKR et TowerBrook pour accélérer l'expansion du groupe sur de nouveaux marchés. En 2020, sous son impulsion, OVH devient OVHcloud afin d'affirmer son positionnement sur un marché du cloud – public et privé – en forte croissance.

Entre 2018 et 2025, il occupe le poste de Président du Conseil d'administration, et préside également le comité stratégique et RSE du Groupe. Il est étroitement impliqué dans le développement stratégique de l'entreprise, fidèle à sa vision à long terme. En octobre 2025, il est nommé Président et directeur général d'OVHcloud.
Convaincu de la nécessité d'une alternative européenne face aux géants américains du cloud, Octave Klaba fait de la souveraineté des données, de la transparence des services et de la liberté de choix sa priorité. Il soutient activement les start-ups technologiques, notamment dans l'IA et le quantique, et promeut le développement d'un écosystème numérique innovant et indépendant.

À travers ses engagements dans Shadow et Qwant, il poursuit cette même ambition : faire émerger un écosystème numérique fort et indépendant, et construire un champion européen du numérique, fondé sur la confiance, la performance et la souveraineté technologique.

Mandats exercés au cours de l'exercice clos le 31 août 2026

Au sein du Groupe :

- Président directeur général du Conseil d'administration de la Société (France)
- Président d'OVH SAS (France)
- Président d'OVHcloud OCT1 SAS (France)
- Président d'OVH IA SAS (France)
- Représentant d'OVH IA SAS, elle-même Présidente d'OVH LLM SAS (France)
- Représentant d'OVH IA SAS, elle-même Présidente de GLADIA SAS (France)
- Représentant d'OVH IA SAS, elle-même Présidente de MYQUANT SAS (France)
- Président d'OVHcloud OCT3 SAS (France)
- Président d'OVHcloud OCT4 SAS (France)
- Président d'OVHcloud OCT5 SAS (France)
- Administrateur d'OVH Holding Inc. (États-Unis d'Amérique)

Hors du Groupe :

- Président de Digital Scale SAS (France)
- Président de YELLOW SOURCE SAS (France)
- Gérant et associé indéfiniment responsable de GREEN BRICK Société Civile (France)
- Représentant de Digital Scale SAS, représentant de JEZBY VENTURES SAS, représentant de POWEEND SAS, elle-même Présidente de DDIS SAS (France)
- Représentant de Digital Scale SAS, représentante de JEZBY VENTURES SAS (France)
- Représentant de Digital Scale SAS, représentante de JEZBY VENTURES SAS, elle-même Présidente de MUSIC FOR FREEDOM SAS (France)
- Représentant de Digital Scale SAS, représentante de JEZEBY VENTURES SAS, elle-même Présidente de POWEEND SAS (France)
- Représentant de Digital Scale SAS, représentante de JEZBY VENTURES SAS, elle-même Présidente de MFF RECORDS SAS (France)

Compétences : Digital et nouvelles technologies · Expérience internationale · Gouvernance / Éthique · RSE · Stratégie, compréhension business et conduite du changement · Industrie · Commerce, marketing et connaissance des clients · Intelligence artificielle · Recherche & Développement · Finance / Comptabilité / Marchés bancaires ou financiers

Octave Klaba

Mandats exercés au cours de l'exercice clos le 31 août 2026

- Représentant de Digital Scale SAS, représentante de JEZBY VENTURES SAS, elle-même Présidente de SHADOW SAS (France)
- Administrateur et *Chairman* de SHADOW US Inc. (États-Unis d'Amérique)
- Représentant de Digital Scale SAS, représentante de JEZBY VENTURES SAS, elle-même Présidente de SYNFONIUM SAS (France)
- Représentant de Digital Scale SAS, représentante de JEZBY VENTURES SAS, représentante de SYNFONIUM SAS, elle-même Présidente de QWANT SAS (France)
- Représentant de Digital Scale SAS, elle-même gérante de White Network SCI (France)
- Associé indéfiniment responsable de White Network SCI (France)
- Associé indéfiniment responsable de la SCI OVH (France)
- Gérant de GREEN BRICK Société Civile, elle-même associée indéfiniment responsable d'IMMOSTONE SCI (France)
- Associé indéfiniment responsable de BLUE SPACE Société Civile (France)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

Au sein du Groupe :

- Président de DDIS SAS (France)

Hors du Groupe :

- Représentant de Digital Scale SAS, représentante de JEZBY VENTURES SAS, représentante de SYNFONIUM SAS, représentante de QWANT SAS, elle-même Présidente de QWANT MUSIC SAS (France)
- Représentant de Digital Scale SAS, représentante de JEZBY VENTURES SAS, représentante de SYNFONIUM SAS, représentante de QWANT SAS, elle-même Présidente de QWANT ENTREPRISE SAS (France)
- Représentant de Digital Scale SAS, représentante de JEZBY VENTURES SAS, représentante de SYNFONIUM SAS, représentante de QWANT SAS, elle-même Présidente de Lilo SAS (France)
- Représentant de Digital Scale SAS, représentante de JEZBY VENTURES SAS, représentante de SHADOW SAS, elle-même Présidente de GENY MOBILE SAS (France)
- Administrateur et *Chairman* de GENYMOBILE, Inc. (États-Unis d'Amérique)
- Représentant de Digital Scale SAS, représentante de JEZBY VENTURES SAS, elle-même Présidente de FLY AWAY SAS (France)

Miroslaw Klaba



Date de naissance et nationalité :
3 décembre 1981
de nationalité française

Échéance du mandat en cours :
Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2026

Actions de la Société détenues au 31 août 2026 :
6 786 661 actions

Nombre de mandats actuels dans des sociétés cotées :
Néant

Adresse professionnelle :
2, rue Kellermann,
59100 Roubaix, France

Administrateur indépendant au sens du Code AFEP-MEDEF) :
Non

Principale activité :
Administrateur / Directeur R&D

Compétences :

Expertise – Expérience – Autres activités

Miroslaw Klaba est directeur R&D de la Société. Après avoir obtenu un diplôme d'ingénieur à l'ICAM Lille, il rejoint l'aventure familiale OVHcloud en 2004, occupant différents postes sur le développement de projets. Dans le cadre de sa mission, Miroslaw Klaba dirige les équipes encourageant la transformation et participant à la maturité des entreprises en fournissant des outils et un système d'information permettant l'amélioration de l'efficacité.

Mandats exercés au cours de l'exercice clos le 31 août 2026

Au sein du Groupe :

- Président de MEDIABC SAS (France)
- Président de Technologies OVH Inc. (Canada)
- Directeur d'OVH Australia Pty Ltd (Australie)
- Gérant (*Geschäftsführer*) d'OVH GmbH (Allemagne)
- Administrateur d'OVHcloud Belgium SRL (Belgique)
- Gérant d'OVH Hosting SARL (Maroc)
- Directeur d'OVH Hosting Limited (Irlande)
- Administrateur d'OVH S.R.L. (Italie)
- Directeur d'OVH Hosting OY (Finlande)
- Directeur d'OVH Limited (Royaume-Uni)
- Directeur d'OVH Singapore Pte Ltd (Singapour)
- Directeur d'OVH B.V. (Pays-Bas)
- Président (*Prezes Zarządu*) d'OVH Sp. z o.o. (Pologne)
- Administrateur d'OVH UAB (Lituanie)
- Administrateur d'OVHTECH R&D (INDIA) PRIVATE LIMITED (Inde)
- Administrateur d'ALTIMAT DATA CENTER INDIA PRIVATE LIMITED (Inde)
- Gérant d'OVH SARL (Sénégal)
- Gérant d'OVH SARL (Tunisie)
- Gérant d'OVH Tunisie SARL (Tunisie)

Hors du Groupe :

- Gérant et associé indéfiniment responsable de BLUE SPACE Société Civile (France)
- Gérant et associé indéfiniment responsable de BLUE SPACE Société Civile, elle-même associée indéfiniment responsable d'IMMOSTONE SCI (France)
- Président de Deep Code SAS (France)
- Représentant de Deep Code SAS, elle-même Présidente de FLY AWAY SNC (France)
- Président de Bleu Source SAS (France)
- Associé indéfiniment responsable de GREEN BRICK Société Civile (France)
- Associé indéfiniment responsable de la SCI OVH (France)
- Représentant de Deep Code SAS, elle-même administratrice d'Aerospace Lab (Belgique)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

Au sein du Groupe :

- Président d'Hébergement OVH Inc. (Canada)

Hors du Groupe :

- Président d'Innolys SAS (France)
- Administrateur de GLADIA SAS (France)

Compétences : Digital et nouvelles technologies · Expérience internationale · Gouvernance / Éthique · RSE · Stratégie, compréhension business et conduite du changement · Industrie · Commerce, marketing et connaissance des clients · Intelligence artificielle · Recherche & Développement · Finance / Comptabilité / Marchés bancaires ou financiers

Henryk Klaba



Date de naissance et nationalité :
12 février 1949
de nationalité française

Échéance du mandat en cours :
Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2027

Actions de la Société détenues au 31 août 2026 :
26 actions

Nombre de mandats actuels dans des sociétés cotées :
Néant

Adresse professionnelle :
2, rue Kellermann,
59100 Roubaix, France

Administrateur indépendant au sens du Code AFEP-MEDEF) :
Non

Principale activité :
Administrateur/Directeur R&D Infrastructures

Compétences :

Expertise – Expérience – Autres activités

Henryk Klaba est un ingénieur, diplômé de l'École polytechnique de Varsovie. Il s'est installé en France après la chute du mur de Berlin. Il est actuellement salarié de la Société, en tant que directeur R&D infrastructures.

Mandats exercés au cours de l'exercice clos le 31 août 2026

Au sein du Groupe :

- Directeur général (Jednatel) d'OVH CZ, s.r.o. (République tchèque)
- Administrateur unique (*Administrador único*) d'OVH Hispano S.L. (Espagne)
- Gérant d'OVH SARL (Sénégal)
- Gérant d'OVH SARL (Tunisie)
- Gérant d'OVH Tunisie SARL (Tunisie)

Hors du Groupe :

- Président d'INVEST BLEU SAS (France)
- Président d'Innolys SAS (France)
- Gérant d'IMMOSTONE SCI (France)
- Gérant et associé indéfiniment responsable de SCI IMMOBLES (France)
- Gérant et associé indéfiniment responsable de SCI OVH (France)
- Associé indéfiniment responsable de SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILÈRE IMMOLYS (France)
- Président d'INVEST BLEU SAS, elle-même gérante et associée indéfiniment responsable de SCI DU MOULIN BLANC (France)
- Président d'INVEST BLEU SAS, elle-même Présidente d'AIXMETAL SAS (France)
- Président d'INVEST BLEU SAS, elle-même Présidente de PAOLO SAS (France)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

Au sein du Groupe :
N/A

Hors du Groupe :
N/A

Compétences : Digital et nouvelles technologies · Expérience internationale · Gouvernance / Éthique · RSE · Stratégie, compréhension business et conduite du changement · Industrie · Commerce, marketing et connaissance des clients · Intelligence artificielle · Recherche & Développement · Finance / Comptabilité / Marchés bancaires ou financiers

Pierre Barrial



Date de naissance et nationalité :
9 septembre 1972
de nationalité française

Échéance du mandat en cours :
Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2029

Actions de la Société détenues au 31 août 2026 :
1 000 actions

Nombre de mandats actuels dans des sociétés cotées :
Néant

Adresse professionnelle :
1060 West Vista Way, Greensboro GA, 30642, États-Unis

Administrateur indépendant au sens du Code AFEP-MEDEF) :
Oui

Principale activité :
Administrateur indépendant et référent

Compétences :

Expertise – Expérience – Autres activités

Pierre Barrial dispose de plus de 30 ans d'expérience acquise dans des entreprises numériques et digitales aux environnements internationaux, dans différents secteurs B2B, au service de gouvernements et d'entreprises. Pierre Barrial a notamment été Président directeur général d'IDEMIA. Issue du rapprochement en 2017 entre Morpho (anciennement filiale du groupe Safran) et Oberthur Technologies, IDEMIA conçoit des solutions technologiques avancées fondées sur la biométrie et la cryptographie pour sécuriser les paiements, les connexions, les accès, les déplacements et l'identité des individus. Pierre Barrial est membre du Conseil de surveillance de la société IDEMIA et membre du Conseil d'orientation de la société SONEPAR.

Pierre Barrial a un *Bachelor of Business Administration*, Paris School of Business (ESG).

Mandats exercés au cours de l'exercice clos le 31 août 2026

Au sein du Groupe :
N/A

Hors du Groupe :
- *Chief Executive Officer* de FOUNDEVER (Luxembourg)
- Conseiller du Conseil d'orientation de SONEPAR SAS (France)
- Membre du Conseil de surveillance d'IDEMIA Group SAS (France)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

Au sein du Groupe :
N/A

Hors du Groupe :
- Président directeur général d'IDEMIA Group SAS (France)

Compétences : Digital et nouvelles technologies · Expérience internationale · Gouvernance / Éthique · RSE · Stratégie, compréhension business et conduite du changement · Industrie · Commerce, marketing et connaissance des clients · Intelligence artificielle · Recherche & Développement · Finance / Comptabilité / Marchés bancaires ou financiers

Diana Einterz



Date de naissance et nationalité :
8 décembre 1958
de nationalité américaine

Échéance du mandat en cours :
Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2028

Actions de la Société détenues au 31 août 2026 :
1 000 actions

Nombre de mandats actuels dans des sociétés cotées :
Néant

Adresse professionnelle :
7901 Sleaford Pl.,
Bethesda, MD 20814, États-Unis

Administratrice indépendante au sens du Code AFEP-MEDEF) :
Oui

Principale activité :
Administratrice indépendante

Compétences :

Expertise – Expérience – Autres activités

Diana Einterz a été, jusqu'au 31 juillet 2022, *President Americas* au sein de SITA. Elle a débuté sa carrière chez AT&T Corporation et y a exercé plusieurs fonctions jusqu'en 2000. Elle rejoint Orange en 2000 au sein duquel, de 2013 à 2017, elle a été directrice des grands comptes chez Orange Business Services. Elle est diplômée en sciences mathématiques et informatique de l'Université de McGill.

De par ses fonctions notamment chez AT&T Corporation, Orange Business Services et SITA (fournisseur de services informatiques et de communications pour le transport aérien), Diana Einterz a une expérience globale en matière d'engagement client, de cybersécurité et de confidentialité des données.

Mandats exercés au cours de l'exercice clos le 31 août 2026

Au sein du Groupe :
N/A

Hors du Groupe :
N/A

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

Au sein du Groupe :
N/A

Hors du Groupe :
- *President Americas* de SITA (Suisse)

Compétences : Digital et nouvelles technologies · Expérience internationale · Gouvernance / Éthique · RSE · Stratégie, compréhension business et conduite du changement · Industrie · Commerce, marketing et connaissance des clients · Intelligence artificielle · Recherche & Développement · Finance / Comptabilité / Marchés bancaires ou financiers

Corinne Fornara



Date de naissance et nationalité :
20 août 1966
de nationalité française

Échéance du mandat en cours :
Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2028

Actions de la Société détenues au 31 août 2026 :
2 703 actions

Nombre de mandats actuels dans des sociétés cotées :
Néant

Adresse professionnelle :
201, rue de Bercy,
75012 Paris, France

Administratrice indépendante au sens du Code AFEP-MEDEF) :
Oui

Principale activité :
Administratrice indépendante

Compétences :

Expertise – Expérience – Autres activités

Corinne Fornara est, depuis 2018, directrice financière du groupe Essendi en charge de la finance, du contrôle interne et du management des risques et de la gestion des data. Elle a commencé sa carrière chez Deloitte en tant qu'auditeur financier avant de rejoindre le groupe Kering en 1993 comme responsable du département consolidation. En 1995, elle rejoint le groupe Atos où elle occupa différents postes à la direction financière. En 2000, elle est nommée directrice administrative et financière d'Atos Euronext, filiale du groupe Atos et du groupe Euronext, en charge des finances, du juridique, de la gestion des risques et secrétaire du Conseil de surveillance. En 2009, elle est devenue directrice financière de NYSE (New York Stock Exchange) Euronext pour l'Europe. En 2013, elle a été nommée contrôleur groupe chez Constellium puis, en 2016, directrice financière par intérim. Corinne Fornara était également membre du comité exécutif de Constellium. Corinne Fornara est diplômée de l'ESCM, Tours Business School, et est titulaire d'un diplôme DESCF en comptabilité et finance.

Mandats exercés au cours de l'exercice clos le 31 août 2026

Au sein du Groupe :
N/A

Hors du Groupe :
- Directrice financière du Groupe Essendi (France)
- Gérante de Berlin Checkpoint Charlie Holding SARL (Luxembourg)
- Gérante de Hig Lux SARL (Luxembourg)
- Gérante de Newday German Holdco SARL (Luxembourg)
- Membre du Conseil de surveillance d'Essendi Nederland N.V. (Pays-Bas)
- *Director* de RC Hotels (RCH) Pte. Ltd. (Singapour)
- Gérante de Compagnie Hôtelière du Brésil (CHB) Sarl (Luxembourg)
- *Alternate Director* de Hotel Santa Clara S.A. (Colombie)
- Administratrice de Grape Hospitality Holding (GHH) S.A. (Luxembourg)
- Membre du Conseil de surveillance d'Essendi Poland S.A. (Pologne)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

Au sein du Groupe :
N/A

Hors du Groupe :
- Membre du Conseil de surveillance d'Essendi Germany GmbH (Allemagne)
- Administratrice de SHAC SA (Grèce)
- Administratrice (*director*) de SONKK SA (Japon)
- Vice-Présidente d'Orbis SA* (France)
- Administratrice de Goldstone SPPICAV (France)
- Administratrice de Stone SAS (France)
- Administratrice de Compagnie Hôtelière du Brésil (CHB) S.A. (France)

* *Société cotée.*

Compétences : Digital et nouvelles technologies · Expérience internationale · Gouvernance / Éthique · RSE · Stratégie, compréhension business et conduite du changement · Industrie · Commerce, marketing et connaissance des clients · Intelligence artificielle · Recherche & Développement · Finance / Comptabilité / Marchés bancaires ou financiers

Isabelle Tribotté



Date de naissance et nationalité :
18 septembre 1969
de nationalité française

Échéance du mandat en cours :
Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2026

Actions de la Société détenues au 31 août 2026 :
2 750 actions

Nombre de mandats actuels dans des sociétés cotées :
Néant

Adresse professionnelle :
1, rue Champ-Lagarde
75800 Versailles, France

Administratrice indépendante au sens du Code AFEP-MEDEF) :
Oui

Principale activité :
Administratrice indépendante

Compétences :

Expertise – Expérience – Autres activités

Depuis 2022, Isabelle Tribotté occupe le poste de directrice générale de Signify France (ex-Philips Éclairage). Elle a rejoint Schneider Electric en 2000 au sein duquel elle a dirigé les opérations commerciales à l'international de la division moyenne tension de 2018 à 2021. Elle a aussi exercé plusieurs fonctions de direction dans le département automatismes industriels, dont elle dirige la filiale France de 2012 à 2015. En 2015, elle prend la direction groupe de la qualité et de l'expérience client. Elle a débuté sa carrière en 1992 chez VELUX France avant de rejoindre Parker Hannifin de 1995 à 1999. Isabelle Tribotté est diplômée de l'École centrale de Nantes et de l'ESCP Paris.

Isabelle Tribotté possède une vaste expérience des solutions axées sur l'environnement grâce à son rôle actuel de directrice générale de Signify (leader mondial en systèmes et services d'éclairage) et son expérience de 21 ans chez Schneider Electric où elle a assumé des responsabilités notamment sur les systèmes d'alimentation, l'automatisation industrielle, l'expérience client, la qualité…

Mandats exercés au cours de l'exercice clos le 31 août 2026

Au sein du Groupe :
N/A

Hors du Groupe :
- Directrice générale de Signify France SAS (France)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

Au sein du Groupe :
N/A

Hors du Groupe :
- *Advisory*/consultant de BPI/CD Sud (France)
- Administratrice indépendante de FORSEE POWER SA (France)
- Administratrice indépendante de Crouzet SAS (France)

Compétences : Digital et nouvelles technologies ; Expérience internationale ; Gouvernance / Éthique ; RSE ; Stratégie, compréhension business et conduite du changement ; Industrie ; Commerce, marketing et connaissance des clients ; Intelligence artificielle ; Recherche & Développement ; Finance / Comptabilité / Marchés bancaires ou financiers

Petra Wolf



Date de naissance et nationalité :
3 novembre 1969
de nationalité autrichienne

Échéance du mandat en cours :
Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2027

Actions de la Société détenues au 31 août 2026 :
1 000 actions

Nombre de mandats actuels dans des sociétés cotées :
Néant

Adresse professionnelle :
Ernst Wolf Gasse 3, 3011 Purkersdorf, Autriche

Administratrice indépendante au sens du Code AFEP-MEDEF) :
Oui

Principale activité :
Administratrice indépendante

Compétences :

Expertise – Expérience – Autres activités

Petra Wolf est une dirigeante internationale chevronnée, forte de plus de 25 ans d'expérience dans la transformation des entreprises et du marketing au sein d'organisations technologiques mondiales. Elle a occupé des postes de direction chez Amazon Web Services, Dell Technologies et A1 Telekom, où elle a constamment généré une croissance durable grâce à des stratégies *go-to-market* pilotées par la donnée et à une excellence opérationnelle. Reconnue pour sa capacité à aligner stratégie et exécution, elle possède un solide parcours dans la mise à l'échelle des organisations, l'optimisation des coûts de vente et la constitution d'équipes et d'écosystèmes de partenaires performants. Son expertise couvre la transformation digitale, l'accélération des revenus et l'expansion sur de nouveaux marchés, faisant d'elle une leader de confiance dans des environnements complexes et en constante évolution. Elle est diplômée en marketing et a suivi le *Stanford Executive Program.*

Mandats exercés au cours de l'exercice clos le 31 août 2026

Au sein du Groupe :
N/A

Hors du Groupe :
- Directrice marketing de Quadient SA* (France)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

Au sein du Groupe :
N/A

Hors du Groupe :
N/A

* *Société cotée.*

Compétences : Digital et nouvelles technologies ; Expérience internationale ; Gouvernance / Éthique ; RSE ; Stratégie, compréhension business et conduite du changement ; Industrie ; Commerce, marketing et connaissance des clients ; Intelligence artificielle ; Recherche & Développement ; Finance / Comptabilité / Marchés bancaires ou financiers

Christophe Karvelis-Senn



Date de naissance et nationalité :
27 janvier 1962
de nationalité française

Échéance du mandat en cours :
Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2029

Actions de la Société détenues au 31 août 2026 :
3 810 actions

Nombre de mandats actuels dans des sociétés cotées :
Néant

Adresse professionnelle :
Via S. Tomaso, 5,
20121 Milano MI, Italie

Principale activité :
Administrateur indépendant

Compétences :

Expertise – Expérience – Autres activités

Christophe Karvelis-Senn a plus de 37 ans d'expérience dans le capital investissement et dans l'entrepreneuriat.

En 2004, Christophe Karvelis-Senn a fondé CAPZA, une plateforme européenne de capital investissement et de dette privée au service des PME et ETI de près de 10 milliards d'euros d'actifs sous gestion, en particulier dans le secteur de la santé, de la technologie et du service aux entreprises.

Christophe Karvelis-Senn a un *Master of Business Administration, Finance and Marketing, Kellogg School of Management, Northwestern University, USA Degree, Economics and Finance*, et est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, France.

Mandats exercés au cours de l'exercice clos le 31 août 2026

Au sein du Groupe :
N/A

Hors du Groupe :
- Administrateur de SOFIVAL S.A. (France)
- Membre du comité stratégique de PGC Invest SAS (France)
- Administrateur de COFIP SAS (France)
- Gérant de la SCI OLMEQUE (France)
- Gérant de la SCI Les Augustins (France)
- Gérant de la SCI Grenelle Loge Société Civile (France)
- Gérant de Teredo Société Civile (France)
- Gérant de LES BORIES SCI (France)
- Président du Conseil de surveillance de Panther NewCo SAS (France)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

Au sein du Groupe :
N/A

Au sein du Groupe :
N/A

Compétences : Digital et nouvelles technologies · Expérience internationale · Gouvernance / Éthique · RSE · Stratégie, compréhension business et conduite du changement · Industrie · Commerce, marketing et connaissance des clients · Intelligence artificielle · Recherche & Développement · Finance / Comptabilité / Marchés bancaires ou financiers

Asmaa Gillet



Date de naissance et nationalité :
1er septembre 1987
de nationalité française

Échéance du mandat en cours :
3 juin 2030

Actions de la Société détenues au 31 août 2026 :
0 action

Nombre de mandats actuels dans des sociétés cotées :
Néant

Adresse professionnelle :
2, rue Kellermann,
59100 Roubaix, France

Administrateur indépendant au sens du Code AFEP-MEDEF) :
Non

Principale activité :
Administratrice représentant les salariés

Compétences :

Expertise – Expérience – Autres activités

Asmaa Gillet a rejoint OVHcloud en 2019, où elle a occupé différentes fonctions au sein de la direction financière avant d'exercer, depuis 2026, la fonction de *Revenue & GTM Performance Director.* Elle cumule plus de quinze ans d'expérience en finance et pilotage de la performance, et est titulaire d'un master spécialisé en finance d'entreprise et contrôle de gestion (ESC Amiens).

Mandats exercés au cours de l'exercice clos le 31 août 2026

Au sein du Groupe :
N/A

Hors du Groupe :
N/A

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

Au sein du Groupe :
N/A

Hors du Groupe :
N/A

Compétences : Digital et nouvelles technologies · Expérience internationale · Gouvernance / Éthique · RSE · Stratégie, compréhension business et conduite du changement · Industrie · Commerce, marketing et connaissance des clients · Intelligence artificielle · Recherche & Développement · Finance / Comptabilité / Marchés bancaires ou financiers

Quentin Maire



Date de naissance et nationalité :
23 juin 1997
de nationalité française

Échéance du mandat en cours :
2 juin 2030

Actions de la Société détenues au 31 août 2026 :
0 action

Nombre de mandats actuels dans des sociétés cotées :
Néant

Adresse professionnelle :
2, rue Kellermann,
59100 Roubaix, France

Administrateur indépendant au sens du Code AFEP-MEDEF) :
Non

Principale activité :
Administrateur représentant les salariés

Compétences :

Expertise – Expérience – Autres activités

Après 5 ans d'expérience en tant qu'indépendant pour une variété d'entreprises françaises sur des sujets d'ingénierie de la donnée, d'algorithmie et de gestion d'infrastructure, Quentin Maire rejoint OVHcloud en 2023 où il occupe la fonction de *Machine Learning Engineer* dans l'équipe AI Solutions. Quentin Maire est aussi diplômé d'Epitech, avec une spécialisation en développement logiciel et intelligence artificielle.

Mandats exercés au cours de l'exercice clos le 31 août 2026

Au sein du Groupe :
N/A

Hors du Groupe :
N/A

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

Au sein du Groupe :
N/A

Hors du Groupe :
N/A

Stéphane Héliot



Date de naissance et nationalité :
2 janvier 1977
de nationalité française

Échéance du mandat en cours :
Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2030

Actions de la Société détenues au 31 août 2026 :
0 action

Nombre de mandats actuels dans des sociétés cotées :
Néant

Adresse professionnelle :
42, avenue de la Porte-de-Clichy,
75017 Paris, France

Principale activité :
Censeur

Compétences :

Expertise – Expérience – Autres activités

Stéphane Héliot a débuté sa carrière comme avocat au sein du cabinet Skadden Arps, où il a conseillé des clients français et internationaux dans leurs opérations de fusions-acquisitions et leurs partenariats stratégiques. Il a ensuite rejoint Tikehau Capital en qualité de *General Counsel*, entre 2013 et 2015.

Fin 2015, il a cofondé Blade, société éditrice de Shadow, pionnière française du PC dans le cloud. Depuis la reprise de Shadow par Octave et Miroslaw Klaba en 2021, il a continué d'y exercer plusieurs fonctions de direction, et accompagne plus largement la famille Klaba dans ses autres projets et investissements.

Il est diplômé de HEC Paris et titulaire d'un DESS de fiscalité internationale de l'Université Paris-Panthéon-Assas (Paris II) ainsi que du certificat d'aptitude à la profession d'avocat (CAPA).

Mandats exercés au cours de l'exercice clos le 31 août 2026

Au sein du Groupe :
N/A

Hors du Groupe :
- Président de Marotte SAS (France)
- Administrateur (*Director)* de Shadow, Inc. (États-Unis d'Amérique)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

Au sein du Groupe :
N/A

Hors du Groupe :
- Administrateur (*Director)* de GENYMOBILE, Inc (États-Unis d'Amérique)

Compétences : Digital et nouvelles technologies · Expérience internationale · Gouvernance / Éthique · RSE · Stratégie, compréhension business et conduite du changement · Industrie · Commerce, marketing et connaissance des clients · Intelligence artificielle · Recherche & Développement · Finance / Comptabilité / Marchés bancaires ou financiers

4.1.3 Procédure de recherche et de sélection des administrateurs indépendants

La nomination des administrateurs indépendants est régie par le règlement intérieur du Conseil d'administration et fait l'objet d'un processus de sélection transparent par le comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance avant d'être soumis au vote des actionnaires lors de l'assemblée générale.

Dans le cadre du processus de recherche et de sélection, le comité est chargé de recommander au Conseil d'administration des critères adaptés de sélection des profils d'administrateurs indépendants en tenant compte notamment de la politique de diversité et des compétences requises parmi les membres du Conseil. Une fois le profil recherché arrêté, le comité avec l'aide d'un consultant externe fait ses meilleurs efforts pour sélectionner *a minima* deux candidats pour chaque poste d'administrateur indépendant. L'analyse des profils et les rencontres des candidats s'effectuent avec la directrice des ressources humaines du Groupe, le Président du comité et le Président directeur général de la Société.

Le comité établit ensuite sa recommandation finale au Conseil d'administration pour décision. Les administrateurs autres que les administrateurs indépendants et, le cas échéant (sauf décision du Président directeur général ou de l'administrateur référent, à leur discrétion), le ou les administrateurs représentant les salariés, s'abstiennent de participer aux délibérations et au vote du comité concernant la sélection des candidats administrateurs indépendants soumise au Conseil d'administration par le comité. La candidature retenue à l'issue du vote est présentée au vote de l'assemblée générale.

4.1.4 Renouvellements et ratifications proposés à l'assemblée générale du 11 février 2027

4.1.4.1 Renouvellements proposés à l'assemblée générale du 11 février 2027

Sur recommandation du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, le Conseil d'administration, lors de sa séance du 14 octobre 2026, a décidé de proposer à l'assemblée générale mixte du 11 février 2027 le renouvellement des mandats d'administrateurs de M. Miroslaw Klaba et de Mme Isabelle Tribotté pour une durée de quatre ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2031 qui sera appelée à statuer sur les comptes clos le 31 août 2030.

4.1.4.2 Ratifications proposées à l'assemblée générale du 11 février 2027

Le conseil d'administration du 12 février 2026 a coopté Mme Petra Wolf en qualité d'administratrice pour la durée restant à courir du mandat de Mme Sophie Stabile, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2028 qui sera appelée à statuer sur les comptes clos le 31 août 2027. Cette ratification sera soumise au vote de l'assemblée générale du 11 février 2027.

Le Conseil d'administration du 19 octobre 2026 a nommé M. Stéphane Héliot en qualité de censeur pour une durée de quatre ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2031 qui sera appelée à statuer sur les comptes clos le 31 août 2030. Cette ratification sera soumise au vote de l'assemblée générale du 11 février 2027.

4.1.5 Politique de diversité

Le comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance soumet au Conseil d'administration ses recommandations afin de sélectionner, le cas échéant avec l'assistance d'un cabinet extérieur indépendant, les candidats au renouvellement de la composition du Conseil d'administration sur la base notamment des critères suivants :

- **Âge :**

  L'âge des administrateurs sur l'exercice écoulé se situe entre 29 et 77 ans avec une moyenne de 54,3 ans. Le Conseil a estimé que cette moyenne d'âge était satisfaisante et reste assez éloignée de la moyenne d'âge statutaire.

- **Parité :**

  Le Conseil est composé de cinq administratrices sur les onze administrateurs à prendre en compte, représentant ainsi 45,45 % de femmes siégeant au Conseil. Le Conseil a estimé que ce pourcentage est satisfaisant, restant vigilant à maintenir un taux au-dessus du ratio légal de 40 %.

- **Diversité des compétences :**

  Les administrateurs de la Société viennent d'horizons différents et disposent d'expériences et de compétences variées reflétant ainsi les objectifs du Conseil d'administration. La présentation du profil de chaque administrateur et la cartographie des compétences des administrateurs décrits au sein du présent chapitre permettent de mieux appréhender cette diversité et complémentarité d'expériences. Le Conseil a estimé que la diversité des profils des administrateurs était d'excellente qualité.

- **Nationalités :**

  À la date du présent document d'enregistrement universel, Mme Diana Einterz, de nationalité américaine, et Mme Petra Wolf, de nationalité autrichienne, sont les deux membres du Conseil d'administration de nationalité étrangère.

- **Indépendance des administrateurs :**

  Le Conseil d'administration a apprécié l'indépendance des administrateurs au regard des critères recommandés par le Code AFEP-MEDEF et a considéré que M. Pierre Barrial, Mme Diana Einterz, Mme Corinne Fornara, Mme Isabelle Tribotté, Mme Petra Wolf et M. Christophe Karvelis-Senn sont indépendants, soit un Conseil d'administration composé à 54,55 % d'administrateurs indépendants. Le Conseil estime que ce niveau d'indépendance est satisfaisant.

Par ailleurs, le Conseil d'administration du 28 juin 2023 a adopté la politique de diversité du Conseil d'administration. En effet, pour OVHcloud, la diversité est un élément clé pour assurer un travail efficace, une force et un fondement de sa richesse. L'engagement en faveur de la diversité et de l'inclusion est inscrit dans le code éthique qui définit notre vision de la conduite des affaires et les valeurs que nous souhaitons partager avec le public le plus large possible.

Pour OVHcloud, un Conseil d'administration diversifié permet d'exploiter les différences de pensées, de perspectives, d'expériences régionales et industrielles, d'origines culturelles et géographiques, d'âge, de sexe, de connaissances et de compétences, ce qui est bénéfique pour le succès à long terme de la Société dans l'intérêt de ses parties prenantes.

4.1.6 Indépendance des administrateurs

Aux termes du règlement intérieur du Conseil d'administration, mis à jour régulièrement en fonction notamment de l'actualité légale et réglementaire, sont considérés comme indépendants les membres qui n'entretiennent aucune relation avec la Société, son Groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de jugement. Le règlement intérieur a repris les critères d'indépendance des administrateurs prévus par le Code AFEP-MEDEF.

Il est rappelé que MM. Octave Klaba, Miroslaw Klaba, Henryk Klaba ne peuvent pas être considérés comme indépendants du fait de leur statut et du contrôle qu'ils exercent sur plusieurs sociétés détenant, à la date du présent document, 74,27% du capital social de la Société. Enfin, les administrateurs représentant les salariés ne sont pas non plus considérés comme indépendants en leur qualité de salariés du Groupe.

Le tableau ci-dessous résume la situation de chaque administrateur au regard des critères d'indépendance du Code AFEP-MEDEF (article 10), telle qu'appréciée par le comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance et le Conseil d'administration de la Société.

Indépendance des administrateurs		Diana Einterz	Corinne Fornara	Isabelle Tribotté	Pierre Barrial	Petra Wolf	Christophe Karvelis-Senn
Critère 1	Ne pas être ou avoir été salarié ou mandataire social au cours des cinq années précédentes	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 2	Ne pas détenir de mandats croisés	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 3*	Ne pas entretenir de relations d'affaires significatives	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 4	Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 5	Ne pas avoir été commissaire aux comptes de la Société au cours des cinq années précédentes	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 6	Ne pas être administrateur de la Société depuis plus de 12 ans	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 7	Statut du dirigeant mandataire social non exécutif : ne pas percevoir de rémunération variable en numéraire ou des titres ou toute rémunération liée à la performance de la Société	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 8	Statut de l'actionnaire important : ne pas participer au contrôle de la Société	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Administrateur indépendant après examen des critères du Code AFEP-MEDEF		oui	oui	oui	oui	oui	oui

Dans ce tableau : « ✓ » représente un critère d'indépendance satisfait et « X » représente un critère d'indépendance non satisfait.

* *En l'absence de relations d'affaires, le Conseil d'administration réuni le 19 octobre 2026 a qualifié d'indépendants Mme Diana Einterz, Mme Corinne Fornara, Mme Isabelle Tribotté, M. Pierre Barrial, Mme Petra Wolf et M. Christophe Karvelis-Senn.*

4.1.7 Assiduité aux réunions du Conseil d'administration et de ses comités

Taux d'assiduité individuel

	Pierre Barrial	Mehdi Belaidi	Diana Einterz	Corinne Fornara	Christophe Karvelis-Senn	Henryk Klaba	Miroslaw Klaba	Octave Klaba	Petra Wolf	Isabelle Tribotté	Pauline Wauquier	Asmaa Gillet	Quentin Maire
Conseil d'administration	91 %	100 %*	100 %	100 %	80 %*	100 %	100 %	100 %	100 %*	100 %	100 %*	100 %*	66,67 %*
Comité d'audit	N/A	N/A	N/A	100 %	100 %	N/A	100 %	N/A	N/A	100 %*	N/A	N/A	N/A
Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance	100 %*	N/A	N/A	N/A	N/A	100 %	N/A	N/A	N/A	100 %	100 %*	100 %*	N/A
Comité stratégique et RSE	100 %*	N/A	100 %	N/A	100 %*	N/A	100 %	N/A	N/A	100 %	N/A	N/A	N/A

** Ce pourcentage est calculé au prorata de la présence des membres qui n'ont siégé qu'une partie de l'exercice au Conseil d'administration et au sein d'un ou de plusieurs comités.*

Taux d'assiduité global par instance

Conseil d'administration	Comité d'audit	Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance	Comité stratégique et RSE
95,2 %	100 %	100 %	100 %

4.1.8 Condamnations, faillites, conflits d'intérêts et autres informations

À la connaissance de la Société et à l'exception des relations décrites au chapitre 4.6 du présent document d'enregistrement universel sur les conventions réglementées, il n'existe pas, à la date du présent document d'enregistrement universel, de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs des membres du Conseil d'administration et de la direction générale envers la Société et leurs intérêts privés.

Il est toutefois précisé que MM. Octave Klaba, Miroslaw Klaba, Henryk Klaba et Mme Halina Wachel, épouse Klaba, directement ou *via* leurs holdings personnelles, les sociétés Bleu Source SAS, Deep Code SAS, Digital Scale SAS, Innolys SAS, Invest Bleu SAS et Yellow Source SAS (les « Holdings Familiales ») ont conclu un pacte d'actionnaires le 6 mai 2022 (le « Pacte Familial Étendu ») qui a remplacé celui conclu le 26 octobre 2021 et qui a pour finalité de permettre la pérennité de la détention par le groupe d'actionnaires constitué par la famille Klaba, directement et/ou à travers des entités contrôlées par ses membres, d'une participation significative d'OVH Groupe SA (537 407 926 R.C.S. Lille Métropole) et d'organiser la concertation de la famille Klaba aux fins des prises de décisions relatives à sa participation au capital de la société OVH. À ce titre, les parties au Pacte s'engagent à faire en sorte que le Conseil d'administration soit composé d'au moins 3 administrateurs préalablement désignés par les Holdings Familiales à la majorité simple parmi les représentants légaux des Holdings Familiales. Les administrateurs familiaux se concertent également afin d'arrêter une position commune sur le remplaçant du directeur général.

Ce pacte a été notifié à l'AMF le 10 mai 2022 et publié par l'AMF en date du 11 mai 2022, sous la référence 222C1076 - FR0014005HJ9-PA09.

Le 11 avril 2023, au titre du Pacte Familial Étendu, le représentant légal de chacune des Holdings Familiales a qualité pour exprimer la position de celle-ci au titre de la gouvernance d'OVH, dans certaines situations.

Dans ce contexte, les actionnaires de chacune des Holdings Familiales se sont rapprochés pour conclure des pactes d'associés (les « Pactes Holdings ») visant à organiser plus globalement la prise de décisions relatives à OVH et à certaines autres participations des Holdings Familiales en vue de permettre la pérennité de l'influence significative de la famille Klaba sur la société OVH à travers les générations.

En particulier, la conclusion des Pactes Holdings doit permettre d'assurer la cohérence des décisions prises par chacune des Holdings Familiales au sein d'OVH et des autres participations.

À la connaissance de la Société, à la date du présent document d'enregistrement universel, des engagements au titre des plans d'attribution gratuite d'actions (*cf.* section 4.5 du présent document d'enregistrement universel) et des engagements usuels de conservation ont été conclus avec les établissements garants dans le cadre du projet d'admission des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris et de la conclusion du pacte d'actionnaires entre les membres de la famille Klaba (dont une description figure au sein du chapitre 6 du présent document d'enregistrement universel). Par ailleurs, les membres du Conseil d'administration et de la direction générale n'ont consenti aucune restriction à leur droit de céder des actions de la Société, à l'exception des règles relatives à la prévention des délits d'initiés et des recommandations du Code AFEP-MEDEF ou de la loi imposant une obligation de conservation des actions, ainsi que des dispositions du Pacte.

4.1.8.1 Liens familiaux

Les membres suivants de la famille Klaba, qui détient la majorité du capital de la Société à la date du présent document d'enregistrement universel, siègent au Conseil d'administration de la Société : Octave Klaba (Président directeur général et fondateur de la Société), son père Henryk Klaba (membre du Conseil d'administration) et son frère Miroslaw Klaba (membre du Conseil d'administration). Miroslaw Klaba est en outre le directeur R&D de la Société et Henryk Klaba est directeur R&D Infrastructures.

À la date du présent document d'enregistrement universel, à la connaissance de la Société, hormis les liens susmentionnés entre les membres de la famille Klaba, il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil d'administration, ou entre les membres du Conseil d'administration et les membres de la direction générale de la Société.

4.1.8.2 Déclarations relatives aux organes d'administration

En outre, à la connaissance de la Société, au cours des cinq dernières années, (i) aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée à l'encontre des membres du Conseil d'administration ou de la direction générale ; (ii) aucun membre du Conseil d'administration ni de la direction générale n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre, liquidation ou placement d'entreprises sous administration judiciaire, (iii) aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre des membres du Conseil d'administration ou de la direction générale par des autorités judiciaires ou administratives (y compris des organismes professionnels désignés) ; et (iv) aucun membre du Conseil d'administration ni de la direction générale n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Par ailleurs et à la connaissance de la Société au cours des cinq dernières années, (i) aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée à l'encontre des censeurs du Conseil d'administration ; (ii) aucun censeur du Conseil d'administration n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre, liquidation ou placement d'entreprises sous administration judiciaire ; (iii) aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre des censeurs du Conseil d'administration par des autorités judiciaires ou administratives (y compris des organismes professionnels désignés) ; et (iv) aucun censeur du Conseil d'administration n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

4.1.8.3 Détention d'actions

Les administrateurs sont tenus de détenir, en application du règlement intérieur du Conseil d'administration, un minimum de 1 000 actions et disposeront d'un délai de six mois à l'effet d'acquérir ces actions à compter de leur désignation. Les administrateurs représentant les salariés ne sont pas tenus de posséder des actions de la Société.

4.1.9 Pouvoirs, missions, fonctionnement et travaux du Conseil d'administration

4.1.9.1 Pouvoirs et missions du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre conformément à son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées générales d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'administration s'attache à promouvoir la création de valeur à long terme par la Société en considérant les enjeux sociaux et environnementaux de ses activités. Il examine régulièrement, en lien avec la stratégie qu'il a définie, les opportunités et les risques tels que les risques financiers, juridiques, opérationnels, sociaux et environnementaux ainsi que les mesures prises en conséquence.

Plus précisément, le Conseil d'administration est investi de manière générale et notamment des missions suivantes :

- déterminer le mode d'exercice de la direction générale de la Société et fixer suivant le mode de gouvernance la durée du ou des mandats, ainsi que la rémunération du ou des dirigeants mandataires sociaux ;
- s'assurer de la mise en place d'une politique de non-discrimination et de diversité et de sa mise en œuvre par les dirigeants mandataires sociaux ;
- évaluer et rendre compte du taux d'indépendance des membres du Conseil d'administration ;
- s'assurer de la mise en place d'un dispositif de prévention et de détection de la corruption et du trafic d'influence ; et
- veiller à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers à travers les comptes qu'il approuve et le rapport annuel ou à l'occasion d'opérations importantes.

De plus, le règlement intérieur du Conseil d'administration liste les missions suivantes comme réservées au Conseil d'administration :

- déterminer le budget annuel détaillé du Groupe, le *business plan* du Groupe ainsi que toute modification ;
- décider toute dépense d'investissement d'un montant individuel qui ferait dépasser de 7,5 % les dépenses du budget annuel ;
- évaluer et approuver toute acquisition ou cession d'actifs (y compris les brevets et droits de propriété intellectuelle), de fonds de commerce ou d'actions par une société du Groupe, non comprise dans le budget annuel, pour un montant individuel supérieur à 25 millions d'euros ;
- approuver tout octroi de garanties significatives, d'engagements hors bilan ou l'octroi de sûretés non compris dans le budget annuel pour un montant individuel supérieur à 10 millions d'euros par an ;
- modifier les statuts de la Société dans les conditions prévues par la loi ; et
- statuer sur toute décision prise par une société du Groupe de souscrire auprès d'un tiers (autre qu'une société du Groupe) tout financement externe autre que dans le cadre d'un *Revolving Credit Facility* existant d'un montant supérieur à 25 000 000 d'euros et non compris dans le budget annuel.

4.1.9.2 Fréquence, durée et participation aux réunions

En application de l'article 2 du règlement intérieur du Conseil d'administration, le Conseil se réunit au minimum quatre fois par an. Au cours de l'exercice 2026, le Conseil d'administration s'est réuni dix (10) fois et a initié une consultation écrite le 28 juillet 2026 qui s'est clôturée le 31 juillet 2026.

Les séances du Conseil ont duré en moyenne environ deux heures.

Date de réunion du Conseil d'administration	Taux d'assiduité
29 septembre 2025	100 %
20 octobre 2025	100 %
24 novembre 2025	100 %
18 décembre 2025	100 %
7 janvier 2026	100 %
12 février 2026	100 %
20 mars 2026	82 %
8 avril 2026	100 %
24 juin 2026	100 %
16 juillet 2026	91 %
31 juillet 2026 (consultation écrite)	100 %

Travaux menés au cours de l'exercice écoulé

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration a notamment été saisi des sujets suivants :

Situation financière, trésorerie et engagements du Groupe	• Revue des comptes annuels 2025 et du premier semestre 2026 • Information sur les comptes des premier et troisième trimestres 2026 • Projets de communications financières • Point sur l'utilisation de la délégation de pouvoirs conférée au Conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions et fixation des termes et conditions du plan d'attribution gratuite d'actions • Renouvellement des autorisations financières et juridiques consenties au Président directeur général, notamment pour les opérations de financement et les engagements hors bilan et pour les autorisations des opérations de garanties significatives du Groupe • Politique de dividende, propositions d'affectation du résultat et de paiement du dividende • Prise de connaissance des comptes rendus et rapports par sa Présidente des travaux du comité d'audit portant notamment sur la revue fiscale, le *reporting* juridique, les programmes d'assurance du Groupe • Point sur l'activité de la Société • Présentation des résultats de l'exercice 2026 ainsi que du budget pour l'exercice 2027 • Compte rendu des opérations menées sur les titres autodétenus • Point sur la répartition du capital au 31 août 2026 • Autorisation de mise en œuvre du nouveau programme de rachat d'actions approuvé par l'assemblée générale mixte du 12 février 2026
Suivi des grandes orientations et opérations du Groupe et politique RSE	• Revue du nouveau plan stratégique 2026-2030 dénommé *Step Ahead* • Présentation et revue des projets M&A • Revue du budget 2027 et du plan long terme • Revue du programme et du plan d'action concernant le dispositif de conformité du Groupe au regard du compte rendu du comité d'audit • Revue de la cartographie des risques y compris le risque climatique et de la matrice de matérialité des enjeux RSE • Évaluation de la durabilité des entreprises S&P • Évaluation des indicateurs environnementaux • Suivi continu du PUE et WUE et communication au niveau des datacenters • Revue de la politique ressources humaines du Groupe, dont notamment la politique de gestion des dirigeants et des talents, la politique de diversité et de mixité au sein des instances dirigeantes, les relations avec les salariés, ainsi que la politique de prévention santé-sécurité, le suivi du programme *Diversité & Inclusion* • Prise de connaissance des comptes rendus et rapports par son Président des travaux du comité stratégique et RSE • Points sur la situation marketing et commerciale • Points sur les solutions IA et ML d'OVHcloud • Revue des projets d'investissement du Groupe • Revue de la *roadmap* produits et stratégie • Évolution du cours de l'action
Gouvernement d'entreprise	• Prise de connaissance des comptes rendus et rapports par son Président des travaux du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance traitant notamment de la fixation de la rémunération des administrateurs, du directeur général et du Président du Conseil, de la revue de l'indépendance des administrateurs et de la politique de diversité du Conseil • Nomination d'un nouveau censeur • Modification du règlement intérieur du Conseil d'administration (parties liées) • Présentation des deux nouveaux administrateurs représentant les salariés élus par le CSE • Revue de la composition des comités du Conseil d'administration • Approbation de la politique de rémunération du Président directeur général sur proposition du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance • Examen et approbation de la campagne d'actionnariat salariés (ESP) • Examen et approbation d'un plan d'attribution d'actions (LTI) • Allocations d'actions gratuites dans le cadre du plan approuvé par le conseil le 18 décembre 2026 • Revue du programme de reconnaissance des salariés (Kudos) • Revue de la sélection des administrateurs à l'occasion du renouvellement de sa composition • Bilan des actions mises en place en matière de conformité et d'éthique • Revue et approbation de la nouvelle politique de rémunération du Conseil d'administration et des comités, répartition de la rémunération allouée aux administrateurs • Évaluation et présentation de l'organisation et du fonctionnement du Conseil et de chacun de ses comités par un cabinet externe indépendant • Revue des plans de succession des membres du comité exécutif et du dirigeant mandataire social
Divers	• Examen des conventions et engagements réglementés pluriannuels et des opérations avec les parties liées • Suivi de l'évolution de l'actionnariat et compte rendu par la direction générale des *roadshows* post-publication des comptes • Suivi de l'*Investor Day*

4.1.9.3 Fonctionnement du Conseil d'administration et de ses comités

Au cours de l'exercice 2026, le Conseil d'administration a été régulièrement informé des principaux développements commerciaux et des plans d'action proposés par la direction générale. Le Conseil, au travers notamment des rapports du comité d'audit, est périodiquement informé de la situation financière et de la trésorerie du Groupe, de ses engagements hors bilan ainsi que de l'évolution des litiges significatifs. La directrice financière du Groupe a régulièrement participé aux réunions du Conseil au cours de l'exercice. Les administrateurs reçoivent, sur une base trimestrielle, un *reporting* concernant le cours de bourse et le suivi des recommandations d'analystes. La direction générale communique chaque semestre sur les développements commerciaux du Groupe, ses initiatives en matière de recherche et d'innovation, sa vie interne (nominations, politique sociale), ses activités à caractère institutionnel (initiatives auprès de diverses institutions en France, en Europe et à l'étranger, suivi du contexte réglementaire) et ses actions en matière de RSE et de développement durable.

Depuis 2021, une plateforme digitale est mise à la disposition des administrateurs afin qu'ils exercent leurs missions. Cette plateforme, baptisée *Board Portal* de DiliTrust, est accessible *via* une application depuis une tablette ou un ordinateur. Elle permet notamment la mise à disposition sécurisée des documents relatifs aux réunions du Conseil.

4.1.9.4 Conseil d'administration hors la présence des dirigeants

L'administrateur référent a organisé quatre réunions hors la présence des dirigeants mandataires sociaux exécutifs, au mois de décembre 2025, en avril et juin 2026 et une réunion le 19 octobre 2026. Ces séances ont donné lieu à des échanges informels sur tous les sujets spécifiques ou d'actualité.

4.1.9.5 Évaluation du Conseil et de l'action de la direction générale

Une fois par an, le Conseil consacre un point de son ordre du jour à l'évaluation de son fonctionnement préparée par le comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, et à l'organisation d'un débat sur son fonctionnement afin :

- d'en améliorer l'efficacité ;
- de vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues au sein du Conseil ; et
- de mesurer la contribution effective de chaque membre à ses travaux.

En outre, le règlement intérieur du Conseil prévoit qu'une évaluation formalisée soit réalisée tous les trois ans par un organisme extérieur sous la direction du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, avec pour objectif de vérifier le respect des principes de fonctionnement du Conseil et permettre d'identifier des propositions destinées à améliorer son fonctionnement et son efficacité. Chaque année, le comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance adresse au Conseil d'administration, qui en débat, un compte rendu sur l'évaluation des performances du Président et des administrateurs ainsi que sur l'action de la direction générale.

Chaque année, le Président du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance rend compte des résultats de l'évaluation du fonctionnement du Conseil, de ses comités et de l'action de la direction générale réalisée, tous les trois ans, avec l'assistance d'un cabinet externe indépendant, au moyen d'un questionnaire adressé à chacun des administrateurs, complété par des entretiens individuels. Cette évaluation a été réalisée pour la première fois par un cabinet externe indépendant en 2023, le compte rendu des résultats a été présenté au Conseil d'administration du 14 novembre 2023. (1)

Au cours de l'exercice 2026, l'évaluation du fonctionnement du Conseil et de ses comités a été menée par l'administrateur référent qui est également Président du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, en collaboration avec le secrétariat du Conseil et avec l'assistance du cabinet externe indépendant qui était intervenu en 2023. Le compte rendu des résultats a été présenté au Conseil d'administration du 24 juin 2026.

Cette évaluation a été réalisée d'avril à mai 2026, il a été demandé à chaque administrateur :

- de remplir en ligne un questionnaire portant sur le fonctionnement collectif du Conseil d'administration ainsi que sur chacun des comités auxquels il ou elle appartient. La consolidation des réponses aux questionnaires a donné lieu à l'établissement d'un rapport de synthèse présentant la perception des membres du Conseil sur le fonctionnement de la gouvernance ;
- d'avoir un entretien individuel avec le consultant externe afin de partager sa réflexion et ses suggestions sur ces questions. L'exploitation des résultats de ces entretiens, combinée à la synthèse des réponses aux questionnaires, a conduit à la préparation d'un rapport du consultant.

Restitution des travaux au titre de l'évaluation annuelle 2026

Dans la conduite de l'analyse de la gouvernance d'OVHcloud, il convient de prendre en considération plusieurs caractéristiques qui lui sont propres :

- OVHcloud est une société contrôlée à près de 74 % par la famille Klaba, dont la gouvernance a récemment évolué avec la réunification des fonctions de Président du Conseil et de directeur général entre les mains d'Octave Klaba, ainsi que l'arrivée de trois nouveaux administrateurs en 2025 et 2026 ;
- du fait de ces changements, la comparaison des résultats de l'évaluation réalisée en 2026 avec ceux de l'évaluation menée en 2023 doit être relativisée : l'équipe actuelle note plus sévèrement que la précédente, alors même qu'elle considère que la gouvernance a progressé ;
- dans leur notation des questions, les administrateurs, en particulier les administrateurs familiaux, se montrent également plus exigeants que la moyenne des administrateurs du *benchmark* réalisé par le consultant externe, ce qui explique que les écarts avec le *benchmark* soient défavorables à OVHcloud.

La restitution des travaux a été faite par l'administrateur référent au comité des nominations et des rémunérations et de la gouvernance puis au Conseil d'administration le 24 juin 2026.

La nouvelle gouvernance est considérée comme un net progrès : elle clarifie le positionnement d'Octave Klaba au sein du Conseil, renforce la cohérence entre la forme de gouvernance et l'exercice du pouvoir, permet une plus grande réactivité et favorise une meilleure animation du Conseil. Le rôle joué par l'administrateur référent fait également l'objet d'une appréciation très positive.

Cette évaluation a donné lieu à une synthèse et à l'adoption de recommandations d'actions.

(1) En application de l'article 10.3 du Code AFEP-MEDEF, « une évaluation formalisée est réalisée tous les trois ans au moins. Elle peut être mise en œuvre, sous la direction du comité en charge de la sélection ou des nominations ou d'un administrateur indépendant, avec l'aide d'un consultant extérieur ».

Un axe d'amélioration reste à approfondir : enrichir le partage d'informations sur la Société entre les séances du Conseil afin notamment d'affiner la compréhension des administrateurs sur les enjeux spécifiques à la Société et la mise en œuvre des décisions stratégiques, et s'assurer qu'ils disposent du niveau d'information adéquat sur certains sujets jugés sensibles. Des dispositifs complémentaires de partage d'informations seront mis en place en 2027 pour assurer une information continue des administrateurs.

L'appréciation globale de l'évaluation a souligné que le Conseil d'administration reste un organe de direction efficace, collégial, aux compétences complémentaires, dont la dynamique et la performance collective font l'objet d'une opinion très positive de la part des administrateurs. L'efficacité du Conseil se traduit notamment par la qualité des débats et les relations entretenues avec un management particulièrement accessible. Les séminaires stratégiques du Conseil délocalisés favorisent des échanges de qualité avec les équipes dirigeantes. Si certains axes d'amélioration ont été identifiés pour l'avenir (tels que détaillés ci-dessous), la perception globale du Conseil et de ses comités reste largement positive et témoigne des fondations solides mises en place au cours des dernières années. L'objectif est de poursuivre cette dynamique et de continuer à apporter de la valeur ajoutée à la gouvernance d'OVHcloud.

Date de l'évaluation	Principaux points forts relevés	Principaux axes d'amélioration identifiés ou à poursuivre
Juin 2026 (année 2025-2026)	• Les trois nouveaux administrateurs apportent une contribution mieux adaptée aux besoins du débat, compte tenu des spécificités de l'entreprise. Leur liberté de parole est incontestable et leur engagement réel. Ces éléments leur ont permis d'asseoir rapidement leur légitimité et d'améliorer la dynamique des débats. Leur intégration a été très bien conduite. • Le Conseil est devenu beaucoup plus stratégique, grâce à un meilleur partage avec le Président directeur général, à un challenge plus actif de la part des administrateurs indépendants, à une implication plus forte du comité stratégique sur ces sujets et à une moindre aversion au risque. • Le Conseil est jugé plus efficace et plus contributif dans sa façon de travailler. Il se concentre davantage sur les implications des sujets traités que sur les questions de process, tandis que la qualité du débat s'est améliorée, notamment grâce au retour du français comme langue de travail. • L'interaction entre le management et les administrateurs est jugée plus fluide, avec des relations plus simples et plus directes. Les débats sont ainsi perçus comme plus utiles pour le management, en particulier sur les sujets de M&A. • Les comités ont gagné en maturité, ce qui a permis une meilleure structuration du travail du Conseil. Les rapports de leurs présidents sont jugés adéquats et de qualité. • La densité des travaux du comité stratégique et RSE s'est nettement accrue, et le choix de son nouveau Président fait l'unanimité. • La transition à la Présidence du comité d'audit a été particulièrement réussie, tout comme le changement d'Administrateur Référent, qui a donné un souffle nouveau aux *executive sessions.* • Le secrétariat du Conseil apporte un soutien de qualité aux administrateurs, en particulier lors de leur accueil, grâce à un programme d'induction bien adapté.	• Les délais de mise à disposition des dossiers restent trop courts. • Le positionnement des administrateurs représentant les salariés au sein du Conseil reste perfectible, ceux-ci ayant le sentiment d'être encore insuffisamment entendus. • Le suivi de la mise en œuvre des décisions stratégiques demeure insuffisant. • Les mouvements au sein du comité exécutif sont portés tardivement à la connaissance du Conseil, qui estime disposer d'une compréhension insuffisante de l'organisation interne d'OVHcloud. • Une partie des débats peut être monopolisée par des sujets opérationnels qui ne relèvent pas toujours du niveau du Conseil. • La qualité des débats en séance plénière reste également affectée par des enjeux de confidentialité, certains sujets sensibles étant davantage traités en comité ou dans des échanges informels qu'au sein du Conseil formel. • Le choix des nouveaux administrateurs ne semble pas avoir donné lieu à un véritable débat en Conseil, même si le résultat fait l'objet d'une appréciation positive.

4.1.9.6 Rôle du censeur

La fonction de censeur au sein des sociétés anonymes ne fait l'objet d'aucune reconnaissance légale. Au sein d'OVHcloud, le Conseil d'administration peut désigner un ou plusieurs censeurs en application de l'article 19 des statuts. Conformément aux statuts, le Conseil d'administration détermine la durée de leur mandat qui prend fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat de censeur. Ils sont rééligibles indéfiniment.

Le censeur a pour mission d'assister, avec voix consultative, aux réunions du Conseil d'administration, lequel peut lui demander des avis, il n'est pas rémunéré.

4.1.9.7 Rôle du Président du Conseil d'administration

Le règlement intérieur du Conseil précise le rôle du Président du Conseil d'administration.

Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'assemblée générale des actionnaires. Il est en charge du rapport sur l'organisation des travaux du Conseil, le contrôle interne et la gestion des risques. Il préside les assemblées générales des actionnaires.

D'une manière générale, il veille au bon fonctionnement des organes sociaux et au respect des principes et pratiques de bonne gouvernance, notamment en ce qui concerne les comités créés au sein du Conseil. Il s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et veille à leur bonne information. Il consacre le temps nécessaire aux questions intéressant l'avenir du Groupe, et tout particulièrement celles qui se rapportent à sa stratégie.

Conformément au règlement intérieur, les administrateurs sont tenus de signaler sans délai au Président et au Conseil toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, ainsi que tout projet de convention qui serait conclue par la Société et à laquelle ils sont ou pourraient être directement ou indirectement intéressés.

Le Président du Conseil préside les réunions du Conseil et prépare et coordonne ses travaux.

À ce titre, il :

- convoque les réunions du Conseil en fonction d'un calendrier des réunions convenu avec les administrateurs et décide de l'opportunité de convoquer le Conseil à tout autre moment si besoin ;
- prépare l'ordre du jour, supervise la constitution du dossier du Conseil et veille à l'exhaustivité des informations qui y sont contenues ;
- veille à ce que certains sujets soient débattus par les comités en préparation des réunions du Conseil et s'assure de leur force de proposition vis-à-vis du Conseil ;
- anime et dirige les débats du Conseil ;
- veille au respect par les administrateurs des stipulations du règlement intérieur du Conseil et des comités ;
- assure le suivi des décisions du Conseil ;
- prépare et organise, en liaison avec le comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, les travaux périodiques d'évaluation du Conseil ;
- anime les débats ayant pour objet notamment l'évaluation des performances, la fixation des objectifs et de la rémunération et le renouvellement éventuel du directeur général ;
- peut assister à ou être membre de tout comité du Conseil d'administration.

Le Président dispose des moyens nécessaires à l'accomplissement de ses attributions.

4.1.9.8 Rôle du directeur général

Le directeur général :

- est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société ;
- exerce ses pouvoirs dans les limites de l'objet social et, à titre de règle d'ordre interne, dans les limites prévues par le règlement intérieur du Conseil (*cf.* section 4.2.1).

4.1.9.9 Désignation d'un administrateur référent

Le Conseil d'administration a décidé de désigner M. Pierre Barrial en qualité d'administrateur référent, le 23 juin 2025 et celle de sa qualification d'administrateur indépendant telle que déterminée par le Conseil.

4.1.9.10 Rôle de l'administrateur référent

L'administrateur référent a pour mission :

- d'assister le Président dans ses attributions en matière de bon fonctionnement des organes de gouvernance de la Société. Le Conseil peut lui confier des missions spécifiques liées à la gouvernance ;
- de traiter les cas de conflits d'intérêts pouvant survenir au sein du Conseil d'administration. Il examine tout particulièrement les situations de conflits d'intérêts, même potentiels, qui pourraient, le cas échéant, concerner le Président du Conseil au regard de l'intérêt social, que ce soit dans le cadre de projets opérationnels, d'orientations stratégiques ou de conventions spécifiques. Il soumet au Président et au Conseil ses recommandations après concertation éventuelle avec les autres administrateurs indépendants ;
- de prendre connaissance des préoccupations des actionnaires significatifs non représentés au Conseil en matière de gouvernance et veille à ce qu'il leur soit répondu ;
- de faire inscrire un sujet à l'ordre du jour des séances du Conseil ;
- d'assister le comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance dans les travaux d'évaluation de la performance du Président du Conseil dans le cadre de l'évaluation annuelle du fonctionnement du Conseil.

4.1.10 Opérations sur titres par les mandataires sociaux

4.1.10.1 Obligations de déclaration et d'abstention d'opérations sur titres

Le règlement intérieur du Conseil rappelle que chaque administrateur ou censeur doit déclarer à l'AMF et à la Société les opérations effectuées sur les titres de la Société et se conformer en particulier aux dispositions de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et à la section 5 du règlement général de l'AMF (le tableau détaillant les opérations effectuées sur les titres OVH réalisées au cours de l'année 2026 par les administrateurs figure section 4.3).

Les membres du Conseil d'administration et les dirigeants ou « hauts responsables » de la Société, ou les personnes qui leur sont étroitement liées, sont tenus de communiquer à l'AMF, dans un délai de trois jours ouvrés suivant leur réalisation, les acquisitions, cessions, souscriptions ou échanges de titres et instruments financiers de la Société.

Les administrateurs et les dirigeants mandataires sociaux sont par ailleurs soumis à la réglementation française relative au manquement et au délit d'initié, sanctionnant l'utilisation ou la communication d'informations privilégiées. Conformément au règlement (UE) n° 596/2014 ainsi qu'au règlement d'exécution UE 2016/347 de la Commission du 10 mars 2016, la Société établit et tient à jour une liste d'initiés, mise à la disposition de l'AMF.

Les administrateurs et les dirigeants mandataires sociaux sont tenus de se conformer aux dispositions du Code de conduite de la Société en matière d'opérations sur ses titres (*cf.* chapitre 4, section 4.3 *supra*).

Dans ce cadre, les membres du Conseil d'administration et du comité exécutif en particulier ne peuvent réaliser des opérations d'achat ou de cession de titres de la Société, directement ou par personne interposée, durant des périodes déterminées : pendant une période de cinq semaines précédant la date (incluse) de la publication des comptes annuels, de quatre semaines précédant la date (incluse) de la publication des comptes semestriels, et de deux semaines précédant la date (incluse) de publication des informations financières trimestrielles ou, en dehors de ces périodes, aussi longtemps qu'ils détiennent une information privilégiée. Afin de prévenir toute difficulté liée à l'application du Code de conduite, les personnes concernées doivent consulter la direction juridique Groupe qui a notamment pour mission de statuer sur la qualification de tout événement ou information susceptible d'être qualifiée d'information privilégiée.

4.1.10.2 Obligation de conservation de titres et interdiction des opérations de couverture applicables aux dirigeants mandataires sociaux et aux membres du comité exécutif

En application du Code AFEP-MEDEF (*cf.* article 24) requérant la fixation par le Conseil d'administration d'une quantité minimale d'actions devant être conservées par les dirigeants mandataires sociaux au nominatif jusqu'à la fin de leurs fonctions et des dispositions de l'article L. 225-197-1 II alinéa 4 du Code de commerce applicables en cas d'attribution d'actions de performance aux dirigeants mandataires sociaux, le Conseil d'administration, sur la proposition du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, a décidé, depuis la mise en place du plan d'actions de performance pour les exercices 2023, 2024 et 2025 autorisé par l'assemblée générale du 16 février 2023, d'appliquer une politique d'obligation de conservation des actions de performance attribuées et acquises au dirigeant mandataire social exécutif et aux membres du comité exécutif (« Comex ») de la Société au même titre qu'aux autres bénéficiaires du Groupe et la totalité des actions est soumise à des conditions de présence et de performance. Ce plan d'actions de performance a été renouvelé chaque année, depuis cette date et pour les exercices 2025 et 2026, il a été autorisé par l'assemblée générale du 12 février 2026, également sous les mêmes conditions que le plan autorisé par l'assemblée générale du 16 février 2023 et les plans suivants approuvés par les assemblées des 15 février 2024 et 6 février 2025.

4.1.11 Autres informations sur le fonctionnement du Conseil

La présente section synthétise principalement les paragraphes correspondants du règlement intérieur du Conseil.

4.1.11.1 Droits et obligations des administrateurs

Le règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit que ses membres sont soumis à des obligations comme :

- agir dans l'intérêt social ;
- faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, et s'abstenir de participer au vote de toute délibération pour laquelle une telle situation de conflit d'intérêts existerait ;
- exercer ses fonctions dans le respect des dispositions légales, notamment celles qui sont relatives aux limitations de mandats, et être assidu aux réunions du Conseil et des comités ;
- s'informer afin de pouvoir intervenir de manière utile sur les sujets à l'ordre du jour ;
- se considérer astreint à un véritable secret professionnel et être tenu à une obligation de loyauté ;
- se conformer au Code de conduite de la Société en matière d'opérations sur titres ;
- communiquer sans délai au Président du Conseil toute convention conclue par la Société et à laquelle ils sont directement ou indirectement intéressés ou qui a été conclue par personne interposée.

4.1.11.2 Information des administrateurs

Le Président fournit aux administrateurs, dans un délai suffisant, l'information leur permettant d'exercer pleinement leur mission. En outre, le Président communique de manière permanente aux membres du Conseil toute information significative concernant la Société. Chaque administrateur reçoit et peut se faire communiquer toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut bénéficier d'une formation complémentaire sur les spécificités de la Société et du Groupe.

En vue d'accomplir leur mission, les administrateurs peuvent rencontrer les principaux dirigeants de la Société et du Groupe dès lors que le Président directeur général en a été préalablement informé.

À la demande du Président ou d'un administrateur, un directeur opérationnel peut être invité à toute séance du Conseil consacrée aux perspectives et stratégies de son domaine d'activité.

4.1.11.3 Formation des administrateurs

Les administrateurs représentant les salariés ont bénéficié de formations dédiées. Les administrateurs indépendants suivent, quant à eux, un programme d'intégration comprenant notamment :

(i) des visites des principaux sites du Groupe (site de Croix, les datacenters et bureaux de Roubaix), en présence de membres du Comité exécutif ainsi que de M. Miroslaw Klaba et/ou M. Henryk Klaba ; (ii) des rencontres sont également organisées avec M. Yaniv Fdida, Directeur Produits et Technologie, qui leur présente les différents produits et offres du Groupe, ainsi qu'avec Mme Line Cadel, Directrice des Ressources Humaines Groupe, et Mme Solange Viegas Dos Reis, Directrice Juridique Groupe, afin de leur permettre d'appréhender l'organisation et les activités du Groupe.

Si aucune session de formation spécifique n'est organisée en cours d'exercice, des points de rappel ou d'actualisation peuvent être réalisés à l'occasion de certains événements, tels que le séminaire stratégique du Conseil d'administration, ou dans le cadre de projets particuliers.

4.1.12 Missions, fonctionnement et travaux des comités

Le Conseil d'administration de la Société est assisté :

- d'un comité d'audit ;
- d'un comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance ;
- d'un comité stratégique et RSE.

La composition des Comités a évolué à la suite des modifications apportées à la gouvernance.

4.1.12.1 Comité d'audit

Composition

Le comité d'audit est composé de trois membres, dont deux administrateurs indépendants. Il est précisé que les trois membres du comité d'audit disposent de compétences particulières en matière financière et comptable.

À la date du présent document d'enregistrement universel, les membres du comité d'audit sont les suivants :

- Corinne Fornara (1) (Présidente), Présidente par intérim, nommée par le Conseil d'administration du 6 février 2025, suite à l'état de santé de Sophie Stabile, puis nommée Présidente en date du 29 septembre 2025 ;
- Isabelle Tribotté (1), membre par intérim, nommée par le Conseil d'administration du 6 février 2025, suite à l'état de santé de Sophie Stabile et jusqu'à l'assemblée générale du 12 février 2026 ;
- Christophe Karvelis-Senn (1), membre du comité d'audit depuis sa nomination en qualité d'administrateur par l'assemblée générale du 12 février 2026 ;
- Miroslaw Klaba.

Missions

La mission du comité d'audit est d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières et de s'assurer de l'efficacité du dispositif de suivi des risques et de contrôle interne opérationnel, afin de faciliter l'exercice par le Conseil d'administration de ses missions de contrôle et de vérification en la matière.

Les principales missions du comité d'audit sont les suivantes :

- suivi du processus d'élaboration de l'information financière et de l'information en matière de durabilité ;
- suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, d'audit interne et de gestion des risques relatifs à l'information financière et comptable et à l'information en matière de durabilité ;
- suivi du contrôle légal des comptes sociaux et consolidés et de certifications des informations en matière de durabilité par les commissaires aux comptes de la Société et, le cas échéant, du ou des organismes tiers indépendants ;
- suivi des commissaires aux comptes et, le cas échéant, du ou des organismes tiers indépendants ;
- suivi de l'indépendance des commissaires aux comptes de la Société et de leur procédure de sélection et de renouvellement ; et
- examen et suivi des dispositifs et procédures en place pour assurer la diffusion et l'application des politiques et règles de bonnes pratiques en matière d'éthique, de concurrence, de fraude et de corruption et plus globalement de conformité aux réglementations en vigueur.

Depuis la transposition de la directive CSRD *via* l'ordonnance n° 2023-1142 du 6 décembre 2023 « relative à la publication et à la certification d'informations en matière de durabilité et aux obligations environnementales, sociales et de gouvernement d'entreprise des sociétés commerciales » et le décret n° 2023-1394 du 30 décembre 2023, le Conseil d'administration a décidé, en date du 14 novembre 2024, de ne pas créer un nouveau comité mais de confier les missions au comité d'audit et conformément à l'article L. 821-67 du Code de commerce afin :

- de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière de l'information en matière de durabilité, y compris sous forme numérique ;
- d'émettre une recommandation sur les commissaires aux comptes (ou organisme tiers indépendant) proposés à la désignation par l'assemblée générale ou l'organe exerçant une fonction analogue ;
- de suivre la réalisation des missions de commissariat aux comptes (ou organisme tiers indépendant) et de certification des informations en matière de durabilité ;
- de s'assurer du respect des conditions d'indépendance requises des intervenants exerçant des missions de certification des comptes et de certification des informations en matière de durabilité.

Le règlement intérieur du Conseil d'administration et de ses comités a ainsi été modifié en conséquence.

Par ailleurs, la société KPMG a été nommée par l'assemblée générale mixte du 6 février 2025 pour la durée restant à courir du mandat de la société KPMG, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2029 sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2028, pour se charger de l'audit du premier rapport de durabilité.

Modalités de fonctionnement

Le comité d'audit se réunit autant que de besoin et, en tout état de cause, au moins deux fois par an à l'occasion de la préparation des comptes annuels et des comptes semestriels. Les réunions se tiennent avant la réunion du Conseil d'administration et, dans la mesure du possible, au moins deux (2) jours avant cette réunion lorsque l'ordre du jour du comité d'audit porte sur l'examen des comptes semestriels et annuels préalablement à leur examen par le Conseil d'administration. Les recommandations émises par le comité d'audit sont adoptées à la majorité simple des membres participant à la réunion, chaque membre étant titulaire d'une voix. En cas de partage des voix, celle de la Présidente du comité d'audit ou, en son absence, d'un autre membre indépendant est prépondérante.

Les séances font l'objet d'un compte rendu et d'un rapport de la Présidente du comité au Conseil d'administration.

Le comité peut entendre des tiers à la Société dont l'audition lui est utile dans l'accomplissement de ses missions et recourir à des experts extérieurs.

(1) Administrateur indépendant.

Travaux menés au cours de l'exercice écoulé

Au cours de l'exercice écoulé, le comité d'audit s'est réuni cinq (5) fois.

Date de réunion du comité	Taux d'assiduité
17 octobre 2025	100 %
6 janvier 2026	100 %
7 avril 2026	100 %
23 juin 2026	100 %
16 juillet 2026	100 %

Au cours de l'exercice 2026, le comité d'audit a été saisi notamment sur les points suivants :

Processus d'élaboration des informations comptables et financières	• Revue des principales options comptables, des comptes annuels et semestriels et du rapport d'activité y afférent • Prise de connaissance des informations financières et des rapports d'activité des premier et troisième trimestres 2026 • Documents prévisionnels H1 2026 • Revue des projets de communication financière • Présentation des marchés financiers • Suivis fiscaux : revue du prix de transfert, préparation CbCR et Pilier 2 OCDE • Revue des engagements hors bilan • Étude et analyse de la politique de dividendes
Audit interne	• Revue du plan d'audit 2027 (résumé des missions 2026, avancement revue des risques, RGPD, Sapin, CSRD) • Suivi des audits internationaux
Efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques	• Revue des contrats à risque et principaux risques fiscaux concernant la Société • Revue de la mise en œuvre de la politique fiscale • Revue du système de gestion des risques incluant la cartographie des risques, la matrice de matérialité des risques (y compris les enjeux de RSE) et le programme d'assurance du Groupe • Examen de la cybersécurité de la Société, comprenant notamment sa place dans la politique du Groupe, son organisation, la cartographie des risques cyber ainsi que les plans d'action et de formation en la matière • Revue du programme et du plan d'action concernant le dispositif de conformité du Groupe ainsi que du compte rendu de la direction de la conformité sur ses travaux
Commissaires aux comptes	• Revue des missions des commissaires aux comptes pour 2027 • Revue du budget d'honoraires des commissaires aux comptes pour 2027, de leurs prestations de services autres que la certification des comptes (« SACC »), de la répartition de leurs mandats ainsi que de leur indépendance, de l'organisation de leurs travaux et de leurs recommandations • Revue du contrôle, de la comptabilité et de l'audit (RCCA) • Trajectoire et avancement CSRD • Présentation du plan d'audit des commissaires aux comptes (stratégie et stratégie d'audit)
Divers	• Examen des conventions et engagements réglementés pluriannuels et des opérations avec les parties liées • Suivi de l'évolution de l'actionnariat et compte rendu par la direction générale des *roadshows* post-publication des comptes • Suivi de mise en œuvre du *e-invoicing* • Agenda des comités FY2026

4.1.12.2 Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance

Composition

Le comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance est composé de cinq membres, dont deux administrateurs indépendants.

À la date du présent document d'enregistrement universel, les membres du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance sont les suivants :

- Pierre Barrial (Président) (1),
- Isabelle Tribotté (1) ;
- Octave Klaba jusqu'au 29 septembre 2025 ;
- Henryk Klaba ;
- Pauline Wauquier jusqu'au 3 juin 2026 ;
- Asmaa Gillet depuis le 3 juin 2026.

Missions

Le comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance est un comité spécialisé du Conseil d'administration dont la principale mission est d'assister le Conseil d'administration dans la composition des instances dirigeantes de la Société et du Groupe et dans la détermination et l'appréciation régulière de l'ensemble des rémunérations et avantages des dirigeants mandataires sociaux de la Société, en ce compris tous avantages différés et/ou indemnités de départ volontaire ou forcé du Groupe.

Les principales missions du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance sont les suivantes :

- en ce qui concerne les nominations et la gouvernance :
  - propositions de nomination des membres du Conseil d'administration et de ses comités et des dirigeants mandataires sociaux de la Société,
  - élaboration d'un plan de succession des membres du Conseil d'administration et de ses comités et des dirigeants mandataires sociaux de la Société,
  - évaluation de l'opportunité de renouvellement des mandats des administrateurs,
  - revue annuelle de la politique de diversité du Conseil d'administration et surveillance du taux de la parité, de l'âge et de la diversité des compétences,
  - évaluation annuelle de l'indépendance des membres du Conseil d'administration,
  - mise en place d'une procédure de sélection des administrateurs avec une attention accrue sur l'évaluation de l'indépendance des candidats,
  - suivi de la politique en matière d'égalité professionnelle et salariale ;
- en ce qui concerne les rémunérations :
  - examen et proposition au Conseil d'administration concernant l'ensemble des éléments et conditions de la rémunération du Président du Conseil d'administration, du directeur général et du/des directeur(s) général(aux) délégué(s),
  - détermination de la politique générale de rémunération des autres membres du comité exécutif,
  - examen et proposition au Conseil d'administration concernant la méthode de répartition de l'enveloppe globale annuelle de rémunération allouée par l'assemblée générale.

Modalités de fonctionnement

Le comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance se réunit autant que de besoin et, en tout état de cause, préalablement à toute réunion du Conseil d'administration se prononçant sur la fixation de la rémunération des dirigeants et la nomination des membres du Conseil d'administration ou sur la répartition de la rémunération annuelle. Les recommandations émises par le comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance sont adoptées à la majorité simple des membres présents. En cas de partage des voix, celle du Président du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, ou en son absence, celle d'un autre membre indépendant, est prépondérante.

Les séances font l'objet d'un compte rendu et d'un rapport du Président du comité au Conseil d'administration.

Travaux menés au cours de l'exercice écoulé

Au cours de l'exercice écoulé, le comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance s'est réuni sept fois.

Date de réunion du comité	Taux d'assiduité
25 septembre 2025	100 %
20 octobre 2025	100 %
17 décembre 2025	100 %
7 janvier 2026	100 %
19 juin 2026	100 %
16 juillet 2026	100 %
14 octobre 2026	100 %

(1) Administrateur indépendant.

Au cours de l'exercice 2026, le comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance a été saisi notamment sur les points suivants :

Rémunération des dirigeants mandataires sociaux et des principaux dirigeants du Groupe	• Rémunérations du Président du Conseil d'administration et du directeur général versées ou attribuées au titre de l'exercice 2026 jusqu'au 20 octobre 2025 • Rémunérations du Président directeur général versées ou attribuées au titre de l'exercice 2026 à compter du 20 octobre 2025 • Politique de rémunération au titre de l'exercice 2027 du Président directeur général • Définition des modalités des plans d'attribution d'actions 2026 destinés au Président directeur général et aux principaux dirigeants
Rémunération allouée aux administrateurs	• Informations relatives à la rémunération des administrateurs (hors dirigeant mandataire social) au titre de l'exercice 2026 • Politique de rémunération des administrateurs au titre de l'exercice 2026, *i.e.* examen de l'enveloppe et de la répartition de la rémunération 2027 allouée aux administrateurs • Proposition d'une nouvelle politique de rémunération des administrateurs pour l'exercice 2027
Actionnariat salarié	• Examen du projet d'opération d'actionnariat salarié 2026 et réflexion sur un projet d'opération d'actionnariat salarié 2027 – LTIP Plan 4 (critère et fonctionnement)
Gouvernance	• Désignation d'un administrateur représentant les salariés en remplacement d'un ancien administrateur représentant les salariés dont le mandat est venu à échéance au cours de l'exercice en qualité de membre du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance • Proposition de coopter un administrateur en remplacement de Mme Sophie Stabile • Nomination d'un nouveau censeur • Proposition de nomination d'un nouvel administrateur
Évaluation	• Revue de l'action du Président directeur général • Synthèse de l'évaluation du Conseil d'administration • Revue de l'indépendance des administrateurs
Succession	• Revue du plan de succession du Conseil d'administration et des membres du comité exécutif
Divers	• Approbation des embauches > à 200 milliers d'euros par *business unit* • Revue de l'enquête menée auprès des salariés • Plan d'action égalité hommes/femmes • Programme de reconnaissance pour les salariés (Kudos) : point sur le programme et reconduction

Plans de succession

Les plans de succession sont discutés et régulièrement revus au sein du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, présidé par M. Pierre Barrial, administrateur indépendant et référent. La direction des ressources humaines ainsi que les équipes dirigeantes sont impliquées dans la procédure, selon les besoins. L'objectif consiste à nourrir un processus de réflexion continue et approfondie sur les successions importantes pour le Groupe, en proposant des options adaptées à la situation actuelle, à l'horizon de temps considéré (court ou moyen terme) et aux différents scénarios possibles.

Cette année, le plan a été revu pour la dernière fois le 16 juillet 2026 par le comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance. Le comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance a rendu compte de ses travaux lors du Conseil d'administration du 16 juillet 2026.

Plan de succession des membres du comité exécutif

Le plan de succession des membres du comité exécutif repose, d'une part, sur une cartographie des postes clés et des compétences qui leur sont associées et, d'autre part, sur l'évaluation des collaborateurs susceptibles d'être identifiés comme successeurs potentiels. Le processus annuel d'entretiens contribue à cette évaluation : l'entretien de performance permet, d'un côté, d'apprécier le niveau de performance des collaborateurs et l'entretien de développement permet, de l'autre côté, d'apprécier leurs projets professionnels.

Pour chaque poste, le plan prévoit une solution de transition destinée à assurer la continuité des fonctions en cas de départ ou d'absence imprévus. Il prévoit également une solution de succession à plus long terme, avec des solutions internes et/ou externes en fonction des circonstances. Selon l'évolution de l'organisation du Groupe, certains postes peuvent ne pas faire l'objet d'un remplacement à l'identique et donner lieu à une évolution organisationnelle.

Le comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance assure un suivi régulier de ce plan. Dans ce cadre, il peut s'appuyer sur les travaux de cabinets de conseil externes indépendants.

Plan de succession du Président directeur général

S'agissant des fonctions de Président du Conseil d'administration et de directeur général, le plan de succession tient compte des spécificités issues du pacte familial conclu le 6 mai 2022 et décrit au chapitre 6 du présent document d'enregistrement universel.

En cas de départ ou d'absence, le plan prévoit plusieurs scénarios pour la succession de l'actuel Président directeur général, incluant des mesures immédiates et un processus de remplacement plus pérenne.

Le plan de succession porte également sur les successions au sein des comités du Conseil d'administration en cas de vacance.

Ces scénarios sont revus régulièrement, et au moins une fois par an, par le comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance qui les présente au Conseil d'administration.

4.1.12.3 Comité stratégique et RSE

Composition

Le comité stratégique et RSE est composé de sept membres dont cinq administrateurs indépendants.

À la date du présent document d'enregistrement universel, les membres du comité stratégique et RSE sont les suivants :

- Christophe Karvelis-Senn (Président) depuis sa nomination en qualité d'administrateur lors de l'assemblée générale du 12 février 2026 ;
- Octave Klaba ;
- Isabelle Tribotté (1) ;
- Diana Einterz (1) ;
- Pierre Barrial (1), du 29 septembre 2025 au 19 octobre 2026 ;
- Miroslaw Klaba ;
- Petra Wolf (1), depuis le 19 octobre 2026.

Missions

Dans les domaines relevant de sa compétence, le comité stratégique et RSE est en charge de préparer le travail et de faciliter le processus de décision du Conseil d'administration portant sur :

- l'analyse des projets de croissance externe majeurs par la Société ;
- l'examen de la stratégie d'entreprise, les sujets relatifs à l'évolution, aux perspectives et opportunités du secteur, notamment en ce qui concerne les innovations et les technologies de rupture ;
- l'assurance de la prise en compte des sujets relevant de la responsabilité sociale et environnementale (telles que les politiques de diversité et de non-discrimination et les politiques de conformité et d'éthique) et des sujets de durabilité dans la stratégie du Groupe et dans sa mise en œuvre ;
- le suivi du processus d'élaboration de l'information en matière de durabilité, en ce compris le processus d'analyse de double matérialité mis en œuvre pour déterminer les informations à publier conformément aux normes applicables en matière de *reporting* de durabilité et, le cas échéant, formuler des recommandations pour garantir l'intégrité de ces processus ;
- l'examen des avis émis par les investisseurs, analystes et autres tiers et, le cas échéant, le potentiel plan d'action établi par la Société aux fins d'améliorer les points soulevés en matière sociale et environnementale ; et
- l'examen et l'évaluation de la pertinence des engagements et des orientations stratégiques du Groupe en matière de durabilité, au regard des enjeux propres à son activité et à ses objectifs, et de suivre leur mise en œuvre ; ainsi que
- plus généralement, la préparation des travaux du Conseil d'administration relatifs à la détermination des orientations stratégiques de la Société en matière de durabilité.

Modalités de fonctionnement

Le comité stratégique et RSE se réunit autant que de besoin et, en tout état de cause, au moins une (1) fois par an. Le comité stratégique et RSE prend ses décisions à la majorité simple des membres participant à la réunion, chaque membre étant titulaire d'une voix. La voix du Président du comité stratégique et RSE n'est pas prépondérante en cas de partage. Pour l'accomplissement de sa mission, le comité stratégique et RSE peut rencontrer des managers de la Société ou du Groupe dont les responsabilités ou l'expertise sont utiles aux travaux du comité. Le comité stratégique et RSE peut recourir à des experts extérieurs en tant que de besoin. Les séances font l'objet d'un compte rendu et d'un rapport du Président du comité au Conseil d'administration.

Travaux menés au cours de l'exercice écoulé

Au cours de l'exercice écoulé, le comité stratégique et RSE s'est réuni sept (7) fois.

Date de réunion du comité	Taux d'assiduité
10 décembre 2025	100 %
18 décembre 2025	100 %
6 janvier 2026	100 %
9 mars 2026	100 %
7 avril 2026	100 %
15 juin 2026	100 %
23 juin 2026	100 %

Le comité stratégique et RSE s'est réuni pour traiter notamment des sujets suivants, en vue de formuler des avis et recommandations au Conseil d'administration :

Stratégie et RSE	• Préparation et revue du plan stratégique 2026 - 2030 *Step Ahead* • Point opérations et projets M&A (Coffre, Orphée, Mozart et Snow) • Stratégie *Freemium* • *Bare Metal :* évolution du revenu et contraintes capex • Approbation de la trajectoire carbone dans le cadre du SBTI • Positionnement : conclusions de l'étude IDC MarketScape Europe • KPI et *reportings* mis en place, P&L de produits • Projet budget 2027 • État des lieux et revue des enjeux et de la politique RSE • Fixation des orientations stratégiques en matière de RSE et suivi du plan de communication et d'activation en matière de développement durable • CSRD : zoom sur la stratégie relative aux risques climatiques et mise à jour de la cartographie des risques Groupe • Suivi du plan d'action pour l'efficacité énergétique dans les datacenters et suivi des indicateurs environnementaux • Suivi continu du PUE et WUE • Évaluation de la durabilité des entreprises S&P • Suivi du programme Diversité & Inclusion • Suivi des solutions AI & ML OVHcloud

(1) Administrateur indépendant.

4.2 Direction générale et comité exécutif

La loi prévoit que le Conseil d'administration élit parmi ses membres un Président, personne physique, dont le rôle est décrit au 4.1.9.7 *supra.*

Le Conseil d'administration confie la direction générale de la Société soit au Président du Conseil d'administration (qui porte le titre de Président directeur général), soit à une autre personne physique, administrateur ou non, portant le titre de directeur général.

Comme le rappelle le Code AFEP-MEDEF, la loi ne privilégie aucune formule et il appartient au Conseil d'administration de la Société de choisir entre les deux modalités d'exercice de la direction générale unifiée ou dissociée, selon ses impératifs particuliers.

Mode de gouvernance

Le Conseil d'administration du 20 octobre 2025 a décidé de mettre fin à la gouvernance dissociée des fonctions de Président du Conseil d'administration et de directeur général et a décidé de nommer M. Octave Klaba, Président directeur général.

La décision de mettre fin à la dissociation des fonctions a vocation à constituer la modalité d'exercice de la direction générale la plus efficace dans la mise en œuvre d'un nouveau plan stratégique de la Société, afin de renforcer le lien entre la vision, la stratégie et l'exécution de ce plan.

Par ailleurs, l'unicité des fonctions est davantage adaptée à OVHcloud dans ce contexte, en ce qu'elle permet une efficacité accrue dans la conduite de la stratégie et le fonctionnement de la gouvernance qui sera ainsi facilité et fluidifié autour d'un Conseil d'administration resserré.

4.2.1 Limitation des pouvoirs du directeur général

Conformément à la loi, le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social. Toutefois, à titre de règles d'ordre interne, le directeur général exerce ses pouvoirs dans les limites prévues par le règlement intérieur du Conseil d'administration. À ce titre, sont soumises à autorisation préalable du Conseil d'administration les décisions suivantes du directeur général :

- le budget annuel détaillé du Groupe, le *business plan* du Groupe ainsi que toute modification ;
- toute décision portant sur toute dépense d'investissement d'un montant individuel qui ferait dépasser de 7,5 % les dépenses du budget annuel ;
- toute acquisition ou cession d'actifs (y compris les brevets et droits de propriété intellectuelle), de fonds de commerce ou d'actions par une société du Groupe, non comprise dans le budget annuel, pour un montant individuel supérieur à 25 millions d'euros ;
- l'autorisation de l'octroi par le Président de cautions, avals et garanties ;
- toute modification des statuts de la Société dans les conditions prévues par la loi ; et
- toute décision prise par une société du Groupe de souscrire auprès d'un tiers (autre qu'une société du Groupe) tout financement externe autre que dans le cadre d'un *Revolving Credit Facility* existant d'un montant supérieur à 25 millions d'euros et non compris dans le budget annuel.

4.2.2 Comité exécutif

La direction générale s'appuie sur le comité exécutif pour mettre en œuvre sa stratégie et ses grandes décisions. Ce comité propose à la direction générale les actions nécessaires à l'application de la stratégie du Groupe et assure la gestion quotidienne des activités, qu'elles soient opérationnelles ou fonctionnelles. Ses membres ont aussi pour rôle, en tant qu'équipe, de diffuser la culture managériale dans l'ensemble du Groupe.

Le Comité se réunit chaque semaine. Il y suit d'abord des sujets récurrents : chaque semaine, la revue d'un univers produit (*Public Cloud*, *Private Cloud, Web Cloud* ou *Bare Metal*), et chaque mois, celle des résultats financiers, globaux et par région. Il traite également des sujets plus ponctuels, qu'ils soient commerciaux, industriels, technologiques, financiers, juridiques, liés aux ressources humaines ou à la gestion des risques. Certaines séances sont enfin consacrées à la résolution de problèmes ou à l'analyse de la stratégie de marché. Chaque sujet est présenté directement par le directeur ou l'équipe qui en a la charge.

À la date du dépôt du présent document d'enregistrement universel, le comité exécutif est composé de 10 membres, la personne qui reprendra la fonction de directeur financier rejoindra le comité exécutif dès son arrivée chez OVHcloud, le comité exécutif sera alors composé de 11 membres.



Octave Klaba,
Président directeur général

Né en 1975 en Pologne, Octave Klaba est le fondateur d'OVHcloud, leader européen et acteur mondial du cloud. Diplômé de l'ICAM de Lille, il crée OVH en 1999 dans le nord de la France, avec l'ambition de bâtir une infrastructure Internet à la fois performante et accessible.

Dès l'origine, il défend une vision d'un Internet ouvert, fondée sur la liberté de choix des clients. Sous sa direction, OVH connaît une croissance rapide, d'abord en France puis à l'international. L'entreprise se distingue par ses innovations techniques, notamment dans la gestion énergétique des datacenters et le développement de gammes de serveurs.

En 2016, après avoir amorcé un virage vers le cloud, Octave Klaba s'appuie sur les fonds d'investissement KKR et TowerBrook pour accélérer l'expansion du groupe sur de nouveaux marchés. En 2018, sous son impulsion, OVH devient OVHcloud afin d'affirmer son positionnement sur un marché du cloud – public et privé – en forte croissance.

Entre 2018 et 2025, il occupe le poste de Président du conseil d'administration, et préside également le comité stratégique et RSE du Groupe. Il est étroitement impliqué dans le développement stratégique de l'entreprise, fidèle à sa vision à long terme. En octobre 2025, il est nommé Président et directeur général d'OVHcloud.

Convaincu de la nécessité d'une alternative européenne face aux géants américains du cloud, Octave Klaba fait de la souveraineté des données, de la transparence des services et de la liberté de choix sa priorité. Il soutient activement les start-ups technologiques, notamment dans l'IA et le quantique, et promeut le développement d'un écosystème numérique innovant et indépendant.

À travers ses engagements dans Shadow et Qwant, il poursuit cette même ambition : faire émerger un écosystème numérique fort et indépendant, et construire un champion européen du numérique, fondé sur la confiance, la performance et la souveraineté technologique.



Line Cadel,
Directrice des ressources humaines

Line Cadel est directrice des ressources humaines chez OVHcloud. Dans le cadre de son rôle, Line Cadel est responsable de toutes les activités RH au niveau mondial. Cela va du recrutement à la formation, en passant par la gestion des talents, les relations sociales et les opérations de paie. Elle a rejoint l'aventure OVHcloud en janvier 2017, en tant que *HR Business Partner,* puis est devenue DRH en novembre 2018. Elle bénéficie de 12 années d'expérience en ressources humaines dans divers environnements, comme le numérique ou la vente au détail.



Mathieu Delobelle,
Directeur des systèmes d'information

Mathieu Delobelle est directeur des systèmes d'information chez OVHcloud. Son rôle s'étend des infrastructures hébergeant nos services au développement, en passant par l'intégration et la maintenance des solutions pour toutes les *business units* d'OVHcloud. Après avoir passé 20 ans dans le secteur des télécommunications et des hautes technologies – où il était entrepreneur et responsable de la transformation dans des contextes de fusion-acquisition à grande échelle – Mathieu Delobelle a rejoint OVHcloud en mai 2020. Il y pilote le parcours de transformation du système d'information et le plan de haute résilience.



Georges de Gaulmyn,
Directeur de l'industrie

Georges de Gaulmyn est directeur de l'industrie chez OVHcloud. Il dirige les équipes en charge de notre infrastructure technique, de la conception aux chaînes de fabrication des serveurs, en passant par la construction et l'exploitation de nos datacenters à l'échelle mondiale. Georges de Gaulmyn a rejoint l'aventure OVHcloud en avril 2022, après avoir exercé pendant 25 ans au sein d'acteurs industriels mondiaux comme ExxonMobil, Philip Morris, Philips et Essilor ; notamment au Benelux, en Suisse, en Malaisie et en France. Son expertise en production, *supply-chain* et transformation d'entreprise lui permet de déployer les stratégies les plus pertinentes pour accompagner la croissance d'OVHcloud sur l'ensemble de son modèle verticalement intégré.



Dominique Michiels,
Directeur des prestations de services

Dominique Michiels est *Chief Service Delivery Officer* chez OVHcloud. Cela consiste à gérer tous les services fournis à nos clients. Passionné de technologie depuis 40 ans, Dominique Michiels a accumulé une expérience considérable dans la production et le développement IT. Il a occupé différentes fonctions chez Worldline (filiale d'Atos), notamment dans la gestion de grands centres de coûts et de profits, avec le suivi d'importants projets internationaux. Dans un contexte multiculturel, il a également joué un rôle clé dans les divers programmes de fusion-acquisition et de transformation.



Axel Mac Namara,
Directeur du service clients

En tant que directeur de clientèle, Axel Mac Namara est chargé d'assurer la réussite de nos clientes et clients, *via* différentes offres de support et l'accompagnement des grands comptes. Axel Mac Namara a rejoint OVHcloud en mars 2021. Grâce à sa solide expérience dans le domaine du conseil et de l'industrie, il contribue fortement à la stratégie d'OVHcloud par son approche pragmatique des transformations complexes. Depuis plus de 14 ans, il met en œuvre des approches innovantes au sein d'entreprises internationales et de PME dans le secteur technologique.



Bruno Ronsse,
Chief Revenue Officer Corporate

Dirigeant orienté transformation avec plus de 28 ans d'expérience dans les services B2B liés aux technologies de l'information et de la communication. A occupé des rôles de direction générale et commerciale, menant des transformations, des retournements, des refontes de modèles opérationnels, des engagements complexes dans les secteurs public et privé, ainsi qu'une croissance durable du chiffre d'affaires et de la profitabilité. Reconnu pour sa capacité à construire des équipes performantes et à générer un impact business mesurable, au sein d'entreprises comme BT, Econocom, SCC et Partena Professional.



Pierre Byramjee,
Chief Revenue Officer Digital Cloud

Fort de 25 ans d'expérience internationale acquise au sein de *scale-ups* et de groupes de référence tels que Dell, Microsoft et Stripe, Pierre Byramjee est un dirigeant tech orienté croissance et transformation digitale. Il a occupé des postes de direction sur les fonctions *Revenue* et *Go-to-Market,* avec une expertise reconnue en construction et développement d'organisations commerciales performantes. Chez Stripe, il a notamment créé et développé l'organisation GTM en Europe du Sud, couvrant ventes, gestion de comptes, marketing et services. Reconnu pour sa capacité à bâtir des équipes à fort impact et à générer une croissance mesurable, Pierre a rejoint le comité exécutif d'OVHcloud en 2026.



Yaniv Fdida,
Directeur « produits et technologie »

Avec une formation d'ingénieur en informatique et sécurité, Yaniv Fdida est diplômé de l'école ENSICAEN et major de sa promotion. Son parcours professionnel s'ancre dans la sécurité numérique : il passera notamment 8 ans chez Gemalto où il développe le cloud privé de l'entreprise. Il intègre OVHcloud en 2018 où il monte le groupe infrastructure sur les activités *Bare Metal* et réseau. Il devient par la suite *Chief Product Officer* en 2023 avant d'être nommé *Chief Product & Technology Officer* en 2024.



Solange Viegas-dos-Reis,
Directrice juridique Groupe

Solange Viegas Dos Reis est directrice juridique Groupe. Elle a rejoint OVHcloud en septembre 2022 après plus de 20 ans dans les télécommunications et des entreprises internationales de la tech (LDCom Networks, Neuf Cegetel, SFR, Believe), en supervisant des équipes et des activités basées en Europe, MENA, Asie et Amériques. Avec une forte expérience dans les environnements techniques et une connaissance des enjeux locaux et globaux propres aux groupes présents dans différentes juridictions, Solange sait développer des stratégies juridiques pour maximiser la performance et accompagner la croissance.

4.3 Tableau récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société

À la connaissance de la Société, les transactions suivantes ont été réalisées au cours de l'exercice écoulé sur les actions de la Société par les personnes visées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et mis à jour à la date du 23 octobre 2026 :

Nom	Nombre d'actions achetées	Nombre d'actions vendues	Date d'achat	Prix de vente *(en euros)*
Dominique Michiels	-	673	09/09/2025	10,6700
	-	1 000	10/09/2025	11,0000
	-	1 000	15/09/2025	12,3200
Deep Code SAS (1)	-	3 600 000	04/12/2025	7,5000 (2)
	3 600 000	-	04/12/2025	7,5000 (3)
	-	354 727	30/07/2026	15,0216 (4)
	-	5 000 0000 (5)	22/10/2026	13,3000
Mathieu Delobelle	-	20 000	01/06/2026	15,0287
Yellow Source SAS (5)	-	354 727	30/07/2026	15,0216 (4)
Jezby Ventures SAS (6)	-	354 727	30/07/2026	15,0216 (4)
Christophe Karvelis-Senn	1 000	-	03/07/2026	15,4500
	400	-	09/07/2026	15,2800
	200	-	31/07/2026	15,2000
	600	-	04/08/2026	15,5400
	-	1 790	27/08/2026	13,9800
LELE (7)	300	-	31/07/2026	15,0500
La Moricière (7)	300	-	31/07/2026	15,0800
Financière de l'Ambre (7)	750	-	31/07/2026	15,2000
Les Toupins (7)	300	-	03/08/2026	14,9600
COFIP (7)	1 700	-	03/08/2026	15,2200

(1) Deep Code SAS est une entité contrôlée par M. Miroslaw Klaba.
(2) Cession hors marché par voie de construction accélérée d'un livre d'ordres.
(3) Achat hors marché de 3 600 000 options d'achat de type « call spread » à dénouement en numéraire, à maturité mai 2029, pour une prime totale de 2 187 000 euros. Le prix indiqué correspond au prix de référence de l'action OVH Groupe.
(4) Remise d'actions OVH Groupe en paiement de l'acquisition de la participation de la Caisse des dépôts et consignations dans Synfonium.
(5) Conclusion pas Deep Code SAS d'une opération de collar financée avec UBS Europe SE.
(6) Yellow Source SAS est une entité contrôlée par M. Octave Klaba.
(7) Jezby Ventures SAS est une entité présidée par Digital Scale SAS, elle-même contrôlée par M. Octave Klaba.
(8) Personne morale liée à M. Christophe Karvelis-Senn, administrateur.

4.4 Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise

Les informations afférentes au gouvernement d'entreprise et constitutives du rapport du Conseil d'administration sur ce sujet sont déjà présentes dans d'autres parties du présent document d'enregistrement universel. Afin d'en limiter la répétition, la table de concordance ci-dessous permet de faire le lien entre chaque rubrique dudit rapport et le paragraphe correspondant du présent document.

Informations requises en application du Code de commerce	Sections du document d'enregistrement universel 2026
Gouvernance (articles L. 22-10-10 et L. 225-37-4 du Code de commerce)	
La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice	4.1.2.2 / Présentation détaillée des membres du Conseil d'administration.
Les conventions conclues entre une filiale et un mandataire social ou un actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote	4.6 / Conventions et engagements réglementés et opérations avec les parties liées
Un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées dans le domaine des augmentations de capital	6.5.1 / Capital social souscrit et capital social autorisé mais non émis
Le choix des modalités d'exercice de la direction générale de la Société	4.2 / Direction générale et comité exécutif
La composition, ainsi que les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration	4.1.2.1 / Présentation synthétique du Conseil d'administration , 4.1.9 / Pouvoirs, missions, fonctionnement et travaux du Conseil d'administration , 4.1.11 / Autres informations sur le fonctionnement du Conseil ;
La politique de diversité appliquée aux membres du Conseil d'administration et du comité exécutif et les résultats en matière de mixité dans les 10 % de postes à plus forte responsabilité au sein de la Société	3.3 / Social , 4.1.5 / Politique de diversité
Les limitations aux pouvoirs du directeur général	4.2.1 / Limitation des pouvoirs du directeur général
Les dispositions du Code de gouvernement d'entreprise qui ont été écartées ainsi que le lieu où ce Code peut être consulté	Introduction : déclaration relative au gouvernement d'entreprise
Les modalités particulières de la participation des actionnaires à l'assemblée générale	7.1.3 / Assemblées générales
La description de la procédure relative aux conventions réglementées et engagements réglementés et libres mise en place par la Société et de sa mise en œuvre	4.6 / Conventions et engagements réglementés et opérations avec les parties liées , 2.1.2.5 / Risques juridiques et de conformité ;
La rémunération des dirigeants (articles L. 22-10-8, L. 22-10-9, L. 225-185 et L. 225-197-1 du Code de commerce)	
La présentation de la politique de rémunération des mandataires sociaux à soumettre à l'assemblée générale dans le cadre du vote *ex ante*	4.5.2.1 / Rémunération et avantages versés aux administrateurs (soumise au vote ex ante des actionnaires en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce) , 4.5.3.1 / Politique de rémunération du Président directeur général
La rémunération des mandataires sociaux versée au cours de l'exercice clos ou attribuée à raison de celui-ci	4.5.2.2 / Politique de rémunération des administrateurs au titre de 2026 (soumise au vote ex post des actionnaires en application de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce) , 4.5.3.1 / Politique de rémunération du Président directeur général;
La proportion relative de la rémunération fixe et variable	4.5.2.2 / Politique de rémunération des administrateurs au titre de 2026 (soumise au vote ex post des actionnaires en application de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce) , 4.5.3.1 / Politique de rémunération du Président directeur général
L'utilisation de la possibilité de demander la restitution de la rémunération versée	N/A
Les engagements en faveur des mandataires sociaux à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions	4.5 / Rémunérations et avantages

Informations requises en application du Code de commerce	Sections du document d'enregistrement universel 2026
La rémunération versée ou attribuée par une entreprise consolidée	4.5 / Rémunérations et avantages
Les ratios entre la rémunération des dirigeants de l'entreprise et la rémunération moyenne des salariés	4.5.3.3 / Ratio d'équité pour OVH Groupe , 4.5.3.4 / Ratio d'équité pour le périmètre France
L'évolution annuelle de la rémunération, des performances de la Société, de la rémunération moyenne des salariés et les ratios mentionnés ci-dessus au cours des cinq dernières années d'une manière permettant la comparaison	4.5.3.3 / Ratio d'équité pour OVH Groupe , 4.5.3.4 / Ratio d'équité pour le périmètre France
Une explication sur la manière dont la rémunération totale respecte la politique de rémunération adoptée, y compris la manière dont elle contribue aux performances à long terme de la Société et la manière dont les critères de performance ont été appliqués	4.5 / Rémunérations et avantages
La manière dont le vote lors de la dernière assemblée générale ordinaire prévue à l'article L. 22-10-34 paragraphe I a été pris en compte	4.5.2.2 / Politique de rémunération des administrateurs au titre de 2026 (soumise au vote ex post des actionnaires en application de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce) , 4.5.3.1 / Politique de rémunération du Président directeur général
Tout écart par rapport à la politique de rémunération et toute dérogation appliquée conformément au paragraphe III de l'article L. 22-10-8, y compris l'explication de la nature des circonstances exceptionnelles et l'indication des éléments spécifiques auxquels il est dérogé	N/A
La mise en œuvre des dispositions légales concernant la suspension du versement de la rémunération des administrateurs, le cas échéant	N/A
L'attribution et la conservation des options par les mandataires sociaux de la Société	4.5.4 / Attributions d'options de souscription ou d'options d'achat d'actions – Attributions gratuites d'actions
L'attribution et la conservation des actions gratuites aux dirigeants mandataires sociaux de la Société	4.5.4 / Attributions d'options de souscription ou d'options d'achat d'actions – Attributions gratuites d'actions
Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (article L. 22-10-11 Code de commerce)	
La structure du capital de la Société	6.1.1 / Répartition de l'actionnariat et droits de vote , 6.1.2 / Répartition de l'actionnariat au 31 octobre 2026 , 6.1.5 / Franchissement de seuil ;
Les restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions	7.1 / Principales dispositions légales et statutaires concernant OVHcloud
Les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société	6.1.1 / Répartition de l'actionnariat et droits de vote
La liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux	N/A
Les mécanismes de contrôle prévus dans un système d'actionnariat du personnel	6.1.6 / Participation des salariés au capital de la Société
Les accords entre actionnaires qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote	6.1.3 / Contrôle de la Société et pacte d'actionnaires
Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société	4.1.3 / Procédure de recherche et de sélection des administrateurs indépendants , 4.1.5 / Politique de diversité
Les pouvoirs du Conseil d'administration (en particulier en ce qui concerne l'émission ou le rachat d'actions)	4.1.9 / Pouvoirs, missions, fonctionnement et travaux du Conseil d'administration
Les accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts	N/A
Les accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange	N/A

Informations recommandées en application du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF	Section du Code AFEP-MEDEF	Sections du document d'enregistrement universel 2025
Exposé de l'activité du Conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé	1.8	4.1.9 / Pouvoirs, missions, fonctionnement et travaux du Conseil d'administration
Le règlement intérieur du Conseil d'administration	2.2	4.1.11 / Autres informations sur le fonctionnement du Conseil , 7.1.7 / Principales dispositions statutaires et du règlement intérieur du Conseil d'administration et de la direction générale
Critères quantitatifs et qualitatifs ayant conduit à l'appréciation du caractère significatif ou non de la relation entretenue avec la Société ou son Groupe	9.5.3	4.1.5 / Politique de diversité , 4.1.6 / Indépendance des administrateurs
Évaluation des travaux du Conseil d'administration	10.1	4.1.9.5 / Évaluation du Conseil et de l'action de la direction générale
Nombre de séances du Conseil d'administration et des comités du Conseil tenus au cours de l'exercice écoulé et informations sur la participation individuelle des administrateurs à ces séances et réunions	11.1	4.1.9.2 / Fréquence, durée et participation aux réunions , 4.1.12 / Missions, fonctionnement et travaux des comités
Dates de début et d'expiration du mandat de chaque administrateur, leur nationalité, leur âge et leur principale fonction, la composition nominative de chaque comité du Conseil	14.3	4.1.2.1 / Présentation synthétique du Conseil d'administration
Exposé sur l'activité des comités au cours de l'exercice écoulé	15.2	4.1.12 / Missions, fonctionnement et travaux des comités
Nombre d'actions détenues par les administrateurs	20	4.1.2.1 / Présentation synthétique du Conseil d'administration
Règles de répartition de la rémunération des administrateurs et montants individuels des versements effectués à ce titre aux administrateurs	21.4	4.5.2.2 / Politique de rémunération des administrateurs au titre de 2026 (soumise au vote ex post des actionnaires en application de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce)
Quantité minimale d'actions que les dirigeants mandataires sociaux doivent conserver au nominatif	23	4.1.8.3 / Détention d'actions
Recommandations du Haut Comité et les raisons pour lesquelles la Société aurait décidé de ne pas y donner suite	27.1	N/A

4.5 Rémunérations et avantages

4.5.1 Politique de rémunération des mandataires sociaux

En application du Code de commerce [(1)], la présente section du rapport a été établie par le Conseil d'administration, sur recommandation du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance.

Cette section présente le descriptif complet des éléments de rémunération des mandataires sociaux de la Société, notamment les éléments suivants sur lesquels l'assemblée générale 2027 est invitée à statuer :

1. Les éléments de la rémunération totale et des avantages versés ou attribués au cours de l'exercice clos le 31 août 2026 aux mandataires sociaux.
2. La politique de rémunération applicable pour l'exercice 2027. Cette politique décrit toutes les composantes de la rémunération des mandataires sociaux et explique le processus de décision suivi pour sa détermination, sa révision et sa mise en œuvre.

La politique de rémunération 2027 concerne :

- les administrateurs de la Société ;
- le Président directeur général.

La politique de rémunération 2027 prendra effet au 1er septembre 2027 après son approbation par les actionnaires. La politique de rémunération 2026, approuvée par l'assemblée générale des actionnaires le 12 février 2026, reste applicable jusqu'à cette date.

Les informations présentées dans cette section tiennent également compte des recommandations :

- du Code AFEP/MEDEF et du Haut Comité de gouvernement d'entreprise (HCGE) ;
- de l'Autorité des marchés financiers (AMF) sur le gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants de sociétés cotées.

La politique de rémunération des mandataires sociaux est établie par le Conseil d'administration, sur recommandation du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance. Elle intègre les principes et critères définis dans le Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF, auquel le Groupe se réfère.

Elle est régulièrement revue et vise à offrir une rémunération équilibrée, cohérente et en ligne avec les recommandations du Code AFEP-MEDEF, tout en restant motivante et alignée sur les pratiques de marché.

Le Conseil d'administration s'assure chaque année que la politique de rémunération respecte les principes suivants :

- **Être en ligne avec la stratégie dans le respect de l'intérêt social afin d'assurer la pérennité et le développement du Groupe à moyen et long termes.**

  La politique de rémunération appliquée aux dirigeants est directement en lien avec la stratégie du Groupe. Elle soutient son modèle de développement en favorisant une croissance rentable, responsable et durable.

  Le Conseil d'administration choisit de corréler directement la performance du dirigeant mandataire social exécutif avec celle de l'entreprise afin de garantir une politique de rémunération lisible et pertinente.

  L'objectif est de créer de la valeur à long terme avec une part prépondérante de la rémunération soumise à des conditions de performance exigeantes à court, moyen et long termes.

- **Être compétitive pour attirer, motiver et fidéliser les meilleurs talents.**

  La structure et le montant de la rémunération des dirigeants sont comparés aux pratiques de sociétés similaires en termes d'enjeux, de caractéristiques et de contexte. Cette comparaison est réalisée avec l'aide de cabinets extérieurs indépendants sur les pratiques des sociétés du SBF120 de taille comparable, compte tenu des caractéristiques d'OVHcloud.

- **Être alignée avec les intérêts des actionnaires et des parties prenantes**

  La revue annuelle intègre notamment les commentaires des actionnaires, des parties prenantes et des votes exprimés lors de l'assemblée générale.

- **Être cohérente et alignée avec la politique de rémunération du comité exécutif**

  La rémunération est construite sur les mêmes fondements et les mêmes instruments que ceux appliqués à la rémunération des membres du comité exécutif de la Société :

  - salaire fixe : en fonction du niveau de responsabilité au regard des pratiques du marché ;
  - rémunération variable intégrant des critères financiers et extra-financiers : motiver et reconnaître la performance, s'aligner avec les intérêts des actionnaires et des parties prenantes ;
  - intéressement long terme : une rémunération avec un lien direct à des mesures de performance long terme internes et externes, attribuées sous forme d'options de souscription ou d'achat d'actions et/ou d'actions de performance de la Société ;
  - avantages sociaux : en phase avec le marché local, notamment en termes de protection sociale.

(1) Notamment les articles L. 22-10-28, L. 22-10-9, L. 22-10-34-I et L. 22-10-34-II, les tableaux standardisés en vertu de l'article L. 233-16, les rapports requis par les articles L. 225-184 et L. 225-197-4 sur les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions de performance.

4.5.1.2 Politique de rémunération du Président directeur général

Depuis le 20 octobre 2025, la structure de gouvernance du Groupe est constituée d'un Président directeur général, M. Octave Klaba, suite à la réunification des fonctions de Président du Conseil et de directeur général.

Sans préjudice des compétences de l'assemblée générale en la matière, la politique de rémunération du Président directeur général est déterminée par le Conseil d'administration, sur recommandation du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance.

Dans sa détermination, le Conseil veille en permanence à ce que cette politique respecte les principes d'exhaustivité, de cohérence avec la politique de rémunération des autres dirigeants et salariés de l'entreprise, de comparabilité, de mesure, d'intelligibilité des règles, tout en s'assurant de maintenir un équilibre entre les différents éléments qui la composent.

Par la mise en place d'éléments incitatifs visant à récompenser la performance, grâce à des critères exigeants orientés vers la création de valeur, la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux s'inscrit dans le respect de l'intérêt social, de celui des actionnaires, et dans la stratégie du Groupe. En effet, le dispositif de rémunération long terme permet d'associer les dirigeants mandataires sociaux, tout comme l'ensemble de ses bénéficiaires, au capital avec la part d'aléa qui s'y attache, mais aussi tend à leur fidélisation et à l'incitation à une performance durable.

En outre, le comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance procède à une revue régulière de la bonne application de la politique de rémunération adoptée par l'assemblée générale. À cet égard, les principes, les critères et les objectifs des rémunérations fixe, variable et long terme sont analysés chaque année par le comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance. Ce comité rend compte de ses travaux au Conseil d'administration.

Il est précisé qu'en cas de nomination de nouveaux dirigeants mandataires sociaux en cours d'exercice, la politique de rémunération décrite ci-dessous leur serait applicable jusqu'à l'adoption d'une nouvelle politique par la prochaine assemblée générale.

Le Conseil d'administration et le comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance veillent à la prévention et à la gestion de tout conflit d'intérêts pouvant intervenir, en particulier dans le processus de décision en matière de rémunérations.

Enfin, conformément aux dispositions du règlement intérieur du Conseil d'administration, le Président directeur général ne participe ni aux délibérations ni au vote de sa rémunération.

Le comité suit un processus rigoureux lors de l'élaboration de la rémunération des dirigeants. Ce processus vise à fournir au Conseil d'administration toutes les informations nécessaires pour prendre des décisions éclairées en conformité avec les principes définissant la politique de rémunérations de la Société.

a) Processus annuel d'élaboration de la politique de rémunération des mandataires sociaux

Le comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance prend en compte les éléments présentés ci-dessous :





COMITÉ DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS

- Analyse du positionnement des dirigeants
- Définition des éléments et critères de rémunération en lien avec la stratégie du Groupe

CONSTATATION DES RÉSULTATS DE L'ANNÉE

- Recommandation du Comité des nominations et des rémunérations
- Délibération du Conseil d'administration

PUBLICATION DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

- Disponibilité du document sur le site internet du Groupe

DIALOGUE ET ANALYSE CONTINUE

- Des efforts constants sont faits afin d'améliorer la communication sur les différents principes de la rémunération afin de faciliter l'information des actionnaires

VOTE DES ACTIONNAIRES

- Approbation par l'Assemblée générale des actionnaires de la politique de rémunération

DIALOGUE AVEC LES ACTIONNAIRES ET ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

- La Direction des Relations Investisseurs, la Direction Financière, et l'administrateur référent communiquent avec les actionnaires du Groupe et les agences de conseil en vote

b) Revue annuelle de la politique de rémunération des mandataires sociaux

La politique de rémunération des mandataires sociaux d'OVHcloud est soumise à une revue annuelle par le Conseil d'administration. Lors de cette revue, le Conseil d'administration, sur la base des travaux du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, discute de l'opportunité de réviser la politique de rémunération. Cette revue prend en compte l'évolution du Groupe, les pratiques des marchés de référence, ainsi que les événements particuliers ayant un impact sur le Groupe ou son organisation.

L'objectif de cette revue est également de garantir la cohérence de la politique de rémunération avec les objectifs fixés pour chaque catégorie de mandataires sociaux. Sur la base de cette politique approuvée par l'assemblée générale du 12 février 2026, le Conseil d'administration n'a pas proposé d'évolution de la rémunération du Président directeur général au titre de l'exercice 2027, telle que détaillée à la section 4.5.3.1 ci-après et qui sera soumise à l'approbation de l'assemblée générale du 11 février 2027.

c) Adaptations et ajustements possibles à la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs

En cas de survenance de circonstances ayant un impact significatif sur un élément composant la rémunération variable du dirigeant et/ou sur la performance de la Société, et par voie de conséquence, étant susceptibles d'altérer l'appréciation de la performance d'un dirigeant mandataire social exécutif par le Conseil d'administration, ce dernier pourrait être conduit à adapter ou ajuster la présente politique de rémunération, dans les conditions ci-dessous.

Ces dispositions permettent au Conseil d'administration d'assurer le maintien d'une adéquation entre :

- la politique de rémunération applicable ;
- la performance et l'implication effectives du dirigeant concerné ;
- la performance et l'intérêt de la Société ; et enfin
- l'intérêt de ses actionnaires et de ses collaborateurs.

Dans ce contexte et de façon exceptionnelle, le Conseil d'administration disposera de la faculté d'adapter les critères de performance de la rémunération variable annuelle et/ou de la rémunération variable long terme ou d'ajuster, tant à la hausse qu'à la baisse, les paramètres attachés à ces derniers (poids, seuils, cibles, objectifs), afin de tenir compte de la survenance de circonstances exceptionnelles qui auraient été insusceptibles d'être anticipées à la date d'élaboration de la présente politique de rémunération soit d'un constat sur la cohérence des critères de performance et leur alignement avec l'évolution de la stratégie du Groupe.

Les circonstances qui pourraient donner lieu à l'utilisation de cette faculté sont notamment une modification substantielle du périmètre du Groupe ou du périmètre de responsabilité du dirigeant concerné ou tout événement échappant au contrôle d'OVHcloud, tel qu'un changement de méthode ou de norme comptable, un événement externe majeur tel qu'une pandémie ou un événement géopolitique majeur, ou un changement structurel affectant les marchés, l'économie et/ou l'un des secteurs d'activité du Groupe.

Ces adaptations ou ajustements ne pourront en aucun cas conduire à un dépassement du plafond global de la rémunération du dirigeant mandataire social ni à la modification des plafonds de chaque élément de rémunération (tels que ces plafonds sont définis par la présente politique de rémunération), ni remettre en cause le caractère préétabli des critères de rémunération.

Dans une telle hypothèse, le Conseil d'administration prendrait sa décision sur recommandation du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, statuant sur le sujet hors la présence du dirigeant concerné. Cette décision devra être motivée et justifiée au regard des circonstances y ayant conduit. Elle sera communiquée dans les plus brefs délais aux actionnaires de la Société.

Il est rappelé que le Conseil d'administration n'a procédé à aucune dérogation au cours des précédents exercices. À la date du présent rapport, il n'envisage pas d'y avoir recours en 2027.

d) Évolution de la gouvernance

La politique de rémunération d'OVHcloud prévoit des dispositions pour l'application concrète de la rémunération en cas de changement de gouvernance ou de nomination d'un nouveau mandataire social en cours d'exercice. Ces dispositions varient en fonction du poste occupé par le nouveau mandataire social.

1. Administrateurs : si un nouvel administrateur est nommé en cours d'exercice, sa rémunération sera déterminée conformément à la politique de rémunération applicable aux administrateurs. Le Conseil d'administration prendra en compte la date de son entrée en fonction pour déterminer sa rémunération.
2. Dirigeants mandataires sociaux : si un nouveau dirigeant mandataire social non exécutif ou exécutif, tel qu'un Président du Conseil d'administration, un directeur général, ou un directeur général délégué, est nommé en cours d'exercice, sa rémunération sera fixée conformément à la politique de rémunération spécifique à la catégorie concernée. Le Conseil d'administration effectuera une analyse globale de la situation, tenant compte des compétences, de l'expérience, de la mission confiée, de l'appartenance ou non au Groupe, et autres facteurs pertinents. Cette analyse permettra notamment de déterminer les objectifs liés à la part variable de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs, les objectifs cibles, les minimums et les plafonds ainsi que la pondération par rapport à la rémunération fixe annuelle. Ces déterminations seront effectuées dans les limites des plafonds établis dans la politique de rémunération en vigueur applicable au directeur général et, le cas échéant, aux directeurs généraux délégués.

e) Conflit d'intérêts

Le comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance d'OVHcloud est composé en majorité d'administrateurs indépendants (y compris le Président du comité) ainsi que d'une administratrice représentant les salariés. Cette composition, conforme aux pratiques de bonne gouvernance, assure l'objectivité des travaux du comité et évite les conflits d'intérêts dans le processus de décision concernant la politique de rémunération des mandataires sociaux et son application.

Pour prévenir et gérer tout conflit d'intérêts éventuel, tant le Conseil d'administration que le comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance ont mis en place des procédures spécifiques.

Ainsi, le Président directeur général participe aux travaux du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, mais il ne prend pas part aux délibérations sur les points de l'ordre du jour qui le concernent directement, notamment les éléments de rémunération, tant au niveau du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance qu'au niveau du Conseil d'administration. Cette séparation des responsabilités permet d'assurer une réflexion indépendante dans la fixation de sa rémunération.

4.5.2 Rémunération et avantages versés aux administrateurs

Afin de se conformer aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, les modalités d'attribution de la rémunération des administrateurs ont été définies par le Conseil d'administration afin que la part variable, liée à l'assiduité des administrateurs et à leur participation à des comités, soit prépondérante.

La politique de rémunération allouée à chaque administrateur ne prévoit pas de critères de performance individuelle.

L'allocation de la rémunération des administrateurs est arrêtée conformément aux règles de répartition décidées par le Conseil d'administration que ce dernier peut néanmoins revoir à tout moment en application de son pouvoir discrétionnaire.

4.5.2.1 Rémunération et avantages versés aux administrateurs (soumise au vote *ex ante* des actionnaires en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce)

La politique de rémunération des administrateurs a été déterminée par le Conseil d'administration du 16 juillet 2026 sur recommandation du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance. La politique de rémunération des administrateurs est soumise au vote de l'assemblée générale et s'inscrit, dans ses principes et sa structure, dans la continuité de la politique décidée par le Conseil d'administration du 20 octobre 2025 et approuvée par l'assemblée générale du 12 février 2026.

Les administrateurs autres que le Président directeur général, et les administrateurs non indépendants de la Société perçoivent une rémunération à raison de leur mandat. Le montant global maximal de l'enveloppe de rémunération à répartir entre les administrateurs autres que le Président est autorisé par l'assemblée générale des actionnaires sur proposition du Conseil d'administration, sur recommandation du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance en tenant compte de l'intérêt social, d'études de marché sur les niveaux de rémunérations versées aux administrateurs dans des sociétés françaises de taille similaire et de l'évolution de l'activité du Conseil et de ses comités. Le comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance évalue chaque année si le montant de cette enveloppe est adapté au nombre et à la durée des séances de Conseil et de comités ainsi qu'au nombre d'administrateurs.

Le montant annuel maximal de l'enveloppe de rémunération des administrateurs reste maintenu jusqu'à une nouvelle décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Il peut être alloué par le Conseil d'administration des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des membres du Conseil d'administration ; dans ce cas, ces rémunérations sont portées aux charges d'exploitation et soumises à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire.

Le montant annuel maximal de la rémunération pouvant être alloué aux membres du Conseil d'administration a été fixé à 500 000 euros par l'assemblée générale mixte du 12 février 2026, inchangé depuis 2021.

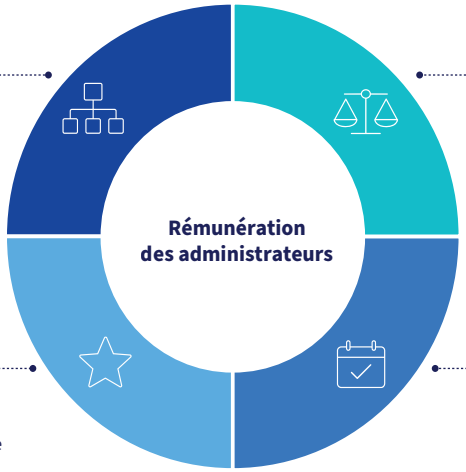
Les politiques de rémunération présentées ci-dessous font l'objet de résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée générale. Si l'assemblée générale ne les approuve pas, la dernière politique de rémunération approuvée continuerait de s'appliquer.

La Société s'est dotée depuis plusieurs années d'une politique de rémunération des administrateurs qu'elle veut équilibrée, vertueuse et inscrite dans l'intérêt social de l'entreprise. Ainsi, les administrateurs perçoivent une rémunération en contrepartie de leur partage d'expertise et de leur implication dans la bonne gouvernance de la Société, sources de performance durable. OVHcloud prend notamment toutes les mesures nécessaires pour éviter les situations potentielles de conflit d'intérêts, y compris celles pouvant intervenir dans la détermination des rémunérations (la situation d'indépendance des administrateurs est évaluée annuellement par le comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance).

Les principes appliqués par OVHcloud dans le cadre de sa politique de rémunération des administrateurs intègrent :

- l'appartenance à une ou plusieurs instances de gouvernance ;
- la charge de travail et le niveau de responsabilité qu'implique l'appartenance à des comités ;
- l'assiduité ;
- la possibilité de rémunérations exceptionnelles.

Les principes de la politique de rémunération des administrateurs



01 APPARTENANCE AUX INSTANCES DE GOUVERNANCE
La participation aux Comités spécialisés donne lieu à une rémunération complémentaire. Les Présidents des Comités reçoivent une rémunération spécifique à ce titre.

02 CHARGE DE TRAVAIL ET NIVEAU DE RESPONSABILITÉ
Les efforts et le temps consacrés à la Société par les administrateurs membres des Comités spécialisés sont pris en compte.

04 RÉMUNÉRATIONS EXCEPTIONNELLES POSSIBLES
En cas d'évènements ou de situations spécifiques entraînant des réunions extraordinaires du Conseil ou des Comités, une rémunération complémentaire peut être allouée à tout ou partie des administrateurs.

03 ASSIDUITÉ
La partie variable de la rémunération des administrateurs ou des membres des Comités ayant été absents n'est pas reattribuée, sauf cas exceptionnel.

C'est ainsi que sur recommandation du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, le Conseil d'administration, lors de sa séance du 16 juillet 2026 a réexaminé et approuvé une nouvelle politique de rémunération des administrateurs, en effet, la composition du Conseil a évolué : le nombre d'administrateurs indépendants a augmenté, alors que l'enveloppe de rémunération est restée identique à celle définie en 2021. L'intensité du travail du Conseil s'est fortement accrue, tant en nombre de réunions qu'en durée de celles-ci, et le mécanisme de rémunération variable était structurellement inadapté : il reposait sur un forfait annuel divisé par le nombre de réunions effectives, système qui ne reflétait plus l'effort réellement fourni par les administrateurs.

Le Conseil d'administration a validé les recommandations suivantes, qui seront soumises au vote de l'assemblée générale mixte qui se tiendra le 11 février 2027.

Une augmentation de l'enveloppe globale à 625 000 euros, soit une hausse de 25 % par rapport à l'enveloppe actuelle. Cette augmentation ne vise pas à couvrir un besoin de dépense immédiat, mais à créer la marge nécessaire pour absorber une éventuelle hausse du nombre de réunions, et donc de la rémunération variable associée, sans que les travaux du Conseil et de ses comités ne soient contraints par un plafond budgétaire. Ce niveau de 625 000 euros se situe par ailleurs au centre de la fourchette observée au sein des sociétés du SBF120, comprise entre 500 000 euros et 700 000 euros. Une hausse de 25 %, pour un Conseil dont l'effectif a progressé de 20 % depuis 2021 et après cinq années sans révision, apparaît ainsi pleinement cohérente avec les pratiques de marché.

Cette refonte du mécanisme de rémunération a été établie sans remise en cause substantielle des parts fixes, globalement conformes au marché. Seule exception : la part fixe du comité stratégique et RSE, historiquement non alignée sur le marché car ce comité était jusqu'en février 2026 sous-utilisé et structuré autour de M. Octave Klaba, qui ne souhaitait pas percevoir de rémunération à ce titre.

Le changement principal porte sur la rémunération variable : abandon du forfait annuel divisé par le nombre de réunions, au profit d'un montant fixé par réunion.

La nouvelle politique de rémunération serait donc la suivante :

Conseil d'administration :

- part fixe administrateur : maintenue à 15 000 euros, conforme au marché ;
- part variable administrateur : actuellement plafonnée à 30 000 euros quel que soit le nombre de réunions ; il est proposé de passer à 4 500 euros par réunion ;
- administrateur référent : part fixe maintenue à 25 000 euros ; part variable proposée à 6 000 euros par réunion.

Comités du Conseil :

- présidence du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance : rémunération portée de 12 500 euros à 15 000 euros ;
- présidence du comité stratégique & RSE : rémunération portée de 8 000 euros à 15 000 euros, le point de départ plus bas s'expliquant par le fonctionnement historiquement dégradé de ce comité ;
- présidence du comité d'audit : la rémunération reste différente de celle des deux autres comités, en raison de l'engagement de responsabilité spécifique lié à la signature des comptes, une pratique de marché ; rémunération fixe portée de 16 000 euros à 18 000 euros.

▸ **Tableau récapitulatif :**

	Fixe	Variable
Administrateur	15 000 €	4 500 €/par réunion
Administrateur référent	25 000 €	6 000 €/par réunion
Membre du comité d'audit	7 500 €	3 000 €/par réunion
Président du comité d'audit	18 000 €	4 500 €/par réunion
Membre du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance	7 500 €	3 000 €/par réunion
Président du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance	15 000 €	4 500 €/par réunion
Membre du comité stratégique & RSE	7 500 €	3 000 €/par réunion
Président du comité stratégique & RSE	15 000 €	4 500 €/par réunion

Enfin, une rémunération est prévue pour les comités *ad hoc*, appelés à répondre à des travaux ponctuels supplémentaires. Plutôt qu'une rémunération à la réunion, il est proposé un forfait unique, indépendant du nombre de réunions tenues : 3 000 euros par membre et 5 000 euros pour le Président du comité *ad hoc* concerné, laissant ainsi à l'entreprise la liberté de constituer de tels comités selon les besoins.

Remboursement des frais :

Les administrateurs et le censeur ont droit au remboursement des frais exposés par eux dans le cadre de l'exercice de leur mandat (notamment les éventuels frais de déplacement et d'hébergement à l'occasion des réunions du Conseil et des comités) dans la limite de la politique Groupe sur présentation des justificatifs.

Autres éléments de rémunération :

La politique de rémunération des administrateurs ne comprend pas de rémunération en actions (que ce soit des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions de performance ou toute autre forme). Elle ne prévoit pas de restitution de la rémunération variable.

4.5.2.2 Politique de rémunération des administrateurs au titre de 2026 (soumise au vote *ex post* des actionnaires en application de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce)

L'assemblée générale du 12 février 2026 a reconduit la rémunération votée lors de la consultation écrite des associés du 27 septembre 2021, qui avait fixé à 500 000 euros le montant global de l'enveloppe de rémunération allouée aux membres du Conseil d'administration et des comités spécialisés.

Le montant unitaire annuel de la rémunération des membres du Conseil d'administration est fixé à 45 000 euros et à 70 000 euros pour l'administrateur référent. Cette rémunération est composée d'une partie fixe et d'une partie variable attribuée en fonction de l'assiduité.

Les modalités de répartition de la rémunération des administrateurs, au titre de l'exercice 2026, sont rappelées ci-après :

	Conseil d'administration
Part fixe versée au membre	15 000 €
Part variable versée au membre (pour 100 % d'assiduité)	30 000 €
Part fixe versée à l'administrateur référent	25 000 €
Part variable versée à l'administrateur référent (pour 100 % d'assiduité)	45 000 €

Une rémunération complémentaire est perçue par les membres des comités spécialisés. Elle est composée d'une partie fixe et d'une partie variable, les montants fixés par comité étant les suivants :

	Comité d'audit	Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance	Comité stratégique & RSE
Part fixe versée au membre	7 500 €	7 500 €	5 000 €
Part variable versée au membre (pour 100 % d'assiduité)	10 000 €	10 000 €	7 500 €
Part fixe versée au Président du comité	16 000 €	12 500 €	8 000 €
Part variable versée au Président du comité (pour 100 % d'assiduité)	16 500 €	15 000 €	9 500 €

À noter que :

Seuls les administrateurs indépendants perçoivent une rémunération. La rémunération des membres du Conseil d'administration est payée trimestriellement à terme échu pour la partie fixe et annuellement à terme échu pour la partie variable. Les membres du Conseil d'administration sont remboursés de leurs dépenses (y compris les frais de déplacement) encourues dans le cadre de leurs fonctions.

Les censeurs ne perçoivent aucune rémunération, bien que le Conseil d'administration ait le pouvoir d'attribuer une partie de la rémunération aux censeurs et d'accorder une rémunération supplémentaire en cas de mission particulière.

Les montants alloués au titre de la part variable sont réglés à proportion du nombre de réunions auxquelles les membres concernés assistent au cours de l'exercice concerné. Ces montants ne peuvent pas dépasser les montants définis, ci-dessus, en cas de participation à toutes les réunions.

Dans le cas où le Conseil d'administration doit se prononcer par le biais d'une consultation écrite, dans les conditions fixées par la réglementation et les statuts, le Conseil d'administration se réserve la possibilité de rémunérer cette consultation au cas par cas, en complément des montants unitaires annuels fixe et variable susmentionnés, dans la limite de l'enveloppe annuelle.

Sur ces bases, le montant brut global de la rémunération versée en septembre 2026, au titre de l'exercice 2026, aux membres du Conseil d'administration et des comités spécialisés s'est élevé à 382 350 euros.

▸ RÉMUNÉRATIONS PERÇUES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL (SELON LE FORMAT DU TABLEAU N° 3 PROPOSÉ PAR LE CODE AFEP-MEDEF)

Tableau sur les rémunérations allouées à raison du mandat d'administrateur et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice clos le 31 août 2025	Montants versés au cours de l'exercice clos le 31 août 2026
Henryk Klaba		
Rémunérations (fixe, variable)	300 000,00	300 000,00
Autres rémunérations [1]	5 208,76	8 408,88
Miroslaw Klaba		
Rémunérations (fixe, variable)	240 000,00	240 000,00
Autres rémunérations [1]	3 810,66	5 302,15
Pierre Barrial (depuis le 23 juin 2025)		
Rémunérations (fixe, variable)	18 530,50	110 000,00
Autres rémunérations	Néant	Néant
Corinne Fornara [2]		
Rémunérations (fixe, variable)	69 000,00	77 500,00
Autres rémunérations	Néant	Néant
Diana Einterz		
Rémunérations (fixe, variable)	57 500,00	57 500,00
Autres rémunérations	Néant	Néant
Isabelle Tribotté [3]		
Rémunérations (fixe, variable)	79 375,00	80 875,00
Autres rémunérations	Néant	Néant
Christophe Karvelis-Senn [4] (depuis le 12 février 2026)		
Rémunérations (fixe, variable)	N/A	36 300,00
Autres rémunérations	Néant	Néant
Petra Wolf [5] (depuis le 12 février 2026)		
Rémunérations (fixe, variable)	N/A	20 175,00
Autres rémunérations	Néant	Néant

(1) Véhicule de fonction
(2) Présidente intérim du comité d'audit du 06/02/2025 au 25/09/2025 et depuis le 25/09/2025, Présidente du comité d'audit.
(3) Membre intérim du comité d'audit du 06/02/2025 au 12/02/2026.
(4) Nommé administrateur en date du 12/02/2026.
(5) Cooptée administratrice en date du 12/02/2026.

4.5.3 Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

4.5.3.1 Politique de rémunération du Président directeur général

L'article L. 22-10-8, II du Code de commerce impose de soumettre chaque année à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires la politique de rémunération des mandataires sociaux (vote *ex ante*). Lors de sa séance du 19 octobre 2026, le Conseil d'administration a, sur proposition du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, arrêté les principes généraux de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux et la politique de rémunération du Président directeur général pour l'exercice 2027.

Les principales composantes de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux assorties de leurs finalités se définissent comme suit :

Composantes	Finalités
Part fixe	Rôle et responsabilité assumés
Part variable annuelle	Association à la performance court terme par la réalisation d'objectifs annuels
Instruments de fonds propres d'incitation à long terme	Association à la performance long terme et alignement avec les intérêts des actionnaires

La rémunération de M. Octave Klaba, en tant que Président directeur général de la Société, est déterminée conformément aux principes visés ci-dessous. Ces principes ont été examinés par le comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance de la Société et approuvés par le Conseil d'administration du 19 octobre 2026, et il a été décidé de conserver la même rémunération que l'année passée.

Rémunération

La rémunération du Président directeur général comprend une part fixe et une part variable annuelle, cette dernière est établie en fonction de critères de performance fixés par le Conseil d'administration, après avis du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, ces critères ayant vocation à être revus par le Conseil d'administration en principe annuellement.

Le versement des éléments de rémunération variables et, le cas échéant, exceptionnels attribués au titre de l'exercice clos sera conditionné à l'approbation de l'assemblée générale mixte du 11 février 2027.

Rémunération fixe

Le montant de la rémunération fixe est déterminé par le Conseil d'administration de la Société sur recommandation du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, en prenant en compte les pratiques de place et les rémunérations observées pour des fonctions de même nature dans les sociétés cotées françaises du secteur et de taille comparables.

La rémunération fixe annuelle du Président directeur général est fixée à 500 000 euros brut, payée en treize mensualités égales.

Rémunération variable annuelle

La part variable de la rémunération du Président directeur général est égale à 100 % de sa rémunération fixe en cas d'atteinte des objectifs cibles, avec un coefficient décélérateur en dessous de 100 %. Ce pourcentage peut atteindre 124 % de la part fixe de sa rémunération en cas de surperformance au titre des critères définis par le Conseil d'administration.

Rémunération variable annuelle au titre de l'exercice 2026 (paiement sur l'exercice 2027)

Le Conseil d'administration a ainsi établi la rémunération variable de M. Octave Klaba au titre de l'exercice 2026 à 90,06 % de la rémunération cible, soit 387 399 euros. Cette rémunération variable se décompose sur la base de la réalisation des critères suivants :

Indicateurs de performance au titre de l'exercice 2026	Taux de réalisation
Croissance du chiffre d'affaires (*like for like*)	89,14 %
Croissance de l'EBITDA ajusté	120 %
Free Cash Flow	57 %
Power Usage Effectiveness (PUE)	100 %
Engagement des collaborateurs	100 %
TOTAL	**90,06 %**

Rappel des critères :

Les critères de performance définis par le Conseil d'administration pour l'exercice 2026 sont les suivants, affectés des pondérations indiquées ci-après :

- croissance du chiffre d'affaires *like for like*. Cet indicateur représente 30 % de la rémunération variable. Il se déclenche à partir de 70 % d'atteinte avec un coefficient décélérateur de 0,9. Il progresse linéairement entre un niveau d'atteinte de 70 % et de 100 %. Au-delà de 100 %, un coefficient accélérateur de 1,05 se déclenche. Le niveau d'atteinte global, en incluant l'accélérateur, est plafonné à 150 % ;
- croissance de l'EBITDA ajusté. Cet indicateur représente 20 % de la rémunération variable. Il se déclenche à partir de 50 % d'atteinte de la cible. Sa progression est linéaire entre 50 % et 120 %. Le niveau d'atteinte est plafonné à 120 % en cas de surperformance ;

- *Free Cash Flow*. Cet indicateur représente 25 % de la rémunération variable. Il se déclenche à partir de 50 % d'atteinte de la cible. Sa progression est linéaire entre 50 % et 120 %. Le niveau d'atteinte est plafonné à 120 % en cas de surperformance ;
- *Power Usage Effectiveness* (PUE). Cet indicateur représente 10 % de la rémunération variable. Il se déclenche à partir de 100 % d'atteinte et est plafonné à 100 % en cas de surperformance ;
- Engagement des collaborateurs. Ce critère est mesuré sur la base d'enquêtes réalisées à l'aide d'un logiciel de sondage. Cet indicateur représente 15 % de la rémunération variable. Il se déclenche à partir d'une note de 7/10 (atteinte de 25 %) et progresse linéairement jusqu'à 7,3/10 qui correspond à 100 % d'atteinte (ainsi 7,1/10 correspond à 50 % d'atteinte et 7,2/10 à 75 % d'atteinte). Il est plafonné à 100 % en cas de surperformance.

Le *Power Usage Effectiveness* (PUE) permet de mesurer l'efficacité énergétique de l'infrastructure des centres de données. La méthodologie liée à cet indicateur est disponible au chapitre 3 section 3.2 du présent document d'enregistrement universel.

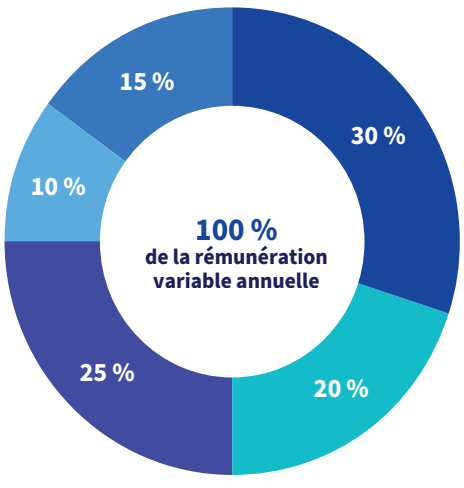
Lors de sa réunion du 19 octobre 2026, le Conseil d'administration a défini les critères de performance pour l'exercice 2027, ainsi que leur pondération qui restent les mêmes que pour l'exercice 2026. Ces critères sont les suivants :

Indicateurs de performance au titre de l'exercice 2027 *(ex ante)*	**Déclencheurs et modalités**	**Pondération**
Croissance du chiffre d'affaires *like for like*	Seuil minimal à 70 %, avec un décélérateur à 0,9, progression linéaire jusqu'à 100 % d'atteinte. À 100 % d'atteinte = déclenchement de 100 % Au-delà de 100 %, accélérateur de 1,05 en linéaire jusqu'à 150 % (plafonné à 150 %)	30 %
Croissance de l'EBITDA ajusté	Seuil minimal à 50 %, 100 % à la cible, 50 % < % d'atteinte < 120 %, maximum 120 % d'atteinte	20 %
Free Cash Flow	Seuil minimal à 50 %, 100 % à la cible, 50 % < % d'atteinte < 120 %, maximum 120 % d'atteinte	25 %
Résultats *Power Usage Effectiveness* (PUE)	À la cible (0 % ou 100 %)	10 %
Engagement des collaborateurs	Cible à 7,3/10, déclenchement progressif jusqu'à la cible, seuil minimal de : • 7,0 avec déclenchement de 25 % ; • 7,1 avec déclenchement de 50 % ; • 7,2 avec déclenchement de 75 % ; • 7,3 avec déclenchement de 100 % (plafonné à 100 %)	15 %

Le versement des éléments de rémunération variables attribués au titre de l'exercice écoulé est conditionné à l'approbation par l'assemblée générale ordinaire des éléments composant la rémunération et les avantages de toute nature du Président directeur général versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre dudit exercice.

Les critères ainsi que leur pondération, illustrés ci-dessous, feront l'objet d'une revue par le Conseil d'administration, annuellement.

Rémunération variable annuelle au titre de l'exercice 2027 (*ex ante*)



30 % — **Croissance du chiffre d'affaires *like for like***
- Seuil minimal à 70 %, avec un décélérateur à 0,9, progression linéaire jusqu'à 100 % d'atteinte
- À 100 % d'atteinte = déclenchement de 100 %
- Au-delà de 100 %, accélérateur de 1,05 en linéaire jusqu'à 150 % (plafonné à 150 %)

20 % — **Croissance de l'EBITDA ajusté**
Seuil minimal à 50 %, 100 % à la cible, 50 % < % d'atteinte < 120 %, maximum 120 % d'atteinte

25 % — **Free Cash Flow**
Seuil minimal à 50 %, 100 % à la cible, 50 % < % d'atteinte < 120 %, maximum 120 % d'atteinte

10 % — **Résultats PUE**
À la cible (0 % ou 100 %)

15 % — **Engagement des collaborateurs**
Cible à 7,3/10, déclenchement progressif jusqu'à la cible, seuil minimal de 7,0 :
- 7,0 → 25 % · 7,1 → 50 % · 7,2 → 75 % · 7,3 → 100 % (cap à 100 %)

Rémunération exceptionnelle

Le Conseil d'administration peut décider, sur proposition du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, d'octroyer une rémunération exceptionnelle au regard de circonstances très particulières.

Le versement de ce type de rémunération doit pouvoir être justifié par un événement tel que la réalisation d'une opération majeure ou structurante pour la Société ou si des circonstances très particulières le justifient (par exemple, en raison de leur importance pour le Groupe, de l'implication qu'elles exigent et des difficultés qu'elles présentent).

Rémunération des activités d'administrateur

En qualité d'administrateur, le Président directeur général peut percevoir une rémunération à ce titre. Le Président directeur général n'en perçoit aucune.

Avantages de toute nature

Le Président directeur général bénéficie :

- du remboursement des frais professionnels de déplacement et de représentation raisonnablement engagés dans l'exercice de ses fonctions sur présentation de justificatifs ;
- d'un véhicule de fonction, conformément à la *Car Policy* en vigueur dans la Société ou du remboursement des frais kilométriques liés à l'utilisation du véhicule personnel ; et
- de 25 jours ouvrés de repos par an.

La Société a par ailleurs souscrit une assurance responsabilité civile des mandataires sociaux pour l'ensemble des administrateurs et pour le Président directeur général.

Autres avantages collectifs

Le Président directeur général peut également bénéficier de tous les droits et avantages collectifs dont bénéficient les cadres de la Société à compter de sa nomination.

Options d'actions, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme

Le Président directeur général bénéficie de la possibilité, le cas échéant, de percevoir une rémunération de long terme définie par le Conseil d'administration.

Régime de retraite supplémentaire

Le Président directeur général ne bénéficie pas, à ce jour, de régime de retraite supplémentaire.

Indemnité de cessation de fonctions : indemnité de départ

Le Président directeur général ne bénéficie pas d'indemnité de cessation de fonctions.

Indemnité de non-concurrence

Le Président directeur général ne bénéficie pas d'une clause de non-concurrence.

Cette politique de rémunération sera soumise à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire du 11 février 2027.

Les tableaux ci-après présentent les rémunérations versées par la Société et par toute société du Groupe au cours des exercices clos le 31 août 2025 et le 31 août 2026 à M. Octave Klaba, Président du Conseil d'administration de la Société jusqu'au 20 octobre 2025 puis Président directeur général depuis (*ex post*).

▸ Tableau 1 (nomenclature AMF)

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

(montants versés en euros)	2025	2026
Octave Klaba *Président*		
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice (*détaillées au tableau 2*)	516 561,15	509 251,00 (1)
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (*détaillées au tableau 4*)	N/A	N/A
Valorisation des actions attribuées gratuitement (*détaillées au tableau 6*)	N/A	N/A
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	N/A	N/A
TOTAL	**516 561,15**	**509 251,00**

(1) Prorata temporis de l'ensemble de sa rémunération en qualité de Président du Conseil d'administration et de Président directeur général (depuis le 20 octobre 2025).

▸ Tableau 2 (nomenclature AMF)

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

	Exercice 2025		Exercice 2026	
(montants versés en euros)	**Montants attribués**	**Montants versés**	**Montants attribués**	**Montants versés**
Octave Klaba *Président*				
Rémunération fixe*	512 200	512 200	501 993	501 993 (1)
Rémunération variable annuelle*	Néant	Néant	430 136	N/A
Rémunération variable pluriannuelle*	N/A	N/A	N/A	N/A
Rémunération exceptionnelle*	N/A	N/A	N/A	N/A
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur	N/A	N/A	N/A	N/A
Avantages en nature (2)	4 361,15	4 361,15	7 258	7 258
TOTAL	**516 561,15**	**516 561,15**	**939 387**	**509 251**

* *Sur une base brute avant cotisations de Sécurité sociale et impôts.*
(1) Prorata temporis de l'ensemble de sa rémunération en qualité de Président du Conseil d'administration et de Président directeur général (depuis le 20 octobre 2025).
(2) Véhicule de fonction.

▸ Tableau 11 (nomenclature AMF)

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Non	**Oui**	**Non**	**Oui**	**Non**	**Oui**	**Non**	**Oui**
Octave Klaba *Président directeur général*	X		X		X		X	

Les tableaux ci-après présentent la rémunération versée à M. Octave Klaba, Président directeur général de la Société, par la Société et par toute société du Groupe au cours des exercices clos le 31 août 2026 et le 31 août 2027 (*ex ante*).

La rémunération du Président directeur général est pleinement conforme à la politique de rémunération.

	Exercice 2026		Exercice 2027	
(montants versés en euros)	**Montants attribués**	**Montants versés**	**Montants attribués**	**Montants versés**
Octave Klaba *Président directeur général*				
Rémunération fixe*	501 993	501 993	500 000	
Rémunération variable annuelle*	430 136	N/A	500 000	387 399
Rémunération variable pluriannuelle*	Néant	Néant	Néant	
Rémunération exceptionnelle*	Néant	Néant	Néant	
Avantages en nature (1)	7 258	7 258	7 258	
TOTAL	**939 387**	**509 251**	**1 007 258**	**387 399**

* *Sur une base brute avant cotisations de Sécurité sociale et impôts.*
(1) Véhicule de fonction.

4.5.3.2 Départ de M. Benjamin Revcolevschi : protocole transactionnel et non-concurrence

Il est rappelé que le Conseil d'administration du 20 octobre 2025 a autorisé la Société à conclure avec M. Benjamin Revcolevschi un protocole transactionnel (le « Protocole ») dans le contexte de la cessation de ses fonctions de directeur général. Les engagements de la Société au titre du Protocole ont été soumis et approuvés par l'assemblée générale mixte du 12 février 2026.

Protocole transactionnel

320 000 € brut

Indemnité transactionnelle forfaitaire, globale et définitive

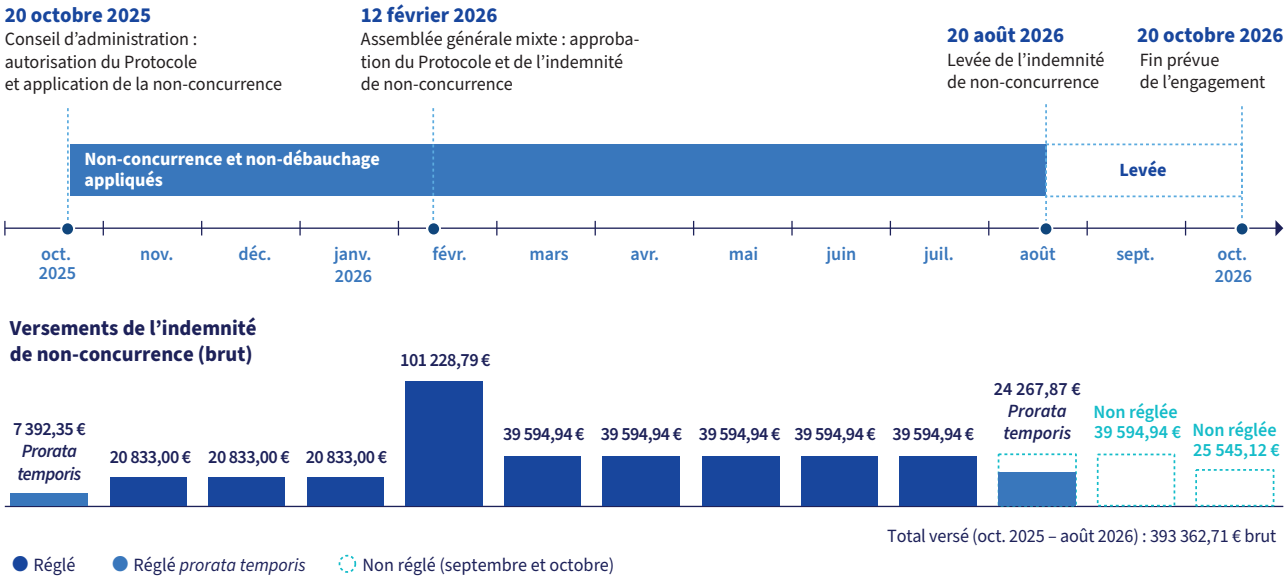
Contrepartie : renonciation à tout recours ou action au titre de l'exécution et/ou de la cessation de ses fonctions au sein du groupe OVHcloud. Conforme au Code AFEP-MEDEF.

Engagement de non-concurrence et de non-débauchage

12 mois

Du 21 octobre 2025 au 20 octobre 2026

Versements : 7 392,35 € en oct. 2025 (*prorata*), 20 833,00 €/mois de nov. à janv., 101 228,79 € en févr. 2026, puis 39 594,94 €/mois de mars à juil.
Engagement levé au 20 août 2026 : août réglé *prorata temporis* (24 267,87 €), septembre et octobre non réglés.



Total versé (oct. 2025 – août 2026) : 393 362,71 € brut

● Réglé ● Réglé *prorata temporis* ◌ Non réglé (septembre et octobre)

L'indemnité de non-concurrence a été levée le 20 août 2026, la mensualité du mois d'août lui a été versée au *prorata temporis* et les mensualités des mois de septembre et d'octobre ne lui ont donc pas été versées.

4.5.3.3 Ratio d'équité pour OVH Groupe

Conformément aux 6° et 7° de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce, le présent document communique des ratios et leur évolution entre le niveau des rémunérations du Président directeur général par rapport à la moyenne et à la médiane des salariés autres que les mandataires sociaux.

Les ratios ont été calculés sur la base de la médiane et de la moyenne des rémunérations (salaire de base et rémunération variable annuelle) attribuées aux salariés de la Société.

Évolutions

La rémunération globale attribuée au Président directeur général au cours de 2027 s'élève à 1 000 000 euros (500 000 euros de salaire de base et 500 000 euros de rémunération variable), soit la même rémunération qu'en 2026. Elle est comparée ci-dessous à celle du Président du Conseil d'administration pour les années antérieures (512 200 euros de salaire de base et 0 euro de rémunération variable). Cette évolution se compare à la croissance de l'EBITDA ajusté et une évolution de la rémunération moyenne des salariés de + 2,45 %.

Méthodologie

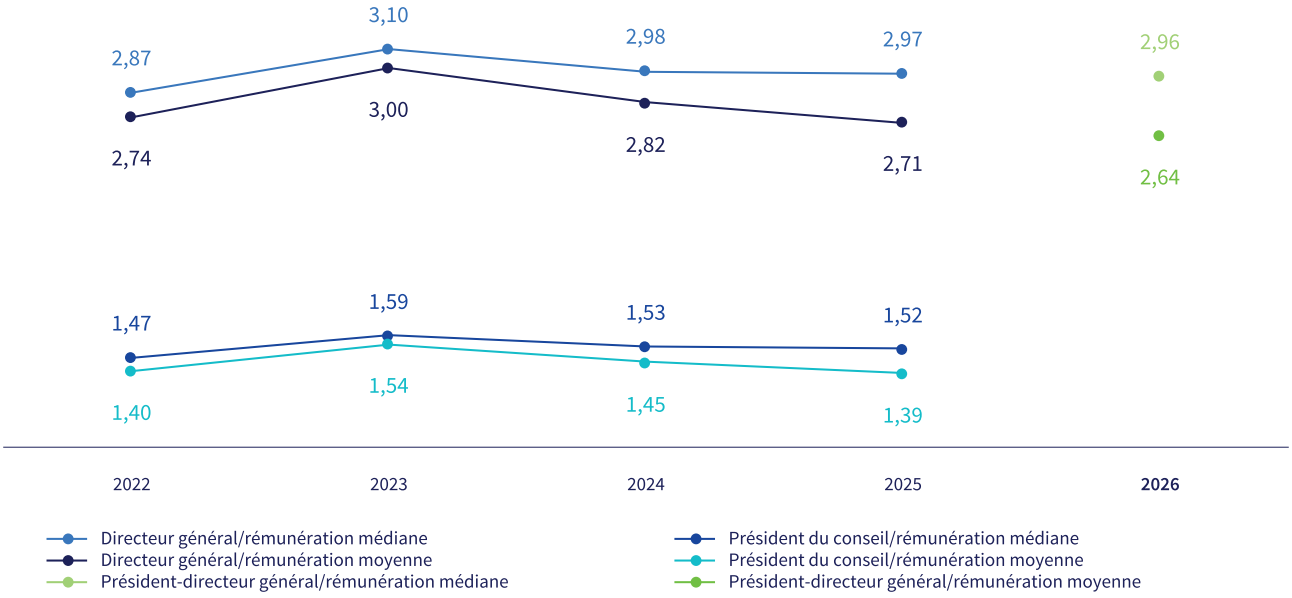
Les ratios d'équité prennent en compte les éléments de rémunération attribués (rémunération fixe et rémunération variable annuelles). Afin d'éviter de potentiels biais, les primes exceptionnelles, les rémunérations long terme, les charges patronales et les avantages en nature ne sont pas considérés dans ces ratios.

Les ratios ont été calculés sur la population de la société OVH Groupe, qui n'est composée que d'une dizaine de personnes.

▸ Tableaux pour OVH groupe – Mise en perspective de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux avec les performances de la Société et les rémunérations moyenne et médiane des salariés

Président directeur général (depuis le 20 octobre 2025)	2022	2023	2024	2025	2026	Évolution 2025 et 2026
Rémunération *(en euros)*	512 200	512 200	512 200	512 200	1 000 000	95 %
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés	1,40	1,54	1,45	1,39	2,64	90,10 %
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés	1,47	1,59	1,53	1,52	2,96	94,93 %
Croissance de l'EBITDA ajusté	17,40 %	5,80 %	17,20 %	14,80 %	9,75 %	9,75 %

▸ **Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés et ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés**



4.5.3.4 Ratio d'équité pour le périmètre France

Conformément aux 6° et 7° de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce, le présent document communique des ratios et leur évolution entre le niveau des rémunérations du Président directeur général par rapport à la moyenne et à la médiane des salariés autres que les mandataires sociaux.

Les ratios ont été calculés sur la base de la médiane et de la moyenne des rémunérations (salaire de base et rémunération variable) attribuées aux salariés de la Société.

Évolutions

La rémunération globale attribuée au Président directeur général au cours de 2027 s'élève à 1 000 000 euros (500 000 euros de salaire de base et 500 000 euros de rémunération variable), soit la même rémunération qu'en 2026. Elle est comparée ci-dessous à celle du Président du Conseil d'administration pour les années antérieures (512 200 euros de salaire de base et 0 euro de rémunération variable). Cette évolution se compare à la croissance de l'EBITDA ajusté et une évolution de la rémunération moyenne des salariés de + 2,36 %.

Méthodologie

Les ratios de rémunération moyenne des employés et les ratios de rémunération médiane des employés, comparativement aux rémunérations du Président directeur général, tendent à diminuer, comme le montrent les tableaux ci-dessous. Ils sont exprimés en valeur absolue.

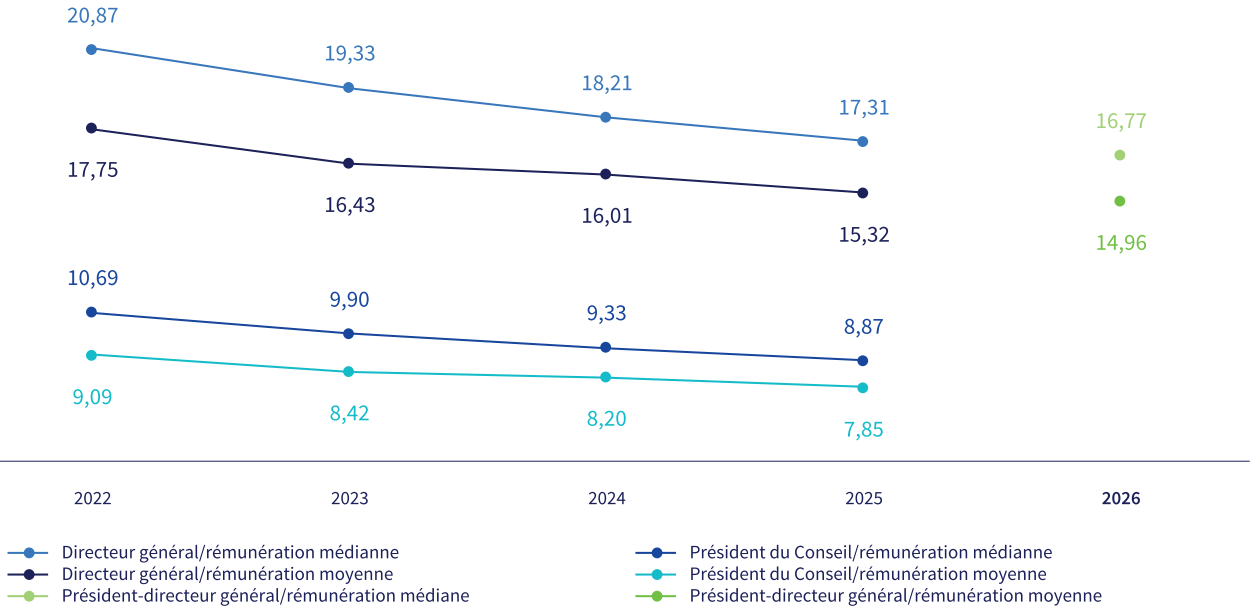
Les ratios d'équité prennent en compte les éléments de rémunération attribués (rémunération fixe et rémunération variable). Afin d'éviter de potentiels biais, les primes exceptionnelles, les rémunérations long terme, les charges patronales et les avantages en nature ne sont pas considérés dans ces ratios.

Les ratios ont été calculés sur la population du périmètre France d'OVHcloud (contrats à durée indéterminée, sur un rythme temps plein). Ce périmètre représente près de 70 % de l'effectif permanent global du Groupe et est ainsi plus représentatif que celui d'OVH Groupe seul, qui n'est composé que d'une dizaine de personnes. Les biais potentiels des taux de change et des pratiques de rémunérations locales sont ainsi évités.

▸ **Tableaux pour le périmètre France – Mise en perspective de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux avec les performances de la Société et les rémunérations moyenne et médiane des salariés**

Président directeur général (depuis le 20 octobre 2025)	2022	2023	2024	2025	2026	Évolution 2025 et 2026
Rémunération *(en euros)*	512 200	512 200	512 200	512 000	1 000 000	95 %
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés	9,09	8,42	8,20	7,85	14,96	90,62 %
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés	10,69	9,90	9,33	8,87	16,77	89,02 %
Croissance de l'EBITDA ajusté	17,40 %	5,80 %	17,20 %	14,80 %	9,75 %	9,75 %

▸ **Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés et ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés**



4.5.4 Attributions d'options de souscription ou d'options d'achat d'actions – Attributions gratuites d'actions

Attribution d'options de souscription

▸ **Tableau 4 (nomenclature AMF)**

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Octave Klaba	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

▸ **Tableau 5 (nomenclature AMF)**

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Octave Klaba	Néant	Néant	Néant

▸ Tableau 8 (nomenclature AMF)

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Information sur les options de souscription ou d'achat	Plan n° 1	Plan n° 2	Plan n° 3	etc.
Date d'assemblée générale	-	-	-	-
Date des décisions du Président	-	-	-	-
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées, dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées :	-	-	-	-
Point de départ d'exercice des options	-	-	-	-
Date d'expiration				N/A
Prix de souscription ou d'achat	-	-	-	-
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)	-	-	-	-
Nombre d'actions souscrites	-	-	-	-
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques	-	-	-	-
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	-	-	-	-

▸ Tableau 9 (nomenclature AMF)

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan n° 1	Plan n° 2
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	-	Néant	-	-
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)	-	-	-	-

Attributions gratuites d'actions

▸ Tableau 6 (nomenclature AMF)

Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social

Actions attribuées gratuitement par l'assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Octave Klaba	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

▸ Tableau 7 (nomenclature AMF)

Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Octave Klaba	Néant	Néant	Néant
Benjamin Revcolevschi	Néant	Néant	Néant

▸ **Tableau 10 (nomenclature AMF)**

Historique des attributions gratuites d'actions

Information sur les actions attribuées gratuitement

Plan d'attribution gratuite	Plan n° 1	Plan n° 2	Plan n° 3	Plan n° 4	Plan n° 5
Date d'assemblée générale	10 octobre 2017	10 octobre 2017	13 juillet 2020	13 juillet 2020	13 juillet 2020
Date des décisions du Président	20 octobre 2017	15 février 2019	22 juillet 2020	23 février 2021	20 juillet 2021
Nombre total d'actions attribuées (1) gratuitement, dont le nombre attribué à :	1 108 049	1 776 316	385 236	442 186	250 976
Octave Klaba	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Michel Paulin	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Date d'acquisition des actions	20 octobre 2018	15 février 2020	22 juillet 2021	23 février 2022	20 juillet 2022
Date de fin de période de conservation	20 octobre 2019	15 février 2021	22 juillet 2022	23 février 2023	20 juillet 2023
Nombre d'actions souscrites	1 008 105	1 733 779	371 952	442 186	200 183

(1) Le solde d'actions attribuées dans le cadre des plans d'attribution gratuite a été alloué à des salariés de la Société.

Pour l'ensemble de ces plans, les périodes d'acquisition et de conservation sont désormais passées.

Rémunération de long terme

Sur la base des principes et recommandations du Code AFEP-MEDEF (*cf.* article 25.3.3) et conformément au règlement relatif à la rémunération du dirigeant mandataire social, le Conseil veille, sur les recommandations de son comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, à la mise en place d'une rémunération de long terme en sus de sa rémunération variable annuelle, proportionnée à la partie fixe et variable de la rémunération annuelle avec des conditions de performance exigeantes à satisfaire sur une période de plusieurs années consécutives.

Lors de l'élaboration d'un nouveau plan, les conditions de performance sont revues en fonction des priorités stratégiques de long terme d'OVH Groupe et peuvent inclure des conditions de performance internes et/ou externes au Groupe. Cette rémunération de long terme a vocation à ne pas concerner exclusivement le dirigeant mandataire social mais également les cadres dirigeants et d'autres catégories de salariés du Groupe (hauts potentiels ou contributeurs clés par exemple), le périmètre des bénéficiaires étant déterminé lors de la mise en place de chaque plan de rémunération long terme. En cas de départ du dirigeant mandataire social avant l'expiration de la durée prévue pour l'appréciation des critères de performance, le bénéfice du versement de la rémunération pluriannuelle est exclu, sauf dispositions exceptionnelles motivées par le Conseil.

Dans le cadre de la politique de mise en place de dispositifs de rémunération de long terme, il est rappelé ci-après les plans d'actions de performance qui ont été approuvés par les assemblées générales mixtes du 15 février 2024, du 6 février 2025 et du 12 février 2026.

Plan d'attribution d'actions de performance mis en œuvre en 2023 (pour les exercices 2024, 2025 et 2026), en 2025 (pour les exercices 2025, 2026 et 2027) et en 2026 (pour les exercices 2026, 2027 et 2028)

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de rémunération du Groupe et de l'autorisation de l'assemblée générale extraordinaire du 14 octobre 2021, le Conseil d'administration a décidé, le 20 décembre 2023, sur proposition de son comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance d'inclure environ 80 bénéficiaires dont des cadres dirigeants, des hauts potentiels et des contributeurs clés du Groupe, y compris le directeur général dans un plan de rémunération de long terme (à trois ans).

Ce plan a été mis en place en décembre 2023 et repose :

- à 50 % sur une condition de présence à la fin du plan (trois ans) ; et
- à 50 % sur l'atteinte d'objectifs de performance :
  - 25 % sur la progression du chiffre d'affaires à trois ans (le déclenchement se fait à partir d'une atteinte de 90 % de l'objectif cible et serait minorée pour atteindre 70 %. À 95 % de l'objectif cible, une minoration s'appliquerait toujours pour retenir 85 % d'atteinte. Au-delà de 110 %, une majoration s'appliquerait pour retenir 125 % d'atteinte, au-delà de 120 %, une majoration s'appliquerait pour retenir 150 % d'atteinte. La surperformance serait plafonnée à ce niveau d'atteinte de 150 %),
  - 12,5 % sur le ratio EBITDA ajusté/capex (objectif atteint ou non atteint, pas de déclenchement en dessous de l'objectif ni de dépassement en cas de surperformance), et
  - 12,5 % sur un objectif RSE. Cet objectif est capé à 100 % et ne permet donc pas de dépasser les 100 % d'atteinte). Il s'appuie sur 3 indicateurs de même pondération :
    1. le *Power Usage Effectiveness* (PUE). L'indicateur est atteint si le PUE est inférieur ou égal à 1,28. L'indicateur n'est pas atteint si le PUE est supérieur à 1,28,
    2. le taux d'attraction et de fidélisation des collaborateurs. L'indicateur est atteint si ce taux est supérieur ou égal à 85 %. L'indicateur n'est pas atteint s'il est inférieur à 85 %,
    3. le taux de réalisation des formations anticorruption. L'indicateur est atteint si le taux de réalisation est supérieur ou égal à 90 %. L'indicateur n'est pas atteint si le taux de réalisation est inférieur à 90 %.

La condition de présence à l'échéance du plan est indispensable : toute sortie avant la fin du plan (trois ans) entraînerait une perte de droit.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de rémunération du Groupe et de l'autorisation de l'assemblée générale extraordinaire du 14 octobre 2021, le Conseil d'administration a décidé, le 6 février 2025, sur proposition de son comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, d'inclure environ 106 bénéficiaires dont des cadres dirigeants, des hauts potentiels et des contributeurs clés du Groupe, y compris le directeur général, dans un plan de rémunération de long terme (à trois ans).

Ce plan a été mis en place en février 2025 et repose :

- à 50 % sur une condition de présence à la fin du plan (trois ans) ; et
- à 50 % sur l'atteinte d'objectifs de performance :
  - 25 % sur la progression du chiffre d'affaires à trois ans (le déclenchement se fait à partir d'une atteinte de 90 % de l'objectif cible et serait minorée pour atteindre 70 %. À 95 % de l'objectif cible, une minoration s'appliquerait toujours pour retenir 85 % d'atteinte. Au-delà de 110 %, une majoration s'appliquerait pour retenir 125 % d'atteinte, au-delà de 120 %, une majoration s'appliquerait pour retenir 150 % d'atteinte. La surperformance serait plafonnée à ce niveau d'atteinte de 150 %),
  - 12,5 % sur le ratio EBITDA ajusté/capex (objectif atteint ou non atteint, pas de déclenchement en dessous de l'objectif ni de dépassement en cas de surperformance), et
  - 12,5 % sur un objectif RSE. Cet objectif est capé à 100 % et ne permet donc pas de dépasser les 100 % d'atteinte). Il s'appuie sur 3 indicateurs de même pondération :
    - le *Power Usage Effectiveness* (PUE). L'indicateur est atteint si le PUE est inférieur ou égal à 1,275. L'indicateur n'est pas atteint si le PUE est supérieur à 1,275,
    - le taux d'attraction et de fidélisation des collaborateurs. L'indicateur est atteint si ce taux est supérieur ou égal à 86 %. L'indicateur n'est pas atteint s'il est inférieur à 86 %,
    - le taux de réalisation des formations anticorruption. L'indicateur est atteint si le taux de réalisation est supérieur ou égal à 90 %. L'indicateur n'est pas atteint si le taux de réalisation est inférieur à 90 %.

Le Conseil d'administration du 18 décembre 2025 a décidé, sur proposition de son comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance d'inclure environ 137 bénéficiaires dont des cadres dirigeants, des hauts potentiels et des contributeurs clés du Groupe, y compris le directeur général, dans un plan de rémunération de long terme (à trois ans).

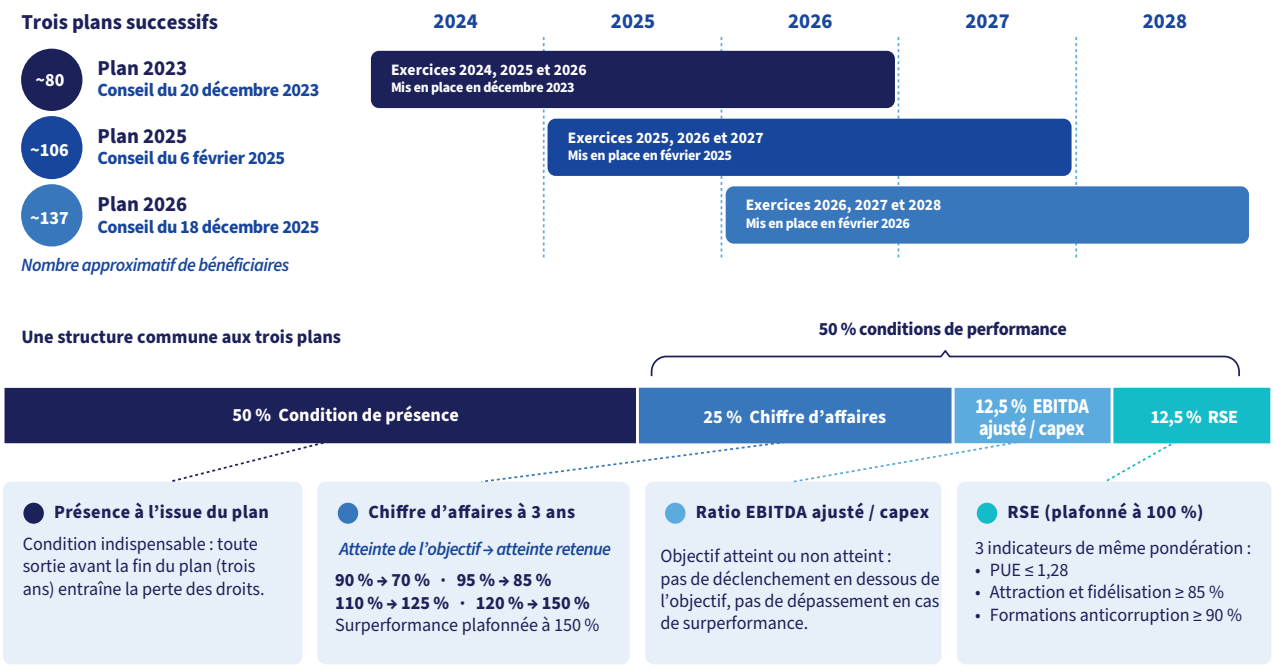
Ce plan a été mis en place en février 2026 et repose :

- à 50 % sur une condition de présence à la fin du plan (trois ans) ; et
- à 50 % sur l'atteinte d'objectifs de performance :
  - 25 % sur la progression du chiffre d'affaires à trois ans (le déclenchement se fait à partir d'une atteinte de 90 % de l'objectif cible et serait minorée pour atteindre 70 %. À 95 % de l'objectif cible, une minoration s'appliquerait toujours pour retenir 85 % d'atteinte. Au-delà de 110 %, une majoration s'appliquerait pour retenir 125 % d'atteinte, au-delà de 120 %, une majoration s'appliquerait pour retenir 150 % d'atteinte. La surperformance serait plafonnée à ce niveau d'atteinte de 150 %),
  - 12,5 % sur le ratio EBITDA ajusté/capex (objectif atteint ou non atteint, pas de déclenchement en dessous de l'objectif ni de dépassement en cas de surperformance), et
  - 12,5 % sur un objectif RSE. Cet objectif est capé à 100 % et ne permet donc pas de dépasser les 100 % d'atteinte). Il s'appuie sur 3 indicateurs de même pondération :
    - le *Power Usage Effectiveness* (PUE). L'indicateur est atteint si le PUE est inférieur ou égal à 1,245. L'indicateur n'est pas atteint si le PUE est supérieur à 1,245,
    - le taux d'attraction et de fidélisation des collaborateurs. L'indicateur est atteint si ce taux est supérieur ou égal à 87 %. L'indicateur n'est pas atteint s'il est inférieur à 87 %,
    - le taux de réalisation des formations anticorruption. L'indicateur est atteint si le taux de réalisation est supérieur ou égal à 95 %. L'indicateur n'est pas atteint si le taux de réalisation est inférieur à 95 %.

La condition de présence à l'échéance du plan est indispensable : toute sortie avant la fin du plan (trois ans) entraînerait une perte de droit.

Plans d'attribution d'actions de performance

Plans de rémunération de long terme (trois ans) destinés aux cadres dirigeants, hauts potentiels et contributeurs clés du Groupe, y compris le directeur général



Projet de plan d'attribution d'actions de performance

Un projet de nouveau plan d'attribution d'actions de performance est en cours, il pourrait concerner un nombre restreint de bénéficiaires, sans le Président directeur général qui a décidé de renoncer à ce plan.

Suivi des plans d'attribution des actions de performance

Information sur les plans d'actions de performance

Plan d'attribution d'actions de performance	Plan n° 1	Plan n° 2	Plan n° 3	Plan n° 4
Date d'assemblée générale	16 février 2023	15 février 2024	6 février 2025	12 février 2026
Nombre total d'actions attribuées [(1)] gratuitement, dont le nombre attribué à :	1 300 118	1 938 268	1 911 626	1 870 957
Octave Klaba	Néant	Néant	Néant	Néant
Michel Paulin	157 606	399 656	Néant	Néant
Benjamin Revcolevschi	Néant	66 609	276 072	Néant
Nombre d'actions attribuées aux 10 salariés non mandataires sociaux	394 000	666 090	724 680	733 722
Date d'acquisition des actions	18 décembre 2025	20 décembre 2026	6 décembre 2027	18 décembre 2028
Date de fin de période de conservation	18 décembre 2025	20 décembre 2026	6 décembre 2027	18 décembre 2028
Critères	1- Présence 2- Chiffre d'affaires 3- Ratio EBITDA ajusté/capex 4- Objectifs RSE	1- Présence 2- Chiffre d'affaires 3- Ratio EBITDA ajusté/capex 4- Objectifs RSE	1- Présence 2- Chiffre d'affaires 3- Ratio EBITDA ajusté/capex 4- Objectifs RSE	1- Présence 2- Chiffre d'affaires 3- Ratio EBITDA ajusté/capex 4- Objectifs RSE

(1) Le solde d'actions attribuées dans le cadre des plans d'attribution gratuite a été attribué à des salariés de la Société.

Il est par ailleurs rappelé que le Conseil d'administration du 20 octobre 2025, sur proposition du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, a décidé de faire bénéficier M. Benjamin Revcolevschi de manière dérogatoire des droits à actions gratuites liées à sa présence sur les deux plans, soit respectivement :

- 18 091 actions ordinaires de la Société, au titre du plan n°2 d'attribution gratuite d'actions autorisé par l'assemblée générale mixte du 15 février 2024 ;
- 28 870 actions ordinaires de la Société, au titre du plan n°3 d'attribution gratuite d'actions autorisé par l'assemblée générale mixte du 6 février 2025.

4.5.5 Montant des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par la Société ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages

La Société n'a provisionné aucune somme au titre du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages similaires au profit de ses dirigeants mandataires sociaux.

4.6 Conventions et engagements réglementés et opérations avec les parties liées

Les entités apparentées comprennent principalement des sociétés contrôlées par M. Octave Klaba, fondateur, Président directeur général du Conseil d'administration de la société OVH Groupe et Président de la société OVH SAS, et d'autres entités contrôlées par d'autres membres de la famille Klaba, associés directs ou indirects de la Société.

Au titre des conventions décrites ci-dessous conclues avec des parties liées et se rapportant à la conduite de l'activité, le Groupe a comptabilisé un montant total de charges opérationnelles à hauteur de 8 619 256 euros pour l'exercice 2026, contre 10 227 582 pour l'exercice 2025 et, au titre du résultat financier (IFRS 16), - 504 910 euros pour l'exercice 2026, contre - 72 028 euros pour l'exercice 2025. Les chiffres plus détaillés concernant les opérations avec des apparentés figurent dans les états financiers consolidés (note 5.3 des comptes) pour l'exercice clos le 31 août 2026.

Les principales conventions avec les parties liées sont décrites dans le présent chapitre.

4.6.1 Conventions et engagements poursuivis au cours de l'exercice 2026

En date du 20 octobre 2025, le Conseil d'administration a autorisé, en application de l'article L. 225-38 du Code de commerce, la conclusion par la Société d'un protocole transactionnel avec M. Benjamin Revcolevschi ; dont les principales stipulations sont :

- rappel des éléments de rémunération dus et prévision d'une indemnité transactionnelle d'un montant global et forfaitaire de 320 000 euros, sous réserve de son approbation par les actionnaires réunis en assemblée générale ordinaire ;
- reconnaissance de l'application de la clause de non-concurrence et de l'indemnité qui sera versée à ce titre par la Société ;
- reconnaissance du maintien d'un nombre d'actions gratuites en cours d'acquisition qui sont soumises uniquement à une condition de présence, calculé sur une base *prorata temporis ;*
- engagement de M. Benjamin Revcolevschi de démissionner de l'ensemble de ses mandats en cours dans le Groupe ;
- renonciation de M. Benjamin Revcolevschi à toute instance et action contre la Société, ses filiales, ses dirigeants, ses actionnaires et ses salariés ;
- renonciation de la Société à toute instance et action contre M. Benjamin Revcolevschi hors cas de fraude et infraction pénale ; et
- engagements réciproques en matière de confidentialité, de communication et de non-dénigrement.

Cette convention a été approuvée par l'assemblée générale du 12 février 2026.

L'indemnité de non-concurrence a été levée au 20 août 2026, la mensualité d'août a été versée *prorata temporis*, et les mensualités de septembre et octobre n'ont donc pas été versées.

4.6.2 Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

4.6.2.1 Conventions et engagements conclus post-clôture

Néant.

4.6.2.2 Opérations conclues avec les parties liées par une filiale au sens de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce déjà approuvées par l'assemblée générale dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

AIXMETAL SAS – Approvisionnement en composants

Le Groupe s'approvisionne en pièces destinées à la fabrication de ses serveurs auprès d'AIXMETAL SAS, une entreprise spécialisée dans la fourniture, le fraisage, l'usinage et l'assemblage de pièces métalliques. OVHcloud s'appuie sur AIXMETAL SAS dans les trois domaines suivants : la recherche et le développement (notamment le lancement de prototypes), la production en série, notamment pour répondre aux besoins de fabrication des serveurs, et la fabrication de produits finis ou semi-finis destinés aux centres de données.

Principales clauses contractuelles :

- signé le 22 juin 2024 ;
- durée : 3 ans pour la période initiale, renouvelable automatiquement pour une période de 12 mois. Résiliation anticipée possible moyennant un engagement d'achat minimum auprès d'OVH, dégressif sur une période de 12 mois ;
- prix révisés chaque trimestre afin de refléter l'évolution des prix du marché.

Les transactions avec AIXMETAL SAS sont considérées comme ayant été conclues dans des conditions de pleine concurrence et, dans le cadre de l'activité courante, les transactions avec AIXMETAL SAS sont considérées comme des conventions courantes.

PAOLO SAS – Fourniture de multiservices

PAOLO SAS est une entreprise multiservices. Elle intervient notamment dans la création, la rénovation et l'entretien de locaux, la fabrication de conteneurs DCIB, et participe également à des projets de recherche et développement (par exemple : création de prototypes).

Principales clauses contractuelles :

- OVH SAS a conclu un contrat avec PAOLO SAS (société multiservices) le 9 novembre 2022 : création d'une mezzanine sur le site de Croix. Les parties ont par ailleurs signé un avenant au contrat afin d'y ajouter la fabrication de conteneurs DCIB le 9 juin 2026 ;

- Paolo SAS applique les tarifs suivants depuis l'avenant pour les interventions en semaine, pendant les heures de jour :
  - prestations en atelier : 51 € HT/heure,
  - transport : 47 € HT/heure,
  - études, réalisation de plans : 60 € HT/heure,
  - transport (carburant, usure du véhicule) : aucun frais au sein du site de PAOLO SAS, ni entre le site de PAOLO SAS et les sites d'OVH SAS à Roubaix et à Croix. 0,64 € HT par kilomètre dans le cas contraire. Des frais supplémentaires peuvent s'appliquer pour les longs trajets (notamment les péages). Pour un mode de transport spécifique, le transport est facturé au prix coûtant en classe économique.

Les tarifs horaires proposés par PAOLO SAS sont comparables à ceux observés dans d'autres appels d'offres, le délai de paiement est de 45 jours à compter de la fin du mois, et OVHcloud ne se trouve pas dans une situation de dépendance économique avérée. Au cours du second semestre 2026, OVHcloud a dépensé 0 million d'euros auprès de cette société. Compte tenu de ses modalités, cet accord n'entrait pas dans le champ d'application des contrats réglementés ; la Société considère qu'il s'agit d'une transaction courante conclue dans des conditions normales.

QWANT SAS – Prestations de services

Les parties ont conclu un contrat, n° al258319-ovh, ayant pour objet la fourniture de services par OVHcloud à QWANT SAS, le client, et se sont à nouveau réunies pour définir des conditions financières spécifiques au moyen d'un avenant signé le 9 août 2024, avec effet rétroactif au 1er mai 2024, pour une durée de 5 ans. La prestation de services est facturée selon les mêmes conditions que pour l'ensemble des clients d'OVHcloud et, à ce titre, est considérée comme un contrat en cours.

Principales clauses contractuelles :

- signé le 9 août 2024 avec effet rétroactif au 1er mai 2024 ;
- durée : 5 ans. À l'issue de cette période, le présent avenant prendra automatiquement fin. Les parties conviennent de se réunir au moins trois (3) mois avant la fin de l'avenant afin d'étudier les conditions éventuelles de son renouvellement. Tout renouvellement sera soumis à l'accord exprès des parties, attesté par un avenant signé par les représentants de chaque partie ;
- un avenant au contrat a été signé le 1er mai 2025 afin d'accorder des remises aux clients du cloud public de QWANT SAS, compte tenu de la croissance attendue (actuellement de 80 000 euros/120 000 euros au deuxième trimestre de l'exercice 2025). Cet avenant a été approuvé par le comité des parties liées. Cet avenant contractuel prévoyait une mise en œuvre au 1er mai 2024, ainsi que l'émission d'une note de crédit de régularisation d'un montant de 9 500 euros pour les mois de mai, juin et juillet 2025. Début mai 2026 a été appliquée la remise sur volume annuelle calculée sur la consommation de QWANT SAS pour la période allant du 1er mai 2025 au 30 avril 2026.

La prestation de services est facturée conformément aux mêmes conditions générales de vente et aux conditions particulières applicables aux services que celles en vigueur pour l'ensemble des clients d'OVHcloud et, à ce titre, est considérée comme une « prestation de services de plein droit ».

GLADIA SAS / SHADOW SAS – Contrat de prestation de services de cloud computing

Le 21 février 2025, les parties ont conclu un accord-cadre aux termes duquel SHADOW SAS (le fournisseur) fournit à GLADIA SAS (le client) des ressources informatiques (dénommées « instances garanties »). GLADIA SAS souhaite réduire le nombre de ces ressources informatiques et souscrire à d'autres services informatiques « Spot ». Les parties ont donc résilié le contrat du 21 février 2025 et l'ont remplacé par un nouveau contrat. Au cours de l'année 2026, OVH GROUPE SA a racheté GLADIA SAS.

Durée : du 1er avril 2026 au 30 septembre 2026, sans renouvellement automatique.

Conditions financières :

- Zone Type de GPU Tarif/GPU/mois ;
- UE RTX A4500 250 EUR HT ;
- États-Unis RTX A4500 295 USD.

Le contrat est conclu selon des conditions standard et conformes au marché et est considéré comme une convention courante.

IMMOSTONE SCI , SCI OVH, SCI IMMOLYS – Baux de bureaux

OVHcloud a conclu plusieurs contrats de location avec des entités contrôlées par la famille Klaba :

Site de production de Croix (septembre 2018) : Immostone SCI (renégociation finalisée et signée en avril 2025)

Campus de Roubaix (décembre 2015) : SCI OVH. Ces baux (Campus 1 et Campus 2) ont été regroupés en un seul bail afin de faciliter la gestion du site de Roubaix par la SCI OVH. Cela permet également de tenir compte des nouvelles réglementations (panneaux solaires sur les places de parking, par exemple), qui nous imposent de ne pas louer plus de 295 places de parking sur le Campus 2, sous peine de coûts très élevés pour les deux parties.

Signature du bail prévoyant une entrée en vigueur au 1er avril 2025.

Un loyer de 178,91 €/m² pour 5 997 m² et 295 places de parking.

Centre de données Roubaix 3 (septembre 2021) : SCI IMMOLYS.

Principales conditions :

- Tous les contrats sont établis selon les conditions habituelles du marché, avec une durée de 9 ans et une option de résiliation tous les 3 ans.

Compte tenu des références fournies par les agents immobiliers et de l'examen du contrat de location, ces accords sont considérés comme ayant été conclus dans des conditions de pleine concurrence et dans le cadre normal de l'activité, et sont donc qualifiés de conventions courantes.

QWANT SAS et SHADOW SAS – Sous-location de bureaux

OVHcloud a conclu deux contrats de sous-location avec des entités contrôlées par la famille Klaba :

Sous-location de bureaux à Paris 17e – 3e étage (à compter du 1er avril 2024)

Principales conditions :

- Les deux contrats sont conclus selon les conditions habituelles du marché, avec une durée maximale de 3 ans. Le sous-locataire dispose d'une option de résiliation du présent bail principal à la fin du 24e mois, sous réserve d'un préavis de six (6) mois et à condition que Shadow résilie son propre bail principal à la même date. Il est entendu que si le sous-locataire venait à exercer ce droit de résiliation, il restituerait au locataire principal, au plus tard le dernier jour du présent bail principal, un mois de la période de loyer gratuit convenue de trois mois.

Compte tenu des références fournies par les agents immobiliers et de l'examen du contrat de location, ces contrats sont considérés comme ayant été conclus dans des conditions de pleine concurrence et dans le cadre de l'activité courante, et sont donc qualifiés de conventions courantes.

4.6.3 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

À l'assemblée générale de la société OVH Groupe,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Conventions approuvées au cours de l'exercice écoulé

Nous avons par ailleurs été informés de l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, la convention suivante, déjà approuvées par l'assemblée générale du 12 février 2026, sur rapport spécial des commissaires aux comptes du 7 novembre 2025.

Indemnité transactionnelle du Directeur Général

Personne concernée

Monsieur Benjamin Revcolevschi, Directeur Général de votre Société jusqu'au 20 octobre 2025.

Nature et objet

Indemnité transactionnelle.
Indemnité de non-concurrence.

Modalités

Votre Conseil d'administration a autorisé la conclusion d'un protocole transactionnel entre votre Société et Monsieur Benjamin Revcolevschi prévoyant le versement d'une indemnité de 320 000 euros à titre d'indemnité transactionnelle, globale et définitive.

En complément, l'engagement de non-concurrence et de non-débauchage figurant à l'article 6 de la Convention de Mandat de Monsieur Benjamin Revcolevschi s'appliquera pour une durée de 12 mois, soit du 21 octobre 2025 au 20 octobre 2026 et sera égale à 50 % de la rémunération fixe annuelle, soit 250 000 euros brut et 50 % de la rémunération variable au titre de l'exercice 2025.

Par ailleurs, Monsieur Benjamin Revcolevschi conservera le bénéfice des actions gratuites en cours de période d'acquisition lui ayant été attribuées.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Dans le contexte du départ de son ancien dirigeant, votre Conseil d'administration a considéré qu'il était dans l'intérêt de la société d'activer la clause de non-concurrence.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'administration en date 20 octobre 2025 et a pris fin par anticipation le 20 août 2026. De ce fait, les versements prévus au titre de cette clause de non-concurrence à partir du 20 août 2026 et jusqu'à l'échéance, le 20 octobre 2026, n'ont pas été effectués.

Paris la Défense et Neuilly-sur-Seine, le 26 octobre 2026

Les commissaires aux comptes

KPMG S.A.		**Grant Thornton** **Membre français de Grant Thornton International**	
Jacques Pierre	Stéphanie Ortega	Pascal Leclerc	Ludivine Mallet
Associé	*Associée*	*Associé*	*Associée*

4.7 Assemblées générales

4.7.1 Assemblées

Les assemblées d'actionnaires d'OVH sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et dans les statuts.

Les dispositions statutaires d'OVH relatives aux assemblées générales et aux modalités d'exercice des droits de vote en assemblée générale sont prévues au Titre IV – assemblées générales – Article 22 – Réunions, Composition, Délibérations, des statuts d'OVH, lesquels sont mis en ligne sur le site www.corporate.ovhcloud.com, rubrique Gouvernance.

4.7.2 Assemblée générale 2027

L'assemblée générale annuelle 2026 se tiendra le 11 février 2027.

Les résolutions soumises au vote de l'assemblée générale annuelle 2027 seront publiées dans l'avis de réunion à paraître au *Bulletin des annonces légales obligatoires* et dans l'avis de convocation à cette même assemblée. Ces avis seront également disponibles sur le site Internet de la Société www.corporate.ovhcloud.com à la rubrique « Relations Investisseurs/assemblées générales/assemblée générale 2027 » en application des dispositions légales et réglementaires applicables.



5

Informations financières et comptables /RFA/

5.1 Commentaires sur les comptes consolidés 236
5.1.1 Vue d'ensemble 236
5.1.2 Analyse des résultats et des investissements du Groupe 237
5.1.3 Trésorerie et capitaux propres 241

5.2 Comptes consolidés 243
5.2.1 États financiers consolidés 243
5.2.2 Annexe aux comptes consolidés 247
5.2.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 284

5.3 Comptes annuels de la Société 289
5.3.1 États financiers 289
5.3.2 Annexes 293
5.3.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels 312

5.4 Autres informations 315
5.4.1 Résultat de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices 315
5.4.2 Délais de paiement des fournisseurs et des clients 316
5.4.3 Montant des prêts interentreprises 316
5.4.4 Informations fiscales complémentaires 316

5.5 Dates des dernières informations financières 316

5.1 Commentaires sur les comptes consolidés

5.1.1 Vue d'ensemble

Chiffres clés

Le tableau suivant présente les chiffres clés de l'exercice 2026.

(en millions d'euros)	2025	2026	Variation *(%)*	Variation % en données comparables [3]
Chiffre d'affaires	**1 084,6**	**1 145,1**	**+ 5,6 %**	**+ 7,2 %**
EBITDA courant [1]	**421,3**	**460,5**	**+ 9,4 %**	**+ 11,9 %**
Marge d'EBITDA courant	*38,8 %*	*40,2 %*	*+ 1,4 pt*	
EBITDA ajusté [2]	**437,8**	**480,5**	**+ 9,7 %**	**+ 12,3 %**
Marge d'EBITDA ajusté	*40,4 %*	*42,0 %*	*+ 1,6 pt*	
Levered Free Cash-Flow	**(27,0)**	**24,7**	**ns**	
Capex [4]	(361,4)	(372,9)	+ 3,2 %	

(1) L'indicateur d'EBITDA courant correspond au résultat opérationnel avant dotations aux amortissements, dépréciations et autres produits et charges opérationnels non courants.
(2) En complément de l'EBITDA courant, le Groupe suit un EBITDA ajusté. Cet indicateur alternatif de performance correspond à l'EBITDA courant retraité, d'une part, des charges liées aux rémunérations fondées sur des actions et, d'autre part, des compléments de prix d'acquisition
(3) Base comparable : à taux de change, éléments non récurrents et périmètre constants comparés à 2025.
(4) Corrigé de l'impact de 49,5 M€ de capex 2027 préfinancés en 2026.

Synthèse des résultats de la période

OVHcloud a atteint l'ensemble de ses objectifs FY2026, avec un *Levered Free Cash-Flow* positif.

- Chiffre d'affaires + 7,2 % *like-for-like,* au-delà de l'objectif, en accélération au second semestre ;
- Marge d'EBITDA ajusté à 42 %, en progression de 1,6 pt ;
- *Levered Free Cash-Flow* positif pour la première fois ;
- Les capex atteignent 32,6 %, corrigé de l'impact de 49,5 M€ de capex 2027 préfinancés en 2026.

Octave Klaba, Président directeur général d'OVHcloud, a déclaré :

« Douze mois après mon retour, nous avons atteint l'ensemble des objectifs annoncés. Le quatrième trimestre a progressé de 10,5 % à périmètre constant, et le chiffre d'affaires mensuel a franchi le seuil des 100 millions d'euros en fin d'exercice.

L'exercice 2026 a été celui de la discipline. Nous avons piloté très finement nos stocks et nos capex, tout en maîtrisant nos coûts opérationnels. L'acquisition de clients et le volume de vente ont été très dynamiques sur les noms de domaine, les VPS et le *Bare Metal.* Le chiffre d'affaires du *Public Cloud* a progressé de 20 % au quatrième trimestre. Face à la hausse des prix de la RAM et des disques, nous avons ajusté nos tarifs de manière mesurée. Notre nouvelle organisation commerciale, mise en place au cours de l'exercice, produira pleinement ses effets dès 2027.

Notre stratégie en matière d'IA est redéfinie et, en 2027, nous entrons dans la phase de déploiement. Dans l'IA, nos clients n'ont pas tous les mêmes besoins : notre offre s'adresse à plusieurs profils, ce qui limite le risque de nos investissements. Nous continuerons à gagner en efficacité. La simplification de l'expérience client et la régionalisation de nos offres *Public Cloud* devraient nous permettre d'accélérer encore plus notre croissance.

Le Groupe a aujourd'hui renoué avec ses fondamentaux et est prêt à passer à la vitesse supérieure. »

Faits marquants

Évolution de la gouvernance

Il est rappelé qu'en date du 20 octobre 2025, le Conseil d'administration a décidé de réunir les fonctions de Président du Conseil d'administration et de directeur général. Octave Klaba, fondateur du Groupe et jusqu'alors Président du Conseil d'administration, a été nommé Président directeur général avec effet immédiat. Cette évolution vise à rapprocher la définition des orientations stratégiques de leur mise en œuvre opérationnelle. Elle intervient à l'ouverture d'un nouveau cycle stratégique, avec la préparation du plan « Step Ahead » couvrant la période 2026-2030.

Renforcement de la présence en Allemagne

En novembre 2025, OVHcloud a annoncé le déploiement d'une région cloud à trois zones de disponibilité à Berlin, après celles de Paris et de Milan. Une région 3-AZ repose sur trois zones hébergées dans des centres de données distincts, avec des alimentations électriques et des connexions réseau séparées. Cette architecture est conçue pour assurer la continuité de service et répondre aux besoins des applications critiques. L'implantation annoncée à Berlin renforce la présence du Groupe sur le marché allemand et complète son dispositif d'infrastructures cloud hautement résilientes en Europe.

Acquisition de Seald

En janvier 2026, OVHcloud a acquis Seald, société française spécialisée dans le chiffrement de bout en bout. Sa technologie, fondée sur un modèle « zero knowledge », chiffre les données avant leur envoi et en réserve le déchiffrement aux utilisateurs finaux. Elle vient compléter les solutions de sécurité déjà proposées par le Groupe, notamment en matière de gestion des secrets et des clés de chiffrement. Son intégration au catalogue doit permettre à OVHcloud de renforcer ses offres destinées aux entreprises et aux organisations publiques qui traitent des données sensibles ou soumises à des exigences réglementaires élevées.

Création du Lab AI et acquisition de Lingua Custodia

En juillet 2026, OVHcloud a acquis OVH LLM (ex-Lingua Custodia), spécialiste du *fine-tuning* de modèles d'intelligence artificielle pour les secteurs réglementés. Cette opération a initié la création du Lab AI, dont l'objectif est de développer des services d'IA générative adaptés aux données sensibles et déployables dans le cloud ou sur les infrastructures des clients.

Présentation de OVHai Workspace

En juin 2026, OVH Labs a présenté en avant-première OVHai Workspace, une plateforme collaborative ouverte intégrant l'IA agentique. Elle réunit messagerie, stockage cloud et visioconférence, avec la possibilité d'intégrer des applications partenaires. Son moteur de recherche et ses agents peuvent retrouver des informations et automatiser des tâches entre applications. Une option de chiffrement de bout en bout permet de traiter localement les données sensibles lorsque l'IA est utilisée. Une version bêta est prévue pour le sommet OVHcloud de novembre 2026.

Sélection pour des projets institutionnels européens

En mars 2026, OVHcloud a été retenu, aux côtés de Senacor Technologies, pour contribuer au projet d'échange sécurisé d'informations de paiement lié à l'euro numérique. En avril, le consortium formé avec DEEP et Clever Cloud a été sélectionné par la Commission européenne pour fournir des services de cloud aux institutions, organes et agences de l'Union européenne. Ce marché est doté d'un plafond de 180 millions d'euros sur six ans.

Acquisition de GLADIA

En juillet 2026, OVH Groupe a finalisé l'acquisition de GLADIA, société française spécialisée dans la transcription et l'analyse de données audio par intelligence artificielle. Cette opération renforce les compétences du Groupe dans l'IA vocale et multimodale, et vient compléter les activités de son Lab AI. Elle a été rémunérée par l'émission de 1 807 186 actions nouvelles, représentant environ 1,18 % du capital après l'opération ; des bons de souscription d'actions sont également prévus, sous certaines conditions.

Événements postérieurs au 31 août 2026

Nouveaux contrats : en septembre, OVHcloud et CGI, l'un des leaders mondiaux du conseil en management et en IT *end-to-end, via* sa filiale CGI France Défense et Spatial, ont annoncé un contrat de plusieurs millions d'euros sur 30 mois, avec l'Agence spatiale européenne (ESA) afin de contribuer à la construction de « Digital EO » : *the ESA Earth Observation Information System,* une infrastructure numérique stratégique et souveraine destinée à fédérer les données, services et capacités de traitement liés à l'observation de la Terre.

Certification : en septembre, OVHcloud obtient la qualification SecNumCloud pour SNC Cloud Platform et l'étend en Europe. Avec SNC Cloud Platform, OVHcloud obtient une troisième qualification SecNumCloud, après *Bare Metal Pod* et VMware on OVHcloud. Le Groupe couvre ainsi toute la diversité des usages, de l'environnement le plus isolé au plus flexible. Facturée à l'usage, cette nouvelle plateforme s'appuie sur des API ouvertes et des standards issus de l'*open source,* facilitant l'interopérabilité avec les environnements existants et la réversibilité des données.

Perspectives pour l'exercice 2027

Pour l'exercice 2027, OVHcloud a ainsi les objectifs suivants :

- croissance du chiffre d'affaires à données comparables supérieure à 10 % ;
- marge d'EBITDA ajusté supérieure à 42,5 % ;
- ROCE supérieur à 9 % ;
- *Levered Free Cash-Flow* positif ;
- ratio dette nette/EBITDA ajusté inférieur à 2,7x.

5.1.2 Analyse des résultats et des investissements du Groupe

Chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires de l'exercice 2026 de 1 145 millions d'euros, en hausse de + 5,6 % en données publiées et de + 7,2 % en données comparables

En 2026, le chiffre d'affaires atteint 1 145,1 millions d'euros, en hausse de + 7,2 % à données comparables (+ 5,6 % en données publiées), au-delà de l'objectif de 5 à 7 %. Au quatrième trimestre, le chiffre d'affaires trimestriel a ainsi dépassé 300 millions d'euros et le chiffre d'affaires mensuel a franchi le cap significatif des 100 millions d'euros.

Cette année, les clients existants ont poursuivi leur croissance, comme l'illustre le taux de rétention net du chiffre d'affaires de 103 % (à données comparables).

Évolution de l'activité

Chiffre d'affaires par segment de produits

(en millions d'euros)	2025	2026	Variation *(%)*	Variation % en données comparables
Private Cloud	671,6	690,4	+ 2,8 %	+ 4,5 %
Public Cloud	219,2	255,1	+ 16,4 %	+ 18,9 %
Webcloud & Other	193,8	199,7	+ 3,0 %	+ 3,2 %
TOTAL	**1 084,6**	**1 145,1**	**+ 5,6 %**	**+ 7,2 %**

En 2026, le **cloud privé** (60,3 % du chiffre d'affaires) a représenté un chiffre d'affaires de 690,4 millions d'euros, en croissance de + 4,5 % à données comparables. La dynamique s'est nettement renforcée en fin d'exercice, avec une croissance de + 7,1 % à données comparables au quatrième trimestre et le rythme de croissance a triplé en un an, soit environ + 9 % en août 2026, contre environ + 3 % un an plus tôt.

- Le *Bare Metal Cloud* bénéficie du repositionnement de ses offres d'entrée de gamme, qui soutient une forte acquisition de *Digital Starters,* et d'un *up-sell* soutenu auprès des *Digital Scalers.* Le *Bare Metal Corporate,* pénalisé par le départ de deux clients, se redresse sensiblement, de - 13 % au troisième trimestre à - 5 % au quatrième. OVHcloud consolide ainsi son leadership européen sur le *Bare Metal.*
- Le *Hosted Private Cloud* poursuit sa dynamique auprès des *Corporate*, avec un trimestre record au quatrième trimestre.

En 2026, le **cloud public** (22,3 % du chiffre d'affaires) a représenté un chiffre d'affaires de 255,1 millions d'euros, en croissance de + 18,9 % à données comparables. Il retrouve un rythme supérieur à + 20 % au quatrième trimestre, à + 24,3 % à données comparables.

- Moteur de croissance du Groupe, le cloud public bénéficie d'un fort *cross-sell* grâce à l'élargissement de son portefeuille de produits, à la traction des régions 3-AZ, notamment de la montée en puissance de la région 3-AZ de Paris, et à une acquisition de clients soutenue. La croissance est portée par l'ensemble des segments *go-to-market* : + 28 % chez les *Corporate*, + 21 % chez les *Digital Scalers* et + 17 % chez les *Digital Starters.*

En 2026, le **Webcloud** (17,4 % du chiffre d'affaires) a représenté un chiffre d'affaires de 199,7 millions d'euros, en croissance de + 3,2 % à données comparables, et de + 6,0 % à données comparables au quatrième trimestre.

- L'acquisition de clients s'accélère et les services professionnels poursuivent une croissance soutenue (+ 26 %). Les ventes de noms de domaine atteignent des volumes quotidiens record, soutenues notamment par la demande liée au *vibe coding* et à l'IA. Le Groupe revoit, par ailleurs, le modèle économique de l'hébergement web afin de proposer un prix d'entrée plus accessible. Le segment conserve une très forte capacité de conversion en trésorerie.

Chiffre d'affaires par marché géographique

Les données ci-dessous correspondent à un *reporting* externe basé sur une vision par « pays commercial » qui consiste à comptabiliser le chiffre d'affaires d'un client selon l'entité qui gère la relation commerciale.

(en millions d'euros)	2025	2026	Variation *(%)*	Variation % en données comparables
France	520,2	550,6	+ 5,9 %	+ 6,0 %
Europe (hors France)	316,8	333,0	+ 5,1 %	+ 6,4 %
Reste du monde	247,6	261,6	+ 5,7 %	+ 10,7 %
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	**1 084,6**	**1 145,1**	**+ 5,6 %**	**+ 7,2 %**

La France représente 48 % du total du Groupe, en croissance de + 6,0 % à données comparables, et de + 8,4 % au quatrième trimestre. Le cloud public accélère fortement et devient le premier contributeur à la croissance, porté par la montée en puissance de la région 3-AZ de Paris, tandis que le *Bare Metal* affiche une croissance solide sur ce marché historique.

Les autres pays européens représentent 29 % du total du Groupe et sont en croissance de + 6,4 % à données comparables, et de + 11,0 % au quatrième trimestre. Le *Bare Metal* accélère en Europe du Sud (+ 10,0 %) comme en Europe du Nord (+ 12,5 %). OVHcloud a par ailleurs été retenu par la Commission européenne parmi quatre acteurs dans le cadre de son accord-cadre cloud, et a remporté un contrat avec l'Agence spatiale européenne (ESA).

Le Reste du monde représente 23 % du total du Groupe et affiche une croissance de + 10,7 % à données comparables, et de + 14,7 % au quatrième trimestre. La croissance est tirée par le cloud public, en hausse de plus de 20 %, avec une solide traction aux États-Unis, tandis que le cloud privé bénéficie des premiers effets du repositionnement de l'entrée de gamme.

EBITDA courant et EBITDA ajusté

(en millions d'euros)	2025	2026	Variation *(%)*	Variation % en données comparables
Revenu	1 084,6	1 145,1	+ 5,6 %	+ 7,2 %
Coûts directs	(375,6)	(374,9)	(0,2) %	
MARGE BRUTE	**709,0**	**770,2**	**+ 8,6%**	
Coûts commerciaux et marketing & Frais généraux et administratifs	(287,7)	(309,8)	+ 7,7%	
EBITDA COURANT	**421,3**	**460,5**	**+ 9,4 %**	**+ 11,9 %**
Plans de rémunération réglés en instruments de trésorerie et de capitaux propres et compléments de prix d'acquisition	16,5	20,0	+ 21,2 %	
EBITDA AJUSTÉ	**437,8**	**480,5**	**+ 9,7 %**	**+ 12,3 %**

(en millions d'euros)	2025	2026	Variation *(%)*	Variation % en données comparables
Private Cloud	272	287	+ 5,5 %	+ 9,3 %
Public Cloud	87	109	+ 24,8 %	+ 27,3 %
Webcloud & Other	63	65	+ 3,1 %	+ 2,0 %
TOTAL EBITDA COURANT	**421**	**460**	**+ 9,4 %**	**+ 11,9 %**
Private Cloud	281	298	+ 6,0 %	+ 10,0 %
Public Cloud	92	114	+ 23,9 %	+ 25,9 %
Webcloud & Other	65	68	+ 4,6 %	+ 3,0 %
TOTAL EBITDA AJUSTÉ	**438**	**480**	**+ 9,7 %**	**+ 12,3 %**

L'EBITDA courant progresse de 9,4 %, à 460,5 millions d'euros.

L'EBITDA ajusté, qui exclut les charges liées aux rémunérations en actions et aux compléments de prix d'acquisition, atteint 480,5 millions d'euros, en hausse de 9,7 %, soit une marge de 42,0 %, en progression de 1,6 point.

L'EBITDA ajusté a atteint 480,5 millions d'euros, soit une marge de 42 % en forte hausse de 1,6 point.

L'EBITDA ajusté progresse de + 9,7 % en données publiées, près de deux fois plus vite que le chiffre d'affaires : plus de 70 % du chiffre d'affaires additionnel se retrouve en EBITDA. La progression de 1,6 point de la marge traduit un fort levier opérationnel, nourri par un effet volume sur une base de coûts largement fixe, et la discipline maintenue sur les dépenses.

Résultat net du Groupe

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel a atteint 77,8 millions d'euros, soit une marge de 6,8 %, en très forte hausse de 0,4 point comparé à l'exercice 2025.

Il intègre des dotations aux amortissements et dépréciations de - 378,3 millions d'euros, en hausse de 23,9 millions d'euros, liées notamment à la mise en service de matériels et de développements, ainsi qu'une provision statistique sur stocks de - 11,7 millions d'euros. Les autres produits et charges opérationnels non courants s'établissent à - 4,4 millions d'euros ; ils comprennent principalement des éléments non récurrents liés à une acquisition.

Résultat financier

Le résultat financier intègre le coût de l'endettement financier, les produits de trésorerie et les autres charges et produits financiers (notamment les pertes et profits de change et les commissions bancaires). Le résultat financier passe de - 65,1 millions d'euros à - 57,2 millions d'euros.

Résultat net

Le résultat net est positif sur 2026 et atteint 9,4 millions d'euros.

Après l'intégration d'un résultat financier de - 57,2 millions d'euros, en amélioration de 7,8 millions d'euros grâce notamment à des gains de change, et une charge d'impôt en hausse à - 11,2 millions d'euros due à la comptabilisation d'un impôt différé, le résultat net consolidé est positif, en nette hausse de 23,5x à 9,4 millions d'euros, contre un résultat de 0,4 million d'euros en 2025.

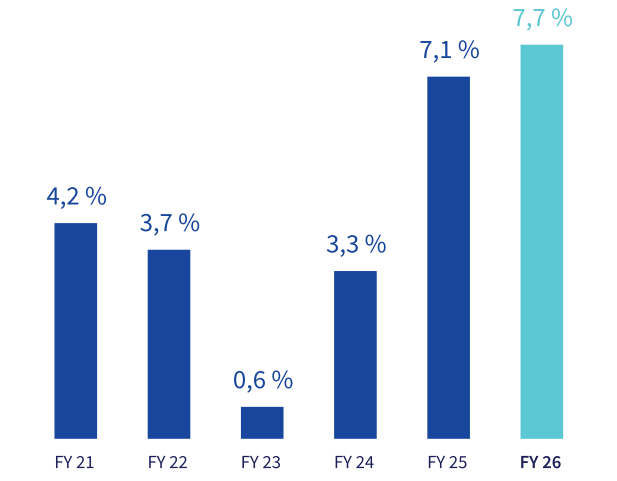
▸ *Levered Free Cash-Flow* positif, une première depuis l'introduction en bourse

(en millions d'euros)	FY 2025	FY 2026
EBITDA ajusté	437,8	480,5
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	1	15,1
Impôt décaissé	(3,8)	(8,5)
Autres éléments non cash	(18,3)	1,6
Capex	(361,4)	(422,4)
Préfinancement des Capex anticipés pour FY2027	-	49,5
Charges locatives	(43,2)	(39,3)
Intérêts financiers	(39,1)	(51,8)
Levered Free Cash-Flow	**(27)**	**24,7**

En FY26, le *Levered free Cash-flow* du groupe est de 24,7 M€. Face à l'inflation du coût des composants, OVHcloud a fait le choix d'anticiper une partie de ses investissements *hardware*. Ils intègrent environ 49,5 millions d'euros de composants mémoire et disque strictement destinés à une utilisation en 2027.

Forte progression de la rentabilité des capitaux employés

Le ROCE, qui rapporte le résultat opérationnel courant net d'impôt ajusté aux capitaux employés de l'exercice précédent, atteint 7,7 % en 2026, contre 7,1 % en 2025, et a progressé de 3,5 points depuis 2021. En optimisant davantage sa productivité et son intensité capitalistique, OVHcloud entend continuer à faire progresser son ROCE au cours des prochains exercices.



(en millions d'euros)	2025	2026
EBITDA ajusté	438	480,5
Dotations aux amortissements et dépréciations (incl. IFRS 16)	(354)	(378,3)
Impôts	(4)	(11,2)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT NET D'IMPÔTS AJUSTÉ	**79**	**91**
Immobilisations nettes (y compris *goodwill*) (1)	1 350	1 462,5
Besoin en fonds de roulement	(163)	(178,2)
CAPITAUX EMPLOYÉS	**1 187**	**1 284,3**
ROCE	**7,1 %**	**7,7 %**

(1) Les immobilisations nettes incluent le goodwill, les immobilisations incorporelles et corporelles, hors droits d'utilisation relatifs aux contrats de location.

5.1.3 Trésorerie et capitaux propres

Principaux flux de trésorerie

Le tableau suivant présente les principaux éléments du tableau de flux de trésorerie d'OVHcloud figurant dans ses états financiers consolidés pour les périodes de 2025 et 2026.

(en millions d'euros)	2025	2026
Capacité d'autofinancement	421,9	467,4
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	1,0	15,1
Impôt versé	(3,8)	(8,5)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'ACTIVITÉ	**419,0**	**474,0**
Capex récurrent	(128,9)	(164,2)
Capex de croissance	(232,5)	(258,2)
Acquisitions et autres	(0,3)	(5,5)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE AFFECTÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	**(361,8)**	**(427,9)**
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	**(58,0)**	**(30,0)**
Incidence des variations des cours des devises	(0,6)	(0,3)

Flux de trésorerie liés à l'activité

La capacité d'autofinancement a atteint 467,4 millions d'euros pour l'année 2026, contre 421,9 millions d'euros pour l'année 2025.

La variation du besoin en fonds de roulement du Groupe s'est améliorée à hauteur de 15,1 millions d'euros sur l'exercice 2026, contre 1 million d'euros sur l'exercice 2025.

Après prise en compte des variations du besoin en fonds de roulement et des paiements d'impôts, les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles passent de 419 millions d'euros en 2025 à 474 millions d'euros sur l'exercice 2026.

Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement

Principaux postes de capex

Le tableau suivant présente une ventilation des principaux postes de capex pour les périodes indiquées :

(en millions d'euros)	2025	2026
Matériel informatique (1)	227,5	283,6
Infrastructure des centres de données (2)	41,5	36,9
Adresses IP et réseaux (3)	2,1	1
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (CAPEX) POUR LES DATACENTERS	**271,1**	**321,5**
Autres	90,3	100,9
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	**361,4**	**422,4**

(1) Comprend principalement les composants de serveurs, les commutateurs de réseau et les coûts de production des serveurs.
(2) Comprend principalement les coûts de construction et les investissements dans les équipements de traitement de l'électricité, de refroidissement de l'eau et autres équipements.
(3) Comprend principalement les connexions et les équipements dédiés au transport des données au sein du centre de données, entre les centres de données et des centres de données vers les clients finaux.

Capex récurrents et capex de croissance

Les capex se répartissent comme suit pour les périodes indiquées :

(en millions d'euros)	2025	% du CA	2026	% du CA
Capex récurrents	129	11,9 %	164,2	14,3 %
Capex de croissance	233	21,4 %	258,2	22,5 %
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT *(HORS ACQUISITIONS D'ENTREPRISES)*	**361**	**33,3 %**	**422,4**	**36,8 %**

En 2026, en incluant le pré-financement des capex de 49,5 millions d'euros, les capex (achats d'immobilisations corporelles et incorporelles nets des cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles) s'élèvent à 422,4 millions d'euros, contre 361 millions d'euros en 2025.

OVHcloud a investi dans la production de serveurs en 2026, constituant principalement des capex de croissance.

Flux de trésorerie liés aux opérations de financement

En 2026, les flux de trésorerie liés aux activités de financement s'élèvent à - 30 millions d'euros, et se caractérisent majoritairement par le financement des capex avec CACIB pour 49,5 millions d'euros.

Endettement net

L'endettement net consolidé au 31 août 2026 est de 1 301 millions d'euros, contre 1 253,7 millions d'euros au 31 août 2025.

L'endettement financier net consolidé (hors dettes locatives) au 31 août 2026 est de 1 156,6 millions d'euros, contre 1 102,8 millions d'euros au 31 août 2025.

À fin août 2026, la quasi-intégralité de la dette du Groupe est couverte et affiche un taux d'intérêt moyen de 4,4 %, toutes marges et commissions comprises. Le levier d'endettement atteint 2,7x au 31 août 2026, en ligne avec la politique d'endettement du Groupe.

La solide structure financière du Groupe permet à OVHcloud de mettre en œuvre son plan de développement. Les besoins sont en effet largement couverts jusqu'en 2030, avec 255 millions d'euros de liquidités disponibles et un *Levered Free Cash-Flow* positif en 2026.

Le tableau suivant présente la dette financière brute et nette du Groupe aux 31 août 2025 et 2026 :

(en millions d'euros)	Taux d'intérêt	Maturité finale	31 août 2025	31 août 2026
Ancienne dette				
Facilité à terme	Euribor + marge 1,25 %	23/10/2026	-	-
Nouvelle dette				
Emprunt obligataire	4,75 %	05/02/2031	494,2	495,6
Facilité à terme	Euribor + marge 2,25 %	16/01/2030	443,3	446,5
Facilité de crédit				
Facilité de crédit (BEI)	3,703 % - 3,814 %	08/11/2031	203,9	204,1
Autres emprunts				
Financement dédié aux approvisionnements anticipés	Euribor + marge 2,25 %	01/07/2027	-	49,5
Autres emprunts (y compris découverts bancaires)			3,3	16,4
TOTAL DES DETTES FINANCIÈRES			**1 144,7**	**1 211,9**
Trésorerie et équivalents de trésorerie			(41,9)	(55,3)
Dette locative (IFRS 16)			150,9	144,3
DETTE FINANCIÈRE NETTE			**1 253,7**	**1 300,8**
EBITDA AJUSTÉ			**437,8**	**480,5**
DETTE FINANCIÈRE NETTE / EBITDA AJUSTÉ (1)			**2,9X**	**2,7X**

(1) Calcul du levier modifié, en prenant désormais l'EBITDA ajusté, l'endettement net consolidé intégrant la dette locative afin de refléter le coût des locations.

Capitaux propres

La situation nette de l'ensemble consolidé au 31 août 2026 ressort à 74,6 millions d'euros, en amélioration par rapport à l'année dernière où ils avaient atteint 28,2 millions d'euros.

5.2 Comptes consolidés

5.2.1 États financiers consolidés

Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Notes	31 août 2025	31 août 2026
REVENU	**4.3**	**1 084,6**	**1 145,1**
Charges de personnel	4.4	(261,9)	(282,3)
Charges opérationnelles	4.5	(401,4)	(402,3)
EBITDA COURANT [1]		**421,3**	**460,5**
Dotations aux amortissements et dépréciations	4.6	(354,4)	(378,3)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		**66,9**	**82,2**
Autres produits opérationnels non courants	4.7	5,7	(5,8)
Autres charges opérationnelles non courantes	4.7	(3,1)	1,4
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		**69,4**	**77,8**
Coût de l'endettement financier		(53,7)	(58,2)
Autres produits financiers		10,2	21,8
Autres charges financières		(21,6)	(20,8)
RÉSULTAT FINANCIER	**4.8**	**(65,1)**	**(57,2)**
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		**4,4**	**20,6**
Impôt sur le résultat	4.9	(3,9)	(11,2)
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ		**0,4**	**9,4**
RÉSULTAT PAR ACTION			
Résultat de base par action ordinaire *(en euros)*		0,00	0,06
Résultat dilué par action *(en euros)*		0,00	0,06

(1) L'indicateur d'EBITDA courant défini en note 4.1 correspond au résultat opérationnel avant dotations aux amortissements et dépréciations, et autres produits et charges opérationnels non courants (note 4.7).

État du résultat global consolidé

(en millions d'euros)	Notes	31 août 2025	31 août 2026
Réévaluation des instruments de couverture	4.19	(7,9)	3,1
Impôt sur les éléments recyclables		2,0	(0,8)
Écarts de conversion [1]		(10,6)	(0,5)
Éléments recyclables en résultat		**(16,4)**	**1,7**
Écarts actuariels sur les régimes de retraite à prestations définies		(0,3)	0,1
Impôt sur les éléments non recyclables		0,1	-
Éléments non recyclables en résultat		**(0,2)**	**0,1**
TOTAL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL		**(16,6)**	**1,8**
Résultat net consolidé		0,4	9,4
RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE		**(16,2)**	**11,2**

(1) La variation des écarts de conversion constatée dans les autres éléments du résultat net global de 2026 correspond à une perte latente de change de 0,5 million d'euros pour la période close au 31 août 2026, reflétant principalement la dépréciation du dollar canadien et du dollar américain lors de la conversion en euros du bilan des filiales canadiennes et américaines libellé en devise locale.

Bilan consolidé

(en millions d'euros)	Notes	31 août 2025	31 août 2026
Goodwill	4.10	59,1	89,4
Autres immobilisations incorporelles	4.10	297,4	302,0
Immobilisations corporelles	4.11	993,3	1 071,1
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	4.23	134,9	129,5
Instruments financiers dérivés actifs non courants	4.18	2,5	4,4
Autres créances non courantes		22,4	19,6
Actifs financiers non courants	4.13	2,1	2,2
Impôts différés actifs	4.9	19,9	15,5
Total actif non courant		**1 531,6**	**1 633,7**
Clients	4.14	53,2	69,2
Autres créances et actifs courants	4.15	74,0	84,2
Actifs d'impôts courants		1,7	1,3
Instruments financiers dérivés actifs courants	4.19	0,0	0,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.17	41,9	55,3
Total actif courant		**170,7**	**210,1**
TOTAL ACTIF		**1 702,3**	**1 843,8**

(en millions d'euros)	Notes	31 août 2025	31 août 2026
Capital social	4.16	151,7	153,5
Primes d'émission		102,6	129,1
Réserves et report à nouveau		(226,5)	(217,4)
Résultat net		0,4	9,4
Capitaux propres		**28,2**	**74,6**
Dettes financières non courantes	4.17	1 133,3	1 137,0
Dettes locatives non courantes	4.17	117,5	107,3
Instruments financiers dérivés passifs non courants		1,2	0,1
Autres passifs financiers non courants		12,9	15,8
Provisions non courantes	4.21	15,3	16,8
Impôts différés passifs	4.9	8,7	9,9
Autres passifs non courants	4.22	17,0	19,9
Total passif non courant		**1 305,9**	**1 306,7**
Dettes financières courantes	4.17	11,3	75,0
Dettes locatives courantes	4.17	33,4	37,0
Provisions courantes	4.21	14,4	8,2
Fournisseurs	4.22	116,5	118,6
Passifs d'impôts courants		13,1	10,6
Instruments financiers dérivés passifs	4.19	0,3	0,2
Autres passifs courants	4.22	179,2	213,0
Total passif courant		**368,1**	**462,5**
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		**1 702,3**	**1 843,8**

Tableau des variations des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)	Capital social	Primes d'émission	Réserves et résultats consolidés	Réserves de conversion	Autres éléments du résultat global (hors réserves de conversion) [2]	Capitaux propres
1ER SEPTEMBRE 2025	**151,7**	**102,6**	**(208,4)**	**(19,4)**	**1,8**	**28,2**
Résultat net consolidé	-	-	9,4	-	-	9,4
Autres éléments du résultat global	-	-	-	(0,5)	2,3	1,8
Résultat global	**-**	**-**	**9,4**	**(0,5)**	**2,3**	**11,2**
Paiements en actions et actionnariat salarié [1]	-	-	0,9	-	-	0,9
Élimination des actions propres	-	-	6,4	-	-	6,4
Variations de périmètre de la période [3]	-	26,5	-	-	-	26,5
Autres variations	1,8	-	(0,5)	-	-	1,3
Transactions avec les actionnaires	**1,8**	**26,5**	**6,8**	**-**	**-**	**35,1**
31 AOÛT 2026	**153,5**	**129,1**	**(192,2)**	**(19,9)**	**4,2**	**74,6**

(1) Attribution gratuite d'actions et actionnariat salarié (cf. note 4.4).
(2) Impact des instruments financiers.
(3) Les variations de périmètre de la période concernent les acquisitions de SEALD, OVH LLM et GLADIA.

(en millions d'euros)	Capital social	Primes d'émission	Réserves et résultats consolidés	Réserves de conversion	Autres éléments du résultat global (hors réserves de conversion) [2]	Capitaux propres
1ER SEPTEMBRE 2024	**190,5**	**418,3**	**(214,8)**	**(8,9)**	**7,9**	**393,0**
Résultat net consolidé	-	-	0,4	-	-	0,4
Autres éléments du résultat global	-	-	-	(10,6)	(6,1)	(16,6)
Résultat global	**-**	**-**	**0,4**	**(10,6)**	**(6,1)**	**(16,2)**
Paiements en actions et actionnariat salarié [1]	-	-	7,5	-	-	7,5
Élimination des actions propres	-	-	(1,6)	-	-	(1,6)
Offre publique de rachat d'actions [3]	(38,9)	(315,7)	-	-	-	(354,6)
Autres variations	-	-	-	-	-	-
Transactions avec les actionnaires	**(38,9)**	**(315,7)**	**6,0**	**-**	**-**	**(348,6)**
31 AOÛT 2025	**151,7**	**102,6**	**(208,4)**	**(19,4)**	**1,8**	**28,2**

(1) Attribution gratuite d'actions et actionnariat salarié (cf. note 4.4).
(2) Impact des instruments financiers.
(3) Les coûts de transaction liés à l'offre publique de rachat d'actions s'élèvent à (4,6) millions d'euros. Ils correspondent principalement aux honoraires de conseils et à la taxe sur les transactions financières.

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)		Notes	31 août 2025	31 août 2026
RÉSULTAT NET			**0,4**	**9,4**
AJUSTEMENT DES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT NET :				
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations et droits d'utilisation relatifs aux contrats de location		4.6	354,4	378,2
Variations des provisions			(1,6)	(6,3)
Plus ou moins-values de cessions d'actifs, mises au rebut et réévaluations			(3,4)	6,1
Charge liée aux attributions d'actions (hors charges sociales)		4.24	7,5	8,8
(Produit)/Charge d'impôt		4.9	3,9	11,2
Résultat financier (hors écarts de change réalisés)		4.8	60,5	60,0
Capacité d'autofinancement	**A**		**421,9**	**467,4**
Variations liées aux créances nettes d'exploitation et autres créances		4.14-4.15	(10,7)	(65,4)
Variations liées aux dettes d'exploitation et autres dettes		4.22	11,7	80,5
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	**B**		**1,0**	**15,1**
Impôt versé	C		(3,8)	(8,5)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'ACTIVITÉ	**D = A + B + C**		**419,0**	**474,0**
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		4.10-4.11	(368,9)	(422,4)
Produits de cession d'immobilisations			7,5	-
Encaissements/(Décaissements) liés aux regroupements d'entreprises nets de leur trésorerie			(0,0)	(0,3)
Encaissements/(décaissements) liés aux prêts et avances consentis			(0,3)	(5,2)
Flux nets de trésorerie affectés aux opérations d'investissement	**E**		**(361,8)**	**(427,9)**
Rachat d'actions propres			(356,1)	(8,3)
Augmentation de capital			-	-
Augmentation des dettes financières		4.17	1 396,3	88,8
Remboursement des dettes financières		4.17	(1 014,0)	(23,0)
Remboursement des dettes locatives			(43,2)	(39,3)
Intérêts financiers payés		4.17	(39,1)	(51,8)
Dépôts de garantie reçus et autres dettes financières			(1,8)	3,6
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	**F**		**(58,0)**	**(30,0)**
Incidence des variations des cours des devises	G		(0,6)	(0,3)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	**D + E + F + G**		**(1,4)**	**15,8**
Trésorerie d'ouverture			**40,9**	**39,6**
Trésorerie de clôture			**39,6**	**55,3**

(en millions d'euros)	31 août 2025	31 août 2026
Trésorerie active	**41,9**	**55,3**
Trésorerie passive	**(2,3)**	**0,0**
TRÉSORERIE NETTE	**39,6**	**55,3**

5.2.2 Annexe aux comptes consolidés

Note 1	**Informations relatives au Groupe**	**247**
Note 2	**Événements significatifs**	**247**
Note 3	**Principales méthodes comptables des états financiers consolidés**	**248**
Note 4	**Notes relatives aux états financiers consolidés**	**255**
Note 5	**Autres informations**	**279**

Note 1 Informations relatives au Groupe

OVH Groupe est un acteur mondial et le leader européen du cloud, actif sur cinq continents. Depuis plus de 20 ans, le Groupe s'appuie sur un modèle intégré qui lui confère la maîtrise complète de sa chaîne de valeur, de la conception de ses serveurs à celle des solutions de plateforme cloud qu'il met à la disposition de ses clients, en passant par la construction et le pilotage de ses centres de données (datacenters) ou l'orchestration de son réseau de fibre optique. Cette approche unique lui permet de couvrir en toute indépendance l'ensemble des usages de ses clients. Le Groupe propose aujourd'hui à ses clients des solutions de dernière génération alliant performance, prévisibilité des prix et une totale souveraineté sur leurs données pour accompagner leur croissance en toute liberté.

Les termes « OVHcloud » et le « Groupe », tels qu'utilisés dans les états financiers consolidés, sauf précision contraire expresse, désignent la Société ainsi que ses filiales et participations directes et indirectes.

L'entité mère du groupe OVHcloud (le « Groupe ») est OVH Groupe (la « Société »), créée en 1999 en France, et ayant son siège au 2, rue Kellermann, 59100 Roubaix, France.

Les états financiers consolidés du Groupe au 31 août 2026 ont été arrêtés par le Conseil d'administration du Groupe en date du 19 octobre 2026 et seront soumis à l'Assemblée Générale pour approbation.

Les états financiers consolidés sont présentés en millions d'euros (sauf mention contraire). Les montants indiqués sont arrondis à la centaine de milliers d'euros la plus proche et peuvent, dans certains cas, conduire à des écarts non matériels au niveau des totaux et des sous-totaux figurant dans les tableaux.

Note 2 Événements significatifs

2.1 Événements significatifs de l'exercice annuel clos au 31 août 2026

3 acquisitions ont été réalisées au cours de l'exercice afin de compléter le portefeuille IA et technologique du groupe : ces 3 entités représentent moins de 1 % du chiffre d'affaires consolidé sur 12 mois, et représentent une part non significative sur l'exercice au 31 août 2026.

Acquisition de SEALD

Le 7 janvier 2026, OVHcloud a conclu l'acquisition de 100 % de la société française SEALD, solution de chiffrement de bout en bout protégeant les données sensibles dans les applications, les fichiers, les messages et les bases de données. Le prix d'acquisition des titres s'élève à 2 millions d'euros.

Acquisition de Lingua Custodia

Le 25 mars 2026, OVHcloud a conclu l'acquisition de 100 % de la société Lingua Custodia, concepteur de modèles spécialisés d'IA générative. Le Groupe crée ainsi son lab AI pour proposer de nouveaux services à ses clients basés sur les LLM. L'opération a été réalisée intégralement par voie d'apport en nature des titres (en actions OVHcloud existantes). Le prix d'acquisition des titres s'élève à 7,3 millions d'euros. Lingua Custodia a été ensuite renommé OVH LLM.

Acquisition de GLADIA

Le 31 juillet 2026, OVHcloud a conclu l'acquisition de 100 % de la société française GLADIA, concepteur de solutions de transcription audio et d'intelligence vocale. L'opération a été réalisée intégralement par voie d'apport en nature des titres (par voie d'émission d'actions nouvelles OVHcloud). Le Groupe renforce ainsi son lab AI pour proposer à ses clients de nouveaux services d'IA vocale. Le prix d'acquisition des titres s'élève à 30,8 millions d'euros.

Anticipation d'investissements de l'exercice 2027

Face à l'inflation exceptionnelle du prix des composants mémoire et de stockage, le Groupe a acquis par anticipation, pour 49,5 millions d'euros, des composants destinés aux déploiements de l'exercice 2027. Ils sont comptabilisés en immobilisations en cours au 31 août 2026. Ils ont été financés par un tirage de 49,5 millions d'euros sur une ligne de crédit dédiée (*cf.* note 4.17).

2.2 Événements postérieurs au 31 août 2026

Aucun événement significatif n'est à signaler.

Note 3 Principales méthodes comptables des états financiers consolidés

3.1 Base de préparation

Les états financiers consolidés du Groupe ont été établis conformément aux normes comptables internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB), telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 août 2026.

Nouvelles normes, amendements et interprétations d'application obligatoire au 1er septembre 2025

Les principes comptables appliqués par OVHcloud sont identiques à ceux appliqués dans les comptes consolidés au 31 août 2025. Les normes, amendements et interprétations d'application obligatoire au 1er septembre 2025 n'ont pas eu d'effet significatif sur les états financiers du Groupe.

Autres nouvelles normes non applicables au 1er septembre 2025 ou non appliquées par anticipation

La norme IFRS 18 « Présentation et informations à fournir dans les états financiers », adoptée par l'Union européenne, se substituera à IAS 1 « Présentation des états financiers » pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027. Le Groupe l'appliquera à compter de l'exercice ouvert le 1er septembre 2027. L'application étant rétrospective, les données de l'exercice clos le 31 août 2027 qui y seront présentées en comparatif seront retraitées. Le Groupe évalue actuellement les effets de cette norme sur la présentation de ses comptes consolidés. Le Groupe n'envisage pas d'application anticipée.

Amendements de normes postérieures au 1er septembre 2026

Les amendements à IFRS 9 et IFRS 7, adoptés par l'Union européenne, sont d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026, soit pour le Groupe à compter de l'exercice ouvert le 1er septembre 2026. Ils apportent des précisions notamment sur le traitement des contrats d'achat d'énergie renouvelable, les informations à fournir sur les passifs financiers comportant des clauses d'indexation sur les critères ESG et sur la date de comptabilisation et de décomptabilisation de certains actifs et passifs financiers. Ils introduisent également une option permettant, sous conditions, de décomptabiliser avant la date de règlement un passif financier réglé par un système de paiement électronique. Le Groupe n'a pas appliqué ces amendements par anticipation.

3.2 Méthodes de consolidation

Filiales

Les filiales sur lesquelles OVH Groupe SA exerce son contrôle sont toutes les entités contrôlées directement ou indirectement par OVH Groupe SA. Le Groupe a le contrôle d'une entité lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

Les actifs, passifs, produits et charges des filiales sont consolidés à compter de la date de prise du contrôle par le Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date de perte du contrôle.

Les soldes bilantiels et les transactions, les produits et les charges résultant des transactions intragroupes sont éliminés dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés.

3.3 Conversion de devises

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, devise fonctionnelle de la Société, sauf indication contraire.

Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les états financiers de chacune des sociétés consolidées du Groupe sont préparés dans leur propre monnaie fonctionnelle, c'est-à-dire dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel elle opère et qui correspond, en général, à la monnaie locale. Toutes ses opérations financières sont ensuite évaluées dans cette devise.

Les états financiers des entités consolidées ayant une monnaie fonctionnelle autre que l'euro sont convertis selon la méthode du cours de clôture de l'exercice :

- les actifs et passifs, y compris les *Goodwill* et les ajustements de juste valeur dans le cadre de la comptabilité d'acquisition, sont convertis en euros au cours de clôture de l'exercice ;
- les éléments du compte de résultat et des flux de trésorerie sont convertis en euros au cours moyen de la période, en l'absence de variation significative au cours de la période.

Toutes les différences de conversion résultant de la consolidation des filiales étrangères sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global recyclables en résultat sur la ligne « Écarts de conversion » et enregistrées dans la rubrique « Réserves de conversion » des capitaux propres consolidés. Lors de la cession d'une entité étrangère, le montant cumulé des écarts de conversion dans les capitaux propres relatifs à cette entité est repris au compte de résultat.

Conversion des opérations en devises étrangères

Les opérations libellées en devises étrangères sont converties dans les devises fonctionnelles respectives des sociétés du Groupe en appliquant le taux de change applicable à la date de l'opération.

À la clôture, les actifs et passifs monétaires sont convertis au taux de change de clôture. Les écarts de change en résultant sont comptabilisés en résultat et présentés dans les autres produits et charges financiers, à l'exception des écarts de conversion afférents aux créances et dettes intragroupes à long terme (dont le règlement n'est ni planifié ni probable dans un avenir prévisible), faisant en substance partie de l'investissement net du Groupe dans les activités à l'étranger, qui sont comptabilisés selon IAS 21 en écarts de conversion dans l'État du résultat global.

3.4 Recours aux jugements et estimations significatifs

La préparation des états financiers consolidés nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui pourraient avoir un impact sur les montants d'actif et de passif à la clôture ainsi que sur les éléments du compte de résultat ou des produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres de la période.

En raison de l'incertitude inhérente à tous les processus de mesure, ces estimations tiennent compte de données économiques et d'hypothèses susceptibles de variations dans le temps et d'interprétations de règlementations locales le cas échéant, et sont revues régulièrement. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée et pour toute période future concernée.

Ces estimations comportent donc certains aléas et concernent principalement : les provisions pour risques, l'évaluation de la valeur des actifs incorporels et corporels, les coûts de développement (évaluation des coûts de développement inscrits en immobilisations incorporelles [note 4.10]), les passifs locatifs et droits d'utilisation (estimations de la durée des contrats de location et du taux d'emprunt marginal utilisé lorsque le taux implicite n'est pas identifiable dans le contrat), les impôts différés, la détermination de la charge d'impôt et du crédit d'impôt recherche, les paiements fondés sur des actions, l'évaluation des compléments de prix comptabilisés en charges de personnel (dans le cadre des acquisitions de participations), ainsi que l'allocation du prix d'acquisition.

Par ailleurs, la direction d'OVHcloud a exercé son jugement afin d'apprécier l'impact des enjeux climatiques et environnementaux sur les hypothèses et estimations retenues pour la préparation des états financiers. Le Groupe s'évertue à déployer depuis plusieurs exercices des actions permettant de limiter les effets de ses activités sur l'environnement, notamment :

- le Groupe met la neutralité carbone au cœur de ses ambitions sur l'ensemble des scopes 1, 2 et 3, faisant évoluer certains choix en matière d'investissements liés à son activité, notamment en termes de consommation énergétique et d'eau. Le Groupe a développé la technologie « Watercooling » de refroidissement par eau dans ses centres de données. Cette technologie combine des serveurs refroidis à l'eau avec des centres de données refroidis à l'air, supprimant ainsi le besoin de climatisation, ce qui présente des avantages significatifs en termes de coûts et de réduction des impacts environnementaux ;
- l'optimisation de l'utilisation de composants reconditionnés. Cette chaîne d'approvisionnement inversée permet au Groupe de mieux recycler les composants, et de leur donner une deuxième, voire une troisième vie. Les serveurs sont ainsi pensés pour être entièrement démontables. Ils sont dotés de composants dédiés, choisis pour être facilement réutilisés, recyclés et réparés. En 2026, le taux de réutilisation des composants a été de 29 % (17 % en 2025) ;
- la mise en place de contrats d'achat d'énergie verte de long terme. Le Groupe a conclu plusieurs contrats d'achat d'énergie, en France, en Pologne et en Allemagne, prévoyant la fourniture d'électricité issue de parcs agrivoltaïques et photovoltaïques, pour des durées comprises entre 2 et 15 ans, ce qui porte à 99,5 % le taux d'énergie renouvelable utilisé dans les datacenters (note 4.20 « Gestion du risque de matière première »).

Ces actions n'ont pas conduit le Groupe à faire évoluer les valeurs affectées aux hypothèses clés dans les tests de dépréciation, les durées d'utilité de ses immobilisations, et à constater des passifs environnementaux au 31 août 2026.

3.5 Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées par le Groupe pour l'établissement de ses comptes consolidés sont les suivantes :

Regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément à la norme IFRS 3 révisée « Regroupement d'entreprises » selon la méthode de l'acquisition lorsque l'ensemble des éléments acquis répond à la définition d'une entreprise dont le contrôle est transféré au Groupe.

Les actifs identifiables acquis et les passifs repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont, sauf exceptions, évalués initialement à leur juste valeur à la date d'acquisition. Le Groupe comptabilise toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise soit à leur juste valeur, soit au prorata des actifs nets identifiables de l'entité acquise.

Les coûts directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en autres charges opérationnelles non courantes au cours de la période durant laquelle ils sont encourus.

Le *Goodwill* résultant d'un regroupement d'entreprises est évalué comme suit :

- la juste valeur de la contrepartie transférée pour une entreprise acquise ;
- augmentée du montant des participations ne donnant pas le contrôle de l'entreprise acquise ;
- augmentée de la juste valeur de toute participation préexistante dans la filiale ; et
- diminuée de la juste valeur nette des actifs identifiables acquis et des passifs repris à la date d'acquisition.

Les estimations de la contrepartie transférée et de la juste valeur des actifs acquis et des passifs assumés sont finalisées dans les douze mois suivant la date d'acquisition. Les ajustements sont comptabilisés comme des ajustements rétroactifs des *Goodwill* s'ils reflètent des conditions prévalant à la date d'acquisition. Au-delà de cette période de douze mois, tout ajustement est directement comptabilisé au compte de résultat.

Lorsque le règlement d'une partie de la contrepartie en espèces est différé, les montants futurs à payer sont actualisés à leur valeur actuelle à la date de prise de contrôle. Le taux d'actualisation retenu est le taux d'emprunt marginal de l'entité, c'est-à-dire le taux auquel un emprunt similaire pourrait être obtenu d'un financement indépendant à des conditions comparables.

Les compléments de prix sont initialement comptabilisés à leur juste valeur. Les compléments de prix qui répondent à la définition des passifs financiers sont ensuite réévalués à la juste valeur et les variations ultérieures de la juste valeur sont enregistrées en résultat. Les compléments de prix relatifs à une condition de présence sont constatés en résultat selon l'avancement temporel.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des brevets, des licences, des éléments de propriété intellectuelle, des blocs IP [(1)], des logiciels informatiques, des relations clients et des frais de développement. Elles sont comptabilisées initialement :

- en cas d'acquisition : pour leur coût d'acquisition ;
- en cas de regroupement d'entreprises : pour leur juste valeur à la date de prise de contrôle ;
- en cas de production interne : pour leur coût de production pour le Groupe.

Les autres immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur coût initial diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur constatées.

Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement comprennent les coûts des activités techniques, de propriété intellectuelle, d'enseignement et de transmission des connaissances, fondamentaux pour assurer le développement, la fabrication, la mise en œuvre et la commercialisation de technologies et de logiciels nouveaux ou en amélioration continue.

Les coûts de développement doivent être immobilisés si, et seulement si, ils répondent aux critères restrictifs suivants définis par la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles » :

- le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable ;
- la faisabilité technique et industrielle du projet est prouvée ;
- il existe une intention de terminer le projet et d'utiliser ou de commercialiser l'immobilisation incorporelle issue de ce projet ;
- le Groupe a la capacité d'utiliser ou de vendre l'immobilisation incorporelle issue de ce projet ;
- le Groupe peut démontrer comment le projet développé générera des avantages économiques futurs ;
- le Groupe dispose de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le projet et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle issue de ce projet.

Lorsque ces conditions ne sont pas réunies, les coûts de développement encourus par le Groupe sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

(1) Un bloc IP permet à un client d'associer des équipements de son réseau interne à une adresse IP publique. Celui-ci comprend huit adresses IP au total dont cinq que le client pourra associer à ses machines et services. Les adresses IP dont le Groupe dispose sont utilisables sans limite de durée de vie, compte tenu de l'absence de caducité de l'actif.

Technologies et logiciels développés en interne

Les frais de développement de technologies et logiciels sont comptabilisés en immobilisations incorporelles lorsque des conditions précises, liées notamment à la faisabilité technique et aux perspectives de commercialisation et de rentabilité, sont remplies conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles ». La faisabilité technologique et économique est généralement confirmée lorsque le projet de développement d'un produit ou d'une solution commerciale a atteint un jalon défini selon un modèle de gestion de projet établi. Les frais de développement comprennent les coûts engagés dans l'exécution des activités de développement, c'est-à-dire notamment les coûts salariaux affectés à l'activité de développement et les coûts de prestataires externes.

Dans le cas des logiciels, le Groupe considère que seules les dépenses de développement internes et externes liées aux frais d'analyse organique, de programmation, de tests et de documentation destinée à l'utilisateur peuvent être immobilisées si les autres conditions d'IAS 38 « Immobilisations incorporelles » sont respectées.

Toutes les autres dépenses de recherche et développement (comme les phases d'investigation) sont comptabilisées en résultat au fur et à mesure qu'elles sont engagées. Les dépenses en recherche et développement (capitalisées ou non) sont principalement constituées des charges de personnel (y compris les salaires, les primes, les avantages et les frais de déplacement) ainsi que des honoraires des sous-traitants intégrés au sein des équipes projets qui ajoutent de nouvelles fonctionnalités aux offres existantes d'OVHcloud, développent de nouvelles offres, assurent la fiabilité des performances de sa plateforme cloud mondiale, et gèrent et développent les systèmes et infrastructures informatiques internes. Le Groupe présente un agrégat de montant de dépenses en recherche et développement en note 4.10.

Durées d'amortissement

Les principales durées d'utilité des différentes catégories d'immobilisations incorporelles sont les suivantes :

	Mode d'amortissement	Durée d'amortissement
Technologies et logiciels développés en interne	Linéaire	3 à 10 ans
Relations clients	Linéaire	2 ans
Logiciels	Linéaire	1 à 8 ans
Brevets et licences	Linéaire	1 à 3 ans
Blocs IP	Non amorti	Indéterminée

Les logiciels sont amortis à partir du démarrage opérationnel effectif de leur utilisation (par lots, le cas échéant).

Les amortissements sont constatés sur la ligne « Dotation aux amortissements ». Les pertes de valeur éventuellement constatées figurent en résultat sur la ligne « Autres charges opérationnelles non courantes » si elles sont significatives et inhabituelles.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuellement constatées, en appliquant l'approche par composants prévue par IAS 16 « Immobilisations corporelles ».

L'amortissement des immobilisations corporelles est déterminé linéairement sur la durée d'utilité de l'actif, à compter de la date de mise en service.

Lorsque la valeur recouvrable des immobilisations est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée.

Serveurs et composants

Les composants, dont l'utilisation par le Groupe excède un an, sont enregistrés conformément à IAS 16 en « Immobilisations corporelles en cours». Ces composants sont valorisés au coût moyen pondéré et font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur nette comptable excède leur valeur recouvrable.

Les serveurs sont valorisés au coût de production, comprenant le coût d'achat des composants valorisés au prix moyen pondéré, et les coûts directs et indirects de production. Ces composants sont notamment les processeurs CPU-GPU, la mémoire RAM, la carte mère et le disque dur. La date de début d'amortissement des serveurs produits coïncide avec leur date de mise en service. Les serveurs sont amortis linéairement sur une durée de cinq ans.

Lors des opérations de démontage des composants ou serveurs, ces derniers sont remis en « Immobilisations corporelles en cours» pour leur valeur non amortie. Lors de la réinstallation d'un composant sur un serveur, ce composant est valorisé au coût moyen pondéré et amorti linéairement sur une durée de trois ans à compter de sa date de mise en service.

Les principales durées d'utilité des différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

	Mode d'amortissement	Durée d'amortissement
Constructions	Linéaire	10 à 30 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Équipements d'infrastructures et installations	Linéaire	10 ans
Véhicules	Linéaire	4 ans
Équipements réseaux	Linéaire	5 ans
Composant serveurs et matériel informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans

Les plus et moins-values de cession et de sortie d'immobilisations corporelles sont incluses dans les « Autres produits ou charges opérationnels non courants » si elles sont significatives et inhabituelles.

Dépréciation des *Goodwill* et immobilisations

Les valeurs comptables des *Goodwill*, des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et des immobilisations en cours font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an et lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'elles doivent être dépréciées. Les autres immobilisations incorporelles et corporelles (y compris les droits d'utilisation en lien avec IFRS 16 « Locations ») font l'objet d'un test de dépréciation seulement lorsqu'il existe un indice de perte de valeur.

Aux fins des tests de dépréciation, les actifs auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants, sont regroupés au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle ils appartiennent, définie par IAS 36 « Dépréciations d'actifs » comme étant le plus petit groupe d'actifs pour lequel il existe des flux de trésorerie identifiables indépendants. Les *Goodwill* sont ainsi affectés aux UGT qui devraient bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises associé.

Les UGT au sein du groupe OVHcloud, qui reflètent les plus petits ensembles générant des entrées de trésorerie indépendantes, sont au nombre de quatre : *Baremetal* et *Hosted Private Cloud* (ces deux UGT rassemblées au sein du segment *Private Cloud*), *Public Cloud* et *Webcloud & Other*.

Lorsque la valeur comptable d'une UGT est supérieure à sa valeur recouvrable, une perte de valeur est comptabilisée dans les autres charges opérationnelles non courantes, après avoir été affectée en premier lieu à la valeur comptable de tout Goodwill attribué à celle-ci, le cas échéant.

Contrairement à celles afférentes aux autres actifs, les pertes de valeur constatées sur les Goodwill sont définitives et ne peuvent être reprises en résultat ultérieurement.

La valeur recouvrable des UGT est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité, qui correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs générés par l'utilisation et la cession des actifs.

Le Groupe a utilisé pour le calcul de la valeur recouvrable une méthode fondée sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs.

Les flux de trésorerie sont issus du budget approuvé par le Conseil d'administration du Groupe pour l'exercice suivant l'exercice en cours. Les flux de trésorerie ultérieurs à cette période sont issus du *business plan* du Groupe pour les deux années suivantes, et font enfin l'objet d'extrapolations sur une période de quatre années afin de tenir compte de la croissance de la Société avant l'atteinte de l'année normative sur laquelle est appliqué un taux de croissance à l'infini. Ce dernier est défini en fonction des prévisions de croissance du marché des analystes. Les hypothèses retenues pour réaliser ces flux prévisionnels sont basées sur les hypothèses économiques de croissance définies par la direction du Groupe et sont cohérentes avec les performances passées.

Les flux de trésorerie sont actualisés au coût moyen pondéré du capital (CMPC) du secteur pour chaque UGT.

La valeur d'utilité est sensible au taux d'actualisation retenu ainsi qu'aux flux de trésorerie futurs attendus et au taux de croissance utilisé à des fins d'extrapolation. Les principales hypothèses utilisées pour déterminer la valeur recouvrable des différentes UGT, y compris une analyse de sensibilité, sont présentées et expliquées plus en détail dans la note 4.12.

Locations (en tant que preneur)

Un contrat ou une partie de contrat contient une location s'il accorde le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour une certaine durée, en échange d'une contrepartie.

Le Groupe comptabilise un droit d'utilisation et une dette de loyers à la date de prise d'effet du contrat de location.

Le droit d'utilisation est initialement évalué au coût, qui comprend le montant initial de la dette locative ajusté des paiements de loyers effectués à la date d'entrée en vigueur ou avant cette date, augmenté des coûts directs initiaux engagés pour la conclusion du contrat et d'une estimation des coûts éventuels de démantèlement, ou de remise en état du bien loué selon les termes du contrat. Par la suite, il est amorti en application d'IAS 16 « Immobilisations corporelles » selon la méthode linéaire à partir de la date d'entrée en vigueur, sur la durée du contrat, correspondant à la durée contractuelle non résiliable de l'utilisation de l'actif après prise en compte des options de renouvellement ou de résiliation si leur exercice est estimé raisonnablement certain par la direction du Groupe. En outre, le droit d'utilisation peut faire l'objet d'une dépréciation en application d'IAS 36 « Dépréciation d'actifs » dans le cadre du test d'évaluation annuel et lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'il doit être déprécié.

La dette locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des loyers futurs. Le taux d'actualisation utilisé correspond au taux d'intérêt implicite du contrat ou, s'il ne peut être aisément déterminé, au taux d'emprunt marginal (sur la base des durations et non des maturités). En pratique, c'est ce dernier taux qui est généralement utilisé.

En l'absence de taux d'intérêt implicite des contrats, le Groupe détermine son taux d'emprunt marginal à partir des taux d'intérêt accordés par différentes sources de financement externes obtenus par le Groupe et procède à certains ajustements pour tenir compte des conditions du contrat et du type d'actif loué. Le calcul du taux d'actualisation nécessite des estimations, notamment en ce qui concerne le spread de crédit ajouté au taux sans risque, pour tenir compte des environnements économiques spécifiques à la société preneuse. Ce taux est déterminé au niveau de l'entité preneuse du contrat de location.

La dette locative est ensuite augmentée de la charge d'intérêts et diminuée des montants de loyers payés, conformément à la méthode du taux d'intérêt effectif. Elle est réévaluée notamment en cas de modification des loyers futurs à la suite d'un changement d'indice ou de taux, ou, le cas échéant, en cas de réévaluation par le Groupe de l'exercice d'une option d'achat ou d'une option de résiliation.

Les paiements relatifs aux contrats de location inclus dans le périmètre de la norme IFRS 16 « Locations » sont reconnus dans les flux nets de trésorerie liés aux activités de financement, dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, ventilés entre le remboursement du principal du passif locatif et le paiement de l'intérêt implicite (inclus dans les « Intérêts financiers payés »).

Le Groupe a pris l'option de ne pas retraiter les contrats de location d'une durée inférieure ou égale à un an ou portant sur des actifs de faible valeur (5 000 dollars US). La charge locative est ainsi constatée en « Charges opérationnelles », et la partie décaissée est présentée dans les flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles, dans le tableau des flux de trésorerie consolidés.

Le Groupe a identifié cinq grandes catégories d'actifs faisant l'objet de contrats de location dont un détail est fourni dans la note 4.23 :

- bureaux : ces contrats concernent les baux des différents bureaux du Groupe dans les pays où il est implanté ;
- datacenters : ces contrats concernent principalement la location d'ateliers et d'entrepôts de données ;
- réseaux : ces contrats concernent principalement les baux d'équipements informatiques réseaux ;
- *Points of Presence* (POP) : ces contrats correspondent aux baux d'emplacements au sein d'infrastructures détenues par des tiers que le Groupe utilise pour réaliser les interconnexions de ses réseaux ;
- autres : ces contrats concernent principalement les locations d'espace dans le cadre du déploiement des « local zones », les véhicules, les générateurs d'énergie et autres équipements utilisés dans les opérations du Groupe.

L'application d'IFRS 16 « Locations » donne lieu à la comptabilisation d'impôts différés, calculés sur la base de la valeur du droit d'utilisation, nette de la dette de loyer correspondante.

Détermination de la durée des contrats de location avec renouvellement et options de résiliation

Le jugement et des estimations ont été nécessaires pour déterminer les dates de sortie des contrats de location compte tenu des options de résiliation ou de renouvellement prévues dans le cadre de certains contrats. De manière générale, cela concerne les options de renouvellement que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer, en s'appuyant sur les éléments d'appréciation.

Des périodes de renouvellement ont été prises en compte pour les contrats de réseaux (durée de cinq ans, avec possibilité de renouvellement par périodes allant jusqu'à 24 mois) et de POP *Point of Presence* (durées comprises entre 1 et 15 ans avec possibilité de renouvellement par périodes de 12 mois), tenant compte d'éléments d'appréciation et des éventuelles incitations économiques liées aux contrats (tels que le faible niveau d'aménagement connexe, ou de frais de désinstallation et des éventuelles coupures de service, le cas échéant). S'agissant des baux immobiliers, l'appréciation a été réalisée en fonction de la localisation du bien (France ou étranger) et de son caractère stratégique ou non, ainsi que du caractère récent des baux principaux conclus par le Groupe. En France, la plupart des baux immobiliers sont des baux commerciaux dits « 3, 6, 9 » ; en général une durée totale de neuf ans a été retenue et tient compte de l'analyse du Groupe en termes de pénalités et incitations économiques, tels que des investissements connexes, ou frais de déménagement, ou encore les pénalités contractuelles prévues aux contrats, conformément à l'interprétation du comité d'interprétation de l'IASB et du relevé de conclusions de l'ANC. En particulier, les agencements non amovibles ne sont pas significatifs et ont une durée de vie similaire à la durée résiduelle des baux.

Les autres principaux contrats ont des durées généralement comme suit, déterminées conformément aux principes évoqués ci-avant :

- bureaux situés en dehors de la France : entre 1 et 10 ans ;
- datacenters (durées en fonction des pays) : entre 1 et 40 ans. Les durées de contrats sur certains datacenters peuvent être relativement courtes, afin de faire face à la croissance du Groupe et ainsi pouvoir changer ou augmenter rapidement les espaces en fonction des besoins ;
- générateurs d'énergie : 3 ans ;
- véhicules : trois ans.

La durée de location n'est pas réestimée de manière systématique. Le Groupe la révise uniquement lorsque survient un événement important ou un changement de circonstances important qui, d'une part relève de son contrôle et, d'autre part, modifie son appréciation du caractère raisonnablement certain de l'exercice d'une option de renouvellement ou de résiliation. La dette locative et le droit d'utilisation sont alors réévalués en conséquence.

Créances clients et autres créances d'exploitation

Lors de leur comptabilisation initiale, les créances clients sont comptabilisées à leur prix de transaction au sens d'IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » puis au coût amorti, qui correspond généralement à leur valeur nominale. Des dépréciations sont comptabilisées à hauteur des pertes de crédit attendues sur la durée de vie de l'actif : le Groupe applique l'approche simplifiée dans ce calcul pour les créances et les actifs sur contrat, ainsi que les créances liées aux contrats de location financement sous IFRS 16 « Locations » (revenus liés à des serveurs dédiés et cloud dédié principalement).

Le Groupe a mis en place une matrice de provisionnement basée sur son historique de pertes de crédit, ajustée des facteurs prospectifs propres aux débiteurs et à l'environnement économique, le cas échéant.

Les taux de provisionnement sont basés sur les jours d'arriérés pour les groupements de clientèle par zone géographique du client final.

La matrice de provisionnement s'appuie dans un premier temps sur les taux de défaut historiques observés du Groupe. À chaque arrêté, les taux de défaut historiques observés sont mis à jour.

Les informations relatives aux dépréciations sur les créances commerciales du Groupe sont présentées en note 4.14.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Ce poste comprend les liquidités (comptes bancaires courants) et les équivalents de trésorerie correspondant à des comptes à terme dont l'échéance est inférieure à trois mois, très liquides, facilement convertibles en espèces connues, et qui sont soumis à un risque négligeable de variation de valeur.

Instruments financiers

Le Groupe a classé les instruments financiers comme suit :

- les créances commerciales, dépôts, garanties et autres prêts en actifs financiers au coût amorti (notes 4.13, 4.14 et 4.15) ;
- les parts dans des entités non consolidées, en actifs financiers à la juste valeur par résultat ou par OCI (note 4.18) ;
- les emprunts et autres dettes financières en passifs financiers au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif – TIE (note 4.17) ;
- les actifs et passifs dérivés à la juste valeur par résultat, à l'exception des dérivés classés en instruments de couverture de flux de trésorerie (note 4.19).

Instruments financiers dérivés

Le Groupe détient des instruments financiers dérivés pour couvrir le risque de change et le risque de taux d'intérêt.

Les dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur dans le bilan. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les autres produits et charges financiers sauf s'ils sont éligibles à la comptabilité de couverture.

Le Groupe désigne certains instruments dérivés comme des instruments de couverture de flux de trésorerie afin de couvrir la variabilité des flux de trésorerie liée à des opérations prévisionnelles hautement probables résultant de variations de taux de change et de taux d'intérêt. Lors de la mise en place d'une relation de couverture désignée, le Groupe documente son objectif de gestion des risques et la stratégie de mise en place de la couverture. Le Groupe documente également la relation économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture, y compris si les variations des flux de trésorerie de l'élément couvert et de l'instrument de couverture sont censées se compenser mutuellement.

Couverture de flux de trésorerie

Les instruments de couverture du Groupe sont des *swaps* de devises et des achats à terme de devises qui sont mis en place dans le but de couvrir les variations du prix des achats futurs de composants électroniques, contre le risque de change. Par ailleurs, les emprunts et dettes financières couverts par des swaps de taux d'intérêt (contrats d'échange de taux d'intérêt) font l'objet d'une comptabilité de couverture.

Lorsqu'un dérivé est désigné comme couverture de flux de trésorerie, sa valeur initiale ainsi que la partie efficace des variations de la juste valeur du dérivé sont comptabilisées en autres éléments du résultat global et accumulée dans la réserve de couverture.

La partie efficace de la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé comptabilisée en autres éléments du résultat global se limite à la variation cumulée de la juste valeur de l'élément de couverture dès que la couverture est en place. Toute partie inefficace des variations de la juste valeur de l'instrument dérivé est comptabilisée immédiatement en autres produits et charges financiers.

Le Groupe a choisi de ne pas séparer en tant que coûts de couverture la composante « report/déport » des achats à terme de devises.

Lorsque la transaction prévue couverte résulte de la comptabilisation d'un élément non financier tel que des immobilisations, le montant cumulé dans la réserve de couverture est inclus directement dans le coût initial de l'élément non financier lorsque celui-ci est comptabilisé.

Provisions courantes et non courantes

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite envers un tiers et qu'il est probable ou certain qu'il provoquera une sortie de ressources au profit de ce tiers. Le montant comptabilisé en provision par le Groupe doit être la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle légale ou implicite envers un tiers à la date de clôture. Les provisions sont principalement constituées de provisions pour litiges envers des sous-traitants, des clients, des co-traitants ou des fournisseurs. Le Groupe identifie, évalue et finance chaque risque relatif aux réclamations, en liaison avec ses conseils juridiques, sur la base de la meilleure estimation du risque encouru.

Les engagements résultant de plans de restructuration sont comptabilisés lorsque des plans détaillés ont été établis et que la mise en œuvre a été démarrée ou une annonce a été faite.

Avantages du personnel

Les régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies correspondent aux régimes généraux et spéciaux de la sécurité sociale en France ainsi qu'aux régimes au Canada et aux États-Unis. Les cotisations à payer sont comptabilisées en charges lorsque le service correspondant est rendu.

Les régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies correspondent principalement aux prestations de retraite en France. Ces obligations ne sont pas financées par une gestion externe.

Les passifs et les coûts des régimes à prestations définies tels que présentés ci-dessus sont déterminés à l'aide d'évaluations actuarielles, estimées sur la base d'hypothèses retenues notamment en matière de taux d'actualisation, d'augmentations de salaire prévues et de taux de mortalité. Les calculs des obligations au titre des prestations définies sont effectués annuellement par un actuaire qualifié selon la méthode des unités de crédit projetées.

Les réévaluations du passif au titre des prestations définies (gains et pertes actuariels) sont comptabilisées immédiatement en autres éléments du résultat global. Le Groupe détermine la charge d'intérêt en appliquant le taux d'actualisation au passif et au coût des services, tels que déterminés en début d'exercice. Ce passif est ajusté, le cas échéant, de toute variation résultant du versement des prestations au cours de la période.

Le Groupe comptabilise l'ensemble des charges d'intérêts liées aux régimes à prestations définies en autres charges financières. Les autres coûts sont inclus dans les charges de personnel.

D'autres avantages du personnel à long terme peuvent être octroyés, tels que le régime de gratification d'ancienneté. Ce régime a été mis en place sur l'exercice 2023 pour les salariés basés en France, sur une durée limitée à cinq ans, et en 2024 pour les salariés basés à l'international. Le régime, qui permet aux salariés ayant 5, 10 ou 15 ans d'ancienneté de recevoir une gratification, a été rendu pérenne à compter de l'exercice 2024 pour l'ensemble des salariés du Groupe. Il est soumis à une double condition de présence : être présent à la date de clôture et à la date de versement (neuf mois plus tard, soit le 31 mai). Cet avantage est évalué sur la base d'hypothèses actuarielles comprenant des hypothèses démographiques, financières et d'actualisation. Les écarts actuariels relatifs à ces autres avantages à long terme sont comptabilisés dans le résultat de l'exercice au cours duquel ils sont constatés.

Paiements en actions

Certains salariés ou mandataires sociaux du Groupe reçoivent une rémunération sous forme de paiements fondés sur des actions en vertu desquels des services sont rendus, en contrepartie d'instruments de capitaux propres (opérations réglées en capitaux propres) et d'instruments réglés en trésorerie (opérations réglées en espèces, « actions fantômes », attribuées aux salariés hors de France).

La juste valeur de ces actions attribuées gratuitement est comptabilisée en charges de personnel (note 4.4), selon la méthode d'acquisition graduelle des droits. La contrepartie est comptabilisée, sur la période d'acquisition des droits, en augmentation des capitaux propres pour les opérations réglées en capitaux propres, ou d'un passif pour les opérations réglées en trésorerie. La juste valeur est ajustée, à chaque date d'arrêté, tout au long de la période d'acquisition des droits, et jusqu'à la date de règlement incluse, afin de refléter les droits pour lesquels les conditions de service associées seront remplies, en se basant sur la meilleure estimation du pourcentage de salariés qui rempliront les conditions d'acquisition des droits *in fine* (pourcentage estimé par la direction) et sur la meilleure estimation des conditions de performance associées. Concernant les opérations réglées par capitaux propres, la juste valeur est figée à la date d'attribution et n'est pas réévaluée à chaque clôture. Pendant la période d'acquisition, c'est le nombre d'instruments de capitaux propres qui est ajusté pour prendre en compte les conditions de service et les conditions de performance non liées à la variation de la juste valeur.

Les opérations de paiement en actions (hypothèses et effets au sein des états financiers) sont détaillées en notes 4.4 et 4.24.

Actionnariat salarié

Au cours de l'exercice 2023, le Groupe a proposé à ses salariés d'investir tout ou partie de leur intéressement en actions. Cette offre s'adressait aux employés du Groupe basés en France et à l'international, en tenant compte d'un abondement pris en charge par la Société, à hauteur de la quote-part placée (sans augmentation de capital).

Le Groupe a annoncé proposer cette offre chaque année à compter de l'exercice 2023 inclus.

Performance share plan

Les assemblées générales mixtes du 14 octobre 2021 et du 15 février 2024 ont autorisé le Conseil d'administration à accorder des actions à un nombre d'employés défini à une ou plusieurs occasions, soumis à des conditions de performance et de présence.

Le Conseil d'administration a approuvé ces termes et conditions, ainsi que la liste des bénéficiaires, dans le cadre des plans accordés au cours des exercices 2023, 2024 et 2025, détaillés en note 4.24.

Évaluation de la juste valeur

Le Groupe évalue les instruments financiers dérivés et les actions d'entités non consolidées à la juste valeur à chaque date de clôture et fournit des informations sur la juste valeur de tous les instruments financiers.

La juste valeur est définie comme le prix qui serait reçu pour vendre un actif ou payé pour transférer un passif dans le cadre d'une transaction ordonnée entre les participants de marché à la date d'évaluation. Les méthodes d'évaluation de la juste valeur des instruments financiers sont classées selon les trois niveaux de juste valeur suivants :

- **niveau 1** : juste valeur basée sur des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- **niveau 2** : juste valeur mesurée à l'aide de données autres que les prix cotés sur des marchés actifs, observables soit directement (cours) soit indirectement (données dérivées) ;
- **niveau 3** : données de juste valeur de l'actif ou du passif qui ne sont pas basées sur des données de marché observables (intrants non observables).

De plus amples informations sont données dans la note 4.18.

Classement courant et non courant

Le Groupe présente les actifs et passifs dans le bilan en fonction de leur classement en courant/non courant.

Un actif est classé en courant lorsque :

- il devrait être réalisé ou est destiné à être vendu ou consommé dans le cycle d'exploitation normal ;
- il est détenu principalement à des fins de négociation ;
- il devrait être réalisé dans les douze mois suivant la période de clôture ; ou

- il constitue de la trésorerie ou un équivalent de trésorerie, sauf restriction d'échange ou d'utilisation pour régler un passif pendant au moins douze mois après la période de *reporting*.

Un passif est classé en courant lorsque :

- il devrait être réglé dans le cycle opérationnel normal ;
- il est détenu principalement à des fins de négociation ;
- il doit être réglé dans les douze mois suivant la période de *reporting* ; ou
- il n'existe aucun droit inconditionnel de reporter le règlement du passif pendant au moins douze mois après la période de *reporting*.

Tous les autres actifs et passifs sont classés comme non courants.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont classés en actifs et passifs non courants.

Comptabilisation du revenu

Le revenu est comptabilisé lorsque le contrôle du bien ou du service (produit) promis est transféré aux clients, pour un montant reflétant la contrepartie à laquelle le Groupe s'attend à avoir droit en échange de ce produit.

Le Groupe a déterminé que les contrats n'intègrent pas de composante de financement significative puisque la période comprise entre la date de paiement et la période d'exécution de la prestation est inférieure à un an. Les paiements reçus avant le transfert du contrôle du bien ou du service sont comptabilisés en produits constatés d'avance.

Le revenu du Groupe est classé comme suit :

Services de cloud computing

Le revenu de la vente de services de cloud computing se compose des produits liés au *Private Cloud* (incluant l'activité *Baremetal* et *Hosted Private Cloud)* et au *Public Cloud* (incluant cloud public et serveurs privés virtuels [VPS]), souvent vendus avec des services de support associés et des services supplémentaires comme le stockage.

La mise à disposition de serveurs dédiés et de clouds dédiés correspond à des composantes locatives selon IFRS 16 « Locations » qui sont généralement classées en location simple. Par conséquent, les loyers sont comptabilisés linéairement sur la durée du contrat de location.

Le revenu tiré des contrats de location sous IFRS 16 « Locations » correspond à la quasi-totalité des activités du secteur opérationnel *Private Cloud*.

Les autres services, en dehors du secteur opérationnel *Private Cloud*, entrent dans le champ d'application d'IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients ». Le revenu des autres services est comptabilisé sur la durée de vie du contrat dans la mesure où les clients reçoivent et consomment simultanément les avantages procurés par la performance de l'entité au fur et à mesure de l'exécution des services. D'une manière générale, les prestations étant facturées mensuellement, et le Groupe disposant d'un droit de facturer les clients à un montant représentatif de sa performance en date de facturation, il comptabilise le revenu à hauteur du montant facturé.

Les informations relatives aux activités du Groupe sont détaillées en note 4.1.

Service de web communication

Le Groupe fournit des services d'enregistrement de noms de domaine et d'hébergement.

Les revenus liés aux noms de domaine sont liés à l'enregistrement et au renouvellement de noms de domaine. Ils sont comptabilisés au moment où la propriété du nom de domaine est transférée à l'acheteur.

Le revenu des services d'hébergement comprend principalement des services d'hébergement de sites Web, de sécurité de sites Web et de visibilité en ligne. Le paiement du prix de transaction est initialement comptabilisé en produits constatés d'avance lorsqu'il est perçu, généralement au moment de la commande. Puis, le revenu est comptabilisé linéairement sur la période au cours de laquelle les obligations de performance sont satisfaites, *i.e.* généralement sur la durée du contrat, dans la mesure où les clients reçoivent et consomment simultanément les avantages des services au fur et à mesure de la performance de l'entité.

Applications métiers

Les revenus des applications métiers sont principalement constitués d'applications de productivité tierces, de comptes e-mails, d'outils de marketing par e-mail et de solutions de téléphonie. Le paiement du prix de transaction est initialement comptabilisé en produits constatés d'avance lorsqu'il est perçu, généralement au moment de la commande. Ensuite, le revenu est comptabilisé linéairement sur la période au cours de laquelle les obligations de performance sont satisfaites, *i.e.* généralement sur la durée du contrat, dans la mesure où les clients reçoivent et consomment simultanément les avantages des services au fur et à mesure de la performance de l'entité.

Définition des contrats, obligations de performance et autres appréciations

Des accords-cadres sont signés avec certains clients importants. Ils n'incluent généralement pas d'engagements d'achat minimum ni de pénalités de résiliation significatives. En outre, aucun paiement forfaitaire initial significatif n'est effectué. En conséquence, les contrats, c'est-à-dire chaque bon de commande associé à l'accord-cadre, ont généralement une durée de moins d'un an et, par conséquent, les informations relatives aux obligations de performance restant à remplir (« carnet de commandes ») ne sont pas fournies.

Les contrats de cloud computing peuvent comprendre plusieurs obligations de performance (par exemple différents types de serveurs, de services de support et de services supplémentaires), dont les prix contractuels correspondent à leur prix de vente individuel en général (pas de problématique significative d'allocation du prix de transaction entre les différentes obligations de performance), qui sont généralement comptabilisés en continu, avec un profil de performance similaire. La plupart des autres contrats, notamment les contrats liés aux noms de domaine et ADSL, comprennent généralement des obligations de performance uniques.

Les actifs de contrats ne sont pas significatifs. Les passifs de contrats (produits constatés d'avance) sont inclus dans les autres dettes et passifs courants et autres passifs non courants.

Les coûts d'obtention des contrats ne sont pas significatifs de même que les coûts d'exécution engagés au démarrage des contrats (coûts de mise en place).

Traitement agent/principal

La détermination de la comptabilisation du revenu dépend de la qualification du Groupe en tant qu'agent ou principal.

Le Groupe intègre dans son offre de services des technologies qui peuvent être développées par des tiers. Le Groupe obtient auprès de ces tiers un droit d'utilisation ou d'accès à ces technologies et les avantages économiques associés, et peut établir les prix de vente afférents. Le Groupe agit ainsi en tant que principal pour toutes ses obligations de performance.

Crédits d'impôt

Le Groupe applique le traitement des subventions publiques pour comptabiliser les crédits d'impôt, tels que le Crédit d'impôt apprentissage, le Crédit d'impôt famille, le Crédit d'impôt Mécénat et le Crédit d'impôt recherche.Selon cette approche, les crédits d'impôt sont enregistrés lorsqu'il existe une assurance raisonnable que l'aide sera reçue et que le Groupe respectera toutes les conditions pertinentes. Selon cette méthode, les crédits d'impôt liés aux dépenses d'exploitation sont enregistrés en réduction des charges afférentes et comptabilisés au cours de la période durant laquelle les dépenses sont imputées au compte de résultat. Les crédits d'impôt liés aux dépenses d'investissement sont comptabilisés comme une réduction du coût des actifs correspondants.

Autres produits et charges opérationnels non courants

Les autres produits et charges opérationnels non courants sont définis comme étant des éléments limités en nombre, clairement identifiables, inhabituels en termes de nature et de fréquence, et ayant une incidence significative sur les résultats consolidés, venant altérer la lecture de la performance courante du Groupe.

Les autres produits et charges opérationnels non courants incluent : certaines charges liées aux coûts de restructuration validés par la direction, les coûts d'intégration liés aux regroupements d'entreprises (notamment des frais d'acquisition relatifs aux coûts des conseils et de *due diligences*), les résultats de cession liés à l'évolution du périmètre de consolidation et aux cessions de certains actifs, les produits et charges non courants directement liés au sinistre de Strasbourg ainsi que certains coûts liés à l'offre publique de rachat d'actions.

Impôts sur le résultat

Charge d'impôt

La charge d'impôt présentée au compte de résultat comprend l'impôt courant et l'impôt différé. Elle est comptabilisée en résultat sauf s'il s'agit d'un regroupement d'entreprises ou d'éléments comptabilisés directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global.

Les actifs et passifs d'impôts sont compensés si certains critères sont remplis.

La CVAE est comptabilisée en Impôt sur le résultat.

Impôt courant

L'impôt courant comprend le montant estimé de l'impôt dû (ou à recevoir) au titre du résultat imposable d'une période et tout ajustement du montant de l'impôt à payer pour les exercices antérieurs. Le montant de l'impôt courant dû (ou à recevoir) est déterminé sur la base de la meilleure estimation du montant de l'impôt que le Groupe s'attend à payer (ou à recevoir) en raison des incertitudes qui pourraient survenir. Il est calculé sur la base des taux d'imposition qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture. Le Groupe compte deux groupes d'intégration fiscale : la France et les États-Unis.

Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés sur les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et passifs, et leurs valeurs fiscales (sauf exception). Ils sont calculés sur la base des derniers taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé.

Les passifs d'impôt différé sont toujours comptabilisés, sauf exceptions spécifiques.

Les impôts différés actifs sont comptabilisés au titre des différences temporaires déductibles, des pertes fiscales non utilisées et des crédits d'impôt non utilisés uniquement dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ils pourront être imputés, ceux-ci étant évalués en fonction du plan d'affaires de chacune des filiales du Groupe (budget et plan à moyen terme), du calendrier probable et du niveau des bénéfices imposables futurs, ainsi que des stratégies de planification fiscale à venir.

Traitements fiscaux incertains

Un « traitement fiscal incertain » est un traitement fiscal pour lequel il existe une incertitude quant à l'acceptation par l'administration fiscale concernée du traitement fiscal en vertu de la législation fiscale.

Si le Groupe conclut qu'il est probable que l'administration fiscale accepte une position fiscale incertaine, l'ensemble des éléments relatifs aux impôts (résultat fiscal, assiettes fiscales, taux d'imposition, déficits reportables, crédits d'impôt, taxes) seront déterminés conformément à cette position.

Si le Groupe conclut que l'acceptation par l'administration fiscale n'est pas probable, cette incertitude sera intégrée dans le calcul des éléments relatifs aux impôts, et donnera lieu à comptabilisation d'un passif d'impôts.

Sur l'exercice clos le 31 août 2026, ce passif d'impôts est comptabilisé en impôts différés.

Résultat par action

Le résultat de base par action et le résultat dilué par action sont calculés comme suit :

- résultat de base par action : le résultat net (part du Groupe) est rapporté au nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

  Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation est calculé sur la base du nombre d'actions ordinaires en circulation, après déduction des actions propres détenues, à l'ouverture de l'exercice ajusté sur une base *prorata temporis* des actions rachetées et/ou émises au cours de la période ;
- résultat dilué par action : le résultat net (part du Groupe) ainsi que le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation durant l'exercice, pris en compte pour le calcul du résultat de base par action, sont ajustés des effets, sur une base *prorata temporis,* de tous les instruments financiers potentiellement dilutifs : (i) actions de performance et (ii) actions attribuées gratuitement jusqu'à ce qu'elles soient définitivement acquises.

Note 4 Notes relatives aux états financiers consolidés

4.1 Information sectorielle

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 8 « Information sectorielle » et en tenant compte de la décision d'agenda publiée par l'IFRS Interpretations Committee en juillet 2024, le Groupe a identifié trois secteurs opérationnels : *Private Cloud*, *Public Cloud* et *Webcloud & Other*. L'information sectorielle est présentée par activité.

Présentation

Private Cloud

Le *Private Cloud* offre des services et des solutions qui sont hébergés sur des ressources dédiées aux clients. Cette offre de services se compose principalement de :

- ***Baremetal*** : solution dédiée et administrée entièrement par le client selon ses besoins et sans contrainte, car il en est le seul utilisateur. Les usages d'une solution *Baremetal* sont multiples : *big data*, *machine learning*, hébergement de sites et applications web, stockage et sauvegarde, virtualisation d'infrastructures, cluster de serveurs, applications métier (CRM, ERP) ou encore hébergement de jeux en ligne ;
- ***Hosted Private Cloud*** : solution dédiée gérée par les équipes du groupe OVHcloud, intégrant les technologies de virtualisation et de sécurité de pointe qui permettent un *continuum* technologique avec les environnements des clients. L'offre *Hosted Private Cloud* est particulièrement adaptée à l'hébergement de données sensibles stratégiques telles que les données de santé ou financières.

Public Cloud

Le *Public Cloud* est une offre de solutions cloud facturées à l'usage, basées sur des standards ouverts (*OpenStack*, *Kubernetes*, *Object Storage*, *Database as a Service* et les technologies de virtualisation ouvertes). Les ressources, telles que la puissance de calcul ou le stockage, ainsi que l'infrastructure physique qui les fournit, sont mutualisées, flexibles, et donc partagées entre les utilisateurs du fournisseur de services cloud, c'est-à-dire ajustables aux besoins des clients et pouvant être déployées instantanément à grande échelle. Ces solutions sont généralement utilisées pour des applications dont la demande peut connaître des pics élevés, comme le commerce électronique, et les applications dont les besoins sont très importants, comme le streaming vidéo, la musique en continu ou les tests et le développement d'applications, ou encore la gestion de bases de données couverte par des offres spécifiques.

Webcloud & Other

OVHcloud propose à ses clients des solutions périphériques permettant la création et l'hébergement de site web en ligne comme la recherche et le renouvellement des noms de domaine, la création d'un site ou d'une boutique en ligne. OVHcloud propose aussi des solutions de collaboration telles que notamment des messageries professionnelles, de la télécommunication ou des SMS.

Ce découpage sectoriel est le reflet du *reporting* interne tel que soumis au directeur général du Groupe, principal décideur opérationnel (« PDO ») du groupe OVHcloud. La mise en place de cet outil de suivi permet d'évaluer la performance des secteurs opérationnels, et de décider de l'allocation des ressources notamment des investissements.

Indicateurs clés de performance

Le Groupe a recours aux agrégats suivants pour évaluer la performance des secteurs opérationnels présentés :

- **le revenu** : tel que présenté dans les comptes consolidés ;
- **Coûts directs** : les coûts directs comprennent l'ensemble des coûts directement ou indirectement liés aux produits vendus. Il s'agit principalement des coûts des matières premières, de l'énergie, des charges salariales, des coûts de transport et de licence ainsi que des coûts des prestataires de paiement (pour le canal des ventes digitales). Cet agrégat est suivi avant dotations aux amortissements et dépréciations ;
- **Marge brute** : la marge brute correspond au revenu minoré du poste de coûts directs. Cet agrégat est suivi avant dotations aux amortissements et dépréciations ;
- **Coûts commerciaux et marketing** : les coûts commerciaux et marketing comprennent l'ensemble des coûts directs et indirects liés aux activités de vente et marketing qui sont principalement des charges de personnel et de sous-traitance marketing. Cet agrégat est suivi avant dotations aux amortissements et dépréciations ;
- **Frais généraux et administratifs** : les frais généraux et administratifs comprennent l'ensemble des frais liés aux activités de direction générale, de finance et comptabilité, d'informatique, juridiques, de ressources humaines, techniques. Cet agrégat est suivi avant dotations aux amortissements et dépréciations ;
- **EBITDA courant** : cet indicateur de suivi de la performance, tel que présenté dans les comptes consolidés, correspond également au Revenu minoré des Coûts directs, des Coûts commerciaux et marketing et des Frais généraux et administratifs ;
- **Les dépenses d'investissement (hors acquisitions d'entreprises ou d'actifs)** correspondant aux acquisitions d'immobilisations corporelles et au coût des projets capitalisés du Groupe (flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement hors acquisitions d'entreprises nette de la trésorerie acquise).

Par ailleurs, le Groupe ne suit aucun indicateur de passif sectoriel, l'endettement financier étant piloté de manière centralisée et non au niveau des trois secteurs de *reporting*.

(en millions d'euros)	*Private Cloud*	*Public Cloud*	*Webcloud & Other*	31 août 2026
Revenu	690,4	255,1	199,7	1 145,1
Coûts directs	(216,0)	(62,3)	(96,5)	(374,9)
MARGE BRUTE	**474,3**	**192,8**	**103,1**	**770,2**
Coûts commerciaux et marketing	(67,0)	(38,8)	(12,4)	(118,2)
Frais généraux et administratifs	(120,4)	(45,3)	(25,8)	(191,5)
EBITDA COURANT	**286,9**	**108,6**	**65,0**	**460,5**
Dépenses d'investissement (hors acquisitions d'entreprises)	(316,3)	(75,9)	(30,2)	(422,4)

(en millions d'euros)	*Private Cloud*	*Public Cloud*	*Webcloud & Other*	31 août 2025
Revenu	671,6	219,2	193,8	1 084,6
Coûts directs	(217,1)	(62,6)	(96,0)	(375,6)
MARGE BRUTE	**454,5**	**156,6**	**97,9**	**709,0**
Coûts commerciaux et marketing	(74,2)	(32,6)	(12,0)	(118,8)
Frais généraux et administratifs	(108,0)	(37,6)	(23,3)	(168,9)
EBITDA COURANT	**272,3**	**86,5**	**62,5**	**421,3**
Dépenses d'investissement (hors acquisitions d'entreprises)	(279,3)	(67,8)	(21,9)	(368,9)

La valeur nette comptable des actifs non courants est répartie comme suit dans les principaux pays où le Groupe opère :

(en millions d'euros)	31 août 2025	31 août 2026
France	956,8	1 014,9
Europe (hors France)	191,4	190,2
Reste du monde	383,4	428,5
TOTAL	**1 531,6**	**1 633,7**

Les actifs non courants sont principalement constitués d'immobilisations corporelles et incorporelles. Il convient de noter que les immobilisations corporelles sont constituées majoritairement de serveurs qui sont le plus souvent mutualisés et gérés en fonction des besoins des clients et spécificités des services qui leur sont rendus et non de la géographie d'implantation de ces équipements. Ainsi, il n'existe pas de corrélation dans un pays donné, entre le montant des immobilisations et le niveau des revenus ou d'EBITDA courant.

4.2 EBITDA ajusté

En complément de l'EBITDA courant, le Groupe suit un EBITDA ajusté. Cet indicateur alternatif de performance correspond à l'EBITDA courant retraité, d'une part, des charges liées aux rémunérations fondées sur des actions et, d'autre part, des compléments de prix d'acquisition, reflétant davantage la performance opérationnelle courante du Groupe (note 4.4)

▸ Rapprochement entre l'EBITDA courant et l'EBITDA ajusté

(en millions d'euros)	31 août 2025	31 août 2026
EBITDA COURANT	**421,3**	**460,5**
Plans de rémunération réglés en instruments de trésorerie et de capitaux propres	14,3	19,0
Complément de prix d'acquisition (note 4.4)	2,2	1,0
EBITDA AJUSTÉ	**437,8**	**480,5**

4.3 Revenu

Marchés géographiques

Le revenu présenté par zone géographique correspond au revenu commercial des clients (répartition du chiffre d'affaires selon l'entité qui gère la relation commerciale avec le client).

(en millions d'euros)	31 août 2025	31 août 2026
France	520,2	550,6
Europe (hors France)	316,8	333,0
Reste du monde	247,6	261,6
TOTAL	**1 084,6**	**1 145,1**

Revenu par produit

La répartition du revenu par produit est présentée ci-dessous en millions d'euros :

(en millions d'euros)	31 août 2025	31 août 2026
Private Cloud	671,6	690,4
Public Cloud	219,2	255,1
Webcloud & Other	193,8	199,7
TOTAL	**1 084,6**	**1 145,1**

Le revenu tiré des contrats de location sous IFRS 16 « Locations » correspond à la quasi-totalité des activités du secteur opérationnel *Private Cloud*. Les autres services, en dehors du secteur opérationnel *Private Cloud*, entrent dans le champ d'application d'IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients ».

4.4 Charges de personnel

(en millions d'euros)	31 août 2025	31 août 2026
Salaires et traitements	(184,1)	(196,9)
Charges sociales	(65,6)	(70,6)
Compléments de prix d'acquisition	(2,2)	(1,0)
Paiements en actions	(14,3)	(19,0)
Crédits d'impôts relatifs aux dépenses de personnel	4,3	5,1
CHARGES DE PERSONNEL	**(261,9)**	**(282,3)**

L'évolution des charges relatives aux paiements en actions provient principalement de la mise en place d'un nouveau *Performance share plan* accordé le 18 décembre 2025, et de l'effet année pleine du *Performance share plan* accordé au cours de l'exercice 2025.

Au 31 août 2026, les charges relatives aux paiements en actions incluent les plans d'attributions d'actions de performance *(Performance share plan)* pour un montant de 19 millions d'euros (14,3 millions d'euros au 31 août 2025) dont l'avantage octroyé aux salariés dans le cadre de l'*Employee Shareplan* (Offre d'actionnariat réservée aux salariés) pour un montant de 1,6 million d'euros (1,5 million d'euros au 31 août 2025) compensé par un produit net de 1,4 million d'euros lié au débouclement de l'ESP 2025.

Au 31 août 2026, la charge de complément de prix d'acquisition de 1 million d'euros est liée à 2 accords d'achat :

- de la société Gridscale pour 0,4 million d'euros (2,2 millions d'euros au 31 août 2025)
- de la société GLADIA pour 0,5 million d'euros (acquise au 31 juillet 2026)

La rubrique « crédits d'impôts relatifs aux dépenses de personnel » inclut, en France, un Crédit d'Impôt Recherche à hauteur de 4,1 millions d'euros au 31 août 2026 (3,8 millions d'euros au 31 août 2025).

L'effectif moyen du Groupe est réparti comme suit sur les différentes périodes :

	31 août 2025	31 août 2026
France	2 114	2 235
Europe (hors France)	367	420
Reste du monde	593	536
TOTAL	**3 074**	**3 191**

4.5 Charges opérationnelles

(en millions d'euros)	31 août 2025	31 août 2026
Achats consommés	(211,2)	(226,0)
Charges externes	(166,5)	(162,1)
Impôts et taxes	(11,7)	(11,1)
Dépréciations sur créances commerciales et autres actifs courants et autres provisions	(11,9)	(3,1)
CHARGES OPÉRATIONNELLES	**(401,4)**	**(402,3)**

Le poste « Achats consommés » comprend notamment les achats de fournitures ou de services, les licences ou souscriptions aux technologies de tiers et noms de domaine intégrés dans des offres proposées aux clients, ainsi que les coûts d'énergie.

Des reprises de dépréciation impactent le poste « Dépréciations sur créances commerciales et autres actifs courants et autres provisions » pour un montant de 6,5 millions d'euros, liées à des contrats de fournitures de licences.

(en millions d'euros)	31 août 2025	31 août 2026
Honoraires	(37,7)	(37,3)
Charges locatives	(29,9)	(30,5)
Publicité	(20,2)	(19,7)
Maintenance	(20,4)	(21,0)
Autres charges externes	(16,2)	(12,2)
Frais bancaires	(13,3)	(14,9)
Frais de déplacement et dépenses	(11,4)	(11,2)
Sous-traitance	(8,8)	(9,7)
Charges d'assurances	(8,5)	(5,7)
CHARGES EXTERNES	**(166,5)**	**(162,1)**

Les « Charges locatives », incluses dans les « Charges externes » représentent la part de loyer non retraitée en application de la norme IFRS 16 « Locations » (part de service inclus dans la charge des loyers, notamment dans les loyers des points de présence (POP) et des datacenters, biens de faible valeur et/ou dont la durée des contrats de location est inférieure à 12 mois, et pour lesquels OVHcloud peut se désengager rapidement sans contraintes financières ou économiques).

4.6 Dotations aux amortissements et dépréciations

(en millions d'euros)	31 août 2025	31 août 2026
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles (dont mises au rebut)	(69,8)	(75,0)
Amortissements des droits d'utilisation	(36,1)	(36,1)
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles (dont mises au rebut)	(248,5)	(267,2)
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	**(354,4)**	**(378,3)**

L'augmentation des dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles provient principalement de la mise en service de projets de développement survenue en fin d'exercice 2025 et au cours de l'exercice 2026.

4.7 Autres produits et charges opérationnels non courants

(en millions d'euros)	31 août 2025	31 août 2026
Produit net des actifs cédés	5,7	(5,8)
Autres produits opérationnels non courants	**5,7**	**(5,8)**
Coûts des sinistres	0,3	5,0
Coûts liés à l'offre publique de rachat d'actions	(2,1)	-
Autres charges	(0,8)	(0,6)
Coûts liés aux acquisitions	(0,5)	(3,0)
Autres charges opérationnelles non courantes	**(3,1)**	**1,4**
AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS NON COURANTS	**2,6**	**(4,4)**

Autres produits opérationnels non courants

Au 31 août 2026, le résultat net des actifs cédés s'élève à (5,8) millions d'euros et s'explique par des cessions d'immobilisations sur la période.

Coûts nets des sinistres

Les coûts nets des sinistres correspondent aux coûts non récurrents directement induits par la survenance du sinistre de Strasbourg. Les actions en responsabilité de la part de certains clients ont fait l'objet d'une provision qui a fait l'objet d'une reprise sur la période (note 4.21).

Coûts liés aux acquisitions

L'augmentation des coûts liés aux acquisitions s'explique par les opérations d'intégration au cours de l'exercice, des entités Seald, OVH LLM et GLADIA.

4.8 Résultat financier

(en millions d'euros)	31 août 2025	31 août 2026
Charges d'intérêt	(53,7)	(58,2)
Coût de l'endettement financier	**(53,7)**	**(58,2)**
Gains de change	6,8	19,6
Autres produits financiers (dont produits d'intérêt)	3,4	2,1
Autres produits financiers	**10,2**	**21,8**
Pertes de change	(19,0)	(17,2)
Autres charges d'intérêt	(2,5)	(3,5)
Autres charges financières	**(21,6)**	**(20,8)**
RÉSULTAT FINANCIER	**(65,1)**	**(57,2)**

Le résultat financier comprend le coût de l'endettement financier, les produits de trésorerie et les autres charges et produits financiers (notamment les pertes et profits de change et les commissions bancaires).

Au 31 août 2026 et 2025, les gains et pertes de change proviennent principalement des effets de change liés aux prestataires de services de paiement, de positions en Dollars US chez la société mère et de positions dans des entités du Groupe dont la devise fonctionnelle est différente (Asie Pacifique, Pologne et Canada).

Le coût de l'endettement financier inclut les charges d'intérêt liées aux emprunts et dettes financières, les frais d'emprunt étalés sur la période et, dans une moindre mesure, les charges d'intérêts liées à la dette locative.

La hausse du coût de l'endettement financier sur la période close le 31 août 2026 provient ainsi principalement de l'accélération de l'étalement des frais d'emprunt et de l'augmentation des intérêts financiers en lien avec le refinancement qui avait eu lieu sur l'exercice précédent.

Les dettes financières brutes sont détaillées en note 4.17 de ce document.

4.9 Impôt sur le résultat

Les principales composantes de la charge d'impôt sur le résultat pour les exercices clos aux 31 août 2025 et 2026 sont les suivantes :

(Charge)/Produit d'impôt constaté en résultat

(en millions d'euros)	31 août 2025	31 août 2026
Impôts courants	(8,8)	(6,7)
• sur le résultat	(6,4)	(5,0)
• sur la valeur ajoutée (CVAE)	(1,3)	(1,7)
Impôts différés	4,9	(4,5)
(CHARGE)/PRODUIT D'IMPÔT CONSTATÉ EN COMPTE DE RÉSULTAT	**(3,9)**	**(11,2)**

(Charge)/Produit d'impôt constaté en autres éléments du résultat global consolidé

(en millions d'euros)	31 août 2025	31 août 2026
Impôts différés sur variations de juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie	2,0	(0,8)
Impôts différés sur réévaluation du passif au titre des régimes de retraite à prestations définies (écarts actuariels)	0,1	(0,0)
(CHARGE)/PRODUIT D'IMPÔT CONSTATÉ EN AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ	**2,1**	**(0,8)**

Variations bilantielles

Au bilan consolidé, les variations relatives aux impôts différés nets sont les suivantes :

(en millions d'euros)	31 août 2025	31 août 2026
Impôts différés actifs	*17,3*	*19,9*
Impôts différés passifs	*(13,7)*	*(8,7)*
1ER SEPTEMBRE	**3,6**	**11,2**
Comptabilisés au compte de résultat	4,9	(4,5)
Comptabilisés en autres éléments du résultat global consolidé (capitaux propres)	2,1	(0,8)
Transferts	-	(0,4)
Autres mouvements	0,1	0,3
Écarts de conversion	0,5	0,0
31 AOÛT	**11,2**	**5,6**
Impôts différés actifs	*19,9*	*15,5*
Impôts différés passifs	*(8,7)*	*(9,9)*

Impôts différés nets par nature de différences temporaires

(en millions d'euros)	31 août 2025	31 août 2026
Contrats de location	1,2	0,9
Déficits reportables	13,0	12,3
Engagements à prestations définies	0,9	1,2
Provisions non déductibles	6,5	3,9
Autres différences temporaires	4,6	2,2
Compensations des impôts différés	(6,3)	(5,1)
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS	**19,9**	**15,5**

(en millions d'euros)	31 août 2025	31 août 2026
Immobilisations réévaluées dans le cadre de regroupements d'entreprises	4,0	2,6
Dépréciations et amortissements (différences de rythmes d'amortissement)	10,2	10,8
Étalement de l'indemnité d'assurance sur sinistre [(1)]	-	-
Réévaluation des instruments financiers y compris dérivés	0,3	1,1
Risques fiscaux	0,3	0,3
Autres différences temporaires	0,2	0,1
Compensations des impôts différés	(6,3)	(5,1)
IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS	**8,7**	**9,9**

(1) Disposition du Code général des impôts relative à l'étalement de l'indemnité d'assurance sur sinistres.

Rapprochement de la charge d'impôt pour les exercices 2025 et 2026

(en millions d'euros)	31 août 2025	31 août 2026
Résultat avant impôt	4,4	20,6
Taux d'imposition en France	25,83 %	25,83 %
PRODUIT/(CHARGE) D'IMPÔT THÉORIQUE	**(1,1)**	**(5,3)**
Différences de taux d'imposition entre pays	**0,3**	**0,4**
Éléments de rapprochement avec le taux effectif :	**(3,1)**	**(6,3)**
Impact net des différences permanentes (1)	(4,4)	(8,0)
Reconnaissance de déficits reportables antérieurement non reconnus	1,3	0,1
Utilisation de déficits reportables antérieurs reconnus	(0,9)	2,9
Impôts différés actifs non reconnus sur différences temporelles et déficits reportables (2)	1,2	0,2
Crédits d'impôt (CIR et retenues à la source) (3)	2,0	1,4
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) en France	(1,0)	(1,3)
Autres éléments (IFRIC 23 et ajustements post-clôture)	(1,3)	(1,6)
PRODUIT/(CHARGE) D'IMPÔT EFFECTIF	**(3,9)**	**(11,2)**

(1) Comprend principalement la non-déductibilité de certaines charges, dont notamment les charges liées aux rémunérations fondées sur des actions et aux compléments de prix d'acquisition.
(2) Comprend les déficits fiscaux n'ayant pas fait l'objet d'une comptabilisation d'impôt différé actif.
(3) Les crédits d'impôts reconnus dans l'EBITDA n'étant pas taxables, la charge d'impôt mécaniquement calculée constitue un élément de rapprochement.

Le Groupe a utilisé une partie de ses déficits reportables générés au cours des exercices précédents.

L'application de la règlementation Pilier 2, dans les différentes juridictions dans lesquelles le Groupe opère, n'a pas d'incidence sur les états financiers du Groupe au 31 août 2026.

4.10 Immobilisations incorporelles

Goodwill

(en millions d'euros)	31 août 2025	31 août 2026
VALEURS BRUTES		
Au 1er septembre	**61,0**	**60,4**
Variations de périmètre	0,0	30,2
Transferts		-
Écarts de conversion	(0,6)	0,1
À la clôture	**60,4**	**90,7**
DÉPRÉCIATIONS		
Au 1er septembre	**(1,3)**	**(1,3)**
À la clôture	**(1,3)**	**(1,3)**
VALEURS NETTES	**59,1**	**89,4**

Au 31 août 2026, la valeur brute du *Goodwill* se compose des *Goodwill* suivants : GLADIA (société acquise le 31 juillet 2026) pour un montant provisoire de 23,9 millions d'euros ; OVH LLM (société acquise le 25 mars 2026) pour un montant provisoire de 6,3 millions d'euros ; Gridscale (société acquise le 4 septembre 2023) pour un montant de 16 millions d'euros ; ForePaaS (société acquise le 20 avril 2022) pour un montant de 14,2 millions d'euros ; BuyDRM (société acquise en 2021) pour un montant de 8 millions d'euros ; OPENIO (société acquise en 2020) pour un montant de 18,5 millions d'euros et EXTEN (société acquise en 2020) pour un montant de 3,6 millions d'euros.

Les *Goodwill* relatifs à GLADIA et OVH LLM ont été déterminés de manière provisoire. À la date d'arrêté des comptes, l'identification et l'évaluation à la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris sont en cours par le Groupe. À ce stade, les actifs identifiables acquis et les passifs repris ont été comptabilisés sur la base de leur valeur nette comptable dans les comptes des sociétés acquises à la date d'acquisition. La première consolidation dans les comptes d'OVHcloud des actifs acquis et passifs repris des 3 entités n'a pas d'impact significatif sur aucun des agrégats des comptes d'OVHcloud concernés. Les travaux d'allocation du prix d'acquisition, qui seront menés dans le délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition prévu par IFRS 3. Les ajustements qui en résulteront seront comptabilisés de manière rétrospective en contrepartie du *goodwill*.

Autres immobilisations incorporelles

(en millions d'euros)	Coûts de développement capitalisés	Blocs IP	Autres immobilisations incorporelles	Total
VALEURS BRUTES				
1er septembre 2024	**298,3**	**59,5**	**70,2**	**428,1**
Augmentations	71,1	-	1,4	72,5
Diminutions	(0,3)	-	0,2	(0,1)
Variations de périmètre	-	-	-	-
Transferts	11,0	(5,9)	(5,3)	(0,2)
Autres mouvements	-	(0,2)	(0,0)	(0,2)
Écarts de conversion	(0,0)	(0,2)	(0,9)	(1,1)
31 août 2025	**380,1**	**53,3**	**65,6**	**499,0**
Augmentations	73,6	1,4	0,3	75,3
Diminutions	(10,5)	-	-	(10,5)
Variations de périmètre	5,4	-	13,5	19,0
Transferts		-	-	-
Autres mouvements	(1,3)	-	3,4	2,2
Écarts de conversion		0,1		0,1
31 AOÛT 2026	**447,4**	**54,8**	**82,9**	**585**
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS				
1er septembre 2024	**(102,5)**	**(6,3)**	**(24,1)**	**(133,0)**
Amortissements et dépréciations	(60,3)	-	(9,4)	(69,7)
Diminutions	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-
Transferts	2,9	6,4	(9,1)	0,2
Autres mouvements	0,1	-	-	0,1
Écarts de conversion	-	(0,0)	0,8	0,7
31 août 2025	**(159,8)**	**(0,0)**	**(41,8)**	**(201,6)**
Amortissements et dépréciations	(66,0)	(8,5)	(0,4)	(74,9)
Diminutions	7,6	-	-	7,6
Variations de périmètre	(3,5)	-	(8,4)	(11,9)
Transferts	-	-	-	-
Autres mouvements	(0,4)	-	(1,8)	(2,2)
Écarts de conversion	(0,1)	-	-	(0,1)
31 AOÛT 2026	**(222,1)**	**(8,6)**	**(52,4)**	**(283,1)**
VALEURS NETTES				
1er septembre 2024	**195,8**	**53,2**	**46,1**	**295,1**
31 août 2025	**220,3**	**53,3**	**23,9**	**297,4**
31 AOÛT 2026	**225,3**	**46,2**	**30,5**	**302,0**

Au titre de l'exercice clos le 31 août 2026, le total des dépenses de recherche et développement d'OVHcloud s'élève à 163,3 millions d'euros, et comprennent 75 millions d'euros de coûts capitalisés (71,1 millions d'euros ont été capitalisés sur la période close le 31 août 2025). Ces coûts capitalisés, qui répondent aux critères de la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », sont fondamentaux pour le développement, la fabrication, la mise en œuvre et la commercialisation de technologies et de logiciels nouveaux ou en amélioration continue.

Parmi les coûts capitalisés au 31 août 2026, 50,9 millions d'euros correspondent à des coûts internes (coûts du personnel) (48 millions d'euros au 31 août 2025), et 16,6 millions d'euros à des coûts externes (logiciels, prestations) (23 millions d'euros au 31 août 2025).

Les coûts internes capitalisés comprennent essentiellement des projets de refonte des systèmes d'information pour 20 millions d'euros (21,1 millions d'euros au 31 août 2025), dont la mise en place par le groupe de logiciels de suivi de la performance, ainsi que des projets de développement de nouveaux services à destination des clients pour 27,7 millions d'euros (24,8 millions d'euros au 31 août 2025).

4.11 Immobilisations corporelles

(en millions d'euros)	Terrains	Constructions et agencements sur constructions	Installations techniques, matériel et outillages industriels et agencements divers	Matériel informatique	Contrats de location – Droit d'utilisation	Immobilisation corporelle en construction	Total
VALEURS BRUTES							
1er septembre 2024	**14,7**	**48,4**	**612,2**	**1 368,1**	**217,6**	**208,8**	**2 469,9**
Augmentations	(0,0)	(0,2)	16,1	267,6	42,2	13,0	338,6
Diminutions	(0,3)	(3,4)	(0,7)	(16,4)	(20,3)	(2,5)	(43,6)
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements (y compris transferts)	-	0,9	36,4	(70,4)	-	(32,1)	(65,2)
Écarts de conversion	(0,6)	(1,5)	(10,6)	(25,0)	(5,4)	(4,2)	(47,3)
31 août 2025	**13,8**	**44,1**	**653,4**	**1 524,0**	**234,2**	**183,0**	**2 652,4**
Augmentations		0,5	9,1	280,9	30,7	77,0	398,1
Diminutions			(0,8)	(126,9)	(6,9)	(1,6)	(136,1)
Autres mouvements (y compris transferts)	0,8	2,4	38,8	(36,3)	0,8	(31,1)	(24,9)
Écarts de conversion	0,1	0,1	0,6	1,6	1,5	(0,2)	3,7
31 AOÛT 2026	**14,6**	**47,1**	**701,1**	**1 643,2**	**260,2**	**227,1**	**2 893,3**
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS							
1er septembre 2024	**(1,8)**	**(16,1)**	**(324,5)**	**(913,0)**	**(82,0)**	**(24,4)**	**(1 361,8)**
Amortissements et dépréciations	(0,3)	(2,4)	(49,0)	(192,9)	(36,1)	(3,7)	(284,5)
Diminutions	-	2,2	0,1	16,6	15,2	-	34,1
Autres mouvements (y compris transferts)	-	1,0	0,3	49,6	1,6	12,3	64,7
Écarts de conversion	0,0	0,5	3,8	16,5	2,1	0,4	23,3
31 août 2025	**(2,0)**	**(14,7)**	**(369,4)**	**(1 023,2)**	**(99,3)**	**(15,5)**	**(1 524,2)**
Amortissements et dépréciations	(0,1)	(2,4)	(52,3)	(201,6)	(36,1)	(11,0)	(303,5)
Diminutions		0,1	0,4	104,6	5,2	0,6	111,0
Autres mouvements (y compris transferts)				19,4		6,5	25,9
Écarts de conversion	(0,1)			(1,2)	(0,5)		(1,8)
31 AOÛT 2026	**(2,1)**	**(17,1)**	**(421,2)**	**(1 102,0)**	**(130,7)**	**(19,4)**	**(1 692,5)**
VALEURS NETTES							
1er septembre 2024	**13,0**	**32,3**	**287,7**	**455,1**	**135,6**	**184,4**	**1 108,1**
31 août 2025	**11,8**	**29,4**	**284,0**	**500,8**	**134,9**	**167,4**	**1 128,2**
31 AOÛT 2026	**12,6**	**30,0**	**279,9**	**541,1**	**129,5**	**207,6**	**1 200,7**

Terrains et constructions

Les terrains et constructions d'une valeur comptable de 42,5 millions d'euros au 31 août 2026 (au 31 août 2025 : 41,2 millions d'euros) sont principalement constitués de centres de données et des terrains y afférent.

Installations techniques, matériel et outillages, et agencements divers

Les machines, équipements et agencements divers d'une valeur comptable de 279,9 millions d'euros au 31 août 2026 (284 millions d'euros au 31 août 2025) sont principalement constitués des lignes de production industrielle (puisqu'OVHcloud assure la production des serveurs informatiques utilisés pour fournir les services de *Private* et *Public Cloud* à ses clients), y compris les installations techniques nécessaires notamment au traitement de l'électricité, du refroidissement de l'eau, des connexions de réseau et des agencements réalisés. La variation provient principalement d'une analyse approfondie des actifs ayant permis un reclassement d'immobilisations corporelles en équipements informatiques.

Équipements informatiques

Les équipements informatiques d'une valeur comptable de 541,1 millions d'euros au 31 août 2026 (500,8 millions d'euros au 31 août 2025) se composent principalement (i) de serveurs informatiques une fois mis en service et (ii) de matériel permettant la mise en place de réseaux informatiques.

Droits d'utilisation au titre des contrats de location

Les droits d'utilisation au titre des contrats de location d'une valeur nette comptable de 129,5 millions d'euros au 31 août 2026 (134,9 millions d'euros au 31 août 2025) sont principalement composés de baux de bureaux et logements, de centres de données et de points de présence (POP).

Immobilisations corporelles en construction

Les immobilisations corporelles en construction représentent principalement les coûts de production des serveurs et des réseaux, et l'aménagement des bâtiments.

4.12 Tests de dépréciation des UGT

Dans le cadre de l'évaluation de la valeur des écarts d'acquisition, un test de dépréciation a été mené au 31 août 2026, en application de la procédure mise en place par le Groupe.

Le résultat de ce test de dépréciation n'a pas conduit au 31 août 2026 à la reconnaissance de perte de valeur.

Les principales hypothèses retenues pour estimer les valeurs d'utilité de chaque groupe d'UGT sont les suivantes :

(en % par UGT)	31 août 2025	31 août 2026
BAREMETAL		
Taux d'actualisation	8,7 %	7,9 %
Taux de croissance à l'infini	2,6 %	2,2 %
HOSTED PRIVATE CLOUD		
Taux d'actualisation	10,9 %	11,1 %
Taux de croissance à l'infini	2,3 %	2,3 %
PUBLIC CLOUD		
Taux d'actualisation	10,9 %	11,1 %
Taux de croissance à l'infini	2,3 %	2,3 %
WEB CLOUD		
Taux d'actualisation	10,8 %	10,7 %
Taux de croissance à l'infini	1,5 %	1,7 %

Les objectifs de revenu, d'EBITDA courant et de Capex récurrent du modèle, sur les 7 premières années du modèle avant l'année normative, prennent en compte :

- des hypothèses de croissance du marché mondial du cloud (en cohérence avec les prévisions d'organismes externes indépendants, qui est stimulée par la croissance exponentielle de l'utilisation des données, et l'adoption croissante de stratégies hybrides et multi-cloud par les entreprises) et ;
- des hypothèses opérationnelles spécifiques du Groupe.

Le Groupe a retenu une période de projection des flux de trésorerie de 7 ans afin de refléter la trajectoire attendue de l'activité jusqu'à l'atteinte d'un niveau normatif après l'exercice 2033. Cette projection de flux sur 7 ans intègre le budget 2027, approuvé par le Conseil d'administration et le business plan détaillé (jusqu'à l'exercice 2029). Les 4 années d'extrapolation permettent de refléter la trajectoire attendue vers un niveau d'activité stabilisé.

Par ailleurs, une analyse de sensibilité du calcul à une variation conjointe des paramètres suivants n'a pas mis en évidence de valeur recouvrable inférieure à la valeur comptable des unités génératrices de trésorerie :

- +/- 100 points de base du taux d'actualisation ou du PGR,
- +/- 100 points de base du taux de capex récurrents, pour tenir compte de la variabilité des prix des composants et l'évolution des usages.

Enfin, le Groupe s'emploie à déployer depuis plusieurs exercices des actions permettant de limiter les effets de ses activités sur l'environnement, faisant évoluer certains choix en matière d'investissements liés à son activité, notamment en termes de consommation énergétique et d'eau. La prise en compte de ces actions dans le modèle de calcul de la valeur recouvrable des UGT n'a pas eu d'incidence significative sur la valeur recouvrable des UGT.

4.13 Actifs financiers non courants

Les prêts, sûretés et autres actifs financiers correspondent à des dépôts et cautionnements versés dans le cadre de locations d'immeubles d'exploitation.

Les actifs financiers non courants s'élèvent à 2,2 millions d'euros au 31 août 2026 et n'ont pas évolué de manière matérielle par rapport au 31 août 2025.

4.14 Clients

Les clients se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	31 août 2025	31 août 2026
Créances clients	74,4	84,1
Dépréciations des créances clients	(37,4)	(36,3)
Actifs sur contrats	16,1	21,4
CLIENTS	**53,2**	**69,2**

Les dépréciations de créances clients évoluent comme suit :

(en millions d'euros)	31 août 2025	31 août 2026
Au 1er septembre	**(31,2)**	**(37,4)**
Dotations	(8,1)	(8,1)
Reprises	1,1	9,7
Autres variations	(0,1)	(0,5)
Écarts de conversion	0,9	(0,0)
31 AOÛT	**(37,4)**	**(36,3)**

L'ancienneté des créances, après prise en compte des dépréciations, se présente comme suit :

(en millions d'euros)	31 août 2025	31 août 2026
Créances clients nettes	**53,2**	**69,2**
Non échu	37,8	45,8
< à 30 jours	7,2	15,0
> à 30 jours et < à 90 jours	5,0	4,6
> à 90 jours	3,2	3,8

4.15 Autres créances et actifs courants

Les autres créances et actifs courants se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	31 août 2025	31 août 2026
Avances aux fournisseurs	7,2	12,1
Créances fiscales (hors impôt courant)	21,0	31,6
Charges constatées d'avance	43,6	37,9
Autres créances	2,2	2,7
AUTRES CRÉANCES ET ACTIFS COURANTS	**74,0**	**84,3**

Les créances fiscales incluent notamment la TVA pour 17,1 millions d'euros (17,1 millions d'euros au 31 août 2025) ainsi que 9,4 millions d'euros de crédit d'impôt recherche au 31 août 2026 (5,1 millions d'euros au 31 août 2025). La variation s'explique par le reclassement des créances de crédit d'impôt recherche ayant une échéance supérieure à 12 mois en autres créances non courantes. Par ailleurs, l'évolution des charges constatées d'avance provient des achats de licences sur la période.

Les variations des créances et autres créances sont expliquées ci-dessous :

(en millions d'euros)	31 août 2025	31 août 2026
Créances clients	53,2	69,2
Autres créances et actifs courants [1]	74,0	84,3
Créances de CIR non courantes [1]	22,4	19,6
TOTAL CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES ACTIFS ET CRÉANCES COURANTS	**149,6**	**173,1**
Variations liées aux créances nettes d'exploitation et autres créances présentées dans les états financiers	**16,2**	**23,5**
Taux de change et autres	(5,5)	41,9
Variations liées aux créances nettes d'exploitation et autres créances présentées en tableau des flux de trésorerie	(10,7)	(65,4)

(1) Reclassement de la part non courante du CIR.

4.16 Capital

Capital social au 31 août 2026

Le capital social d'OVH Groupe est constitué à la date de clôture de 153 458 722 actions de 1 euro, suite à une augmentation de capital du 31 juillet 2026 de 1 807 186 actions.

Dividende

Le Groupe n'a pas déclaré ni versé de dividende au cours des exercices 2023, 2024, 2025 et 2026.

4.17 Endettement net

Endettement net

L'endettement net comprend l'ensemble des dettes financières courantes et non courantes diminué du montant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Le tableau suivant présente un résumé de la dette financière nette et brute du Groupe :

(en millions d'euros)	31 août 2025	31 août 2026
Dettes financières non courantes	1 133,4	1 136,9
Dettes financières courantes	11,3	75,0
DETTE FINANCIÈRE BRUTE (HORS DETTES LOCATIVES)	**1 144,7**	**1 211,9**
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(41,9)	(55,3)
ENDETTEMENT NET	**1 102,8**	**1 156,6**
Dettes locatives	150,9	144,3
ENDETTEMENT NET (Y COMPRIS DETTES LOCATIVES)	**1 253,7**	**1 300,8**

Structure de la dette

Les dettes principales du Groupe se composent de :

- 500 millions d'euros d'obligations seniors non garanties à 4,75 % avec une échéance à 2031, conclues en février 2025. Cette émission inaugurale permet à OVHcloud de diversifier ses sources de financement et vient refinancer une partie de la dette existante du Groupe ;
- Un financement bancaire vert (« Green Loan ») de 450 millions d'euros, avec une échéance à 2030, obtenu à la suite du respect de l'ensemble des critères de Contribution Substantielle à l'atténuation du changement climatique pour la catégorie Traitement de données, hébergement et activités connexes, ainsi que les principes *Do No Significant Harm* (« DNSH ») et les Garanties Sociales Minimales ;
- Une ligne de crédit bancaire tirable « multi-purpose » de 200 millions d'euros (non tirée à ce jour), conclue le 16 janvier 2025 avec une échéance à 2030. Le 17 février 2026, le Groupe a signé un avenant ayant pour but d'indexer le taux d'intérêt sur des objectifs ESG. Cet avenant ne modifie pas les conditions de tirage ni la maturité ;
- Une ligne de crédit bancaire tirable « Money Market » de 20 millions d'euros (non tirée au 31 août 2026), conclue le 6 juin 2024 ;
- Un financement dédié aux approvisionnements anticipés : au cours de l'exercice, le Groupe a mis en place un financement exceptionnel dédié à l'acquisition anticipée de composants mémoires et disques destinés aux investissements de l'exercice 2027, afin d'en sécuriser la disponibilité et d'en maîtriser les coûts. Au 31 août 2026, ce financement est tiré à hauteur de 49,5 millions d'euros. Cette dette a été entièrement remboursée au 28 septembre 2026.
- Ainsi que d'un emprunt historique auprès de la Banque Européenne d'Investissement de 200 millions d'euros, conclu fin 2022.
- Les autres emprunts correspondent principalement à un engagement de paiement de licences porté par un établissement financier.

Le Groupe continuera d'évaluer les opportunités visant à optimiser sa structure de capital, que ce soit par des opérations sur les marchés de capitaux publics ou privés, ou des recours à des prêts bancaires ou à d'autres instruments de financement émis ou contractés par OVHcloud ou ses filiales. Le Groupe peut à tout moment envisager de procéder au rachat ou au remboursement de sa dette obligataire existante, par des paiements en espèces et/ou des échanges contre des actions ou des dettes, réalisés sur le marché ou dans le cadre d'opérations de gré à gré. Ces éventuels rachats ou échanges seront effectués aux conditions et aux prix déterminés par OVHcloud et dépendront des conditions de marché, des besoins de liquidités du Groupe et des restrictions contractuelles. Les montants en question peuvent se révéler significatifs.

Le montant des échéances de dettes à payer sur les 12 prochains mois concerne l'emprunt auprès de la Banque Européenne d'Investissement et s'élève à 16,7 millions d'euros.

Détail et variation des dettes financières

(en millions d'euros)	Type de facilité	Date d'émission	Maturité finale	Taux d'intérêt	Montant notionnel ou maximum	31 août 2025	Variation de périmètre	Remboursement	Coûts de transaction	Augmentation	Reclassement	31 août 2026
Dette Senior						**932,7**	-	-	**3,7**	-	-	**936,4**
Facilité à terme	Maturité	16/01/2025	16/01/2030	Euribor + marge 2,25 %	450	450,0						450,0
Facilité de crédit renouvelable	Renouvelable	16/01/2025	16/01/2030	Euribor + marge 1,75 %	200	-						-
Emprunt obligataire	Maturité	05/02/2025	05/02/2031	4,75 %	500	500,0						500,0
Coûts de transaction	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	(17,3)			3,7			(13,6)
Facilité de crédit (BEI)						**199,8**	-	-	**0,0**	-	-	**199,8**
Facilité de crédit (BEI)	Maturité	08/11/2022	08/11/2031	3,703 % 3,814 %	200	200,0						200,0
Coûts de transaction	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	(0,2)						(0,2)
Autres emprunts						**12,1**	**0,6**	-	-	**63,0**		**75,8**
Financement dédié aux approvisionnements anticipés	Renouvelable	02/06/2026	01/07/2027	Euribor + marge 2,25 %	50			-		49,5		49,5
Intérêts courus non échus						8,9				0,6		9,4
Autres emprunts	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	3,3	0,6	(25,1)		38,1		16,9
TOTAL DES DETTES FINANCIÈRES (1)						**1 144,7**	**0,6**	**(25,1)**	**3,7**	**88,1**		**1 211,9**

(1) Les dettes financières sont toutes libellées en euros.

4.18 Instruments financiers

Classement des instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont classés comme suit :

				31 août 2025		31 août 2026	
(en millions d'euros)	Notes	Catégorie comptable	Niveau dans la hiérarchie de la juste valeur	Total de la valeur nette comptable	Juste valeur	Total de la valeur nette comptable	Juste valeur
Prêts et cautionnements et autres actifs financiers	2	Coût amorti	Niveau 2	2,0	24,3	2,0	2,0
Autres créances non courantes	1	Coût amorti		24,3	22,4	19,6	19,6
Actifs financiers dérivés non courants	7	Instrument de couverture	Niveau 2	2,5	2,5	4,4	4,4
Titres de participation non consolidés	3	Juste valeur par résultat	Niveau 3	0,1	0,1	0,1	0,1
Total actifs financiers non courants				**27,0**	-	**26,1**	-
Clients	1	Coût amorti		53,2	53,2	69,2	69,2
Actifs financiers dérivés courants	7	Instrument de couverture	Niveau 2	0,0	0,0	0,1	0,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1	Coût amorti		41,9	41,9	55,3	55,3
Total actifs financiers courants				**95,0**	-	**124,6**	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS				**122,0**	-	**150,7**	-
Dettes financières (hors dettes locatives)	5	Coût amorti	Niveau 2	1 133,3	1 133,3	1 137,0	1 137,0
Dettes locatives	4	Coût amorti		117,5	117,5	107,3	107,3
Passifs financiers dérivés non courants	7	Instrument de couverture	Niveau 2	1,2	1,2	0,1	0,1
Autres passifs financiers non courants	6	Juste valeur par résultat ou instrument de couverture	Niveau 2	12,9	12,9	15,8	15,8
Total passifs financiers non courants				**1 264,9**	-	**1 260,1**	-
Dettes financières (hors dettes locatives)	4	Coût amorti	Niveau 2	11,3	11,3	75,0	75,0
Dettes locatives	4	Coût amorti		33,4		37,0	
Fournisseurs	1	Coût amorti		116,5	116,5	118,6	118,6
Instruments financiers dérivés	6	Juste valeur par résultat ou instrument de couverture	Niveau 2	0,3	0,3	0,2	0,2
Total passifs financiers courants				**161,4**	-	**230,7**	-
TOTAL PASSIFS FINANCIERS				**1 426,4**	-	**1 490,9**	-

Note 1 : la valeur nette comptable des actifs et passifs financiers courants non dérivés est jugée correspondre à une approximation de leur juste valeur.

Note 2 : la différence entre la valeur nette comptable et la juste valeur des prêts et cautionnements en actifs financiers non courants et des dépôts de garantie en passifs financiers non courants est jugée non significative.

Note 3 : la juste valeur des titres de participation non consolidés est non significative.

Note 4 : comme autorisé par les normes IFRS, la juste valeur de la dette locative et son niveau dans la hiérarchie de la juste valeur ne sont pas fournis.

Note 5 : la juste valeur des emprunts et dettes financières a été estimée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés à un taux de marché.

Note 6 : les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur au bilan. La juste valeur est basée sur des données de marché et sur des modèles d'évaluation couramment utilisés. Elle peut être confirmée dans le cas d'instruments complexes par référence à des valeurs cotées par des établissements financiers indépendants. Les variations de juste valeur de ces instruments sont enregistrées au compte de résultat.

Note 7 : les actifs financiers dérivés sont évalués à leur juste valeur au bilan. Les *swaps* de taux sont constatés en actifs financiers dérivés non courants au 31 août 2026.

4.19 Instruments financiers dérivés

La stratégie de gestion des risques du Groupe et sa déclinaison en matière de gestion du risque sont expliquées en Note 4.20.

Le Groupe est exposé aux variations du taux Euribor sur l'emprunt à terme (450 millions d'euros), sur une partie de l'emprunt auprès de la BEI (40 millions d'euros soumis au taux Euribor, 160 millions d'euros à taux fixe) et sur le financement dédié aux approvisionnements anticipés (49,5 millions d'euros) soit un montant total de 539,5 millions d'euros au 31 août 2026.

La gestion des risques du Groupe se concentre sur l'imprévisibilité des marchés financiers et cherche à minimiser les effets négatifs potentiels de ces risques sur la performance financière du Groupe.

Afin de limiter le risque induit par la fluctuation des taux d'intérêt sur le coût de son emprunt à terme de 450 millions d'euros et de son emprunt auprès de la BEI pour 40 millions d'euros, le Groupe a mis en place des contrats d'échange de taux (*swaps* de taux d'intérêt et tunnel, échangeant le taux variable de l'emprunt à terme contre des taux fixes ou dans une fourchette), se décomposant comme suit :

- 325 millions d'euros arrivant à échéance le 30 septembre 2026 ;
- 125 millions d'euros mis en place en décembre 2025, avec une échéance au 31 décembre 2029 ;
- 125 millions d'euros mis en place en avril 2026, avec un démarrage au 30 septembre 2026 et une échéance au 31 décembre 2029.

Au 31 août 2026, la juste valeur nette des swaps de taux d'intérêt et du tunnel ressortent à 4,3 millions d'euros (4,4 millions d'euros constaté à l'actif ainsi que (0,1) million d'euros constaté au passif) et est comptabilisée en contrepartie des autres éléments du résultat global (1,3 million d'euros au 31 août 2025). La juste valeur des *swaps* de change ressort à (0,1) million d'euros ((0,3) million d'euros au 31 août 2025).

▸ Juste valeur des instruments de couverture

(en millions d'euros)	31 août 2025	31 août 2026
Instruments financiers dérivés actifs	2,5	4,4
Instruments financiers dérivés passifs	1,5	0,3

4.20 Gestion des risques

Gestion du risque financier

Le Groupe est exposé au risque de change, au risque de taux d'intérêt, au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de matière première.

La gestion des risques du Groupe se concentre sur l'imprévisibilité des marchés financiers et cherche à minimiser les effets négatifs potentiels de ces risques sur la performance financière du Groupe. Le Groupe peut utiliser des instruments financiers dérivés pour couvrir certaines expositions à ces risques.

Gestion du risque de change

Les activités internationales du Groupe génèrent des flux dans de nombreuses devises. Afin d'atténuer l'exposition au risque de change, le Groupe utilise des contrats de change à terme pour couvrir :

- les achats de composants et d'immobilisations en dollars US. Ces opérations sont hautement probables et peuvent être désignées comme des éléments couverts. Le Groupe met en place des contrats de change à terme pour couvrir le coût des immobilisations contre le risque de change et qualifie ces opérations de couverture de flux de trésorerie. Les soldes des contrats de change à terme varient en fonction du niveau des investissements en dollars US attendus. Les variations du montant prévisionnel des flux de trésorerie pour les éléments couverts et les contrats de couverture peuvent être source d'inefficacité ;
- les actifs et passifs financiers en devises : dans le cadre de financements intragroupes, des facilités de financement sont mises en place entre la société mère dont la monnaie fonctionnelle est l'euro, et des filiales dont la monnaie fonctionnelle est en devises. Afin de centraliser le risque de change, le financement est mis en place dans la devise fonctionnelle de la filiale. Ces financements peuvent générer une exposition au risque de change qui n'est pas éliminée dans les comptes consolidés. Le Groupe a donc recours à des *swaps* de devises croisées pour couvrir l'exposition au risque de change lié au montant nominal et aux intérêts du financement.

  Les *swaps* de devises ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture en IFRS. Le Groupe qualifie certains financements intragroupes d'investissements nets à l'étranger. Les écarts de valorisation liés aux évolutions des taux de change sont alors comptabilisés au sein des autres éléments du résultat global.

Par ailleurs, le Groupe centralise les excédents de trésorerie et les besoins de trésorerie en devises autres que l'euro pour les filiales du Groupe. Le risque lié aux comptes courants hors euro entre la trésorerie centrale et les filiales est couvert par des *swaps* de devises à court terme. Ces *swaps* ne sont pas qualifiés en relation de couverture.

Le Groupe limite les instruments dérivés de couverture utilisés aux *swaps* de devises et aux contrats de change à terme.

Toutes les justes valeurs des dérivés sont évaluées en utilisant des données observables importantes (niveau 2).

Écarts de conversion

La variation des écarts de conversion constatée dans les autres éléments du résultat net global correspond à une perte latente de change de 0,5 million d'euros pour la période close au 31 août 2026 (perte latente de 10,6 millions d'euros pour la période close au 31 août 2025) reflétant principalement des effets de change liés aux prestataires de services de paiement et de positions en dollars US chez la société mère et d'entités du Groupe dont la devise fonctionnelle est différente (Asie Pacifique, Pologne et Canada).

Effet de la couverture de flux de trésorerie dans le compte de résultat et les autres éléments du résultat global

Pour des achats en dollars US, le groupe OVHcloud comptabilise les charges en dollars US intégrées dans le prix de l'actif immobilisé au taux de couverture. La partie efficace de l'instrument de couverture, qualifiée en relation de couverture de trésorerie, initialement comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, est recyclée de la réserve de couverture de trésorerie aux actifs immobilisés. L'effet des instruments de couverture est ensuite recyclé en résultat en fonction des dépréciations et amortissements de ces immobilisations sur la durée d'utilité estimée des équipements.

Sensibilité des cours des devises

Une variation des cours de change aurait affecté les fonds propres ou le résultat net consolidé, en raison des stratégies de couverture, de la façon suivante :

- acquisitions futures d'immobilisations en dollars US : les instruments de couverture utilisés dans ces stratégies de couverture sont considérés comme 100 % efficaces. Les effets sur les autres éléments du résultat global d'une variation de 10 % du cours au comptant en dollars US à la date de clôture n'auraient pas généré d'impact en 2025 ni en 2026 ;
- actifs et passifs financiers en devises et centralisation de trésorerie : les actifs et passifs en devises résultant de l'activité de financement des filiales non-euro génèrent des effets de change qui ne sont pas éliminés dans les états financiers consolidés. Les effets des instruments dérivés en devises compensent ces variations dans les états financiers. Une variation du taux de change au comptant appliquée à ces stratégies de couverture n'aurait donc pas d'impact sur le résultat net et les capitaux propres consolidés.

Gestion du risque de taux

Dans le cadre de l'opération de refinancement, le Groupe a restructuré sa dette et est désormais exposé aux variations du taux Euribor sur le nouvel emprunt à terme (450 millions d'euros) et sur une partie de l'emprunt auprès de la BEI (40 millions d'euros soumis au taux Euribor, 160 millions d'euros à taux fixe), soit un montant total de 490 millions d'euros au 31 août 2026.

Afin de limiter le risque induit par la fluctuation des taux d'intérêt sur le coût de son emprunt à terme de 450 millions d'euros et de son emprunt auprès de la BEI pour 40 millions d'euros, le Groupe a mis en place des contrats d'échange de taux pour un montant notionnel total de 500 millions d'euros (swaps de taux d'intérêt et tunnel, échangeant le taux variable de l'emprunt à terme contre des taux fixes ou dans une fourchette), se décomposant comme suit :

- 325 millions d'euros arrivant à échéance le 30 septembre 2026 ;
- 125 millions d'euros mis en place en décembre 2025, avec une échéance au 31 décembre 2029 ;
- 125 millions d'euros mis en place en avril 2026, avec un démarrage au 30 septembre 2026 et une échéance au 31 décembre 2029.

Analyse de sensibilité

Une analyse de sensibilité quantitative de la variation des taux d'intérêt au 31 août entraînerait les charges complémentaires suivantes au compte de résultat :

(en millions d'euros)	31 août 2025	31 août 2026
Hypothèses de variation du taux d'intérêt Euribor		
+ 100 points de base	0,4	0,3
- 100 points de base	(0,4)	(0,3)

Gestion du risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque auquel est exposé le Groupe lorsqu'il éprouve des difficultés à remplir ses obligations relatives aux passifs financiers qui seront réglés par remise de trésorerie ou d'autres actifs financiers. L'objectif du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs lorsqu'ils arriveront à échéance sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Le Green Loan, RCF et le financement de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) sont soumis au respect, aux 28 février et 31 août, d'un Leverage Ratio maximal de 4,0x (4,50x en 2026, 4,25x en 2027 pour Green Loan et RCF), correspondant à la dette financière nette (endettement net hors dettes locatives) sur l'EBITDA retraité (selon la définition des contrats) au niveau du groupe consolidé. Pour le Green Loan, le niveau de ce ratio détermine la marge sur le taux d'intérêt applicable, laquelle peut également être ajustée, de +/- 5 points de base (0,05 %) selon l'atteinte de deux objectifs de réduction des émissions carbone sur les scopes 1,2 (K1) et 3 (K2).

Les ressources disponibles permettent au Groupe de gérer son risque de liquidité (trésorerie et lignes de crédit bancaires disponibles).

Le tableau ci-dessous présente les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers du Groupe, y compris ses paiements d'intérêts :

	31 août 2026				
(en millions d'euros)	Valeur comptable	Flux contractuels	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans
Bond	495,6	607,0	23,8	95,1	488,2
Facilité à terme	446,5	521,9	20,7	501,1	-
Facilité de crédit (BEI)	204,1	229,5	24,1	153,0	52,4
Autres emprunts	65,9	67,9	66,6	0,7	0,5
Dettes locatives	144,3	144,3	37,0	79,6	27,7
Autres passifs financiers non courants	15,8	15,8	-	-	15,8
Fournisseurs	118,6	118,6	118,6	-	-
Passifs d'instruments financiers dérivés	0,3	0,3	0,3	-	-
PASSIFS FINANCIERS	**1 490,9**	**1 705,1**	**291,1**	**829,5**	**584,5**

	31 août 2025					
(en millions d'euros)	Autres provisions	Flux contractuels	< 1 an	> 1 an < 3 ans	> 3 ans < 5 ans	> 5 ans
Bond	494,2	630,8	23,8	47,6	47,5	512,0
Facilité à terme	443,3	536,2	19,3	38,7	478,3	-
Facilité de crédit (BEI)	203,9	235,8	7,2	63,8	76,2	88,6
Autres emprunts	3,3	3,3	2,7	-	0,5	-
Dettes locatives	150,9	109,4	33,4	(41,5)	117,5	-
Autres passifs financiers non courants	12,9	12,9	-	-	-	12,9
Fournisseurs	116,5	116,5	116,5	-	-	-
Passifs d'instruments financiers dérivés	1,4	1,5	1,5	-	-	-
PASSIFS FINANCIERS	**1 426,4**	**1 646,4**	**204,4**	**108,6**	**720,0**	**613,4**

Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit est géré au niveau du Groupe. Le risque de crédit découle de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des dépôts auprès des banques et institutions financières, ainsi que des expositions de crédit envers les clients, y compris les créances en cours et les transactions engagées.

OVHcloud fournit à ce jour des services à plus de 1,6 million de clients dans le monde et délivre le service à son portefeuille de clients une fois le paiement du service effectué dans la plus grande majorité des cas. Le risque de crédit est donc très faible au sein du Groupe.

Dans le cas où un crédit client est nécessaire, le service de contrôle du crédit évalue la qualité du crédit du client, en tenant compte de sa situation financière et de son expérience passée notamment.

Aucun client du Groupe ne représente individuellement plus de 10 % des ventes en 2025 et 2026.

Gestion du risque de matière première (contrats d'énergie)

Le Groupe a mis en place trois contrats d'énergie verte. Les contrats, dont les principales caractéristiques sont décrites ci-dessous, sont comptabilisés selon l'exemption pour usage propre *(own-use)*, c'est-à-dire en charges opérationnelles sans impact IFRS 9 :

- en France, un contrat de CPPA avec le groupe EDF Renouvelables, couvrant environ 40 GWh de consommation par an, à compter du 1er janvier 2025. La durée du contrat est prévue pour un minimum de 15 ans (renouvelable par périodes de trois ans au-delà de 15 ans et pour une durée totale pouvant aller jusqu'à 24 ans). Dans le cadre de l'exécution de son contrat avec EDF Renouvelables, le Groupe a signé un contrat d'achat/revente avec l'agrégateur Agregio Solutions, filiale d'EDF, selon les mêmes conditions que le contrat de CPPA. Les flux d'achat/revente sont nettés, et donc sans incidence sur la présentation des états financiers ;
- en Allemagne, un contrat de CPPA avec le groupe Sunnic Lighthouse GmbH, pour une période de 10 ans, couvrant environ 30 GWh de consommation par an, à compter du 1er janvier 2025 ;
- en Pologne, un contrat de CPPA avec le groupe PGE, pour une période de deux ans, à compter du 1er janvier 2026 et couvrant environ 5 GWh de consommation par an.

OVH a pris une position en septembre 2026 de 250 Gwh de consommation d'électricité en France à un prix fixe pour les 24 prochains mois, afin de sécuriser les volumes et coûts d'approvisionnement.

4.21 Provisions et passifs éventuels

Les provisions et passifs éventuels sont présentés comme suit :

(en millions d'euros)	31 août 2025	31 août 2026
Régimes de retraite à prestations définies et autres avantages	9,1	10,3
Litiges, réclamations et contrats onéreux	6,2	6,5
Provisions non courantes	**15,3**	**16,8**
Régimes de retraite à prestations définies et autres avantages	1,9	1,9
Litiges et réclamations	12,6	6,3
Provisions courantes	**14,4**	**8,2**
PROVISIONS NON COURANTES ET COURANTES	**29,7**	**25,0**

▸ Variation des provisions et passifs éventuels

(en millions d'euros)	Régimes de retraite à prestations définies	Autres avantages	Litiges et réclamations	Autres provisions	Total
1er septembre 2024	**2,7**	**7,1**	**20,2**	**0,0**	**30,0**
Dotations	0,6	1,5	2,7	0,2	5,0
Reprises/Prestations versées	-	(1,8)	(4,4)	-	(6,2)
Variation des écarts actuariels	0,3	0,5	-	-	0,8
Autres mouvements	0,1	-	-	0,0	0,2
Écarts de conversion	-	-	(0,0)	(0,0)	(0,0)
31 août 2025	**3,7**	**7,3**	**18,6**	**0,2**	**29,7**
Dotations	0,6	1,2	-	3,7	5,6
Reprises/Prestations versées	-	(1,7)	(9,6)	-	(11,4)
Variation des écarts actuariels	(0,1)	1,1	-	-	1,0
Autres mouvements	-	-	-		(0,0)
Écarts de conversion	-	-	-	-	0,0
31 AOÛT 2026	**4,3**	**7,9**	**8,9**	**3,9**	**25,0**

Provisions pour litiges, réclamations et contrats onéreux

À la suite de l'incendie sur le site de Strasbourg en 2021, une provision, destinée à couvrir l'ensemble des effets du sinistre au titre de frais d'expertise, de frais de procédure et au titre des actions en responsabilité a été constatée.

Au 31 août 2026, cette provision s'élève à 6,3 millions d'euros (12,6 millions d'euros au 31 août 2025). Elle a été revue pour tenir compte de l'atteinte du délai de prescription dans certains pays.

Régimes de retraite à prestations définies

Les régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi concernent principalement les salariés en France.

Ces engagements ne sont pas couverts par des actifs de régime.

En France, conformément au régime juridique régi par les conventions collectives applicables aux salariés des entités françaises, une somme forfaitaire est versée au salarié lors de son départ en retraite, dont le montant dépend de son ancienneté et de son salaire au moment de son départ selon une échelle définie dans la convention collective.

Autres avantages

Le Groupe a mis en place un régime de gratification d'ancienneté durant les exercices 2023 et 2024, pour l'ensemble des salariés du Groupe. La provision s'établit à 7,9 millions d'euros au 31 août 2026 (7,3 millions d'euros au 31 août 2025).

Passif éventuel

Le litige avec un partenaire européen est toujours en cours. OVHcloud conteste les allégations et considère qu'il n'est pas possible d'évaluer une sortie de ressource si elle devait intervenir dès lors que les réclamations autant que le préjudice paraissent infondés.

Principales hypothèses

Les principales hypothèses retenues pour la détermination des régimes à prestations définies sont les suivantes :

	31 août 2025	31 août 2026
Taux d'actualisation	3,70 %	4,34 %
Futures augmentations de salaire	3,0 %	3,0 %
Taux de rotation moyen du personnel	5,7 %	5,7 %
Taux moyen d'imposition sur les salaires	43 %	49 %
Durée de l'engagement de retraite	23 ans	23 ans
Table de mortalité	INSEE 2018-2020	INSEE 2023-2025

Le taux moyen d'imposition sur les salaires correspond au taux moyen de charges patronales.

La durée de l'engagement de retraite correspond à la durée moyenne résiduelle de vie active des salariés.

Variation des engagements à prestations définies

(en millions d'euros)	31 août 2025	31 août 2026
Au 1er septembre	**2,7**	**3,7**
Coûts des intérêts	0,1	0,2
Coûts des services	0,5	0,6
Rendus au cours de la période	*0,6*	*0,7*
Coûts des services passés	*(0,1)*	*(0,1)*
Impact sur le résultat	**0,6**	**0,7**
Autres variations	0,0	-
Prestations versées	0,0	0,0
Variation des écarts actuariels	0,3	(0,1)
31 AOÛT 2026	**3,7**	**4,3**

Les coûts des services passés s'expliquent par des départs de salariés.

Analyse de sensibilité

Une analyse de sensibilité quantitative pour les hypothèses significatives aux 31 août 2025 et 2026 est indiquée ci-dessous :

(en millions d'euros)	31 août 2025	31 août 2026
Variation du taux d'actualisation		
+ 25 points de base	3,4	4,0
- 25 points de base	3,8	4,4
Variation des augmentations de salaire		
+ 25 points de base	3,8	4,4
- 25 points de base	3,4	4,0

Le montant de cotisations qu'il est prévu de verser au régime au cours de l'exercice 2026 est de 0,8 million d'euros.

4.22 Autres passifs courants et non courants

Les autres passifs courants et non courants se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	31 août 2025	31 août 2026
Dettes de personnel	12,9	15,8
Produits constatés d'avance	3,9	3,9
Autres dettes non courantes	0,2	0,2
Autres passifs non courants	**17,0**	**19,9**
Dettes de personnel	57,5	62,5
Produits constatés d'avance	65,5	83,3
Avances reçues	12,8	18,0
Dettes fiscales (autres que sur impôts courants)	38,7	28,6
Autres dettes courantes	4,6	20,5
Autres passifs courants	**179,2**	**212,9**
AUTRES PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS	**196,2**	**232,8**

La variation des fournisseurs et autres dettes courantes s'explique comme suit :

(en millions d'euros)	31 août 2025	31 août 2026
Dettes fournisseurs	116,5	118,6
Autres passifs courants et non courants	196,2	232,9
Dont produits constatés d'avance	*69,3*	*87,2*
TOTAL DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS	**312,6**	**351,4**
Variations liées aux dettes fournisseurs et autres passifs courants et non courants présentées dans les états financiers	**(32,9)**	**38,8**
Taux de change et autres	(2,2)	0,1
Autres reclassements et financements	(42,4)	(41,8)
Variations liées aux dettes fournisseurs et autres passifs courants et non courants présentées en tableau des flux de trésorerie	11,7	80,5

4.23 Contrats de location

(en millions d'euros)	Baux de bureaux	Centres de données	Réseaux	Points de présence	Autres actifs	Total
VALEURS BRUTES						
1er septembre 2024	**86,1**	**98,7**	**8,1**	**22,7**	**2,1**	**217,6**
Augmentations	10,2	12,8	5,4	13,5	0,2	42,2
Fins de contrat	(9,1)	(9,3)	(0,4)	(1,5)	-	(20,3)
Écarts de conversion	(0,4)	(3,7)	(0,3)	(0,9)	-	(5,4)
Autres mouvements	(1,0)	-	-	0,1	-	(0,9)
31 août 2025	**86,7**	**98,5**	**12,9**	**33,8**	**2,3**	**234,2**
Augmentations	10,7	12,4	0,8	6,6	0,2	30,7
Fins de contrat	(2,2)	(3,7)	(1,0)	-	-	(6,9)
Écarts de conversion	0,0	1,2	-	0,2	-	1,5
Autres mouvements	-	1,0	(0,2)	-	-	0,8
31 AOÛT 2026	**95,2**	**109,5**	**12,4**	**40,6**	**2,5**	**260,2**
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS						
1er septembre 2024	**(34,4)**	**(25,3)**	**(6,5)**	**(13,9)**	**(1,8)**	**(82,0)**
Dotations	(9,9)	(16,9)	(2,6)	(6,7)	(0,2)	(36,4)
Fins de contrat	8,0	7,4	0,4	1,0	-	16,8
Écarts de conversion	0,3	1,2	0,3	0,3	-	2,1
31 août 2025	**(36,0)**	**(33,7)**	**(8,5)**	**(19,1)**	**(2,1)**	**(99,3)**
Dotations	(9,8)	(17,5)	(2,2)	(6,3)	(0,2)	(36,1)
Fins de contrat	1,9	2,6	0,7	-	-	5,2
Écarts de conversion	-	-	-	-	-	0,0
Autres mouvements	(0,0)	(0,1)	1,2	(1,2)	-	(0,1)
31 AOÛT 2026	**(43,9)**	**(49,2)**	**(8,8)**	**(26,5)**	**(2,3)**	**(130,7)**
VALEURS NETTES						
31 août 2025	**50,8**	**64,8**	**4,4**	**14,7**	**0,2**	**134,9**
31 AOÛT 2026	**51,3**	**60,3**	**3,6**	**14,1**	**0,2**	**129,5**

Les contrats de location ne sont pas exposés à des éléments non pris en compte au 31 août 2026 et qui pourraient impacter l'évaluation de ces droits d'utilisation. En effet, l'ensemble des contrats ont des durées fixes (qui peuvent être étendues dans le cadre d'accord entre les parties ou de tacite reconduction) et il n'y a pas de paiements futurs variables autres que ceux induits par les taux d'indexation des contrats.

Les impacts du retraitement des contrats de location au niveau du compte de résultat consolidé sur les exercices 2025 et 2026 sont les suivants :

(en millions d'euros)	31 août 2025	31 août 2026
Charges locatives retraitées	39,9	40,4
Amortissements des droits d'utilisation	(36,1)	(36,1)
Charges d'intérêt	(3,7)	(3,8)
Charges nettes sur sorties de contrat	0,0	(0,1)
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	**0,1**	**0,4**

Les charges locatives retraitées sur l'exercice clos au 31 août 2026 pour 40,4 millions d'euros concernent :

- Les datacenters pour 19,7 millions d'euros ;
- Les Points de Présence (POP) pour 4,6 millions d'euros ;
- Les bureaux pour 10,5 millions d'euros ;
- Les réseaux pour 5,6 millions d'euros.

4.24 Paiements en actions

(en millions d'euros)	31 août 2025	31 août 2026
Charges au titre des plans de rémunération réglés en instruments de capitaux propres	(7,5)	(8,8)
Charges au titre des plans de rémunération réglés en trésorerie	(2,7)	(3,7)
Charges sociales liées au paiement en actions	(4,1)	(6,5)
PAIEMENTS EN ACTIONS	**(14,3)**	**(19,0)**

Au 31 août 2026, les charges relatives aux paiements en actions incluent les plans d'attribution d'actions de performance *(Performance share plan)* pour un montant de 19 millions d'euros (14,3 millions d'euros au 31 août 2025) dont l'avantage octroyé aux salariés dans le cadre de l'*Employee Shareplan* (offre d'actionnariat réservée aux salariés) pour un montant de 1,5 million d'euros (1,5 million d'euros au 31 août 2025).

L'évolution des charges relatives aux paiements en actions provient principalement de la mise en place d'un nouveau « *Performance share plan* » accordé le 18 décembre 2025.

Performance share plan

Les assemblées générales mixtes du 20 décembre 2023, du 6 février 2025 et du 18 décembre 2025 autorisent le Conseil d'administration à accorder des actions à un nombre d'employés défini à une ou plusieurs occasions, soumis à des conditions de performance et de présence.

Le Conseil d'administration a approuvé ces termes et conditions ainsi que la liste des bénéficiaires :

- en date du 20 décembre 2023 pour le plan accordé en décembre 2023 ;
- en date du 6 février 2025 pour le plan accordé en février 2025 ;
- en date du 18 décembre 2025 pour le plan accordé en décembre 2025.

	Plan décembre 2023	Plan février 2025	Plan décembre 2025
Nombre maximum d'actions pouvant être attribuées	1 938 268	1 911 626	1 870 957
% du capital à la date de la décision du Conseil d'administration	1,02 %	1,26 %	1,22 %
Nombre total d'actions effectivement attribuées	1 938 268	1 911 626	1 911 626
Date de la décision du Conseil d'administration	20 décembre 2023	6 février 2025	18 décembre 2025
Période d'évaluation de la mesure de la performance	3 ans pour les trois conditions	34 mois pour les trois conditions	34 mois pour les trois conditions
Durée de la période d'acquisition au terme de laquelle l'attribution est définitive	3 ans à compter de la date d'attribution	3 ans à compter de la date d'attribution	3 ans à compter de la date d'attribution
Durée de la période de conservation obligatoire des actions à compter de l'acquisition définitive (France uniquement)	Aucune	Aucune	Aucune
Condition(s) de performance	Oui (cf. détail ci-après)	Oui (cf. détail ci-après)	Oui (cf. détail ci-après)
Présence effective à la date d'acquisition	Oui	Oui	Oui
Nombre d'actions au 31 août 2026 pouvant être définitivement attribuées sur des actions précédemment consenties sous réserve de la réalisation des conditions fixées (performance et/ou présence)	1 938 268	1 911 626	1 870 957
Nombre d'actions sous condition de performance et/ou de présence en fin d'exercice	1 153 110	1 381 467	1 680 191
Nombre moyen pondéré d'actions *(en milliers)*	165 255	165 255	151 043
Prix de l'action à la date d'attribution *(en euros)*	8,44 €	8,20 €	7,66 €

Modalités relatives aux conditions de performance interne du plan

Les modalités de calcul de condition de performance sont principalement internes et reposent sur la génération de revenu et l'amélioration de la rentabilité (telles que définies dans les plans d'attribution) sur une période de trois années pour chacun des plans.

Modalités relatives à la condition de performance RSE

Le Groupe a choisi d'inclure une condition de performance reflétant sa stratégie et son engagement en matière de responsabilité sociale et environnementale.

Offre d'actionnariat réservée aux salariés

Depuis l'exercice 2023, le Groupe a proposé à ses salariés de souscrire à une offre d'actionnariat réservée aux employés du Groupe. Cette offre s'adresse aux employés du Groupe en France et à l'international, en tenant compte d'un abondement pris en charge par la Société.

Cette offre a été reconduite au cours de l'exercice 2026, selon les mêmes conditions. Une charge de 1,6 million d'euros a été comptabilisée au 31 août 2026.

Note 5 Autres informations

5.1 Engagements hors bilan

Locations

Les engagements de location comprennent les loyers de location immobilière relatifs à des contrats de location pour lesquels le Groupe applique les exemptions permises par la norme IFRS 16 (note 3), dont les loyers futurs sont estimés à une valeur inférieure à 1 million d'euros.

Garanties et autres engagements

Le Groupe a également versé des garanties et cautions dans le cadre de contrats d'achat d'électricité et de contrats de location pour un total de près de 6 millions d'euros.

Acquisitions

Dans le cadre de l'acquisition, trois catégories de BSA ont été mises en place, donnant droit, sous réserve de la réalisation des conditions contractuelles, à l'émission d'actions nouvelles de la Société. Le BSA GAP, d'un montant maximal de 2,5 millions d'euros constitue une retenue de garantie au titre des engagements d'indemnisation du fondateur et est inclus dans le prix d'acquisition. Le BSA ARR, d'un montant maximal de 10 millions d'euros, est soumis à des conditions de performance et de présence du fondateur jusqu'au 31 décembre 2027. Étant lié à des services futurs, il n'est pas inclus dans le prix d'acquisition. Le BSA Wholesale est conditionné à l'atteinte de certains objectifs de performance. Aucun montant n'est inclus dans le prix d'acquisition à la clôture, ce BSA n'ayant pas été valorisé à cette date.

5.2 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes sont détaillés comme suit :

	Grant Thornton		KPMG		Total	
(en millions d'euros)	31 août 2025	31 août 2026	31 août 2025	31 août 2026	31 août 2025	31 août 2026
Audit et services assimilés	**0,7**	**0,5**	**0,7**	**0,7**	**1,4**	**1,2**
Certification des comptes	**0,7**	**0,5**	**0,5**	**0,5**	**1,2**	**1,1**
Groupe OVH	0,4	0,4	0,3	0,3	0,7	0,7
Filiales consolidées par intégration globale	0,4	0,2	0,2	0,2	0,6	0,4
Services imposés par la loi	**-**	**-**	**0,2**	**0,1**	**0,2**	**0,1**
Groupe OVH	-	-	0,2	0,1	0,2	0,1
Filiales consolidées par intégration globale	-	-	-	-	-	-
Services autres que la certification des comptes	**0,2**	**0,0**	**0,3**	**0,2**	**0,5**	**0,2**
Groupe OVH	0,2	0,0	0,3	0,2	0,5	0,2
Filiales consolidées par intégration globale	-	-	-	-	-	-
TOTAL	**0,9**	**0,5**	**1,0**	**0,8**	**1,9**	**1,4**

5.3 Transactions avec les entreprises associées et autres parties liées

Les transactions avec les parties liées correspondent aux transactions conclues avec :

- La SCI OVH , entité non consolidée détenue à 14 % par le Groupe, loue des locaux au Groupe et est contrôlée par l'un de ses dirigeants ;
- La société AixMétal, entité non consolidée contrôlée par des actionnaires du Groupe (Famille Klaba), est un fournisseur de pièces métalliques pour le Groupe ;
- La SCI Immostone, entité non consolidée contrôlée par des actionnaires du Groupe (Famille Klaba), loue des locaux au Groupe ;
- Par ailleurs, la SCI Immolys, entité non consolidée contrôlée par des actionnaires du Groupe (Halina and Henryk Klaba), loue des locaux au Groupe. Les impacts dans les comptes sont non significatifs ;
- La société Hubic SAS (désormais société Shadow), entité cédée par le Groupe à Jezby Venture SAS, et contrôlée par un actionnaire du Groupe (Octave Klaba), est également un client du Groupe ;
- La société Qwant, moteur de recherche, entité non consolidée contrôlée par des actionnaires du Groupe (Famille Klaba) et Jezby Venture SAS.

L'ensemble des transactions effectuées avec des parties liées est présenté ci-dessous.

(en millions d'euros)	SCI OVH	AixMétal	SCI Immostone	Paolo SAS	SCI Immolys	Hubic-Shadow	Qwant	Autres	31 août 2026
Bilan									
Actifs	6,8	2,8	4,3	3,0	0,2	2,4	-	-	19,5
Passifs	6,9	0,5	4,4	0,1	0,2	-	-	-	12,1
Compte de résultat									
Revenu	-	0,8	-	-	-	16,1	1,3	0,1	18,3
Charges opérationnelles	(0,1)	(7,7)	(0,7)	(0,1)	-	-	-	-	(8,6)
Résultat financier	(0,3)	-	(0,2)	-	-	-	-	-	(0,5)
Dotations/Reprises d'amortissement et dépréciation	(0,9)	-	(0,6)	-	-	1,0	-	-	(0,5)

(en millions d'euros)	SCI OVH	AixMétal	SCI Immostone	Paolo SAS	SCI Immolys	Hubic-Shadow	Qwant	Autres	31 août 2025
Bilan									
Actifs	7,7	1,8	0,7	1,7	0,2	3,7	0,1	0,0	15,9
Passifs	7,7	0,3	0,7	0,1	0,2	-	-	-	9,0
Compte de résultat									
Revenu	-	0,8	-	-	-	21,2	1,3	0,5	23,7
Charges opérationnelles	(0,2)	(8,9)	(0,9)	(0,2)	(0,1)	-	-	-	(10,2)
Résultat financier	(0,0)	-	(0,0)	-	(0,0)	-	-	-	(0,1)
Dotations/Reprises d'amortissement et dépréciation	(0,9)	-	(0,4)	-	(0,0)	0,4	-	-	(0,9)

5.4 Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants du Groupe correspondent à l'équipe de direction qui inclut les personnes suivantes :

- le Président ;
- le directeur général ;
- le directeur général adjoint ;
- la directrice financière ;
- le directeur produit et technologie ;
- le directeur de l'industrie ;
- le directeur des prestations de services ;
- la directrice juridique ;
- la directrice des ressources humaines ;
- le directeur des ventes ;
- le directeur du service client ;
- le directeur des systèmes d'information ;
- les directeurs généraux délégués.

Les rémunérations des principaux dirigeants enregistrées dans le compte de résultat au cours de la période (incluant les charges sociales et excluant les contributions sociales sur attribution d'actions gratuites) se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	31 août 2025	31 août 2026
Avantages du personnel à court terme	8,8	7,5
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Autres avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	0,3
Paiements en actions	5,2	5,9
RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS	**14,0**	**13,7**

5.5 Périmètre du Groupe

Le périmètre du Groupe au 31 août 2026 est détaillé ci-dessous.

		31 août 2025		31 août 2026	
Pays	**Liste des sociétés consolidées**	**Pourcentage d'intérêt**	**Méthode d'intégration (1)**	**Pourcentage d'intérêt**	**Méthode d'intégration (1)**
Allemagne	OVH DCD DATA CENTER DEUTSCHLAND GmbH	100 %	IG	100 %	IG
	OVH BSG GmbH	100 %	IG	100 %	IG
	gridscale GmbH	100 %	IG	100 %	IG
	OVH GmbH	100 %	IG	100 %	IG
Australie	DATA CENTER SYDNEY PTY LTD	100 %	IG	100 %	IG
	OVH AUSTRALIA PTY LTD	100 %	IG	100 %	IG
Autriche	OVHCLOUD DC AUSTRIA GmbH	100 %	IG	100 %	IG
Belgique	OVHcloud Belgium	100 %	IG	100 %	IG
	OVHcloud DC Belgium	100 %	IG	100 %	IG
Bulgarie	OVHcloud DC Bulgaria LLC	100 %	IG	100 %	IG
Canada	OVH Serveur Inc.	100 %	IG	100 %	IG
	TECHNOLOGIES OVH INC.	100 %	IG	100 %	IG
	Hébergement OVH	100 %	IG	100 %	IG
	OVH Infrastructure Canada Inc.	100 %	IG	100 %	IG
	HOLDING OVH CANADA INC.	100 %	IG	100 %	IG
Danemark	OVHcloud DC Danemark ApS	100 %	IG	100 %	IG
Espagne	OVH HISPANO S.L.	100 %	IG	100 %	IG
	Altimat Spain S.L.	100 %	IG	100 %	IG

		31 août 2025		31 août 2026	
Pays	**Liste des sociétés consolidées**	**Pourcentage d'intérêt**	**Méthode d'intégration (1)**	**Pourcentage d'intérêt**	**Méthode d'intégration (1)**
États-Unis	DATA CENTER VINT HILL LLC	100 %	IG	100 %	IG
	OVH Holding US Inc.	100 %	IG	100 %	IG
	OVH DATA US LLC	100 %	IG	100 %	IG
	OVH US LLC	100 %	IG	100 %	IG
	DATA CENTER WEST COAST LLC	100 %	IG	100 %	IG
	OPENIO INC.	100 %	IG	100 %	IG
	NFA Group	100 %	IG	100 %	IG
Finlande	OVH Hosting OY	100 %	IG	100 %	IG
	OVHcloud DC Finland	100 %	IG	100 %	IG
France	**OVH Groupe SA**	**100 %**	**Société mère**	**100 %**	**Société mère**
	OVH SAS	100 %	IG	100 %	IG
	Media BC	100 %	IG	100 %	IG
	KOSC	41 %	MEE	41 %	MEE
	OVHcloud OCT1	100 %	IG	100 %	IG
	OVHcloud OCT2	100 %	IG	100 %	IG
	OVH LLM SAS	-	-	100 %	IG
	LINGUA CUSTODIA Luxembourg SARL	-	-	100 %	IG
	OVH IA SAS	-	-	100 %	IG
	GLADIA SAS	-	-	69,87 % (2)	IG
	GLADIA INC.	-	-	100 %	IG
	MYQUANT SAS	-	-	100 %	IG
	Seald	-	-	100 %	IG
Inde	OVHTECH R&D Private Ltd.	100 %	IG	100 %	IG
	Altimat Data Center Private Limited	100 %	IG	100 %	IG
Irlande	OVH Hosting Ltd.	100 %	IG	100 %	IG
	OVH BSI Ltd.	100 %	IG	100 %	IG
	OVHcloud DC Ireland Ltd.	100 %	IG	100 %	IG
Italie	OVH Srl	100 %	IG	100 %	IG
	OVHcloud DC Italy	100 %	IG	100 %	IG
Lituanie	OVH UAB	100 %	IG	100 %	IG
Luxembourg	OVHcloud DC Luxembourg SARL	100 %	IG	100 %	IG
Maroc	OVH HOSTING SARL	100 %	IG	100 %	IG
	OVHcloud DC Morocco	100 %	IG	100 %	IG
Norvège	OVHCLOUD DC NORWAY AS (MR Hyle 156 AS)	100 %	IG	100 %	IG

		31 août 2025		31 août 2026	
Pays	Liste des sociétés consolidées	Pourcentage d'intérêt	Méthode d'intégration (1)	Pourcentage d'intérêt	Méthode d'intégration (1)
Pays-Bas	OVH B.V.	100 %	IG	100 %	IG
	OVHcloud DC Netherlands B.V.	100 %	IG	100 %	IG
Pologne	OVH Sp. Zoo	100 %	IG	100 %	IG
	Data Center Ozarow Sp. Zoo	100 %	IG	100 %	IG
Portugal	OVHHosting Sistemas Informaticos Unipessoal Lda	100 %	IG	100 %	IG
Roumanie	OVHCLOUD DC RO S.R.L	100 %	IG	100 %	IG
Royaume-Uni	OVH Ltd.	100 %	IG	100 %	IG
	DATA CENTER ERITH LTD.	100 %	IG	100 %	IG
	OVH BSUK Ltd.	100 %	IG	100 %	IG
République Tchèque	OVH CZ Sro	100 %	IG	100 %	IG
	OVHcloud DC C.Z s.r.o	100 %	IG	100 %	IG
Sénégal	OVH SARL	100 %	IG	100 %	IG
Singapour	Altimat Data Center Singapore Pte Ltd.	100 %	IG	100 %	IG
	OVH Singapore Pte Ltd.	100 %	IG	100 %	IG
Suède	OVHcloud Sweden AB	100 %	IG	100 %	IG
Suisse	OVHcloud DC Switzerland SA	100 %	IG	100 %	IG
Tunisie	OVH SARL	100 %	IG	100 %	IG
	OVH TUNISIE SARL	100 %	IG	100 %	IG

(1) IG : Intégration globale / MEE : Mise en équivalence / NC : Non consolidée.
(2) Société détenue à 69,87 % par OVH Groupe SA et à 29,37 % par MYQUANT et à 0,77 % en auto-détention.

5.2.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 août 2026

À l'assemblée générale de la société OVH Groupe,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société OVH Groupe relatifs à l'exercice clos le 31 août 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er septembre 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Activation des frais de développement

Risque identifié

Comme indiqué dans la note 4.10 de l'annexe aux comptes consolidés, le bilan consolidé comprend dans le poste « Autres immobilisations incorporelles » des coûts de développement présentant une valeur nette comptable de 225,3 millions d'euros au 31 août 2026, dont 73,6 millions d'euros ont été activés au cours de l'exercice clos le 31 août 2026. Les coûts de développement capitalisés correspondent principalement à des coûts salariaux affectés à l'activité de développement et à des coûts de prestataires externes relatifs au développement, la fabrication, la mise en œuvre de solutions informatiques, logiciels et services pour les clients du groupe ainsi qu'à des systèmes d'information internes.

Comme indiqué dans le paragraphe « Autres immobilisations incorporelles » de la note 3.5 de l'annexe aux comptes consolidés, la capitalisation de ces frais de développement est conditionnée au respect des critères énoncés dans la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles ».

Nous avons considéré que l'activation des frais de développement constitue un point clé de l'audit compte tenu du jugement de la direction dans l'appréciation du respect des critères de capitalisation.

Procédures d'audit mises en œuvre face au risque identifié

Nos procédures ont principalement consisté à :

- prendre connaissance du dispositif du contrôle interne mis en place par le groupe pour le suivi des projets de développements, et tester l'efficacité opérationnelle des contrôles clés automatisés concernant la saisie et la validation des temps imputés sur les projets ;
- procéder aux rapprochements entre les données comptables et les données extraites de l'outil de gestion de projets ;
- sur la base d'un échantillon de projets :
  - nous entretenir avec les chefs de projets et prendre connaissance de la documentation permettant d'apprécier le respect des critères de capitalisation selon la norme IAS 38 en vigueur ;
  - tester les coûts de sous-traitance imputés aux projets capitalisés ;
- apprécier les taux horaires utilisés pour valoriser les heures de main-d'œuvre capitalisées ;
- apprécier le correct calcul de la charge d'amortissement sur la base des durées établies projet par projet par la direction du groupe ;
- apprécier la cohérence d'ensemble des durées d'amortissement appliquées ;
- enfin, apprécier l'absence d'indices de dépréciation des projets capitalisés à la clôture de l'exercice.

Nous avons également apprécié le caractère approprié de l'information donnée dans les notes 3 et 4.10 susvisées.

Valorisation des serveurs et des composants

Risque identifié

Comme indiqué dans la note 4.11 de l'annexe aux comptes consolidés, les immobilisations corporelles, dont la valeur nette s'élève à 1 071,1 millions d'euros au 31 août 2026 (58 % du total actif), sont principalement constituées des lignes de production industrielle, des serveurs informatiques et du coût de production des serveurs et des réseaux en cours de construction.

Selon les principes comptables décrits dans le paragraphe « Serveurs et composants » de la note 3.5 de l'annexe aux comptes consolidés, les serveurs sont comptabilisés au coût de production, comprenant le coût d'achat des composants valorisés au coût moyen pondéré, et les coûts directs et indirects de production. Ils sont amortis linéairement sur une durée de 5 ans à compter de leur date de mise en service. Lors des opérations de démontage des serveurs, les composants sont reclassés en Immobilisations en cours pour leur valeur non amortie. En cas de réinstallation d'un composant sur un serveur, celui-ci est valorisé au coût moyen pondéré et est amorti linéairement sur une durée de 3 ans à compter de sa date de mise en service.

Nous avons considéré que la valorisation des serveurs et des composants constitue un point clé de l'audit compte tenu de la volumétrie et de la complexité des flux de production qui y sont associés, et du poids significatif de ces actifs dans le bilan.

Procédures d'audit mises en œuvre face au risque identifié

Nos procédures ont principalement consisté à :

- prendre connaissance du dispositif de contrôle interne mis en place par le groupe pour le suivi de la production des serveurs immobilisés, et tester l'efficacité opérationnelle des contrôles clés automatisés ;
- tester par sondages la correcte valorisation des composants et des coûts directs et indirects intégrés dans le coût de production des serveurs ;
- apprécier la conformité de la durée d'amortissement retenue avec les règles et méthodes comptables appliquées et recalculer les amortissements de serveurs au moyen de procédures de Data & Analytics.

Nous avons également apprécié le caractère approprié de l'information donnée dans les notes 3 et 4.11 susvisés.

Reconnaissance du revenu

Risque identifié

Comme indiqué dans le paragraphe « Comptabilisation du revenu » de la note 3.5 « Principales méthodes comptables » et en note 4.1 « Information sectorielle » de l'annexe aux comptes consolidés, OVH Groupe réalise la quasi-totalité de son chiffre d'affaires au travers de trois offres de services : (i) *Private Cloud*, qui regroupe les offres *Baremetal* et *Hosted Private Cloud* correspondant à des services et des solutions qui sont hébergés sur des ressources dédiées aux clients, (ii) *Public Cloud*, qui propose des solutions cloud facturées à l'usage (iii) *Webcloud & Other*, qui offre des solutions périphériques permettant la création et l'hébergement de site web en ligne comme l'enregistrement et le renouvellement des noms de domaines, la création d'un site ou d'une boutique en ligne. Le groupe propose également des solutions de collaboration telles que des messageries professionnelles, des services de connectivité ou des SMS. Au 31 août 2026, le montant du chiffre d'affaires présenté dans le compte de résultat consolidé s'élève à 1 145,1 millions d'euros.

Comme indiqué dans le paragraphe de la note 3.5 susvisée, le revenu tiré des contrats de location sous IFRS 16 « Locations » correspond à la quasi-totalité des activités du secteur opérationnel *Private Cloud*. Les autres services, en dehors de ce secteur opérationnel, entrent dans le champ d'application d'IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients ». Le revenu est comptabilisé sur la durée de vie du contrat dans la mesure où les clients reçoivent et consomment simultanément les avantages procurés par la performance de l'entité au fur et à mesure de l'exécution des services.

Le revenu est un indicateur clé de performance dans le secteur des technologies et pour OVH Groupe en particulier. De plus, la reconnaissance des revenus du groupe nécessite la maitrise des normes comptables IFRS 15 et IFRS 16 et des interprétations afférentes. Enfin, le chiffre d'affaires est constitué d'un nombre important de transactions de faible valeur unitaire générées à partir de plusieurs applications informatiques. C'est pour l'ensemble de ces raisons, que nous avons considéré que la reconnaissance du chiffre d'affaires constituait un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre face au risque identifié

Nous avons pris connaissance des principes comptables de reconnaissance du revenu décrits ci-dessus et nous sommes assurés de la correcte application des normes IFRS 15 et IFRS 16. Nos travaux ont principalement consisté à s'assurer de la réalité et de l'exactitude du chiffre d'affaires.

Nous avons revu les processus par type d'offre, du bon de commande à l'encaissement afin d'identifier les zones de risques et les contrôles clés automatiques et manuels afférents. Nous avons testé la conception et l'implémentation de ces contrôles puis leur l'efficacité opérationnelle.

Nous avons également réalisé les procédures suivantes :

- à l'aide de procédures de Data & Analytics, sur la base d'extractions de l'application de facturation d'OVHcloud :
  - nous avons réconcilié, à la maille de la transaction, les factures et les encaissements associés par moyen de paiement ;
  - nous avons reconstitué le montant des produits constatés d'avance comptabilisés en fin d'exercice ;
- pour les transactions non réconciliées avec les encaissements par la procédure de Data & Analytics susmentionnée, nous avons rapproché, par échantillonnage, les factures avec les bons de commande et la preuve de réalisation des prestations ;
- nous avons analysé le traitement comptable appliqué sur une sélection de contrats clients.

Nous avons également vérifié le caractère approprié de l'information donnée dans les notes 3.5, 4.1 et 4.3.

Tests de dépréciation sur les Goodwill et les immobilisations

Risque identifié

Comme indiqué dans le paragraphe « Dépréciation des *Goodwill* et immobilisations » de la note 3.5 de l'annexe aux comptes consolidés, OVH Groupe réalise un test de dépréciation sur les *Goodwill* et immobilisations à durée d'utilité indéterminée et des immobilisations en cours annuellement et lorsqu'il existe un indice de perte de valeur.

À cet effet, les actifs sont regroupés au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle ils appartiennent représentant le plus petit groupe d'actifs pour lequel il existe des flux de trésorerie identifiables indépendants.

Les UGT au sein d'OVH Groupe sont au nombre de 4 : *Baremetal* et *Hosted Private Cloud* (ces 2 UGT sont rassemblées au sein du segment *Private Cloud*), *Public Cloud* et *Webcloud & Other*.

Ce test de dépréciation se fonde sur la valeur d'utilité de chaque unité génératrice de trésorerie (UGT), déterminée comme étant la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs générés par l'utilisation des actifs. La détermination de la valeur d'utilité fait appel à des jugements et estimations de la part de la Direction décrits dans les notes 3.4 et 4.12 de l'annexe aux comptes consolidés.

En effet, les flux de trésorerie sont issus du processus budgétaire du Groupe pour l'exercice suivant l'exercice en cours. Pour les 2 années suivantes, les flux de trésorerie sont issus du business plan du Groupe, puis font l'objet d'extrapolations sur une période additionnelle de 4 années afin de tenir compte de la croissance du groupe avant l'atteinte de l'année normative sur laquelle est appliqué un taux de croissance à l'infini. Ce dernier est défini en fonction des prévisions de croissance du marché des analystes. Les hypothèses retenues pour réaliser ces flux prévisionnels sont basées sur les hypothèses opérationnelles de croissance définies par la direction du Groupe.

Les flux de trésorerie sont actualisés au coût moyen pondéré du capital du secteur pour chaque UGT.

Nous avons considéré que l'évaluation des *Goodwill* et des immobilisations à durée d'utilité indéterminée et des immobilisations en cours constitue un point clé de l'audit compte tenu de la sensibilité aux hypothèses retenues par la Direction et du montant significatif des immobilisations incorporelles, corporelles et des *goodwill* dans les comptes consolidés.

Procédures d'audit mises en œuvre face au risque identifié

Nous avons analysé les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation réalisés sur les UGT.

En outre, nous avons réalisé les procédures suivantes sur le test de dépréciation de chaque UGT :

- comparaison des flux de trésorerie prévisionnels de l'exercice 2027 avec le budget 2027 approuvé par le Conseil d'administration ;
- appréciation, avec l'appui de nos spécialistes en évaluation :
  - de la cohérence des hypothèses opérationnelles retenues (Revenu, EBITDA et Capex) sur les 7 années du modèle et la valeur terminale, avec les résultats réalisés sur l'exercice 2026 et les prévisions de croissance du marché mondial du Cloud ;
  - du caractère raisonnable du taux d'actualisation et du taux de croissance à l'infini retenus par rapport à des sociétés comparables et prévisions d'analystes ;
  - du caractère approprié du modèle de valorisation ;
- rapprochement des données d'actifs nets utilisées pour réaliser les tests de dépréciation avec la comptabilité et test d'exactitude arithmétique du modèle de valorisation ;
- réalisation de nos propres calculs de sensibilité sur les hypothèses clés, pour corroborer les analyses effectuées par la Direction et apprécier les impacts éventuels d'une variation significative de ces hypothèses sur les conclusions des tests de dépréciation.

Nous avons également apprécié le caractère approprié de l'information donnée dans les notes 3.5 et 4.12 de l'annexe des comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président Directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société OVH Groupe par l'assemblée générale du 10 janvier 2018 pour le cabinet KPMG S.A. et par les statuts du 13 octobre 2011 pour le cabinet Grant Thornton.

Au 31 août 2026, le cabinet KPMG S.A. était dans la 9ème année de sa mission sans interruption et le cabinet Grant Thornton dans la 15ème année, dont, pour chaque cabinet, cinq années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris la Défense et Neuilly-sur-Seine, le 26 octobre 2026

Les commissaires aux comptes

KPMG S.A.		**Grant Thornton** **Membre français de Grant Thornton International**	
Jacques Pierre	Stéphanie Ortega	Pascal Leclerc	Ludivine Mallet
Associé	*Associée*	*Associé*	*Associée*

5.3 Comptes annuels de la Société

5.3.1 États financiers

Bilan Actif

(en milliers d'euros)	Montant brut	Amort. prov	Montant net 31/08/2026	Montant net 31/08/2025
Capital souscrit non appelé	0		0	0
Frais d'établissement	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles	**30**	**30**	**0**	**0**
Frais de développement	0	0	0	0
Concessions, brevets et droits similaires	30	30	0	0
Fonds commercial	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	**0**	**0**	**0**	**0**
Terrains	0	0	0	0
Constructions	0	0	0	0
Installations techniques, matériel	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	0	0	0	0
Immobilisations financières	**1 607 542**	**3 658**	**1 603 884**	**1 421 069**
Participations	0	0	0	0
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	683 802	3 653	680 149	575 920
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	917 847	0	917 847	841 624
Autres immobilisations financières	5 893	5	5 888	3 525
Actif immobilisé	**1 607 572**	**3 688**	**1 603 884**	**1 421 069**
Stocks et encours	**0**	**0**	**0**	**0**
Matières premières, approvisionnements	0	0	0	0
En-cours de production	0	0	0	0
Produits finis	0	0	0	0
Marchandises	0	0	0	0
Avances et acomptes versés sur commandes	0	0	0	0
Créances	**211 396**	**1 203**	**210 194**	**234 849**
Créances clients et comptes rattachés	8 630	0	8 630	2 222
Autres créances	202 158	1 203	200 955	231 706
Charges constatées d'avance	608	0	608	921
Capital souscrit et appelé, non versé	0	0	0	0
Divers	**14 252**	**0**	**14 252**	**9 665**
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	7 488
dont actions propres :				
Disponibilités	14 252	0	14 252	2 177
Actif circulant	**225 648**	**1 203**	**224 445**	**244 514**
Frais d'émission d'emprunt	13 918		13 918	17 587
Prime de remboursement	0		0	0
Écarts de conversion actif et différences d'évaluation – Actif	8 667		8 667	10 945
TOTAL GÉNÉRAL	**1 855 805**	**4 890**	**1 850 915**	**1 694 116**

Bilan passif

(en milliers d'euros)	31/08/2026	31/08/2025
Capital social ou individuel *(dont versé : 153 459)*	153 459	151 652
Primes d'émission, de fusion, d'apport…	133 335	106 842
Écarts de réévaluation et d'équivalence *(dont écart d'équivalence)*	0	0
Réserve légale	19 073	19 073
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0
Réserves réglementées *(dont réserve des prov. fluctuation des cours)*	0	0
Autres réserves *(dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes)*	7 358	7 358
Total réserves	**26 431**	**26 431**
Report à nouveau	17 692	37 709
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (BÉNÉFICE OU PERTE)	**54 789**	**(20 017)**
Subventions d'investissement	0	0
Provisions réglementées	500	381
Total capitaux propres (I)	**386 206**	**302 997**
Produit des émissions de titres participatifs	0	0
Avances conditionnées	0	0
Total autres fonds propres (II)	**0**	**0**
Provisions pour risques	11 386	10 945
Provisions pour charges	0	7 488
Total provisions pour risques et charges (III)	**11 386**	**18 434**
Emprunts obligataires convertibles	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 208 551	1 158 908
Emprunts et dettes financières divers *(dont emprunts participatifs)*	205 155	172 777
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 155	3 835
Dettes fiscales et sociales	6 149	9 069
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	11	0
Autres dettes	21 972	18 349
Produits constatés d'avance	0	0
Total dettes (IV)	**1 445 994**	**1 362 938**
Écart de conversion et différences d'évaluation – Passif (V)	7 328	9 747
TOTAL GÉNÉRAL – PASSIF (I À V)	**1 850 915**	**1 694 116**

Compte de résultat

	31/08/2026			31/08/2025
(en milliers d'euros)	**France**	**Exportation**	**Total N**	**Total N-1**
Ventes de marchandises	0	0	0	0
Production vendue (biens et services)	21 382	0	21 382	34 023
Chiffres d'affaires net	**21 382**	**0**	**21 382**	**34 023**
Production stockée			0	0
Production immobilisée			0	0
Subventions d'exploitation				0
Subventions			0	
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			55	19 660
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			0	
Autres produits			1	23
Total des produits d'exploitation (I)			**21 438**	**53 705**
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			0	0
Variation de stock (marchandises)			0	0
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			0	(4)
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			0	0
Autres achats et charges externes			10 654	34 383
Impôts, taxes et versements assimilés			437	306
Salaires			5 720	6 213
Cotisations sociales			2 364	10 342
Dotations d'exploitation – sur immobilisations : dotations aux amortissements			0	5 953
Dotations d'exploitation – sur immobilisations : dotations aux provisions			0	0
Dotations d'exploitation – sur actif circulant : dotations et dépréciations			0	0
Dotations d'exploitation – pour risques et charges : dotations aux provisions			2 719	1 257
Valeur comptable des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			0	0
Autres charges			428	324
Total des charges d'exploitation (II)			**22 322**	**58 775**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			**(884)**	**(5 070)**
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			**0**	**0**
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			**0**	**0**
Produits financiers de participations			0	0
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			37 828	22 823
Autres intérêts et produits assimilés			7 647	14 003
Reprises sur dépréciations et provisions			68 946	11 142
Différences positives de change			7 514	22 246
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie			0	0
Produits de cessions d'immobilisations financières			6 274	0
Total des produits financiers (V)			**128 209**	**70 215**

Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	12 341	10 946
Intérêts et charges assimilées	51 166	45 270
Différences négatives de change	6 536	34 157
Valeur comptable des immobilisations financières cédées	4 857	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
Total des charges financières (VI)	**74 900**	**90 374**
Résultat financier	**53 309**	**(20 159)**
Résultat courant avant impôts (I - II + III - IV + V - VI)	**52 425**	**(25 229)**
Produits exceptionnels	0	595
Total des produits exceptionnels (VII)	**0**	**595**
Charges exceptionnelles	120	523
Total des charges exceptionnelles (VIII)	**120**	**523**
Résultat exceptionnel (VII - VIII)	**(120)**	**73**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	0	0
Impôts sur les bénéfices (X)	(2 484)	(5 139)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	**149 647**	**124 515**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	**94 857**	**144 532**
BÉNÉFICE OU PERTE (TOTAL DES PRODUITS – TOTAL DES CHARGES)	**54 789**	**(20 017)**

5.3.2 Annexes

Note 1	Faits caractéristiques de l'exercice	293	Note 5	Informations relatives au bilan passif	300
Note 2	Événements significatifs survenus depuis la clôture de l'exercice	293	Note 6	Informations relatives au compte de résultat	303
Note 3	Règles et méthodes comptables	294	Note 7	Informations diverses	305
Note 4	Informations relatives au bilan actif	296	Note 8	Comptes publiés 2025	308

Note 1 Faits caractéristiques de l'exercice

Les comptes de l'exercice ci-après couvrent la période du 1er septembre 2025 au 31 août 2026, soit une durée de 12 mois. Au 31 août 2026, le total bilan est de 1 850 915 milliers d'euros et le chiffre d'affaires est de 21 382 milliers d'euros.

1.1 Offre d'actionnariat réservée aux salariés

Depuis l'exercice 2023, le Groupe propose à ses salariés de souscrire à une offre d'actionnariat réservée aux employés du Groupe (*Employee Shareplan 2022* ou « ESP 2022 »). Cette offre s'adresse aux employés du Groupe en France et à l'international, en tenant compte d'un abondement pris en charge par la Société. Cette offre a été reconduite au cours de l'exercice 2026, selon les mêmes conditions.

1.2 Attribution d'actions gratuites

L'assemblée générale mixte du 14 octobre 2021 a autorisé le Conseil d'administration à accorder des actions à un nombre d'employés défini à une ou plusieurs occasions et dans une période de 18 mois, soumis à des conditions de performances et de présence.

Le Conseil d'administration a approuvé ces termes et conditions ainsi que la liste des bénéficiaires :

- en date du 20 décembre 2023 pour le plan accordé en décembre 2023 (LTIP2) ;
- en date du 6 février 2025 pour le plan accordé en février 2025 (LTIP3) ;
- en date du 18 décembre 2025 pour le plan accordé en décembre 2025 (LTIP4).

1.3 Acquisition de SEALD

Le 7 janvier 2026, OVH Groupe SA a conclu l'acquisition de 100 % de la société française Seald, solution de chiffrement de bout en bout protégeant les données sensibles dans les applications, les fichiers, les messages et les bases de données. Cette solution permet de protéger les données tout au long de leur cycle de vie, y compris lorsqu'elles sont en transit, stockées ou traitées par le serveur *backend*. Le prix d'acquisition des titres s'élève à 2 190 milliers d'euros.

1.4 Création LAB IA

1.4.1 Constitution de la société OVH IA (ext OCT2)

Le Groupe crée ainsi son lab IA pour proposer de nouveaux services à ses clients basés sur les LLM.

La société OVH Groupe SA a acquis les titres de la société OVH IA le 18 mars 2026 auprès de la société OVH SAS.

1.4.2 Acquisition de la société Lingua Custodia

Le 25 mars 2026, OVH Groupe SA a acquis la société Lingua Custodia en agissant au nom et pour le compte d'OVH IA, cette société développe des moteurs d'intelligence artificielle et des grands modèles de langage (LLM) spécialisés dans le secteur financier et vient renforcer l'offre du Groupe.

Le prix d'acquisition des titres est de 7 744 milliers d'euros.

1.4.3 Acquisition de la société GLADIA

Le 31 juillet 2026, OVH Groupe SA a acquis la société GLADIA SAS et la société MYQUANT SAS, ces acquisitions visent à renforcer l'expertise du Groupe dans l'IA générative multimodale et agentique.

Le prix d'acquisition des titres GLADIA est de 23 963 milliers d'euros.

Le prix d'acquisition des titres de MYQUANT SAS est de 5 063 milliers d'euros.

Note 2 Événements significatifs survenus depuis la clôture de l'exercice

La Société a reçu en date du 17 septembre 2026 un avis de vérification de comptabilité portant sur les exercices 2023, 2024 et 2025.

À la date d'arrêté des présents comptes, les opérations de contrôle débutent et aucun élément ne permet de quantifier l'impact financier d'un éventuel redressement.

Aucun ajustement n'a donc été apporté aux états financiers clos au 31 août 2026.

Note 3 Règles et méthodes comptables

3.1 Méthodes d'évaluation

Les présents comptes ont été établis en conformité avec les dispositions du règlement ANC N° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement de l'ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers.

Les comptes de l'exercice clos au 31 août 2026 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement. Les incidences du nouveau règlement sur les états financiers de la Société sont présentées dans la note 3.2 « Changement de méthode comptable ».

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

- L'entité déroge-t-elle aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels ? **Non**
- La durée de l'exercice comptable est-elle de 12 mois ? **Oui**
- Date de clôture de l'exercice : **31/08/2026**

3.1.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif, selon la nature des biens, et en fonction de la durée de vie prévue. Logiciels et progiciels : linéaire 3 ans.

3.1.2 Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition qui comprend le coût d'achat et les frais d'acquisition éventuels.

Les frais d'acquisition des titres de participation font l'objet d'un amortissement dérogatoire.

Chaque année, le total des investissements nets de dépréciation est comparé à la situation nette de l'entité. Si la situation nette est supérieure au total des investissements nets de dépréciation, aucune dépréciation n'est constatée.

Si la situation nette est inférieure à la valeur des titres de participation, ceux-ci sont alors évalués avec la méthode de multiple d'EBITDA (calculé sur l'ensemble des entités du groupe OVHcloud) et en fonction des perspectives d'activité.

Si la valeur obtenue est supérieure à la valeur des titres, il n'y a pas lieu de comptabiliser une dépréciation ; dans le cas contraire, une dépréciation sera inscrite dans les comptes, complétée le cas échéant par une provision pour dépréciation des comptes courants et une provision pour risques et charges.

3.1.3 Créances

Les créances sont valorisées à la valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3.1.4 Impôts sur les bénéfices

La société OVH Groupe est la tête d'un groupe d'intégration fiscale.

Les sociétés intégrées fiscalement sont :

- MEDIABC SAS ;
- OVH SAS ;
- OVH Groupe SA (tête de Groupe) ;
- OVH IA ;
- OCT1.

L'impôt sur les sociétés est comptabilisé en tenant compte de l'intégration fiscale.

3.2 Changements de méthode comptable

Les comptes de l'exercice clos le 31 août 2025 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles. En revanche, des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative « 31-08-2025 », entre des lignes de bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers.

La Société applique pour la première fois le règlement ANC N° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, modifiant le règlement ANC N° 2014-03 relatif au plan comptable général. Il est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Ce changement de réglementation comptable constitue un changement de méthode comptable. Les dispositions du règlement ANC N° 2022-06 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

En particulier, le règlement introduit les changements suivants, d'application prospective :

- introduction d'une nouvelle définition du résultat exceptionnel. Ainsi, à compter du 1er septembre 2025, les opérations comptabilisées dans le résultat exceptionnel portent sur :
  - **a)** les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel,
  - **b)** les écritures d'origine fiscale (notamment les dotations aux amortissements dérogatoires), les changements de méthode comptable comptabilisés en résultat pour des raisons fiscales et les corrections d'erreurs (sauf si elles corrigent une écriture ayant été directement imputée sur les capitaux propres) ;
- suppression des écritures de transfert de charges ;
- comptabilisation en résultat financier de la dotation aux amortissements des frais d'émission d'emprunt.

Le bilan et le compte de résultat, qui intègrent l'exercice 2025 à titre de comparaison, sont donc présentés conformément aux nouveaux modèles figurant dans le règlement ANC N° 2022-06. Les comptes arrêtés et publiés au titre de l'exercice 2025 sont présentés pour rappel en note annexe 8.

3.2.1 Présentation des impacts sur l'exercice 2026 de l'application du nouveau règlement ANC n° 2022-06

(en milliers d'euros)	31/08/2026 selon ANC 2022-06	[A] (1)	[B] (2)	[C] (3)	[D] (4)	[E] (5)	31/08/2026 selon ANC 2014-03
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	(55)	(87)					(142)
Salaires	5 720	87					5 807
Autres charges	428		(29)				400
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	2 719			3 669			6 388
1. Résultat d'exploitation (I - II)	**(884)**	**0**	**(29)**	**3 669**	**0**	**0**	**(4 525)**
2. Résultat financier (V - VI)	**53 309**	**0**	**0**	**(3 669)**	**1 417**	**(104)**	**55 665**
Produits de cessions d'immobilisations financières	(6 274)				6 274		0
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	4 857				(4 857)		0
Dotations financières aux amortissements et provisions	12 341			(3 669)			8 672
Intérêts et charges assimilées	51 166					(226)	50 940
Autres intérêts et produits assimilés	(7 647)					122	(7 525)
3. Résultat courant avant impôts (I - II + III - IV + V - VI)	**52 425**	**0**	**(29)**	**0**	**1 417**	**(104)**	**51 141**
Produits exceptionnels (VII)	0				(6 274)	(122)	(6 395)
Charges exceptionnelles (VIII)	120		29		4 857	226	5 231
4. Résultat exceptionnel (VII - VIII)	**(120)**	**0**	**29**	**0**	**(1 417)**	**104**	**1 164**

(1) Transfert de charges d'exploitation relatif aux avantages en nature.
(2) Pénalités non déductibles.
(3) Frais d'émission d'emprunt
(4) Plus-value sur cession de titres OVH IA.
(5) Bonis sur rachat d'actions propres.

3.2.2 Reclassements et regroupements effectués au titre de l'exercice clos le 31 août 2025

Afin de présenter le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent selon les nouveaux modèles, des reclassements entre les rubriques des postes du bilan ou du compte de résultat comparatifs ont été effectués.

- Les immobilisations incorporelles en cours sont regroupées avec les avances et acomptes.
- Les provisions, qui étaient présentées sur une seule ligne, sont désagrégées en distinguant les provisions pour risques et les provisions pour charges.
- La ligne « Charges constatées d'avance » est remontée entre la rubrique des « Créances » et celle des « Valeurs mobilières de placement ».
- Les transferts de charges d'exploitation sont présentés dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions ».
- Les charges et produits exceptionnels sont regroupés sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles ».

Postes impactés *(en milliers d'euros)*	**31/08/2025 (retraitées en présentation)**	**31/08/2025 (publiées)**
Actif		
Créances (CCA)	234 849	233 928

Note 4 Informations relatives au bilan actif

4.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

4.1.1 Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice

		Augmentations			Diminutions			
(en milliers d'euros)	Au 31/08/2025	Virement de poste à poste	Virement provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Virement de poste à poste	Cession	Mises hors service	Au 31/08/2026
Frais d'établissement	0	0	0	0	0		0	0
Frais de développement	0	0	0	0	0		0	0
Concessions, brevets et droits similaires	0	0	0	0	0		0	0
Autres immobilisations incorporelles (1)	30	0	0	0	0		0	30
Total 1 Incorporelles	**30**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**30**
Terrains	0	0	0	0	0		0	0
Constructions sur sol propre	0	0	0	0	0		0	0
Constructions sur sol d'autrui	0	0	0	0	0		0	0
Constructions installations, agencements…	0	0	0	0	0		0	0
Installations générales et agencements	0	0	0	0	0		0	0
Installations techniques, matériels et outillages	0	0	0	0	0		0	0
Matériel de transport	0	0	0	0	0		0	0
Matériel de bureau et informatique, mobilier	0	0	0	0	0		0	0
Emballages récupérables et divers	0	0	0	0	0		0	0
Total 2 Corporelles	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0	0		0	0
Total 3 Encours Corporelles	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Acomptes	0	0	0	0	0		0	0
TOTAL	**30**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**30**

(1) Dont logiciels 30 milliers d'euros.

4.1.2 Tableau des amortissements

				Augmentations	Diminutions		
(en milliers d'euros)	Durée d'utilisation	Mode d'amortis-sement	Au 31/08/2025	Dotations	Éléments cédés	Éléments mis hors service	Au 31/08/2026
Frais d'établissement et de développement	3-10 ans	Linéaire	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	3 ans	Linéaire	30	0	0	0	30
Total 1			**30**	**0**	**0**	**0**	**30**
Terrains			0	0	0	0	0
Constructions	10 à 30 ans	Linéaire	0	0	0	0	0
Installations générales et agencements	10 à 20 ans	Linéaire	0	0	0	0	0
Installations techniques, matériels et outillages	5 à 10 ans	Linéaire	0	0	0	0	0
Matériel de transport	4 ans	Linéaire	0	0	0	0	0
Matériel de bureau informatique, mobilier	3 à 10 ans	Linéaire	0	0	0	0	0
Total 2			**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
TOTAL			**30**	**0**	**0**	**0**	**30**

4.2 Immobilisations financières

▸ Tableau des mouvements de l'exercice

(en milliers d'euros)	Valeur brute au 31/08/2025	Acquisitions et virements de poste à poste	Cessions et virements de poste à poste	Valeur brute au 31/08/2026	Provision	Valeur nette au 31/08/2026
Participations évaluées par mise en équivalence	0	0	0	0	0	0
Autres participations (1)	637 573	46 229	0	683 802	3 653	680 149
Autres titres immobilisés	0	0	0	0	0	0
Prêts et autres immobilisations financières (2)	845 150	117 943	39 353	923 740	5	923 735
TOTAL	**1 482 723**	**164 171**	**39 353**	**1 607 542**	**3 658**	**1 603 884**

(1) Une reprise de provision pour dépréciation de 58 000 milliers d'euros a été comptabilisée sur les titres de la société OVH Holding US.
(2) Le poste « prêts » est relatif aux contrats de financement sous la forme de « Loan Facilities Agreement », accordés par la société OVH Groupe à certaines filiales détenues directement ou indirectement, dont principalement OVH SAS (653 474 milliers d'euros). Le reclassement des comptes courants en prêt à long terme est de 74 681 milliers d'euros.

Le poste « Groupe et associés » comprend la trésorerie mise à disposition dans les filiales dans le cadre d'un contrat de *Daily Loans and Investments – cash management centralization*. Le compte courant de centralisation du cash évolue en fonction des besoins en trésorerie ou de la trésorerie générée par les entités du Groupe.

Filiales	Plafond de financement 31/08/2025	Plafond de financement 31/08/2026	En cours au 31/08/2025 en milliers de devise (hors intérêts courus)	En cours au 31/08/2026 en milliers de devise (hors intérêts courus)
OVH SAS	800 000 kEUR	800 000 kEUR	603 000	653 474
Data Center Limburg	80 000 kEUR	80 000 kEUR	72 500	78 300
Data Center Erith	60 000 kEUR	60 000 kEUR	42 900	44 050
Data Center Ozarow	35 000 kEUR	35 000 kEUR	23 100	25 620
Data Center Sydney	30 000 kEUR	30 000 kEUR	15 800	16 070
Data Center Sydney	10 000 kAUD	3 000 kAUD	800	860
Data Center Sydney	7 000 kUSD	7 000 kUSD	600	590
Data Center Singapour	30 000 kEUR	30 000 kEUR	21 900	20 490
Data Center Singapour	10 000 kUSD	10 000 kUSD	5 300	5 310
OVH Holding Canada	50 000 kEUR	70 000 kEUR	53 000	55 450
Data Center Erith	10 000 kGBP	10 000 kGBP		
Data Center Ozarow	40 000 kPLN	40 000 kPLN		
Data Center Italie		20 000 kEUR		12 200

4.3 Tableau des filiales et participations

Filiales	Monnaie locale	Date du dernier exercice	Capital (monnaie locale)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (monnaie locale)	Quote-part du capital détenu	Valeur des titres (Brute) (en euros)	Valeur des titres (Nette) (en euros)	Prêts et avances consentis (en euros)	Montant des cautions et avals (en euros)	CA HT du dernier exercice écoulé (en euros)	Résultat du dernier exercice clos (en euros)	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice (en euros)
OVH SAS	EUR	31/08/2026	52 903 843 EUR	74 414 381,27 EUR	100 %	332 685 816	332 685 816	49 655 486	-	1 026 200 892	26 871 952	-
OVH HOLDING CANADA	CAD	31/08/2026	36 306 000 CAD	(8 221 418,34) CAD	100 %	26 256 407	26 256 407	26 549 486	-	-	3 268 024	-
OVH HOLDING US	USD	31/08/2026	259 750 092 USD	(2 171 093,86) USD	100 %	254 306 075	254 306 075	-	-	-	1 350 196	-
OVH INDIA TECH R&D	INR	31/08/2026	10 000 INR	121 140 968,19 INR	100 %	84	84	29 168	-	2 457 086	2 140	-
OVH DATA CENTER INDIA	INR	31/08/2026	330 000 000 INR	(58 601 117,32) INR	99,99 %	4 173 043	4 173 043	43 327	-	1 769 253	(1 045 944)	-
NFA GROUP	USD	31/08/2026	1 500 USD	1 953 426,00 USD	100 %	20 121 588	16 468 588	-	-	3 207 000	753 870	-
OVH IA	EUR	31/08/2026	15 001 000,00 EUR	(10) EUR	100 %	15 001 000	15 001 000	-	-	-	(185 267)	-
SEALD	EUR	31/08/2026	1 483 171,32 EUR	(1 207 014,34) EUR	100 %	2 190 650	2 190 650	-	-	101 674	(61 708)	-
DC BRÉSIL	BRL	31/08/2026	65 000 BRL		100 %	10 829	10 829	-	-	-	-	-
MYQUANT	EUR	31/08/2026	7 837 020 EUR		100 %	5 063 259	5 063 259	-	-	-	-	-
GLADIA	EUR	31/08/2026	18 709 232,00 EUR	(7 858 925,00) EUR	69,87 %	23 963 132	23 963 132	-	-	1 856 372	(3 548 315)	-

NB : Les données sont issues du système de reporting interne.
Le chiffre d'affaires et les résultats annuels des filiales étrangères présentes dans le tableau ont été convertis sur la base des taux de clôture au 31/08/2026.

4.4 État des échéances des créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances détenues par la Société s'élèvent à 1 135 136 milliers d'euros en valeur brute au 31 août 2026 et se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an
Actif immobilisé	**923 740**	**5 893**	**917 847**
Créances rattachées à des participations	0	0	0
Prêts	917 847	0	917 847
Autres immobilisations financières	5 893	5 893	0
Actif circulant	**211 396**	**36 392**	**175 004**
Clients	8 630	8 630	0
Clients douteux	0	0	0
Personnel et comptes rattachés	0	0	0
Organismes sociaux	0	0	0
État : impôts et taxes diverses	27 154	27 154	0
Groupe et associés	175 004	0	175 004
Débiteurs divers	0	0	0
Charges constatées d'avance	608	608	0
TOTAL	**1 135 136**	**42 285**	**1 092 851**
Montants des prêts accordés en cours d'exercice	74 681		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	1 453		

4.5 Créances clients et comptes rattachés

Créances *(en milliers d'euros)*	**Montant brut**	**Provision**	**Net au 31/08/2026**	**Net au 31/08/2025**
Créances clients et comptes rattachés	8 630	0	8 630	2 222
Autres créances (1)	202 158	1 203	200 955	231 706
Capital souscrit et appelé, non versé	0	0	0	0
TOTAL	**210 788**	**1 203**	**209 585**	**233 928**

Les créances clients sont enregistrées à leur valeur nominale.
(1) Les « Autres créances » sont principalement composées de :
- *créances d'IS : 25 117 milliers d'euros ;*
- *comptes courants débiteurs : 175 004 milliers d'euros (« daily loans » envers les filiales du Groupe) ;*
- *TVA : 2 035 milliers d'euros.*

4.6 Produits à recevoir

Le montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan s'élève à :

(en milliers d'euros)	**Au 31/08/2026**	**Au 31/08/2025**
Rabais, remises, ristournes à obtenir	0	0
Intérêts courus sur prêts	6 585	3 667
Clients – Factures à établir	12 801	12 151
États – Produits à recevoir	0	0
Intérêts courus sur compte courant	1 461	2 016
TOTAL	**20 847**	**17 834**

Le poste Clients « Factures à établir » est relatif à des créances intragroupes pour 12 801 milliers d'euros.

4.7 Comptes de régularisation

4.7.1 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 608 milliers d'euros.

(en milliers d'euros)	**Au 31/08/2026**	**Au 31/08/2025**
Charges d'exploitation	608	921
Charges financières	0	0
Charges exceptionnelles	0	0
TOTAL	**608**	**921**

4.7.2 Écarts de conversion

(en milliers d'euros)	**Écart actif**
Diminution des créances	7 671
Augmentation des dettes	997
TOTAL	**8 667**

(en milliers d'euros)	**Écart passif**
Diminution des dettes	129
Augmentation des créances	7 200
TOTAL	**7 328**

4.7.3 Frais d'émission d'emprunt

Au 31 août 2026, l'amortissement des frais d'émission d'emprunt constaté au compte de résultat s'élève à 3 669 milliers d'euros, soit un solde de frais d'émission d'emprunt à l'actif du bilan de 13 918 milliers d'euros.

4.8 Créances sur les entreprises liées

(en milliers d'euros)	Au 31/08/2026	Au 31/08/2025
Créances rattachées à des participations	0	0
Autres titres immobilisés	0	0
Prêts	917 847	841 624
Créances clients et comptes rattachés	8 630	2 222
Autres créances	175 004	209 276
TOTAL GROUPE ET ASSOCIÉS	**1 101 481**	**1 053 122**

Note 5 Informations relatives au bilan passif

5.1 Capitaux propres

5.1.1 Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	31/08/2025	+	-	31/08/2026
Capital	151 652	1 807	0	153 459
Prime d'émission	39 554	26 494	0	66 048
Réserves spéciales	67 287	0	0	67 287
Réserve légale	19 073	0	0	19 073
Autres réserves	7 358	0	0	7 358
Report à nouveau	37 709		20 017	17 692
Résultat	(20 017)	54 789	(20 017)	54 789
Subventions d'investissement	0	0	0	0
Provisions réglementées	380	120	0	500
Autres	0	0	0	0
TOTAL	**302 996**	**83 210**	**0**	**386 206**

Affectation du résultat de l'exercice 2025

La perte de l'exercice clos le 31 août 2025 a été affectée en totalité au report à nouveau.

5.1.2 Composition du capital social

	Nombre d'actions	Valeur nominale *(en euro)*	Valeur en capital *(en milliers d'euros)*
POSITION DÉBUT D'EXERCICE			
Actions ordinaires	151 651 536	1	151 652
Actions de préférence			
MOUVEMENTS			
Actions ordinaires	1 807 186	1	1 807
Actions de préférence			
POSITION FIN D'EXERCICE	**153 458 722**	**1**	**153 459**

Capital social au 31 août 2026

Le capital social est composé de 153 458 722 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 euro.

Une augmentation de capital de 1 807 186 actions a été effectuée le 28 juillet 2026 suite à l'acquisition de GLADIA SAS.

5.2 État des provisions

Le détail des provisions par nature est le suivant :

(en milliers d'euros)	Au 31/08/2025	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Au 31/08/2026
Provisions pour litiges (1)	0	577	0		577
Provisions pour pertes de change (renvoi § 4.7.2)	10 945	8 667	10 945		8 667
Autres provisions pour risques et charges (2)	7 488	2 142	7 488		2 142
TOTAL	**18 434**	**11 386**	**18 434**	**0**	**11 386**

(1) La dotation d'un montant de 577 milliers d'euros correspond à un litige prud'homal.
(2) La dotation d'un montant de 2 142 milliers d'euros correspond à la contribution patronale calculée sur la base du LTIP2.

5.3 État des échéances des dettes

Dettes *(en milliers d'euros)*	Montant brut fin ex.	Moins de 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	**0**	**0**	**0**	**0**
Autres emprunts obligataires	0	0	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
à 1 an maximum à l'origine				
à plus de 1 an à l'origine	1 208 551	75 218	633 333	500 000
Emprunts et dettes financières divers (1)	**0**			
Fournisseurs et comptes rattachés	4 155	4 155	0	0
Personnel et comptes rattachés	2 606	2 606	0	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	**1 186**	**1 186**	**0**	**0**
État et autres collectivités publiques :				
impôts sur les bénéfices	0	0	0	0
taxe sur la valeur ajoutée	2 133	2 133	0	0
obligations cautionnées	0	0	0	0
autres impôts et comptes rattachés	224	224	0	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	**11**	**11**	**0**	**0**
Groupe et associés (2)	**205 155**		**205 155**	**0**
Autres dettes	21 972	21 972	0	0
Dette rep. de titres emp. ou remis en garantie	**0**	**0**	**0**	**0**
Produits constatés d'avance	0	0	0	0
TOTAL	**1 445 993**	**107 505**	**838 488**	**500 000**

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice *478 828*
Emprunts remboursés en cours d'exercice *429 185*
(2) Montants des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques.

Les dettes principales du Groupe sont désormais composées de :

- 500 000 milliers d'euros d'obligations seniors non garanties à 4,75 % avec une échéance à 2031, conclues le 5 février 2025. Cette émission inaugurale permet à OVHcloud de diversifier ses sources de financement et vient refinancer une partie de la dette existante du Groupe ;
- un financement bancaire vert *(Green Loan)* de 450 000 milliers d'euros, avec une échéance à 2030, obtenu à la suite du respect de l'ensemble des critères de contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique pour la catégorie Traitement de données, hébergement et activités connexes, ainsi que les principes *Do No Significant Harm* (« DNSH ») et les garanties sociales minimales ;
- une ligne de crédit bancaire tirable « multi-purpose » de 200 000 milliers d'euros (non tirée à ce jour), conclue le 16 janvier 2025 avec une échéance à 2030 ;
- ainsi que d'un emprunt historique auprès de la Banque européenne d'investissement de 200 000 milliers d'euros, conclu fin 2022.

5.4 Dettes fournisseurs et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	Au 31/08/2026	Au 31/08/2025
Fournisseurs	636	235
Fournisseurs factures non parvenues	3 519	3 600
TOTAL DETTES FOURNISSEURS	**4 155**	**3 835**

5.5 Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

(en milliers d'euros)	Au 31/08/2026	Au 31/08/2025
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 519	3 600
Dettes fiscales et sociales	5 865	4 721
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	9 051	8 907
Emprunts et dettes financières divers (dt empr. partic.)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	11	0
Autres dettes		
COMPTES DE RÉGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	**18 445**	**17 228**

5.6 Dettes envers les entreprises liées

Les montants concernant les entreprises liées correspondent à :

(en milliers d'euros)	Au 31/08/2026	Au 31/08/2025
Dettes/sociétés affiliées consolidées	227 127	172 777
Fournisseurs Groupe	(552)	165
Factures non parvenues		
Avoirs à établir		
TOTAL	**226 575**	**172 942**

Note 6 Informations relatives au compte de résultat

6.1 Ventilation du montant net du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2026 se ventile de la façon suivante :

	Exercice 2026			Exercice 2025
(en milliers d'euros)	France	CEE + Export	Total	Total
Ventes de marchandises	0	0	0	0
Production vendue de biens	0	0	0	0
Production vendue de services	21 382	0	21 382	34 023
CHIFFRE D'AFFAIRES	**21 382**	**0**	**21 382**	**34 023**
%	100,00 %	0,00 %	100 %	

Le chiffre d'affaires est relatif à la facturation des « management fees » envers les sociétés du Groupe.

6.2 Autres produits d'exploitation

(en milliers d'euros)	Au 31/08/2026	Au 31/08/2025
Production stockée	0	0
Production immobilisée	0	0
Autres produits divers de gestion et subvention d'exploitation	1	23
Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions	55	19 660
TOTAL	**56**	**19 683**

6.3 Autres achats et charges externes

(en milliers d'euros)	Au 31/08/2026	Au 31/08/2025
Autres achats et charges externes (1)	10 654	34 383
TOTAL	**10 654**	**34 383**

(1) Les autres achats et charges externes se décomposent principalement comme suit :
- *assurance pour 3 999 milliers d'euros ;*
- *honoraires pour 5 419 milliers d'euros ;*
- *frais de recrutement pour 335 milliers d'euros.*

6.4 Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice s'élève à 53 309 milliers d'euros et s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Exercice 31/08/2026	Exercice 31/08/2025
Produits financiers	**128 209**	**70 215**
Produits financiers de participations	0	0
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (1)	37 828	22 823
Autres intérêts et produits assimilés	7 647	14 003
Reprises sur provisions (2)	68 946	11 142
Différences positives de change	7 514	22 246
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
Produits de cessions d'immobilisations financières	6 274	0
Charges financières	**74 900**	**90 374**
Dotations financières aux amortissements et provisions (3)	12 341	10 946
Intérêts et charges assimilées	51 166	45 270
Différences négatives de change	6 536	34 157
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	4 857	0
Charges sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
RÉSULTAT FINANCIER	**53 309**	**(20 159)**

(1) Intérêts sur comptes courants et prêts intragroupes revolving dont produits financiers avec les sociétés liées : 37 828 milliers d'euros.
(2) Le montant des reprises sur amortissements et provisions est composé en 2026 de :
- *reprise de provisions pour perte de change latente pour 10 945 milliers d'euros ;*
- *reprise de provisions pour dépréciation de 58 000 milliers d'euros sur les titres de la société OVH Holding US.*

(3) Le montant des dotations financières aux amortissements et provisions est composé en 2026 de :
- *dotation pour perte de change latente pour 8 667 milliers d'euros ;*
- *dotation pour frais d'émission d'emprunt pour 3 669 milliers d'euros.*

Le coût de l'endettement financier inclut les charges d'intérêts liées aux emprunts et dettes financières, les frais d'emprunt étalés sur la période.

Au 31 août 2026 et 2025, les gains et pertes de change proviennent principalement des effets de change liés aux prestataires de services de paiement, de positions en dollars US chez la société mère et de positions dans des entités du Groupe dont la devise fonctionnelle est différente (Asie-Pacifique, Pologne et Canada).

6.5 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice s'élève à - 120 milliers d'euros et correspond uniquement aux amortissements dérogatoires calculés sur les frais d'acquisition des titres de participation.

6.6 Résultat fiscal d'ensemble

Le résultat fiscal d'ensemble se répartit de la manière suivante :

Résultat fiscal d'ensemble *(en milliers d'euros)*	Exercice 31/08/2026
MEDIABC SAS	5
OVH SAS	12 778
OVH Groupe	(7 552)
OCT1	(1 031)
OVH IA	(185)
Retraitement d'intégration fiscale	0
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice	(2 508)
RÉSULTAT FISCAL D'ENSEMBLE	**1 507**

6.7 Ventilation de l'impôt en l'absence d'intégration fiscale

L'impôt dû relatif aux résultats courant et exceptionnel a été calculé en multipliant le taux effectif d'imposition par les résultats courants et exceptionnels comptables, retraités des réintégrations et déductions fiscales des charges courantes et exceptionnelles.

(en milliers d'euros)	Courant	Exceptionnel	Total
Résultat comptable avant impôt	52 425	(120)	52 305
Résultat fiscal	(7 432)	(120)	(7 552)
Impôt (crédit)			
Résultat après IS	52 425	(120)	52 305

6.8 Composition de l'impôt Groupe

La société mère est la société tête de Groupe de l'intégration fiscale. Conformément à la convention d'intégration fiscale applicable, l'économie d'impôt résultant de l'intégration revient à la société mère.

L'impôt sur les sociétés dû au titre du résultat d'ensemble est déterminé au niveau de la société mère. Les filiales membres du Groupe sont prises en compte conformément aux modalités prévues par la convention d'intégration fiscale. L'économie d'impôt résultant de l'intégration est conservée par la société mère et n'est pas réallouée aux filiales, conformément à cette convention.

5

Note 7 Informations diverses

7.1 Effectif moyen du personnel salarié et intérimaire

Sur l'exercice 2026, l'effectif moyen du personnel s'analyse comme suit :

Année fiscale 31/08/2026	Effectif
Cadres	12
Agents de maîtrise, techniciens et employés	
Ouvriers	
TOTAL	**12**

7.2 Engagements donnés

Au 31 août 2026, les engagements hors bilan donnés par la société OVH Groupe sont les suivants :

- Cautions, garanties et avals bancaires vis-à-vis de la banque BNP :

Montants *(en milliers d'euros)*	Motif	Échéance
213	Contrat de location bailleur DIE ITALY SICAF IN GESTIONE ESTERNA SPA	16/04/2033

- Cautions, garanties et avals bancaires vis-à-vis de la banque Société Générale :

Montants *(en milliers d'euros)*	Motif	Échéance
114	Contrat de location bailleur GMP Property SOCIMI	31/10/2028

- Cautions, garanties et avals bancaires vis-à-vis de la banque HSBC :

Montants *(en milliers d'euros)*	Motif	Échéance
70	Contrat de location bailleur Compagnie générale immobilière	11/03/2029
51	Contrat de location bailleur SCPI Notapierre	Fin du contrat de location
63	Contrat de location Société Épargne Foncière	Fin du contrat de location
54	Contrat de location bailleur HELIOS	15/07/2030
74	Contrat de location bailleur Roma central Pte Ltd	12/01/2027
12	Contrat de location bailleur Alrisa-Sociedade Imobiliaria	31/08/2024

- Cautions, garanties et avals bancaires vis-à-vis de la banque CACIB :

Montants *(en milliers d'euros)*	Motif	Échéance
786	Garantie de paiement – Central CET Dijon	03/10/2039
427	Garantie de paiement – Central PS2 Lux	03/10/2039
616	Garantie de paiement – Central CPV SUN 31	03/10/2039

Les actes de garantie mentionnés ci-dessus correspondent à des garanties émises par les banques pour le compte des filiales locales d'OVH Groupe, au bénéfice de tiers locaux, OVH Groupe portant l'engagement correspondant vis-à-vis des banques.

7.3 Opérations de change

Au 31 août 2026, le montant total des engagements liés aux instruments financiers est de 30 340 milliers d'euros avec une juste valeur négative de 116 milliers d'euros.

La répartition est la suivante :

- **Couvertures d'investissements en USD**

  Les dépenses en investissements des filiales du Groupe sont essentiellement réalisées en dollar US. Afin de se prémunir contre le risque de change lié à ces flux, des instruments dérivés sont régulièrement mis en place par OVH Groupe avec des contreparties bancaires.

  Au 31 août 2026, les instruments de couverture en cours étaient exclusivement constitués d'achats à terme en dollars américains (USD). Ces couvertures sont ensuite redescendues au niveau des filiales par l'établissement d'opérations en sens inverse. La contre-valeur totale des achats à terme EUR/USD conclus avec les banques, calculée sur la base des cours de clôture au 31 août 2026, s'élève à 3 449 milliers d'euros, pour une juste valeur positive de 18 milliers d'euros. L'exposition correspondante est intégralement compensée par les opérations de sens opposé conclues avec les filiales concernées. Des couvertures complémentaires relatives aux dépenses de l'exercice FY27 ont par ailleurs été mises en place début septembre 2026.

- **Couvertures des comptes en devises**

  Afin d'optimiser la gestion de la trésorerie du Groupe, les excédents de trésorerie disponibles au niveau des filiales sont, lorsque cela est possible, centralisés auprès d'OVH Groupe. Lorsqu'ils sont libellés dans une devise autre que l'euro, ils peuvent faire l'objet d'opérations de *swap* de change à court terme.

  Au 31 août 2026, la contre-valeur totale des *swaps* de change en cours, calculée sur la base des cours de clôture à cette date, s'élève à 26 891 milliers d'euros, pour une juste valeur négative de 134 milliers d'euros.

7.4 Opérations de taux

Afin de limiter le risque induit par la fluctuation des taux d'intérêt sur le coût de son emprunt à terme de 450 000 milliers d'euros et de son emprunt auprès de la BEI pour 40 000 milliers d'euros, le Groupe a mis en place des contrats d'échange de taux (*swaps* de taux d'intérêt et tunnel, échangeant le taux variable de l'emprunt à terme contre des taux fixes ou dans une fourchette), se décomposant comme suit :

- 325 000 milliers d'euros arrivant à échéance le 30 septembre 2026 ;
- 125 000 milliers d'euros mis en place en décembre 2025, avec une échéance au 31 décembre 2029 ;
- 125 000 milliers d'euros mis en place en avril 2026, avec un démarrage au 30 septembre 2026 et une échéance au 31 décembre 2029.

Au 31 août 2026, la juste valeur nette des *swaps* de taux d'intérêt et du tunnel ressort à 4 300 milliers d'euros.

7.5 Rémunération des dirigeants

Les rémunérations des principaux dirigeants enregistrées dans le compte de résultat au cours de la période (incluant les charges sociales et excluant les contributions sociales sur attribution d'actions gratuites) s'élèvent à 8 084 milliers d'euros. Par ailleurs, les montants attribués aux mandataires sociaux non -salariés s'élèvent à 398 milliers d'euros sur l'exercice 2026.

7.6 Plan d'attribution d'actions gratuites

Les assemblées générales mixtes des 14 octobre 2021, 15 février 2024 et 6 février 2025 ont autorisé le Conseil d'administration à accorder des actions à un nombre d'employés défini à une ou plusieurs occasions et dans une période définie lors des assemblées, soumis à des conditions de performances et de présence.

Le Conseil d'administration a approuvé ces termes et conditions ainsi que la liste des bénéficiaires :

- en date du 20 décembre 2023 pour le plan accordé en décembre 2023 pour une durée de 38 mois ;
- en date du 6 février 2025 pour le plan accordé en février 2025 pour une durée de 18 mois ;
- en date du 18 décembre 2025 pour le plan accordé en décembre 2025 pour une durée de 36 mois.

Modalités relatives aux conditions de performance interne du plan

Les modalités de calcul de condition de performance sont principalement internes et reposent sur la génération de revenu et l'amélioration de la rentabilité (telles que définies dans les plans d'attribution) sur une période de trois années pour chacun des plans.

Modalités relatives à la condition de performance RSE

Le Groupe a choisi d'inclure une condition de performance reflétant sa stratégie et son engagement en matière de responsabilité sociale et environnementale.

Principales caractéristiques du plan

Rubriques	Plan décembre 2023	Plan février 2025	Plan décembre 2025
Nombre d'actions attribuées au lancement	1 938 268	1 911 626	1 870 957
Nombre de bénéficiaires au lancement	80	106	115
Période d'acquisition	36 mois (déc. 2026)	34 mois (déc. 2027)	36 mois (déc. 2028)
Hypothèse de sortie	7,85 % par an	7,85 % par an	7,85 % par an
Valeur de l'action à la date d'attribution *(en euros)*	8,44	8,20	6,88
Dividendes attendus	0	0	0

Mouvements de l'exercice

Le tableau suivant illustre le nombre et les mouvements relatifs aux plans d'attribution d'actions gratuites émises au cours de l'exercice :

Rubriques	Plan décembre 2023	Plan février 2025	Plan décembre 2025
Position début d'exercice	1 428 093	1 897 824	
Attribution sur l'exercice	0		1 870 957
Déchéance sur l'exercice	(274 983)	(516 357)	(190 766)
Position en fin d'exercice	1 153 110	1 381 467	1 680 191

Le montant des charges sociales relatives aux actions gratuites supportées par OVH Groupe SA s'élève à 2 142 milliers d'euros pour l'exercice 2026.

7.7 Passif éventuel

À la date de clôture de l'exercice, les conditions de constitution d'une provision au titre des plans d'AGA de février 2025 et de décembre 2025 ne sont pas remplies. Le montant estimé de la charge de personnel sur la durée totale de ces plans est de 39 254 milliers d'euros et 5 669 milliers d'euros au titre de la contribution patronale.

7.8 Engagement en matière d'indemnité de départ à la retraite

Engagements retraite *(en milliers d'euros)*	Provisionné	Non provisionné	Total
IDR		72	72
TOTAL		**72**	**72**

L'engagement de retraite est calculé selon la méthode des unités de crédits projetés :

- taux d'actualisation : 4,34 % ;
- taux annuel moyen d'évolution des rémunérations : 3 % ;
- taux de sortie du personnel : 5,7 % ;
- âge de départ à la retraite : 64 ans cadres/non-cadres ;
- taux de charges sociales : 54 % ;
- convention collective utilisée pour le calcul des indemnités : bureaux d'études techniques.

7.9 Engagements au titre de l'acquisition de GLADIA SAS

Dans le cadre de l'acquisition, trois catégories de BSA ont été mises en place, donnant droit, sous réserve de la réalisation des conditions contractuelles, à l'émission d'actions nouvelles de la Société. Le BSA GAP, d'un montant maximal de 2,5 millions d'euros, constitue une retenue de garantie au titre des engagements d'indemnisation du fondateur et est inclus dans le prix d'acquisition. Le BSA ARR, d'un montant maximal de 10 millions d'euros, est soumis à des conditions de performances et de présence du fondateur jusqu'au 31 décembre 2027. Étant lié à des services futurs, il n'est pas inclus dans le prix d'acquisition. Le BSA Wholesale est conditionné à l'atteinte de certains objectifs de performance. Aucun montant n'est inclus dans le prix d'acquisition à la clôture, ce BSA n'ayant pas été valorisé à cette date.

7.10 Information au titre des opérations avec des parties liées

Aucune information communiquée en raison de l'exclusion prévue à l'article 833-16 du PCG permettant de ne pas indiquer les données relatives aux transactions effectuées par la société avec les filiales qu'elle détient en totalité.

Note 8 Comptes publiés 2025

Bilan actif

(en milliers d'euros)	Montant brut	Amort. prov	31/08/2025	31/08/2024
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles	**30**	**30**		
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	30	30	0	
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières	**1 482 724**	**61 654**	**1 421 069**	**1 093 698**
Participations selon la méthode de mise en équivalence				
Autres participations	637 573	61 653	575 920	575 920
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	841 624		841 624	511 938
Autres immobilisations financières	3 526	1	3 525	5 840
Actif immobilisé	**1 482 754**	**61 684**	**1 421 069**	**1 093 698**
Stocks et encours				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances	**235 186**	**1 258**	**233 928**	**440 228**
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	2 222		2 222	17 806
Autres créances	232 964	1 258	231 706	422 422
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers	**9 665**		**9 665**	**10 448**
Valeurs mobilières de placement				
dont actions propres :	7 488		7 488	
Disponibilités	2 177		2 177	10 448
Comptes de régularisation	**921**		**921**	**890**
Charges constatées d'avance	921		921	890
Actif circulant	**245 771**	**1 258**	**244 514**	**451 565**
Frais d'émission d'emprunt à étaler	17 587		17 587	3 992
Prime de remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif	10 945		10 945	7 518
TOTAL GÉNÉRAL	**1 757 058**	**62 942**	**1 694 116**	**1 556 773**

Bilan passif

(en milliers d'euros)	31/08/2025	31/08/2024
Capital social ou individuel *(dont versé : 151 652)*	151 652	190 540
Primes d'émission, de fusion, d'apport, etc.	106 842	422 529
Écarts de réévaluation *(dont écart d'équivalence)*		
Réserve légale	19 073	18 990
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées *(dont réserve des prov. fluctuation des cours)*		
Autres réserves *(dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes)*	7 358	7 358
Total réserves	**26 431**	**26 347**
Report à nouveau	37 709	24 513
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (BÉNÉFICE OU PERTE)	**(20 017)**	**13 280**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	381	288
Total capitaux propres (I)	**302 997**	**677 497**
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total autres fonds propres (II)		
Provisions pour risques	10 945	7 518
Provisions pour charges	7 488	
Total provisions pour risques et charges (III)	**18 434**	**7 518**
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 158 908	710 861
Emprunts et dettes financières divers *(dont emprunts participatifs)*	172 777	123 087
Total dettes financières	**1 331 685**	**833 949**
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 835	2 636
Dettes fiscales et sociales	9 069	8 260
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	18 349	22 291
Total dettes d'exploitation	**31 253**	**33 187**
Produits constatés d'avance		
Total dettes (IV)	**1 362 938**	**867 135**
Écart de conversion passif (V)	9 747	4 622
TOTAL GÉNÉRAL – PASSIF (I À V)	**1 694 116**	**1 556 773**

Compte de résultat

	31/08/2025			31/08/2024
(en milliers d'euros)	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services	34 023		34 023	26 937
Chiffres d'affaires nets	**34 023**		**34 023**	**26 937**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			19 660	64
Autres produits			23	105
Total des produits d'exploitation (I)			**53 705**	**27 106**
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			(4)	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			34 383	13 668
Impôts, taxes et versements assimilés			306	288
Salaires et traitements			6 213	6 161
Charges sociales			10 342	2 518
Dotations d'exploitation :				
• sur immobilisations			5 953	1 775
• sur actif circulant : dotations aux provisions				
• pour risques et charges : dotations aux provisions			1 257	
Autres charges			324	351
Total des charges d'exploitation (II)			**58 775**	**24 761**
Résultat d'exploitation			**(5 070)**	**2 345**
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			22 823	28 079
Autres intérêts et produits assimilés			14 003	16 747
Reprises sur provisions et transferts de charges			11 142	4 510
Différences positives de change			22 246	11 204
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers (V)			**70 215**	**60 540**

(en milliers d'euros)	31/08/2025 France	31/08/2025 Exportation	31/08/2025 Total	31/08/2024
Dotations financières aux amortissements et provisions			10 946	10 385
Intérêts et charges assimilées			45 270	25 906
Différences négatives de change			34 157	12 299
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières (VI)			**90 374**	**48 590**
Résultat financier			**(20 159)**	**11 950**
Résultat courant avant impôts (I - II + III - IV + V - VI)			**(25 229)**	**14 295**
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital			595	506
Reprises sur provisions et transferts de charges				320
Total des produits exceptionnels (VII)			**595**	**826**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			15	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			415	936
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			93	288
Total des charges exceptionnelles (VIII)			**522**	**1 224**
Résultat exceptionnel (VII - VIII)			**73**	**(398)**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)			(5 139)	618
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			**124 515**	**88 473**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			**144 532**	**75 193**
BÉNÉFICE OU PERTE (TOTAL DES PRODUITS - TOTAL DES CHARGES)			**(20 017)**	**13 280**

5.3.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2026

À l'assemblée générale de la société OVH Groupe,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société OVH Groupe relatifs à l'exercice clos le 31 août 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er septembre 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3.2 de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application du règlement ANC N°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des participations, des prêts et comptes courants

Risque identifié

Au 31 août 2026, les participations, les prêts et les comptes courants sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de respectivement 680,1 millions d'euros, 917,8 millions d'euros et 175,0 millions d'euros, soit 96 % du total de l'actif. Comme indiqué dans la note 3.1.2. « *Immobilisations financières* », la méthode de détermination de la valeur d'utilité des titres de participation est basée sur la situation nette de l'entité et, lorsque celle-ci est inférieure à la valeur comptable des titres de participation, sur un multiple d'EBITDA ou en fonction des perspectives d'activité. Si la valeur obtenue est supérieure à la valeur des titres de participation alors il n'y a pas lieu de comptabiliser une dépréciation. Dans le cas contraire, une dépréciation est inscrite dans les comptes, complétée le cas échéant par une dépréciation des prêts et des comptes courants et une provision pour risques et charges.

Nous avons considéré l'évaluation de la valeur des participations, des prêts et des comptes courants comme un point clé de l'audit, compte tenu de son caractère significatif dans le bilan et de l'importance des jugements de la Direction.

Procédures d'audit mises en œuvre face au risque identifié

Nous avons analysé les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation.

Nos travaux ont notamment consisté à :

- pour les évaluations reposant sur les quotes-parts de situation nette, vérifier la concordance des quotes-parts retenues avec les états financiers des entités correspondantes ;
- pour les évaluations reposant sur un multiple d'EBITDA, analyser la cohérence du multiple retenu pour déterminer la valeur d'utilité des entités concernées, et recalculer leur valeur d'utilité en appliquant ce multiple à leur EBITDA ;
- pour les évaluations reposant sur les perspectives d'activité, apprécier :
  - la cohérence des hypothèses opérationnelles retenues ;
  - le caractère raisonnable du taux d'actualisation et du taux de croissance à l'infini retenus ;
  - le caractère approprié du modèle de valorisation.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacré au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président Directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société OVH Groupe par l'assemblée générale du 10 janvier 2018 pour le cabinet KPMG SA et par les statuts du 13 octobre 2011 pour le cabinet Grant Thornton.

Au 31 août 2026, le cabinet KPMG SA était dans la 9ème année de sa mission sans interruption et le cabinet Grant Thornton dans la 15ème année, dont, pour chaque cabinet, cinq années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Rapport relatif à l'impôt sur les bénéfices pour l'exercice clos le 31 août 2025

Votre société étant soumise aux obligations prévues par l'article L. 233-28-1 du code de commerce, nous attestons que le rapport relatif à l'impôt sur les bénéfices, pour l'exercice clos le 31 août 2025, a été publié et mis gratuitement à disposition du public.

Toutefois, en application de la loi, nous vous signalons que cette publication n'est pas intervenue dans le délai de douze mois à compter de la clôture de l'exercice, prévu à l'article R. 232-23-1 du code de commerce. En conséquence, nous ne pouvons attester du respect de ce délai.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris la Défense et Neuilly-sur-Seine, le 26 octobre 2026

Les Commissaires aux comptes

KPMG S.A.		**Grant Thornton** **Membre français de Grant Thornton International**	
Jacques Pierre	Stéphanie Ortega	Pascal Leclerc	Ludivine Mallet
Associé	*Associée*	*Associé*	*Associée*

5.4 Autres informations

5.4.1 Résultat de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices

Nature des indications	Exercice 2026	Exercice 2025	Exercice 2024	Exercice 2023	Exercice 2022
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social *(en euros)*	153 458 722	151 651 536	190 540 425	190 540 425	190 540 425
Nombre d'actions ordinaires existantes	153 458 722	151 651 536	190 540 425	190 540 425	190 540 425
Nombre d'actions à dividendes prioritaires (sans droit de vote)					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
Par conversions d'obligations					
Par exercice de droits de souscription					
RÉSULTAT DE L'EXERCICE *(en euros)*					
Chiffre d'affaires hors taxes	21 382 085	34 022 744	26 936 611	28 531 898	36 554 099
Résultat avant impôts et charges calculées	(1 516 092)	(18 048 539)	21 515 365	49 666 729	49 633 888
Impôts sur les bénéfices	(2 484 319)	(5 139 049)	617 547		3 876 915
Participation des salariés					
Dotations aux amortissements et provisions	(53 821 072)	7 107 632	7 617 795	4 952 134	(3 376 091)
Résultat après impôts et charges calculées	54 789 299	(20 017 121)	13 280 023	44 714 595	49 133 064
Résultat distribué au titre de l'exercice					
RÉSULTAT PAR ACTION *(en euros)*					
Résultat après impôts mais avant charges calculées par action	0,01	(0,09)	0,11	0,26	0,24
Résultat après impôts et charges calculées par action	0,36	(0,13)	0,07	0,23	0,26
Dividende ordinaire net attribué à chaque action					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés	12	12	13	12	14
Masse salariale et provision pour intéressement de l'exercice *(en euros)*	5 719 723	6 213 112	6 161 259	5 266 325	6 261 913
Avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, retraites…) *(en euros)*	2 364 411	10 342 194	2 518 167	1 958 147	2 478 795

5.4.2 Délais de paiement des fournisseurs et des clients

	Article D. 441 I.- 1° : factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I.- 1° : factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour *(indicatifs)*	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total *(1 jour et plus)*	0 jour *(indicatif)*	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total *(1 jour et plus)*
(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT												
Nombre de factures concernées	12	-	1					1	2	-	19	22
Montant total des factures concernées (TTC)	619 830	-	16 500					11 563	4 262	-	34 875	50 700
Montant provisionné												-
Dont Groupe												-
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	5,2 %	0,0 %	0,1 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)							0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,1 %	0,1 %
(B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES À DES DETTES ET CRÉANCES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISÉES												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues (préciser : HT ou TTC)												
(C) DÉLAIS DE PAIEMENT DE RÉFÉRENCE UTILISÉS (CONTRACTUEL OU DÉLAI LÉGAL – ARTICLE L. 441-6 OU ARTICLE L. 443-1 DU CODE DE COMMERCE)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	• Délais contractuels						• Délais contractuels					

5.4.3 Montant des prêts interentreprises

La Société n'a consenti aucun prêt interentreprises durant l'exercice clos le 31 août 2026 (prêts de moins de deux ans consentis à des microentreprises, PME et ETI avec lesquelles OVH Groupe SA entretient des liens économiques).

5.4.4 Informations fiscales complémentaires

Au cours de l'exercice clos le 31 août 2026, les dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts se sont élevées à 13,5 milliers d'euros. En application de l'article 223 *quater* du Code général des impôts, ce montant sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société.

5.5 Dates des dernières informations financières

31 août 2026.


OVHcloud
42

6

Capital et actionnariat /RFA/

6.1 Actionnariat 320
6.1.1 Répartition de l'actionnariat et droits de vote 320
6.1.2 Répartition de l'actionnariat au 31 octobre 2026 321
6.1.3 Contrôle de la Société et pacte d'actionnaires 322
6.1.4 Pacte Dutreil 323
6.1.5 Franchissement de seuil 323
6.1.6 Participation des salariés au capital de la Société 324

6.2 Données boursières 325

6.3 Dividendes 325

6.4 Relations avec la communauté financière 325

6.5 Informations sur le capital social 326
6.5.1 Capital social souscrit et capital social autorisé mais non émis 326
6.5.2 Évolution du capital social 328
6.5.3 Titres non représentatifs du capital 328
6.5.4 Actions détenues par la Société ou pour son compte propre 328

6.1 Actionnariat

6.1.1 Répartition de l'actionnariat et droits de vote

Actionnariat

À la date du présent document d'enregistrement universel, la Société est une société anonyme à Conseil d'administration, contrôlée par la famille Klaba.

Le tableau ci-dessous présente la répartition du capital de la Société à la date du 31 octobre 2026. Depuis la clôture de l'exercice 2026, un changement dans la détention du capital est intervenu suite au financement collar de la société Deep Code SAS pour environ 3,03% du capital social et l'acquisition par UBS AG de 5,75% du capital de la société.

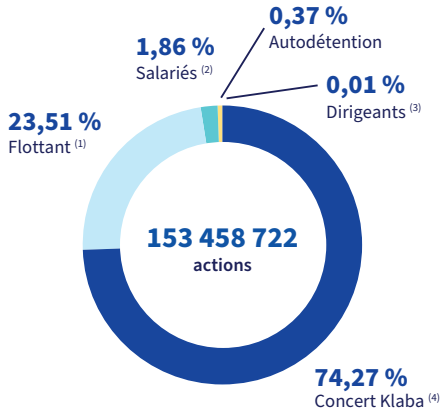
Actionnaire	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Octave Klaba	6 839 583	4,46 %	6 839 583	4,47 %
Incluant les sociétés contrôlées (1) dont Innolys	*63 506 124*	*41,38%*	*63 506 124*	*41,54%*
Miroslaw Klaba	6 786 661	4,42 %	6 786 661	4,44%
Incluant les sociétés contrôlées (2) dont Innolys	*59 034 355*	38,47%	*59 034 355*	*38,61%*
Incluant les actions assimilées (3)	*67 634 355*	*44,07%*	*67 634 355*	*44,24%*
Henryk Klaba	26	ns	26	ns
Halina Klaba	4 140 951	2,70 %	4 140 951	2,71 %
Invest Bleu SAS (4)	432 433	0,28 %	432 433	0,28 %
TOTAL CONCERT KLABA (5)(6)	**113 967 221**	**74,27 %**	**113 967 221**	**74,54 %**
Total Concert Klaba incluant les actions assimilées (3)	*122 567 221(6)*	*79,87%*	*122 567 221*	*80,16%*
Dirigeants et administrateurs (7)	12 263	0,01 %	12 263	0,01 %
Salariés (8)	2 846 866	1,86 %	2 846 866	1,86 %
Autodétention	560 479	0,37 %	-	-
Flottant(9)	36 071 893	23,51%	36 068 567	23,59 %
TOTAL	**153 458 722**	**100,00 %**	**152 898 243**	**100,00 %**

(1) Octave Klaba contrôle à titre exclusif Digital Scale SAS (détenant 35 847 934 actions OVH Groupe) et Yellow Source SAS (détenant 7 671 939 actions OVH Groupe), et contrôle conjointement avec Miroslaw Klaba Innolys SAS (détenant 13 146 668 actions OVH Groupe).
(2) Miroslaw Klaba contrôle à titre exclusif Deep Code SAS (détenant en propre 15 074 360 actions OVH Groupe) et Bleu Source SAS (détenant 24 026 666 actions OVH Groupe), et contrôle conjointement avec Octave Klaba Innolys SAS (détenant 13 146 668 actions OVH Groupe).
(3) Incluant 3 600 000 actions OVH GROUPE assimilées à des actions détenues par la société Deep Code au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général de l'AMF, résultant de la détention d'un contrat « call spread » à dénouement en espèces, exerçable par tranches entre le 4 juillet 2028 et le 16 mai 2029, et 5 000 000 actions OVH GROUPE faisant l'objet d'un prêt de titres à UBS AG dans le cadre d'un « collar financé » conclu avec cet établissement, et assimilées à des actions détenues en application de l'article L. 233-9 I 6° du code de commerce.
(4) Entité détenue par Halina Klaba et Henryk Klaba.
(5) Composé de la famille Klaba et de Digital Scale SAS, Yellow Source SAS, Deep Code SAS, Bleu Source SAS, Innolys SAS et Invest Bleu SAS (le « Concert Klaba »).
(6) Sans double comptage des actions détenues par Innolys SAS.
(7) Hors administrateurs représentant la famille Klaba.
(8) Comprenant 1 624 979 actions détenues par les salariés via le FCPE OVHcloud Shares.
(9) Hors Concert Klaba, dirigeants et administrateurs, salariés et autodétention. Les 8 600 000 actions visées en note (3), non détenues en propre par Deep Code SAS (et donc le Concert Klaba), ne sont pas déduites du flottant

Depuis la clôture de l'exercice 2026, la société Deep Code SAS, contrôlée par Miroslaw Klaba, a conclu le 21 octobre 2026 avec la société UBS AG une opération de « collar financé ». Dans ce cadre, il a été procédé à un prêt de Deep Code SAS à UBS AG portant sur 5 000 000 actions OVH Groupe, suivi immédiatement du placement hors-marché par UBS AG de 4,65 millions d'actions OVH Groupe. UBS Group AG a déclaré détenir 5 043 580 actions OVH Groupe par assimilation au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce et 3 135 763 actions OVH Groupe par assimilation au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce (avis AMF n° 226C1899 du 27 octobre 2026 et section 6.1.5 ci-après).

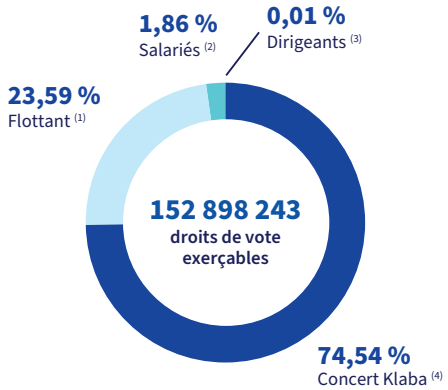
6.1.2 Répartition de l'actionnariat au 31 octobre 2026

▸ **Répartition de l'actionnariat (nombre d'actions)**



(1) Hors Concert Klaba, dirigeants et administrateurs, salariés et autodétention. Les 8 600 000 actions assimilées, non détenues par Deep Code SAS (et donc le Concert Klaba), ne sont pas déduites du flottant.
(2) Comprenant 1 624 979 actions détenues par les salariés via le FCPE OVHcloud Shares.
(3) Hors administrateurs représentant la famille Klaba.
(4) La famille Klaba comprend MM. Henryk, Octave et Miroslaw Klaba et Mme Halina Klaba et les entités contrôlées par la famille Klaba.

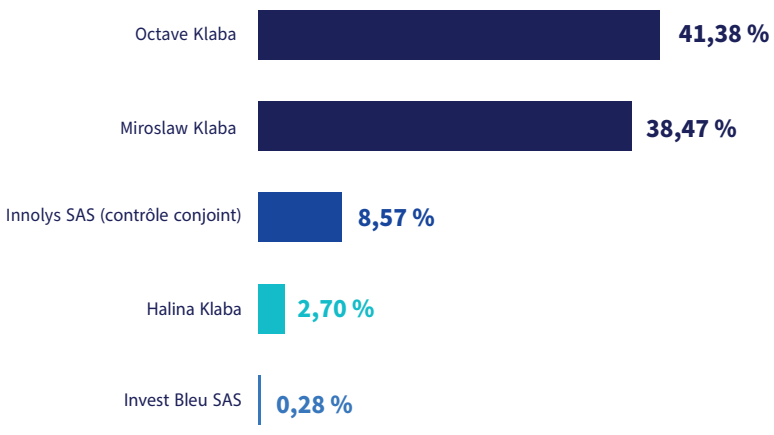
▸ **Répartition de l'actionnariat (droits de vote exerçables)**



(1) Hors Concert Klaba, dirigeants et administrateurs, salariés et autodétention. Les 8 600 000 actions assimilées, non détenues par Deep Code SAS (et donc le Concert Klaba), ne sont pas déduites du flottant pour la détermination des droits de vote exerçables.
(2) Comprenant 1 624 979 actions détenues par les salariés via le FCPE OVHcloud Shares.
(3) Hors administrateurs représentant la famille Klaba.
(4) La famille Klaba comprend MM. Henryk, Octave et Miroslaw Klaba et Mme Halina Klaba et les entités contrôlées par la famille Klaba.

Actionnariat de la famille Klaba

La famille Klaba comprend MM. Henryk, Octave et Miroslaw Klaba, Mme Halina Klaba, ainsi que les entités contrôlées par la famille Klaba. À la date du présent document d'enregistrement universel, ces entités sont Digital Scale SAS, Deep Code SAS, Yellow Source SAS, Bleu Source SAS, Innolys SAS et Invest Bleu SAS. Digital Scale SAS et Yellow Source SAS sont contrôlées par M. Octave Klaba. Deep Code SAS et Bleu Source SAS sont contrôlées par M. Miroslaw Klaba. Innolys SAS est contrôlée par MM. Octave Klaba et Miroslaw Klaba. Invest Bleu SAS est contrôlée par M. Henryk Klaba et Mme Halina Klaba.



Comment lire ce graphe

- **Octave Klaba : détention directe + Digital Scale et Yellow Source.**
- **Miroslaw Klaba : détention directe + Deep Code et Bleu Source.**
- **Innolys, contrôlée conjointement, est isolée pour éviter le double comptage.**
- **Henryk Klaba (26 actions) n'est pas représenté.**

Total concert : 113 967 221 actions, 74,27% du capital.

Droits de vote des actionnaires

À la date du présent document d'enregistrement universel, l'intégralité des actions de la Société sont des actions ordinaires. Chaque action ordinaire donne droit à une voix dans les assemblées générales, le droit de vote double prévu à l'article L. 22-10-46 du Code de commerce étant expressément exclu par les statuts de la Société.

6.1.3 Contrôle de la Société et pacte d'actionnaires

Contrôle de la Société

À la date du présent document d'enregistrement universel, la Société est contrôlée par un concert réunissant les membres de la famille Klaba qui détiennent environ 74,27 % du capital et 74,54 % des droits de vote de la Société de manière directe et indirecte par l'intermédiaire de leurs sociétés Bleu Source, Deep Code, Digital Scale, Innolys, Invest Bleu et Yellow Source. Outre ces actions détenues en propre, les membres de la famille Klaba ont conclu des contrats portant sur 8 600 000 actions OVH Groupe assimilées à des actions détenues en application du Code de commerce et du règlement général de l'AMF, de sorte que la proportion du capital détenue par la famille Klaba en application de ces modalités de calcul s'établit à 79,87% du capital et des droits de vote de la Société.

Six administrateurs indépendants ont été nommés depuis l'introduction en bourse, représentant plus du tiers des administrateurs, conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF.

Accords susceptibles d'entraîner un changement de contrôle

À la connaissance de la Société, il n'existe pas, à la date du présent document d'enregistrement universel, d'accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle de la Société.

Pactes d'actionnaires

MM. Octave Klaba, Miroslaw Klaba, Henryk Klaba et Mme Halina Wachel, épouse Klaba, directement ou *via* leurs Holdings personnelles, les sociétés Bleu Source, Deep Code, Digital Scale, Innolys, Invest Bleu et Yellow Source, ont conclu un pacte familial étendu en date du 6 mai 2022 (le « **Pacte** ») qui a remplacé celui conclu le 26 octobre 2021. Le Pacte a pour objet d'organiser l'exercice des droits des fondateurs relativement à la gouvernance de la Société (dans le respect des recommandations du Code AFEP-MEDEF) et à définir certaines restrictions aux transferts des titres de la Société détenus directement ou indirectement par les Parties au Pacte.

Le Pacte est conclu pour une durée de 25 ans. Les principales stipulations du Pacte sont présentées ci-après :

Gouvernance

Les Parties s'engagent à faire en sorte que le Conseil d'administration d'OVH Groupe soit composé d'au moins trois administrateurs désignés par les Holdings, les sociétés Bleu Source, Deep Code, Digital Scale, Innolys, Invest Bleu et Yellow Source, à la majorité simple parmi les représentants légaux des Holdings (les « **Administrateurs Désignés par la Famille** »).

Les Parties s'engagent à voter aux assemblées générales d'OVH Groupe en faveur de la nomination ou du renouvellement du mandat des Administrateurs Désignés par la Famille.

Le Pacte prévoit que les Parties s'engagent à faire en sorte que les Administrateurs Désignés par la Famille se concertent sur la désignation du Président du Conseil d'administration afin de désigner à l'unanimité le candidat qu'ils souhaitent voir nommé. Les Parties s'engagent à faire en sorte que les Administrateurs Désignés par la Famille votent en faveur de la personne ainsi désignée.

Les Parties s'engagent à faire en sorte que les Administrateurs Désignés par la Famille se concertent sur les propositions de nomination du directeur général par le comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance du Conseil d'administration afin d'arrêter une position commune entre eux à l'unanimité sur le(s) candidat(s) proposé(s) par le comité et votent conformément à la position commune ainsi arrêtée.

Le Pacte organise une concertation préalable des Administrateurs Désignés par la Famille en vue de rechercher une position commune sur les décisions à adopter en Conseil d'administration. Pour les décisions relevant de l'assemblée générale des actionnaires, le Pacte prévoit une concertation préalable, soit des Administrateurs Désignés par la Famille s'agissant des décisions ordinaires (autres que celles relevant de la politique de distribution de dividendes), soit des Holdings pour les autres décisions. Le représentant légal de chacune des Holdings Familiales a qualité pour exprimer la position de celle-ci au titre de la gouvernance d'OVH. Les Parties s'engagent à voter en assemblée générale dans le sens arrêté à l'issue de la concertation.

Transferts de titres

Droit de préemption : sauf en cas de transferts libres, en cas de transfert de titres OVH Groupe par une Partie à un tiers ou une autre Partie, le Pacte prévoit un droit de préemption de premier rang au profit de l'autre titulaire de droits démembrés (en cas de transfert de titres faisant l'objet d'un démembrement), et un droit de préemption de second rang au bénéfice des autres Parties, aux mêmes termes et conditions que ceux offerts au potentiel acquéreur.

Transferts libres : le Pacte prévoit que les transferts de titres OVH Groupe (i) par une Partie autre qu'une Holding à une Holding ou (ii) par une Partie à ses descendants en ligne directe en cas de décès ne seront pas soumis au droit de préemption mais seront subordonnés à la condition préalable d'adhésion au Pacte par la ou les personnes auxquelles les titres sont transférés (si elles n'y sont pas déjà Parties).

Promesse de vente en cas de décès d'une Partie : le Pacte prévoit une promesse de vente au bénéfice des autres Parties en cas de décès d'une Partie, pour un prix égal au cours moyen pondéré sur les vingt (20) derniers jours de bourse exerçable pendant un délai de six (6) mois à compter du décès. Par exception, les transferts de titres en cas de décès d'une Partie au profit de ses descendants en ligne directe ne seront pas soumis à cette promesse, sous réserve que les descendants concernés adhèrent dans un délai de trois (3) mois à compter du décès au Pacte. À défaut d'adhésion dans ce délai, la promesse de vente pourra être exercée pendant un délai de six (6) mois à compter de l'expiration du délai de trois (3) mois susvisé.

Violation du Pacte

Promesse de vente sanction : le Pacte prévoit qu'en cas de Défaillance ou de Changement de Contrôle, la Holding concernée promet irrévocablement de céder l'intégralité des titres OVH Groupe qu'elle détient aux autres Holdings pour un prix égal au cours moyen pondéré sur les vingt (20) derniers jours de bourse précédant l'exercice de la promesse. Cette promesse de vente sera exerçable pendant un délai de dix (10) ans à compter de la Défaillance ou du Changement de Contrôle, en une ou plusieurs fois, par chaque Holding bénéficiaire à hauteur de sa quote-part. En outre, la Holding concernée sera privée de ses droits au titre du Pacte pour l'adoption des décisions visées dans la partie Gouvernance.

Pour les besoins de cette section, la « **Défaillance** » d'une Holding résulte de la violation significative et non remédiée dans un délai de trente (30) jours après mise en demeure (si la violation est susceptible de remédiation) des engagements au titre du Pacte.

Le « **Changement de Contrôle** » d'une Holding désigne le transfert des titres émis par celle-ci au profit de, ou la souscription de titres émis par une Holding, ou l'attribution de titres émis par une Holding, dans chacun des cas au profit de toute personne autre que (i) M. Henryk Klaba, Mme Halina Wachel, épouse Klaba, M. Octave Klaba, M. Miroslaw Klaba, (ii) les descendants en ligne directe des personnes visées au (i) ci-avant, (iii) une Holding, ou (iv) toute personne morale détenue, directement ou indirectement à 100 % par les personnes physiques visées au (i) et au (ii) ci-avant.

Les actionnaires de chacune des Holdings Familiales se sont rapprochés le 11 avril 2023 pour conclure des pactes d'associés (les « **Pactes Holdings** ») visant à organiser plus globalement la prise de décisions relatives à OVH et à certaines autres participations des Holdings Familiales en vue de permettre la pérennité de l'influence significative de la famille Klaba sur la société OVH à travers les générations.

En particulier, la conclusion des Pactes Holdings doit permettre d'assurer la cohérence des décisions prises par chacune des Holdings Familiales au sein d'OVH et des autres participations.

En date du 18 octobre 2023, M. Henryk Klaba et Mme Halina Wachel, donateurs, ont procédé à une donation-partage transgénérationnelle au profit de leurs petits-enfants, et ont décidé d'y intégrer partie de la nue-propriété des titres transmis issus de la donation-partage du 24 décembre 2003 à leurs enfants, Octave et Miroslaw Klaba (les « **Titres Transmis** »). En conséquence :

1) la pleine propriété des cent quatre-vingt-neuf millions deux cent quarante et un mille cinq cent cinquante et une (189 241 551) actions, composant partie du capital de la société Digital Scale SAS, sont la représentation partielle, entre les mains de M. Octave Klaba, de la pleine propriété des cent vingt-cinq (125) parts sociales de la société OVH qui lui a été transmise aux termes de la donation-partage en date du 24 décembre 2003 visée ci-dessus ;

2) la pleine propriété des cent quatre-vingt-neuf millions deux cent quarante et un mille cinq cent cinquante et une (189 241 551) actions, composant partie du capital de la société Deep Code SAS, est la représentation partielle, entre les mains de M. Miroslaw Klaba, de la pleine propriété des cent-vingt-cinq (125) parts sociales de la société OVH qui lui a été transmise aux termes de la donation-partage en date du 24 décembre 2003 visée ci-dessus.

Par la suite :

- les cent quatre-vingt-neuf millions deux cent quarante et un mille cinq cent cinquante et une (189 241 551) actions susvisées, composant partie du capital de la société Digital Scale SAS, sont la représentation partielle à ce jour des Titres Transmis à M. Octave Klaba ;
- les cent quatre-vingt-neuf millions deux cent quarante et un mille cinq cent cinquante et une (189 241 551) actions susvisées, composant partie du capital de la société Deep Code SAS, sont la représentation partielle à ce jour des Titres Transmis à M. Miroslaw Klaba.

Ainsi que le permettent les dispositions de l'article 1078-4 du Code civil français, M. Henryk Klaba et Mme Halina Wachel, donateurs, ont donc procédé à une donation-partage transgénérationnelle au profit de leurs petits-enfants, et ont décidé d'y intégrer partie de la nue-propriété des Titres Transmis issus de la donation-partage du 24 décembre 2003 à leurs enfants.

Le partage s'opérera entre les deux souches constituées de la façon suivante :

- M. Octave Klaba et ses descendants (ses 3 filles) ;
- M. Miroslaw Klaba et sa descendante (sa fille unique).

Les biens reçus par les enfants et/ou leurs descendants s'imputeront ensemble au jour du décès de chacun des Donateurs, sur la part de réserve revenant à leur souche et le subsidiaire sur la quotité disponible, quel que soit le degré de parenté avec lui.

6.1.4 Pacte Dutreil

Il existe actuellement 8 engagements collectifs de conservation en application de l'article 787 B du Code général des impôts (pacte Dutreil) conclus par tout ou partie des membres du concert Klaba, dont les dernières versions sont en date du 28 septembre 2026. Ces engagements, d'une durée de deux ans renouvelables par tacite prorogation, portent sur un total de 74,27 % du capital au 31 octobre 2026 et des droits de vote théoriques de OVH Groupe, correspondant à l'intégralité de la participation du concert Klaba à la date de leur conclusion. Il est prévu une modification prochaine de ces engagements, afin d'ajuster le nombre total des titres concernés au nouveau solde des actions détenues par la famille Klaba, à la suite des cessions d'actions intervenues en octobre 2026 dans le cadre de l'opération de « collar financé » conclue avec UBS AG. Ces engagements sont conclus par M. Octave Klaba (Président directeur général) et/ou MM. Miroslaw Klaba et Henryk Klaba (administrateurs) ainsi que les sociétés actionnaires d'OVH Groupe qu'ils contrôlent (Digital Scale, Deep Code, Yellow Source, Bleu Source, Innolys et Invest Bleu).

6.1.5 Franchissement de seuil

Les déclarations de franchissements de seuil sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Entité notifiant le franchissement de seuil	Date de la déclaration	Date du franchissement	Sens	Actions	% de participation (1)	% de droits de vote (2)	Référence AMF
Deep Code SAS (3)	10/12/2025	04/12/2025	Baisse	20 428 133 (4)	13,47 %	13,47 %	225C2113
Deep Code SAS (3)	10/12/2025	04/12/2025	Hausse	24 028 133 (5)	15,84 %	15,84 %	225C2113
Digital Scale SAS (6)	22/12/2025	18/12/2025	Hausse	35 847 934 (7)	23,64 %	23,64 %	225C2191
UBS AG	27/10/2026	21/10/2026	Hausse	8 818 512 (8)	5,75%	5,75%	226C1899

(1) À date du franchissement de seuil.
(2) Y compris autodétention à cette date, en application du 2e alinéa de l'article 223-11 I. du règlement général de l'AMF.
(3) Société contrôlée par M. Miroslaw Klaba.
(4) Ce franchissement de seuil résulte de la cession hors marché de 3 600 000 actions OVH Groupe par voie de construction accélérée d'un livre d'ordres.
(5) Ce franchissement de seuil résulte, par assimilation au sens de l'article L. 233-9 I, 4° bis du Code de commerce, de la conclusion simultanée d'un contrat d'options d'achat (« call spread ») à dénouement en numéraire indexé sur 3 600 000 actions OVH Groupe. À l'issue de l'opération, la détention de Deep Code SAS est inchangée (20 428 133 actions en détention effective et 3 600 000 actions par assimilation).
(6) Société contrôlée par M. Octave Klaba.
(7) Ce franchissement de seuil (seuils de 15 % et 20 %) résulte d'un prêt de consommation portant sur 16 000 000 actions OVH Groupe précédemment détenues par Yellow Source SAS, société également contrôlée par M. Octave Klaba.
(8) La société de droit suisse UBS Group AG a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 5 043 580 actions OVH GROUPE (prises en compte dans le total visé ci-dessus) (dont 16 630 actions OVH GROUPE résultant d'un contrat de « right to recall of lent shares» portant sur autant d'actions, 26 950 actions OVH GROUPE résultant d'un contrat de « right to substitute shares delivered as collateral » portant sur autant d'actions, et 5 000 000 actions OVH GROUPE résultant de la détention de contrats « long call options » à dénouement physique, exerçables jusqu'entre le 5 janvier 2029 et le 16 septembre 2030). En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général de l'AMF, la société de droit suisse UBS Group AG a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 3 135 763 actions OVH GROUPE (prises en compte dans le total visé ci-dessus) résultant de la détention de contrats « long call spread options » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 4 juillet 2028 et le 16 mai 2029, au prix unitaire par action de 9,75 €.

6.1.6 Participation des salariés au capital de la Société

Actionnariat salarié

À l'occasion de son introduction en bourse en 2021, la Société a proposé, dans le cadre du plan d'épargne Groupe et du plan d'épargne Groupe international d'OVH Groupe, une offre réservée aux salariés. La souscription d'actions était possible par l'intermédiaire du FCPE « OVHcloud Shares » ou, en fonction de la réglementation locale applicable, par souscription d'actions directement par les salariés.

Environ 1 900 salariés sont devenus actionnaires de l'entreprise à travers le FCPE OVHcloud Shares et environ 340 salariés à titre personnel.

Depuis l'exercice 2023, le Groupe propose à ses salariés de souscrire à une offre d'actionnariat réservée aux employés du Groupe (*Employee Shareplan* ou « ESP »). Cette offre s'adresse aux employés du Groupe en France et à l'international, en tenant compte d'un abondement pris en charge par la Société.

Cette offre a été reconduite au cours de l'exercice 2025, selon les mêmes conditions.

En décembre 2026, un plan d'actionnariat salarié « ESP » a été proposé à tous les salariés bénéficiaires de la prime d'intéressement, versée au titre des résultats de l'exercice 2025 et 60 % des salariés y compris à l'international ont opté pour des actions OVHcloud.

Les titres détenus par les salariés *via* le FCPE OVHcloud Shares ou bien directement sont soumis à une période d'indisponibilité de cinq ans, sauf cas de déblocage anticipé conformément aux règles applicables en matière de plans d'épargne.

Cette opération a été renouvelée pour la prime d'intéressement qui sera versée au titre des résultats de l'exercice 2026.

Un plan d'attribution gratuite d'actions « LTIP » a été également mis en place au profit de bénéficiaires ou catégories de bénéficiaires choisis parmi les membres du personnel salarié de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce et/ou parmi les mandataires sociaux de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés et qui répondent aux conditions visées à l'article L. 225-197-1, II dudit Code. Les bénéficiaires de ce plan ont reçu gratuitement, selon les termes du plan approuvé par le Conseil d'administration du 18 décembre 2025, des actions gratuites. L'acquisition définitive de ces actions est conditionnée, à titre principal, à une condition de présence et à des critères de performance.

Au 31 août 2026, les salariés et anciens salariés détiennent ainsi environ 1,80 % du capital de la Société, soit un total de 2 846 866 actions dont 1 624 979 actions détenues par les salariés *via* le FCPE OVHcloud Shares.

Programme de reconnaissance

Un programme de reconnaissance appelé Kudos a été mis en place en 2024 et a, depuis, été renouvelé tous les ans. Ce programme valorise et reconnaît le parcours individuel des collaborateurs d'OVHcloud et récompense l'ancienneté. Il se compose de 3 paliers : 5, 10 et 15 ans d'ancienneté. Chaque fois que le collaborateur franchit un palier, il reçoit des Kudos.

Les collaborateurs sont libres d'échanger leurs Kudos contre 4 alternatives :

- le paiement ;
- les cartes cadeau ;
- l'investissement dans des actions OVHcloud ;
- le don à une association depuis l'année dernière.

Cette année, l'association choisie était l'ONG Surfrider Foundation. 427 collaborateurs étaient éligibles et 11,5 % des collaborateurs ont opté pour des actions OVHcloud, soit environ 8 147 actions souscrites.

Plans d'épargne d'entreprise et plans assimilés

En France, il existe au sein de l'unité économique et sociale :

- un plan d'épargne Groupe, qui permet aux salariés éligibles d'investir leur épargne, y compris les versements effectués au titre de l'accord de participation et de l'accord d'intéressement, dans des fonds d'investissement diversifiés et de bénéficier de certains avantages sociaux et fiscaux en échange d'une période d'indisponibilité de généralement cinq ans ;
- un compte épargne-temps (CET), qui permet aux salariés éligibles d'épargner des jours de repos non pris (certains congés, RTT…) ou une partie de leur 13e mois convertie en jours. Ils peuvent ensuite à tout moment prendre ces jours, demander à se les faire payer ou les transférer sur un autre dispositif pour préparer leur retraite ;
- un plan d'épargne retraite collectif (PERCO), qui permet aux salariés éligibles d'investir les versements de l'accord de participation et de l'accord d'intéressement dans des fonds d'investissement diversifiés en vue de leur retraite. Ce dispositif offre aux salariés la possibilité de bénéficier de certains avantages sociaux et fiscaux en contrepartie d'une période d'indisponibilité jusqu'à la retraite. C'est aussi un moyen pour les salariés de préparer leur retraite en réalisant des versements volontaires ou en transférant des jours de leur CET sur le PERCO (dans la limite de 10 jours par an). Ce transfert est alors abondé par leur employeur.

6.2 Données boursières

L'action OVHcloud est cotée sur le compartiment A d'Euronext Paris et entre dans la composition des indices suivants : Euronext Tech Leaders, CAC Technologie et CAC All-Shares.

À fin août 2026, à la clôture de l'exercice fiscal de la Société, le cours de l'action s'établit à 14,96 euros.

L'évolution du cours de l'action OVHcloud (code ISIN FR0014005HJ9) sur le marché d'Euronext, au cours de l'exercice fiscal 2026, est détaillée ci-après :

▸ **Évolution du cours de l'action OVHcloud (ISIN FR0014005HJ9) – exercice 2026**

(en euros)	Nombre de séances de cotation	Moyenne clôture	Plus haut	Plus bas	Plus haut (clôture)	Plus bas (clôture)
2025						
Septembre	22	11,61	13,00	9,91	12,98	9,98
Octobre	23	10,32	12,46	7,84	12,31	7,91
Novembre	20	7,85	8,60	7,25	8,49	7,28
Décembre	21	7,29	8,55	6,67	8,41	6,72
2026						
Janvier	21	8,63	10,78	7,34	10,76	7,45
Février	20	9,22	9,90	8,50	9,73	8,70
Mars	22	8,97	9,50	8,20	9,38	8,41
Avril	20	9,96	11,29	8,45	11,24	8,53
Mai	20	11,98	14,22	10,48	14,22	10,89
Juin	22	15,80	17,78	12,83	17,60	13,40
Juillet	23	14,97	17,65	12,73	16,80	13,20
Août	21	16,03	17,75	13,73	17,40	13,91
TOTAL EXERCICE	**255**					

Source : Euronext (cours quotidiens de fermeture, plus haut et plus bas en séance).

6.3 Dividendes

OVHcloud ne prévoit pas encore de distribuer de dividendes.

En ligne avec sa politique, la Société ne prévoit pas de distribuer de dividendes au titre de l'exercice clos le 31 août 2026 et rappelle qu'elle n'a procédé à aucun versement de dividendes au titre des exercices clos les 31 août 2023, 2024 et 2025.

6.4 Relations avec la communauté financière

Les relations avec la communauté financière d'OVHcloud sont gérées par l'équipe relations investisseurs et communication financière.

OVHcloud a pour objectif d'établir une relation de confiance, dans la durée, avec sa communauté financière. Cet objectif est notamment basé sur des valeurs de transparence, de cohérence et de clarté sur les activités de la Société.

Ces échanges se concrétisent lors des publications trimestrielles du chiffre d'affaires ainsi que des publications des résultats semestriels et annuels. OVHcloud, pour ces publications, diffuse un communiqué de presse, en français et en anglais, et organise une conférence téléphonique, pour les analystes financiers et investisseurs, avec son Président directeur général et son directeur financier.

En complément de ces communications régulières, OVHcloud participe à plusieurs conférences et *roadshows* tout au long de l'année, afin de rencontrer ses actionnaires existants ou de présenter la Société à de nouveaux investisseurs.

Par ailleurs, l'intégralité des informations financières d'OVHcloud sont disponibles sur son site internet https://corporate.ovhcloud.com.

6.5 Informations sur le capital social

6.5.1 Capital social souscrit et capital social autorisé mais non émis

À la date du présent document d'enregistrement universel, le capital social de la Société s'élève à 153 458 722 euros, divisé en 153 458 722 actions ordinaires (les « **Actions Ordinaires** »).

S'agissant du capital social autorisé non émis, l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui s'est réunie le 12 février 2026 a adopté les délégations financières suivantes :

Nature de la délégation	Durée maximale	Montant nominal maximal	Utilisation sur l'exercice clos au 31 août 2026
Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société	18 mois	50 millions d'euros	Le 18 janvier 2022, le Groupe a mis en place un contrat de liquidité auprès de Rothschild CMS ayant pour objet l'animation des actions OVH Groupe sur Euronext Paris. Le contrat de liquidité a acheté, au cours de l'exercice 2026, 1 626 314 titres et vendu 1 625 814 titres OVH Groupe et détenait 500 titres au prix moyen de 15,2585 euros.
Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions autodétenues	26 mois	Dans la limite de 10 % du capital social par 24 mois	Néant
Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation de capital de la Société ou d'une autre société par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, avec maintien du droit préférentiel de souscription	26 mois	70 millions d'euros [1] 1 milliard d'euros s'agissant des titres de créances donnant accès au capital émis sur le fondement de cette délégation	
Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation de capital de la Société par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par offre au public autre que les offres au public mentionnées au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier	26 mois	35 millions d'euros [1] 1 milliard d'euros s'agissant des titres de créances donnant accès au capital émis sur le fondement de cette délégation	Néant
Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation de capital de la Société par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier	26 mois	35 millions d'euros [1] [2] 1 milliard d'euros s'agissant des titres de créances donnant accès au capital émis sur le fondement de cette délégation	Néant
Possibilité d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions à émettre par la Société en rémunération d'apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	26 mois	10 % du capital social [1]	Une augmentation de capital d'un montant nominal de 1 807 186 euros par voie d'émission de 1 807 186 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro chacune, à la suite de l'acquisition des titres des sociétés GLADIA et MYQUANT par la Société par voie d'apport en nature.

Nature de la délégation	Durée maximale	Montant nominal maximal	Utilisation sur l'exercice clos au 31 août 2026
Détermination du prix d'émission, dans la limite de 10 % du capital par an, dans le cadre d'une augmentation du capital social par émission de titres de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription	12 mois	10 % du capital social par an (3)	Néant
Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou toutes autres sommes	26 mois	100 millions d'euros	Néant
Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription	26 mois	15 % de l'émission initiale (1) (3)	Néant
Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital de la Société par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux adhérents de plans d'épargne	26 mois	1 % du capital social (1)	Néant
Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux du Groupe ou de certains d'entre eux	38 mois	10 % du capital social (1) Sous réserve de ne pas excéder 0,4 % du capital social pour les mandataires sociaux	Achat d'actions au profit des membres du personnel salarié Total actions FCPE (dont abondement) : ESP : 319 362 actions - Kudos : 8 147 actions, soit environ 0,21 % du capital social à cette date
Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux du Groupe ou de certains d'entre eux	38 mois	2 % du capital social (1) (4) Sous réserve de ne pas excéder 0,4 % du capital social pour les mandataires sociaux	Le Conseil d'administration a décidé, lors de sa séance du 18 décembre 2025, d'attribuer à effet du même jour 1 870 957 actions de performance à 137 bénéficiaires, soit environ 1,24 % du capital social à cette date

(1) Le montant maximal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de cette délégation s'impute sur le montant du plafond global fixé à 70 millions d'euros.

(2) Le montant maximal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de cette délégation s'impute sur le montant du plafond de 35 millions d'euros prévu pour l'augmentation de capital de la Société par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par offre au public autre que les offres au public mentionnées au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier.

(3) Le montant maximal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de cette délégation s'impute sur le plafond stipulé dans la résolution en vertu de laquelle est décidée l'émission initiale.

(4) Le montant maximal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de cette délégation s'impute sur le plafond stipulé dans la résolution en vertu de laquelle sont consenties des options de souscription ou d'achat d'actions au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux du Groupe ou de certains d'entre eux.

6.5.2 Évolution du capital social

Au cours des trois derniers exercices, les variations du capital social de la Société ont été les suivantes :

- une réduction du capital social par annulation de 38 888 889 actions le 23 janvier 2025 au terme d'une offre publique de rachat de ses propres actions (l'« OPRA ») d'un montant de 350 000 001 euros portant sur un maximum de 20,41 % du capital de la Société (à la date d'annonce de l'OPRA) au prix de 9,00 euros par action. Le capital s'élève à 151 651 536 euros composé de 151 651 536 actions d'un montant nominal de 1 euro chacune ;
- une augmentation de capital d'un montant nominal de 1 807 186 euros par voie d'émission de 1 807 186 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro chacune, à la suite de l'acquisition des titres des sociétés GLADIA et MYQUANT par la Société par voie d'apport en nature. Le capital social s'élève à 153 458 722 euros composé de 153 458 722 actions d'un montant nominal de 1 euro chacune.

6.5.3 Titres non représentatifs du capital

Le 30 janvier 2025, OVH Groupe SA a procédé avec succès à l'émission d'un emprunt obligataire senior non garanti d'un montant de 500 millions d'euros, assorti d'un taux fixe de 4,75 % et venant à échéance en 2031 (ISIN : XS2992020037).

Le produit net de cette émission a été partiellement affecté au refinancement d'une partie de la dette existante, le solde étant destiné à couvrir les besoins généraux de financement du Groupe.

6.5.4 Actions détenues par la Société ou pour son compte propre

L'assemblée générale du 12 février 2026 a renouvelé l'ensemble des délégations financières consenties au Conseil d'administration (augmentation de capital, attribution d'actions gratuites, options de souscription ou d'achat d'actions).

6.5.4.1 Rachats d'actions réalisés en 2025

▸ Pourcentage du capital autodétenu au 31 août 2025

Pourcentage de capital autodétenu au 31 août 2025	**0,84 %**
Nombre d'actions autodétenues au 31 août 2025	**1 206 006**
Évaluation position action du portefeuille au 31 août 2025	12 289 201,14
Cash en cours R/L au 31 août 2025	1 039 030,06
TOTAL	**13 328 231,20**
Nombre d'actions annulées au cours des derniers 24 mois	38 888 889

▸ Pourcentage du capital autodétenu au 31 octobre 2025

Pourcentage de capital autodétenu au 31 octobre 2025	**0,87 %**
Nombre d'actions autodétenues au 31 octobre 2025	**1 250 756**
Évaluation position action du portefeuille au 31 octobre 2025	10 181 153,80
Cash en cours R/L au 31 octobre 2025	1 133 089,02
TOTAL DU PORTEFEUILLE	**11 314 242,80**
Nombre d'actions annulées au cours des derniers 24 mois	38 888 889

6.5.4.2 Synthèse des opérations réalisées dans le cadre du contrat de liquidité en cours de validité en 2026

▸ **Pourcentage du capital autodétenu au 31 août 2026**

Pourcentage de capital autodétenu au 31 août 2026	0,37 %
Nombre d'actions autodétenues au 31 août 2026	**563 805**
Évaluation position action du portefeuille au 31 août 2026	277 837
Cash en cours R/L au 31 août 2026	4 000 103
TOTAL	**4 277 940**
Nombre d'actions annulées au cours des derniers 24 mois	38 888 889

Au 31 août 2026, le taux d'autodétention s'établit à 0,37 % du capital (563 805 actions), dans le cadre du contrat de liquidité en cours. Le contrat de liquidité a acheté 1 626 314 titres et vendu 1 625 814 titres OVH Groupe et détenait 500 titres au prix moyen unitaire de 15,2585 euros.

▸ **Pourcentage du capital autodétenu au 31 octobre 2026**

Pourcentage de capital autodétenu au 31 octobre 2026	0,37 %
Nombre d'actions autodétenues au 31 octobre 2026	**560 479**
Évaluation position action du portefeuille au 31 octobre 2026	202 010
Cash en cours R/L au 31 octobre 2026	4 085 665
TOTAL DU PORTEFEUILLE	**4 287 675**
Nombre d'actions annulées au cours des derniers 24 mois	38 888 889

Attribution gratuite d'actions

À la date du présent document d'enregistrement universel, l'assemblée générale de la Société a autorisé l'attribution d'actions gratuites (voir également le chapitre 4 « *Gouvernement d'entreprise* », sous-section 4.5.3, du présent document d'enregistrement universel).


FIRST AID



Informations complémentaires

7.1 Principales dispositions légales et statutaires concernant OVHcloud 332

7.1.1 Dénomination sociale, siège social, site web, forme juridique, législation applicable, exercice social, date de constitution, durée, registre du commerce et des sociétés, identifiant d'entité juridique et objet social 332

7.1.2 Répartition statutaire des bénéfices 332

7.1.3 Assemblées générales 333

7.1.4 Identification des actionnaires 334

7.1.5 Franchissement de seuil 334

7.1.6 Modification des statuts, du capital et des droits attachés aux actions 335

7.1.7 Principales dispositions statutaires et du règlement intérieur du Conseil d'administration et de la direction générale 335

7.2 Informations concernant les contrôleurs légaux des comptes 337

Commissaires aux comptes titulaires 337

7.3 Documents accessibles au public 338

7.4 Personnes responsables /RFA/ 338

7.4.1 Responsable du document d'enregistrement universel et du rapport financier annuel 338

7.4.2 Attestation des responsables du document d'enregistrement universel 338

7.5 Informations provenant de tierces parties 338

7.1 Principales dispositions légales et statutaires concernant OVHcloud

7.1.1 Dénomination sociale, siège social, site web, forme juridique, législation applicable, exercice social, date de constitution, durée, registre du commerce et des sociétés, identifiant d'entité juridique et objet social

Dénomination sociale	OVH Groupe
Dénomination de sa marque principale	OVHcloud
Siège social	2, rue Kellermann, 59100 Roubaix, France
Site web	https://corporate.ovhcloud.com (1) Téléphone : +33(0) 3 20 82 73 32
Forme juridique	Société anonyme à Conseil d'administration
Législation applicable	Droit français
Objet social	En vertu de l'article 2 des statuts de la Société, OVH Groupe a pour objet, tant en France qu'à l'étranger, toutes activités de holding : gestion de participations, élaboration active de la conduite de la politique du Groupe et participation au contrôle des filiales, exécution de toutes prestations de services administratifs, juridiques, comptables ou financiers pour ses filiales ; la participation de la Société à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, ou à tous objets similaires ou connexes, notamment aux entreprises ou sociétés dont l'objet social serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social, et ce, par tous moyens, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de fusions, alliances ou sociétés en participation ; et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.
Exercice social	Du 1er septembre au 31 août de chaque année
Date de constitution	10 octobre 2011
Durée	99 ans
Terme statutaire	19 octobre 2110
Immatriculation	537 407 926 RCS Lille Métropole
Code APE	6420Z
Code LEI – *Legal Entity Identifier* (2)	9695001J8OSOVX4TP939

(1) Les informations figurant sur le site web ne font pas partie du présent document d'enregistrement universel.
(2) Identifiant d'entité juridique.

7.1.2 Répartition statutaire des bénéfices

Chaque action donne droit, dans les bénéfices, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice, diminué des pertes antérieures et des différents prélèvements prévus par la loi et augmenté du report bénéficiaire.

L'assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la libre disposition en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Après approbation des comptes et constatation de l'existence de sommes distribuables (celles-ci incluant le bénéfice distribuable et éventuellement les sommes prélevées sur les réserves visées ci-dessus), l'assemblée générale décide, en tout ou partie, de les distribuer aux actionnaires à titre de dividende, de les affecter à des postes de réserves ou de les reporter à nouveau.

L'assemblée générale a la faculté d'accorder aux actionnaires, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement en numéraire et le paiement en actions dans les conditions fixées par la loi. En outre, l'assemblée générale peut décider, pour tout ou partie du dividende, des acomptes sur dividende, des réserves ou primes mis en distribution ou, pour toute réduction de capital, que cette distribution ou cette réduction de capital sera réalisée en nature par remise d'actifs de la Société.

Le Conseil d'administration a la faculté de distribuer des acomptes sur dividende avant l'approbation des comptes de l'exercice dans les conditions prévues par la loi.

7.1.3 Assemblées générales

Convocation aux assemblées

Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Les décisions des actionnaires sont prises en assemblées générales ordinaires, extraordinaires, spéciales ou mixtes selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Participation aux assemblées - Conditions

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de participer aux assemblées dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, soit en y assistant personnellement, soit en s'y faisant représenter, soit en votant par correspondance, soit en donnant pouvoir au Président de l'assemblée.

Conformément à l'article R. 22-10-28 du Code de commerce, seuls sont admis à participer aux assemblées les actionnaires qui justifient de leur qualité par l'inscription des titres à leur nom, ou au nom de l'intermédiaire inscrit régulièrement pour leur compte, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris (ci-après J-2), soit dans les comptes de titres nominatifs, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par leur intermédiaire habilité.

S'agissant des actionnaires au nominatif, cette inscription comptable à J-2 dans les comptes de titres nominatifs est suffisante pour leur permettre de participer aux assemblées générales.

S'agissant des actionnaires au porteur, ce sont les intermédiaires habilités qui tiennent les comptes de titres au porteur qui justifient directement de la qualité d'actionnaire de leurs clients auprès de l'établissement centralisateur de l'assemblée mandaté par OVHcloud, par la production d'une attestation de participation qu'ils annexent au formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration ou de demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

Modalités

Les actionnaires désirant assister personnellement à l'assemblée générale doivent faire la demande d'une carte d'admission :

- s'il s'agit d'un actionnaire nominatif, directement auprès de l'établissement centralisateur de l'assemblée mandaté par OVHcloud (ci-après « l'établissement centralisateur ») ;
- s'il s'agit d'un actionnaire au porteur, auprès de son intermédiaire financier.

Si un actionnaire au porteur souhaitant participer physiquement à l'assemblée n'a pas reçu sa carte d'admission à J-2, il doit demander à son intermédiaire financier de lui délivrer une attestation de participation qui lui permettra de justifier de sa qualité d'actionnaire à J-2 pour être admis à l'assemblée.

Un avis de convocation comprenant un formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration ou de demande de carte d'admission est envoyé automatiquement à tous les actionnaires nominatifs. Les actionnaires au porteur doivent s'adresser à l'intermédiaire financier auprès duquel leurs actions sont inscrites en compte afin d'obtenir le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration ou de demande de carte d'admission.

Vote à distance

Les actionnaires ne pouvant assister personnellement à l'assemblée générale peuvent choisir parmi l'une des options suivantes :

- donner procuration à un autre actionnaire, à leur conjoint ou partenaire, ou à toute autre personne physique ou morale de leur choix ;
- donner pouvoir au Président de l'assemblée ;
- voter par correspondance.

Les votes par correspondance ou par procuration ne peuvent être pris en compte que si les formulaires dûment remplis et signés (et accompagnés de l'attestation de participation pour les actions au porteur) parviennent auprès de l'établissement centralisateur trois jours au moins avant la date de l'assemblée.

Conformément aux dispositions des articles R. 225-79 et R. 22-10-24 du Code de commerce, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut également être effectuée par voie électronique.

Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats dûment signées, complétées et réceptionnées deux jours au plus tard avant la date de l'assemblée peuvent être prises en compte.

Conformément aux dispositions de l'article R. 22-10-28 du Code de commerce, tout actionnaire ayant déjà voté par correspondance, envoyé un pouvoir ou demandé une carte d'admission ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'assemblée, mais peut néanmoins céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si la cession intervient avant J-2, la Société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. À cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie la cession à la Société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires. Aucune cession ni aucune autre opération réalisée après J-2, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifiée par l'intermédiaire habilité teneur de compte ou prise en considération par la Société, nonobstant toute convention contraire. Il est rappelé que pour toute procuration d'un actionnaire sans indication de mandataire, le Président de l'assemblée générale émet un vote favorable à l'adoption de projets de résolution présentés ou agréés par le Conseil d'administration, et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution. Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire doit faire le choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par le mandant.

Aux termes de l'article 22 paragraphe 10 des statuts de la Société, le Conseil d'administration peut décider que les actionnaires peuvent participer à une assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication et télétransmission. Si le Conseil d'administration décide d'exercer cette faculté pour une assemblée donnée, il est fait état de cette décision du Conseil dans l'avis de réunion et/ou de convocation. Les actionnaires participant aux assemblées par visioconférence ou par l'un quelconque des autres moyens de télécommunication visés ci-dessus, selon le choix du Conseil d'administration, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

Cette faculté n'a pas encore été utilisée par la Société à la date de dépôt du présent document d'enregistrement universel.

Principaux pouvoirs et quorum des assemblées générales

Assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts. Elle est réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de chaque exercice social, pour statuer sur les comptes de cet exercice. Elle ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance possèdent au moins le cinquième des actions ayant droit de vote. Sur seconde convocation, aucun *quorum* n'est requis. Les délibérations de l'assemblée générale ordinaire sont prises à la majorité des voix des actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance.

Assemblée générale extraordinaire

L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance possèdent au moins le quart des actions, et, sur seconde convocation, le cinquième des actions ayant droit de vote. Les délibérations de l'assemblée générale extraordinaire sont prises à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance.

Droits des actionnaires

Inscription de points ou de projets à l'ordre du jour

Les demandes d'inscription de points ou de projets de résolution à l'ordre du jour doivent parvenir au 2, rue Kellermann, 59100 Roubaix (OVH Groupe, Direction juridique) par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par télécommunication électronique à l'adresse suivante : vu.corporate-legal@interne.ovh.net, au plus tard le vingt-cinquième jour qui précède la date de l'assemblée, sans pouvoir être adressées plus de vingt jours après la date de l'avis de réunion publié au *Bulletin des annonces légales obligatoires*.

La demande d'inscription d'un point à l'ordre du jour doit être motivée. La demande d'inscription de projets de résolution doit être accompagnée du texte des projets de résolution, qui peuvent être assortis d'un bref exposé des motifs. De telles demandes émanant d'actionnaires doivent être accompagnées d'une attestation justifiant de leur qualité d'actionnaires soit dans les comptes de titres nominatifs soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire financier, ainsi que de la fraction de capital exigée par la réglementation. L'examen du point ou du projet de résolution déposé dans les conditions réglementaires est subordonné à la transmission, par les auteurs de la demande, d'une nouvelle attestation justifiant de l'inscription des titres dans les mêmes comptes à J-2.

Questions écrites

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-84 du Code de commerce, tout actionnaire souhaitant poser des questions écrites doit les adresser au Président directeur général, au 2, rue Kellermann, 59100 Roubaix (OVH Groupe, Direction juridique) par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'assemblée ; pour être prises en compte, ces questions doivent impérativement être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte. Il est précisé que les réponses aux questions écrites peuvent être publiées directement sur le site Internet de la Société à l'adresse suivante :

https://corporate.ovhcloud.com/fr/investor-relations/rubrique assemblée générale.

Consultation des documents mis à disposition

Les documents et renseignements relatifs aux assemblées générales sont tenus à la disposition des actionnaires dans les conditions légales et réglementaires en vigueur et en particulier, les informations visées à l'article R. 22-10-23 du Code de commerce sont publiées sur le site Internet de la Société à l'adresse suivante : https://corporate.ovhcloud.com/fr/investor-relations/2026-general-meeting/, au plus tard le vingt et unième jour précédant l'assemblée.

7.1.4 Identification des actionnaires

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sous réserve des dispositions légales et réglementaires en vigueur et des statuts de la Société ; elles sont obligatoirement nominatives jusqu'à ce qu'elles soient intégralement libérées.

Les actions de la Société donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Toutefois, lorsque le propriétaire des actions de la Société n'a pas son domicile sur le territoire français, au sens de l'article 102 du Code civil, tout intermédiaire peut être inscrit pour le compte de ce propriétaire, conformément aux dispositions de l'article L. 228-1 du Code de commerce.

Par ailleurs, les statuts de la Société prévoient que celle-ci peut procéder à l'identification de tout détenteur de titres conférant, immédiatement ou à terme, le droit de vote dans ses assemblées, dans le cadre de la procédure prévue aux articles L. 228-2 et suivants du Code de commerce. En application de ces dispositions, la Société réalise des études de son actionnariat quatre fois par an en moyenne.

Le non-respect par les détenteurs de titres ou les intermédiaires de leurs obligations de communication de renseignements résultant des articles L. 228-2 et suivants du Code de commerce entraîne, dans les conditions prévues par la loi, la privation temporaire du droit de vote, voire la suspension du droit au paiement du dividende attaché aux actions.

7.1.5 Franchissement de seuil

Outre les seuils prévus par les dispositions légales et réglementaires applicables, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir, ou cesse de détenir, directement ou indirectement, une fraction égale ou supérieure à un pour cent (1 %) du capital social ou des droits de vote de la Société, ou tout multiple de ce pourcentage, y compris au-delà des seuils de déclaration prévus par les dispositions légales et réglementaires et jusqu'à 50 % du capital ou des droits de vote, doit informer la Société du nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle possède ainsi que des valeurs mobilières donnant accès au capital et aux droits de vote qui y sont potentiellement attachés au moyen d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception, adressée au siège social (direction générale) au plus tard à la clôture du quatrième jour de bourse suivant le jour du franchissement de seuil.

Les seuils visés ci-dessus sont déterminés en tenant compte également des actions ou des droits de vote détenus indirectement et des actions ou des droits de vote ayant les mêmes droits que les actions ou les droits de vote détenus, tels que définis aux articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce.

En cas de non-respect des dispositions ci-dessus, les sanctions prévues par la loi pour le non-respect de l'obligation de déclaration de franchissement des seuils légaux ne s'appliquent aux seuils prévus par les statuts que sur demande (consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires) d'un ou de plusieurs actionnaires détenant au moins cinq pour cent (5 %) du capital social ou des droits de vote de la Société.

La Société se réserve la faculté de porter à la connaissance du public et des actionnaires soit les informations qui lui auront été notifiées, soit le non-respect de l'obligation susvisée par la personne concernée.

7.1.6 Modification des statuts, du capital et des droits attachés aux actions

Toute modification des statuts, du capital ou des droits de vote attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

Le texte des statuts de la Société est disponible et consultable sur le site Internet de la Société :
https://corporate.ovhcloud.com/fr/investor-relations/regulated-information/

7.1.7 Principales dispositions statutaires et du règlement intérieur du Conseil d'administration et de la direction générale

a) Stipulations relatives au Conseil d'administration (articles 13, 14, 15 et 16 des statuts)

Composition

La Société est administrée par un Conseil d'administration de trois membres au moins et de dix-huit au plus élus par l'assemblée générale ordinaire en vertu et sous réserve des dérogations prévues par la loi.

Le Conseil d'administration s'assure que la proportion de membres indépendants soit d'au moins un tiers au sein du Conseil d'administration, d'au moins deux tiers au sein du comité d'audit et de plus de la moitié au sein du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance.

Désignation

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et les statuts.

Chaque membre du Conseil d'administration doit être propriétaire d'au moins 1 000 actions pendant toute la durée de son mandat et en tout état de cause au plus tard dans les six (6) mois postérieurement à sa nomination.

Les administrateurs sont nommés pour un mandat de maximum 4 ans.

Administrateurs représentant les salariés

Le Conseil d'administration comprend, en outre, un administrateur représentant les salariés lorsque le nombre de membres du Conseil d'administration, calculé conformément à l'article L. 225-27-1, II du Code de commerce, est inférieur ou égal à huit, ou deux administrateurs représentant les salariés lorsque ce nombre est supérieur à huit. Le nombre de membres du Conseil d'administration à prendre en compte pour déterminer le nombre d'administrateurs représentant les salariés est apprécié à la date de désignation du ou des administrateurs représentant les salariés.

Le ou les administrateurs représentant les salariés sont désignés par le comité social et économique de la société ou, lorsque la société appartient à une unité économique et sociale, par le comité social et économique commun de l'unité économique et sociale à laquelle la société appartient, dans les conditions prévues par les articles L. 225-27-1 et suivants du Code de commerce et du présent article. Conformément à l'article L. 225-27-1, II du Code de commerce, lorsque le comité social et économique désigne deux administrateurs représentant les salariés, il doit désigner une femme et un homme.

La durée du mandat d'administrateur représentant les salariés est de 4 ans à compter de sa désignation. Le mandat est renouvelable sans limitation.

Sous réserve des stipulations du présent article et des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, les administrateurs représentant les salariés ont le même statut, les mêmes droits et les mêmes responsabilités que les autres administrateurs à l'exception de l'obligation de détention de mille (1 000) actions de la Société qui ne s'applique pas aux administrateurs représentant les salariés.

Président du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration élit un Président parmi les membres qui sont des personnes physiques. Le Président ne peut être âgé de plus de 70 ans.

Le Président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible indéfiniment, sous réserve de l'application de la disposition ci-dessus relative à la limite d'âge. Le Président peut être révoqué à tout moment par le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration détermine le montant, les modalités de calcul et le paiement de la rémunération du Président.

Le Président organise et dirige les travaux du Conseil d'administration, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Censeurs

Le Conseil d'administration peut nommer un ou plusieurs censeurs.

Les censeurs peuvent être des personnes physiques ou morales. La durée du mandat des censeurs est déterminée par le Conseil d'administration dans la décision de nomination. Les fonctions des censeurs, y compris leur rémunération éventuelle, sont décidées par le Conseil d'administration. Le Conseil d'administration peut confier des missions spécifiques aux censeurs. Les censeurs sont rééligibles indéfiniment. Ils sont invités comme observateurs aux réunions du Conseil d'administration et participent aux débats avec voix consultative.

Pouvoirs du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration assume les missions et exerce les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi, les statuts de la Société et le règlement intérieur du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Rémunération des membres du Conseil d'administration

L'assemblée générale des actionnaires peut allouer aux administrateurs une rémunération dont le montant annuel est fixe, qu'elle détermine pour l'exercice en cours et/ou les exercices ultérieurs jusqu'à ce qu'une nouvelle décision la remplace. Le Conseil d'administration peut répartir librement cette rémunération entre ses membres.

Le Conseil d'administration peut également allouer des rémunérations exceptionnelles, soumises à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, pour des missions ou des mandats particuliers confiés aux administrateurs (indépendamment des rémunérations pour la participation à des comités spécialisés du Conseil).

b) Direction générale (article 17 des statuts)

Modalité d'exercice

La direction de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique, nommée par le Conseil parmi ses membres ou en dehors de celui-ci, qui porte le titre de directeur général.

Le Conseil d'administration choisit entre ces deux modes de gestion à tout moment et au moins à chaque fois que le mandat du directeur général ou le mandat du Président arrive à expiration lorsque le Président assume également la direction générale de la Société.

Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix dans les conditions requises par la réglementation applicable.

Lorsque la direction générale de la Société est assurée par le Président du Conseil d'administration, les dispositions suivantes concernant le directeur général sont applicables au Président. Dans ce cas, il porte le titre de Président directeur général.

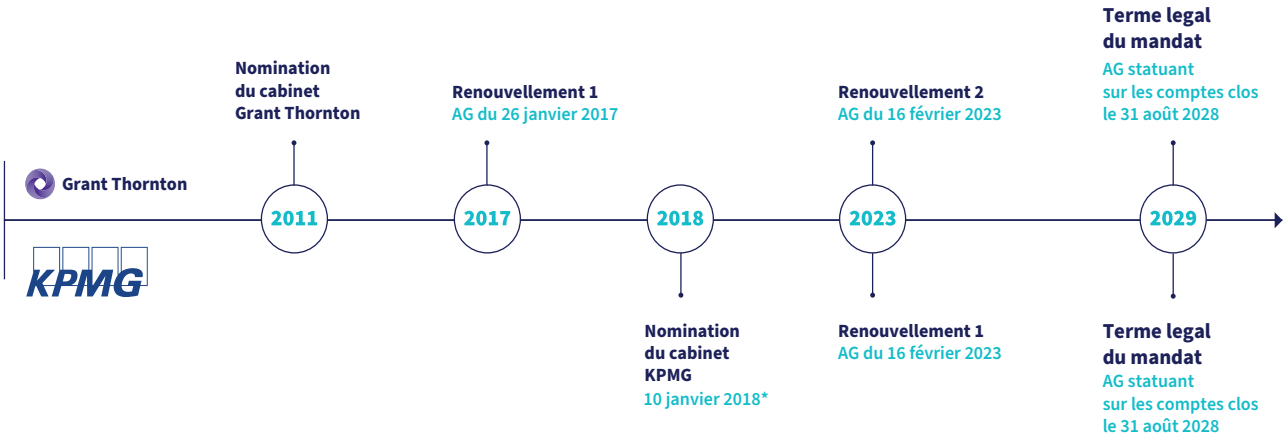
Pouvoirs du directeur général

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration ainsi qu'aux limitations prévues par le règlement intérieur du Conseil d'administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Les décisions du Conseil d'administration limitant les pouvoirs du directeur général sont inopposables aux tiers.

7.2 Informations concernant les contrôleurs légaux des comptes



** Nomination pour la durée du mandat restant à courir du précédent CAC titulaire qui a démissionné, soit jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos le 31/08/2022.*

Commissaires aux comptes titulaires

Grant Thornton

Représenté par M. Pascal Leclerc et Mme Ludivine Mallet

29, rue du Pont

92200 Neuilly-sur-Seine

France

Grant Thornton est membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.

Nommé commissaire aux comptes par décision de l'assemblée générale du 26 janvier 2017, et renouvelé par décision de l'assemblée générale du 16 février 2023, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2028.

KPMG

Représenté par M. Jacques Pierre et Mme Stéphanie Ortega

2, avenue Gambetta

Tour Eqho

92066 Paris La Défense Cedex

France

KPMG est membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.

Nommé commissaire aux comptes par décision de l'assemblée générale du 10 janvier 2018, et renouvelé par décision de l'assemblée générale du 16 février 2023, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2028.

7.3 Documents accessibles au public

Les statuts, les procès-verbaux des assemblées générales et autres documents sociaux de la Société, ainsi que toute évaluation ou déclaration établis par un expert à la demande de la Société devant être mis à la disposition des actionnaires, conformément à la législation applicable, peuvent être consultés au siège social de la Société.

L'information réglementée au sens des dispositions du règlement général de l'AMF est également disponible sur le site Internet de la Société : https://corporate.ovhcloud.com/fr/investor-relations/regulated-information/

7.4 Personnes responsables /RFA/

7.4.1 Responsable du document d'enregistrement universel et du rapport financier annuel

M. Octave Klaba, Président directeur général de la Société.

7.4.2 Attestation des responsables du document d'enregistrement universel

« J'atteste que les informations contenues dans le présent document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes annuels et les comptes consolidés sont établis conformément au corps de normes comptables applicable et donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de l'émetteur et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion du Groupe dont les différentes rubriques sont mentionnées dans la table de concordance figurant au chapitre 8 du présent document d'enregistrement universel aux pages 344 à 346 présente un tableau fidèle de l'évolution et des résultats de l'entreprise et de la situation financière de l'émetteur et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés et qu'il a été établi conformément aux normes d'information en matière de durabilité applicables. »

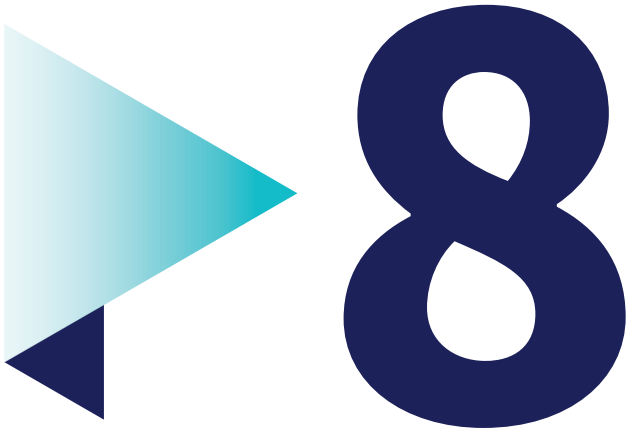
Le 6 novembre 2026

Octave Klaba, Président directeur général de la Société

7.5 Informations provenant de tierces parties

Le présent document d'enregistrement universel contient des statistiques, des données et d'autres informations relatives aux marchés, aux tailles de marché, aux parts de marché, aux positions sur le marché et à d'autres données sectorielles concernant l'activité et les marchés de la Société. Sauf indication contraire, ces informations se fondent sur l'analyse de multiples sources par la Société, y compris des études de marché réalisées par BCG à la demande de la Société et des informations obtenues par ailleurs auprès d'International Data Corporation (IDC) et Forrester Research, Inc. Le modèle d'analyse des fournisseurs d'IDC MarketScape est conçu pour fournir un aperçu de la compétitivité des fournisseurs de TIC (technologies de l'information et des communications) sur un marché donné. La méthodologie de recherche utilise une méthode de notation rigoureuse basée sur des critères à la fois qualitatifs et quantitatifs qui aboutit à une illustration graphique unique de la position de chaque fournisseur sur un marché donné. IDC MarketScape fournit un cadre clair dans lequel les offres de produits et de services, les capacités et les stratégies, ainsi que les facteurs de réussite actuels et futurs des fournisseurs de TI et de télécommunications peuvent être comparés de manière significative. Ce cadre fournit également aux acheteurs de technologies une évaluation à 360 degrés des forces et des faiblesses des fournisseurs actuels et potentiels. À la connaissance de la Société, les informations extraites de sources de parties tierces ont été fidèlement reproduites dans le présent document d'enregistrement universel et aucun fait n'a été omis qui rendrait ces informations inexactes ou trompeuses. La Société ne peut néanmoins garantir qu'un tiers utilisant des méthodes différentes pour réunir, analyser ou calculer des données sur ces marchés obtiendrait les mêmes résultats.





Annexes

Glossaire **342**

Tables de concordance **344**

Glossaire

Actionnaire KKR	désigne Spiral Holdings SCA.
Baremetal Cloud	est une solution de cloud privé de haute performance recevant un accès entièrement automatisé à des serveurs dédiés sur lesquels le client exploite et gère toutes les couches logicielles.
Capex de croissance	représente toutes les dépenses d'investissement en capex autres que le capex récurrent.
Capex récurrent	reflète les dépenses d'investissement (hors acquisitions d'entreprise) nécessaires à la production de nouveaux serveurs pour remplacer les revenus générés par des serveurs déclassés ou mis hors ligne au cours de la période, calculés sur la base des revenus moyens par serveur mis hors ligne et des revenus moyens des nouveaux serveurs assemblés au cours de la période.
Cloud	désigne une technologie visant à l'utilisation à distance de ressources d'exécution et de stockage.
Cloud computing	consiste à fournir un accès à la demande et entièrement automatisé, *via* Internet, à des ressources de calcul, de stockage et de mise en réseau.
Cloud de confiance ouvert *(open trusted cloud)*	est un label créé par OVHcloud pour les éditeurs de logiciels et les fournisseurs de solutions PaaS et SaaS, certifiant que les solutions utilisées sont ouvertes et conformes aux normes européennes et leur permettant d'être hébergés par OVHcloud.
Cloud hybride	est une solution combinant le cloud public et le cloud privé avec des ressources sur site dans un modèle de déploiement multiple au sein d'une seule organisation.
Cloud privé *(Private Cloud)*	désigne la fourniture, par un fournisseur de services, d'un serveur à un seul client en répartissant la capacité du serveur entre les groupes d'utilisateurs autorisés par le client.
Cloud public *(Public Cloud)*	désigne la fourniture, par un fournisseur de services, d'un serveur à plusieurs clients ; le serveur est alors partagé entre ces clients.
Code source	désigne un ensemble d'instructions écrites dans un langage de programmation informatique permettant d'obtenir un programme pour ordinateur.
Conteneurisation	désigne l'encapsulation du code logiciel et de ses dépendances dans un conteneur virtuel pour améliorer le temps de réponse et les performances des solutions cloud.
Corporate	client adressé soit par une stratégie de vente directe, par appels d'offres ou par l'équipe commerciale d'OVHcloud, ou indirecte, par des partenaires.
CPU	de l'anglais *Central Processing Unit*, désigne le composant d'un serveur exécutant les programmes informatiques.
Datacenter	désigne un site physique où sont localisées les infrastructures mises à disposition des clients par OVHcloud dans le cadre de ses services.
DCaaS	de l'anglais *Data Center-as-a-Service*, désigne un service d'hébergement dans lequel l'infrastructure et les équipements physiques du datacenter sont fournis aux clients.
Digital Starters	client adressé par un canal digital et qui réalise moins de 25 000 euros d'ARR (*Annual Recurring Revenue*, revenu annuel récurrent).
Digital Scalers	client adressé par un canal digital et qui réalise plus de 25 000 euros d'ARR (*Annual Recurring Revenue*, revenu annuel récurrent).
EBITDA ajusté	désigne l'EBITDA courant retraité, d'une part, des charges liées aux rémunérations fondées sur des actions et, d'autre part, des compléments de prix d'acquisition.
EBITDA courant	est égal au chiffre d'affaires diminué de la somme des charges de personnel et des autres charges opérationnelles (et excluant les charges d'amortissement, ainsi que des éléments qui sont classés comme « autres produits et charges opérationnels non courants »).
***Free Cash Flow* opérationnel moins capex récurrent**	désigne l'EBITDA ajusté plus la variation du besoin en fonds de roulement, moins le capex récurrent, après réintégration des charges d'amortissement des droits locatifs en application d'IFRS 16.
GPU	de l'anglais *Graphics Processing Unit*, désigne le composant informatique dédié aux traitements des informations graphiques.

Hosted Private Cloud	désigne une solution de cloud privé fournissant aux clients des serveurs dédiés entièrement automatisés, avec des plateformes telles que le système d'exploitation et la couche de virtualisation sélectionnés et gérés par OVHcloud.
Hyperconvergence	désigne une tendance à localiser la puissance de traitement et le stockage dans la même unité, en les séparant par la virtualisation plutôt que par une séparation physique.
Hyperscalers	désigne les plus importants fournisseurs de services cloud américains que sont Amazon Web Services, Google Cloud Platform et Microsoft Azure.
IaaS *(Infrastructure-as-a-Service)*	en français « service de fourniture d'infrastructures », désigne le service par lequel un prestataire de services cloud met à la disposition de son client une infrastructure informatique (serveurs, sauvegarde, stockage…) que le client peut utiliser ou configurer à distance pour composer son propre environnement.
KKR	désigne Kohlberg Kravis Roberts & Co. L.P. et/ou une ou plusieurs de ses sociétés affiliées, y compris les fonds d'investissement et autres entités gérées ou dirigées par Kohlberg Kravis Roberts & Co. L.P. et/ou une ou plusieurs de ses sociétés affiliées, selon le contexte.
Marque blanche	désigne la fourniture de services d'hébergement par une entreprise à des revendeurs et des partenaires commercialisant les solutions de cette entreprise à leurs propres clients et sous leur propre marque.
Multi-cloud	désigne une solution impliquant l'utilisation de services informatiques et de stockage provenant de plusieurs fournisseurs.
Open source	désigne un logiciel ayant un code source libre d'accès, modifiable et réutilisable.
PaaS *(Platform-as-a-Service)*	en français « service de fourniture d'une plateforme en tant que service », désigne le service par lequel un prestataire de services cloud met à la disposition de son client une infrastructure (serveurs, sauvegarde, stockage, etc.) ainsi que des outils dit « middleware » (base de données, serveur web, etc.).
Périphérique de réseaux *(edge computing)*	désigne une forme d'optimisation informatique visant à rapprocher de la source des données le traitement des données.
PUE	de l'anglais *Power Usage Effectiveness*, désigne un indicateur de durabilité mesurant l'efficacité énergétique d'un datacenter.
Ratio de levier	désigne la dette financière nette divisée par l'EBITDA ajusté.
Retour sur capex de croissance	est calculé en divisant le *Free Cash Flow* opérationnel moins le capex récurrent entre l'année en cours et l'année précédente par le capex de croissance de l'année précédente.
SaaS *(Software-as-a-Service)*	en français « service de fourniture d'applications ou logiciels », désigne le service par lequel un prestataire de services cloud met à la disposition du client des outils qu'il héberge (logiciels, applications, etc.) accessibles à distance par le client et des services associés (hébergement, maintenance, etc.).
Serveurs privés virtuels	désigne la sous-partie virtuelle d'un serveur d'hébergement dont les charges mémoire et processeur sont partagées avec d'autres serveurs privés virtuels indépendants les uns des autres.
Solution *Trusted Zone Sovereign*	désigne une solution lancée par OVHcloud afin de répondre aux plus hauts standards de sécurité des opérateurs du service public et des services critiques.
Unlevered Free Cash Flow	représente les flux de trésorerie liés à l'activité moins les capex.
Virtualisation	désigne un mécanisme consistant à faire fonctionner plusieurs systèmes, serveurs virtuels ou applications, sur un même serveur physique.
Web cloud	désigne les solutions d'hébergement de sites Internet et d'enregistrement de domaines.
WUE	de l'anglais *Water Usage Effectiveness*, désigne un indicateur de durabilité mesurant la quantité d'eau utilisée par les datacenters pour les besoins en refroidissement.

Tables de concordance

Table de concordance du rapport de gestion prévu par les articles L. 225-100 et suivants du Code de commerce

Afin de faciliter la lecture du présent document d'enregistrement universel, la table de concordance ci-après permet d'identifier les éléments d'information afférents au rapport de gestion annuel du Conseil d'administration devant être présenté à l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes de chaque exercice clos, conformément aux articles L. 225-100 et suivants du Code de commerce.

N°	Éléments requis	Chapitre(s)/Section(s) du document d'enregistrement universel
1.	**Situation et activité du Groupe**	
	1.1. Situation de la Société durant l'exercice écoulé et analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et du Groupe, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires	5.1 / Commentaires sur les comptes consolidés
	1.2. Indicateurs clés de performance de nature financière	5.1 / Commentaires sur les comptes consolidés
	1.3. Indicateurs clés de performance de nature non financière ayant trait à l'activité spécifique de la Société et du Groupe, notamment les informations relatives aux questions d'environnement et de personnel	3 / État de durabilité
	1.4. Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport de gestion est établi	5.1.1 / Vue d'ensemble 5.2 , Note 2 / Événements significatifs
	1.5. Identité des principaux actionnaires et détenteurs des droits de vote aux assemblées générales, et modifications intervenues au cours de l'exercice	6.1 / Actionnariat
	1.6. Succursales existantes	1.7 / Organisation du Groupe
	1.7. Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège social sur le territoire français	5.1.1 / Vue d'ensemble
	1.8. Aliénations de participations croisées	Néant
	1.9. Évolution prévisible de la situation de la Société et du Groupe et perspectives d'avenir	5.1 / Commentaires sur les comptes consolidés
	1.10. Activités en matière de recherche et de développement	5.2.2 / Annexe aux comptes consolidés
	1.11. Tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices	5.4.1 / Résultat de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices
	1.12. Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients	5.4.2 / Délais de paiement des fournisseurs et des clients
	1.13. Montant des prêts interentreprises consentis et déclaration du commissaire aux comptes	5.4.3 / Montant des prêts interentreprises
2.	**Contrôle interne et gestion des risques**	
	2.1. Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée	2.1.2 / Principaux risques identifiés
	2.2. Indications sur les risques financiers liés aux effets du changement climatique et la présentation des mesures que prend l'entreprise pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas carbone dans toutes les composantes de son activité	2.1.2.1 / Risques liés à la stratégie et aux marchés d'OVHcloud
	2.3. Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société et par le Groupe, relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	2.3 / Dispositif de contrôle interne
	2.4. Indications sur les objectifs et la politique concernant la couverture de chaque catégorie principale de transactions et sur l'exposition aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie, ce qui inclut l'utilisation des instruments financiers	2.1 / Facteurs de risque /RFA/ , 5.2.2 / Annexe aux comptes consolidés note 4.20
	2.5. Dispositif anticorruption	2.3 / Dispositif de contrôle interne
	2.6. Plan de vigilance et compte rendu de sa mise en œuvre effective	Néant

N°	Éléments requis	Chapitre(s)/Section(s) du document d'enregistrement universel
3.	**Rapport sur le gouvernement d'entreprise**	
	Gouvernance (articles L.22-10-10 et L. 225-37-4 du Code de commerce)	
	La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice	4.1.2 / Composition du Conseil d'administration
	Les conventions conclues entre une filiale et un mandataire social ou un actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote	4.6 / Conventions et engagements réglementés et opérations avec les parties liées
	Un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées dans le domaine des augmentations de capital	6.5.1 / Capital social souscrit et capital social autorisé mais non émis
	Le choix des modalités d'exercice de la direction générale de la Société	4.2 / Direction générale et comité exécutif
	La composition, ainsi que les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil	4.1.2.1 / Présentation synthétique du Conseil d'administration , 4.1.9 / Pouvoirs, missions, fonctionnement et travaux du Conseil d'administration , 4.1.11 / Autres informations sur le fonctionnement du Conseil
	La politique de diversité appliquée aux membres du Conseil d'administration et du comité exécutif et les résultats en matière de mixité dans les 10 % de postes à plus forte responsabilité au sein de la Société	3.3 / Social , 4.1.5 / Politique de diversité
	Les limitations aux pouvoirs du directeur général	4.2.1 / Limitation des pouvoirs du directeur général
	Les dispositions du Code de gouvernement d'entreprise qui ont été écartées ainsi que le lieu où ce Code peut être consulté	Introduction : déclaration relative au gouvernement d'entreprise
	Les modalités particulières de la participation des actionnaires à l'assemblée générale	7.1.3 / Assemblées générales
	La description de la procédure relative aux conventions réglementées et engagements réglementés et libres mise en place par la Société et de sa mise en œuvre	2.1.2.5 / Risques juridiques et de conformité , 4.6 / Conventions et engagements réglementés et opérations avec les parties liées
	Rémunération des dirigeants (articles L. 22-10-8, L. 22-10-9, L. 225-185 et L. 225-197-1 du Code de commerce)	
	Présentation de la politique de rémunération des mandataires sociaux à soumettre à l'assemblée générale dans le cadre du vote *ex ante*	4.5.1 .2 / Politique de rémunération du Président directeur général
	La rémunération des mandataires sociaux versée au cours de l'exercice clos ou attribuée à raison de celui-ci	4.5.2.2 / Politique de rémunération des administrateurs au titre de 2026 (soumise au vote ex post des actionnaires en application de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce) , 4.5.3.1 / Politique de rémunération du Président directeur général
	La proportion relative de la rémunération fixe et variable	4.5.2.2 / Politique de rémunération des administrateurs au titre de 2026 (soumise au vote ex post des actionnaires en application de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce) , 4.5.3.1 / Politique de rémunération du Président directeur général
	L'utilisation de la possibilité de demander la restitution de la rémunération versée	Néant
	Les engagements en faveur des mandataires sociaux à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions	4.5 / Rémunérations et avantages
	La rémunération versée ou attribuée par une entreprise consolidée	4.5 / Rémunérations et avantages
	Les ratios entre la rémunération des dirigeants de l'entreprise et la rémunération moyenne des salariés	4.5.3.3 / Ratio d'équité pour OVH Groupe , 4.5.3.4 / Ratio d'équité pour le périmètre France
	L'évolution annuelle de la rémunération, des performances de la Société, de la rémunération moyenne des salariés et les ratios mentionnés ci-dessus au cours des cinq dernières années d'une manière permettant la comparaison	4.5.3.3 / Ratio d'équité pour OVH Groupe , 4.5.3.4 / Ratio d'équité pour le périmètre France

N°	Éléments requis	Chapitre(s)/Section(s) du document d'enregistrement universel
	Une explication sur la manière dont la rémunération totale respecte la politique de rémunération adoptée, y compris la manière dont elle contribue aux performances à long terme de la Société et la manière dont les critères de performance ont été appliqués	4.5 / Rémunérations et avantages
	La manière dont le vote lors de la dernière assemblée générale ordinaire prévue à l'article L. 22-10-34 paragraphe I a été pris en compte	4.5.2.2 / Politique de rémunération des administrateurs au titre de 2026 (soumise au vote ex post des actionnaires en application de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce) , 4.5.3.1 / Politique de rémunération du Président directeur général
	Tout écart par rapport à la politique de rémunération et toute dérogation appliquée conformément au paragraphe III de l'article L. 22-10-8, y compris l'explication de la nature des circonstances exceptionnelles et l'indication des éléments spécifiques auxquels il est dérogé	Néant
	La mise en œuvre des dispositions légales concernant la suspension du versement de la rémunération des administrateurs, le cas échéant	Néant
	L'attribution et la conservation des options par les mandataires sociaux de la Société	4.5.4 / Attributions d'options de souscription ou d'options d'achat d'actions – Attributions gratuites d'actions
	L'attribution et la conservation des actions gratuites aux dirigeants mandataires sociaux de la Société	4.5.4 / Attributions d'options de souscription ou d'options d'achat d'actions – Attributions gratuites d'actions
	Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (article L. 22-10-11 du Code de commerce)	
	La structure du capital de la Société	6.1.1 / Répartition de l'actionnariat et droits de vote , 6.1.2 / Répartition de l'actionnariat au 31 octobre 2026 , 6.1.5 / Franchissement de seuil
	Les restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions	7.1 / Principales dispositions légales et statutaires concernant OVHcloud
	Les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société	6.1.1 / Répartition de l'actionnariat et droits de vote
	La liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux	Néant
	Les mécanismes de contrôle prévus dans un système d'actionnariat du personnel	6.1.6 / Participation des salariés au capital de la Société
	Les accords entre actionnaires qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote	6.1.3 / Contrôle de la Société et pacte d'actionnaires
	Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société	4.1.3 / Procédure de recherche et de sélection des administrateurs indépendants , 4.1.5 / Politique de diversité
	Les pouvoirs du Conseil d'administration (en particulier en ce qui concerne l'émission ou le rachat d'actions)	4.1.9 / Pouvoirs, missions, fonctionnement et travaux du Conseil d'administration

Table de concordance du rapport financier annuel prévu par les articles L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers

Le présent document d'enregistrement universel constitue également le rapport financier annuel de la Société. Afin de faciliter la lecture du présent document d'enregistrement universel, la table de concordance ci-après permet d'identifier, dans le présent document d'enregistrement universel, les informations qui constituent le rapport financier annuel devant être publié par les sociétés cotées conformément aux articles L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du règlement général de l'AMF.

N°	Éléments requis	Chapitre(s)/Section(s) du document d'enregistrement universel
1.	Comptes annuels	5.3 / Comptes annuels de la Société
2.	Comptes consolidés	5.2 / Comptes consolidés
3.	Rapport de gestion	Cf. table de concordance ci-dessus
4.	Déclaration des personnes responsables du rapport financier annuel	7.4 / Personnes responsables /RFA/
5.	Rapports des contrôleurs légaux des comptes sur les comptes sociaux et les comptes consolidés	5.2.3 / Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés , 5.3.3 / Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Table de correspondance du document d'enregistrement universel

Incorporation par référence

En application de l'article 19 du règlement européen 2017/1129, les éléments suivants sont inclus par référence dans le présent document d'enregistrement universel :

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 août 2025 et le rapport des commissaires aux comptes correspondant, figurant en parties 5.2.3 et 5.3.3 du document d'enregistrement universel de l'exercice 2025 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 7 novembre 2025 sous le numéro D.25-0717, ainsi que le rapport de gestion figurant dans le rapport intégré et les chapitres 1 à 8 du même document d'enregistrement universel 2025 ;
- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 août 2024 et le rapport des commissaires aux comptes correspondant, figurant en parties 5.2.3 et 5.3.3 du document d'enregistrement universel de l'exercice 2024 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 18 novembre 2024 sous le numéro D.24-0831, ainsi que le rapport de gestion figurant dans le rapport intégré et les chapitres 1 à 8 du même document d'enregistrement universel 2024.

Table de correspondance

Informations requises par les annexes 1 et 2 du règlement délégué (UE) n° 2019/980 du 14 mars 2019, tel que modifié par le Règlement délégué (UE) 2026/1061, conformément au schéma du document d'enregistrement universel.

N°	Libellé des rubriques	Chapitre(s)/Section(s)
1.	**Facteurs de risque**	
	1.1 Description des risques importants propres à l'émetteur	2 / Facteurs de risque et contrôle interne
2.	**Personnes responsables**	
	2.1 Personnes responsables des informations contenues dans le document	7.4.1 / Responsable du document d'enregistrement universel et du rapport financier annuel
	2.2 Déclaration des personnes responsables du document	7.4.2 / Attestation des responsables du document d'enregistrement universel
	2.3 Déclaration ou rapport attribué à une personne intervenant en qualité d'expert	5.2.3 / Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés , 5.3.3 / Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
	2.4 Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	7.5 / Informations provenant de tierces parties
	2.5 Déclaration de l'émetteur	Néant
3.	**Stratégie, résultats et environnement économique**	
	3.1 Informations concernant l'émetteur	7.1.1 / Dénomination sociale, siège social, site web, forme juridique, législation applicable, exercice social, date de constitution, durée, registre du commerce et des sociétés, identifiant d'entité juridique et objet social
	3.1.1. Informations sur les modifications importantes de la structure des emprunts et du financement	5.1.3 / Trésorerie et capitaux propres , 5.2.2 / Annexe aux comptes consolidés note 4 5.3.2 / Annexes aux comptes annuels note 4, 5.3.2 / Annexes aux comptes annuels note 5
	3.1.2. Sources de financement attendues	5.1.3 / Trésorerie et capitaux propres , 5.2.2 / Annexe aux comptes consolidés note 4 5.3.2 / Annexes aux comptes annuels note 4 5.3.2 / Annexes aux comptes annuels note 5
	3.2 Aperçu de ses activités	
	3.2.1. Stratégie et objectifs	1.4 / Stratégie et objectifs
	3.2.2. Principales activités	1.3 / L'activité d'OVHcloud , 1.3.1 / Une offre complète de solutions de cloud et d'IA
	3.2.3. Principaux marchés	1.2 / Le marché du cloud computing et de l'intelligence artificielle
	3.3 Structure organisationnelle	
	3.3.1. Description du Groupe et place occupée par l'émetteur	1.7.1 / Organigramme simplifié
	3.3.2. Liste des filiales importantes de l'émetteur	1.7.2 / Filiales et participations
	3.4 Investissements	

N°	Libellé des rubriques	Chapitre(s)/Section(s)
	3.4.1. Principaux investissements réalisés par l'émetteur entre la fin de la période couverte par les informations financières historiques contenus dans le prospectus/prospectus IPO de l'Union et la date du document d'enregistrement	5.2.2 / Annexe aux comptes consolidés notes 4.10 et 4.11
	3.4.2. Principaux investissements de l'émetteur qui sont en cours	Néant
	3.5 Informations sur les tendances	5.1 / Commentaires sur les comptes consolidés
	3.6. Prévisions ou estimations du bénéfice	5.1.1 / Vue d'ensemble
4.	**Rapport de gestion, y compris les informations à publier en matière de durabilité**	**Cf. table de concordance ci-dessus**
5.	**Gouvernance d'entreprise**	
	5.1. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	
	5.1.1. Informations sur les activités et les mandats sociaux : • des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance ; et • de tout directeur général dont le nom peut être mentionné pour prouver que la société émettrice dispose de l'expertise et de l'expérience appropriée pour diriger ses propres affaires	4.1.2 / Composition du Conseil d'administration , 4.2.2 / Comité exécutif
	5.1.2. Informations sur l'absence de condamnation : • des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance ; et • de tout directeur général dont le nom peut être mentionné pour prouver que la société émettrice dispose de l'expertise et de l'expérience appropriée pour diriger ses propres affaires	4.1.2 / Composition du Conseil d'administration , 4.1.8 / Condamnations, faillites, conflits d'intérêts et autres informations
	5.2. Rémunération et avantages des personnes visées au point 5.1.1.	
	5.2.1. Montant de la rémunération versée et avantages en nature octroyés par l'émetteur et ses filiales	4.5 / Rémunérations et avantages
	5.2.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	4.5 / Rémunérations et avantages
	5.3. Participations et stock-options	4.5.4 / Attributions d'options de souscription ou d'options d'achat d'actions – Attributions gratuites d'actions
	5.4. Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	Introduction : déclaration relative au gouvernement d'entreprise
6.	**Informations financières**	
	6.1. Informations financières historiques	5.2 / Comptes consolidés
	6.1.1. Informations financières historiques auditées sur les deux dernières années et rapport d'audit sur chaque année	Cf. texte ci-dessus
	6.1.2. Changement de date de référence comptable	Néant
	6.1.3. Normes comptables	5.2.2 / Annexe aux comptes consolidés note 3
	6.1.4. Changement de référentiel comptable	Néant
	6.1.5. Normes comptables nationales	Néant
	6.1.6. États financiers consolidés	5.2 / Comptes consolidés
	6.1.7. Date des dernières informations financières	5.5 / Dates des dernières informations financières
	6.2. Informations financières intermédiaires et autres	Néant
	6.3. Audit des informations financières annuelles	
	6.3.1. Déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées	5.2.3 / Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés , 5.3.3 / Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
	6.3.2. Autres informations contenues dans le document d'enregistrement vérifiées par les contrôleurs légaux	3.6 / Rapport de certification des informations en matière de durabilité , 4.6.3 / Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

N°	Libellé des rubriques	Chapitre(s)/Section(s)
	6.3.3. Informations financières non auditées	Néant
	6.4. Changement significatif de la situation financière survenu depuis la fin du dernier exercice	5.1.1 / Vue d'ensemble
	6.5. Information financière *pro forma*	Néant
7.	**Informations relatives aux actionnaires et aux détenteurs de valeurs mobilières**	
	7.1. Principaux actionnaires	
	7.1.1. Actionnaires détenant au moins 5% du capital	6.1.1 / Répartition de l'actionnariat et droits de vote
	7.1.2. Existence de différences de droits de vote	6.1.1 / Répartition de l'actionnariat et droits de vote
	7.1.3. Détention ou contrôle de l'émetteur et mesures prises pour éviter un exercice abusif de ce contrôle	6.1.3 / Contrôle de la Société et pacte d'actionnaires
	7.1.4. Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle	6.1.3 / Contrôle de la Société et pacte d'actionnaires
	7.2. Procédures judiciaires et d'arbitrage	2.1.2 / Principaux risques identifiés , 5.2.2 / Annexe aux comptes consolidés note 4.21
	7.3. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	4.1.8 / Condamnations, faillites, conflits d'intérêts et autres informations
	7.4. Transactions avec des parties liées	4.6 / Conventions et engagements réglementés et opérations avec les parties liées
	7.5. Capital social	6.1 / Actionnariat
	7.5.1. Capital social au 31 août 2026	5.3.2 / Annexes aux comptes annuels note 5
	7.5.2. Montant du capital émis, total du capital social autorisé, nombre d'actions émises, valeur nominale par action et rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice	5.2.2 / Annexe aux comptes consolidés note 4.16
	7.5.3. Actions non représentatives du capital	6.5.3 / Titres non représentatifs du capital
	7.5.4. Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par l'émetteur ou par ses filiales	6.1.1 / Répartition de l'actionnariat et droits de vote
	7.5.5. Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	5.2.2 / Annexe aux comptes consolidés note 5 Autres informations
	7.5.6. Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition ou toute obligation attaché(e) ou capital autorisé, mais non émis, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	6.5.1 / Capital social souscrit et capital social autorisé mais non émis
	7.5.7. Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord prévoyant de le placer sous option	Néant
	7.6. Acte constitutif et statuts	
	7.6.1. Disposition des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur qui aurait pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle	Néant
	7.7. Contrats importants	5.1.2 / Analyse des résultats et des investissements du Groupe
8.	**Politique en matière de dividendes**	**6.3 / Dividendes**
9.	**Documents disponibles**	**7.3 / Documents accessibles au public**

Notes

Crédits photographiques : OVHcloud, G. Beaumont



Ce document est imprimé en France par un imprimeur certifié Imprim'Vert sur un papier certifié PEFC
issu de ressources contrôlées et gérées durablement.

Conception & réalisation Labrador Transparency +33 (0)1 53 06 30 80



OVH Groupe

Société anonyme au capital de 153 458 722 euros
Siège social : 2 rue Kellermann, 59100 Roubaix, France
R.C.S. Lille Métropole 537 407 926